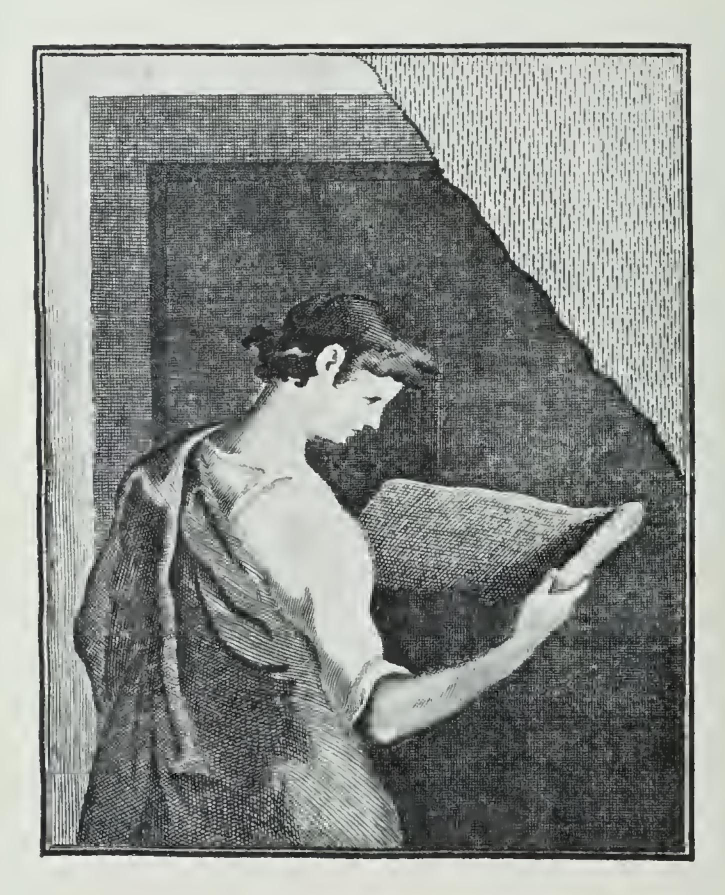


REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

(Bulletin historique de la Suisse romande)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

PAUL MAILLEFER et EUGÈNE MOTTAZ

professeurs

AVEC LE CONCOURS DE SAVANTS ET D'HISTORIENS NATIONAUX

6e année. — 1898.

Administration :

LAUSANNE, IMPRIMERIE VINCENT

Editeur.

1898

TABLE DES MATIÈRES

6me année. N° 1. Janvier 1898.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE ET LES DÉPUTÉS BERNOIS

A PARIS, EN NOVEMBRE 1797

Par l'arrêté du 29 fructidor de l'an V — 15 septembre 1797 — le Directoire exécutif de la République française avait chargé le citoyen Mengaud « d'inviter et requérir le gouvernement de Berne et au besoin le gouvernement des autres cantons helvétiques de donner ordre à Wickam, ministre plénipotentiaire d'Angleterre auprès des cantons helvétiques, de sortir sans délai de la Suisse. » Cette démarche inusitée émut l'Etat de Berne. Il se décida à faire partir pour Paris deux envoyés « revêtus d'un caractère public, tant pour convaincre le Directoire de sa vigilance à assurer la sûreté et la tranquillité des frontières, que pour dissiper les calomnies que des personnes mal intentionnées répandent à Paris non seulement contre lui, mais aussi contre toute la Suisse[1]. » A cet effet, il choisit le lieutenant-colonel Antoine-Louis Tillier et le major Abraham-Frédéric Moutach. Les deux membres du conseil souverain, envoyés extraordinaires de la République de Berne, étaient accompagnés de M. Haller,

[1] Traduction de la lettre de l'Etat de Berne au Directoire de Zurich du 11 octobre 1797 — 20 vendémiaire an VI. *Archives historiques du Ministère des affaires étrangères,* à Paris. Registre 464. Suisse 1797 Correspondance Bacher, chargé d'affaires à Bâle.

leur secrétaire de légation, et de deux jeunes capitaines bernois.

« Ces députés, arrivés ce soir, 26 vendémiaire — 17 octobre — à Basle, et partant demain pour Paris, sont avantageusement connus à Berne par leurs sentiments patriotiques et leur attachement à la République française », observe Bacher, le chargé d'affaires de Suisse dans une dépêche à Talleyrand, ministre des Relations extérieures [1].

Bacher leur était favorable comme son prédécesseur Barthélemy l'eût été ; mais ils avaient à Paris un ennemi acharné qui mit tout en œuvre pour faire échouer leur mission, c'était Frédéric-César La Harpe. Aussitôt après avoir lu dans le journal l'*Ami des lois*, numéro du 5 brumaire, la nouvelle de l'arrivée prochaine des députés bernois, il prend sa bonne plume et adresse au rédacteur de cette feuille un article virulent qui paraît le lendemain 6 brumaire — 27 octobre. On y remarque des passages comme celui-ci par exemple :

« Sans doute l'oligarchie de Berne, effrayée du sort de celle de Venise, aura jugé qu'il était temps d'implorer le pardon des trahisons qu'elle s'est permises sous le masque de la neutralité, tant que l'ex-directeur Barthélemy a pu la protéger. » Et plus loin : « Pour se rendre recommandables, les missionnaires bernois s'empresseront de prendre à leur arrivée le *masque démocratique*, à l'exemple de leurs prédécesseurs et de tous les patriciens qui se rendent à Paris ; ils défendront avec chaleur la cause de la France et ne craindront de passer ni pour *terroristes*, ni pour *sans culottes* à Paris, pourvu qu'ils demeurent en possession de leurs privilèges héréditaires et continuent à être

[1] *Archives historiques du Ministère des affaires étrangères*, à Paris. Registre 464, page 45. Suisse 1797, corresp. Bacher.

en Suisse de *magnifiques et puissans seigneurs.* » Il termine ainsi :

« Dans un numéro suivant, je vous adresserai quelques questions à faire à ces missionnaires, pour mettre à l'épreuve leur sincérité et l'attachement qu'ils professent en faveur de la liberté. »

Le 10 brumaire — 31 octobre — La Harpe écrit, toujours dans l'*Ami des lois* : « Les patriciens bernois, arrivés récemment à Paris, jouent leur rôle de patriotes à ravir. » Puis il explique qu'il y a deux partis à Berne, tous deux ennemis du gouvernement représentatif de la France.

Le premier a pour chefs l'avoyer Steiger, Erlach, etc. Il voulait que Berne joignît son contingent aux armées coalisées, en 1793.

« Le deuxième a pour chef le *trésorier Frisching* et pour affiliés ceux qu'on appelle les *modérés*, tous les patriciens que la crainte de compromettre leur existence par une participation trop manifeste aux mesures de la coalition a forcés à dissimuler. » Ce parti s'était lié avec *Barthélemy*, l'ex-ambassadeur en Suisse, remplacé au Directoire après le coup d'Etat du 18 fructidor par Merlin, un intime de Frédéric-César La Harpe. « Le 18 fructidor lui a fait perdre de puissants amis, continue le patriote vaudois, et, sans doute, c'est pour les remplacer qu'un vol entier de patriciens bernois vient de s'abattre sur Paris ; on croirait qu'il s'agit d'un concile oligarchique si les pères de celui-ci, moins semblables aux apôtres, n'avaient pas la bourse mieux garnie. » Il conclut : «Ces messieurs rient déjà sous cape des dupes qu'ils espèrent faire en France. »

Le lendemain 11 brumaire (1er novembre) nouvelle attaque contre les patriciens bernois : Pourquoi insistent-ils pour garder Wickam ? 1° Parce qu'ils sont dans la dépendance de l'Angleterre, dans les fonds publics de

laquelle ils ont placé des sommes considérables, fruits de la spoliation de leurs sujets; 2° parce que Wickam travaille dans leur sens; parce qu'il défend l'affreux système des *castes privilégiées*, qui passe à Berne pour avoir été établi jadis par Dieu même, sur le Mont Sinaï; parce qu'il veut essentiellement la destruction de la République française, le sommaire de leurs vœux.

C'est avec une cruauté et une joie d'Apache que La Harpe harcèle ses ennemis, les Bernois :

« On dévoilera bientôt les trames des patriciens Pillichody et Rusillon, employés de Wickam et consorts, tant à Paris qu'ailleurs. Exposons, comme dit Duclos, les cadavres des criminels, pour effrayer leurs complices. » Mais il ne connaît ni la dissimulation, ni la ruse; il est la franchise même : « Les envoyés de Berne auprès du Directoire sont prévenus qu'on déroulera successivement les vues ambitieuses de leur Sénat sur l'abbaye de Bellelay, l'Erguel, le Frickthal, au préjudice de la France », écrit-il le 14 brumaire; et le même jour il publie une satire mordante intitulée : *Oraison quotidienne des chanoines formant le concile bernois à Paris.* Elle commence par ces mots : « O Dieu ! qui aimes la ville de Berne par dessus toutes les autres et ses patriciens plus que tous les enfants des hommes, accorde-nous de jouir en paix du produit de ces bailliages que tu créas pour nous dans ton infinie bonté et qui ont enrichi nos familles depuis 250 ans. »

Mais tourner en ridicule les prétentions des députés bernois, soumettre à la vindicte publique leur politique, mener, en un mot, une campagne de presse acharnée contre eux, ce n'est pas œuvre suffisante pour La Harpe. Il agit directement auprès du gouvernement de la République française, multiplie les notes, les rapports au Directoire, et son influence s'exerce d'une manière très

positive. L'*Ami des lois*, par sa bouche, avait prévenu les Bernois qu'il leur serait posé quelques questions. Or nous sommes tombés sur un document très curieux de plus de six grandes pages in-folio, intitulé : *Questions à adresser aux patriciens de Berne arrivés récemment à Paris*. C'est un mémoire adressé au Directoire. Un des directeurs a mis au dessus, en note : « Renvoyé au ministre des Relations extérieures pour faire ces petites questions en manière de conversation à MM. les prétendus députés de Berne. Paris 15 brumaire an six.»

La signature est de la main même de Reubell.

Ce questionnaire n'a pas moins de dix-huit numéros longuement développés ; chacun débute à peu près par ces mots : N'est-il pas vrai que...? Il se trouve en tête de chaque paragraphe, en marge, un résumé que nous publions ci-dessous. Œuvre de La Harpe, qui a voulu accumuler ici tous les griefs possibles de la France contre les Bernois, cette pièce a passé entre les mains de Talleyrand. Mais, comme l'a fait remarquer fort judicieusement M. Emile Dunant, ce ministre était pour le maintien de la stricte neutralité de la Suisse. Il ne désirait nullement une ingérence de la France dans les affaires de ce pays, partageant cette manière de voir avec l'ancien ambassadeur Barthélemy ; d'autre part, il craignait de perdre sa place en résistant au Directoire. Aussi tergiversa-t-il. Il tâcha de traîner les choses en longueur. Il n'eut pas à poser les questions désagréables de La Harpe aux députés bernois. Sur le document qui se trouve aux archives du ministère des Affaires étrangères se lit la note suivante de l'écriture élégante et fine de Talleyrand : *Affaire terminée, puisque les députés sont partis*. On sent que c'est un soulagement pour lui de n'avoir plus à s'occuper de cette « affaire ».

QUESTIONS A ADRESSER AUX PATRICIENS DE BERNE
ARRIVÉS RÉCEMMENT A PARIS

1° Persécutions essuyées par ceux qui ont porté la cocarde tricolore, chanté des airs patriotiques, etc. — Protection aux individus portant la cocarde et l'uniforme de l'armée noire.

2° L'armée noire formée sur le territoire bernois par les secours fournis à ses chefs, en armes, ARGENT [1], équipages, officiers, soldats. — Levée en Suisse d'un régiment de Roll pour l'Angleterre.

3° Intrigues des Bernois en Allemagne. Leurs efforts pour soulever toute la Suisse contre la France.

4° Ils ont tout préparé pour seconder les coalisés en 1792 par une diversion.

5° Ils persécutent les amis connus de la Révolution française.

6° Ils violent la neutralité en 1790 et 1792 en accordant un passage aux troupes autrichiennes pour occuper l'évêché de Bâle.

7° Ils connivent à l'arrestation des ministres français Maret et Sémonville en 1793.

8° Ils refusent jusqu'à l'année 1796 de reconnaître la République.

9° Commerce des faux assignats a lieu impunément sous leurs yeux.

10° Connivence avec la distribution de faux passeports.

[1] La réflexion suivante de Bacher au ministre des relations extérieures contredit plaisamment l'accusation de La Harpe : « Vous pouvez être bien assuré, citoyen M., qu'aussi souvent qu'il est question d'avances d'argent cela ne peut regarder les Suisses, et que surtout les Bâlois se laisseraient plutôt raser à sec que de hasarder un seul écu. » — 18 brumaire an VI.

11° Persistance à garder les émigrés au mépris de notes présentées par le gouvernement français.

12° Les agents bernois n'ont-il pas toléré des conférences nocturnes sur les frontières ?

13° Ils font passer les correspondances de Wickam et agents royaux.

14° Ils permettent au patricien Hentzi de faire passer dans le Brisgau plusieurs mille recrues.

15° Patriciens Pillichody et Rusillon, agents de Wickam.

16° Les Bernois, d'accord avec les Valaisans, permettent, en 1793, aux Piémontais de violer le territoire helvétique pour opérer une diversion en Savoie.

17° Ils promettent de la cavalerie au roi sarde.

18° Les mêmes patriciens qui autorisèrent toutes ces perfidies ne siègent-ils pas encore dans le Sénat[1] ?

Ce réquisitoire formidable, s'il ne fut pas mis sous les yeux des députés bernois, n'en fit pas moins impression sur les membres du Directoire et c'est ce qui importait à La Harpe. Le résultat fut tel que malgré les avis de Bacher, chargé d'affaires de Suisse, qui avait recommandé la députation bernoise, et au ministre Talleyrand et au Directoire, ce dernier se refusa à recevoir officiellement les délégués de l'Etat de Berne.

Grâce au zèle et à l'intérêt si bienveillant que MM. les archivistes aux Archives nationales ont apportés à nos recherches, nous avons mis la main sur une liasse de lettres interceptées par la police secrète à Paris en 1797. Nous en publions une aujourd'hui qui rend compte de l'activité déployée par les députés bernois au cours de leur mission si contrariée par le champion de l'indépendance vaudoise.

[1] Archives du Ministère des affaires étrangères, pages doubles 106-109. Registre 464. *Suisse* 1797. Corresp. *Bacher*.

C'est le secrétaire de légation Haller qui écrit cette épître confidentielle et intime au trésorier Frisching, pris à partie par La Harpe dans l'*Ami des lois*. Il demande à son correspondant la permission de ne pas signer. Précaution inutile ! Un billet de la même écriture, adressé à M. Haller, du conseil Souverain et Secrétaire de la chambre des grains, également intercepté, débute par ces mots révélateurs : « Mon cher frère... »

Carton F 74230 dossier 8.
Liasse Affaires de Suisse 1797.

A Monsieur le trésorier de Frisching, à Berne.

Paris, ce 9 novembre 1797.

J'ai reçu, M. le Trésorier, la lettre dont vous avez bien voulu m'honorer en date du 2e de ce mois. J'ai suivi vos ordres à son égard ; je vous envoye celles-ci par le jeune Zeerleder et dorénavant j'employerai l'adresse que vous m'indiquez.

Quant à l'état actuel de notre mission, je me réfère pour les choses principales à la lettre officielle que nous adressons aujourd'hui au conseil secret. Vous serez déjà instruit de la difficulté qu'on nous fait d'être reçus au Directoire parce que nous ne sommes pas Députés du corps Helvétique et de la résolution que nous avons prise d'ajourner cette demande jusqu'au moment où nous aurons reçu officiellement de *Zurich*, au nom du C. H. [1] la réponse relative à M. W. [2] et de pratiquer en attendant les Directeurs en particulier. Nous avançons fort lentement dans cette dernière partie, M. Tillier est un peu paresseux, Mout [3] n'a pas d'usage du monde, et quant à moi, ils me font perdre les trois quarts de mon temps en

[1] *Corps Helvétique*. Zurich en était alors le canton directeur.
[2] Wickam, ministre d'Angleterre en séjour à Lausanne.
[3] Moutach.

délibérations ou écritures inutiles. D'ailleurs les occupations de ces messieurs et de ceux qui les entourent sont en effet si grandes, les distances si éloignées qu'on ne sait pas quand rencontrer le monde. Les lettres de recommandations que j'avais demandées à mon oncle nous ont valu une très bonne réception d'un mons. *Lombard*, administrateur des hôpitaux, homme très sensé, *Salicetti*, membre du conseil des 500 et du Direct. *Barras*. J'ai vu ce dernier depuis et il m'a invité à venir chez lui quand je voudrais. J'ai vu aûssi *François de Neufchâteau* [1] pour lequel j'avais une lettre et qui me donnera encore une audience particulière dimanche prochain, seulement en mon nom privé, car il ne paraît pas encore disposé à recevoir nos députés, dont il dit qu'ils auront à traiter avec le ministre des Relations extérieures. J'espère aussi voir bientôt *Merlin* et j'ai quelque moyen pour parvenir à Lareveillère. Moutach a, par le canal de *Oelsner* (?) Député de Francfort, son ami et le mien, obtenu la connaissance particulière de *Dentzel*, membre du conseil des anciens et ami de *Reubell*.

Nous leur remettrons à tous le mémoire que j'ai fait et qui sera adressé aujourd'hui au Conseil secret pour leur prouver tout ce que nous avons fait pour eux et détruire les préventions. Quand je songe à la grande influence de la publicité dans le temps où nous sommes, à l'effet prodigieux de la brochure de M. Weiss il y a 4 ans, plus spirituelle sans doute que la mienne, mais moins pressante en faits je désirerai presque que ce mémoire fût imprimé, d'autant plus qu'il n'a aucune forme qui puisse le faire

[1] François de Neufchâteau fut nommé le 23 fructidor de l'an V — 9 septembre 1797 — membre du Directoire Exécutif de la République française en remplacement de Carnot, proscrit après le coup d'Etat du 18 fructidor. La veille, le 22, Merlin (de Douai) avait été élu par le Conseil des anciens, membre du Directoire à la place de Barthélemy, déporté.

considérer comme une réponse au libelle de la H.[1] Quant au ministre[2], j'ai occasion de le voir quelquefois chez une dame de sa connaissance et je dînerai aujourd'hui avec lui. Il est un peu réservé jusqu'ici, on dit qu'il a toujours peur de perdre sa place, mais on peut se fier à ses intentions pures comme à ses lumières.

Ce qui est essentiel pour déblayer le terrain, c'est que nous recevions la nouvelle du départ *réel* de W., car j'ai déjà appris ici que l'on regarde sa démarche comme une comédie et ce n'est pas le moment de donner encore matière à la méfiance déjà si grande. Nous nous sommes même un peu compromis en disant, quoique en particulier, qu'il était parti, sur la foi de lettres datées du 22 octobre, qui annonçaient son départ pour le lendemain. On ne précise jamais aucune de ses intrigues et machinations.

Ce qui me paraît le plus clair relativement à vous, c'est qu'il n'y a qu'une prévention vague contre nous; une espèce de méfiance provenant de la haine contre les gouvernements aristocratiques, à l'amitié desquels ils ne peuvent jamais croire, mais point de projet réel contre nous. Barras m'a dit en riant que l'on ne songeait à rien contre la Suisse et nous, mais nous voudrions avoir des amis dans ce pays, et des amis un peu chauds, comme faisant entendre que nous avions été froids. *François*[3] me disait de même que la Suisse aurait pu jouer un bien plus beau rôle à l'établissement de la République française, mais il pense du reste très amicalement.

[1] La Harpe avait publié son *Essai sur la Constitution du pays de Vaud*, le tome I Paris, 10 frimaire an V — 30 novembre 1796, le tome II Paris-Passy, messidor an V — fin juin ou juillet 1797.

Autre brochure parue en messidor an V : *De la neutralité des gouvernements de la Suisse depuis* 1789.

[2] Talleyrand.

[3] François de Neufchâteau ; son nom de famille était François.

Dentzel a fait entendre à M.[1] que les peuples libres devraient se soutenir, que nous aurions le Frickthal, ce qui paraît assez vraisemblable ; et il serait bon que nous tâchassions d'avance à connaître l'état de ce pays, la grandeur, la population, les propriétés et revenus publics ; quant au Munsterthal et Bellelay, il sera plus difficile de l'obtenir même pour la Suisse. Je suppose que l'on regrette le plus les forges de Courrendlin et les biens et revenus de l'abbaye de Bellelay. Mais ce seraient des choses à payer d'autant mieux qu'une grande partie de ces revenus sont en Suisse et qu'il ne nous convient pas de payer des dismes et censes aux Français. Mais avant tout il faut finir ou cesser absolument la lourde négociation constitutionnelle que M. de Tschn [2] a entreprise, car si on ne finit pas ces querelles interminables, il en arrivera comme de la Valteline. La France s'en mêlera, et pour trancher le nœud gordien elle réunira le tout à elle, au lieu que si la chose est convenue et arrêtée à Rastadt, tout le monde sera obligé d'être content. En attendant, j'ai trouvé moyen de faire parvenir au ministre [3] une note sur ces pays et d'y glisser l'idée de la subrogation de Bienne aux droits de l'Evêque. Il ne sait pas qu'elle vient de moy. Elle lui est remise par un de ses amis particuliers qui a une possession près de Bellelay et s'intéresse beaucoup à la conservation de cette abbaye.

La H. se tient tranquille depuis huit jours et ne nous attaque plus dans l'*Ami des lois* [4]. Il a fait faire la première démarche par l'intermédiaire de van Bergen [5] à

[1] Merlin (de Douai).

[2] Tscharner.

[3] Talleyrand.

[4] Haller écrit ces lignes le 19 brumaire. Le 14, avait paru l'*oraison des chanoines bernois*. Le 20, les attaques allaient recommencer plus fortes que jamais.

[5] Van Berchem, probablement.

M. Tillier que si l'on dédommageait les enfants du général, il ne demanderait rien pour lui et se tiendrait tranquille. Il serait très heureux que cela pût se faire, car cet homme est dangereux et a eu excessivement d'humeur d'avoir été exclus de l'amnistie. Ces *van Bergen*, quoique ayant sujet à se plaindre, se conduisent très bien et nous rendent mille services. Constant est bon aussi, vous pouvez en être assuré, monsieur le Trésorier, il n'a nulle liaison avec La H. et n'a jamais voulu entrer dans ses projets. Les autres Vaudois établis ici, Duthon et Roguin, d'Yverdon, *Frossard* et *Ducoster*, de Nyon, *Porta*, de Lausanne, sont tous venus nous faire visite et paraissent bien intentionnés parce qu'ils ont vu la révolution de trop près. Un certain *Bachelard* désire fort de retourner au pays, il ne sait pas s'il est compris dans l'amnistie ; j'ignore quel est son délit.

Mais ce qui me paraît le plus important, monsieur le Trésorier, pour nous tirer d'où nous sommes et pour assurer notre indépendance et notre territoire à l'avenir, ce seraient les moyens suivans, que je soumets respectueusement à votre sagesse : 1° Le départ de Wickam et une lettre du Corps helvétique, adressée à nous pour donner la réponse et annoncer ce départ[1]. 2° De nous lier toujours davantage au Corps helvétique, de le mettre en évidence, de faire parler de lui, de maintenir sa considération qui est un peu froissée. A cet effet, je crois que les circonstances conseilleraient la convocation prompte d'une Diète générale (après le départ de Wickam), dont le but ostensible et public serait d'aviser aux moyens de se faire inclure dans la paix de Rastadt et assurer ses frontières ; le but secret et particulier de se faire un système de conduite dans les circonstances présentes. Ce système devrait avoir pour base les principes suivants :

[1] Wickam consentit à partir, de son chef, pour lever les difficultés.

a) De ne pas céder un pouce de terrain, pas même les bailliages italiens.

b) De soutenir tous les gouvernements comme ils sont contre les violences intérieures ou interventions étrangères, sauf l'indépendance de chacun de s'améliorer chacun dans son sein comme il le jugera à propos, selon les circonstances.

c) De comprendre, s'il y a moyen, Neuchâtel dans la Confédération helvétique.

d) D'envoyer un représentant commun à Rastadt et veiller à ce qu'il ne s'y fasse rien contre nous et qu'au contraire on nous y assure notre territoire et notre existence politique. Si l'on y envoie des agens secondaires de la part des parties intéressées, il faudrait en envoyer un seulement avec plein pouvoir, mais ni Tchn (Tcharner ?), ni commissaire général.

e) D'entretenir à Paris un chargé d'affaires au nom du Corps helvétique, au moins jusqu'à ce que tout fut consolidé et d'entamer une négociation par un nouveau traité d'alliance qui nous assurerait notre tranquillité intérieure comme à l'Empereur. Le chargé d'affaires devrait être de Zurich.

On pourrait, à cette même Diète, faire quelques actes pompeux qui, je crois, feraient un très bon effet, par exemple y renouveller publiquement les alliances, jurer qu'on sera tous pour un, un pour tous, et rester ensemble jusqu'à ce que la paix de Rastadt soit conclue.

Je suis intimément convaincu qu'une telle conduite nous ferait le plus grand bien, non parce qu'elle inspire de la crainte, ce qu'il serait ridicule de faire croire, mais parce qu'elle inspire de l'estime. Je vois par une foule d'observations que nous sommes un peu décolorés dans l'opinion publique en France ; nous n'avons plus guère d'amis parmi les puissances étrangères, et cette double

circonstance nous fait plus de mal que tout le reste. Il faut absolument tâcher de maintenir intacte son ancienne considération.

Je vous prie, monsieur le Trésorier, d'agréer l'hommage de mon respect et vous demande la permission de ne pas signer.

M. le colonel[1] vous offre de même ses obéissances respectueuses.

Le système de conduite préconisé par Haller, habile peut-être en d'autres circonstances, était insuffisant dans la crise qui se préparait. Les députés bernois se faisaient illusion en croyant qu'il n'y avait qu'une prévention vague contre eux, une espèce de méfiance provenant de la haine contre les gouvernements aristocratiques, mais point de projets réels. La Harpe avait présenté le 25 fructidor (11 septembre 1797) son plan pour l'affranchissement de sa patrie avec l'aide de la France. Il était un adversaire dangereux comme le remarquait justement Haller ; il était violent, autoritaire, vindicatif, haineux même, mais il était loyal. Il ne cachait pas son jeu. Il réclamait pour le Pays de Vaud des réformes que le gouvernement de Berne aurait accordées s'il avait été simplement clairvoyant. Il est vrai que le Pays de Vaud se taisait, craignant le retour des répressions de 1791-1792 ; mais il avait un porte-parole à Paris qui se dépensait vaillamment, parlait, écrivait, écrivait surtout. Il eût été sage d'écouter cette voix, qui réclamait avec insistance, à tout prix, des réformes.

Le 20 brumaire, La Harpe signe de ses initiales L. H. un article sur ce thème, dans l'*Ami des lois*. « Les aristocrates bernois, dit-il, ennemis implacables de la liberté jusqu'au 18 fructidor, assurent ceux qui voyent une

[1] Tillier.

contradiction choquante entre les principes affichés par eux à Paris et leur conduite despotique envers leurs hôtes en Suisse, que l'intention sérieuse de l'aristocratie bernoise est d'améliorer le sort de ces derniers : ils annoncent avec emphase de grandes réformes, mais afin de n'être pas pris au mot, ils prétendent que le moment de s'en occuper n'est pas encore venu. » — « Si messieurs de Berne sont sincères, ils doivent *en donner des arrhes dès aujourd'hui* et déclarer franchement l'espèce des réformes dont ils parlent et l'époque précise où elles seront terminées. La fourberie et le mensonge ne sont plus à l'ordre du jour. On dira dans un article suivant sur quoi doivent porter ces réformes. L. H. »

Le 22 brumaire, l'*Ami des lois* publie l'étude annoncée. Elle est intitulée : *De la réforme de la constitution du Pays de Vaud.* Pas moins de dix réformes sont proposées.

La plus importante consiste à rendre au peuple vaudois ses anciens droits. Que les Etats du Pays de Vaud soient convoqués ! « Si les patriciens bernois qui sont à Paris veulent le bien de leur patrie et sont amis de la liberté, ils adhèreront à ces réformes et la médiation de la République française n'aura rien qui les effraye. » La Harpe signe cette déclaration de son nom en toutes lettres.

Le 29 brumaire, soit le 19 novembre 1797, il s'écrie : « Vérité, publicité, persévérance, courage inébranlable, voilà les seules armes dignes des défenseurs de la liberté vaudoise. » Et pour être fidèle à sa parole, La Harpe publie en brochure, le premier frimaire (21 novembre) le fameux mémoire adressé au Directoire le 25 fructidor (11 septembre 1797), où il indiquait la marche à suivre — qui a été suivie, en effet — pour rendre au Pays de Vaud son indépendance. Il l'imprime, avec quelques légères modifications sous ce titre : *Des intérêts de la République*

française considérés relativement aux olygarchies helvétiques et à l'établissement d'une république indépendante dans la Suisse française [1].

Tandis que La Harpe prend toujours plus d'audace dans ses revendications et formule avec plus de précision, de netteté et de vigueur les droits méconnus de ses concitoyens, les députés bernois sont obligés de retourner chez eux l'oreille basse, sans avoir même obtenu d'audience du Directoire ; ils quittent Paris le 3 frimaire (jeudi 23 novembre 1797), à l'heure même où le général Bonaparte traverse le Pays de Vaud au milieu des acclamations de la population saluant en lui l'homme qui avait déclaré qu'*un peuple ne peut pas être sujet d'un autre peuple sans violer les principes du droit public et naturel* [2].

Quelques journaux avaient assuré que ces messieurs de Berne étaient partis *volontairement* et que *leur mission était finie.*

La Harpe, toujours prêt à la riposte et désireux de publier au son des fanfares le triomphe éclatant qu'il vient de remporter, répond en première page dans l'*Ami des lois*, avec sa vivacité accoutumée, à la date du 9 frimaire (29 novembre) :

« Ces deux allégations sont également mensongères. Le 2 frimaire, MM. *Tillier* et *Moutach* reçurent du ministre des Relations extérieures l'ordre de quitter Paris *sans délai*, même dans les 24 heures, et cet ordre était tellement pressant que, dès le lendemain matin, les dits messieurs se mirent en route. Quant à leur mission, ils n'ont pu la terminer, parce qu'on ne termine que ce qu'on

[1] Par le colonel Frédéric-César La Harpe. A Paris, an VI de la République (1797). 1 vol. in-8°, chez Batilliot frères. Cote de la Bibliothèque nationale, à Paris, Lb. 42/474.

[2] Article 4 du décret du 29 vendémiaire, an VI (20 septembre 1797), qui incorpore la Valteline et Chiavenna à la république Cisalpine.

commence ; or, les députés bernois n'ont pas même été présentés au Directoire. Ils ont seulement eu l'honneur de rendre leurs devoirs à l'aimable et spirituelle héritière du *baron de Coppet*, propriétaire de seigneuries considérables dans le Pays de Vaud et, à ce titre, très intéressé à la conservation des droits féodaux qui font le bonheur de l'espèce humaine.

« Nous savons au reste que ces députés vont accréditer en Suisse les calomnies répandues par leurs collègues contre la France. Ils diront que *la République française veut partager la Suisse et incorporer le Pays de Vaud.*» « Il importe d'arracher au plus tôt le masque dont se couvrent ces olygarques imposteurs et nous déclarons aux vrais amis de la liberté en Suisse : QUE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VEUT A TOUT PRIX MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE HELVÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU PEUPLE HONNÊTE QUI L'HABITE.»

Après le départ des députés bernois, loin de prendre quelque repos, La Harpe déploie une activité toujours plus remuante. Il paraît de sa prose dans de nombreuses feuilles, sans compter l'*Ami des lois*, le *Conservateur*, par exemple, le *Rédacteur*, le *Républicain*, etc. Il fournit des informations de toute nature au gouvernement ; il entretient une correspondance fréquente avec plusieurs de ses concitoyens établis dans le Pays de Vaud ; il rédige des projets d'adresse qu'ils doivent présenter à ces messieurs de Berne.

Plus on consulte les documents du temps, aux Archives nationales de France, aux archives du ministère des Affaires étrangères, à la Bibliothèque nationale, plus on se convainc de l'action profonde exercée par La Harpe sur les destinées de la patrie vaudoise. Doué d'une volonté de fer, il a réalisé ce qu'il a voulu. Il a voulu que la mission des députés bernois envoyés en 1797 à Paris,

auprès du Directoire, échouât ; elle a échoué. Il a voulu l'indépendance de son pays. Cette indépendance a été proclamée le 24 janvier 1798. Ceux-là même qui ne l'aimeraient pas ne sauraient lui refuser leur estime et leur admiration. C'était un caractère.

Emile COUVREU.

L'ABBÉ GREMAUD

Nous avons annoncé en son temps la mort de l'abbé Gremaud et nous avons dit combien cet événement était ressenti douloureusement chez toutes les personnes qui, dans la Suisse romande, s'occupent, à quel titre que ce soit, de notre histoire nationale. Nous voudrions revenir aujourd'hui sur la vie et les travaux du savant abbé et montrer quelle grande part il prit au mouvement historique dans notre pays. L'occasion nous en est fournie par une excellente biographie écrite par M. Max de Diesbach, notre collaborateur, et publiée dans les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*.

M. de Diesbach était mieux qualifié que tout autre pour parler de l'abbé Gremaud. L'un et l'autre ont pris une part active aux travaux de la Société d'histoire fribourgeoise et à celle de la Suisse romande. M. de Diesbach a publié dans divers recueils un grand nombre de travaux excellents et il a succédé au vénérable abbé dans la présidence de la Société d'histoire de Fribourg. La biographie qu'il a écrite de son prédécesseur renferme les mêmes caractères d'exactitude et d'impartialité que l'on retrouve dans ses autres ouvrages. Nous pourrons donc non seulement y puiser des renseignements, mais aussi parfois lui emprunter quelques passages importants.

L'abbé Gremaud était originaire de Riaz, près de

Bulle, dans la Basse-Gruyère. Dans le courant des siècles passés, ses ancêtres fournirent à la magistrature locale et à la milice, des employés et des officiers ; d'autres entrèrent au service de France, où deux d'entre eux occupèrent des grades subalternes dans les Cent-Suisses de la garde du roi, ce qui leur donnait le rang d'officier. Cette famille donna aussi beaucoup de prêtres à l'Eglise.

Le père de l'abbé, Henri Gremaud, avait servi en France, dans le régiment Sonnenberg, jusqu'à la Révolution. Il revint alors dans son pays cultiver son domaine. Son fils Jean, le futur recteur de l'Université de Fribourg, naquit le 21 janvier 1823 et montra de bonne heure d'heureuses dispositions intellectuelles. Après avoir eu comme premier précepteur Nicolas Glasson, qui s'est fait un nom dans la littérature, Jean Gremaud entra au collège de Fribourg en automne 1834.

« Le collège St-Michel, dirigé par les Jésuites, était alors dans une phase très brillante, dit M. de Diesbach. La France, en supprimant chez elle les établissements analogues, avait contraint une quantité de professeurs et d'élèves à chercher un refuge à Fribourg. Le jeune villageois ne se trouva pas dépaysé au milieu de ses condisciples, venus non seulement du canton de Fribourg, mais encore de différents pays étrangers ; il se maintint toujours dans un bon rang et ses études furent couronnées de succès. »

Jean Gremaud avait formé avec quelques camarades une petite société — qu'on appela la « Société des aveugles » parce que la plupart portaient des lunettes — dont les membres étaient pleins d'entrain, de gaîté et aussi de zèle intellectuel. Ils constituaient en quelque sorte un petit cercle littéraire. Dans leurs réunions, ils arrivaient l'un avec une poésie, l'autre avec une dissertation historique, un troisième les mains pleines de

plantes à déterminer. Les lectures étaient suivies de critiques et d'appréciations sur les différents travaux. En aiguisant ainsi leur esprit, en affirmant leur goût pour les œuvres de l'intelligence, ces jeunes gens donnaient un but utile à leurs loisirs et ils développaient les connaissances puisées à l'école. « Ces réunions portèrent sans doute leurs fruits, dit M. de Diesbach, aussi voyons-nous quatre anciens « aveugles » briller dans les lettres ou les sciences, ce sont : Jean Gremaud, Xavier Kohler, le littérateur et l'historien jurassien, Ignace Baron, notre poète aveugle et le Dr Thurler, qui présida la Société helvétique des sciences naturelles avec beaucoup de talent.»

Encouragé par sa mère et ses professeurs, Jean Gremaud embrassa enfin la carrière ecclésiastique. Il entra au séminaire en 1843, fut ordonné prêtre par Mgr Marilley le 22 août 1847 et dit sa première messe dans son village de Riaz, entouré de tous les siens.

Gremaud commençait sa carrière pastorale dans l'époque troublée du Sonderbund. Les prêtres ne furent pas toujours tranquilles pendant la période qui va de 1847 à 1856. Les difficultés surgissaient de tous côtés et, à chaque instant, il fallait changer de paroisse. Gremaud fut successivement, pendant ces années-là, vicaire à Cressier, à Surpierre, à Gruyère, à Sâles, et curé à Echarlens et à Morlens.

C'est à Echarlens que commença réellement pour lui le travail intellectuel. Il se lia d'amitié dans ce village avec le chapelain Dey, homme de grande et solide instruction, qui le guida dans ses premières recherches et lui donna des conseils qui ne furent pas oubliés. « Il s'adonna avec ardeur à l'étude de la paléographie, de la critique historique et de l'histoire ecclésiastique. Grâce à un labeur assidu et à son excellent bon sens, il fit bientôt de rapides progrès et dépassa le savoir de son mentor, le

chapelain Dey. C'est dans la compagnie de celui-ci que naquit l'idée de la fondation du *Mémorial de Fribourg*, recueil littéraire et surtout historique. Jean Gremaud fut encouragé dans cette entreprise par les hommes compétents et les amateurs de choses intellectuelles, mais abandonné du grand public, qui était tout entier aux luttes politiques de l'époque.

En automne de l'année 1855, Jean Gremaud fut mis à la tête de l'importante paroisse de Morlens, près de Rue. Dans ce vallon solitaire, qui constitue une retraite favorable à l'étude, il put continuer ses travaux dans ses plus rares moments de loisir. En même temps, sa réputation de chercheur et d'historien grandissait et le moment allait arriver où une occupation plus en rapport avec ses goûts et ses aptitudes pourrait lui être offerte. C'est ce qui arriva en 1857, à la suite d'un changement important dans l'orientation politique du canton. Le nouveau directeur de l'instruction publique, le conseiller d'Etat Hubert Charles, de Riaz, l'appela le 16 octobre comme professeur d'histoire et de géographie au collège St-Michel. Il y enseigna ces deux branches pendant 34 ans. En même temps, il était bibliothécaire cantonal dès le 30 décembre 1870 et professeur d'histoire au Séminaire diocésain à partir de 1875.

A Fribourg, comme à Morlens, l'abbé Gremaud fut infatigable. On restait émerveillé devant un travail aussi considérable et l'on se demandait comment il pouvait encore tenir au net sa correspondance et donner généreusement des renseignements à ceux qui s'adressaient à lui. « L'homme doit s'occuper d'un travail conforme à ses aptitudes et qui demande le concours de toutes ses forces, disait-il : la vie consiste surtout dans une tension plus ou moins énergique. Le relâchement, c'est la maladie, c'est la mort. »

Le *Mémorial* contient beaucoup de preuves de son activité historique à cette époque. On y trouve une notice sur saint Amédée, évêque de Lausanne, des travaux sur les recherches et les trouvailles archéologiques faites dans le canton, un état de la noblesse fribourgeoise en 1781 et la publication annotée, corrigée et augmentée des Mémoires du P. Schmidt sur le diocèse de Lausanne. L'abbé Gremaud passait en outre en revue la plupart des ouvrages historiques qui paraissaient dans la Suisse romande. Sa critique était sérieuse, « répartissant la louange et le blâme d'après le mérite. » Elle l'entraîna plus d'une fois dans des polémiques contre certains auteurs dont les ouvrages renfermaient des erreurs ou des jugements qui ne se justifiaient pas par des textes. C'est ainsi qu'il eut une discussion publique très courtoise avec Alexandre Daguet, et une seconde qui le fut un peu moins avec Berchtold, auteur d'une *Histoire du canton de Fribourg*. Il eut enfin une polémique avec le R.-P. Pierre Bovet, qui avait publié une *Vie de saint Béat*, dont il finit par réfuter victorieusement la conclusion par sa brochure : *La légende de saint Béat et le R. P Pierre Bovet*.

C'est en fouillant les archives et les bibliothèques que l'abbé Gremaud trouva beaucoup de manuscrits inconnus et importants. C'est ainsi qu'il put publier dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, le *Nécrologe de la Cathédrale de Lausanne*, qui renferme des indications aussi nombreuses que précieuses. C'est au même recueil qu'il donna aussi plus tard le *Nécrologe de la Chartreuse de la Lance*, précédé d'une notice historique sur ce monastère si agréablement situé.

C'est à cette époque encore qu'appartiennent la *Vie de Saint-Amédée de Clermont-Hauterive*, évêque de Lausanne,

Vuadens sous la domination de l'Abbaye de St-Maurice, Romont sous la domination de Savoie.

L'histoire de la Gruyère préoccupa toujours aussi l'abbé Gremaud. Il fut heureux lorsque cette intéressante contrée eut trouvé son historien dans la personne de J.-J. Hisely, professeur à l'Académie de Lausanne. Il devint son ami, rendit compte de ses travaux dans le *Mémorial* et lui adressa quelques critiques. L'*Histoire du comté de Gruyère* devait être suivie d'un recueil de chartes et de documents. Hisely mourut avant d'avoir pu le terminer. L'abbé Gremaud se chargea de ce soin, revit tous les documents, en ajouta de nouveaux et les publia sous le titre de *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère.* Le premier volume de cette collection renferme en outre une biographie de Hisely. Cette même contrée fut encore le sujet de plusieurs autres travaux, entre autres une *Notice sur la fondation de l'hôpital de Gruyère,* et une *Notice historique sur la ville de Bulle.* N'oublions pas non plus le *Livre des anciennes donations faites à l'Abbaye d'Hauterive, de l'ordre des Çiteaux.*

Depuis 1880, l'abbé Gremaud s'occupa activement jusqu'à ses derniers jours de l'histoire du Valais au moyen âge. Le vague dans lequel l'histoire de ce pays était encore, la richesse des archives ecclésiastiques et civiles imparfaitement connues, la quantité de documents inédits, encouragèrent notre infatigable chercheur à explorer cette mine féconde, dit M. de Diesbach. Déjà en 1857, il donnait dans le *Mémorial* une *Notice sur les origines de l'Abbaye de St-Maurice d'Agaune,* plus tard il publia le *Nécrologe de l'église cathédrale de Sion,* celui de l'*église paroissiale de Granges,* une série de *Chartes sédunoises* et de notes sur *le Vidomnat* et *la Sénéchalie de Sion.* Il rechercha avec ardeur les documents relatifs à l'ensemble de l'histoire ecclésiastique du Valais, fit des

découvertes qui déconcertèrent, mécontentèrent même un peu les amis de la tradition et, qualifié par quelques-uns de « dénicheur de saints », il vit cependant ses idées adoptées par les personnes compétentes. Le résultat de ses travaux fut la publication des *Documents relatifs à l'histoire du Valais*. Ce recueil de huit gros volumes est l'œuvre capitale de l'abbé Gremaud. Le huitième volume était sous presse lors du décès de l'auteur. M. le professeur Holder, actuellement bibliothécaire de l'Université de Fribourg, s'est chargé de terminer cette publication. « Le but de l'abbé Gremaud, dit M. de Diesbach, était de fournir des matériaux à l'historien ; en conséquence, il a recueilli tout ce qui peut faire connaître le Valais, ses institutions, son organisation, ses évêques, son clergé, ses familles féodales, son peuple, sa vie économique et sociale.

Nous avons indiqué déjà un certain nombre d'ouvrages, quelquefois les plus volumineux du savant abbé. Il en resterait bien d'autres à citer, dont la rédaction nécessita d'importantes recherches. Nous ne pouvons les rappeler tous. Nommons cependant le *Catalogue des évêques de Lausanne*, *Les lépreux dans le diocèse de Lausanne*, l'*Etat des paroisses du diocèse de Lausanne situées dans le canton de Vaud en 1453*, l'*Inventaire du trésor de la cathédrale de Lausanne*, les *Documents inédits relatifs à l'insurrection de Chenaux* et ses notices sur *Mgr Etienne Marilley* et *Louis d'Affry, landammann de la Suisse*.

Lorsque l'Université de Fribourg fut fondée, en 1889, l'abbé Gremaud fut appelé à une des chaires d'histoire. Enfin, en 1896, ses collègues l'appelèrent à la charge de recteur. Ce fut là le digne couronnement de sa carrière. « Lors de l'ouverture des cours, dit M. de Diesbach, il prononça, en présence de Mgr Lorenzelli, nonce de S. S., à Munich, de plusieurs évêques et magistrats, un discours remarquable, dans lequel il proclamait l'union de la foi

et de la science et affirmait la liberté accordée par l'Eglise aux savants chrétiens.»

L'abbé Gremaud ne consacrait pas tout son temps à ses travaux de cabinet ou à ses élèves. Il participait activement aux séances d'un certain nombre de sociétés dont il faisait partie. Il avait une prédilection particulière pour la Société d'histoire de la Suisse romande ; il suivait aussi de très près les travaux de la Société d'histoire du canton de Fribourg, à laquelle il ne fit pas moins de 125 lectures ou communications importantes.

Laissons maintenant la parole à M. de Diesbach, qui définit très bien, en terminant, le caractère et les habitudes de l'abbé Gremaud.

« Cet homme si sobre, qui s'accordait rarement quelque distraction, aimait ces réunions simples où l'on peut causer entre confrères et amis de questions intéressantes et échanger ses vues sur les sujets qui nous sont chers. C'est alors que l'abbé Gremaud se montrait sous un autre jour. Au lieu du bibliothécaire parfois un peu sec ou du professeur souvent sévère, on trouvait l'homme sociable, aimable et spirituel. Ses toasts surtout étaient remarquables ; empreints d'idées élevées et patriotiques, leur tour n'était jamais banal... Tel l'abbé Gremaud se présentait comme historien, tels étaient aussi son caractère et sa vie privée : simple, droit, ennemi du faste et de la futilité ; prêtre exemplaire, pieux sans ostentation, il était tolérant envers les autres. Dans les sociétés nombreuses, où diverses opinions religieuses et politiques sont représentées, il n'attaquait pas les convictions d'autrui, mais il demandait la même tolérance à l'égard de la religion catholique : dans quelques cas, sa seule présence suffit à éviter des conflits regrettables ; on n'osait pas provoquer un adversaire si redoutable et si bien armé...

... En amitié, M. Gremaud n'était pas banal. Son premier abord était un peu froid, mais lorsqu'il avait donné son affection, ses sentiments ne variaient pas et ceux qui avaient l'honneur d'être ses amis pouvaient compter sur un attachement fidèle et dévoué. Sa charité était active, mais discrète. Combien de misères cachées a-t-il secourues ? Combien de subsides a-t-il donnés pour faciliter les études de jeunes gens auxquels il s'intéressait ? A part l'argent employé pour l'achat de livres, de gravures et de médailles, la plus grande partie de son traitement était dépensée en bonnes œuvres. Il disait en parlant de deux curés, morts à peu de temps d'intervalle : « L'un est mort pauvre, l'autre a fait des économies considérables ; la pauvreté du premier est plus édifiante pour un prêtre. »

M.

DÉCEMBRE 1797

5 décembre. Bonaparte rentre à Paris, venant du congrès de Rastatt.

8 décembre. A la fin d'un grand dîner qui a lieu chez Reubel, Bonaparte, Ochs et Reubel décident de préparer et de hâter autant que possible la révolution de la Suisse par le moyen d'une intervention dans le Pays de Vaud.

8 décembre. La Harpe fait imprimer un modèle de ***pétition*** avec une *adresse* afin que les communes les signent et les envoient au gouvernement français, garant des traités de St-Julien et de Lausanne (1530 et 1564) et du traité de garantie de 1565.

9 décembre. Dix-neuf Vaudois (La Harpe ayant signé le second) et Fribourgeois présentent une pétition au Directoire. Ils demandent que le gouvernement français intervienne comme garant des droits politiques des Vaudois. Cette pétition est renvoyée au ministre des Relations extérieures pour qu'il présente promptement un rapport sur ce sujet.

10 décembre. Talleyrand, dans un rapport sur la pétition présentée au Directoire, dit qu'il ne pense pas que celle-ci doive être accueillie. Il remarque que les signataires n'ont aucun pouvoir de délégués de leurs concitoyens ; il n'ajoute pas foi à l'exposé de leurs motifs. « Les

principes du gouvernement français, dit-il, sont de ne point s'immiscer dans les gouvernements étrangers. Il est de notre justice de récompenser la neutralité que la Suisse a gardée, en restant neutres dans les mouvements qui peuvent naître dans son sein. »

10 au 27 décembre. Mme de Staël use de l'influence qu'elle possède sur Talleyrand pour retarder le rapport définitif du ministre et par conséquent pour empêcher une intervention de la France dans le Pays de Vaud.

12 décembre. Ochs de Bâle demande à Bonaparte que les agents français en Suisse fassent publier des écrits révolutionnaires et que le Directoire prenne sous sa protection « ceux qui travaillent à la régénération de leur patrie ».

13 décembre. Le représentant de la France Bacher, annonce à Zurich, canton directeur, que des troupes françaises vont occuper l'Erguel pour prendre possession des droits que les évêques de Bâle avaient eus sur cette contrée. La neutralité que ce pays partage avec le reste de la Suisse ne sera point violée, ajoute-t-il.

15 décembre. Aujourd'hui, le Conseil de Berne écrit à Talleyrand qu'il est essentiel que l'Erguel et le Val Moûtier ne soient pas obligés d'interrompre leurs rapports avec la Suisse, et qu'il va tenter une démarche en leur faveur. Il délègue en conséquence le professeur Tscharner à Rastatt pour porter au Congrès ses revendications.

On arme les signaux ; on lève des troupes.

15 décembre. Le général Gouvion-St-Cyr occupe aujourd'hui l'Erguel avec 1500 hommes. Cet événement jette le plus grand émoi en Suisse et particulièrement à Berne, où cette nouvelle s'était déjà répandue hier et où le Deux-Cents s'était aussitôt réuni par serment.

17 décembre. Le journal le *Narrateur* ayant parlé de la cession du Pays de Vaud à la France, le Directoire fait prohiber cette feuille et apposer les scellés sur ses presses.

17 décembre. Des troupes bernoises marchent sur Bienne. Deux adjudants français arrivent chez l'avoyer Steiger et donnent des assurances satisfaisantes. Les Français veulent seulement occuper l'Erguel.

18 décembre. Le Directoire français décide le blocus commercial de Genève. On se souvient qu'au mois dernier, Bonaparte avait donné les plus grandes assurances de paix à la République.

20 décembre. Ensuite de la décision du Directoire à propos du *Narrateur*, La Harpe écrit à un de ses amis : «Si mes compatriotes se taisent encore, je les tiens pour indignes de tout ce que j'ai fait pour eux et il ne tiendra pas à moi qu'on ne les traite comme des gredins. »

20 décembre. Le trésorier de Gingins, accompagné de MM. Sinner et de Graffenried, arrivent à Lausanne. Ils sont envoyés par le Deux-Cents de Berne dans le Pays de Vaud pour veiller à la sûreté des personnes et des propriétés, et maintenir l'ordre et l'autorité du gouvernement.

27 décembre. Le Directoire invite Talleyrand à lui présenter « sans délai ultérieur son rapport définitif sur la pétition qui a été remise le 9 de ce mois ».

27 décembre. A la demande de Zurich, une Diète générale se réunit à Aarau. On confirme le choix de Tscharner comme député à Rastatt et on lui adjoint le Zurichois Pestalozzi.

28 décembre. (8 nivôse.) Ensuite du rapport de Talleyrand, le Directoire, statuant sur la pétition présentée le 9 de ce mois, déclare les membres des gouvernements de Berne et de Fribourg « personnellement responsables de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du Pays de Vaud qui réclameraient sa médiation à l'effet d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits. »

La Harpe fait immédiatement envoyer cet arrêté à différentes adresses dans le Pays de Vaud.

Mme de Staël reçoit l'ordre de quitter Paris dans trois jours.

30 décembre. Mengaud, qui vient représenter la France auprès du Corps helvétique, écrit aux XIII Cantons qu'il agira « avec franchise et loyauté, heureux si par ses faibles efforts il peut contribuer à la prospérité des deux peuples ».

30 décembre. La Harpe redouble d'efforts pour encourager les Vaudois à agir. « Il faut être aussi bête que nos gens, dit-il, pour croire encore à une incorporation ; on n'y pense ni pour eux ni pour Genève. » (!)

Fin décembre. Le Directoire invite Talleyrand à prendre de promptes dispositions pour introduire et faire circuler avec profusion dans toute la Suisse les journaux républicains et tous ceux qui contiendraient des articles propres à « ramener l'esprit public ». Les commandants militaires de la frontière transmettent les paquets à Mengaud et Mangourit qui les font circuler. Mengaud fait traduire en allemand les articles principaux.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société d'histoire de Neuchâtel** s'est réunie l'automne dernier pour la première fois au village de Lignières, situé au pied du Chasseral, près de la frontière bernoise. C'était, comme on l'a dit, un vrai événement historique pour cette localité, qui a, du reste,

admirablement reçu ses hôtes d'un jour. Ceux-ci ont entendu trois travaux substantiels et intéressants. M. Max Diacon leur a communiqué le résultat de ses recherches sur l'histoire de Lignières, qui, par certains côtés, est fort originale. Les circonstances qui, au moyen âge, ont transformé une partie du territoire actuel de la commune en *franc-alleu* et qui ont permis de le conserver jusqu'à ce jour franc de lods, méritent principalement d'attirer l'attention de l'historien.

M. Ch. Châtelain a parlé des Neuchâtelois et des guerres de Bourgogne et « c'est avec un sensible plaisir, dit le *Musée neuchâtelois*, qu'après l'effondrement de la chronique des chanoines, on apprend qu'il a retrouvé dans les comptes de la bourserie de la bourgeoisie de Neuchâtel des traces de la participation de contingents neuchâtelois aux guerres de Bourgogne. Ces preuves, personne ne pourra plus les contester, car elles ont pour elles l'éloquence mathématique des chiffres.»

M. Philippe Godet a lu, enfin, quelques extraits des Mémoires d'un magistrat neuchâtelois, François de Sandoz-Travers. On y trouve des renseignements très curieux sur divers événements de la seconde moitié du siècle passé et principalement sur un voyage de l'auteur à Berne, au moment où cette ville venait d'être occupée par le *général Brune*.

Quelques soldats français cantonnés dans le bailliage de Grandson s'étant rendus en armes jusqu'à Vaumarcus et à Vernéaz, en y commettant quelques désordres, le gouverneur de la principauté, le général de Béville, jugea nécessaire de porter plainte auprès du général Brune et chargea F. de Sandoz-Travers de cette mission.

« Ma course n'eut rien de remarquable jusqu'à Frienisberg, raconte-t-il dans ses Mémoires, mais à partir des hauteurs de ce village je m'aperçus tout à coup que du côté de Berne l'horizon était d'une grande rougeur. Je crus que c'était l'incendie de la ville et ce ne fut que lorsque je m'en approchai que je m'assurai que les nombreux feux des bivouacs des Français campés autour de Berne étaient la cause de cet aspect.

» Enfin j'arrivai aux portes de la ville, mais l'entrée me fut refusée, malgré que je m'annonçasse comme chargé d'une mission pressante auprès du général Brune, attendu, disait-on, qu'en vertu d'un ordre exprès, les portes de la ville ne s'ouvraient qu'avec le jour. »

Le messager neuchâtelois dut donc attendre. Il parvint non sans peine à se faire ouvrir la porte d'une maison par deux soldats français qui s'y trouvaient et il passa la nuit avec eux auprès du feu.

« Le jour venu, dit-il, j'entrai dans la ville et je fus frappé de l'aspect qu'elle présentait. Ordinairement si propre et si bien rangée, elle était tout autre en ce moment. Les arcades étaient en partie occupées par les chevaux du train des Français et par leurs conducteurs. Les rues étaient encombrées de tronçons d'armes, de baudriers et de vieilles gibernes que les Français y avaient jetés après s'être pourvus de meilleurs effets à l'arsenal, où ils puisaient à discrétion ; et la stupéfaction des habitants était telle qu'on ne songeait pas même à recueillir et à tirer parti de ces objets épars.

» Je me rendis aussitôt auprès du général Brune, qui occupait le Stifft, sur la place de la Cathédrale ; il n'était pas levé, néanmoins il me reçut, lut dans son lit la lettre dont j'étais porteur et me dit que la violation du territoire qui avait eu lieu à l'égard de la principauté ne pouvait être qu'un malentendu ; qu'il allait donner les ordres en conséquence...

» La chambre où me reçut le général était un grand salon, au fond duquel était le lit qu'il occupait ; tout y était assez mal en ordre ; sur les tables se trouvaient des cartes géographiques, des débris de collation, à côté de bols de punch, et des habits de toute espèce, pêle-mêle sur les chaises. »

L'auteur des Mémoires fut obligé, avant d'obtenir la lettre du général Brune au gouverneur de Béville et de pouvoir repartir, d'assister à la revue des troupes françaises et au dîner du général.

« Je profitai, dit-il, du temps pendant lequel je devais rester à Berne pour faire visite à quelques-uns de mes amis. Quels tristes détails que ceux qu'ils me donnèrent ! Tous officiers dans la troupe bernoise, ils avaient couru le danger d'être assassinés par leurs soldats... Quelques-uns avaient été obligés de se déguiser ; tous avaient le cœur navré.

» Aussi ne fût-ce pas sans amertume que je vis la troupe française, malgré sa belle tenue sous le rapport militaire, et la plantation de l'arbre de la liberté sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à laquelle assistaient les autorités provisoires de Berne, dont la douleur peinte sur le visage contrastait péniblement avec les discours qu'ils devaient tenir dans cette circonstance. Le peuple était morne et abattu et quelques cris de « Vive la liberté ! Vive l'égalité ! » prouvaient plus que toute autre chose par la manière dont ils étaient proférés qu'ils ne partaient d'aucune conviction et qu'ils étaient le fruit d'ordres donnés par les autorités françaises.

» L'heure venue, je me rendis de nouveau chez le général pour le dîner, qui était composé de ses aides de camp et d'autres officiers. Plusieurs avaient un bon ton et étaient aimables. La

conversation roula sur les événements du temps, et au dessert plusieurs de ces militaires chantèrent. Le général avait invité à ce repas le nommé Junod, de Bonvillars, qui avait brigué et obtenu la commission de conduire à Paris les ours de Berne. Cette commission et l'analogie de son nom avec celui de Junot, qui avait alors une réputation dans l'armée française, fut le sujet de maints quolibets lancés par les convives à ce premier, qui fut leur plastron pendant une partie du repas.

» Au moment où l'on allait sortir de table, on vint dire au général que les bourgeois de Berne, rassemblés sous les fenêtres du Stifft, désiraient lui donner une sérénade. Il se mit à la fenêtre et vit, ainsi que nous qui l'avions suivi, une troupe de gens mal mis formant une ronde, ayant une mauvaise musique en tête et chantant avec l'accent bernois : *Dansons la carmagnole ! Vive le son ! Vive le son du chaudron !* qui était l'ancien air des Sans-culottes français. — *Quoi !* dit le général, *c'est de la canaille !* et il ferma violemment la fenêtre et se retira avec humeur.

» ... La troupe qui formait l'avant-garde française était ce que l'on appelait l'armée noire, à raison de l'uniforme brun foncé qu'elle portait ; et elle était composée d'un ramassis de sans-culottes et de gens sans aveu, mettant en alarmes continuelles les habitants du pays où cette troupe passait et ceux qui étaient obligés de les recevoir. Ils prenaient ou échangeaient les chevaux dans les écuries, enlevaient les ustensiles de ménage à leur convenance ; il y en eut même quelques-uns qui enlevèrent en passant la montre à des bourgeois de Berne, ainsi que cela arriva à M. le professeur Wagner... Les autres militaires français méprisaient cette troupe indisciplinée.

» Le général Brune s'empressa de prendre possession du Trésor ; d'autant qu'il voulait prévenir en cela Schauenbourg, qui avait le commandement supérieur.

» Il s'y rendit avec quelques membres du gouvernement provisoire de Berne, des aides de camp et quelques dames françaises. On examina successivement les tonnes remplies d'or et d'argent. Les dames françaises, tout en admirant la beauté de certaines pièces d'or, ne se firent pas faute d'en mettre quelques-unes dans leurs poches et dans leurs sacs. Le général ordonna à l'un de ses aides de camp de donner cent écus à chacun des huissiers bernois et des dragons français qui accompagnaient la députation. On jeta à chacun de ces derniers un sac qui contenait pareille somme, et l'on comprend qu'ils ne se firent pas tirer l'oreille pour les accepter, mais quand vint le tour des huissiers bernois, ce fut autre

chose. Le premier auquel on jeta le sac recula avec effroi, comme s'il eût fait un vol en l'acceptant, et il le laissa tomber par terre. « Ah ! tu n'en veux pas ! » dit un dragon français, et il s'en empara sans façon. »

Ce mot de la fin n'indique-t-il pas bien l'esprit dans lequel eut lieu l'intervention française en Suisse ?

— M. Dunant nous fait remarquer que le **Buchelur, de Nyon,** dont il est fait mention dans la pétition adressée au Directoire, devait être, à n'en pas douter, un membre de la famille *Bachelard*, originaire de cette ville. Nous partageons cette manière de voir. D'après les indications de M. Ney, notaire, et de M. Mignot, à Lausanne, un Bachelard, de Nyon, proscrit, était établi à Paris à l'époque de la Révolution et participa aux démarches des Suisses.

— Le Département de l'instruction publique fait distribuer dans les écoles du canton **Patrie et Liberté, chœur composé pour le centenaire de l'indépendance du canton de Vaud.** Les paroles sont de M. *Charles Vulliemin* et la musique de M. *H. Plumhof*. La ravissante brochure, imprimée par la maison Ch. Viret-Genton, contient en outre le *Cantique suisse* de Zwissig.

— **Certains journaux disparaissent** sans laisser de traces. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous signaler les collections complètes ou les numéros épars des publications suivantes, presque introuvables aujourd'hui :

Le Patriote vaudois, qui devait paraître le 9 février 1798, à Lausanne, chez Hignou.

La *Gazette des campagnes,* publiée pendant l'été de 1798 par la Chambre administrative du Léman.

Le *Journal universel du commerce.* En 1792, un nommé Faucherre, de Moudon, doit avoir tenté de publier sous ce titre un journal.

Observations périodiques sur la Philosophie et les Belles-Lettres. Lausanne, 1775.

Le *Fidèle ami de la vérité*, 1823 (?) rédigé par Bègue de Saint-Geniez.

Etrennes de Flore. Lausanne. 1804. In-24. Un almanach, évidemment.

La *Sentinelle.* Il en est question dans le n° 3 de l'*Ami de la liberté.* 1798. Un journal ?

Le *Charivari suisse,* 1875, 1876, 1877. Quand a-t-il fini sa carrière ?

Le *Furet.* Doit avoir paru aux environs de 1864.

L'*Ami de la vérité,* par M. Bègue. Doit avoir paru avant l'*Ami de la campagne*, par conséquent avant 1830.

6me année. N° 2. Février 1898.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LA JOURNÉE DU 24 JANVIER 1798.

A partir de la cérémonie du 10 janvier 1790[1], une notable partie du Pays de Vaud est en fait révoltée contre le gouvernement de Berne. L'arrêté du général Ménard, promettant secours et assistance aux Vaudois rebelles, vint consommer la révolution, qui, en fait, était commencée dès le 2 janvier.

L'histoire de cette fameuse journée est trop connue pour qu'on puisse y ajouter des détails bien nouveaux. Nous avons pensé cependant que nos lecteurs s'intéresseraient à un résumé des événements de ce jour, dans lequel ils trouveront, avec beaucoup de faits qui leur sont déjà familiers, quelques éléments encore inédits.

« Le 23 janvier, à 6 heures du soir, dit Pichard, témoin oculaire[2], sont arrivés plusieurs courriers apportant des copies d'une proclamation du général Ménard et dont l'original est déposé à Nyon. Le général annonce qu'il est arrivé par ordre du Directoire, sur les frontières, avec une armée destinée à soutenir les réclamations des Vaudois. Cette pièce est accompagnée d'une brochure de dix pages signée la Harpe et Perdonnet, qui donne des

[1] Voir *Revue historique vaudoise*, décembre 1897.

[2] *Journal du professeur Pichard*, publié et annoté par Eugène Mottaz.

Instructions sur les premières mesures à prendre et les premières démarches que doivent faire les habitants du pays pour organiser la nouvelle *République Lémanique*.

» Cette nouvelle, répandue immédiatement dans toute la ville, y a causé une grande agitation en même temps qu'une grande joie. Le Comité de Réunion a aussitôt organisé une garde de cent-cinquante hommes et député des courriers dans diverses directions. Plusieurs personnes ont déjà arboré la cocarde verte, qui, dit l'*Instruction* de MM. de la Harpe et Perdonnet, était autrefois la couleur du Pays de Vaud, et qui doit être celle de la nouvelle république. »

On doit supposer que les Lausannois ne dormirent guère cette nuit-là. Une foule curieuse remplissait les rues, devenait plus dense sur la Palud et se pressait surtout autour de la maison portant le n° 21, aujourd'hui maison Morin. Là siégeait le Comité de Réunion, qui, pendant la nuit du 23 au 24, proclamait la République Lémanique. Au matin du 24 flottait, à la fenêtre du local, le drapeau vert, portant en lettres blanches les mots : « République Lémanique. Liberté-Egalité. » Bien que la proclamation du Comité de Réunion n'ait pas le caractère d'un acte officiel et légal, aux yeux du peuple la révolution est faite. On a brisé le joug de Berne, on est libre désormais. Les patriotes sont dans la joie, et la population, dans sa majorité, salue la révolution avec enthousiasme.

L'*Assemblée provisoire*, après quelques hésitations, prenait aussi les rênes du pouvoir dans la nuit du 23 au 24 janvier, et consommait la révolution officielle, légale, pour ainsi dire. Elle faisait mettre le séquestre sur les caisses publiques, les postes, les péages. « On a arrêté, dit Pichard, au bureau des postes un tonneau d'or et d'argent pesant trois quintaux, que le souverain envoyait

pour payer les troupes qui seraient levées[1]. » L'Assemblée faisait occuper le château de Lausanne et garder le bailli à vue.

Dès les six heures du matin, les courriers venus de Vevey racontent que, là aussi, la révolution a triomphé. Montreux et Lavaux ont également secoué le joug bernois.

Au matin du 24, l'Assemblée se constituait définitivement, et une proclamation envoyée dans tout le pays annonçait que : « les députés de la presque totalité des villes et d'un grand nombre de communautés du Pays de Vaud, réunis jusques à ce jour à Lausanne en comité de conférence, considérant la nature et l'urgence des circonstances, ont trouvé unanimement qu'ils devaient nécessairement se constituer en Représentation provisoire du Pays de Vaud. »

Cette déclaration, la première de notre indépendance, marque que la révolution est accomplie. La chute du gouvernement bernois est un fait accompli.

Pendant ce temps, la foule et les patriotes continuent à manifester. Nous laissons encore la parole à Pichard :

« L'*Assemblée* a fait annoncer par un héraut et au son de la caisse que tous les citoyens et soldats devaient se rendre à midi et demi sur la place de Montbenon. A l'heure indiquée, toutes les milices ont été réparties par bannière. Un membre de l'Assemblée générale a alors présenté à chaque troupe M. de Bons comme commandant général. Celui-ci a enfin invité les soldats de chaque bannière à élire leurs officiers.

» Pendant tout le jour, les habitants de la ville ont été sur pied. Chaque personne, même les enfants, avait une

[1] Journal du professeur Pichard.

cocarde verte à son chapeau, et les femmes étaient parées de rubans de cette couleur. Depuis cinq heures du soir, au bruit des fanfares et au milieu de rassemblements immenses, on a planté des arbres de liberté sur la place de St-François et à la Palud. On a brûlé sur la place de St-François les effigies d'ours du bureau des péages et du bureau des postes. On a détruit les armoiries bernoises qui se trouvaient aux portières des diligences et on les a remplacées par la proclamation du général Ménard. Tout, pendant ce jour, annonce que la plus grande partie du peuple est comme enivrée de joie. Jusqu'à dix heures du soir, on a donné essor à un enthousiasme qui semblait effréné. Cependant, à onze heures, chacun était rentré chez soi et toutes les rues étaient calmes et tranquilles. »

Les villes suivaient l'exemple de Lausanne, plusieurs même l'avaient devancé. La révolution était consommée à *Nyon* le 24 janvier. Nous lisons dans le Manuel du Conseil la relation suivante :

« Monsieur Ant.-Emmanuel Rodt, Bailli, vu les circonstances de la révolution, est parti pour Berne ensuite de l'ordre qui lui a été donné par le comité de surveillance de cette ville ce matin. Ici finit sa préfecture, quoiqu'il eût encore deux ans à rester, et conséquemment celle de tous les baillifs, ce qui a été inscrit ici ainsi que dans le registre du comité pour mémorial à la postérité. » Un petit arbre de la liberté, dit un témoin, a été planté sur la place ; demain on en plantera un plus majestueux.

A *Cossonay*, les nouvelles de la révolution arrivèrent au matin du 24 janvier. La ville adhère à la révolution en communiquant à la bourgeoisie assemblée ce qui avait été fait à Lausanne, en l'engageant au calme, et en approuvant tout ce qu'avait fait son député M. Gaulis.

A *Morges*, le Conseil siégea à peu près en permanence pendant la nuit du 23 au 24janvier. Vers les 10 $^1/_2$ heures, le Conseil reçut avis qu'il se formait près d'Yverdon un corps de troupe menaçant. A minuit, il prit connaissance d'une lettre du comité de Nyon, de la copie de l'adresse du résident Desportes, et d'une adresse de Ménard. Le matin du 24, à 6 $^1/_2$ heures, le Conseil prit connaissance de mesures prises à Lausanne, de la saisie des correspondances et des scellés apposés par l'Assemblée sur les affaires du bailli. La considération dont jouissait le bailli de Morges adoucit les rapports avec les révolutionnaires. Les membres du Cercle de l'Union offrirent « leurs services pour le maintien de la tranquillité publique et pour procurer la sûreté du très noble seigneur Baillif ». Le Conseil, en communiquant cette lettre au bailli, l'assure que « ces sentiments correspondent à ceux des Conseils ». Dans l'après-midi, le Conseil invita le bailli à lui remettre les clefs de l'*arsenal*, ce qui fut fait, et séquestra à la poste un group à l'adresse de M. de Gingins.

A *Vevey*, dans la nuit du 24 janvier, la ville et tout le bailliage avaient pris les armes à 2 heures du matin. Le bailli fut presque mis en état d'arrestation. Personne n'entre ni ne sort du château sans permission spéciale du comité de surveillance. Le commandant de Chillon fut fait prisonnier, et la garde qu'il avait conservée fut désarmée.

A *Yverdon*, on ne voulait d'abord rien tenter contre le souverain, et, le 23 janvier encore, le Conseil ordonnait à ses députés de ne rien faire qui pût tendre à se soustraire à la fidélité qui lui était due. Mais le 24 janvier, lorsqu'on apprit l'arrivée de la proclamation Ménard, lorsqu'on sut que Lausanne fondait la *République lémanique*, le major Develey se rendit auprès du bailli, fort

aimé et considéré, et lui fit savoir que les habitants se proposaient de planter dès le lendemain un arbre de la liberté. Ce magistrat fit aussitôt ses préparatifs de départ; ses effets furent embarqués sur le lac, et le 25, au point du jour, il quitta le château d'Yverdon pour n'y plus rentrer. Des arbres de la liberté furent aussitôt dressés sur la place et à la Plaine.

A *Romainmôtier*, on engagea le bailli à partir. « A *Moudon*, la fermentation, écrivait de Weiss, est arrivée à son comble. Les gens de Lucens menacent d'attaquer le château. » De Weiss y envoya une garnison de 60 hommes. Ce fut là toute son intervention militaire. Cette troupe abandonna le château dans la nuit du 26 au 27 janvier.

A *Payerne*, le 24 janvier, le Conseil approuve l'idée d'envoyer à Berne deux députés de la part du Comité central. Le 25 janvier, à l'ouïe d'une marche probable de bataillons allemands, on décide de demander à LL. EE. de ne pas envoyer de troupes. On engage le quartier-maître, qui était venu préparer le logement pour 1000 hommes, à suspendre ses préparatifs; on établit aussi une garde bourgeoise, et on offre au gouverneur une garde particulière. Il partit le 26 janvier et l'épilogue de cet exode est consigné dans les livres de Payerne, sous la forme pittoresque d'un avis de vente de la volaille du château; on convient en outre de « faire tuer et peser les neuf cochons gras qui sont au château, et qu'on les taxera pour en tenir compte en temps et lieu; on vendra aussi les trois autres cochons non encore gras. »

En résumé, la révolution du 24 janvier s'accomplit le plus pacifiquement du monde. Il fallut l'attitude menaçante des districts restés fidèles et les mouvements de troupes ber-

noises, pour provoquer l'intervention française. Le fâcheux incident de Thierrens fournit à Ménard un prétexte pour déclarer la guerre. La révolution change alors de caractère. Ce n'est plus la manifestation libre de la volonté populaire. Le peuple accepte ou subit les ordres de la France ou des hommes qu'elle appuie.

Paul MAILLEFER.

IL Y A CENT ANS

OU LETTRES ÉCRITES DE LAUSANNE EN 1798

A la fin du siècle passé, vivait à Lausanne un très digne pasteur, Jean-Frédéric Bugnion. Né le 14 février 1747, il avait exercé le ministère successivement à Londres et à Berne. En 1783, il était devenu l'un des pasteurs de Lausanne. Deux ans après sa mort, survenue le 29 mai 1807, le citoyen Pidou, membre du petit Conseil du Canton de Vaud, en installant dans sa chaire le nouveau professeur d'interprétation des Livres Saints, Jean-Louis Bridel, rendait un éclatant hommage aux vertus et aux talents de M. Bugnion. « Pasteur admirable, disait-il, honneur de cette Académie, honneur de cette Eglise... La chaire surtout, la chaire fut son triomphe par la grande variété de talents qu'il sut y déployer et qui laissa douter quel genre d'éloquence lui était le plus propre. Quand excellait-il ? Quand faisait-il sur nous les impressions les plus profondes ? Etait-ce lorsque, touchant, pathétique, ébranlant en nous par degrés les fibres les plus intimes de la sensibilité, il nous arrachait des soupirs ou des larmes ? Ou bien était-ce lorsque, animé d'une sainte indignation, maniant le glaive de la parole, il combattait, il poursuivait jusque dans leurs derniers retranchements les incrédules, les vicieux et toute l'horrible bande des

ennemis de Dieu ? Ou bien était-ce lorsque, avec cette grâce et cette dignité répandue sur son visage, attachée à tous ses mouvements et à toute sa personne, avec cet organe sonore, brillant, musical, il nous transportait en imagination dans les demeures d'en haut, nous introduisait dans la demeure des bienheureux, nous faisait entendre leurs chants de triomphe, leurs concerts divins. Digne, beau, radieux messager des félicités célestes ? »

C'est ce pasteur Bugnion qui, au moment de l'émancipation du Pays de Vaud et dans ces années critiques de notre vie nationale, adressait à un sien neveu, M. César de Constant de Rebecque, à Leipzig, des lettres destinées à tenir ce dernier au courant des événements qui se déroulaient au sein de sa patrie. D'une nature familière et intime, ces lettres relataient les faits dont l'écrivain était le témoin oculaire ou auriculaire, et elles rendaient compte, d'une manière sans doute exacte, des impressions que beaucoup éprouvaient à la vue ou à l'ouïe de ces faits. Il va sans dire que l'auteur ne songeait nullement à faire œuvre d'historien. Ces lettres ne nous intéressent pas moins par leur simplicité que par leur concordance avec d'autres témoignages individuels de la même époque [1].

I

La première des lettres de M. Bugnion est du 29 janvier 1798, cinq jours, par conséquent, après le départ des baillis bernois. La voici :

Il y a deux mois qu'on disait que nous serions révolutionnés. Il y eut au Nouvel-An quelque agitation, mais elle fut réprimée. Le 4 janvier, le décret du Directoire qui rendait responsables les gouvernements de Berne et de Fribourg qui porteraient atteinte aux propriétés des Vaudois qui réclamaient leurs droits, occasionna l'explosion la plus terrible. Il se forma un club de pétitionnaires

[1] Par exemple avec le *Journal du professeur Pichard*, édité par M. Eug. Mottaz, Lausanne 1892.

qui prit ensuite le nom de Comité de réunion. Le capitaine de Bons en fut nommé président. Le Comité était en permanence jour et nuit. Il avait sa chancellerie, son imprimerie, ses courriers, etc. Le Deux Cent suivit ou s'empara du mouvement et prit des sûretés pour la ville. Il y eut conférences sur conférences avec les députés de Berne qui résidaient ici depuis un mois. Ceux-ci partirent le 20 sans avoir rien pu gagner sur les esprits qui se montaient de plus en plus. Le mardi 23 au soir arriva un des courriers du Comité de réunion portant une lettre du général Ménard qui était arrivé au Pays de Gex avec une colonne de 15 à 18,000 hommes de l'armée d'Italie, promettant protection aux Vaudois. Dès le lendemain matin, les conseils, les clubistes, tous les citoyens, les femmes, les enfants prirent la cocarde verte, on arbora le drapeau vert à la Palud, la musique se fit entendre. L'arbre de la liberté fut planté ; tous les citoyens en armes se rendirent à Montbenon, choisirent leurs officiers, élurent de Bons [1] commandant en chef et proclamèrent la République lémanique. Le lendemain, on s'empara du château, des péages, de la poste, de tout ce qui appartenait à l'Etat de Berne. Les baillis furent renvoyés. Le nôtre reçut les marques de considération dues à ses vertus [2]. Tous sont partis, excepté, dit-on, celui de Vevey qui est retenu en ôtage. Déjà les Veveysans s'étaient emparés de Chillon. Le vendredi, nos jeunes gens partirent pour prendre Lucens qui capitula.

Quelques remarques à propos de ce qui précède. C'est dans le courant, et surtout vers la fin de l'année 1797, que s'est préparée la Révolution helvétique. M. Bugnion fait évidemment allusion aux démarches de Fréd.-César de La Harpe, alors à Paris, et des vingt patriotes vaudois et fribourgeois [3], démarches qui eurent pour résultat la promulgation du décret du Directoire en date du 28 décembre 1797 [4].

[1] Le capitaine de Bons, né à Lausanne le 9 octobre 1762, fut nommé, le 20 février 1798, général de la force armée du canton du Léman.

[2] M de Büren, qui était généralement estimé et aimé.

[3] La minute de la pétition déposée aux Archives nationales, à Paris, ne porte que 20 signatures, 3 ou 4 de Vaudois, le reste de Fribourgeois.

[4] Sur l'importance de cette année 1797, au point de vue des destinées de la Suisse, on peut consulter : J. Olivier : Histoire de la Révolution

A leur départ du Pays de Vaud, les baillis n'eurent à souffrir d'aucun mauvais traitement. Quelques énergumènes avaient bien proposé de les retenir comme ôtages, et nous voyons que M. Bugnion parle du bailli de Vevey, Berseth, comme ayant été dans ce cas, mais le château de Chillon avait été déjà pris, le 11 janvier, par des jeunes gens de Vevey et de Montreux, et il est possible qu'il y ait eu, à ce propos, quelques tentatives de violence exercées sur le bailli. A cette époque, du reste, la lettre de M. Bugnion en fait foi, la révolution était déjà moralement faite.

M. Bugnion continue :

Les troupes françaises de l'armée d'Italie sont entrées chez nous. Dimanche 28, 2500 hommes débarquèrent à Ouchy, venant de Savoie. Ils ont pris hier la route de Moudon. Le même jour, 3000 hommes venant de Versoix logèrent ici et sont partis ce matin. Ces troupes sont très bien disciplinées et nous sommes très contents de ceux que nous avons eus aujourd'hui. On attend 3000 hommes ; demain, l'artillerie, puis la cavalerie. Pour fournir à leurs besoins, le général Ménard a demandé, dans vingt-quatre heures, 700 mille livres, le pain, la viande, le vin et l'eau-de-vie nécessaires. Le temple de St-Laurent et celui de St-François sont des casernes. Le nom de citoyen prend la place de tous les titres, et nous voilà dans toute la coutume française... On vient de publier que le citoyen Dumoulin, chef de bataillon français, est nommé commandant de la place pour maintenir le bon ordre.

Pour répondre aux exigences du général français, il fallut faire un emprunt. Cet *emprunt Ménard*, comme on l'appela, produisit naturellement une impression des plus fâcheuses. Les caisses publiques étaient vides, le crédit n'était plus. Les campagnes firent entendre de vives

helvétique, p. 68, et l'intéressant article de M. E. Couvreu, dans la *Gazette de Lausanne*, 16 août 1897. La *Revue suisse* de 1841 renferme un très curieux récit d'un *Dîner avec Bonaparte*, à Lausanne, pendant lequel le général rappela les souvenirs de son passage dans le Pays de Vaud en 1797.

protestations, surtout dans les bailliages de Grandson et d'Yverdon et dans les montagnes de Ste-Croix.

II

Lettre du 3 février 1798.

On travaille à se réunir aux XIII Cantons ; le Pays de Vaud formerait dans ce cas un 14e canton, et le tout une république une et indivisible. Tous ces travaux seront inutiles si le Directoire de Paris veut notre réunion à la France, et un officier fort aimable et fort instruit qui loge chez moi pense que les choses prendront à la fin cette tournure.

L'assemblée représentative du Pays de Vaud préparait alors la convocation des assemblées électorales pour la nomination d'une Constituante nationale, mais ses travaux furent brusquement interrompus lorsque, le 8 février, on reçut à Lausanne le projet de constitution d'une république une et indivisible. M. Bugnion paraît croire qu'à cette époque l'intention du Directoire français était bien de réunir le Pays de Vaud à la France. Juste Olivier prétend qu'un projet de cette nature était réellement venu à l'esprit du gouvernement français, mais que La Harpe sut « parer le coup [1] ».

L'idée de cette annexion du Pays de Vaud à la Grande Nation était assez répandue pour que le Directoire ait cru nécessaire de protester contre l'intention qu'on lui prêtait [2]. Toutefois, rien ne prouve qu'il fût absolument franc sur ce point, et ce qui est certain, c'est qu'il cherchait l'invasion de la Suisse. C'était pour lui une question de politique et une question d'argent. Aucune garantie

1 Olivier. Histoire de la Révolution helvétique, p. 70.

2 Voir sur ce point l'article de M. E. Couvreu, dans la *Gazette de Lausanne*, 16 août 1897.

en faveur de la Suisse n'avait été stipulée dans le traité de Campo-Formio (18 octobre 1797).

III

Ce n'était pas seulement M. Bugnion qui, par le moyen de ses lettres, tenait son neveu de Leipzig au courant des événements qui se déroulaient à Lausanne ou en Suisse : c'était encore Mme Bugnion, née Isabelle de Saussure, qui prenait la plume dans la même intention.

Le 14 mars, elle écrivait :

Je n'ai rencontré que militaires et arbres de la liberté. Nous en avons dans toutes les rues ; le plus beau devant votre maison à côté de la fontaine [1] ; il a 108 pieds de haut. On l'a peint en vert. Il y a une figure représentant Guillaume-Tell, son fils à côté de lui au dessous de l'arbre et le chapeau de la liberté couvert de plumes ; un superbe drapeau de taffetas vert avec les mots ordinaires : Liberté, Egalité, en lettres d'or. Malheureusement, il a fait tant de vent il y a deux jours, que la moitié du beau drapeau s'est sauvée sur le toit.

Nous avons à nous louer des Français ; on est fort content d'eux généralement. L'armée française a séjourné environ un mois ici avant d'aller à Berne. Nos bons patriotes ont donné un bal à la maison commune, ci-devant maison de ville, aux officiers français.

... Le général (Brune) a demandé 100 livres de charpie ; on dit qu'on va amener 600 blessés ; on a pris les maisons du Champ-de-l'Air pour y faire des hôpitaux.

Le même jour que sa femme, soit le 14 mars, Monsieur Bugnion écrivait de son côté à M. César de Constant :

La nouvelle de la prise de Berne arriva ici le mardi 6, à 9 heures du matin ; aussitôt le canon de ronfler ; toutes les cloches en branle. L'assemblée nationale, accompagnée des électeurs et d'un peuple immense, fit une procession par toute la ville, avec la musique et le drapeau vert. A 1 heure, on se rendit à la cathédrale. Je

[1] La maison de la générale de Constant était située à la rue de Bourg, en face de la fontaine, qui n'existe plus, au n° 25 actuel.

fus invité de monter en chaire pour un service d'actions de grâce. Tous les tambours français et vaudois y entrèrent avec la musique et la procession. Le temple était rempli. La musique alla se placer à l'orchestre du chœur ; les tambours vers les tables ; le drapeau vert au centre de l'église et ton pauvre oncle en chaire. Le calme rétabli, je commençai par une courte prière ; je fis un petit discours impromptu sur la circonstance et terminai par une prière plus longue. On chanta l'hymne à l'Etre suprême. Fiaux [1] en déclamait les couplets avec sa voix tonnante et toute l'assemblée répétait le refrain :

« Dieu de bonté,
» Donne-nous la paix avec la liberté ! »

Ensuite la musique ; puis l'orgue et enfin la bénédiction. Tout se passa avec beaucoup de décence. Le reste du jour, toujours le canon et les cloches, et le soir illumination dans toute la ville. »

La cérémonie accomplie dans la cathédrale est racontée de la même manière par le professeur Pichard, mais avec quelques détails supplémentaires [2]. A ce moment, les affaires paraissaient être plutôt en bonne voie, tout au moins si l'on en juge par les lignes suivantes de la même lettre :

Notre situation est des plus tranquilles. Les denrées sont abondantes et le pain baisse de prix, ce qui me paraît très surprenant avec tant de bouches à nourrir. Nous avons le général Pouget, qui commande à 600 hommes, qui se comportent fort bien [3]. Nos assemblées primaires ont eu lieu. Hier, on a commencé à nommer le Conseil administratif, composé de cinq membres, qui aura en mains provisoirement tout le pouvoir législatif et exécutif, en attendant l'établissement du Sénat, du Directoire, etc. Le premier administrateur choisi est Gleyre ; le second, Monod, de Morges, dont on dit tout le bien possible...

[1] Le chantre de la cathédrale

[2] Journal, p. 64.

[3] Le général Pouget remplaça à Lausanne le général Brune, lorsque celui-ci transporta son quartier général à Moudon, avant d'aller à Berne. Il avait été commandant militaire dans le département de l'Ain.

Toutefois, une phrase de la lettre n'est pas de nature à rassurer complètement :

Cependant, nous ne sommes pas sans inquiétude sur notre sort politique. On dit que, dans peu de jours, Genève sera française. Et nous !

Un mois plus tard, soit le 15 avril, Genève était effectivement réunie à la France. C'était la conséquence des intrigues du résident français, Desportes, et du manque d'énergie et d'entente des corps politiques de l'antique cité.

Le 30 mars, M. Bugnion était encore appelé à fonctionner dans la cérémonie de l'installation des magistrats du peuple vaudois. C'était dans la cathédrale. Le pasteur, étant monté en chaire, prononça un discours sur ce texte tiré du psaume CXVIII, vers. 24 : *C'est ici la journée que l'Eternel a faite, égayons-nous et nous réjouissons en elle.* Il acclama avec un grand enthousiasme le nouvel ordre de choses. Son discours, qui renfermait quelques paroles émues et pieuses, fut avant tout un sermon patriotique.

IV

M. Bugnion avait une fille, Henriette, qui, à son tour, prenait la plume pour compléter les récits que son père et sa mère faisaient des événements dont Lausanne était alors le théâtre. Le 2 avril, elle écrivait à son cousin :

On a amené, il y a quelques jours, les ours de Berne qui vont à Paris ; il y en a 3 ; ils sont dans des cages de fer qu'on a mises dans des caisses ; les chars sont escortés de dragons du pays. Le citoyen Junod, qui conduit ces ours, leur a donné des noms qui sont écrits sur les chars ; l'un s'appelle Son Excellence Steiger ; l'autre, Son Excellence d'Erlach, et le troisième Son Excellence Weiss. La foule immense qu'il y avait pour les voir passer riait de ces noms qu'on a mis par moquerie sur ces chars ; le bruit s'était répandu qu'on menait M. d'Erlach enchaîné à Paris et le tout n'était que ces pauvres ours.

Ce citoyen Junod, qui conduisait les ours, était un avocat de Bonvillars qui s'était signalé l'un des premiers par son ardeur patriotique et s'était employé activement à répandre de lieu en lieu l'arrêté du Directoire français du 28 décembre 1797. L'avoyer Steiger était un magistrat énergique mais passionné, un « noble ennemi », comme l'appelait La Harpe. D'Erlach avait été bailli de Lausanne, et quant au colonel — ou général — de Weiss, bailli de Moudon, on sait combien il fut mêlé aux événements qui précédèrent immédiatement l'émancipation du Pays de Vaud.

V

Le 25 juillet, c'est M. Bugnion qui reprend la plume. L'optimisme des premiers jours, déjà un peu mélangé de craintes, est maintenant fort ébranlé. L'état présent est peu réjouissant, quoiqu'à certains égards la situation matérielle ne soit pas mauvaise.

Nous sommes assez tranquilles. L'armée du Rhin qui nous a passé sur le corps est à présent en Italie. Tous les jours des traîneurs. De commerce, il n'y en a plus. Tous les banquiers sont partis, tous les boutiquiers se plaignent qu'ils ne vendent plus. Plus d'équipages, plus d'assemblées, plus de bals. Les rues désertes, mais, en échange, le pain à bon compte, les moissons superbes, les foins ont été abondans, les vignes promettent, les denrées de première nécessité à bas prix. Peu d'argent, les fonds baissent ; beaucoup sont à vendre et peu d'acheteurs.

De graves questions se posent et pourraient donner lieu à des complications dangereuses pour la tranquillité publique ; la question de l'abolition des droits féodaux, par exemple.

On parle toujours beaucoup de transporter le siège du gouvernement à Berne. Les droits féodaux, abolis en principe, tourmentent beaucoup nos législateurs, d'un côté pour donner des indemnités à ceux qui perdent leurs dîmes ; de l'autre, pour remplacer par des impôts la perte que la nation fait elle-même par le retranchement

des laods sans indemnité et par la modicité des indemnités pour les dîmes et cens. Les biens communaux sont une autre pierre d'achoppement. Enfin, tout n'est pas encore couleur de rose.

Cette question du rachat des droits féodaux devait — comme on le sait — amener dans la suite l'insurrection des Bourla-papays.

VI

Cette première année de l'affranchissement devait laisser chez beaucoup de ceux qui la traversèrent des impressions assez mélangées. Si M. Bugnion trouvait que tout n'était pas « couleur de rose », sa fille Henriette, après une heure d'enchantement, en était arrivée à la lassitude la plus profonde. Qu'on en juge par cette lettre d'elle, du 31 octobre :

Nous croyions enfin être délivrés des Français, après en avoir eu notre compte. Point du tout, il recommence à en passer. J'étais enchantée dans le commencement quand il arrivait des Français, mais on se lasse de tout et je m'en suis encore plus dégoûtée depuis que nous en avons eu qui se sont enivrés et battus. Les Français ont la passion de se battre au sabre, et ils l'ont bien satisfaite avec nos Vaudois. Dernièrement, 4 hommes de la garde vaudoise ont manqué ; après avoir bien cherché, on en a trouvé deux de tués, mais on n'a pas vu les deux autres.

Notre charmante révolution a fait en aller tous les étrangers ; ils n'aiment point la liberté ; ils la fuient pour aller chercher le despotisme qu'ils aiment beaucoup mieux... Nous goûtons déjà les fruits de notre liberté, puisque, dans quinze jours, on va faire un emprunt forcé.

L'année suivante, l'état des choses, bien loin de s'améliorer, ira en empirant. La Suisse deviendra le théâtre de la guerre étrangère et de la guerre civile. On assistera aux scènes les plus affreuses de carnage dans les Petits Cantons. Les lettres que nous possédons de M. Bugnion sur cette époque troublée, ont trait surtout à ce qui se passa en *Helvétie* plutôt que dans le canton du Léman.

Ici, la tranquillité est assez grande, mais le pays est surchargé par les passages continuels de troupes, tandis que la légion vaudoise est allée renforcer le corps de Masséna, sur les bords du lac de Constance. Nous arrêtons donc ces emprunts, les lettres subséquentes n'ayant plus trait aux événements de 1798.

J. Cart.

LES SALINES VAUDOISES[1]

La date précise à laquelle l'exploitation des salines passa des mains des fermiers dans celles de l'Etat de Berne ne nous est pas connue ; nous ignorons également quelle était à l'origine l'organisation de cette exploitation. On peut cependant déduire d'une communication faite par le gouvernement, en date du 2 janvier 1686, qu'il se trouvait des ouvriers condamnés aux travaux des mines parmi ceux qui y étaient employés. Des faux bruits circulaient et la réputation des ouvriers libres en souffrait. De là des frottements inévitables entre les deux catégories d'ouvriers. Les directeurs des salines, qui étaient alors Jean-Georges im Hoff et Emanuel de Graffenried, portèrent leurs plaintes à ce sujet devant le conseil. Celui-ci décida, le 26 octobre 1686, que les ouvriers des mines dépendant des salines, reconnus comme vicieux et insoumis, devaient être maintenus en prison jusqu'à ce que de nouveaux ordres vinssent de Berne.

D'autres difficultés provenaient de la diminution des sources et des installations très primitives de l'exploitation. Pour parer à la première cause d'insuccès, le gouvernement nomma une commission qui se réunit à Berne le 16 juillet 1715 pour étudier les travaux à entreprendre en vue de conserver les sources, dont le débit

[1] Voir *Revue historique vaudoise*, octobre 1897.

diminuait. Une partie de la commission, dit *Wild*, proposait de chercher *avec l'aiguille* de quel côté venait la source, puis de creuser de ce côté-là. En 1725, de Rovéréaz père, directeur des mines de l'Etat de Berne, fit commencer une galerie qui devait mesurer 5807 pieds de roi et aller du Bouillet au Fondement. Il se proposait ainsi de capter les sources aussi bas que possible, ce qui, pendant longtemps, fut considéré comme le meilleur système d'exploitation. Le baron Joachim-Frédéric de Beust, qui jouissait alors d'une grande réputation en Allemagne comme expert en matière d'exploitation de salines, fut appelé par le gouvernement de Berne à donner son avis sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Les maisons de graduation construites selon les indications de M. de Beust ayant obtenu un bon succès, le gouvernement lui accorda une confiance aveugle. Plusieurs traités intervinrent entre les deux parties, les 17 octobre 1733, 7 novembre 1737 et 17 février 1746. L'expert saxon condamna le projet de Rovéréaz, qui, selon lui, devait coûter 750,000 Livres de Berne en argent et exiger 125 années de travail. *Grenier* nous apprend que, moyennant la promesse du paiement d'une somme de 80,000 Livres, M. de Beust produisit un plan qui aboutit au forage du puits de Providence et à la perte de la source de ce nom. Ce fut également lui qui fit creuser le grand puits du Bouillet, jusqu'à 80 pieds au-dessous du niveau du lac, toujours dans la pensée qu'il fallait recueillir les sources aussi bas que possible. Le quart du produit des sources salées qui seraient découvertes devait revenir à de Beust ; les résultats des travaux furent toutefois insignifiants.

Dejà en 1744, de Rovéréaz père signalait l'existence d'une source salée en-dessous du Chamossaire. M. Knecht, précédemment à Soulze, en Wurtemberg, où il était

facteur et conseiller ducal, appelé aux fonctions de facteur des salines à Aigle, en 1753, fit, sur des ordres venus de Berne, des recherches sur les sources salées de la région. Il passe pour avoir découvert la source de Chamossaire. En 1754, *Haller* ayant été envoyé sur les lieux, vit, dans cet endroit, une source qui s'échappait d'une galerie commencée et formait un marécage. La République ordonna le percement d'une galerie, qui fut commencée en 1755 et continuée les années suivantes. Le grisou y fit explosion en 1759 et blessa plusieurs ouvriers. Aucune source importante n'ayant été découverte au cours de ces travaux, Haller proposa de les suspendre, ce qui fut admis en 1761. Les deux sources constantes livraient 480 livres d'eau à l'heure.

La source de Panex est généralement tenue pour la plus ancienne de celles qui sont ou ont été exploitées. Elle était, sous le gouvernement bernois, confiée à un facteur résidant à Panex et plus tard à Aigle, lequel était placé sous l'autorité du directeur habitant le château de Roche. Cette source a été réunie au Devens avec les autres sources salées des souterrains.

Haller raconte qu'il a utilisé les loisirs que lui laissaient ses fonctions officielles comme directeur des salines de la République pour visiter, de 1754 à 1764, les contrées où elles se trouvent. Ces salines, les seules qui fussent exploitées à cette époque en Suisse, se trouvaient toutes dans le gouvernement d'Aigle. Il a bien entendu parler d'autres salines, mais il se montre très sceptique à leur égard, basé sur les expériences acquises, dont voici quelques échantillons. On lui avait soumis, comme provenant du Valais, un fragment de roc salin de couleur rouge et analogue à celui qu'on rencontre en Bavière : mais comme l'auteur de cette découverte se refusait à en faire connaître la provenance exacte et que d'ailleurs il

avait la réputation de se livrer à des arts surnaturels, Haller ne crut pas à l'origine helvétique du sel en question. Il avait, d'autre part, constaté que les paysans sont généralement portés à croire qu'il se trouve des sources salées sur toutes les montagnes. L'existence de telles sources était signalée dans l'Emmenthal, dans le gouvernement de Saanen et ailleurs ; mais l'examen local démontra toujours qu'il s'agissait d'une erreur ou d'une tromperie. C'est cette dernière alternative qui fut mise au jour en ce qui concerne la vallée de l'Emme, où des recherches avaient été entreprises sur l'ordre du gouvernement. Haller se méfiant des indications fournies par un paysan, garda celui-ci toute une journée auprès de lui et fit surveiller la source soi-disant salée. Il constata ensuite qu'elle ne renfermait pas trace de sel, car la potasse dont le paysan s'était servi pour saler sa source avait eu tout le temps de disparaître dans l'intervalle. Des sources salées devaient exister dans le comté de Baden et dans le canton d'Unterwald, mais Haller n'a rien pu apprendre de précis à leur égard. Quant à la région saline du gouvernement d'Aigle, l'auteur que nous citons dit qu'elle est limitée au Nord et à l'Est par la Grande-Eau, au Sud par l'Avançon, à l'Occident elle s'abaisse jusqu'à la plaine du Rhône. En dehors de ce gouvernement, on constate, au Nord, la présence de roches qui annoncent l'existence de sources salées. La plus importante des sources salées alors connues était appelée les Fondements ; elle était située au bord de la Gryonne, en dessous du village d'Arveyes.

La présence du gypse où se trouve le sel fut reconnue par *Wild*, depuis le fond du Val d'Illiez, en Valais, jusqu'à la rive méridionale du lac de Thoune. Cet auteur pense que la couche se prolonge plus loin encore. Déjà, en

1788, il cite de Charpentier pour appuyer sa manière de voir sur la formation du gypse.

La contrée salifère de Bex est formée de montagnes relativement peu élevées, dont la cargnieule et le gypse constituent la charpente, a expliqué M. le professeur *Schnetzler* à la Société helvétique des sciences naturelles, réunie à Bex, en 1876. A cette occasion, M. *de Tribolet* a constaté qu'une grande bande de gypse s'étend depuis le lac de Thoune à celui d'Annecy.

Rambert rapporte que la première galerie du Fondement fut commencée en 1684. Dès l'année 1694, une seconde galerie coupa la source 27 pieds plus bas. En 1707, une troisième galerie de 2800 pieds de longueur, dont la construction dura 13 ans, fut percée plus bas encore ; elle fut prolongée jusqu'à quelque distance des sources en 1723. Ce travail fut repris en 1742 et ce qu'on appelait alors le *Cylindre*, ou réservoir naturel des sources, fut percé de part en part. L'exécution du plan primitif de M. de Rovéréaz, abandonné à l'instigation de M. de Beust, mais repris plus tard par M. Wild, aboutit à la découverte des sources de Bon-Succès (21 à 23 °/₀ de sel), les plus riches qu'on eût rencontrées jusqu'alors. Elles donnèrent ensemble, en 1802, 12,420 quintaux de sel, tandis que toutes les autres sources réunies n'en donnèrent que 7400. Toutes les sources connues paraissant venir du plateau de Chésières et de Villars, au-dessus d'Ollon, à 1250 mètres d'altitude environ (Struve donne les hauteurs suivantes en pieds : Chamossaire 3412 ; Panex 3066 ; Fondement, source Providence, anciennement 2714, alors 2283 ; Espérance, 2283 ; entrée du puits du Bouillet, 1921), M. Wild entreprit de percer la montagne pour atteindre le grand dépôt du bassin. Il ouvrit une première galerie sous le village de Chesières, la galerie des Vauds, au bord de la Petite-Gryonne ; une seconde sur le versant

de la Grande-Eau, près du village d'Exergillod ; une troisième à peu de distance d'Arveyes. Ces trois galeries devaient se rejoindre. Celle des Vauds prit une grande importance à cause de la roche salée, qu'on traversa bientôt sur une longueur de près de 2000 pieds. Les éboulements qui se produisirent dans cette galerie percée dans un terrain provenant d'un glissement, et l'eau qui l'envahissait parfois, découragèrent M. Struve, qui avait succédé à M. Wild. Les travaux, quoique fort avancés, furent abandonnés, et l'on revint au grand projet de Rovéréaz condamné par le baron de Beust. Ce plan consistait à percer, près des Devens, fort au-dessous des anciennes, une nouvelle galerie, celle du Bouillet. Ce travail prit 15 ans, au lieu des 125 prédits par M. de Beust, et il amena, en 1820, la découverte du massif de roc salé.

Ce n'est qu'en 1824, dit *Rosset*, qu'on procéda à l'exploitation et à la dessalaison de la roche par des procédés artificiels : l'abatage de la roche en souterrain, son transport au dehors, le dessalage et enfin l'évaporation de l'eau. A partir de cette époque, on abandonna les sources salées et cependant le rendement de l'exploitation s'éleva à plus de 40,000 quintaux de sel par an. Sur le même sujet, *Grenier* écrit que Jean de Charpentier, attaché à la direction des mines dès 1813, proposa, en 1823, l'extraction et le lessivage du roc salé, dont il venait de découvrir des amas importants. En 1705, à l'exploitation dite de Graffenried, on avait déjà trouvé le roc salé et on le lessiva dans des chambres souterraines qui en conservent encore les résidus. C'est ce procédé qu'on reprit. Les blocs obtenus par l'extraction du roc à la poudre étaient réduits en cubes gros comme le poing, puis on les transportait dans les dessaloirs, vastes réservoirs, de la contenance de 400 à 600 mètres cubes, où ils étaient soumis à trois lessivages d'eau douce ou d'eau plus ou moins salée.

L'évaporation se faisait dans l'établissement du Bévieux. Les fragments de roche dessalée étaient transportés hors de la mine. Ce système d'exploitation, quoique plus simple que celui dont nous allons parler, nécessitait un roulage perpétuel, cause de frais de main d'œuvre exagérés.

A l'origine, on évaporait l'eau des sources sur place dans de simples chaudières en cuivre. On établit une canalisation pour les sources salées dès le commencement de l'exploitation industrielle. Celle qui amenait à Aigle la source de Chamossaire avait une longueur de trois lieues; près d'une lieue au-dessus de la saline, elle recevait la source de Panex. La source du Fondement utilisait une canalisation de deux lieues de longueur qui aboutissait au Bévieux. Ces canalisations étaient formées de tuyaux de sapin de dix pieds de long. Chaque année, on devait éliminer la partie des tuyaux qui était mise hors de service par la pourriture. De ce chef, résultait le remplacement annuel d'un dixième de la longueur totale de la canalisation. Les plus grandes forêts eussent à la longue été épuisées par une telle consommation de bois. La vaporisation de l'eau salée exigeait d'autre part de grands approvisionnements de bois à brûler. On chercha à économiser le bois en augmentant le degré de salure de l'eau salée par l'opération appelée *graduation*. Jusqu'en 1731, on graduait, c'est-à-dire on projetait l'eau salée, sur la paille, à bras d'homme, pour la faire évaporer partiellement. Dès lors, d'après les indications de M. de Beust, on gradua sur les épines, au moyen d'une roue à eau. On arrivait ainsi avec des eaux titrant 2 °/₀ de sel à obtenir une salure de 8 à 9 °/₀. La graduation ne pouvant avoir lieu durant la saison froide, de grands réservoirs avaient été creusés pour recueillir l'eau salée et la conserver jusqu'au moment où elle pourrait être utilisée. Le réservoir de Panex avait une contenance de 106,000 pieds cubes ;

il mesurait 245 pieds de longueur, 64 de largeur et 7 de hauteur. Deux réservoirs existaient au Fondement ; le plus grand avait une capacité de 50,000 pieds cubes et le plus petit une capacité de 15,000 pieds cubes. Pour terminer l'évaporation, on faisait bouillir l'eau salée dans des chaudières formées de feuilles rectangulaires de forte tôle, dont la plus grande mesurait 19 pieds 9 pouces de diamètre. Haller avait essayé de l'évaporation solaire et il constata que le sel ainsi produit était plus dur et plus salé que celui obtenu par l'action du feu. En décembre 1760, J.-P. Bertholet, assesseur général à Aigle, et Jacques Ruchet, justicier d'Huémoz, déclarèrent par écrit, ensuite des expériences faites à la demande d'Alb. de Haller, que le sel d'Aigle obtenu par évaporation au soleil est d'environ un quart plus fort que le sel commun et qu'il sale fort bien le fromage. Le personnel employé aux salines était, en 1787, de 11 valets de sel et 3 ouvriers provisoires au Bévieux et de 7 valets et 1 ouvrier provisoire à Aigle. On aura ainsi une idée de l'importance relative des deux exploitations, dont la dernière fut, plus tard, jointe à la première.

(*A suivre.*) Jules GFELLER.

JANVIER 1798

1er janvier. Les Magistrats vont, après le sermon, présenter leurs compliments à la Haute Commission. Le Trésorier de Gingins leur dit que l'on court des risques et que la bravoure des Suisses va être probablement mise à l'épreuve.

— Bonaparte invite le Directoire de la République cisalpine à se servir de tous les moyens pour répandre dans les bailliages tessinois l'esprit de liberté, en faisant distribuer des imprimés, etc. Des troupes iront à la frontière pour encourager les populations.

2 janvier. La Diète d'Aarau annonce le prochain renouvellement du serment de fidélité à l'alliance.

3 janvier. Agitation de plus en plus grande. Les pétitionnaires se décident, sur les conseils du Bourgmaître, du juge Secretan et de Glayre, à envoyer leur requête pour la convocation des Etats à LL. EE. et non au Directoire, comme le voudrait La Harpe.

4 janvier. Les pétitionnaires de Lausanne invitent les campagnards à se joindre à eux.

On forme une garde de nuit.

6 janvier. Louis Cassat, de Lutry, écrit à Brun, de Versoix : « Le Comité central, dont je suis l'un des membres, veille jour et nuit. Chacun est décidé à mourir à son poste plutôt que de ne pas aller en avant.»

8 janvier. Les XIII Cantons répondent à la demande de Mengaud, concernant les émigrés que si la France expulse les citoyens suisses coupables, ils agiront volontiers de même à l'égard des émigrés français en Suisse.

— Sur le rapport de Glayre, le Deux-Cents approuve la pétition demandant l'assemblée des Communes et la transmet à la Haute Commission.

— Les représentants de LL. EE.' en annonçant la prestation du serment de fidélité qui aura lieu le 10, déclarent qu'ils ne veulent inquiéter personne pour cause d'opinion et que la cérémonie n'a d'autre but que « l'union, la concorde et le bonheur des habitants du Pays de Vaud.»

9 janvier. Le Comité central de Lausanne envoie un courrier à Carouge pour prendre des informations sur l'arrivée des troupes françaises, leur nombre et leurs dispositions « et si elles sont véritablement fournies pour appuyer en cas de besoin leurs frères et amis.»

— Les pétitionnaires demandent que la cérémonie du lendemain n'ait pas lieu. La Haute Commission ne peut pas revenir en arrière. Ils décident de ne pas prêter le serment et de ne pas paraître sur Montbenon.

— Le Deux-Cents forme un Comité de surveillance composé du Bourgmaître, du juge Secretan, du banneret Bergier, de Glayre et Bergier de Jouxtens.

10 janvier. Les magistrats et une partie des soldats et des citoyens prêtent, sur la place de Montbenon, le serment de fidélité. Dans le reste du pays, ce serment n'est prêté généralement que par une partie seulement des citoyens. Le résultat n'est, en somme, pas encourageant pour LL. EE., qui se déclarent cependant satisfaites.

12 janvier. On apprend la nouvelle de la prise du château de Chillon par les patriotes de Vevey.

— Les pétitionnaires organisent un *Comité central de réunion*, dont les membres sont les citoyens Bonnard, président; Will, vice-président; Cassat; Ant.-Louis Oboussier; Panchaud-La Harpe; capitaine de Bons, secrétaire; Jaques Penserot; Georges Rouge; Duvoisin-Campart, archiviste; Ch. Oboussier, caissier; Moïse Fiaux; Hedelhofer, aîné, secrétaire du Comité.

15 janvier. Le projet de constitution pour la Suisse, rédigé par Ochs, est présenté au Directoire. Celui-ci le modifie en ce sens qu'il devra être accepté non pas à titre provisoire et sous réserve d'amendements, mais totalement et à titre définitif.

15 janvier. Il est arrivé trois députés fédéraux qui viennent offrir leur médiation.

— Le colonel de Rovéréa, qui a été au quartier général de Carouge comme agent du parti bernois, n'a, paraît-il, pas de raisons d'être satisfait de son voyage.

— Le Banneret de Nyon, Nicole, vient demander au Trésorier la dissolution du cordon de troupes qui est à la frontière et annoncer que les milices n'étaient pas disposées à combattre les Français. Il demande les Etats.

— Le Deux-Cents de Lausanne forme un *Comité de sûreté*.

— La Commission de surveillance demande aux villes vaudoises de lui envoyer des députés, afin d'établir plus d'unité dans ce qui sera fait pour le bien du pays.

16 janvier. Les représentants fédéraux annoncent qu'ils vont travailler à affermir la tranquillité et le bonheur du pays.

17 janvier. Les pétitionnaires ont eu, paraît-il, l'intention de s'emparer du Château. Ils ont échoué.

— Le colonel de Weiss, bailli de Moudon, nommé par le gouvernement Haut Commandant du Pays de Vaud, annonce au Comité de Réunion qu'il rend ses membres responsables de toute entreprise armée.

— Le Directoire donne au général Ménard des instructions précises sur la conduite qu'il aura à suivre à l'égard de la Suisse.

— Le Bourgmaître de Saussure, le banneret Bergier, le juge Secretan et Maurice Glayre remettent aux représentants de la Diète un Mémoire pour démontrer que la réunion d'une assemblée des villes et communes est le seul moyen de sauver le pays de l'invasion.

— Onze villes et communes remettent une pétition demandant l'assemblée des Etats.

— Le *Comité de Réunion* répond aux sommations du colonel de Weiss par une lettre sévère et menaçante.

18 janvier. Les députés de Morges, Vevey, Nyon, Payerne, Aubonne, Orbe et Cossonay, se réunissent à la Commission de surveillance de Lausanne et forment le *Comité cemtral des villes.*

19 janvier. De Weiss est allé hier à la frontière du Pays de Gex ; il voulait reconstituer le cordon militaire ; les habitants de Nyon s'y opposent.

20 janvier. M. de Bonstetten écrit à Berne que si on ne se hâte pas de satisfaire les Vaudois, tout est perdu. « LL. EE. n'ayant pas voulu les Etats, les auront de force. »

— Le Grand Conseil de Bâle proclame l'égalité des droits entre tous les citoyens.

21 janvier. On lit en chaire un mandat de LL. EE. par lequel elles promettent d'accorder tout ce qui sera juste, et l'amnistie à ceux qui reconnaîtront leurs torts. Elles refusent la convocation des Etats et n'admettent pas de demandes collectives. Cet arrêté excite le mécontentement de la généralité des citoyens.

— Des troupes de la partie allemande du canton s'avancent : on dit qu'elles sont déjà à Avenches.

— Louis Frossard de Saugy et le banneret Auberjonois représentent Moudon et Yverdon dans le Comité des villes.

22 janvier. Oboussier revient d'Aarau, où Mengaud lui a dit que les Français n'entreraient que si les troupes bernoises s'établissaient dans le Pays de Vaud ou si les Vaudois les appelaient.

— Le Comité des villes envoie, dit-on, le citoyen Ausset auprès de la Diète d'Aarau pour lui demander sa médiation.

— La Commission de surveillance de Lausanne, augmentée, siège jour et nuit. On forme une garde bourgeoise.

— La Fléchère, membre du Comité des villes, invite le comité de Nyon à aller sur l'heure à Carouge pour savoir exactement si l'on peut compter sur le secours des Français au moment où les troupes allemandes s'avancent.

23 janvier. Le général Ménard et le résident français à Genève, Desportes, répondent à la demande ci-dessus en faisant part des intentions réelles de la France au sujet du Pays de Vaud.

— De Weiss publie une proclamation au peuple vaudois dans laquelle il montre plus de suffisance que de génie militaire.

— Le Deux Cents de Lausanne envoie des délégués à Lavaux, Vevey, etc., pour calmer le public qui croit à l'arrivée de troupes bernoises par Aigle.

— Une seconde délégation est envoyée à Berne pour demander qu'on n'envoie pas de troupes et qu'on accorde les Etats.

— Le Comité des villes envoie une députation à Berne dans le même but.

— Le soir, une proclamation du général Ménard annonce qu'il se tient à la disposition du peuple vaudois.

— La Harpe et Perdonnet envoient de Paris des *Instructions* sur les mesures à prendre et recommandent de proclamer l'indépendance sans perdre un instant.

— Grande agitation le soir ; la joie est générale. Le Comité de Réunion envoie des courriers de divers côtés et organise une garde de 150 hommes. Beaucoup de personnes arborent déjà la cocarde verte. On envoie des courriers aux délégations qui sont parties à Berne pour leur annoncer ce qui se passe. Ils les atteignent à Moudon.

24 janvier. La *République lémanique* a été proclamée par le Comité de Réunion qui a adopté pour signe de ralliement la cocarde verte. Le Comité fait flotter à la fenêtre de son local sur la Palud le drapeau vert avec l'inscription : *République lémanique*, *Liberté*, *Egalité.*

— On arrête pendant la nuit des courriers bernois.

— A la demande du Deux Cents, le Comité central des villes se charge du gouvernement provisoire sous le nom de *Assemblée provisoire du Pays de Vaud.*

— Toutes les milices se réunissent sur la place de Montbenon et choisissent le citoyen de Bons pour commandant général.

— L'enthousiasme est général. On plante les arbres de liberté, on s'empare de tous les bureaux de l'Etat, on détruit et on brûle les armoiries bernoises.

25 janvier. On reçoit la nouvelle de l'occupation militaire du château de Lucens. On fait partir 200 hommes pour Moudon.

— Un adjudant du général Ménard, Autier, va sommer de Weiss d'évacuer le Pays de Vaud.

— Le Bailli de Lausanne part pour Berne avec le consentement des Comités. Il emmène sa famille et ses domestiques.

— L'enthousiasme a diminué depuis hier.

— Aujourd'hui a eu lieu à Aarau la cérémonie solennelle du renouvellement de l'alliance confédérale entre douze cantons. Les députés de Bâle n'y ont pas participé.

26 janvier. On apprend vers les 2 heures du matin que Autier a été assailli pendant la soirée à l'entrée du village de Thierrens, ses

deux hussards d'escorte ont été tués, lui-même revient en arrière et un dragon vaudois porte ses lettres à de Weiss à Yverdon. De Weiss répond à midi mais vaguement qu'il va se retirer. Les troupes françaises vont entrer ensuite de ce qui vient de se passer à Thierrens.

— Le Directoire adopte un projet de déclaration de guerre au gouvernement bernois prévoyant déjà un acte d'hostilité de la part des troupes de ce canton et une demande d'abdication immédiate. Il adopte aussi une proclamation à tous les citoyens suisses pour leur annoncer que les Français entrent en Suisse en amis du peuple et en ennemis de l'oligarchie.

27 janvier. Le Directoire envoie le général Brune prendre le commandement des troupes. Il emporte la déclaration de guerre et la proclamation adoptées hier.

— Le général Ménard demande à l'Assemblée provisoire, à titre d'emprunt, une somme de 720,000 livres de France.

— Les Etats confédérés, apprenant les événements, annoncent au général Ménard qu'ils adressent une représentation à la France. Ils en attendent des « résultats tranquillisants pour eux » et le prient de suspendre jusqu'alors tout acte d'hostilité.

28 janvier. L'Assemblée provisoire délègue trois de ses membres auprès du Directoire : H. Monod, la Fléchère et Bergier de Jouxtens.

— L'Assemblée provisoire devient chaque jour plus nombreuse et plus houleuse. Le Comité de Réunion cherche à diriger ses travaux, mais elle passe à l'ordre du jour sur ses demandes.

— Les troupes de volontaires vaudois s'avancent vers le nord du canton. 2600 Français arrivent à Lausanne à 4 heures de l'après-midi. Le général Ménard y entre à 6 heures avec son état-major. Les soldats se plaignent de leurs cantonnements.

— L'enthousiasme de la population a disparu.

— Le Directoire charge le général Schauenbourg d'aller avec une armée occuper Bienne et coopérer avec le général Brune aux hostilités qui se préparent contre les gouvernements oligarchiques.

— Le Conseil des Deux-Cents de Fribourg décide que les « Commis de la bourgeoisie des anciennes terres et des bailliages » seront consultés au sujet d'une révision de la constitution et sur les circonstances du moment. Les quatre bannières choisissent des délégués qui se constituent en Comité central provisoire dont Ch. Schaller et Ph. Ræmy sont secrétaires. Ce Comité notifie son avènement à l'avoyer et envoie les citoyens Duc et Vonderweid au

général Ménard. Ces deux hommes sont des agents très actifs de la France. Schaller et Ræmy sont modérés.

29 janvier. On apprend qu'une troupe de volontaires vaudois a reculé sans combattre, près de Faoug.

— Pendant toute la journée, des troupes françaises ont traversé le pays, se dirigeant du côté de Payerne, d'Yverdon et de Vevey.

30 janvier. L'Assemblée provisoire reçoit deux députés de Fribourg qui annoncent qu'un comité central vient de se former dans cette ville. Ils demandent les conseils et les secours de l'Assemblée provisoire.

30 janvier. Il passe toujours des troupes françaises. Les soldats, auxquels on a beaucoup donné à boire pendant le voyage depuis Nyon, sont un peu turbulents et indisciplinés. E. M.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. P. Vaucher, professeur à l'Université de Genève, vient de publier une deuxième édition, revue et corrigée, de ses **Esquisses d'histoire suisse** (1291-1513), dédiées à la mémoire de L. Vulliemin. Ce volume raconte d'abord l'histoire de la formation de la Confédération suisse, de cet âge héroïque dont la fin est marquée par les victoires pures et glorieuses de Sempach et de Næfels ; c'est ensuite celle du XVe siècle, où l'on voit les Confédérés passer presque sans transition de l'offensive à la défensive et s'adjoindre des pays sujets, des pays alliés, de nouveaux cantons, préparant ainsi, dès les jours de la guerre de Bourgogne, la réunion ultérieure de l'Helvétie romane à la Suisse, se détachant de plus en plus de l'empire d'Allemagne et donnant à notre pays la forme territoriale et politique qu'elle a gardée jusqu'en 1798.

L'opuscule de M. Vaucher va jusqu'à l'année 1513 ; après avoir parcouru les siècles de belle et vaillante jeunesse de la Confédération, puis ceux des conquêtes et des intrigues diplomatiques, il s'arrête à la réforme et semble reculer devant l'ère des haines confessionnelles du XVIe et du XVIIe siècle, suivie du spectacle écœurant des iniquités du XVIIIe siècle, que vient comme illuminer d'un éclair fugitif le martyre des Davel et des Henzi. Comme elle apparaît vraie cette parole d'Eugène Rambert, que M. Vaucher rappelle à propos : « L'histoire de la Suisse est exceptionnellement belle et exceptionnellement triste ; elle est trop belle pour l'être longtemps. »

Cette édition diffère notablement de la précédente ; s'adressant surtout au public lettré, l'auteur a sabré l'indication de presque toutes ses sources, soigneusement cataloguées dans la première ; l'historien préfèrera donc l'*edition princeps*, et le public, qui ne tient pas à voir les apprêts du repas qu'on lui sert, la plus récente ; si celle-ci raconte un peu longuement, trop même peut-être, d'après Vulliemin, les victoires de Grandson et de Morat, elle est allégée de la deuxième partie tout entière qui parcourait l'histoire de la Réformation. Çà et là quelques notes nouvelles, sensées, mesurées, prudentes, telle la suivante qui commente un article du pacte de 1291 : — « Les Confédérés déclarent qu'ils n'accepteront aucun juge qui ait acheté sa charge ou qui soit étranger à leurs vallées. » — « Ce terme assez vague de *juge* est susceptible de plusieurs sens, entre lesquels on peut hésiter. Le parti le plus simple est d'admettre que la clause ci-dessus énoncée visait à la fois le chef de la communauté *(ammann, landammann)*, qui n'était point encore élu par elle, et les officiers provinciaux, chargés d'exercer, au nom des Habsbourg, la haute justice. »

Le style est ferme, précis, un peu sec parfois, simple, sans artifice oratoire ; l'auteur juge sainement des choses, sans passion et sans parti pris, *sine ira et studio :* de là ce charme d'impartialité parfaite qui pénètre le lecteur et qui est, comme on l'a dit, la chasteté de l'histoire.

E. Payot.

— Sous le titre de **Mes souvenirs du Sonderbund,** M. le colonel Constant Borgeaud, qui a fait la campagne en qualité de capitaine d'état-major de la division Rilliet, a résumé ses souvenirs dans quelques articles publiés dans la *Revue.*

Cédant à de nombreuses sollicitations, le colonel Borgeaud a autorisé l'imprimeur de la *Revue,* son ami, à réunir ces articles en une brochure et à l'éditer à ses périls et risques.

C'est sur cette brochure, qui vient de paraître, que nous attirons l'attention de toutes les personnes qui s'intéressent à notre histoire nationale. Ecrits dans une langue vivante et sobre, les souvenirs évoqués par l'auteur dans ces quelques pages constituent un document des plus intéressants. Ils traitent successivement de l'organisation militaire du canton de Vaud à l'époque du Sonderbund ; de la mise sur pied des troupes vaudoises ; de leur marche sur Fribourg ; de l'attaque de la redoute de Bertigny, le 13 novembre 1847 ; de l'entrée de l'armée fédérale à Fribourg, et de quelques épisodes se rattachant à cette campagne.

Die Berner Chronik des Diebold Schilling (1468-1484). Im Auftrage des historischen Vereins des Kantons Bern herausgegeben von Gustav Tobler. — Bern. K.-J. Wyss, 1897.

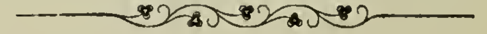
Diebold Schilling peut être placé dans les premiers rangs des chroniqueurs suisses : militaire, il prit une part active aux principales expéditions de son temps ; employé à la chancellerie de l'Etat de Berne, il tenait souvent la plume dans les conseils ; membre de l'Abbaye des gentilshommes, il fréquentait les personnages les plus influents du gouvernement ; il n'est donc pas étonnant qu'il fût au courant des événements survenus pendant l'époque si importante des guerres de Bourgogne, de la conquête du Pays de Vaud et de la célèbre Diète de Stanz, qui fut aussi celle de son activité littéraire.

Tandis que les chroniques de Justinger, de Tschachtlan, de Türing Fricker et de Valerius Anshelm trouvaient des éditeurs, celle de Schilling était mise à l'écart et les historiens en étaient réduits à se servir de l'édition fort défectueuse publiée, en 1743, par un anonyme ; mais cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps, aussi la Société d'histoire du canton de Berne a-t-elle pris l'initiative d'une nouvelle édition des œuvres de Schilling et elle a confié ce travail à M. le professeur Gustave Tobler. Ce n'était pas un petit labeur que de collationner les différents textes, de les faire concorder entre eux, de les enrichir de notes précieuses. M. Tobler s'est mis à l'œuvre avec entrain et il a mené à bien l'important ouvrage qu'il a entrepris. La première partie vient de sortir de presse ; elle s'étend jusqu'à la bataille de Grandson ; le second volume contiendra en outre une notice sur Schilling et son activité très intense dans le domaine historique. Il entretenait chez lui plusieurs copistes qui transcrivaient ses manuscrits, en vue de la vente à Berne et dans les cantons voisins ; on peut dire qu'il avait établi une fabrique de chroniques. Cette partie du travail de M. Tobler ne sera pas la moins intéressante et notre impatience nous fait regretter de ne pas la voir figurer en tête de l'édition.

En attendant ce second volume, félicitons M. Tobler et la Société d'histoire du canton de Berne de leur entreprise et remercions-les d'avoir rendu accessible un document si important pour l'histoire de la Suisse.

Max de Diesbach.

— Nous avons l'intention d'offrir comme prime gratuite à nos abonnés **une jolie carte en couleur**, dressée par M. Poirier et donnant la limite exacte des bailliages du Pays de Vaud. Un carton représentera la Suisse sous le régime de la République Une et indivisible.



6me année. | N° 3. | Mars 1898.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

LA PRESSE DU CENTENAIRE

Nous terminons la série des très nombreux articles que nous avons publiés relativement au centenaire par un coup d'œil rapide et forcément incomplet sur la littérature qu'a fait éclore la célébration de l'anniversaire de notre indépendance.

Nous ne pouvons citer les nombreux articles de la presse quotidienne.

Il faut mentionner cependant la *Gazette de Lausanne*, qui a publié une série importante d'articles, sous le titre de : *Il y a cent ans*. L'abondance des documents sur la matière est telle que l'on peut fouiller et fouiller encore, et trouver de l'inédit. La volumineuse collection des *Actes* de la République helvétique donne sur la période révolutionnaire suisse et vaudoise à peu près tous les documents officiels qui se trouvent dans le pays. A côté de cela, combien d'archives de famille n'ont pas encore ouvert leurs tiroirs aux historiens ! Que de lettres contemporaines, pleines d'aperçus ingénieux et piquants, de récits pittoresques. L'histoire anecdotique de la Révolution vaudoise est encore à faire. On ne pourra l'écrire véritablement qu'au moyen

des papiers ignorés que plusieurs familles gardent avec un soin jaloux, à l'abri des regards indiscrets du chercheur.

L'histoire diplomatique de cette période est mieux connue, grâce à la publication officielle des *Actes*. Mais ce recueil ne donne pas l'inventaire des pièces nombreuses conservées aux archives des affaires étrangères à Paris. La publication des papiers de l'ambassadeur Barthélemy a jeté un jour très vif sur la période de 1792 à 1797. Il serait à désirer que la publication continuât et s'étendît à toute la période de la République helvétique. On aurait, avec une collection pareille et l'*Actensammlung*, les éléments nécessaires pour écrire d'une façon définitive l'histoire de la Révolution helvétique.

*
* *

La presse quotidienne française s'est peu occupée de nos fêtes. Cependant le *Figaro* nous a consacré un article signé John Grand-Carteret.

Les diverses revues, par contre, ont été mieux renseignées. Madame Georges Renard expose avec clarté et élégance, dans la *Nouvelle Revue*[1] l'histoire de Davel, le précurseur de l'indépendance vaudoise, les événements de 1792 et de 1798, et enfin le récit de la fête du centenaire. Nous y notons cette phrase si juste qui résume très exactement l'impression générale de la journée. « Tous, oui tous sont là pour affirmer leur joie. Si bien que la liberté reconquise semble dater d'aujourd'hui, non d'il y a cent ans. »

« Dirai-je maintenant, conclut Mme Georges Renard, l'enthousiasme des campagnes, les feux de

[1] 15 février 1898.

joie, les banquets en plein air, l'oubli momentané des distances sociales, tout ce cadre « XVIIIe siècle » autour de ce moderne anniversaire ? Non certes ; il y faudrait trop de pages. Mais qu'il est heureux le pays qui peut, en ces sombres jours que traverse l'Europe d'aujourd'hui, qui peut sans remords, sans arrière-pensée, se donner à lui-même une fête aussi radieuse ! »

M. Samuel Cornut consacre dans la *Revue Bleue* de fort belles pages à l'histoire de 1798. Le souffle patriotique vibre à travers ses lignes. On sent l'émotion d'un enfant du pays.

*
* *

M. Emile Couvreu a déjà publié, dans la *Revue historique vaudoise* et dans la *Gazette de Lausanne*, plusieurs articles remarqués sur l'histoire diplomatique de la Suisse pendant l'époque révolutionnaire. On lui doit en particulier d'avoir donné pour la première fois le texte authentique de la pétition des Suisses à Paris. Dans la *Revue de Paris*, M. Couvreu fait paraître sous le titre de « *La France et l'Indépendance vaudoise* » une étude complète sur les menées des Suisses à Paris et sur l'intervention française.

Après avoir été longtemps la propriété des princes de la maison de Savoie, dit M. Couvreu, le pays de Vaud était tombé au pouvoir des républiques de Berne et de Fribourg dans la première moitié du XVIe siècle. Par le traité de Lausanne de 1564, le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, renonça définitivement à ses prétentions sur cette contrée, en réservant toutefois les privilèges des habitants. Cette dernière clause du traité de Lausanne, que la France ratifia le 26 avril 1565, est importante pour l'intelligence des événements qui vont suivre. Elle resta lettre morte aux yeux des oligarchies de Berne et de Fribourg qui supprimèrent les anciens droits du pays. Mais deux siècles plus tard, quand

éclata la Révolution française, quelques Vaudois se mirent à protester contre la sujétion où se trouvait réduite leur patrie. Le gouvernement bernois sévit à l'égard de ces audacieux. L'un de ces derniers se réfugia en France en 1791, s'enrôla dans un bataillon de volontaires et conquit rapidement, grâce à ses talents et à sa bravoure, le grade de général de division à l'armée d'Italie. Tué près de Codogno, le 8 mai 1796, sa mort fut la cause accidentelle de l'affranchissement du pays de Vaud. Le général en chef Bonaparte rendit un éclatant hommage à son frère d'armes. Mais le jeune conquérant de l'Italie fit mieux. Il s'occupa du sort des enfants de son « cher camarade » et écrivit à Barthélémy, ambassadeur de la République française à Bâle : « Le canton de Berne a confisqué au commencement de la Révolution les biens de feu le général Laharpe ; je vous prie de vous intéresser pour les faire rendre à son fils ».

Le rôle de la France dans l'émancipation du pays de Vaud débute ici-même, par cette intervention de Bonaparte dans une revendication d'intérêt privé.

C'est aussi par un mémoire sur la proscription de son cousin Amédée que F.-C. de la Harpe ouvrit de nouveau la campagne contre LL. EE. Bonaparte renseigné par Frédéric-César conçut une piètre idée des oligarques de Berne. Un autre événement vint le mettre aux prises avec la République des bords de l'Aar.

Quand Bonaparte voulut obtenir, après la signature des préliminaires de Léoben, fin avril 1797, le droit de passage pour ses troupes par le Simplon, la République du Valais, soutenue par la Diète des Treize-Cantons, ses alliés, souleva des objections. Le gouvernement français, au lieu d'appuyer la demande du général de l'armée d'Italie, fit écrire à ce dernier, au commencement de juillet, qu'il devait renoncer tout à fait à son projet. Les préventions de Bonaparte contre les oligarchies suisses, préventions que les récits d'Amédée de la Harpe avaient fait naître déjà, augmentèrent après l'échec qu'il venait d'essuyer. Des motifs d'ordre stratégique aussi — il songeait déjà à franchir le Saint-Bernard — le déterminèrent à favoriser l'émancipation du pays de Vaud. Or, le 18 fructidor (4 septembre), Reubell et L.-M. Revelliè-

relépeaux, aidés de Barras, se débarrassèrent de Barthélémy et de Carnot, en déportant l'un et en exilant l'autre, et, le 22 fructidor, Merlin (de Douai) remplaçait Barthélemy. Merlin allait jouer un rôle important dans l'émancipation du pays de Vaud. Il était le contemporain de F.-C. de la Harpe qui fut bientôt intimément lié avec lui.

Berne menacée envoie à Paris la fameuse députation, qui y fut si mal reçue et finalement éconduite, grâce à l'intervention de de la Harpe. « Les députés bernois quittèrent Paris l'oreille basse, à l'heure où le général Bonaparte traversait triomphalement le Pays de Vaud au milieu des acclamations d'une population saluant dans ce héros de 28 ans le libérateur des peuples. »

De la Harpe, appuyé dans ses projets par Merlin, rencontra d'abord, de la part de Talleyrand, ministre des affaires extérieures, une résistance assez vive.

Une intervention du Directoire dans les querelles intérieures de la nation voisine semblait fâcheuse à Talleyrand. Le gouvernement, pensait-il, violait l'esprit et le texte de la Constitution ; il méconnaissait les véritables intérêts de la France en cherchant à révolutionner l'Helvétie « *spontanément, et sans aucune consultation préalable de la législature* ». Telle était son opinion le 2 juillet 1799. Mais le 8 nivôse (28 décembre 1797), avec la souplesse qui le caractérise, il présenta un projet d'arrêté conforme au désir du Directoire.

D'autre part, on faisait tout pour révolutionner la Suisse et les armées françaises promettaient aide et assistance aux insurgés. On sait le reste.

Nos lecteurs seront heureux de lire la conclusion de M. Couvreu :

Cette journée mémorable où, paisiblement, sans une goutte de sang versé, le peuple vaudois devint enfin son propre maître, fut suivie d'autres, moins heureuses. La

Suisse, on ne l'ignore pas, eut à souffrir de l'occupation des armées françaises qui succéda de près aux événements relatés plus haut. Mais les traces des heures sombres de 1798 et 1799, le temps les a effacées. L'indépendance de l'Etat de Vaud, due à la protection toute puissante de la France, demeure au contraire une réalité vivante. Les droits politiques refusés jadis aux Vaudois, ceux-ci les possèdent aujourd'hui ; précisément en l'an 1898, un de leurs représentants à Berne, M. Eugène Ruffy, se trouve investi par les Chambres fédérales de la magistrature suprême, la présidence de la Confédération suisse. L'action que la France a exercée sur les destinées du pays de Vaud, il y a juste cent ans, a donc été efficace et durable.

*
* *

Revenons à notre histoire locale. L'Etat de Vaud a dédié à la jeunesse des écoles une brochure sur la *Révolution vaudoise du 24 janvier 1798*, et qui donne un résumé succinct des événements de l'époque. Cette brochure a été assez répandue dans le pays pour que nous puissions nous dispenser d'en faire plus ample mention.

*
* *

L'histoire locale n'a pas chômé pendant les fêtes et c'est aussi un des côtés utiles de cette manifestation. Au Conseil communal de Lausanne, M. Monnet rapporta sur une motion demandant l'érection, aux Jordils, d'un monument commémoratif du banquet du 14 juillet 1791. Ce rapport est un véritable mémoire sur la Révolution vaudoise. Nous en extrayons quelques pages, jusqu'alors inédites.

Un grand banquet eut lieu aux Jordils, campagne du banquier Dapples, aujourd'hui propriété de Mme veuve Kraer, née Bideaux. Il fut servi dans un endroit appelé la *Salle des Marronniers*, formée par quatre superbes marronniers qui l'abritaient de leurs larges ramures et où l'on

était, dit-on, parfaitement à couvert en temps de pluie. L'emplacement est resté le même, mais avec deux arbres seulement, qui sont encore magnifiques. Il y a 35 à 40 ans, M. Jules Bideaux, alors propriétaire des Jordils, fit abattre deux de ces marronniers, dont l'un envahissait la toiture de la maison et l'autre nuisait à la vigne voisine.

Voici comment une lettre datée de Morges, le 17 juillet 1791, décrit l'aspect de ce banquet :

« Au devant d'une immense salle de marronniers était élevé un mât énorme au haut duquel flottait l'étendard aux trois couleurs. L'artillerie avait été placée à côté de ce signe auguste de la Révolution française. Quatre tables, pouvant recevoir chacune soixante convives, étaient disposées en forme de croix de Malte. Au centre était une estrade destinée à la musique, et cette estrade était couronnée par un second mât, surmonté d'une énorme cocarde tricolore, ombragée de branches de laurier. »

Cent cinquante personnes environ, magistrats des conseils de Lausanne, seigneurs de fiefs, négociants, avocats, médecins, officiers de milices, propriétaires, domiciliés à Lausanne et dans les villes voisines, prirent place à ce banquet. De nombreux convives avaient au chapeau une espèce de bouton portant des emblèmes révolutionnaires français avec la devise : *Vivre libre ou mourir !*

Des salves d'artillerie annoncèrent le festin, et une foule immense se rendit à la Croix-d'Ouchy pour voir les convives et manifester avec eux. Durant le banquet, de nombreux discours furent prononcés, plusieurs santés furent portées. Celle des villes et des communautés, entre autres, excita le plus vif enthousiasme et fut bue à la ronde, dans une coupe portant la devise : *Liberté, Fraternité, Egalité.* Les vifs et bruyants applaudissements que souleva cette santé s'expliquent par le fait qu'elle touchait à l'une des plus importantes revendications des Vaudois, le rétablissement des Etats tels qu'ils existaient sous les princes de Savoie et où les villes et les communautés étaient représentées. C'était là une garantie d'indépendance à laquelle Berne ne voulut jamais consentir, malgré les réserves du traité de Lausanne de 1564.

« Le dîner fini, et quoiqu'il plût à verse — dit encore la lettre de Morges dont nous avons donné tout à l'heure un fragment, — on a dansé la farandole sur l'air favori. Parmi

les fédérés, il y en avait un grand nombre des premières familles du pays. Le temps étant devenu plus beau, nous sommes descendus avec la musique Hoffmann au port d'Ouchy. Là, étant en rade, une petite flotte arbora le pavillon aux trois couleurs et nous salua de son artillerie. Nous y sommes montés au milieu d'une foule de spectateurs applaudissant et chantant le *Ça ira*. La flottille a déployé ses voiles ; à 9 heures, elle a tiré son beau feu d'artifice, auquel ont répondu nos frères de Vevey, qui célébraient le même anniversaire. Les mots *liberté*, *égalité*, sortant de toutes les bouches, étaient répétés par les montagnes voisines et montaient jusqu'aux cieux. Revenus à terre, on a porté de nouvelles santés, au nombre desquelles était la régénération de notre gouvernement. »

Les patriotes de Vevey célébraient aussi le 14 juillet. Comme à Lausanne, leur banquet avait eu lieu en plein air, sous les beaux marronniers qui environnaient le bâtiment de la Société de l'Arc, local fort agréable, qui a dû céder la place aux dépendances de la gare du chemin de fer. Voici ce qu'on lit dans une correspondance de l'époque à l'occasion de cette fête :

« Nous l'avons aussi célébrée cette résurrection d'un grand peuple à la liberté. Des habitants de Vevey, artisans, marchands et bourgeois, au nombre de 71, composaient l'assemblée. Le repas a été gai, bruyant. Cette fête de la liberté et de l'égalité avait tellement agrandi les idées que, si un aristocrate s'était présenté, on n'aurait vu en lui que l'homme et le frère.

» La musique commença par l'air *Ça ira, ça ira, les aristocrates à la lanterne*, et l'on porta les santés suivantes :

» Aux amis de la liberté, qui célèbrent ce jour admirable ;

» A la patrie suisse, prospérité et union ;

» A la nation française, triomphe aux patriotes ;

» A l'Assemblée nationale, gloire et reconnaissance.

» Et l'on a recommencé l'air *Ça ira* et celui de la *Carmagnole*.

» Puis une marche solennelle de tous les convives, deux à deux, chacun portant son chapeau en l'air sur des chaises, des bâtons, des bouteilles, et s'embrassant de l'autre bras, pêle-mêle. Le vin n'était pas la cause de cet épanchement, puisque chacun n'avait pas encore bu sa bouteille.

LÉGENDE

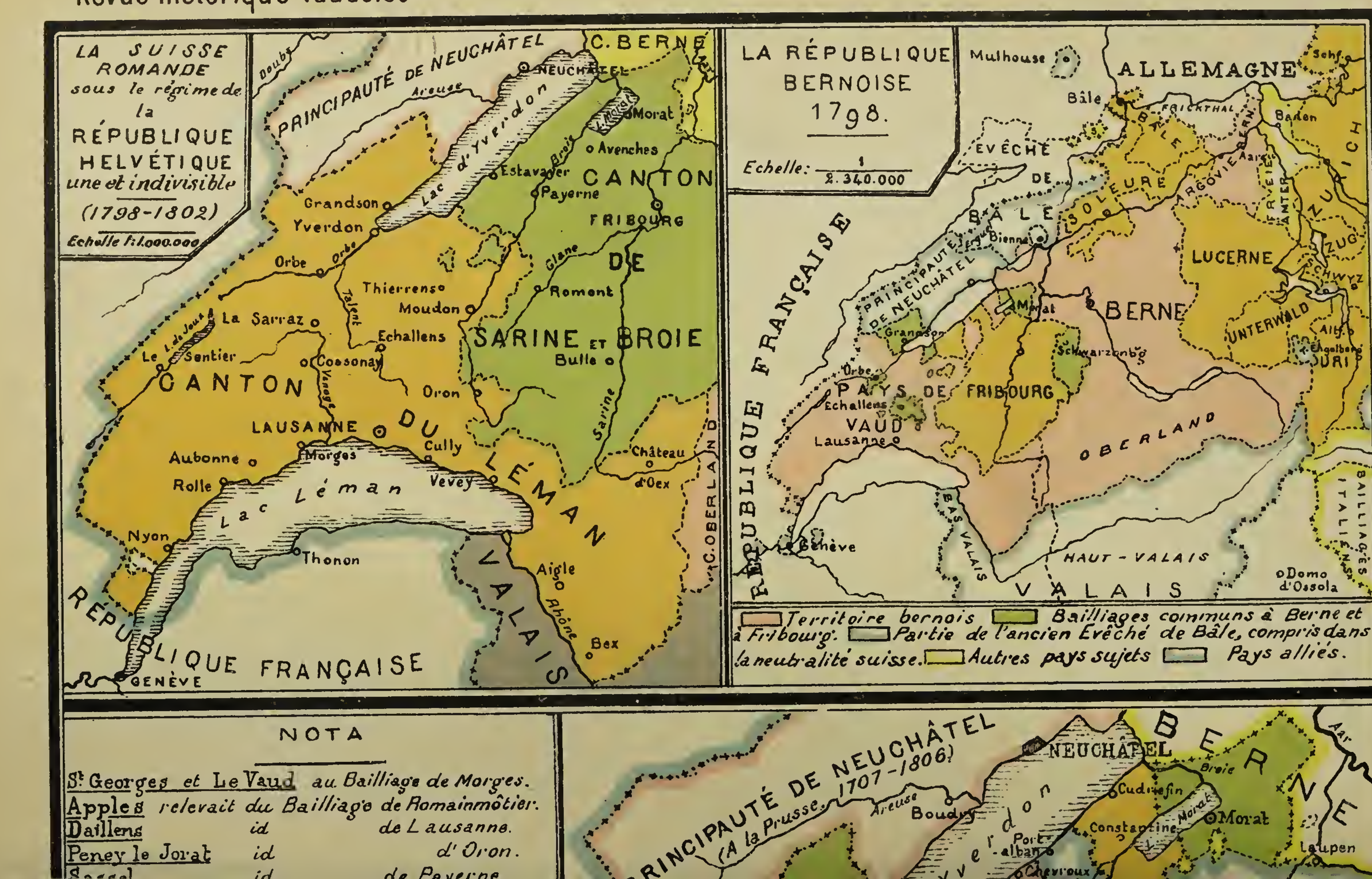
(Vevey) chef-lieu de Bailliage.

(Moudon), les quatre bonnes villes du Pays de Vaud savoyard.

Bailliages communs à Berne et à Fribourg

Echelle : 1:600.000.

LES BAILLIAGES BERNOIS DU PAYS DE VAUD. (1798)


LA SUISSE ROMANDE sous le régime de la RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE une et indivisible (1798-1802)
Echelle 1:1.000.000
PRINCIPAUTÉ DE NEUCHÂTEL
C. BERNE
CANTON DE FRIBOURG
CANTON DE SARINE ET BROIE
CANTON DU LÉMAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VALAIS
C. OBERLAND
Lac Léman
Lac d'Yverdon
LA RÉPUBLIQUE BERNOISE 1798.
Echelle: 1/2.340.000
ALLEMAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PAYS DE VAUD
FRIBOURG
BERNE
OBERLAND
VALAIS
HAUT - VALAIS
LUCERNE
UNTERWALD
SOLEURE
ARGOVIE
ÉVÊCHÉ DE BÂLE
BAILLIAGES ITALIENS
Territoire bernois
Bailliages communs à Berne et à Fribourg.
Partie de l'ancien Évêché de Bâle, compris dans la neutralité suisse.
Autres pays sujets
Pays alliés.
NOTA
St Georges et Le Vaud au Bailliage de Morges.
Apples relevait du Bailliage de Romainmôtier.
Daillens id de Lausanne.
Peney le Jorat id d'Oron.
PRINCIPAUTÉ DE NEUCHÂTEL (A la Prusse, 1707-1806)
NEUCHÂTEL
BERNE

» Une voix s'est alors écriée : « Tout le plaisir ne doit pas être pour nous ; il faut songer à nos frères pauvres ! » On a recueilli aussitôt le tribu d'humanité, qui s'est trouvé considérable, eu égard aux facultés de la plupart. Cette bonne action a augmenté la gaîté ; chacun la témoignait à sa manière, les uns par des danses, d'autres chantaient le *Ranz des vaches,* d'autres appelaient les plus pauvres spectateurs pour leur donner du vin, d'autres s'embrassaient en s'écriant que c'était le plus beau jour de leur vie.

» Enfin, remettant sur la tête nos chapeaux ornés de fleurs attachées par des rubans aux trois couleurs, nous sommes montés sur une barque pour nous promener sur le lac, d'où nous avons vu ceux qui célébraient la même fête à Ouchy. Nous les avons salués d'une santé et de décharges d'artillerie, de grenades, de feux d'artifice et de musique.

» Après avoir promené pendant deux heures notre barque illuminée et portant un triangle aux couleurs tricolores, avec ces mots en grosses lettres : *Liberté, Egalité, Union,* nous avons achevé la fête par les santés suivantes :

» Aux frères et amis en fête à Ouchy ;

» Aux gardes nationales de la France ;

» Aux braves habitants de Paris ;

» Au bon peuple du pays de Vaud.

» Nous sommes revenus au rivage, alors couvert de monde, aux sons de la musique, pour rentrer tranquillement dans nos familles, après une fête dans laquelle l'ordre et la décence ont constamment régné, donnant ainsi aux détracteurs le chagrin de n'avoir rien à blâmer, et aux timides le regret de n'avoir pas osé partager notre joie. »

*
* *

Monsieur F.-A. Forel a présenté au Conseil communal de Morges un rapport sur le monument à élever aux trois patriotes morgiens. Cart, Muret et Monod. Il caractérise comme suit le tempérament et l'activité de ces trois hommes :

Quant aux trois hommes dont les noms seront inscrits à Morges sur le monument de l'Indépendance vaudoise, leur action a été puissante, féconde, heureuse pour la patrie. L'un, le tirailleur d'avant-garde, par ses mémoires, ses pamphlets, ses livres, rappelait les faits de la conquête

bernoise, les griefs du peuple opprimé, les droits des Etats de Vaud ; il excitait l'attention de ses concitoyens et les tirait de leur assoupissement ; il a été le précurseur le plus actif de l'insurrection. Le second, politique subtil et avisé, diplomate prudent et souple, dirigeait les négociations, surveillait les tractations, sauvegardait la position de notre pays ; il a été l'un des hommes d'Etat les plus éminents de notre canton. Le troisième enfin, l'homme d'action, l'homme d'initiative, le chef du mouvement ; celui qui, en 1798, déployait à la Palud le drapeau vert de la nouvelle république : celui qui, en 1803, présidait à la magnifique éclosion de cette étonnante législation du premier Grand Conseil vaudois qui, en quelques mois, dotait notre pays d'une organisation politique complète et excellente : celui qui, par une heureuse intercession, en décembre 1813, sauvait les jeunes cantons récemment émancipés d'une nouvelle sujétion à leurs anciens maîtres... Ces trois hommes ont été à la peine, au combat. Ils ont exposé leur position, leur fortune, leur tête — car tel était leur enjeu dans la partie dramatique qui s'engageait alors — et ils ont réussi à nous faire le canton de Vaud. Leurs noms ont toujours été aimés et respectés dans notre ville ; nous voulons les inscrire sur le bronze afin que nos enfants aient l'occasion de nous interroger et de nous demander : Qu'ont fait ces hommes pour un tel honneur ? Nous leur raconterons alors l'histoire du passé, et ils sauront les admirer et les respecter après nous.

* * *

M. Forel a publié également sous le titre de : l'*Insurrection de l'indépendance vaudoise à Morges*, un extrait du registre des Nobles conseils de la Ville de Morges. On y suit pas à pas la marche de la Révolution morgienne. Nous en citons la dernière page, qui complètera ce que nous avons publié sur le 24 janvier.

Du 24 janvier à midi :

MM. les membres du Comité pour les affaires publiques nommés aujourd'hui par MM. des chambres, réunis au Comité pour se rendre auprès de S. M. S. ballivale à l'effet de lui remettre le délibéré de ce jour requerrant la remise

des clefs de l'arsenal et du magasin à poudre en mains du Comité et pour recevoir les dites clefs sous inventaire, font rapport qu'ils ont exactement rempli leur commission. Ils remettent sur le bureau les clefs que sa Seigneurie leur a remises conformément au dit délibéré, lesquelles ont été inventoriées comme suit :

Deux clefs du corps de garde d'entrée,
Une clef du hangard,
Deux clefs de l'Arsenal,
Cinq clefs du magasin à poudre,
Une clef du grand corps de garde ;

Toutes lesquelles clefs étant sur des étiquettes de laiton attachées à icelles, sur lesquelles étiquettes sont empreintes les dites indications.

Un group, indiqué valeur LL.... à l'adresse de M. le trésorier de Gingins à..... a été arrêté pour être séquestré et déposé à la grotte dans une petite caisse aux armes de la ville et non fermée.

* * *

La note humoristique n'a pas manqué. Elle est aussi modérée que possible et n'a rien de blessant pour nos excellents amis et confédérés de Berne. Le *Conteur vaudois* a publié une gravure qui représente le *Moutz* trinquant avec un paysan vaudois. « Malgré cela, dit ce dernier, nous sommes bons amis. » — « Ia, freili. » répond le débonnaire plantigrade. Cette gravure indique assez bien le caractère de pacifique bonhomie et les sentiments qui ont animé les Vaudois pendant la journée du 24 janvier.

Une plaquette publiée par M. Maillard, professeur à Montreux — *Souvenir de l'Indépendance vaudoise de 1798-1898* — est plus complète sans être plus acerbe. Au premier tableau, nous sommes en 1536. L'ours fait la cour à une jolie paysanne, personnifiant la patrie vaudoise. Il lui montre le chemin du bonheur et lui dit : « Je t'aime. » La petite Vaudoise

n'a pas l'air enchantée, mais il faut croire qu'elle conclut l'hymen bon gré mal gré. On voit ensuite le trousseau de la mariée qui prend la route de Berne : ce sont de beaux sacs d'écus. En retour, le fiancé offre à sa fiancée de bonnes chaînes, bien solides ; celle-ci, pas contente du tout, pleure toutes les larmes de ses yeux. Puis on voit l'ours qui digère en fumant une longue pipe : il a l'air béat, et sur la table à côté de lui se trouve une bouteille de Lavaux. Quand ils veulent s'amuser, Messieurs de Berne exécutent des gambades par dessus les *droits des Vaudois*. Mais la scène change : 1791 arrive. Dans la salle du Conseil secret soufflent par les joints des portes mal fermées, de mauvais courants d'air apportant les nouvelles de la Révolution, de la prise de la Bastille. Les Vaudois, de leur côté, apprennent à lire, ils épellent le mot *liberté*, et la paysanne vaudoise joue sur sa harpe des mélodies révolutionnaires qui font grimacer l'ours. Celui-ci veut prendre un peu d'air, il va se promener dans sa bonne ville de Lausanne. Mais il ne s'y reconnaît plus. On est au matin du 24 janvier ; partout des arbres de la liberté, des drapeaux où flottent les mots de liberté, d'égalité. La paysanne engage, avec quelque rudesse, le Bernois à rentrer chez lui. Mais tout finit bien quand même. Au pied de la croix fédérale portant la date de 1803, la Confédération en bonne mère rapproche ses deux enfants et ils s'embrassent sous son œil maternel.

P. M.

LES SALINES VAUDOISES

(Suite et fin).

Malgré tous les progrès réalisés dans l'exploitation des salines vaudoises, il vint un temps où, grâce aux bas prix des transports par voies ferrées, la concurrence des salines plus favorisées parut devenir insoutenable. Le déficit annuel avait alors atteint 75,000 francs. Pour y mettre un terme, le gouvernement vaudois, propriétaire des salines, qui les exploitait pour son compte, consulta, en 1863, M. d'Alberti, directeur général des salines du Wurtemberg. Celui-ci, après avoir visité les salines, rédigea tout d'abord un rapport détaillé et des propositions relatives aux appareils d'évaporation, puis, plus tard, une étude sur le travail des mines. Les dépenses prévues pour l'exécution du plan de M. d'Alberti ayant paru trop considérables au Grand Conseil vaudois, celui-ci estima que l'abandon de l'entreprise serait préférable, mais renvoya la discussion jusqu'à la session suivante. Dans l'intervalle, des personnes qui s'intéressaient au sort des 112 ouvriers alors occupés aux salines et qui déploraient la suppression d'une entreprise aussi ancienne et aussi digne de la sympathie nationale, constituèrent une société par actions qui reprit l'exploitation pour son compte en automne 1867. Elle fit aussitôt construire de nouveaux appareils d'évaporation d'après les plans de M. d'Alberti, et établit le lessivage du roc salé naturel dans les mines mêmes, afin d'économiser l'enlèvement des roches et les frais qui en dépendent. Ces améliorations intelligentes furent couronnées de succès et la société n'eut pas à regretter de s'être engagée dans une entreprise qui paraissait bien hasardée. Dix ans plus tard, M. l'ingénieur Picard construisit des appareils pour opérer l'aspiration et la compression des vapeurs provenant de l'eau salée chauffée en vase clos,

remplaçant ainsi partiellement la chaleur par le mouvement. En 1875, les salines produisirent pour 360,000 francs de sel. Le temps continue toutefois sa marche incessante. Le dernier mot du progrès industriel n'a pas encore été prononcé et ne pourra jamais l'être. Les théories les plus nouvelles et les plus opposées surgissent tour à tour. On parle maintenant d'un appareil breveté en Suisse le 9 septembre 1893, sous n° 7285, au nom de M. Conrad Hirzel, de Winterthour, appareil au moyen duquel le sel est obtenu presque chimiquement pur par la réfrigération de l'eau salée à 15 ou 20 degrés en dessous de zéro, ce qui permet, paraît-il, d'obtenir avantageusement une exploitation continue.

Contrairement à ce qu'on serait tenté d'admettre, la production de sel gemme (3 millions de marcs pour l'Allemagne en 1893) est de beaucoup inférieure à celle du sel provenant d'eau salée (14 millions de marcs pour l'Allemagne en 1893).

Terminons par quelques renseignements généraux empruntés à *Furrer.*

La Suisse possède maintenant d'autres salines que celles du canton de Vaud. On en trouve à Bâle-Campagne (Schweizerhalle, 1836) et en Argovie (Kaiseraugst, 1844; Rheinfelden, 1845; Ryburg, 1848). Le canton de Zurich, pour s'assurer la livraison de sel à bon marché, a participé, en 1874, pour un capital obligations de 200,000 francs à la constitution d'une société exploitant une saline à Miserey, France. Il a été touché annuellement un intérêt de 5 % pour ce capital, remboursé en 1885. En outre, le sel est payé au prix de revient par le canton de Zurich, ce qui lui procure un bénéfice de 30,000 francs environ par année. Le contrat écherra en 1898.

En 1888, le prix du sel variait en Suisse de 10 francs le quintal (Argovie, Schaffhouse, Zurich) à fr. 22.20

(Grisons). — Vaud, 20 francs. — Cette année-là, le bénéfice du monopole du sel s'était élevé à 3.760.702 francs pour la Suisse, avec un minimum de fr. 0.37 par tête à Zurich, et un maximum de fr. 2,17 à Bâle-Campagne — Vaud fr. 1,45.

De 1880 à 1890, la production annuelle des cinq salines suisses avait oscillé de 360,831 à 394.420 quintaux métriques, dont 18,568 à 25,937 seulement pour Bex.

L'importance *relative* des salines de Bex est, on le voit, assez minime actuellement ; elle se maintient toutefois sensiblement à la même hauteur depuis bien des années. Puisse cette intéressante exploitation nationale voir longtemps encore des jours prospères, tel est le vœu sincère que nous exprimons en terminant cette étude.

Jules GFELLER.

ANNEXES :

Vu leur grande importance historique, nous donnons ici, dans l'original allemand et en traduction française, les inscriptions des registres de l'Etat de Berne qui se rapportent à la première concession pour la recherche et l'exploitation de sources salées dans le gouvernement d'Aigle et celle qui concerne le premier privilège de protection industrielle accordé à l'exploitation des salines contre les contrefacteurs de ses installations.

A. *Première concession pour la recherche et l'exploitation des sources salées d'Aigle.*

1. RATHS-MANUAL, N° 247, PAG. 112. Venner Grafenried das *Bergwerck* in der Herrsch. Ællenn gelegenn, gelichen V Jahr an[1]

[1] an = ohne.

alli Bladnuss, dafür hin m. h. H. die rechtsame des Zendens vorbehalten. 6. Juli 1534.

MANUEL DU CONSEIL, N° 247, PAGE 112. Concédé au banneret Grafenried la mine située dans le gouvernement d'Aigle, pour le terme de 5 années, sans aucune charge, à l'exception de la dîme légale due à mes Hauts Seigneurs, 6 juillet 1534.

2. REGISTER DES RATHS-MANUALS DES 16. JAHRHUNDERT, N° 247, PAG. 112. *Salzwercke* hinter Æhlen. Dem Herrn Venner von Graffenried, ohne weitere Beladnis als den Zehnten hingeliehen. 6. Juli 1534.

REGISTRE DU MANUEL DU CONSEIL DU 16me SIÈCLE, N° 247, PAGE 112. Salines rière Aigle. Concession accordée à M. le banneret de Graffenried, sans autre charge que la dîme. 6 juillet 1534.

3. TEUTSCH SPRUCH BUCH DER STATT BERN, SERIE DES OBEREN CANZLEY GEWÖLBES, BAND RR, PAG. 738.

Graffenried-Saltzbrunnen.

Wir der Schultheis und Rhat zu Bern thund khund mit disem brieff das für uns khommen ist der from wys unnser getrüwer lieber venner und mittrhat Hanns Rudolff von Graffenried und hat uns zeerkennen gäben wie unser lieber getrüwer alt Venner und Rhatsfründ Niclaus von Graffenried sin vatter ime bevolchenn habe an uns pittlich zebegärenn ime ein saltzbrunnen, so er in der kilchhöri Olon in unnser herrschafft Ælenn zefinden verhoffe zelichen; uf söliche sin pit wir ime gewilfaret. Allso das wir ime und dennen so er unngefarlicher wys zu im nemmen und zustellen wirt, nachglassen vergönnt und erloupt haben, gemelten Saltzbrunnen zesuchenn und darbi oder an anndern ortten, wo es im gelägen, zebuwen, öffenn, pfannen und ander darzu gehörig instrument und geschirr zemachen, und uffzerichten, und saltz zesiedenn nach siner und siner mitgesellenn gevallen, und nutz, und allso haben wir ime und den sinen obstat söllichs nach gmeinem Lanndsbruch zechen jar lang nach einaunder von dato dis brieffs anzevachenn ane vordrung einichs Zinses oder gerechtigkeit gelichen, doch mit heittern gedingen unnd vorbehalt, wan die zechen Jar verschinen sind, das wir oder unser nachkommen denselbigen Saltzbrunnen nach abtrag allen zimlichen billichen kosten so er und die sinen mit suchenn und buwen erlitten zu unnser Statt hannden zenemmen gwallt glimpff recht und fug haben söllind, oder ime oder denen wie vorstat wytters umb gewennlichen zins unnserem gefallem nach lichen mögind, item den unnsern so gütter väldvart almend

echaffte an denen orten habend ane gevärliche und beschwärliche wüstung derohalb er oder die sinen mit innen inn zimligkeitt unnd wie in söllichem der gmein Landsbruch und recht ist überkommen und unklagbar machen sölle, so denne als man zu söllichen dingen buw unnd brönnholtz anfangs und für und für nodtürfftig ist wellen wir deshalb hernach insächen thun, unnd bi diser lichung wellen wir inne und sin mithafften wie sich gepürt und oberlüttert ist blibenn lassen und darbi handhahen in krafft dis brieff den wir des zu urkhundt und zügsamme mit unserm anhangenden insigell verwart haben.

Beschächen an ein letsten tag Januarii 1554.

Recueil allemand des décisions de la Ville de Berne, série du local supérieur de la Chancellerie, volume RR, page 738.

Salines Graffenried.

Nous, l'avoyer et conseil de la Ville de Berne, faisons savoir par la présente lettre, que s'est présenté dévot, sage, notre fidèle, cher banneret et collègue du conseil Hans Rodolphe de Graffenried et nous a fait savoir que son père, notre cher, fidèle, ancien banneret et ami du conseil, Nicolas de Graffenried lui avait ordonné de nous adresser une supplique touchant la concession d'une source salée qu'il a l'espérance de découvrir sur le territoire de la paroisse d'Ollon, dans notre gouvernement d'Aigle, et que nous avons fait droit à sa requête. Ainsi que, nous avons, pour lui et ceux qu'il s'adjoindra sans danger, concédé, accordé et permis de rechercher les dites sources salées et, là ou ailleurs, selon les convenances, d'établir des bâtiments, fourneaux, chaudières et autres instruments et ustensiles qui s'y rapportent, et de produire du sel, à son gré et profit et à celui de ses associés, et ainsi avons donné à ferme, pour lui et les siens, comme ci-dessus, d'après l'usage national commun. pour dix années consécutives à dater de cette lettre, sans exiger de redevance ou de droit, cependant avec la claire réserve et condition que, à l'échéance des dix années, nous ou nos successeurs pourrons, sous bonification de tous les frais légitimes, raisonnables, occasionnés à lui et aux siens par des fouilles et des constructions, reprendre le tout, de gré ou de force, en mains de notre ville, et cela à juste droit, ou, selon notre bon plaisir, continuer à lui et à ceux mentionnés plus haut, la concession comme ci-dessus, moyennant la redevance usuelle, de même, en ce qui concerne les droits existants en faveur des nôtres (nos sujets) sur des fonds, chemins

de dévestiture, communaux aux dits endroits, sans dévastation dangereuse et incommode, dont à cet effet lui et les siens auront à s'entendre avec eux, ainsi qu'il est raisonnable de le faire en pareil cas, selon l'usage et le droit national, en vue d'éviter des contestations, en outre, au sujet des bois de construction et de chauffage qu'on emploie dans ce genre d'entreprise, nous aurons égard dès le début et à fur et mesure des besoins, et, quant à la présente concession, nous voulons demeurer, pour lui et ses associés, comme il convient et est développé ci-dessus, et y pourvoir en vertu de cette lettre sur laquelle, en foi de quoi, et à titre de document, nous apposons notre sceau.

Ainsi fait, un jour avant le dernier de janvier 1554.

B. *Premier privilège de protection industrielle accordé à l'exploitation des salines d'Aigle.*

4. Teutsch Spruch Buch der Statt Bern, Serie des oberen Canzley Gewölbes, Band AAA, pag. 866.

Herrn Martin Zobells privilegium siner anngerichten Wereken und Gebüwen halb, bim Salzbrunnen zu Ælen.

Wir der Schultheis, und Rhat der Statt Bern, thund khund hiemit, dass wir uf pittlich annsuchen, und bewärben an unns durch den Frommen und Ehrenvesten Herren Martin Zobeln, burgern unnd Kauffherren der Statt Augspurg, besteern, unnsers Salzbrunnens zu Ælen, gelangt, Ime sampt sinen hierin consorten, und mit vervanndten, Ein söllich Privilegium und fryheitt gnedigklich mitgetheilt, und fürsächung gethan haben, privilegieren, und fürsächend sy ouch Im Krafft diss Brieffs, also, dass gar niemand, wär der sye, jetz, und harnach, sin des gedachten Herrn besteers alte, und nüwerfundne zu der Salzbereitung anngerichte werck und gebüw, wie die Jetz sonnders im gebruch und esse [1] sind, un was noch khünfftiger Zyth, durch Verychung der Gnaden Gottes verner daran verbessert werden möchte in berürter unnser Herrschaft Ælen nachmachenn, noch sich derselben glychen Instrument gebruchen sölle noch möge, anngsechen den grossen mercklichen costen mhüy, und arbeitt, so er an die erfindung und Erbuwung derselbigen Wercken gewendt und noch anwenden möcht, da dann nit billich wär, dass Er und sine mitt-

[1] Gebruch und esse = Gebrauch und Wesen.

verwandten derselben nutzbar-, und ergetzlichkheit usliggen, und manglen, und andere sich dero gebruchen, und geniesses anmassen oder unnderzüchen sölten. Desshalb wir dann Inne, unnd gedachte sine hierin mittverwandten, söllichermass darfür privilegiert und befryet wöllen haben, alls obstadt, doch allein so lang unns söllichs gevellig und unnserer glegenheit, nit zuwider sin wirtt.

In K(raft) d(ies) B(riefs) der dessen zu verkhund, mit unnser Statt angehencktem Secret Innsigell verwart, geben ist uff Donstag den 29. Augusti 1577.

Recueil allemand des décisions de la Ville de Berne, série du local supérieur de la Chancellerie, volume AAA, page 866.

Privilège de M. Martin Zobell, concernant les installations et les bâtiments qu'il a établis près des sources salées d'Aigle.

Nous, l'avoyer et conseil de la Ville de Berne, faisons savoir par la présente que, sur la demande et sollicitation qui nous a été adressée par le dévot et honorable Monsieur Martin Zobel, bourgeois et négociant de la ville d'Augsbourg, fermier de nos sources salées d'Aigle, avons daigné concéder pour lui, ses associés et ses parents un tel privilège et franchise, assurons et privilégions en vertu de cette lettre que personne, n'importe qui que ce soit, actuellement et dans l'avenir, sans l'assentiment du dit Monsieur, notre fermier, ne pourra ni ne devra contrefaire les installations et constructions anciennes ou nouvellement inventées, pour la préparation du sel, telles qu'elles existent et sont actuellement en usage, et ce qui pourra encore, par la grâce de Dieu, être perfectionné au cours des temps, dans notre dit gouvernement d'Aigle, ni se servir d'instruments semblables, vu les grands et visibles frais, peines et travaux, qu'il a consacrés et pourra encore consacrer à l'invention et à la construction des dites installations ; car il ne serait pas équitable que lui et ses parents dussent supporter les frais d'appropriation et de jouissance, tandis que d'autres s'en serviraient et s'en arrogeraient l'usage ou les détourneraient. C'est pourquoi, nous l'avons, lui et ses parents, privilégié et affranchi, comme il est dit ci-dessus ; toutefois pour aussi longtemps seulement que cela nous sera agréable ou ne sera pas contraire à nos circonstances.

En foi de quoi, et à titre de document, donné sous le sceau secret de notre ville, le jeudi 29 août 1577.

FÉVRIER 1798

3 février. On est dans l'inquiétude à Vevey et au delà sur les rassemblements de forces armées qui se font dans les Ormonts en faveur de Berne.

4 février. Le général envoie des troupes à Aigle, Ollon et Bex, pour y rassurer les populations.

— Les habitants des régions du Jura environnant Ste-Croix ne veulent pas admettre la révolution. MM. Rusillon et Pillichody, d'Yverdon, ont formé et conservent à Ste-Croix, Bullet, Baulmes, etc., le noyau d'une armée contre-révolutionnaire.

5 février. La Harpe expédie à l'Assemblée provisoire la nouvelle constitution qui doit régir la Suisse, œuvre de Ochs et du Directoire. Il espère qu'on l'adoptera sur l'heure et sans discussion.

6 février. L'Assemblée provisoire apprenant que les préparatifs des partisans de Berne continuent à Ste-Croix et aux environs, envoie auprès d'eux comme délégué M. Auberjonois, député d'Yverdon, pour les engager à mettre bas les armes. Le Comité militaire leur adresse une proclamation dans le même but.

7 février. Le clergé de Lausanne, après beaucoup d'hésitations, va auprès de l'Assemblée provisoire annoncer qu'il reconnaît le nouvel ordre de choses.

— On distribue avec profusion le *projet de Constitution helvétique* rédigé par Ochs et corrigé par le Directoire.

— La Harpe recommande au général Brune d'user de son influence sur l'Assemblée provisoire pour qu'elle hâte ses travaux.

8 février. La Harpe exprime à son ami Brun son mécontentement de l'Assemblée provisoire. Elle renferme « ou des ânes ou des malveillants ». « Nos concitoyens ont toujours été des ânes et le seront longtemps encore. » « Ils perdent leur temps à délibérer comme de vieilles femmes. »

— Les membres du Comité de Réunion mécontents de l'Assemblée provisoire, fâchés de voir leur influence réduite à peu de chose, veulent fonder un Club populaire. Ils finissent par obtenir le temple de St-Laurent pour leurs séances.

9 février. On apprend que M. Auberjonois a beaucoup de peine à remplir sa mission et que sa parole n'est guère écoutée.

— L'Assemblée provisoire adopte le projet de Constitution helvétique.

10 février. L'Assemblée provisoire a proclamé aujourd'hui l'*Indépendance du peuple vaudois.*

— La Société des Amis de la liberté a eu hier soir sa première séance dans l'église de Saint-Laurent, décorée d'une statue de Guillaume Tell. Aujourd'hui, ils sont fort nombreux. Les spectateurs, hommes et femmes, occupent les galeries.

11 février. Les Assemblées primaires des citoyens sont convoquées dans chaque commune pour le jeudi 15 courant, afin de déclarer qu'elles acceptent la Constitution.

— Le Ministre de la guerre invite le général Brune à veiller à l'observation de la plus stricte discipline par les troupes qui sont dans le Pays de Vaud, afin que les habitants n'aient plus l'occasion de se plaindre comme maintenant.

13 février. Le général Brune écrit de Lausanne au général Pouget que « c'est l'arrêté du Directoire qui a fait la révolution, mais non les Vaudois en général ; fort peu y ont pris part. »

— Une proclamation invite tous les citoyens de 16 à 60 ans à se réunir le lendemain sur Montbenon. Le général Brune demande à l'Assemblée provisoire de laisser aux soldats le soin de nommer les chefs, attendu que les patriotes se plaignent des choix qui allaient probablement être faits.

14 février. Le Dr Secrétan a harangué, au nom de l'Assemblée provisoire, les citoyens réunis sur Montbenon et les a invités à reconnaître pour général du Pays de Vaud le citoyen Gaudin, de Nyon. Ils ont refusé et déclaré vouloir obéir seulement au citoyen de Bons. Celui-ci, sollicité par l'Assemblée, a renoncé à cette place et recommandé à la troupe de reconnaître Gaudin.

15 février. Un adjudant du général Brune est venu dire à l'Assemblée provisoire qu'elle avait eu tort de faire nommer Gaudin comme chef des troupes. M. Roguin, de Nyon, a vivement protesté contre le fait qu'en offrant la liberté on ne voulût pas laisser à la nation le choix de son chef.

— Conférence à Payerne entre Brune et des députés bernois qui « accordent l'abolition de l'oligarchie et l'établissement de la liberté et de l'égalité *sur le champ*, mais disputent sur l'*unité*. »

16 février. L'assemblée de St-Laurent se montre très hostile à l'égard de l'Assemblée provisoire et surtout du juge Secrétan, dont elle réclame la démission. Les esprits sont très excités.

17 février. L'Assemblée provisoire refuse la démission du juge Secrétan et répond aux délégués de St-Laurent qu'ils ne sont pas compétents pour s'occuper de cela. Le soir, l'assemblée de Saint-Laurent entend les motions les plus violentes contre l'Assemblée provisoire. Le chef de bataillon français Suchet l'a rappelée à la

modération et a dit à ses membres qu'ils feraient mieux de s'enrôler dans les troupes volontaires, comme cela se fait ailleurs. Cela a amené un silence complet.

17 février. Brune annonce au Directoire que de 700,000 livres demandées au Pays de Vaud, 213,000 seulement ont été payées. Il est obligé de ne « donner aucune suite à la réquisition du général Ménard ». La marche sur Berne est plus difficile qu'on ne l'a cru à Paris. Il n'a pas encore tout ce qu'il faut pour prendre l'offensive. On croyait tous les Vaudois en armes et on a beaucoup de peine à avoir 4000 hommes. Les proclamations de Mengaud ont excité le zèle militaire des Bernois.

18 février. Le général Brune communique à Bonaparte son plan d'opérations militaires contre Berne et Soleure.

— Brune indique au Directoire sa situation et lui demande ses dernières instructions.

— Les contingents des villes et communautés se rassemblent sur Montbenon. Le général Brune les inspecte, les passe en revue et nomme les officiers généraux. Cette troupe se compose de 2000 hommes. Brune en demande 4000, qui se joindront à son armée.

19 février. Le général Brune se plaint de ce que les troupes vaudoises s'organisent et se forment trop lentement.— La conduite des soldats vaudois laisse à désirer. Beaucoup affectent un ton et un air de licence. — Les campagnards sont très peu enthousiastes.

20 février. La Constitution nouvelle prévoit la formation d'un canton de *Sarine et Broie*, formé du ci-devant canton de Fribourg, de Payerne et d'Avenches. L'Assemblée provisoire de Lausanne apprend qu'une assemblée du même genre vient de se constituer à Payerne pour le nouveau canton.

— Mengaud annonce au général Brune que le Directoire ne veut de négociations avec Berne que dans le cas où les magistrats de cette ville abdiqueraient et adopteraient la constitution proposée par la France.

21 février. Brune invite Schauenbourg à prendre ses dernières dispositions de combat, de manière à pouvoir agir au premier moment avec la plus grande célérité.

22 février. Brune reçoit les dernières instructions du Directoire qui lui prescrivent de ne pas laisser aux Bernois le temps de faire intervenir l'empire d'Allemagne.

24 février. Le général Brune annonce au Directoire que l'abon-

dance des neiges rendant les communications difficiles, l'attaque ne pourra avoir lieu que le 28.

25 février. Brune ordonne à Schauenbourg d'attaquer Soleure le 1er mars et de se diriger ensuite sur Berne, sans perdre un instant.

— Brune écrit à Frisching et Tscharner qu'il les attendra à Payerne le 27, munis de pleins pouvoirs pour traiter avec eux.

26 février. Un bataillon vaudois est envoyé de Lausanne à Aigle. Les Bernois et leurs partisans occupent les Ormonts.

27 février. Le général Brune quitte Lausanne avec son état-major pour se rendre à Payerne. Il laisse le général Pouget à Lausanne.

— Ensuite des réclamations de plusieurs patriotes vaudois et valaisans, le Directoire permet au général Brune de réunir le Pays de Vaud, le Valais et les bailliages italiens en une république distincte. La partie allemande de la Suisse en formerait deux, qui constitueraient, avec la première, une confédération alliée de la France.

28 février. Le général Brune demande par son ultimatum au gouvernement bernois : « 1° d'établir sur le champ un gouvernement provisoire, l'établissement d'une constitution qui garantisse l'égalité des droits politiques. 2° d'élargir les citoyens détenus pour cause d'opinion. 3° d'éloigner les troupes... 4° d'abdiquer entre les mains du gouvernement provisoire.» Moyennant cela les troupes françaises n'entreront pas.

— Brune annonce à Schauenbourg, à 4 heures du soir, qu'il a une conférence qui durera 30 heures. S'il n'y a pas de nouveaux ordres au bout de ce temps, les opérations doivent continuer.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Les *Neuchâtelois* ont-ils participé avec les Suisses aux *guerres de Bourgogne ?* Telle est la question que M. Ch. Châtelain a résolue dernièrement. Les détails qu'il a donnés sur ce sujet à la séance d'automne de la Société d'histoire de Neuchâtel et qu'il a fait paraître ensuite dans le *Musée neuchâtelois* sont aussi intéressants que décisifs.

Jusqu'en 1895, la question ne se posait pas. La Chronique des chanoines était très expresse sur ce sujet ; mais on sait qu'ensuite des recherches de M. Arthur Piaget, cet ouvrage n'existe plus comme document historique et ne doit être considéré que comme

une œuvre littéraire remarquable du commencement du siècle passé. D'autre part, la Chronique de Baillod et les Annales de Boive ne mentionnent comme ayant pris part à ces luttes que les gens du Landeron et de Cressier.

La tradition qui fait des Neuchâtelois les compagnons d'armes des Suisses étant cependant très vivace, M. Châtelain a eu l'idée de chercher des renseignements dans les comptes du boursier de Neuchâtel. Ses recherches ont permis de constater, dit-il, « que si le chancelier de Montmollin ou Samuel de Pury (auxquels on attribue la Chronique des chanoines) ont grandement amplifié la participation des Neuchâtelois aux faits d'armes des Confédérés, leurs récits n'en reposent pas moins sur un fond de vérité. »

En novembre 1474 déjà, quand les Suisses allèrent combattre à Héricourt, des « compagnons de la ville » de Neuchâtel prirent part à cette expédition.

Au mois de mars de l'année suivante, lorsque les Suisses allèrent piller la Franche-Comté, leur point de ralliement et de départ fut Neuchâtel. Non seulement on les abreuva avec plus de deux mille litres de vin, mais on leur fournit un renfort composé, sans doute, d'un nombre assez respectable de citoyens puisqu'on leur distribua au départ six setiers de vin. Treize Neuchâtelois allèrent encore plus tard rejoindre cette troupe, qui prit Pontarlier et l'incendia.

Les Suisses passèrent de nouveau par Neuchâtel pour aller ensuite assiéger Grandson et Orbe.

On sait quel fut le sort épouvantable de la petite ville d'Estavayer, lorsque les Suisses firent leur grande expédition dans le Pays de Vaud, dans le courant de la même année. « Et fut après la dite ville pillée et mise à sac jusquaux murailles, sans y laisser nuls vivres, ni aultres biens, ni meubles quels qu'ils fussent. Du vin qui y estait tellement, il n'y demeura rien que tout ne fust amené tant par eau quaultrement par chars et chevaulx, que là incontinent arrivèrent tant de Berne que de Frybourg, Payerne, Morat et aultres lieux. »

Les comptes de Neuchâtel nous apprennent que cette ville voulut aussi avoir sa part du butin et qu'elle équipa « une nef pour aller à Estavayer oultre le lac. » Cette embarcation rentra sans doute très chargée, car MM. de Berne se fâchèrent et on dut leur envoyer une ambassade « pour dire l'excuse au fait du butin. »

Lorsque Charles-le-Téméraire passa le Jura, envahit le Pays de Vaud avec son armée et vint à Grandson, la ville de Neuchâtel fit de nombreux préparatifs de défense. Alors aussi il fallut donner aux guerriers confédérés « force cymarres de vin. » Un détachement

neuchâtelois assista à la bataille, mais les comptes de la ville ne permettent pas d'indiquer la force de ce contingent.

La bataille de Morat n'a laissé que peu de traces dans les « comptes de la bourserie », cependant on s'en préoccupa, puisque l'on fit à cette occasion de nouveaux préparatifs de défense. Il en fut de même lorsque les jeunes gens des Waldstätten, « compagnons de la folle vie », se mirent en route pour aller rançonner Genève et la Savoie. La ville de Neuchâtel sembla craindre beaucoup de voir cette troupe venir la visiter.

En somme, dit M. Châtelain, « si la riche et brillante imagination du chancelier de Montmollin a fortement amplifié la participation des Neuchâtelois aux guerres de Bourgogne, nous sommes cependant certains maintenant qu'ils y furent aux côtés des Suisses.»

— Toutes les personnes qui sont entrées dans le **chateau de Chillon** ont visité la très intéressante chapelle de cette ancienne résidence des ducs de Savoie. Les plus anciens comptes des châtelains, dont les originaux se trouvent aux archives de Turin, mentionnent en outre l'existence d'une chapelle plus antique dont l'emplacement et les restes encore importants viennent précisément d'être découverts par M. Næf, le très savant archéologue. Depuis un certain temps déjà, il avait mis à nu dans le sous-sol de la grande tour carrée située à gauche de l'entrée du château, les substructions de deux murs différents, dont l'un était circulaire. Le peu d'épaisseur de ces murs, l'existence de deux petites fenêtres, montraient qu'il ne s'agissait pas d'une tour. On supposa qu'on se trouvait en face d'une abside de petites dimensions.

Les fouilles exécutées cet automne dans la première cour du château ont pleinement confirmé ce fait, dit la *Gazette de Lausanne*. Le tracé complet de la « capella vetus », la *primitive chapelle*, est apparu peu à peu, à une petite profondeur au-dessous du niveau actuel de la cour. L'abside a été dégagée en premier lieu ; ses murs étaient en partie engagés sous la tour carrée reconstruite au XVIe siècle par les Bernois, dans l'intérieur de laquelle les premières traces de cette construction avaient été mises au jour. Puis on déblaya la nef, de forme rectangulaire, conservant dans son angle nord-ouest un escalier dont six marches sont encore intactes, escalier prouvant jusqu'à l'évidence que l'entrée de la chapelle était en effet près de celle des souterrains. Cet escalier prouvait encore une chose — démontrée également par la simplicité du lieu, la profondeur du sol, l'absence de fenêtres dans la nef, — c'est que l'on avait retrouvé seulement la crypte, la chapelle basse de la

« capella vetus », et non la chapelle haute, rasée lorsque la partie méridionale de Chillon fut remaniée.

Les murailles de cette crypte sont conservées à une hauteur moyenne de 2 m. 20. Elles offrent dans la nef les vestiges d'un enduit qui n'a pas encore été suffisamment étudié pour qu'on puisse dire s'il est décoré. Dans l'abside, il y a deux enduits superposés, le plus ancien portant des traces de peinture qui pourraient bien être analogues à celles relevées à l'autre extrémité du château, au rez-de-chaussée de la « tour du duc » jadis saillante ; ce sont là des traits rouges grossièrement tracés sur un fond blanchâtre, qui simulaient probablement des draperies relevées de distance en distance. Et ces vestiges devaient être déjà enterrés à l'époque du comte Pierre II ; ce qui semblerait indiquer que cette décoration très primitive, formée d'éléments décoratifs dégénérés, aurait été exécutée vers le milieu du XII[e] siècle. Le sol de la crypte est recouvert d'un bétonnage dont les anciennes constructions du château offrent d'autres spécimens.

La longueur totale intérieure de la crypte est d'environ 9 m. 50, sa largeur de 4 m. 70. L'abside est séparée de la nef par un mur percé d'une porte centrale, sorte de jubé rudimentaire, à peine haut de 30 centimètres aujourd'hui, mais qui était plus élevé à l'origine. Deux bancs grossiers à l'usage du célébrant et de ses acolytes suivent ce jubé qui fut lui aussi décoré de peintures. Dans l'abside elle-même, élevée d'une marche, l'autel se dresse encore sous la forme d'un bloc rectangulaire de maçonnerie recouvert d'un enduit analogue à celui des murailles.

Lorsque la chapelle haute fut détruite, la nef de la chapelle basse, désaffectée, servit à entreposer les bois du seigneur (ligna domini), soit le bois de chauffage, soit les bois destinés au hourdage des tours et chemins de ronde, en cas d'attaque. Mais le chœur et l'autel, lieux consacrés, furent soigneusement respectés. On laissa intact, au sommet de l'autel, le « sepulchrum » la cachette renfermant les reliques du Saint sous le vocable duquel la chapelle était érigée. M. Næf a eu la bonne fortune de retrouver dans cette niche, bétonnée plus finement encore que le dessus de l'autel, les débris du reliquaire ; ce devait être une boîte rectangulaire en bois, avec couvercle à quatre pans, ornée de plaquettes d'os appliquées à l'aide de petits clous de fer et d'os. Toutes ces plaquettes existent ; elles sont décorées de tresses et d'autres ornements gravés d'un caractère très archaïque. Il sera possible, sans aucun doute, de restituer le reliquaire, dont le bois est complètement fusé ; des parcelles d'ossements étaient mêlées à ces précieux vestiges.

L'autel présentait encore d'autres particularités. Il avait reçu jadis une décoration polychrome ; puis il est percé dans le bas de deux cavités carrées devant l'une desquelles se trouve une sorte de cuvette de béton. Sont-ce là des crédences à l'usage des burettes et une piscine des plus primitives ? C'est ce qu'un examen plus attentif permettra de décider.

Les Bernois n'eurent pas les scrupules de ceux qui désaffectèrent la chapelle ; ils ne songèrent point à respecter l'autel, sur lequel le bailli H.-W. de Mülinen fit reposer un gros contrefort. Grâce à d'importants travaux de reprise en sous-œuvre, l'autel est aujourd'hui dégagé, comme la crypte tout entière. Des couloirs souterrains ingénieusement disposés permettront bientôt aux visiteurs de circuler autour de ces restes vénérables ; ils pénètreront également dans la crypte, recouverte d'un plafond solide, et dont rien dans la cour ne laissera soupçonner l'existence. M. Næf a résolu ainsi le problème de tout conserver ; nos lecteurs n'avaient pas besoin de ce dernier exemple pour connaître tout le soin, toute la discrétion avec lesquels procède le savant archéologue.

La première mention de la « capella vetus » se trouve dans un compte de 1260 ; il s'agit de la reconstruction d'un angle du mur d'enceinte « juxta capellam veterem a parte lacus ». Ce mur d'enceinte a été retrouvé, lui aussi, sous les bâtiments qui bornent la cour au sud-ouest (écuries, chambre à lessive, etc.) ; l'angle obtus découvert dans le sous-sol de la tour carrée et dont il a été question au début de cet article, appartient peut-être au même système de défense. En 1260, la chapelle haute devait être désaffectée, si ce n'est détruite, et la crypte servait sans doute déjà d'entrepôt pour le bois. Pierre II avait jugé insuffisante à tous les points de vue la chapelle primitive — elle nuisait en outre à l'approche des remparts, au bon fonctionnement de la défense — et il l'avait remplacée par celle que l'on visite aujourd'hui.

Différents passages des comptes des châtelains sembleraient indiquer qu'il existait deux chapelles avant la construction de la chapelle actuelle, placée sous le vocable de saint Georges, l'une dédiée à saint Pantaléon, l'autre à saint Triphon. Mais M. Næf a prouvé que les deux n'en faisaient qu'une, c'est-à-dire que c'étaient une chapelle haute et une chapelle basse réunies dans un même édifice. Le vocable de saint Triphon — un saint tout à fait «local» — disparaît le premier, ce devait être celui de la chapelle haute ; la crypte retrouvée aurait eu alors saint Pantaléon pour patron, et ce seraient les reliques de ce personnage, médecin et martyr à Nicomédie, dont les parcelles informes auraient subsisté jusqu'à nous.

— Nous avons reçu, à propos de ce que nous avons dit dans le numéro de novembre de l'**inscription** relevée sur l'**ancienne cloche de Boulens,** les lignes suivantes de M. Jaques Mayor, le savant conservateur du Musée Fol à Genève.

« Je lis dans le dernier numéro de la *Revue historique vaudoise* une note sur l'inscription *Mentem Sanctam spontaneam honorem Deo et liberationem patriae Jhesus Nazared,* que l'on signale sur trois cloches. Je connais, pour ma part, une cinquantaine de cloches qui portent cette légende, tant en France qu'en Suisse. L'époque où elles furent fondues va de la fin du XVme siècle (à partir de 1470 environ) jusqu'au milieu du XVIme siècle. Dans bien des cas, on a voulu expliquer l'inscription à l'aide de circonstances locales et « la libération de la patrie » a été fréquemment appliquée à l'histoire de telle ou telle localité, ainsi qu'on l'avait fait pour Boulens.

» En réalité la légende *Mentem Sanctam,* etc., est une de ces légendes banales que les fondeurs reproduisaient constamment à un moment donné, aussi souvent que l'*Ave Maria,* le *Te Deum laudamus,* etc. La traduction exacte doit être : *J'ai une âme sainte et spontanée, à l'honneur de Dieu et pour la libération de la patrie.* C'est la cloche elle-même qui parle, la cloche assimilée par la liturgie catholique à l'homme. Quant à l'origine de ce passage qui n'est pas tiré de l'Ecriture Sainte, la plus complète incertitude règne à ce sujet. A Genève comme ailleurs, on a cru d'abord que l'inscription avait été faite pour Genève et en mémoire d'un événement ou pour en provoquer un. »

— Chacun sait que **lord Byron** a contribué dans une très grande mesure à rendre célèbres les bords du Léman et surtout le manoir de Chillon. Rambert a parlé dans son livre sur *Montreux* du séjour de l'illustre écrivain à Clarens. M. Buhrer, pharmacien dans cette localité, écrivait à ce sujet, il y a quelques semaines, les lignes suivantes à la *Gazette de Lausanne :*

« Il existe encore à Clarens des personnes qui tiennent des récits du séjour de Byron de la bouche même de ceux chez qui il logeait. Sa « propriétaire » était une demoiselle Françoise Mury qui vivait alors en ménage avec son frère. Elle a épousé plus tard M. Pauly et a souvent conté à sa fille des détails sur le séjour de Byron. Celui-ci s'était installé chez elle sans demander le prix de la pension. Au bout d'un mois, le poëte demanda à payer. Mlle Mury ne présenta pas de note ; elle répondit au noble lord dont elle ignorait à ce moment-là la naissance : « Si vous êtes un prince, payez-moi en prince ; si vous êtes un bourgeois, payez-moi comme

un bourgeois. » Byron paya comme un lord et donna vingt francs par jour.

» On connaît non seulement la chambre que Byron a habitée, mais on possède encore le bois du lit dans lequel il a couché. C'est M. Wieland, à Clarens, le mari de la fille de Mme Pauly, qui en est le propriétaire.

» Le fils de lord Hobhouse est venu il y a quelques années à Clarens pour visiter les lieux où son père avait vécu en compagnie de lord Byron. »

— Monsieur le pasteur E. de Perrot vient de publier une notice sur **le temple de Sainte-Croix il y a cent cinquante ans** (1747-1897). Un grand incendie détruisit, en juillet 1744, une grande partie du village de Ste-Croix et son vieux temple recouvert d'*encelle*. Le malheur était grand, mais la vaillante population du village, aidée par les dons volontaires des compatriotes de la plaine et secourue par les largesses de LL. EE., se mit aussitôt à l'œuvre de reconstruction. On s'occupa du temple; deux cloches furent fondues par Lièvremont, de Pontarlier; la bâtisse échut à Isaac Bornand-Masson, et l'année suivante déjà le son des cloches remplace la grosse caisse qui, le dimanche et le jeudi, appelait les fidèles à la prière. Le bâtiment fut probablement affecté de nouveau au culte le 1er mai 1746.

Ce ne fut pas petite affaire que de répartir les places et de les distribuer. Nous lisons à ce sujet dans la brochure de M. de Perrot :

« Le 4 décembre 1747, le banderet, les gouverneurs et lieutenants se réunissent au temple pour numéroter les bancs; le 10 février 1748 et le 19 du même mois, se règle la question des catéchumènes; le 1er juillet, nouvelle assemblée au temple pour entendre les raisons de ceux qui se refusent d'échanger leurs places ; en novembre et décembre 1750 et 1751, autres assemblées pour la reconnaissance des places ; le 28 juillet 1753 seulement, toutes les places sont à peu près vendues pour la somme de 542 florins 96 actes 9 deniers (environ 325 francs). »

M. de Perrot évoque dans son ouvrage tout un coin du passé de la cité montagnarde et donne, à propos du temple, d'intéressants détails sur la vie et les mœurs d'autrefois.

— Le septième *Bulletin* du comité de la **Société Pro Aventico,** paru dernièrement, renferme de nombreux renseignements sur les découvertes faites depuis deux ans sur le territoire de l'ancienne Avenches. M. G. Fornerod, ancien préfet, a trouvé, en faisant des

travaux de canalisation, les fondations de deux des tours qui flanquaient le mur d'enceinte. Elles ont exactement la forme et les dimensions de la tour de la Tornallaz, la seule qui existe encore presque complètement. M. Arnold Guisan a trouvé, de son côté, le buste en bronze d'une Faunesse ou Dryade, couronnée de lierre, la poitrine en partie découverte, la tête légèrement relevée et tournée à droite ; la robe est fixée sur l'épaule par deux rubans terminés en pieds de bouc. La partie inférieure est coupée par derrière, comme une applique, ce qui fait croire, dit le *Bulletin,* que c'était peut-être simplement l'anse d'un vase de prix.

La trouvaille la plus intéressante, cependant, a été celle faite par M. Debossens dans son champ des Conches-dessous, à une petite distance de l'endroit où avait été découverte en 1845 la fameuse « main votive ». Il s'agit d'une statuette de Silène, en bronze. Sa hauteur est de 0,165 m. et son poids d'un peu plus de 2 kg. Elle est en parfait état de conservation et a été très remarquée dans le groupe 25 de l'Exposition de Genève.

Elle nous montre, dit M. W. Cart dans le *Bulletin,* « un vieillard barbu, tout rondelet, absolument chauve, à la face large et joviale, accroupi de telle façon que les pieds se trouvent au niveau de son abdomen et les genoux à la hauteur de l'estomac. Sa panse rebondie fait ainsi saillie et attire tous les regards. Avec un geste de profond contentement, le petit vieux se frotte le ventre de son énorme main gauche, tandis qu'il appuie le pouce droit au front, au-dessus de l'œil droit...

» Pour tout vêtement, il porte un court manteau qui recouvre entièrement le dos, enveloppe la partie supérieure du bras gauche, jusqu'au coude, et dont le pan replié retombe par devant, au-dessus du sein droit. Le devant du corps reste ainsi complètement nu. La tête est ceinte d'un bandeau très fin, dont les extrémités se rejoignent par devant, tandis que la partie postérieure disparaît sous le manteau. Une mèche de cheveux unique sort sous le bandeau derrière l'oreille ; le sommet du crâne et le front restent découverts.

» Entre les deux omoplates se détache un fort crochet à angle droit, en forme de doigt muni d'un ongle bien marqué. La statuette pouvait donc à choix être placée sur une console ou un meuble quelconque, ou bien être suspendue à la paroi.

» Le personnage représenté est bien Silène ; la calvitie, la large face, le nez camus, le gros ventre, l'expression à la fois bestiale et béatement joviale, ne laissent aucun doute à cet égard. Or, les statues de ce compagnon de Bacchus ne sont pas fréquentes... Ce

bronze est aussi remarquable par la finesse du travail, dépassant et de beaucoup les bronzes ordinaires fabriqués en pays celtique ; c'est certainement une pièce importée, produit de l'art italo-grec. En outre, la jolie patine verte, le parfait état de conservation concourent à faire du Silène un des joyaux du Musée d'Avenches. »

M. Cart montre que cette statuette présente encore un autre motif d'intérêt. C'est une amulette, c'est-à-dire un préservatif contre le « mauvais œil » ; la preuve intéressante et précieuse d'une des nombreuses superstitions des anciens.

— On a exploré dernièrement un **tumulus** qui était signalé depuis longtemps dans la forêt de *Roverez*, une partie de la forêt cantonale de Boulex, située près de la route de Payerne à Trey.

Ce tumulus, dit M. Jaques Mayor dans un article communiqué aux journaux, a environ 28 mètres de diamètre ; il est d'une forme circulaire assez régulière. La hauteur moyenne du monticule est de 2 m. 50 ; le sol sur lequel il s'élève est absolument plat. Une tranchée a tout d'abord été pratiquée du nord au sud, sur toute la largeur du tumulus. Les ouvriers sont promptement arrivés, au centre même de la colline, sur un amoncellement de pierres des plus irrégulières ; les blocs, de dimensions variables, sont cependant assez soigneusement entassés. Aucune des pierres apparentes n'est taillée ; beaucoup d'entre elles ont dû être soumises à un feu violent et prolongé. Dans la partie sud de la tranchée, à peu près aux deux tiers de la distance entre le bord du tumulus et le massif central, et à deux mètres de profondeur, on a rencontré des vestiges de fer, de bronze et de bois dans un état d'oxydation et de décomposition malheureusement très avancé ; ils semblent avoir appartenu à un char de parade, du moins peut-on reconnaître un moyeu presque intact, les restes d'un second moyeu, des fragments importants de cercles de roues garnis de gros clous et auxquels adhéraient encore du bois et d'autres fragments qui peuvent avoir été ceux des rayons, de l'essieu, etc. Quant au bronze, il devait constituer le revêtement fort mince de la caisse du char, arrondie par devant, construite en bois de chêne. Des charbons peu abondants, quelques petits débris d'ossement calcinés accompagnaient ce dépôt, auquel un objet infiniment précieux ajoutait une grande valeur. Il s'agit d'un cercle, formé d'une étroite feuille d'or pur, orné de trois côtes filetées saillantes séparant et bordant deux « grecques », décoration exécutée au repoussé avec un soin et une délicatesse rares. Quelle était la destination de cet objet ? On ne peut le dire d'une façon précise avant que l'emplacement de la trouvaille

ait été entièrement déblayé et qu'une étude attentive ait été faite ; ce n'est pas un collier, ni une partie de coiffure, il faut y reconnaître provisoirement un encadrement circulaire jadis fortement pressé et serré par simple rapprochement autour de la partie centrale de l'objet dont rien ne reste, sauf peut-être quelques parcelles de bois attachées à l'intérieur du cercle.

Le diamètre extérieur du cercle est de 22 1/2 centimètres, le poids du métal de 94 1/2 grammes. C'est là une belle découverte, qui indique que le tumulus a été élevé pour un personnage important ; sa sépulture, non encore ouverte, nous réserve, il faut l'espérer, d'aussi agréables surprises.

On ne peut faire, pour le moment, aucune hypothèse sur l'époque à laquelle remonte le tumulus ; les commentaires viendront plus tard. Le cercle d'or n'indique rien en lui-même, car c'est un objet importé, d'origine grecque ou étrusque.

Il résulte des fouilles ultérieures et d'une communication de M. Næf que le tumulus de Roverez doit remonter à 2 ou 300 ans avant Jésus-Christ. C'est le 13 février que le noyau central a été ouvert. L'étude de sa partie supérieure faisait supposer qu'il avait déjà été fouillé par des chercheurs de trésors. On en a eu la preuve un peu après ; cela n'a du reste aucune importance, puisque l'on ne pouvait y trouver que des débris insignifiants. Le cercle d'or dont il est question plus haut encadrait probablement le bord d'un plat creux en bois. Ce plat contenait des ossements brûlés qui ont été trouvés à l'intérieur du cercle et qu'il s'agira de définir. Les fouilles, qui seront encore longues, seront reprises un peu plus tard.

A ce numéro est joint, comme supplément gratuit, la **carte du Pays de Vaud** avant la révolution. Cette carte a été dressée avec beaucoup de soin par M. Poirier, professeur à Montreux. Elle servira de complément aux nombreux articles que nous avons publiés sur le Régime bernois dans le Pays de Vaud.



6me année. | N° 4. | Avril 1898.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

Mme THÉRÈSE-EMILIE VUILLERMAULAZ

LA TROISIÈME ÉPOUSE DE BEAUMARCHAIS

Le célèbre auteur du *Barbier de Séville*, du *Mariage de Figaro* et des éloquents pamphlets qui inspirèrent au satirique Gilbert son distique connu :

> Le fameux écrivain qui trois fois avec gloire,
> Mit le mémoire en drame et le drame en mémoire.

Beaumarchais, enfin, eut pour troisième femme une jeune dame fribourgeoise. Elle se nommait Thérèse-Emélie Vuillermaulaz, dont la famille était originaire du Val de Charmey en Gruyère, où ce nom paraît déjà dans des actes du XIIIe siècle.

A ce vieux nom de Vuillermaulaz était accolé celui de Torinchet, diminutif de Thorin qui est lui-même, peut-être, un nom de baptême, ayant pour racine *Thrin, Thorin, Thurin !* Le nom de Torinchet menace d'absorber au XVIe siècle celui de Vuillermaulaz ; c'est le mot *alias*, très usité au moyen âge, qui le sauve et le conserve.

Les renseignements que nous avons pu recueillir sur la famille Vuillermaulaz ne sont pas nombreux, mais le peu que nous avons pu obtenir nous disent que cette famille s'est élevée plus haut que la géné-

ralité de celles du pays ; elle était dotée de certaines faveurs ou avantages caractéristiques qui remplaçaient la baguette d'une bonne fée.

Le bisaïeul de Thérèse Vuillermaulaz était lieutenant baillival de la contrée de Charmey en 1719-1724.

Avec la nomination de Claude-Antoine Vuillermaulaz à la cure de Vuippens, en 1756, ecclésiastique, entre parenthèse, très instruit, ayant fait une partie de ses études au séminaire d'Avignon et qui fut, suivant l'auteur de la chronique d'Everdes et de Vuippens, la providence de cette contrée, des membres de la famille le suivirent. C'est ainsi qu'en 1763, Madelaine Vuillermaulaz, habitant Vuippens, épousa Joseph Gapany des Gottes de Marsens. De ce mariage sont nés huit enfants dont un surtout joua un rôle prépondérant lors des événements qui divisèrent notre pays au commencement de ce siècle, c'est de Rodolphe-Martin Gapany qu'il s'agit, né le 11 novembre 1764, fougueux démocrate, membre du Sénat helvétique et plus tard membre du Petit Conseil de son canton.

L'un des biographes de Caron de Beaumarchais, M. de Lintillac, écrit que la troisième épouse de celui-ci était fille de François-Joseph Vuillermaulaz, Suisse d'origine, attaché sous Louis XV à la grande maîtrise des cérémonies, née à Lille vers 1757, morte en 1816. M. l'abbé Gremaud, dans une réunion de la Société d'histoire de Fribourg, nous a pareillement donné quelques renseignements sur Mme Beaumarchais, mais il nous dit qu'elle était née en 1751 et que son père était employé dans la maison du marquis de Dreux-Brézé.

Dans le dictionnaire de Jal, elle est citée comme

fille d'un Suisse, originaire du canton de Fribourg, née à Lille le 13 novembre 1753. Comme on le voit, la date de la naissance n'est pas précise.

Née avec un cœur sensible et la vivacité d'esprit familière aux Gruyériennes. Thérèse Vuillermaulaz avait lu ou plutôt dévoré les Mémoires de Beaumarchais et en particulier le pamphlet étincelant de verve et émouvant jusqu'aux larmes, dans lequel il vengea une sœur bien-aimée des dédains d'un littérateur espagnol. Aussi désirait-elle ardemment connaître l'homme de génie qui avait éveillé dans son âme des accents inconnus.

Apprenant que M. de Beaumarchais jouait supérieurement de la harpe, dont il avait même été chargé de donner des leçons aux princesses royales, filles de Louis XVI, elle s'avisa de lui demander à emprunter son instrument. Beaumarchais refusa net cette demande indiscrète. Mais touché par le ton de la lettre que la jeune Fribourgeoise lui avait écrite à cette occasion, l'auteur de *Figaro* témoigna le désir de voir sa correspondante. Celle-ci. comme on pense, ne se fit pas prier pour se rendre à l'invitation du célèbre écrivain.

Le résultat de l'entrevue fut que Beaumarchais et sa belle visiteuse ne purent bientôt plus vivre l'un sans l'autre et s'unirent par des liens étroits. « La célébrité de Beaumarchais, écrit son historiographe Gudin de la Brenellerie, attira sur lui les regards d'une femme douée d'esprit et de beauté, d'un cœur sensible et d'un caractère ferme, propre à le soutenir dans les combats cruels qu'il avait encore à livrer. »

« Elle ne le connaissait point, mais son âme émue par la lecture de ses *Mémoires*, par la renommée de

son courage, appelait celle de cet homme célèbre ; elle brûlait du désir de le voir. J'étais avec lui lorsque sous le frivole prétexte de s'occuper de musique, elle envoya un homme de sa connaissance et celle de Beaumarchais le prier de lui prêter sa harpe pour quelques moments. Une semblable demande, dans une telle circonstance, décelait son intention. Beaumarchais la comprit, il y fut sensible ; il répondit : Je ne prête rien : mais si elle veut venir avec vous, je l'entendrai avec plaisir et elle pourra m'entendre. Elle vint. Je fus témoin de leur première entrevue. J'ai déjà dit qu'il était difficile de voir Beaumarchais sans l'aimer ; quelle impression ne devait-il donc pas produire quand il était couvert des applaudissements de tout Paris, quand on le regardait comme le défenseur de la liberté opprimée. Il était encore plus difficile de résister au charme attaché aux regards, à la voix, au maintien, aux discours de madame de Beaumarchais et cet attrait que l'un et l'autre inspiraient à la première vue augmentait d'heure en heure par la variété de leurs agréments et la foule des excellentes qualités qu'on découvrait mieux, à mesure qu'on les connaissait davantage.

« Leurs cœurs furent unis dès ce moment d'un lien que nulle circonstance ne put rompre, et que l'amour, l'estime, le temps et les lois rendirent indissolubles. »

Le même auteur continue : « La maison était embellie par les charmes d'une épouse dont je hasarderais peut-être d'esquisser ici le portrait, si l'esprit et les grâces ne se dérobaient pas plus facilement à la plume de l'écrivain que la beauté au pinceau ou au ciseau de l'artiste. D'ailleurs, elle

vit encore occupée du bonheur de sa famille, et par conséquent, elle n'appartient pas encore au domaine de l'histoire[1]. Je dirai seulement que ceux qui la connaissaient n'étaient pas surpris qu'elle eût captivé le cœur de l'homme qui savait le mieux apprécier le mérite. »

« J'ai vu, écrit un autre biographe, M. de Loménie. j'ai vu un grand portrait où mademoiselle de Vuillermaulaz est représentée dans la toilette qu'elle avait sans doute le jour de l'entrevue ; car elle porte le fameux chapeau à plumes à la *Quesaco*[2] que les *Mémoires* de Beaumarchais avaient mis à la mode, et qui allait à ravir à la jeune Suissesse. Il ajoute : Mlle de Vuillermaulaz était une femme très remarquable par l'intelligence, l'esprit et le caractère. »

Le mariage de Mlle Vuillermaulaz. béni par le curé de St-Paul, avait été tenu secret en raison de la position difficile que des ennemis puissants avaient faite à l'adversaire passionné du conseiller Gœzmann. A la veille de son départ pour l'Allemagne, pendant l'été de l'année 1786, Beaumarchais jugea que le moment était venu de lever tout doute à cet égard et d'expliquer clairement ses intentions. C'est ce qu'il fit dans une lettre datée de Kehl sur le Rhin, où il s'était rendu pour y faire les préparatifs nécessaires à la publication des œuvres complètes de Voltaire qui virent le jour deux ans après. « Je ne veux pas ma chère, écrivait-il à son épouse, vous priver plus longtemps de l'état qui vous appartient. Vous n'étiez que la mère de ma fille ; vous êtes ma

[1] Gudin écrivait ces lignes en 1780.

[2] La marchande de modes de Marie-Antoinette eut l'idée de donner ce nom à une coiffure nouvelle composée d'un panache en plumes, que les femmes portaient sur le sommet de la tête.

femme... Je veux que vous représentiez honorablement en mon absence. »

De nouveaux dangers, de nouveaux combats étaient ménagés à l'auteur de *Figaro*, plus furieux que les précédents ; sa fortune, son magnifique hôtel qu'il avait fait élever près de la Bastille, le rendirent suspect, malgré ses dons patriotiques. Il fut dénoncé par le conventionnel Lecointe qui l'accusait d'avoir écrit à Louis XVI, ce qui alors équivalait à un arrêt de mort. Beaumarchais dut prendre la fuite. puis fut arrêté et enfermé à l'Abbaye et sauvé par l'intervention de Manuel.

Bientôt on arrêta sans motif Mme de Beaumarchais et sa fille à peine sortie de la première enfance. Enfin le 9 thermidor arriva, on commença à respirer.

Les amis de Beaumarchais profitèrent de ce premier moment pour demander la délivrance de cette famille et ils l'obtinrent.

Quand cette délivrance eut lieu Beaumarchais était absent, réputé émigré.

Au sortir de prison, après avoir vu la mort de si près, Mme de Beaumarchais, sa fille, ainsi que Julie, leur belle-sœur et tante, se trouvèrent dans une situation désespérée ; tous les biens de Beaumarchais étaient sequestrés. tous ses rèvenus étaient saisis, tous les titres de créances qu'on avait trouvés dans son secrétaire, en vertu de la législation appliquée aux émigrés avaient passé dans les mains des agents du trésor qui en poursuivaient le recouvrement et ses débiteurs s'empressaient. avant même que leurs dettes fussent échues, de s'en débarrasser en les payant

à l'Etat en assignats. En un mot la déplorable affaire des fusils de Tervère où Beaumarchais s'était engagé avait suffi pour porter un coup mortel à une brillante fortune péniblement édifiée.

Les meubles séquestrés étaient menacés d'être vendus, la jeune fille de Beaumarchais avait pris en horreur le magnifique hôtel du boulevard qui nous a, écrit-elle à son père, si souvent exposés aux insultes de la canaille. Elle avait déterminé sa mère à le quitter, ce qu'elles firent pour occuper une maison de louage, rue du Paradis-Poissonnière.

Cette intéressante famille fut bientôt aux prises avec les rigueurs de la famine; un homme qui eut pitié de sa situation voyageait dans les environs de Paris afin de lui procurer du pain qui, pendant quelques jours, était devenu introuvable.

Les lois révolutionnaires ordonnaient le divorce aux femmes des émigrés sous peine d'être suspectes et d'encourir la peine de mort qu'on ne pouvait infliger à leurs maris. Mme de Beaumarchais fut trouver son comité révolutionnaire, et, avec cette fermeté qui imprime le respect et cette grâce qui embellissait toutes ses actions, écrit le biographe Gudin, elle lui dit : « Vos décrets m'obligent à demander le divorce ; j'obéis, quoique mon mari chargé d'une commission, ne soit pas émigré, quoiqu'il n'ait jamais eu la pensée d'émigrer. Il se tirera de cette accusation comme il s'est tiré de toutes les autres et j'aurai la satisfaction de l'épouser une seconde fois, selon vos lois nouvelles. » Cette déclaration qui attestait à la fois sa soumission aux décrets, son attachement à son mari et à ses devoirs, émut ces cœurs endurcis et elle en reçut des éloges qu'elle ne recherchait pas. »

C'est pour sauver sa fille que Mme de Beaumarchais a rompu momentanément tout commerce avec son mari, repris son nom de famille et ne s'occupe qu'à se faire oublier : « Comme mère, écrit-elle à son mari, après la chute de Robespierre, j'ai dû tout employer pour soustraire mon enfant chérie au sort de tant d'innocentes et respectables victimes, réhabilitées, aujourd'hui regrettées, pleurées, mais que tant de regrets, tant de larmes et une justice tardive ne rappelleront pas. »

L'enfant chérie, dont il est question ici, est Amélie-Eugénie, née le 5 janvier 1777 ; elle épousa le 11 juillet 1796 Louis-André-Toussaint Delarue qui fut aide-de-camp du général Lafayette.

Mlle Julie Beaumarchais, la plus distinguée des filles de l'horloger Caron, adresse ces louanges à sa belle-sœur : « On n'en fait plus de ton espèce, conserve toi bien, garde ton beau courage pour supporter les misères d'un temps qui passera fort bien, je t'en assure, et puisque moi, frêle arbrisseau, j'ai pu le vaincre ; que sera-ce de toi, orgueilleux cèdre, ou plutôt bonne souche à trente mille racines. »

C'est le 18 mai 1799 que l'auteur du *Mariage de Figaro* termina sa carrière mortelle. Sa veuve écrit à ce propos : « Notre perte est irréparable. Le compagnon de vingt-cinq ans de ma vie a disparu et ne me laisse que d'inutiles regrets, une solitude affreuse et des souvenirs que rien n'effacera. » Elle-même mourut en 1816, conservant jusqu'à sa fin, et quoiqu'elle fût en proie à des infirmités cruelles, la grâce et la fraîcheur de son esprit.

Nous possédons un portrait officiel de cette

ancienne compatriote dans un passeport délivré à Épinal le 22 fructidor, an X, ainsi libellé : « Marie-Thérèse-Amélie Villermavola, veuve de Caron Beaumarchais, native de Lille, âgée de 45 ans, taille 1 m. 17, cheveux châtains, sourcils idem, yeux bleus, front moyen, nez régulier, bouche moyenne, menton rond, visage plein. »

Pour recouvrer au moins quelques épaves de leur brillante fortune de jadis qui s'élevait un moment à plusieurs millions, la veuve de Beaumarchais et sa fille adressèrent une supplique au Consul Cambacères pour forcer les Etats-Unis auxquels Beaumarchais avait avancé des sommes importantes et fourni des armes et provisions lors de la guerre pour leur indépendance. Ce pays offrait un retour dérisoire.

« Le nom de Beaumarchais ne vous est pas inconnu, écrivent les quémandeuses, personne n'était plus capable que vous d'apprécier ses grandes qualités, son énergie et son patriotisme. Nous avons succédé à ses peines et à 600,000 livres de dettes. Voilà tout notre héritage. »

Elles vont ensuite frapper à la porte du Premier Consul qui leur répond : « J'ai reçu votre lettre, je porterai dans votre affaire tout l'intérêt que mérite la mémoire d'un homme justement célèbre et que vous-même inspirez. — Bonaparte. »

Pendant 36 ans, la famille Beaumarchais ne cessa de réclamer aux Etats-Unis au moins 2.400,000 livres stipulées dans le rapport Hamilton ; on lui donna à choisir en 1835 entre 800,000 livres ou rien, elle préféra accepter cette maigre restitution et le procès engagé avec les Etats-Unis fut enfin liquidé.

comme se terminent beaucoup de procès par une cote très mal taillée.

Mme Thérèse Vuillermaulaz a encore acquis une célébrité, bien involontaire, comme écrivain ; elle a procuré à notre petit Parnasse fribourgeois une muse ; ses lettres passent pour de petits chefs-d'œuvre de littérature et de sentiments vigoureux ; aussi l'appelait-on la petite Sévigné.

Ce n'est pas par ambition à la gloire de l'écrivain qu'elle saisissait la plume, mais parce qu'elle était épouse et mère ; ce sont les événements qui se déroulaient rapides et effroyables et l'enveloppaient dans leur vitesse, qui obligèrent Mme de Beaumarchais à une active correspondance, qui devait rester obscure, dans tous les cas destinée seulement à des parents et à un cercle d'intimes.

La tournure de sa correspondance nous dévoile bien la fille forte des montagnes qui porte une belle âme, et qui est demeurée étrangère au milieu des salons de Paris qui la recherchaient et la cajolaient. Si elle partageait les idées des philosophes du siècle dernier, c'était dans une juste mesure sans se laisser entraîner par des sentiments et une idéologie tapageuse. Déjà en 1853, le biographe de Loménie promettait la publication de la correspondance de notre compatriote. Elle n'a probablement pas vu le jour, puisqu'en 1890 M. Louis Bonneville de Marsangy a fait paraître un volume édité par la librairie Calmann Lévy 1890, intitulé *Mme de Beaumarchais d'après sa correspondance inédite.*

Lorsqu'après une période de bientôt un siècle, la correspondance intime d'une personne qui n'a pas revêtu des fonctions, qui n'a pas écrit pour l'histoire, reçoit les honneurs de la publication, c'est que cette

personne possédait un talent au-dessus de la moyenne, qu'elle a été spécialement douée par la Providence. C'est le cas pour cette fille de la montagne, transplantée un jour dans la société cultivée de Paris, et qui fut bientôt l'un de ses ornements. Cette compatriote mérite bien une biographie et son souvenir est digne d'être connu dans son pays.

F. Reichlen.

LE MENHIR DE GRANDSON

Quelques-uns de mes lecteurs ont peut-être parcouru la nouvelle route qui, de Grandson, conduit au village de Fiez. Elle se détache à gauche de la route de Neuchâtel, fait un demi-tour presque complet et arrive bientôt au sommet de cette éminence qui sépare le rivage du lac de l'agréable et intéressant vallon de l'Arnon.

De ce point, la vue est très vaste. Du couchant au nord, se développe la longue chaîne du Jura avec la silhouette originale des Aiguilles de Baulmes et celle plus uniforme du Chasseron. Les forêts et les pâturages tapissent les pentes de la montagne et, par ci par là, se détachent, sur cette verdure plus ou moins sombre, des taches blanches qui sont des hameaux ou des chalets. Plus bas, s'étend le vallon de l'Arnon, étroit à gauche, du côté de Novalles, mais qui, depuis Fiez et Fontaines, s'élargit tout à coup et devient presque une plaine, fertile et verdoyante, avec les beaux villages de Bonvillars, Champagne, Onnens, etc. Au levant, c'est le lac de Neuchâtel et par delà, la haute chaîne des Alpes bernoises et fribourgeoises qui, vers le soir, resplendissent merveilleusement. Au midi, le plateau, à l'extrémité septentrionale duquel vous vous trouvez, s'élargit et s'élève légèrement. C'est là que Charles le Téméraire avait dressé son camp.

Vous vous trouvez en effet sur un territoire illustré par un des faits les plus mémorables de l'histoire des anciennes Ligues suisses. C'est à l'endroit où vous êtes que les guerriers confédérés, poursuivant leurs adversaires après la défaite de Grandson, ont pénétré dans le camp bourguignon. C'est là que leurs yeux étonnés ont commencé à apercevoir ces richesses immenses accumulées imprudemment sur ce plateau balayé par les vents. Du côté d'Onnens, vous voyez le chemin parcouru par les belligérants. Vous voyez la vaste forêt au bas de laquelle se cache dans un vallon l'ancienne chartreuse de la Lance. C'est à une petite distance, en deçà d'un mamelon artificiel, qu'a commencé la bataille.

A la lisière de cette même forêt, un peu plus haut, vous voyez l'endroit où débouche la route de Provence et où les guerriers des anciennes Ligues apparurent tout à coup, avec un grand bruit de trompes, aux regards étonnés et bientôt craintifs du Téméraire qui, attaqué maintenant sur sa gauche aussi bien qu'en face, dut se retirer bientôt, emporté par la déroute de son armée. Vous croyez voir dans la plaine arriver sur vous cette immense masse confuse de grands seigneurs et de fantassins, vous croyez entendre les cris de victoire des uns mélangés aux cris de colère et de désespoir des autres...

Mais tout est calme en réalité et si vous regardez un instant autour de vous, vous apercevez, à quelques pas de distance, presque abrité sous un arbre, un immense bloc qui se dresse fièrement dans cette solitude. C'est le menhir de Grandson. Allez le voir quand vous passerez dans cette contrée. Il mérite cette petite attention.

Le district de Grandson possède cinq de ces monuments des premiers âges de l'humanité dans notre pays. Corcelles, près de Concise, en a trois, Bonvillars un, et

Grandson celui qui vient d'être indiqué et qui est aussi le dernier qui ait été reconnu.

« Les pierres levées qu'on voit à quelque distance du village de Corcelles sont réellement des menhirs et non un souvenir de la bataille de Grandson », dit le Supplément au *Dictionnaire historique du canton de Vaud.* Ces blocs de granit étaient primitivement au nombre de quatre ; l'un d'eux avait déjà disparu à la fin du siècle dernier ; mais en 1843, M. de Meuron, propriétaire du château de Corcelles, fit replacer une nouvelle pierre à la place de celle qui avait été enlevée ; ces travaux ont pu faire croire que les pyramides, comme on les nomme dans la contrée, n'étaient pas des menhirs, à cause des traces d'instruments modernes qu'on y remarquait. Les quatre blocs constituent un groupe qui a la forme d'un parallélogramme orienté du nord-ouest au sud-est. C'est le menhir de l'ouest qui a été remplacé. Celui du nord a une hauteur de 2^{m},30 au-dessus du sol.

Le menhir de Bonvillars, que l'on a voulu aussi quelquefois considérer comme un monument commémoratif de la bataille de Grandson, se trouve dans une vigne située en face de l'ancienne maison seigneuriale que l'on appelle encore « la Cour ». Il a une hauteur de 2^{m}.89 au-dessus du sol et les habitants de l'endroit prétendent que la partie qui est ensevelie dans le terrain a des dimensions égales. Aucune trace d'outil n'y a laissé d'empreinte. « Les siècles seuls ont consacré sa haute antiquité par l'usure des surfaces et la mousse qui les recouvre.» [1]

Le menhir de Grandson n'est connu que depuis 1895. Au mois de mai de cette année-là, un agriculteur mit à

[1] J'extrais ces détails sur le menhir de Bonvillars, de même qu'un certain nombre d'autres, d'une communication faite par M. Criblet, de Grandson, à la Société vaudoise des sciences naturelles, le 22 juin 1895, et insérée dans le Bulletin de cette société.

nu, en défonçant son champ, une énorme pierre couchée, recouverte d'environ $0^{m},50$ de terre. Ayant déjà travaillé à des fouilles lacustres, il pensa aussitôt qu'il n'avait pas mis la main sur un vulgaire caillou. Il fit part de sa découverte et l'on s'aperçut bientôt qu'on avait affaire à un menhir renversé.

D'autre part, la présence de cet immense monolithe était un ennui pour le propriétaire du sol. Un certain nombre de mètres carrés de terrain ne pouvaient, en effet, être utilisés. Une solution devait donc intervenir. Au printemps 1897, quelques personnes de Grandson se préoccupèrent de cette question et, par l'intermédiaire de l'auteur de ces lignes, une requête fut adressée au Comité de la Société d'histoire de la Suisse romande pour qu'il voulût bien s'intéresser à cette question. Ensuite d'une réponse favorable, le menhir fut sorti à grand'peine de l'excavation dans laquelle il se trouvait. Il fut transporté à trois ou quatre mètres de distance et dressé à l'extrémité du champ, près d'un chemin de dévestiture. C'est là que le public peut le voir depuis le mois d'août. Grâce à sa position sur une éminence et à ses dimensions, il est du reste visible depuis une distance assez grande.

Le menhir de Grandson est un magnifique bloc de « schiste métamorphique, talqueux et amphibolique, dans lequel on voit très bien des fragments de quartz »[1]. Nulle trace de travail humain ne se voit sur sa surface actuellement visible. Sa base, sur laquelle il repose maintenant, était taillée de manière à former une surface plane.

La hauteur totale du menhir est de $3^{m},40$; le diamètre maximum à la base, de $0^{m},90$, celui aux deux tiers environ de la hauteur, $1^{m},10$, et au sommet, $0^{m},50$. Il pèse environ 3000 kilos.

Je ne sais s'il existe des monuments de ce genre dans

[1] D'après l'analyse géologique de M. le professeur Renevier.

le canton de Vaud, en dehors du district de Grandson. Ils sont sans doute chez nous les plus anciens témoins des races et des civilisations disparues. Ils attestent aussi que de tout temps les peuples qui ont vécu sur nos rivages ont voulu affirmer leur croyance dans l'immortalité. Les blocs de marbre de toute forme que nous voyons aujourd'hui en grand nombre dans nos cimetières n'auront-ils pas une existence plus éphémère, malgré leur beauté et leur orgueil, que ces blocs majestueux, simples et grandioses à la fois, que les premiers habitants de nos pays plaçaient, dit-on, sur la tombe d'un chef redouté ou vénéré ?

Avant de terminer, je dois encore remercier le Comité de la Société d'histoire d'avoir bien voulu s'intéresser au sort de ce monument des anciens âges, et les personnes de Grandson qui ont signalé son existence et fait leur possible pour qu'il soit conservé.

Eug. MOTTAZ.

MARS 1798

1er mars. Le général Brune est parvenu à faire arrêter Rusillon et Pillichody. Ils sont arrivés à l'Evêché ce matin, à 7 heures. Ils sont repartis à 9 heures dans un carosse à quatre chevaux, escortés par des dragons et des hussards français. On les conduit à Carouge, puis à Paris. La population les a hués et aurait même voulu qu'on les lui livrât pour en faire justice sur-le-champ.

— Par une proclamation, le général Brune félicite le peuple vaudois d'avoir conquis la liberté et de s'être constitué. Les hostilités vont commencer. « Le ridicule empire bernois doit s'écrouler », dit-il.

2 mars. Brune annonce à l'Assemblée nationale de Bâle que les hostilités ont commencé dans la nuit.

— Brune écrit au gouvernement bernois qu'il n'a pas commencé les hostilités avant la fin de l'armistice. Celui-ci était de 30 heures; les députés bernois sont arrivés deux heures trop tard, sans pleins pouvoirs, ni réponse catégorique officielle.

— Les Français, aux ordres de Schauenbourg, s'emparent de Soleure à 10 heures du matin.

— D'après la constitution nouvelle, les magistrats du canton sont élus par les électeurs désignés par les Assemblées primaires. Les élections de Lausanne qui ont eu lieu hier ont été favorables aux patriotes modérés. Le club de St-Laurent est très mécontent. Il veut envoyer un député au général Brune pour qu'il réforme les élections.

— Les gens de Ste-Croix, Bullet, etc., insurgés contre la révolution, descendent nombreux à Vugelles, où ils prennent position. Ceux des villages du pied de la montagne les rejoignent. Ils prennent pour chef Champod, de Bullet, sergent-major des carabiniers, qui arrive de la Lance, où Rovéréa lui a envoyé des armes et du canon. Une colonne de patriotes est repoussée par eux.

3 mars. Les insurgés, au nombre d'un millier, sont attaqués au-dessus de Vuittebœuf et dispersés par un détachement français et des troupes vaudoises, aux ordres du capitaine Roguin.

4 mars. Les citoyens Bergier, La Fléchère et Monod, de retour de Paris, rendent compte à l'Assemblée provisoire du succès de leur mission auprès du Directoire. On apprend aussitôt après que la constitution déjà adoptée va être remplacée par une autre qui forme dans la Suisse occidentale une *République rhodanique.*

5 mars. Les électeurs nommés par les Assemblées primaires du canton Léman se réunissent dans la cathédrale pour procéder à l'élection des magistrats du canton.

— A la suite des combats de Fraubrunnen et du Grauholz, Schauenbourg entre à Berne avec ses troupes à une heure et demie après midi. De violents combats se sont livrés à Neuenegg, où les Français ont fini par être repoussés.

— Le général Chastel et le chef de brigade Clavel de Brenles attaquent les Bernois et les Ormonans à la Forclaz et s'emparent du Sépey. Une autre colonne, aux ordres du lieutenant-colonel Forneret, est repoussée au Col de la Croix par les gens des Ormonts et des Bernois. Forneret est blessé mortellement.

Ensuite de la victoire du général Chastel, les Bernois évacuent les Ormonts et le Pays d'Enhaut.

6 mars. On apprend à Lausanne, entre 9 et 10 heures, la nouvelle de la prise de Berne. L'Assemblée provisoire, précédée de la musique et d'un drapeau vert, accompagnée par les électeurs, est allée annoncer cette nouvelle dans toute la ville. Il y a eu ensuite une grande cérémonie dans la cathédrale, et le soir toute la ville a

été illuminée par des chandelles, que chacun a mises sur les fenêtres.

7 mars. Le général Brune annonce au Directoire la prise de Berne. Il ajoute que les soldats de l'armée du Rhin ont commis malheureusement quelques excès, que les personnes, les propriétés et les caisses publiques n'ont pas été complètement respectées. La faute « ne peut être imputée qu'aux officiers qui n'ont pas su et qui n'ont pas voulu réprimer le désordre comme il aurait dû l'être. » Brune a fait apposer les scellés dès son arrivée.

9 mars. Les citoyens La Fléchère, de Nyon, et Gex-Oboussier, de Vevey, chargés de missions à Berne, se rencontrent dans cette ville avec le citoyen Bégoz, d'Aubonne, qui va en mission à Bâle, et ils assistent à la plantation solennelle de l'arbre de la liberté devant la maison de ville. La cérémonie est présidée par l'ex-trésorier Frisching, président du gouvernement provisoire, et par le général Brune. On chante le « Çà ira », « Où peut-on être mieux ? », « La carmagnole », etc.

— Dans une longue lettre au général Brune, La Harpe recommande d'exiger l'abdication pure et simple des gouvernements dont les membres seront exclus des charges publiques. Il demande qu'on se défie des anciens patriotes libéraux, comme Hirzel, Meyer de Schauensee, Balthasar, Ruttimann, Fellenberg, Steck, Frisching, etc. « Il nous faut des hommes nouveaux », dit-il. « Préservez-nous du double fléau de l'oligarchie fédérative et de la démagogie en délire, qui veut gouverner entre le pot et le verre. » La constitution ne doit venir que du Directoire : il conseille de réformer les choix du peuple s'ils sont mauvais.

— On reçoit de Berne des lettres particulières annonçant que les Français ont pris les caisses publiques, que quelques maisons de la ville ont été pillées et que les campagnes sont dévastées.

11 mars. Il y a désaccord dans les milices vaudoises. Les campagnards se défient des citadins et veulent des officiers de leurs villages et des compagnies distinctes.

— Le général Brune annonce au Directoire qu'il médite *le plan des trois républiques* et qu'il croit à sa réussite.

15 mars. Le Directoire annonce au général Brune qu'ensuite de nouveaux renseignements et des inconvénients que présenterait le système des trois républiques, il a décidé que la Suisse n'en formerait qu'une seule. Il conseille Lucerne comme résidence du gouvernement et il annonce que « les troupes françaises se retireront dès que la constitution sera acceptée et mise en activité. »

— Le gouvernement provisoire de Berne demande au général Brune s'il est vrai que l'Argovie sera séparée du canton de Berne. Ce serait la ruine de ce dernier. Une commission travaille à une constitution démocratique ; celle proposée par la France a les inconvénients les plus graves et entraînerait une longue suite de malheurs.

— Mengaud annonce à Bégoz que les vœux des Vaudois seront satisfaits, que la Suisse sera *une*.

16 mars. Le général Brune publie l'organisation de la *République rhodanique*, comprenant Vaud, Fribourg, Valais, l'Oberland et les bailliages italiens, et dont la capitale sera Lausanne. Il envoie cette constitution à Lausanne pour qu'elle soit affichée et mise à exécution.

— Une lettre de Berne annonce que les cantons allemands ne veulent pas faire partie d'une république unitaire avec le Pays de Vaud.

17 mars. Brune annonce au Directoire que le plan des trois républiques s'opère aujourd'hui. Uri, Schwytz, Unterwald, Zug et Glaris formeront le *Tellgau*, en conservant leurs institutions et leur forme fédérative. Le pays des Grisons pourra s'y joindre. Le reste de la Suisse formera la République helvétique, avec la constitution d'Ochs.

— Brune écrit de Berne au directeur Barras que « les corbeaux suivent les camps pour dévorer les cadavres, et les fournisseurs pour dévorer les subsistances de la troupe et gaspiller l'argent des vaincus. »

18 mars. Le juge Secrétan, Roguin-La Harpe et Cassat apportent de Berne le plan de la *Réupblique rhodanique*.

19 mars. Le général Pouget écrit de Lausanne au général Brune que le projet de République rhodanique se heurte à beaucoup de difficultés, de mécontentements et d'intrigues. La Harpe conseille aux Vaudois de s'opposer hautement à tout projet autre que celui de l'unité.

— Brune publie l'organisation de la *République d'Helvétie*.

— Le résident français à Genève, Desportes, annonce au général Brune que cette ville « s'apprête à prononcer sa réunion à la France. » Il lui demande, dans ce but, un bataillon, un escadron et une compagnie d'artillerie.

20 mars. Brune écrit à Mangourit, résident français en Valais, pour lui annoncer l'organisation du pays. « J'ai dû prendre un parti, et celui de l'unité... n'était pas tenable pour le moment. Les

aristocrates... jettent feu et flamme, et M. Ochs veut profiter de ces bouffées pour amener une opinion factice ou réelle qui le mette à cheval sur l'intégrité de la Suisse. Je m'en lave les mains.»

— L'assemblée des électeurs de Sarine et Broie écrit de Payerne au général Brune que le projet de République rhodanique la met dans l'inquiétude et l'incertitude complète pour l'avenir.

— L'assemblée générale de Thoune annonce au général Brune qu'elle accepte de faire partie de la République rhodanique, puisque c'est le vœu de la France, mais qu'elle préfèrerait de beaucoup la réunion de l'Oberland à un pays suisse allemand.

21 mars. L'Assemblée provisoire de Lausanne prend connaissance, avec la plus grande joie, d'une lettre de La Harpe, datée du 15 mars, lui annonçant que le Directoire ne veut que l'unité de la Suisse entière.

— Le général Brune fait un long rapport au Directoire sur ses actes, ses opinions, la nouvelle division de la Suisse et l'activité de P. Ochs en faveur de l'unité. L'organisation nouvelle était arrêtée, lorsqu'il a reçu la lettre du Directoire du 15 mars. Il ne coopèrera pas à un autre plan.

— Une lettre de F.-C. La Harpe annonce que le Directoire a décidé irrévocablement que la Suisse formerait une seule République.

— Le général Brune annonce le soir au Directoire qu'il est obligé de céder au torrent unitaire et qu'il publie une proclamation pour ordonner la mise à exécution du premier projet. « M. Ochs a déployé, dit-il, une finesse qui approche de la fausseté. Il voyage en *président de la Suisse*... Il fait pendre à sa voiture deux drapeaux... Une escorte nombreuse l'accompagne.»

22 mars. Le citoyen Ochs paraît à l'Assemblée provisoire de Lausanne et y prononce un discours qui est longuement applaudi. Le citoyen Oboussier arrive de Paris avec les meilleures nouvelles au sujet de l'unité.

— Deux bataillons français passent à Lausanne, revenant de Berne. Les soldats sont parés des dépouilles prises à l'ennemi. Il y en a qui ont jusqu'à quatre montres.

23 mars. Une quarantaine de canons pris aux Bernois par les Français passent à Lausanne ; on les conduit en France.

26 mars. Sur la demande faite par M. Bugnion, au nom des pasteurs de Lausanne, l'Assemblée provisoire décide que le temple de St-Laurent sera débarrassé des emblèmes politiques qui s'y trouvent, de manière que le culte puisse y être célébré le 1er avril, jour de Pâques.

27 mars. L'Assemblée provisoire maintient sa décision relative au temple de St-Laurent, malgré les réclamations du Club populaire.

— Une proclamation de l'Assemblée provisoire annonce aux habitants du canton que les nouveaux magistrats constitutionnels seront installés solennellement dans la cathédrale le 30 du même mois.

— Le général Brune remet le commandement de la place de Berne à son collègue Schauenbourg. Il doit partir demain pour Milan.

28 mars. Le général Brune recommande au nouveau commissaire français Le Carlier de se faire aimer et estimer des Suisses et de respecter la parole donnée. Il faut ménager les montagnards, qui ont un grand ascendant sur le pays, et « faire la conquête des cœurs, elle vaut bien celle d'un territoire.» Le Carlier remplace en Suisse le général Brune, qui va prendre le commandement de l'armée d'Italie.

— Trois grands chars sont arrivés de Berne à Lausanne. Ils contiennent les ours que l'on emmène à Paris. Le citoyen Junod, qui est chargé de les accompagner avec une escorte de soldats, leur fait faire le tour de la ville.

29 mars. Le général Brune est arrivé à Lausanne à 3 heures après midi, avec son état-major. On lui a rendu beaucoup d'honneurs militaires. Le soir, il y a eu un bal dans la maison Steiner, où il loge, et la ville a été illuminée. Il doit quitter Lausanne demain.

30 mars. Cérémonie de l'installation des nouveaux magistrats.

— Avant de lever sa dernière séance, l'Assemblée provisoire a décidé, sur la proposition du citoyen Gex-Oboussier, de frapper une médaille d'or de la valeur de 500 livres, avec ces inscriptions : d'un côté : *A Frédéric-César La Harpe, le peuple vaudois reconnaissant, l'an Ier de la République helvétique une et indivisible ;* de l'autre, un faisceau de lances avec le chapeau de la liberté et ces mots : *30 mars 1798. Dernière séance de la Représentation provisoire du Pays de Vaud.*

31 mars. Louis Reymond cherche à obtenir de M. Bugnion, pasteur, qu'on laisse la statue de Guillaume Tell dans le temple de St-Laurent. Il échoue. Il s'adresse à la Chambre administrative. Il échoue. Le général Pouget lui est plus favorable, mais finit cependant par écouter favorablement Maurice Glayre, qui lui rappelle fortement que le Directoire a promis de respecter notre religion. Il en résulte une grande colère du Club de St-Laurent.

STANISLAS PONIATOWSKI ET MAURICE GLAYRE

Voici une publication[1] d'un haut intérêt, comme notre pays n'en voit paraître que rarement. Depuis longtemps la famille de Lerber conservait dans ses archives une volumineuse correspondance adressée par le roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, soit à quelques-uns de ses agents à l'étranger, soit à son confident et ami, Maurice Glayre. Elle s'est décidée à livrer ces documents au public et a chargé de cette publication M. Mottaz, professeur d'histoire au collège d'Yverdon. M. Mottaz s'est tiré à son honneur de cette délicate mission : il a classé et mis au net des lettres de personnages divers dont plusieurs étaient écrites en chiffres, ce qui n'a pas dû être une mince besogne ; il a, lorsque le besoin s'en faisait sentir, accompagné cette correspondance de notes explicatives et a placé en tête de l'ouvrage une notice historique résumant la situation générale, le caractère et la carrière des principaux acteurs. Le livre qu'il présente au public forme un tout dont les différentes parties s'expliquent les unes les autres et que feront bien de consulter tous ceux qui s'intéressent à cette douloureuse tragédie : l'agonie et la mort de la Pologne.

*
* *

La correspondance publiée par M. Mottaz n'éclaire qu'indirectement la personnalité de l'un des personnages dont le nom figure sur la couverture du volume. Peu de lettres sont de Maurice Glayre et, dans celles qui lui sont adressées, il est question presque exclusivement des affaires de Pologne. Un fait doit pourtant être mentionné, que prouve toute la lecture de l'ouvrage, c'est l'estime universelle dont Glayre était entouré. Il eut une carrière bien mouvementée ce Vaudois qui, fixé très jeune en Pologne, fut le secrétaire, le conseiller écouté, l'ami intime du malheureux roi Stanislas Poniatowski, qui remplit d'importantes missions diplomatiques en Russie et en France et rentra dans son pays assez tôt pour jouer un rôle utile et brillant dans la crise la plus grave et la plus féconde de notre histoire, mais il sut toujours, dans les circonstances les plus diverses, conserver la droiture de son cœur et de son jugement et se faire apprécier par tous ceux qui le connaissaient. Les lettres qu'il reçoit en Suisse de ses amis de Pologne

[1] *Stanislas Poniatowski et Maurice Glayre.* Correspondance relative au partage de la Pologne. Publiée par Eug. Mottaz, professeur d'histoire au collège d'Yverdon. — 1 vol. grand in-18, Paris, Calmann-Lévy, 1897.

expriment presque toutes les regrets que cause son absence : Que n'êtes-vous ici, lui dit-on, pour conseiller le roi..., combien votre présence serait nécessaire ! Et le souverain lui-même multiplie les témoignages de la plus touchante affection : « Plus j'avance en âge et plus toute séparation avec un ami me devient pénible, et c'est bien vraiment, mon bon Glayre, que je vous regarde comme mon ami... » Et ailleurs ; « Je ne ferai point de l'esprit, car je ne m'en sens pas du tout dans ce moment ; mais je vous dirai tout uniment, mais bien sincèrement, que je vous aime, que je vous estime, et que je compte que vous êtes l'un des êtres de ce monde qui m'aiment le mieux. »

Stanislas Poniatowski, au contraire, est mis par cette publication dans un jour très vif. C'est le détail de ses affaires, ce sont ses projets, ses espérances, ses plaintes et ses infortunes qu'exposent presque toutes les lettres. L'histoire s'est montrée sévère pour ce Stanislas Auguste de Pologne qui eut le malheur insigne de voir s'effondrer sous lui la nation qu'il avait charge de conduire. Un des hommes qui ont étudié le mieux la grande politique de l'époque, M. Sorel, le caractérise en ces termes : « L'Etat manquait d'âme. Le roi, Stanislas Poniatowski, ne possédait qu'un titre pour régner : il avait été l'amant de Catherine II. Il demeura sur le trône de sa patrie le complaisant de son ancienne maîtresse... » Et ailleurs, parlant de la situation faite au gouvernement et à la couronne en 1792, M. Sorel continue : « Jamais roi de Pologne n'avait disposé d'un si vaste pouvoir et de moyens si étendus. Stanislas Auguste ne se montra point digne de l'honneur que lui faisaient ses concitoyens... Sa complaisance, lors du partage de 1772, aurait dû mettre le Polonais en garde sur la faiblesse de son caractère. Il tremblait pour ses biens... Cet aimable et fastueux gentilhomme n'était point de trempe à sauver une nation... » [1]

La publication de M. Mottaz est-elle de nature à modifier ce jugement ? — Oui, mais avec une restriction : Il est toujours avantageux pour un homme d'être jugé sur sa correspondance ; dans ses lettres, il expose ses projets qu'il estime fondés, ses intentions qu'il voit très droites ; c'est un plaidoyer *pro domo* d'autant plus facile que le contradicteur n'apparaît pas. Mais les intentions ne

[1] Voir Sorel : *l'Europe et la Révolution française*, t. I, page 510 ; t. II, page 460. Il est intéressant aussi de comparer les lettres publiées par M. Mottaz aux appréciations d'un homme qui connut beaucoup Stanislas Poniatowski, le prince de Nassau-Siegen, dont la correspondance a été éditée il y a quelques années. (1 vol. Paris, Plon, 1893.)

sont pas tout; l'histoire en tient peu de compte ; elle juge l'acteur par ses actes et on ne saurait lui donner tort. M. Mottaz n'a-t-il pas, dans quelque mesure, succombé à la tentation bien naturelle de blanchir l'un de ses héros sur le témoignage des pièces inédites, lorsque, dans sa préface, il montre le dernier souverain de la Pologne victime d'une complète injustice historique ? Est-il tout à fait dans le vrai quand il explique la servilité du roi vis-à-vis de la Russie par son amour pour Catherine II ?[1] N'y avait-il pas autre chose chez Poniatowski, une faiblesse de caractère, une indécision, une pusillanimité qu'on peut pardonner à un simple particulier, mais qu'on juge très sévèrement chez un roi ?

Cela dit, je me hâte de reconnaître que la publication de cette correspondance est favorable à la mémoire du roi Stanislas Auguste ; il en sort certainement grandi. Certains historiens le représentaient comme un viveur indifférent, ses lettres prouvent qu'il aimait son pays, qu'il en désirait le bien ; on en faisait un paresseux, nous voyons qu'il travailla, dans la mesure de ses capacités, au dehors et au dedans, pour prolonger les jours de la malheureuse Pologne. Ailleurs il expose les mobiles de ses actes et en justifie plusieurs que l'histoire avait appréciée sévèrement. Une de ses lettres à Glayre, entre autres, contient une explication acceptable de l'action qu'on avait le plus reprochée au roi Stanislas : le fameux changement de front qu'il accomplit en juillet 1792, alors que, abandonnant le parti des réformes et la constitution à laquelle il avait prêté serment, il se rapprocha des confédérés de Targovitsa et se jeta dans les bras de la Russie.

Dans ces lettres aussi apparaît nettement l'affreuse situation où se trouvait le roi de Pologne. Appelé à gouverner un peuple ingouvernable, où les forces agissaient en sens contraires, où toute tentative de réforme produisait infailliblement un soulèvement armé et des appels à l'étranger, entouré de voisins avides et redoutables qui s'étaient habitués à regarder la Pologne comme un domaine public et prenaient d'autant plus joyeusement qu'ils s'entendaient pour prendre. Stanislas Poniatowski était impuissant pour le bien. Eût-il été un grand politique qu'il n'aurait probablement pas sauvé son pays. Il était au contraire bien intentionné mais faible et irrésolu. Les erreurs du souverain hâtèrent la décadence de la nation, mais la catastrophe fut le résultat bien moins de ces erreurs que

[1] « ... Il protestait contre la conduite de la Russie, mais il aimait Catherine II. Il y eut au dedans de lui une lutte qui dura jusqu'à la fin de son règne entre le mécontentement et l'amour. » Introduction, p. XIV.

d'une évolution historique fatale, contre laquelle les bonnes intentions ne pouvaient rien et que n'aurait même pas arrêtée le génie d'un individu. Voilà un point qui, s'il n'était déjà acquis à l'histoire, serait pleinement démontré par les lettres publiées par M. Mottaz. Presque à chaque page de cette correspondance, on a l'impression d'un grand désarroi ; on entrevoit les anxiétés, les détresses de cette cour éperdue, l'affolemeni de cette noblesse polonaise, courageuse sans doute, mais malhabile, énervée et qui se laisse égarer par l'esprit de vertige qui marque la fin d'un Etat.

* * *

Pour faciliter la lecture de son ouvrage, M. Mottaz l'a très sagement divisé en un certain nombre de grands chapitres. Les premiers contiennent des lettres adressées par le roi de Pologne à ses agents à Paris, le général de Monet et le comte Branicki ; quelques lettres de Glayre se glissent parmi celles du roi. Cette partie est importante pour l'histoire du premier partage de la Pologne et des relations diplomatiques entre la cour de Varsovie et celle de Versailles. Puis, après quelques missives sur des sujets divers, viennent les chapitres hautement intéressants de l'ouvrage : ils renferment les lettres que le roi ou des personnes de son entourage immédiat envoyèrent à Maurice Glayre après le retour de celui-ci en Suisse, c'est-à-dire à partir de l'année 1787. D'une lettre à l'autre on peut suivre chronologiquement, pas à pas pour ainsi dire, les phases de la grande crise finale : la lente élaboration de la constitution de 1791, la rupture avec la Russie, les troubles civils et la guerre étrangère, le second et le troisième partage, la fin de la Pologne comme nation. Cette fin est annoncée dans une lettre très brève, empreinte d'une navrante tristesse de la princesse Lubomirska : le soulèvement national a échoué, les étrangers commandent partout, le roi s'est livré aux Russes qui l'ont emmené..... « Enfin tout est fini ; il n'y a plus de Pologne. Il ne nous reste que des regrets inutiles, des souvenirs déchirants et le désespoir. »

Finis Poloniae.

* * *

Et, disons-le en terminant, ce livre n'a pas seulement un intérêt historique, il s'en dégage une grande leçon : une leçon aux peuples que la géographie a placés entre des voisins puissants, que l'ethnographie ou l'histoire n'ont pas formés compacts, une leçon qui leur dit de veiller sur eux-mêmes et sur leurs institutions, de maintenir en eux la concorde et de se garder par dessus tout de convier l'étranger à intervenir dans leur vie. R.

ORDRE DE DÉSARMEMENT DES ORMONTS EN 1798

Au lendemain de la conquête des Ormonts, faite sur les Bernois par un corps composé de troupes françaises, vaudoises et valaisannes, le 5 mars 1798, il se produisit dans cette vallée, à cause de la création de la République Rhodanique, quelques nouveaux ferments de révolte. Ce mouvement, quoique de peu d'importance, servit de prétexte au chef de brigade Chastel pour exiger le désarmement complet et immédiat de tous les habitants du pays. C'est le 1er germinal de l'an VI de l'ère de la République française (21 mars 1798), que parut la proclamation qui prescrivait ce désarmement. Cette pièce n'a point encore été imprimée et est, par conséquent, très peu connue. Nous pensons donc intéresser nos lecteurs en la publiant dans notre *Revue*, d'après l'exemplaire existant dans la bibliothèque de M. Albert de Montet, à Chardonne. Elle offre un curieux spécimen du pathos en usage dans les cercles officiels militaires et civils aux temps de la Révolution.

Voici le texte de cette proclamation :

Aigle, le 1er germinal, an VI de la République française une et indivisible.

Le citoyen Michel Chastel, chef de Brigade, Commandant les troupes françaises, vaudoises et valaisannes, dans le cy devant Gouvernement d'Aigle [1].

Aux habitans des Communes d'Ormond-dessus, d'Ormond-dessous, de Leysin.

Citoyens !

Un Monstre, d'autant plus coupable qu'il affectoit dans les quatre Mandemans la plus grande popularité, est parvenu à vous armer contre la République française en nous représentant à vos yeux

[1] Ce gouvernement était formé sous les Bernois de quatre mandements: Aigle, Ollon, Bex et les Ormonts.

comme des Brigands échappés de la France, poursuivis par le Directoire exséeutif et accourus en Helvétie pour y porter la mort, le pillage, le vol et l'incendie.

Ce Monstre, l'exgouverneur Tscharner [1], savoit que l'honneur nous conduit au feu, que l'humanité nous inspire dans la Victoire, que la Liberté marche sur nos pas et que le respect des personnes et des propriétés est la baze de toutes nos actions. Il étoit bien convaincu que quand même les Suisses, armés contre la République française, auroient triomphé cent fois, vainqueurs de la Coalition des pacificateurs de l'Europe, ils n'auroient encore rien fait ; que s'ils perdoient une seule bataille, tout étoit détruit.

Néanmoins ce Brigand s'est échappé des bras de ses amis pour se procurer la cruelle jouissance de vous précipiter dans un abyme épouvantable, et il l'a fait avec le sang-froid qui annonce un homme dont le Crime est le principal élément.

Conduis par ce *Bourgeois de Berne*, vous êtes devenus les ennemis des braves qui vouloient briser vos chaînes et garantir votre indépendance. Vous avez assassiné des militaires dont il n'est pas un seul qui n'ait versé des larmes amères en répandant le sang des Suisses, armés pour la cause de l'Oligarchie. Oui ! n'en doutez pas un seul instant, nous n'avons jamais vu en vous que des enfans égarés, que des Républicains doivent chérir par respect pour la mémoire de Guillaume Tell.

Rappelez-vous que je n'ai point usé de la Victoire [2]. J'ai fait panser vos blessés ; j'ai rendu les prisonniers ; j'ai éteint moi-même les torches qui devoient incendier vos habitations ; j'ai rassuré vos vieillards et vos femmes ; j'ai admis vos jeunes gens à partager à l'avenir nos travaux et notre gloire. Mais il est demeuré parmi vous quelques insensés qui entretiennent votre haine contre nous et dont l'influence dangereuse a mis le Général en chef de l'armée française en Helvétie dans le cas d'ordonner votre désarmement. C'est par une entière soumission aux ordres des Généraux français et aux lois de la République Rhoidanique que vous pouvez obtenir de la toute-puissance de la Nation française l'oubli généreux de vos torts. Je présume trop bien du Civisme de la Majorité d'entre vous pour ne pas être persuadé que vous obéirez sans murmure et que vous ne me mettrez point dans la dure nécessité de déployer

[1] Beat-Emmanuel Tscharner, seigneur de Kersatz, colonel de dragons, fut le dernier gouverneur bernois.

[2] Le 5 mars 1798.

contre vous toute la Rigueur des Loix. En conséquence, il est ordonné ce qui suit :

Art. 1er

Tous les habitants des Communes des Ormond-dessus et des Ormond-dessous et de Leysin déposeront leurs armes entre les mains des Comités respectifs qui en feront un reçu à chaque citoyen.

Art. 2me.

Les armes seront étiquetées et marquées du nom du propriétaire afin qu'elles puissent être restituées lorsque les circonstances pourront le permettre.

Art. 3me.

Le Commandant des détachemens retirera ensuite toutes les armes des Comités et les fera conduire à Aigle.

Art. 4me.

Les citoyens qui ne déposeront pas leurs armes seront, outre la confiscation, condamnés à quarante livres d'amende pour une carabine ; trente-six livres pour un fusil de guerre avec sa bayonnette ; vingt-six livres pour une paire de pistolets ; quinze livres pour un sabre ; six livres pour une giberne : et dix sols pour chaque cartouche. Ils seront encore punis d'un mois de prison.

Art. 5me.

Tous les citoyens qui ont chez eux des effets militaires provenant de l'Arsenal de Berne, tels que havre-sacs, marmites, bidons, couvertes, etc., sont tenus de les déposer dans les Comités respectifs des Communes, sous peine d'être traités comme détenteurs et voleurs d'effets nationaux.

Art. 6me.

Si l'on oppose la moindre résistance à l'exécution du présent ordre, les Instigateurs et tous ceux qui auront pris les armes seront jugés militairement et punis de mort.

La Commune sera en outre condamnée à une amende proportionnée au crime des habitans.

Art. 7me.

Si la résistance est sans armes, ayant cependant un caractère d'attroupement, les chefs seront punis de mort et la Commune imposée arbitrairement.

Art. 8me.

Si la résistance est individuelle et qu'elle ne consiste qu'en mauvais propos, sans aucune voie de fait, l'individu qui en sera convaincu sera puni de six mois ce détention et condamné à cinquante livres d'amende.

Art. 9me.

La présente proclamation sera publiée dans les trois Communes avec toute la pompe convenable, affichée et transcrite sur le registre des différents Comités qui seront personnellement responsables du moindre retard qu'ils pouroient apporter à l'exécution de la présente.

Le chef de Brigade,
CHASTEL.

(Communiqué par M. A. de Montet.)

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La Société d'histoire du canton de Fribourg a revisé ses statuts dans son avant-dernière séance et nommé un comité de trois membres composé de MM. Max de Diesbach, président, l'archiviste Schneuwly, vice-président et l'abbé Ducrest, secrétaire-caissier.

Dans sa dernière séance, elle a entendu plusieurs travaux intéressants.

M. Max de Techtermann lit un travail très documenté sur la prospérité de l'industrie à Fribourg, dans la seconde moitié du siècle dernier. Contrairement à ce qu'affirme le journal l'*Artisan*, dans un article du 5 décembre dernier, les industries fribourgeoises furent constamment soutenues et encouragées par le gouvernement aristocratique de cette époque. Un bon nombre de fabriques nouvelles surgirent. Une industrie particulièrement florissante fut celle de la faïence et de la poterie. Les frères Pidoux en établirent une fabrique à Vuadens, en 1752. François Camélique, bourgeois de notre ville et tenancier du Cheval-Blanc, en fonda une autre à Fribourg, quelques années plus tard. Un autre bourgeois, Charles Gendre, en créa une troisième, qui subsistait encore en 1811. Les actes des archives d'Etat mentionnent aussi une manufacture de toiles, établie par les frères Sidler, une fabrique de rubans, une de gants, et plusieurs autres encore. Un nommé Claude Clerc, de Riaz, fit même des essais de culture du ver à soie. Leurs Excellences avaient fait planter, en 1757, environ deux cents mûriers dans les alentours de la ville.

En toutes circonstances, le gouvernement favorisa de tout son pouvoir ces industriels par des privilèges, exemption d'impôts, de droits de douane, prêts d'argent à un intérêt très bas, concessions de loterie, subsides, etc.

Il serait à désirer que l'on recueillît et que l'on conservât toutes les pièces qui peuvent subsister encore de ces industries aujour-

d'hui disparues. La plupart des faïenees et poteries devaient, par ordre de Messeigneurs, porter la marque caractéristique C.F. (Canton de Fribourg.)

M. Adolphe Eggis fait ensuite circuler des reproductions photographiques de trois lettres inédites, adressées à l'ancien avoyer de Steiger, de Berne, un des héros de 1798. Ces lettres proviennent, l'une de celui qui fut plus tard Louis XVIII, et les deux autres de son frère Charles-Philippe, le futur Charles X. La première est du 4 avril 1798 et les deux autres, des 17 avril et 19 juillet 1799. Les deux frères de l'infortuné Louis XVI étaient en exil, l'un à Mittau, en Courlande, et l'autre, à Edimbourg, en Ecosse. Elles font le plus grand éloge de la conduite héroïque du vénérable vieillard, qui soutint si noblement l'honneur de la vieille Suisse, lors des événements qui amenèrent la chute de Berne.

M. François Reichlen fait l'historique de l'ancienne abbaye d'Humilimont, près Marsens. Fondée en 1136, par les trois frères chevaliers d'Everdes, elle eut des jours de grande prospérité et compta même quelquefois plus de trente religieux. Un des derniers abbés, Claude Fracheboud, de Gruyères (1565-1572), est l'auteur d'une petite chronique manuscrite qui nous a été conservée. La vieille église du monastère fut exécrée, en 1780, par le secrétaire de Monseigneur l'Evêque et le curé de Vuippens.

M. le président de Diesbach fait part, ensuite, du résultat de quelques fouilles faites récemment à Vuarmarens. Les débris trouvés ont relativement peu de valeur. Ils font voir cependant qu'il y avait là un établissement romain. On a mis au jour vingt-cinq squelettes. La position irrégulière de plusieurs d'entre eux, qui semblent avoir été jetés pêle-mêle, fait naître la pensée d'un massacre qui aurait eu lieu en cet en droit par quelque tribu barbare, peut-être burgonde.

M. Henri de Schaller, conseiller d'Etat, parle de la participation des Tyroliens à la bataille de Sempach. Les chroniqueurs tyroliens du temps racontent qu'un corps assez nombreux de troupes de l'Adige, ayant à sa tête plusieurs chevaliers, rejoignit l'armée du duc Léopold à Baden. L'attaque opérée par ces troupes fut très vive. Les Lucernois n'en purent soutenir le choc; soixante d'entre eux tombèrent bientôt. Mais un revirement se produisit. Les Confédérés enveloppèrent à leur tour les troupes tyroliennes et autrichiennes ; un bon nombre des preux chevaliers mordirent la poussière à côté du duc Léopold. Ils furent enterrés dans l'église de Königsfelden. La bataille, disent les chroniques, eut lieu par une journée très chaude, entre dix et onze heures du matin, et non

l'après-midi, comme l'ont cru certains historiens. Il n'est pas question de Winkelried dans ces chroniques. Si Léopold et ses chevaliers mirent pied à terre avant le combat, ce fut pour essayer une nouvelle tactique d'origine anglaise; elle leur fut fatale.

M. l'archiviste Schneuwly, pour terminer, bat en brèche la tradition qu'il appelle légende, d'après laquelle le colonel Philippe de Maillardoz aurait trahi au Sonderbund. Il s'appuie d'abord sur la brochure écrite par Maillardoz lui-même après la guerre; puis sur une lettre que quinze officiers supérieurs fribourgeois envoyèrent à la *Gazette d'Augsbourg*, quelque temps après les événements, où ils vengeaient leur chef du crime qui lui était imputé. Il insiste, enfin, particulièrement sur le rapport, conservé à Berne, du général Dufour, chef des troupes fédérales. Le général déclare, de la façon la plus formelle, que, durant toute la durée de la guerre, il n'a jamais eu aucun rapport, ni direct, ni indirect, avec le colonel de Maillardoz.

Le travail de M. Schneuwly a suscité diverses explications qui ont été favorables à la cause délicate qu'il soutenait.

Ajoutons enfin que la Société d'histoire a été représentée par une délégation aux fêtes du 5 mars par lesquelles on a célébré à Neuenegg le centième anniversaire de la bataille qui se livra à cet endroit. Un corps de troupes fribourgeoises y avait combattu côte à côte avec les Bernois.

— Dans la dernière séance de la **Société d'histoire et d'archéologie de Genève,** M. le professeur Ch. Borgeaud a donné lecture d'un fragment de son Histoire de l'Université relatif à **Théodore de Bèze.**

Le défunt professeur Baum de Strasbourg a laissé inachevé l'important ouvrage qu'il avait consacré à la vie de Théodore de Bèze. Son second volume se termine avec l'année 1563 qui est celle où le premier recteur de l'Académie de Genève, après avoir assisté au colloque de Poissy et suivi la fortune des armes protestantes dans le camp du prince de Condé, pendant toute la première guerre de religion, revint dans cette ville pour y recueillir bientôt la succession ecclésiastique de Calvin. Un historien hollandais, M. van Proosdij, a publié récemment à Leyde une étude sur le même sujet. Privé de l'appui précieux de Baum et réduit aux renseignements fournis par Gaberel dans son *Histoire de l'Eglise* de Genève, l'auteur de cette étude n'a pu donner de l'époque subséquente qu'une idée très incomplète.

La seconde partie de la Biographie de Théodore de Bèze est

donc encore à écrire et les sources en sont d'un accès difficile, étant pour la plupart manuscrites. Ce sont les registresdes délibérations des autorités civiles et ecclésiastiques de Genève et la volumineuse correspondance du réformateur, disséminée un peu partout dans les grandes bibliothèques.

C'est des patientes recherches, dont le résultat est destiné à former un chapitre de cette partie inconnue de la vie de Bèze qui va de 1564 à 1605, que M. Borgeaud a parlé. Il a montré comment le successeur de Calvin fut pendant près d'un demi-siècle l'âme de l'Ecole genevoise, comment il réussit, en dépit des difficultés de toute nature, à y retenir des maîtres de premier ordre qui l'aidèrent à maintenir et à développer à un très haut degré le renom de cette institution.

Le but de Calvin en organisant l'académie était de créer un séminaire théologique et pédagogique, destiné à assurer le recrutement des pasteurs et des précepteurs que demandaient sans cesse à Genève les communautés de langue française qui embrassaient la réforme. Théodore de Bèze, héritier de son œuvre, non seulement veilla au maintien et au perfectionnement progressif de l'école huguenote, mais il eut l'ambition d'en faire une université semblable à celles que Mélanchton avait réorganisées en Allemagne. Son premier soin fut la création de chaires de droit et de médecine. Cette création fut d'autant plus difficile qu'elle n'avait pas l'approbation sans réserves de la Compagnie des Ministres et qu'il était malaisé de trouver des professeurs laïques dont le choix eût l'agrément de cette autorité, préposée par Calvin lui-même à la direction supérieure de l'instruction publique.

La tentative échoua en ce qui concerne l'établissement de la médecine, à la suite de démêlés fâcheux du premier professeur, le Lucquois Simon Simoni, avec le Consistoire. Semblable mésaventure arriva au titulaire de la première chaire de droit. Et ce n'est que grâce à l'habileté persévérante de Théodore de Bèze, soutenu en cela par Michel Roset et Jean Budé et favorisé par l'arrivée à Genève de jurisconsultes distingués, fugitifs de la St-Barthélemy, que cet enseignement put être définitivement organisé. Les hommes qui l'inaugurèrent à nouveau en 1572 portaient des noms qui suffiraient à eux seuls à assurer pour toujours celui de l'école de droit genevoise. C'étaient Hugues Doneau et François Hotman.

M. Borgeaud a terminé par la lecture d'une notice, portrait de Bèze lui-même comme professeur et comme inspirateur de la politique scolaire des autorités genevoises au XVIe siècle. Grâce à lui, la haute école fondée par Calvin a été une sauvegarde pour la

République. Elle lui a valu, dans les temps difficiles, des subsides sans nombre des Etats protestants.

Réduite à ses propres forces, sans les mains qui se tendaient vers elle à l'heure du danger, sans les bourses qui s'ouvraient au loin, Genève, à vues humaines, eût certainement été impuissante à maintenir son indépendance contre les assauts sans cesse renouvelés du duc de Savoie. Les ressources que le trésor dut de la sorte à l'Académie furent telles qu'en 1621, comme le Conseil avait décidé de réduire l'allocation portée au budget pour la chaire de droit civil, la Compagnie des ministres, gardienne des intérêts de l'instruction supérieure, protesta et fit réclamer le crédit supprimé. Le modérateur démontra en son nom à Messieurs que si l'on eût conservé à l' « Almamater » tous les fonds reçus par elle de l'étranger et distraits pour faire face aux exigences du service public, son existence et sa prospérité eussent été assurées pour toujours.

— Nous devons ajouter à la liste des **publications sur le centenaire** deux séries d'articles publiées, l'une dans le *Courrier de la Côte* à Nyon, l'autre dans le *Journal d'Aubonne*. Toutes deux donnent la chronique de la Révolution d'après les manuaux des villes. Une brochure relate en détail la fête de l'Indépendance à Morges. *La Cité*, à Lausanne, a eu sa petite fête, dont le récit fait l'objet d'une charmante brochure éditée par les soins du comité de quartier. Citons encore *Indépendance,* publiée par les sociétés de Tempérance. Ajoutons enfin — puisque nous mentionnons ici les articles de journaux — les travaux publiés à l'occasion du centenaire par M. Mottaz : une série de cinq articles parus dans la *Revue du Dimanche,* une autre série de douze articles relatifs à la révolution vaudoise à Yverdon et parus dans le journal le *Peuple,* une notice biographique sur Maurice Glayre dans le *Coin du Feu* (numéro du 10 janvier), un travail sur le Comité de Réunion, d'après des documents inédits, publié dans le numéro du 22 janvier du *Semeur vaudois,* etc.

— Nos lecteurs auront sans doute rectifié déjà une erreur qui s'est glissée dans notre n° de mars, page 67, à propos de la **pétition des Suisses à Paris**. C'est M. *E. Dunant,* Dr-Phil., à Genève, qui a publié pour la première fois, et dans cette *Revue* même (novembre 1897), le texte authentique de la pétition du 9 décembre 1797. Le travail de M. Dunant a été très remarqué et constitue une contribution importante à l'histoire diplomatique de la Suisse.



6me année. N° 5. Mai 1898.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

JACQUES DURAND, LE RECTEUR DE 1798 [1]

L'an dernier, nous étions amené à vous entretenir d'un étudiant, né en 1797, mort en 1847, le futur auteur de l'*Essai sur la manifestation des convictions religieuses.* Cette année, centenaire de l'indépendance vaudoise, nous remet en mémoire le recteur de l'académie de 1798, Jacques Durand.

D'autant que ce recteur fut un homme fort estimable et très digne d'être aimé. Nous le savions déjà par les lignes que lui consacre dans ses lettres et par les paroles que prononça à ses obsèques le plus distingué de ses élèves, précisément Alexandre Vinet.

Le 10 janvier 1817, installant Charles Monnard dans la chaire de littérature française, le conseiller d'Etat Auguste Pidou, président du conseil académique, débute en ces termes : « Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'académie de Lausanne a fait deux pertes, qui ont dû lui être sensibles : l'une, dans la personne de M. le ministre Durand, professeur de morale, et l'autre, dans celle de M. Timothée Marindin, professeur de littérature française. La présente cérémonie a proprement pour objet de donner un successeur à ce dernier. Mais le moyen, messieurs, de nous trouver si proche de la tombe du premier sans y placer, en passant, une offrande !

[1] Notice lue à la séance publique de la proclamation des résultats de concours de l'Université de Lausanne, le 2 mars 1898.

» François-Jacques Durand, mort en avril 1816, dans sa quatre-vingt-dixième année, demeurera perpétuellement, parmi nous, un modèle, comme ecclésiastique, comme prédicateur, comme professeur et comme homme de lettres. Laborieux, assidu, jaloux, jusqu'au scrupule, de satisfaire à tous ses devoirs, il a donné, sans relâche, l'exemple de ce travail que, dans un de ses discours académiques, il nous enseignait si bien à mettre au rang des premières vertus de l'homme et du citoyen. Disons tout, en un mot, il a rempli sa longue vie.

» A un esprit naturellement fin, délicat, enjoué. M. Durand joignait cette urbanité et cet atticisme que donne le commerce habituel des muses françaises, grecques et romaines, mais que ce commerce ne donne guère qu'à ceux qui en ont déjà en eux-mêmes le principe :

Pauci, quos æquus amavit
Juppiter. (Virgile, Enéide VI, 129.)

» Il y avait entre son esprit et son caractère une liaison, qui ne se trouve pas chez tous les hommes. Il était bon, doux, indulgent, religieux, modeste, résigné dans le malheur, simple comme la colombe. Sa rencontre, sa seule vue rendait le cœur serein.

» Depuis plusieurs années, nos séances, par un effet de son grand âge, étaient privées de l'agrément de sa présence ; mais, du moins, nous apprenions qu'il existait encore ; que, retiré dans l'intérieur de sa maison, il faisait encore ses leçons à ses chers élèves ; qu'accessible pour eux, comme il l'avait toujours été, il les admettait encore, indépendamment des leçons proprement dites, à venir le consulter et converser avec lui : autre genre de leçons qui ne le cède en rien aux premières. Ainsi, jusques au bout, il les éclairait des derniers rayons d'une lumière qui allait s'éteindre. Que dis-je ? Continuant de les avoir présents à sa pensée, pendant les rêveries qui ont précédé

sa fin, d'une voix errante et mal articulée, il leur parlait encore.

» Aussi combien n'a-t-il pas été regretté d'eux ? Avec quelle solennité particulière n'ont-ils pas rendu les derniers devoirs à ce Nestor de notre académie, auquel on pourrait si bien appliquer ce qu'Homère (*Iliade* I, 247, traduction de Rochefort) dit du sien :

> De ce sage vieillard la facile éloquence
> Coule ainsi que le miel par l'abeille amassé.
> Deux générations sous ses yeux ont passé.

Longtemps notre ville se souviendra de ce grand convoi funèbre, obstruant nos rues et laissant douter aux spectateurs attendris s'il était plus honorable au saint vieillard qui, ainsi escorté, s'en allait vers sa dernière demeure, ou à cette jeunesse reconnaissante qui, d'un pas ralenti par le respect, et les yeux baissés par la douleur, portait ou accompagnait ce vénérable dépôt. Et, pour que rien ne manquât à l'hommage de leur piété filiale, parvenus qu'ils sont au lieu de la sépulture, l'un d'eux s'avance et, dans un discours qu'interrompaient les larmes, retrace et la vie et la mort et les dernières paroles de cet homme rare, en qui, par un assemblage exquis, tout semblait avoir été organisé pour les lettres, pour l'innocence et pour Dieu.»

Jacques Durand était né en 1727, dans un village de Normandie, aux environs d'Alençon, d'une famille catholique. Ses parents, pauvres de biens terrestres, étaient riches en vertus, au dire d'une biographie contemporaine, laquelle insiste tout particulièrement sur l'éducation que lui donna son père, semblable en cela à celui d'Horace (*Satires* I, VI, 65) :

> *Atqui si vitiis mediocribus, ac mea paucis*
> *Mendosa est natura, alioqui recta...*
> . . . .
> *Causa fuit pater his...*

Le jeune homme a dû mordre passionnément au latin, que plus tard il cite fréquemment et à propos, outre qu'il y trouva un de ses moyens d'existence. De bonne heure, il sait que l'on n'a rien dans la vie sans beaucoup de peine, suivant cette parole d'un de ses poètes favoris (*Satires* I, IX, 59) :

Nil sine magno
Vita labore dedit mortalibus.

A Paris, où il fit et compléta ses principales études, il eut le privilège de passer quelque temps auprès de l'abbé Poulle, nommé prédicateur du roi, à la suite d'un brillant panégyrique de saint Louis, qu'il prononça devant l'Académie française. La morale, individuelle et sociale, fut, dès lors, sa branche de prédilection, celle qui l'amène à entrer dans l'Eglise protestante, comme simple laïque d'abord, puis comme membre du corps pastoral vaudois, à partir de 1760.

Quelques années à Berne excepté, Lausanne, où il était arrivé en 1754, lui fournit sa demeure préférée, la bourgeoisie suisse qu'il acheta, un milieu d'activité de jour en jour plus manifeste dans des publications variées, dans des prédications suivies avec empressement, dans des leçons hautement appréciées à domicile, au séminaire français, à l'académie. Sa position fut définitivement fixée et assurée en 1788 par sa nomination à la chaire ordinaire de morale. Il jouissait de la plus légitime considération auprès de ses collègues, qui le choisirent pour recteur de 1796 à 1799.

Il atteignit heureusement la limite de sa période rectorale, que le registre académique (22 juillet) résume en ces termes : « Le citoyen Durand, dont le temps du rectorat est écoulé, a demandé de remettre cette charge et de désigner, suivant l'usage, son successeur. L'académie accédant à sa demande a remercié le citoyen Durand de

la manière dont il s'est acquitté de son emploi, devenu plus pénible cette année à raison des circonstances. » Dans cette allusion, il s'agit autant de 1798 que de 1799.

Dix-sept cent quatre-vingt-dix-huit ne fut pas, en effet, des plus faciles pour le recteur de Lausanne, à lire les procès-verbaux de la « vénérable académie », comme elle s'intitulait. Le lundi 22 janvier, elle était encore assemblée au château, « sous la présidence de très noble, magnifique et très honoré seigneur bailli » Louis de Buren.

Je relève, des séances suivantes, textuellement l'essentiel.

« Du jeudi 25 janvier.

» Au collège, M. le R. Durand, MM. les prof. Salchli, Dapples, François, Conod, Secretan, doyen Chavannes

» Ensuite de la délibération de l'assemblée précédente, l'académie a cru qu'il convenait, dans les circonstances actuelles, rassembler MM. les étudiants pour leur adresser les conseils paternels que l'état des choses exige, sur la prudence et la modération nécessaires, et M. le recteur est autorisé à rassembler l'académie pour cet objet.

» M. le recteur et M. le principal sont priés d'inviter MM. les régents à continuer leurs fonctions pour retenir les jeunes gens et calmer les inquiétudes des parents.

» Du mercredi 7 février.

» Chez M. le R. Durand.

» Décidé que la v. académie se rendrait en corps auprès du comité central pour lui présenter son vœu d'adhésion ; en conséquence, M. Dutoit a été prié d'en prévenir le citoyen président.

» Du mardi 3 avril.

» Chez le citoyen R. Durand, la v. académie assemblée.

» Le citoyen Olloz demande que son fils, à qui, en

novembre dernier, il manquait quelques jours pour l'introduction en première, pût être reçu dans cette classe. Sur quoi opinant, la v. académie, vu les circonstances actuelles, n'a pas cru devoir insister rigoureusement sur l'âge prescrit.

» Députation de la part du sénat général des étudiants avec requête tendant à obtenir : 1° que les sciences enseignées jusqu'ici en latin dans cette académie le fussent dans la suite en langue française ; 2° que les succès des étudiants dans leurs épreuves fussent rendus publics.

» La v. académie délibérant a répondu que la première demande serait prise en considération dans le temps où l'académie s'occupera des changements qui doivent nécessairement être apportés au plan actuel, et que les étudiants pourront alors présenter leurs motifs dans un petit mémoire. — Quant à la seconde demande, elle leur a été accordée.

» Décidé qu'une visite au nom de la v. académie serait faite aux citoyens administrateurs ; ont été nommés pour cela ~~Mess~~ les citoyens Durand, recteur, Salchli et Chavannes. »

A dessein je reproduis ci-dessus le ~~Mess~~ avec les deux traits de plume pour le biffer. Evidemment M. le secrétaire n'a pas voulu dire « messieurs les citoyens », mais, habitué à écrire « messieurs », il n'y a pas si longtemps qu'il emploie la nouvelle appellation « citoyens », et l'ancienne désignation lui est échappée.

Ce changement dénote toute une révolution, survenue justement la veille de la séance du 25, le mercredi 24 janvier. Je n'ai pas à en faire le récit à cette place, d'autant plus que notre registre académique ne le relate pas. Il le suppose néanmoins à chaque page, à mesure que nous avançons dans cette année 1798.

Très fréquemment revient la mention des « circonstan-

ces actuelles », qu'il s'agisse de bibliothèque (8 avril), de consécration pastorale (20 avril), d'étudiants (26 avril). Ces derniers naturellement occupent et préoccupent leurs maîtres.

« A raison des circonstances actuelles, porte le procès-verbal de ce jeudi 26 avril, l'étudiant Dubois de la première volée de théologie, et qui se trouve seul de ladite volée, a demandé de pouvoir renvoyer les examens qu'il devait faire cette année à l'année suivante sans préjudice à son rang et à son gage. — Le renvoi de ses examens lui a été accordé sous la réserve qu'il reprendra ses leçons avec assiduité.

» Les étudiants Bugnion en théologie, Wulliémoz et Bourgeois en philosophie ont demandé, vu les temps, de renvoyer sans préjudice à leurs gages et à leur rang leurs épreuves à l'année suivante. — La v. académie, à raison des circonstances où nous sommes et sans conséquence pour la suite, leur a accordé, ainsi qu'à ceux qui seraient dans le même cas, le renvoi de leurs examens à l'année prochaine, avec l'espoir d'être rejoints à leurs volées respectives, si dans l'intervalle on a lieu d'être content de leur assiduité aux leçons et de leur diligence, et si d'ailleurs ils satisfont à cette époque dans leurs épreuves. »

Ces rappels à l'assiduité sont significatifs cette année 1798. Ils s'expliquent par les préoccupations et les distractions du moment. Bien que nos registres académiques soient très sobres de détails à cet égard, nous savons d'autre part ce qui en était : au début. les auditoires avaient été transformés en salles de caserne. et le personnel enseignant et le personnel enseigné avaient fini par se rencontrer aux clubs plus ardemment qu'aux cours, du moins pour quelques-uns dont les périodiques et des mémoires contemporains ont conservé le souvenir.

Dans les sphères supérieures, l'attention se portait

sérieusement sur des projets de réorganisation, comme en témoigne la correspondance gouvernementale avec l'académie et son recteur.

Sans tarder, dès le 8 avril, voici l'intervention de la chambre administrative du canton du Léman, qui demande l'état général des chaires de l'académie.

Lettre du 10 juillet : « Nous avons l'honneur de vous envoyer deux arrêtés du directoire concernant l'économie ecclésiastique et l'instruction publique. Connaissant le zèle et l'activité avec lesquels vous travaillez au maintien de la religion, à la propagation des lumières, à l'établissement des principes républicains, nous nous faisons un plaisir de reconnaître que quelques articles de ces arrêtés ne peuvent vous regarder. Vous savez comme nous que la douceur, la prévenance et la bonté sont les amis des arts et que les sciences s'effraient d'un air trop sévère et d'un accès trop difficile.

» Le citoyen ministre des arts et sciences nous annonce qu'il a reçu ordre d'organiser des archives pour le département de l'éducation nationale. En conséquence il nous prie de lui faire passer aussitôt que possible les rapports imprimés, ou à leur défaut des renseignements manuscrits sur l'état de nos institutions élémentaires, littéraires et religieuses, telles qu'elles existaient au commencement de notre révolution. Il nous invite encore à y joindre une énumération raisonnée des ressources financières qui alimentaient ces établissements, de même que les projets de réforme ou de perfectionnement qui nous auront été adressés sur ces objets par des hommes éclairés et patriotes. En conformité de cet ordre du ministre, nous vous chargerons, citoyens, de nous faire passer le plan de votre académie, l'état de ses fonds, de sa bibliothèque. Nous vous prions en même temps de hâter la rédaction des deux projets de réforme, l'un plus vaste, l'autre plus

resserré, que vous avez promis et que nous nous empresserons d'envoyer au ministre. aussitôt que nous les aurons reçus, persuadés qu'ils seront de la plus grande utilité. En conséquence de l'article 3 de l'arrêté du directoire du 5 juillet, nous avons nommé pour commissaire de notre chambre près l'académie le citoyen administrateur Jaïn, que vous êtes invités de faire avertir, toutes les fois que vous convoquerez vos assemblées. »

Lettre du 9 novembre : « Citoyens,

» Nous avons le plaisir de vous communiquer l'arrêté du directoire exécutif du 24 juillet, qui ordonne l'établissement d'un conseil d'éducation dans chaque canton de l'Helvétie. Les membres de ce conseil viennent d'être nommés, et nous nous empressons de vous les faire connaître. Ce sont : les citoyens Struve et Leresche professeurs, Loys-Chandieu, Saussure-Mercier. Pichard pasteur. Verdeil docteur en médecine. et le citoyen Bugnion cadet que nous avons choisi pour surveillant de l'instruction religieuse. Nous vous invitons à reconnaître ce corps comme une émanation du gouvernement et à correspondre avec lui pour l'utilité de l'instruction publique et la propagande des lumières.

» Nous ne manquerons pas, citoyens, cette occasion de vous assurer que les relations que nous avons soutenues avec vous vous ont concilié notre estime, en nous persuadant que vos travaux mériteront toujours l'éloge du gouvernement et la reconnaissance de la patrie. »

Lettre du conseil d'éducation publique, du 21 novembre : « Citoyens.

» Nous avons l'honneur de vous prévenir qu'en conséquence de l'arrêté du directoire exécutif en date du 24 juillet passé et des lettres de convocation qui nous ont été adressées, nous nous sommes organisés et nous avons commencé nos séances.

» En jetant un coup d'œil sur la tâche que nous sommes appelés à remplir, nous y avons singulièrement distingué une partie bien propre à nous intéresser par l'importance de son objet et par les relations qu'elle nous mettra dans le cas de soutenir avec vous, c'est l'obligation de veiller sur tout ce qui est relatif aux moyens d'instruction que la jeunesse de notre canton doit trouver dans l'académie et le collège de cette ville. Votre mérite, votre zèle dans l'exercice de vos fonctions, le succès avec lequel vous travaillez à répandre les connaissances vraiment utiles, nous sont de sûrs garants de la satisfaction que nous trouverons en remplissant cette partie de notre tâche. Témoins de vos efforts soutenus pour bien mériter de la patrie, nous serons les premiers à rendre justice à vos talents et à vous exprimer la reconnaissance publique. Ainsi, tendant les uns et les autres au même but, animés du même esprit et des mêmes désirs, réunis par une réciprocité d'estime et de confiance, nous concourons tous ensemble à remplir les vues du gouvernement qui veut assurer la liberté et la prospérité de notre patrie en favorisant la communication et les progrès des lumières, et en perfectionnant les institutions consacrées à l'enseignement public. L'article 12 de l'arrêté du directoire portant que les statuts et les codes de lois académiques qui ont été en vigueur dans chaque endroit jusqu'au moment de la révolution continueront à servir de règle dans tout ce qui ne sera pas contraire à la constitution et au présent arrêté, il nous importe, citoyens, de connaître exactement votre organisation actuelle et la marche de l'enseignement dans l'académie et dans le collège... Soyez persuadés, citoyens, que nous vous seconderons dans vos importants et honorables travaux.

» Salut et considération.

» PICHARD, *président*. MARINDIN, *secrétaire*.»

Enfin, une réponse du ministre des arts et sciences, en date du 4 décembre, à la lettre du recteur de l'académie concernant l'impositionnaire Bourillon :

« Citoyen.

» Je sens très bien que la situation de l'académie de Lausanne est pénible, voulant d'un côté faire respecter la dignité du ministère et se voyant repoussée de l'autre par l'arrogance d'un homme passionné comme le citoyen Bourillon paraît l'être. J'approuve très fort votre zèle tendant à conserver les bonnes mœurs en surveillant ceux qui doivent prêcher de parole et d'exemple. Mais je vous invite à y observer une prudence modérée que les circonstances exigent. Tâchez d'exciter le vrai point d'honneur parmi vos jeunes confrères qui paraissent enclins à profiter d'un relâchement momentané de leurs liens pour s'en dégager entièrement. Des exhortations douces et, si le besoin l'exige, des reproches paternels, auxquels l'on peut donner de la publicité, ne manquent guère leur but... Sans entrer dans le détail, je me chargerai cette fois du soin paternel que vous vouliez exercer envers le citoyen Bourillon. Je lui adresserai la lettre dont ci-joint vous verrez la copie.

» Si à l'avenir vous vous trouvez dans des cas semblables, vous vous souviendrez que vous êtes les constitués de la chambre administrative, et que ce sera elle qui saura maintenir immédiatement votre autorité, ou se faire donner des instructions ultérieures de la part des magistrats supérieurs. C'est cette remarque même que je crois devoir vous faire pour régler provisoirement vos rapports envers le conseil d'éducation et la chambre administrative, vous continuerez d'exercer la discipline ecclésiastique dont vous êtes chargés par la chambre administrative, vu que celle-ci n'en est pas encore dégagée... En tout cas

il est essentiel que les autorités constituées s'accordent à conserver et à développer tout germe de bien ; quand même leurs pouvoirs ne seraient pas trop bien séparés, leur amour du bien établit l'harmonie et le garantit contre le dégoût du provisoire.

» Salut républicain.

» Le ministre des arts,

» STAPFER. »

S'il est heureux pour la Suisse de 1798 d'avoir eu à la direction de l'instruction publique un homme de la valeur d'Albert Stapfer, il ne l'est pas moins, pour l'académie de Lausanne, d'avoir été sous le rectorat si sage, si correct, si respecté de Jacques Durand. Il ne pouvait être et il ne fut suspect à personne, ni à son entourage immédiat, qui le savait épris par dessus tout de science et de liberté ; ni à ses amis de France, dont il avait conservé avec un soin jaloux les traditions de culture littéraire ; ni à l'ancienne magistrature bernoise, dont il se plaisait à reconnaître, avec plusieurs de ses collègues, les services rendus, malheureusement neutralisés par certaines mesures administratives récentes.

On n'avait point oublié, — et les esprits calmes et fermes ne lui en faisaient pas un grief, — telle poésie, simple témoignage de gratitude que, peu après son installation sur terre vaudoise, encore pays sujet, il avait composée à l'adresse de Leurs Excellences de Berne, et qu'il avait insérée, le 30 juin 1756, dans le *Journal helvétique* (de Neuchâtel), sous ce titre :

LA RÉPUBLIQUE DE BERNE.

Prêt de quitter les lieux arrosés par la Seine,
Et cherchant, pour fixer ma fortune incertaine,
Un séjour où régnât l'aimable vérité,
D'où la tranquille paix, la douce liberté,

Eussent banni les soins et chassé les alarmes,
La déesse aux cent voix[1] me publia les charmes
De cet heureux canton, où mon cœur satisfait
Ne cesse d'applaudir au choix qu'il en a fait.

Comme un fleuve fameux, déjà grand à sa source,
Se grossit des tributs qu'il reçoit en sa course,
Berne, dès son aurore, est un Etat puissant,
Que chaque jour voit croître et rend plus florissant.
Sage dans ses décrets, habile politique,
Jalouse de porter le nom de pacifique,
Berne ne forma point d'ambitieux projets ;
Contente de ses biens, mère de ses sujets,
Elle ne force point leur rapide courage
D'aller répandre au loin l'horreur et le carnage.

. . . .

Ce séjour d'où j'écris, séjour aimé des cieux,
Que par divers efforts la main de la nature
Enrichit de ses biens, orna de sa parure,
Tout cède à leur valeur : vaincus, mais plus heureux,
Berne les rend bientôt de ses lois amoureux.
A l'abri de ses lois, leurs paisibles journées,
De solides plaisirs coulent assaisonnées.

. . . .

Berne, illustre cité, qu'aperçois-je en ton sein ?
D'augustes sénateurs, la balance à la main,
Souverains sans orgueil, sans faste, sans mollesse,
Qu'un goût fin, qu'un esprit plein de délicatesse,
Qu'un cœur sensible et droit, qu'enfin mille vertus
Ornent mieux que l'éclat dont ils sont revêtus.
Au milieu des hivers, ou, lorsque dans la plaine
Du zéphire flatteur on respire l'haleine,
Phébus n'a pas encor redoré nos coteaux,
Qu'ils occupent déjà leurs divers tribunaux.
Mêmes soins, zèle égal, l'amour de la patrie,
Le culte des autels se partagent leur vie ;
Tel un riche parterre où les plus belles fleurs
Etalent à l'envi leurs superbes couleurs.

Que de traits éclatants, Berne quelle est ta gloire !
Nos neveux croiront-ils ce qu'en dira l'histoire ?
Comblé de tes bienfaits, quand mon faible pinceau
Ose de tes grandeurs crayonner le tableau,
Ce n'est pas que des ans, s'il évite l'outrage,
Il puisse pour ton nom être de quelque usage ;

[1] La renommée : *Cui centum ora sonant* (Virgile).

Mon cœur ne veut qu'apprendre à la postérité
Jusqu'où daigna pour moi s'étendre ta bonté.
Dum spiritus hos reget artus
Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt.
(VIRGILE)

Quarante-deux ans plus tard, le jeudi 26 juillet 1798, à la cérémonie des promotions du collège, dans la cathédrale, le recteur Durand prononça le discours officiel. Ecoutons-en les principaux passages.

« Qu'il est nouveau, qu'il est attendrissant le spectacle qui s'offre à mes regards! Je ne vois plus dans cette enceinte paisible et sacrée que des chefs respectés, et des membres chéris d'un peuple libre et souverain. Oh! si les glaces de l'âge me permettaient encore de me livrer à toute la chaleur du sentiment, avec quels traits de feu j'essayerais de peindre l'émotion douce et profonde que j'éprouve en ce moment!

» Appelé à porter la parole dans cette circonstance solennelle, j'ai cru devoir du moins choisir un sujet intéressant par lui-même et qui pût suppléer à mon insuffisance. Il s'est présenté sans effort à mon cœur vivement agité,... j'ai vu la Patrie!

» Nous avons maintenant une patrie. Mais à peine voyons-nous briller l'aurore fortunée qui paraît nous annoncer le plus beau jour! Puissions-nous donc être assez sages pour écarter de concert tous les nuages qui pourraient en obscurcir l'horizon! Puissions-nous puiser à l'envi dans les seules véritables sources de la prospérité des nations : la religion et l'amour du bien public! Telle est la matière importante, et d'une fécondité inépuisable, que je me propose d'esquisser à grands traits, pour ne pas abuser de l'indulgence dont je vous prie très instamment de m'honorer. »

Suivent naturellement les deux parties annoncées.

La péroraison :

« Citoyen préfet ! Citoyens administrateurs !

» C'était un antique usage de terminer ces discours publics par des compliments, où l'on entassait les superlatifs les plus pompeux. Ce vain étalage n'est plus de saison. Mais pourrais-je me refuser au plaisir vivement senti de féliciter notre chère patrie sur les choix des dignes chefs qui la gouvernent !

» Oui, citoyens, si les membres du directoire, du sénat, du corps législatif helvétique, si les ministres des divers départements étaient ici sous mes yeux, si j'avais l'honneur de leur adresser la parole, je leur dirais comme à vous, avec toute l'effusion du cœur le plus sensible : Nés nos égaux, comment avez-vous été placés au-dessus de nos têtes ? Par les libres suffrages, par l'amour de vos concitoyens. Des cris unanimes d'approbation et de joie ont retenti de toutes parts à vos nominations, et chacun a conçu l'espérance ravissante du bonheur prochain de l'Helvétie ! Votre sagesse, votre vigilance, votre zèle à toute épreuve, en un mot, vos vertus réalisent chaque jour des espérances si consolantes ! Voilà notre éloge ! Qu'il est touchant ! Les fleurs de rhétorique les plus brillantes ne serviraient qu'à les déparer ! Il est imprimé cet éloge en caractères de feu au fond des cœurs de tous les bons citoyens, et nos bouches vous béniront ! En lisant à la tête de nos fastes tous leurs noms chéris, les pères rediront d'âge en âge à leurs enfants : Les voici ces chefs, ces magistrats respectables qui, au milieu des orages, des écueils d'une révolution, tinrent le gouvernail d'une main prudente, ferme, courageuse et bienfaisante : ils ne voulurent que le bien ; ils préparèrent le bonheur de toutes les générations futures ; nous leur devons celui dont nous jouissons maintenant, et nos arrière-neveux vous béniront encore ! Quelle douce récompense !

» Puisse-t-elle, ô vous citoyens, qui tenez les rênes de l'Etat, puisse-t-elle assaisonner de mille douceurs la noble, la pénible carrière que vous parcourez, et en émousser pour vous toutes les épines ! Puisse la République helvétique une et indivisible, à jamais régie par de pareils chefs, élever sa tête avec gloire au milieu des nations et démontrer à l'univers qu'un peuple ne peut prospérer que par la religion et l'amour du bien public !

» Citoyen bachelier, régents et instituteurs de notre collège lémanique !

» Vous dire qu'un nouvel ordre de choses exige nécessairement une nouvelle méthode d'éducation politique ; vous dire que, chargés du soin important de former pour la patrie de vrais républicains, vous devez, en ornant l'esprit de vos jeunes élèves de toutes les lumières relatives à leur destination, faire éclore et croître dans leurs cœurs les germes précieux des vertus patriotiques ; ce serait vous tracer une route dont vous avez déjà mesuré toute l'étendue, où vous marchez déjà avec autant de lumieres et de zèle que de succès. Ce jour solennel est surtout destiné à l'attester à la patrie, et c'est avec autant de plaisir que de justice que je vous en rends le témoignage authentique, en vous remerciant au nom de l'académie et en y joignant pour vous et pour vos familles les vœux les plus ardents.

» Jeunesse chérie, aimable et douce espérance de la société, vous dont nous louons les efforts, et dont nous allons couronner les succès, n'oubliez pas que vous devez travailler de concert avec les maîtres qui vous guident, leur obéir, les respecter et les aimer. Profitez, nous vous en conjurons, de cet âge heureux qui ne revient plus, de cet âge où les organes sont encore si flexibles, la conception si aisée, la mémoire si prompte et si fidèle, pour peu qu'on la cultive. Les fleurs que vous portez déjà sont

pour nous le plus doux de tous les augures. Puissent-elles, dans les différentes saisons de votre vie, produire les fruits les plus durables et les plus exquis, pour le bien général et l'ornement de la société, pour la consolation de vos chers parents et pour votre propre félicité ! »

Restons sous cette impression tonique, et nécessaire aujourd'hui comme il y a cent ans. Indépendance, plus encore que noblesse, oblige : indépendance nationale certainement ; mais aussi indépendance de nos institutions pour mieux servir, indépendance de nous-même pour être vraiment capable chacun d'être utile à la chose commune. Avec le Dialogue des orateurs (IX), interprété cet hiver dans notre université, en lui empruntant une de ces pensées que ne désapprouverait point le classique recteur Durand, je dirais volontiers : *Pulchrum id quidem, indulgentiam principis ingenio mereri ; quanto tamen pulchrius, si ita res familiaris exigat, se ipsum colere, suum genium propitiare, suam experiri liberalitatem.* En termes élargis, sans discontinuer de mériter les munificences de l'Etat et ses justes encouragements, poètes et érudits de tout ordre, de tout âge, devenons assez maîtres de notre savoir et de notre art, pour que, à la rigueur, nous arrivions à trouver dans la vérité, dans sa libre recherche et ses multiples applications, la meilleure et la plus durable de nos récompenses.

Ernest COMBE.

DOCUMENTS INÉDITS SUR GUILLAUME FAREL

ET SUR

LA RÉFORMATION DANS LE COMTÉ DE NEUCHATEL

M. Arthur Piaget, professeur à l'Académie de Neuchâtel, a réuni en une brochure les quelques articles qu'il a publiés l'année dernière dans le *Musée Neuchâtelois* sur la réformation. Cet auteur, connu déjà avantageusement dans la Suisse romande par ses remarquables travaux sur Othon de Grandson et la Chronique des Chanoines, est un chercheur infatigable de documents inédits. Il en a trouvé un certain nombre d'importants dans les archives de son canton et il s'en est servi pour écrire le Mémoire dont j'ai indiqué le titre en tête de ces lignes.

Si ce travail nous fournit des renseignements bien intéressants et bien nouveaux sur l'introduction de la réforme à Neuchâtel, il n'est pas de nature à modifier l'opinion que le public avait déjà de Farel et du gouvernement de Berne, son puissant protecteur. Et, à vrai dire, cela eût été difficile. La réformation à Neuchâtel ne diffère guère, par les moyens employés pour la faire réussir, de tout ce que l'on put voir dans les contrées voisines, dans le Pays de Vaud ou à Genève. Farel y montra la même éloquence, la même intrépidité, mais aussi la même violence qu'ailleurs ; LL. EE. appuyèrent l'œuvre du réformateur avec la même diplomatie, la même insistance et le même abus de la force.

C'est au commencement de décembre 1529 que Farel vint pour la première fois à Neuchâtel. Il y prêcha dans des maisons privées et clandestinement, malgré l'opposition du gouverneur et de son Conseil. Il n'y resta d'ail-

leurs que quelques jours et se rendit ensuite à la Neuveville, à Morat, à Tavannes et à Moutier-Grandval.

Au milieu de l'année suivante, le fougueux réformateur revint à Neuchâtel pour arracher définitivement cette ville « à la messe et aux images ». Il parla publiquement et ne tarda pas à voir surgir des difficultés qui, pour bien d'autres, auraient été considérées comme insurmontables.

En 1530, Neuchâtel était alliée de Berne et sous la domination de Jeanne de Hochberg, veuve de Louis d'Orléans. Cette princesse habitait la France, de même que son fils Louis d'Orléans, duc de Longueville. Elle était représentée dans le comté par le gouverneur Georges de Rive qui fut appelé à jouer un rôle important dans les événements de cette époque. Les partisans de l'ancien culte formaient la grande majorité de la population. Ils étaient soutenus par le gouverneur, les chanoines et les principaux bourgeois. Les partisans de la réforme étaient peu nombreux, mais en revanche très actifs, pleins d'entrain et sûrs de l'emporter tôt ou tard grâce à la protection du gouvernement bernois.

Aussi longtemps que les réformés furent notoirement les plus faibles à Neuchâtel, LL. EE. de Berne restèrent fidèles aux principes d'une sage modération. Elles déconseillèrent à leurs amis d'exiger une votation avant qu'ils soient certains d'obtenir une majorité et se bornèrent à demander que les nouvelles idées pussent être prêchées librement. « Ceux qui préfèrent la parole de Dieu, disaient-elles, pourront ainsi l'entendre ; ceux auxquels la messe paraît préférable iront à la messe. Vous les inviterez à faire en sorte que les deux partis assistent chacun de son côté, au prêche ou à la messe en toute honnêteté, sans insultes réciproques, ni voies de fait ni désordre ; les uns et les autres s'abstenant de tout ce qui

pourrait donner lieu à des troubles, jusqu'à ce qu'enfin ils finissent peut-être par s'entendre. »

C'était là lé langage de la sagesse. C'était celui de l'époque où les novateurs étaient peu nombreux. « Mais, comme dit M. Piaget, quand les partisans de l'ancien culte se trouvent en minorité réelle ou supposée, la messe, « cette chanson du Diable », « cette abomination papistique », est aussitôt abolie, défense rigoureuse est faite de la dire, même dans les maisons privées, même au château de la princesse ; les curés sont traités de larrons et de meurtriers des âmes ; les églises sont saccagées, les « images » brisées, les tableaux mutilés et brûlés, les crucifix foulés aux pieds, tout cela avec l'approbation de MM. de Berne ».

Quoi qu'il en soit, le gouverneur Georges de Rive finit par acquiescer à la demande de LL. EE. et Farel put prêcher librement dans la chapelle de l'Hôpital.

Poussé par son zèle débordant, le réformateur de Neuchâtel allait aussi prêcher dans les villages du voisinage, au risque, quelquefois, de voir sa vie mise en danger par les partisans de l'ancien culte. C'est ce qui lui arriva le 15 août 1530. Au cours d'une expédition de ce genre, il fut assailli à Valengin par des hommes et des femmes qui le rouèrent de coups et le mirent ainsi dans la situation la plus fâcheuse. Voici comment Pierre Pury, de Neuchâtel, témoin de l'événement, le raconta plus tard dans l'enquête qui fut instruite au sujet de cet événement :

« Il estait le jour de Notre Dame myoust au lieu de Cernier, auquel lieu il ouyt preschez Pharellus et digna avec luy et entendit qu'il voulait astivement retourner à Neufchastel pour faire sa prédication pourquoy fust esmeu de l'accompaigner et quand il furent au lieu de Valengin devant une croix vers l'Eglise venirent six ou sept prestres qui commencèrent à interroger le dit Pharellus

en latin et en françois en plusieurs argument que il n'entendoit pas, et en disputant ce partit ung d'eux et s'en allist par le bourg du dit Valengin, ne sçait s'il allist au chasteaulx ou aultre part. Se pendant se misrent en chemin pour aller contre Neufchastel. Et quand il furent delà du pont, depuis les fenêtres les dames ou damoiselles commancèrent à crier à haulte voix : juifz, sarrazin, hérétiques, et aultres injures. Et quand ils procédoyent en leurs chemins, ils veirent venir de loings l'Espagnolz et aussi son beaulx frère comme il croit, le frère de la femme du dit Espagnolz que cheminoyent fort astivement après eulx. Et adonc le dit Pierre Purry dit audit Guillaume Pharellus et à son clerc [1] qu'ilz se astissent, car il craingnoit que ses gens que venoyent ne heussent maulvaise voulentez contre eulx et fist aller devant le dit maistre Guillaume et cheminoyent bien fort, combien que ceux qui venoient après cheminoient encore mieulx, car ils les prirent. Et quand le dit Pierre Purry voist la fureur d'iceulx il leur dit : Messires, garder que vous ferés ; vous pourrés bien faire une chouse de quoy vous repentirés cy après. Et les retenoit tant qu'il pouvoit. Alors ilz lui demandèrent se il estoit de ses gens, et il respondit que non, mais estoit de Neufchastel et qu'il avoit trouvey sur les chemins, pourquoy il l'accompaignoit. Adonc ilz procédèrent furieusement contre ledit maistre Guillaume en le interrogeant et puis commancèrent de le frappez et le tirez par les cheveulx. Et veit partir ung aultre, noir, qu'il entend qu'il estoit un des bastardz de la maison de Valengin, avec son espée nue en la main, et lui sembloit qu'il eust maulvaise voulentez pourquoy il lui crioit qu'il garda bien qu'ilz feroit et l'Espagnolz retourna contre luy et deffendit le cop. Et incontinent après viendrent pluseurs

[1] Ce clerc était Antoine Froment, le réformateur.

aultres, comme une damoiselle de Ronçoit avec ung piton en sa main et sa fille avec une eschine de bois en sa main, et plusieurs aultres femmes. Et veit aussi Conrad Jaunin avec une espée nue en sa main, ne sçait si c'estoit pour le batre, combien qu'il lui donnoit parolles rigoreuses. Et il veit aussi messire Jehan Cordier et messire Jaques Bisard, et veit aussi comment messire Cordier prist ledit maistre Guillaume par les cheveulx et le gecta par les chemins contre terre plusieurs foys et le trannoyent en le battant et frappant dessus teste des poing, de piton, d'eschines, sus bras, espaules, et visaige, tellement que son visaige estoit tout en sang et que l'on ne ilz cognoissoit point face d'homme. Depuis deça de la Malatière jusques devant la chappelle le menèrent toujours batant. Et quand ilz furent devant ladite chappelle, il fust pris par messire Jehan Cordier et Urselin et le firent agenoillez devant ladicte chappelle en lui disant : Adore ton Dieu qu'est dedans ceste chappelle et luy dit qui te sauve, et lui frappant la teste contre la chappelle en telle sorte que le sang demeura contre icelle dite chappelle. Lequel répondoit tousjours qu'ilz vouloit adorer Jhesucrist le Saulveur du monde, en demandant justice. Alors il fust mené au Chasteau où ilz fuz lavé avec ung peult d'eau. Et veit que deux demoiselles, assavoir de Ronçoit et sa fille qu'estoient ensanglantées et leurs sembloit qu'elles eussent fait grand vaillance. Et aultres n'en dit. »

Deux jours plus tard déjà, MM. de Berne étaient avertis de ce qui venait de se passer et écrivaient aux Quatre Ministraux de Neuchâtel qu'ils en étaient très « mal contens ». Ils chargèrent en conséquence leur conseiller, le sieur de Watteville, seigneur de Colombier, de demander justice, de « pourchasser l'affaire et assister ledict Farel. »

Malgré la pression exercée par LL. EE., les juges de

Valengin se déclarèrent incompétents, ne voulant ainsi pas condamner les agresseurs. Ils renvoyèrent cette affaire devant « les honnorables et sages, les mayre, bourgeois et conseilliers de la ville de Neufchastel. » Ceux-ci la renvoyèrent devant le tribunal métropolitain de Besançon, qui, à son tour, se déclara incompétent. Ce procès, qui avait duré une année, mécontenta MM. de Berne, qui donnèrent comme instruction à leurs représentants de demander « que la sentence soit publiée, afin que Farel sorte du procès et que ceux qui sont coupables soient punis. »

(*A suivre*). Eug. MOTTAZ.

UNE FAMILLE VAUDOISE AUX INDES ANGLAISES

Jean-François Paschoud, originaire de Lutry, fut commandant d'artillerie dans l'armée anglaise du Bengale (Bengal Artillery), qu'il quitta vraisemblablement vers 1770, pour se retirer à Daillens, dont il acheta la seigneurie et où il mourut en 1783.

Il laissa deux fils et deux filles. L'une de ces dernières épousa un de Treytorrens et l'autre un Bauty.

Quant aux deux fils:

Charles-Frédéric Paschoud et

John-Francis Paschoud,

(Jean-François)

ils restèrent aux Indes. Le premier fut capitaine au 3e régiment d'infanterie indigène (3rd Bengal Native Infantery) et mourut à *Delhi* le 1er septembre 1812. Son exécuteur testamentaire fut son frère, le lieutenant-colonel John-Francis Paschoud, et ses agents MM. Palmer & Co, négociants.

Le lieutenant-colonel John-Francis servait comme son père dans l'artillerie du Bengale. Il fut transféré à l'établissement des Invalides le 25 mars 1812 et placé en qualité de commandant d'artillerie et des invalides d'artillerie à *Chunar*, où il mourut

le 18 janvier 1814, à l'âge de 47 ans. Les administrateurs de sa succession furent ses fils Frédéric et Charles Paschoud.

Frédéric devint interprète à la Cour des commissaires pour le recouvrement des petites dettes (Interpreter in the Court of commissionners for the recovery of small debts) et l'on ne sait rien de particulier à son égard.

Charles Paschoud fut négociant à *Allahabad*, où il mourut vers 1847 ou 1848.

Dans l'armée des Indes il n'existe plus de membres de cette famille, dont les descendants actuels sont :

C.-S. Paschoud, Proprietor, à Fyzabad.
E. Paschoud, Assistant, »
G.-F. Paschoud, Proprietor, »
F.-A. Paschoud, Government Pensioner, à Jubbulpore.
W.-H. Paschoud, Assistant, à Giridi.

F. P.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DES AUTORITÉS DU CANTON DU LÉMAN

nommés par l'Assemblée électorale siégeant à Lausanne et installés dans la Cathédrale le 30 mars 1798.

CHAMBRE ADMINISTRATIVE

Les citoyens :

1. Pierre-Maurice *Glayre*, de Romainmôtier.
2. Henri *Monod*, de Morges.
3. Jean-Louis *Auberjonois*, d'Yverdon.
4. Alex.-Fr.-Vincent *Perdonnet* fils, de Vevey.
5. Jean-Pierre-Elie *Bergier*, de Lausanne.

Suppléants, les citoyens :

1. Benjamin *Jaïn*, de Morges, banneret.
2. Jean-Louis *Ausset* l'aîné, de Vevey.
3. François *Doxat* l'aîné, d'Yverdon, dit de Turin.
4. Béat-Ferdinand *Testuz*, de Chexbres, ex-ministre.
5. *Duvillars*, de Tancy.

CORPS LÉGISLATIF

SÉNAT

Les citoyens :

1. Jules *Muret*, de Morges, docteur en droit.
2. Louis *Frossard*, de Moudon, dit de Saugy.
3. Urbain *La Fléchère*-Beausobre, de Nyon.
4. Jean-Jaques *Bertholet*, de Corseau.

GRAND CONSEIL

Les citoyens :

1. François *Milliet*, de Chavornay, curial.
2. Louis *Deloes*, d'Aigle, avocat.
3. Benjamin *Grivel*, d'Aubonne, dit l'Hollandais.
4. L. *Secrétan*, de Lausanne, docteur en droit.
5. Jean-Louis *Panchaud*, de Moudon.
6. Louis *Bourgeois*, de St-Saphorin, avocat.
7. Jean-Samuel *Maulaz*, de Fiez.
8. Henri *Carrard*, de Fey, docteur en droit.

TRIBUNAL SUPRÊME

Le citoyen
Henri *Polier de Loys*, de Lausanne.
Suppléant, le citoyen Henri *de Crousaz-Polier*, de Lausanne.

TRIBUNAL DU CANTON

Les citoyens :

1. François *Delachaux*, d'Onnens.
2. Louis *Lambert*, d'Yverdon, justicier.
3. Béat-Jacob *Briod*, de Lucens.
4. Henri *Potterat*, d'Orny, curial.
5. Jean-Louis *Manuel*, de Rolle.
6. Charles-Antoine *Jaquier*, d'Echallens.
7. Louis-Gabriel *Solliard*, de Cossonay.
8. Louis-Rod. *Burnier*, de Lutry, secrétaire.
9. Isaac-Daniel *Convers*, de Ballens.
10. Jean-François *Fayod*, de Bex, avocat.
11. Philippe *Secrétan*, de Lausanne, juge.
12. Lily *Rochat*, du Chenit.
13. Emmanuel *Dubochet*, de Montreux.

Suppléants, les citoyens :

1. Louis *Jan*, de Chatillens.
2. François *Jonin*, d'Aubonne.

3. Georges-Benjamin *Carrard,* banneret.
4. Gédéon *Bauty,* d'Aigle, major.
5. Marc *Joly,* de Nyon.
6. Christophe-Daniel *Renz,* de Prangins, châtelain.
7. François-Salomon *Carrard,* d'Orbe, lieutenant.
8. L.-David *Muret,* de Vevey, docteur-médecin.
9. Jean-Frédéric *Cavat,* de Croy.
10. Pierre-David *Bocheran,* de Gryon.
11. Louis *Vuagnière,* de Rueyres.
12. François-Louis *Bontems,* de Villeneuve.
13. Nicolas *Longchamp,* de Bottens.

AUTORITÉS DU CANTON DE SARINE ET BROIE (Fribourg)

CHAMBRE ADMINISTRATIVE

1. Herrenschwand, de Morat. — 2. Chaney, d'Estavayer. — 3. Vicky, de Fribourg, commissaire. — 4. Kolly, de Praroman, négociant. — 5. Blanc, de Charmey, avocat.

SÉNAT

1. Badoux, de Romont, avocat. — 2. Fornerod (dit de Bordeaux), d'Avenches. — 3. Devevey, d'Estavayer. — 4. Barras, de Fribourg, Professeur.

GRAND CONSEIL

1. Thorin, de Villars-sous-Mont. — 2. Jomini, de Payerne, Banneret. — 3. Gapani, de Marsens. — 4. Carmentran, de Fribourg, avocat. — 5. Broye, de la Moleyre, châtelain. — 6. Detrey, de Payerne, négociant. — 7. Geinoz, de Bulle. — 8. Bottolier, de Bulle, châtelain.

TRIBUNAL SUPRÊME

Gottofrey, de Fribourg, avocat.

TRIBUNAL DU CANTON

1. Schwab, de Chiètres. — 2. Keser, de Bezingen. — 3. Pilloud, de Châtel-St-Denis. — 4. Hochstetten, de Fribourg. — 5. Barras, de Gruyère, avocat. — 6. Duclos, de Vaulruz, notaire. — 7. Bezier, d'Onnens, notaire. — 8. Rapin, de Corcelles près Payerne. — 9. Auberson, de Villars-Siviriaux. — 10. Paradis, de la Roche. — 11. Herenschwand, de Morat. — 12. Wicky, de Fribourh, avocat. — 13. Heymoz, de Dirlaret.

AVRIL 1798

1er avril. A Fribourg, les citoyens d'Affry, Fegely et Lanther cherchent à obtenir de Schauenbourg « un adoucissement aux réquisitions qui pleuvent.» Ils n'ont pas de succès.

— L'évêque de Sion écrit au résident Mangourit pour lui témoigner sa « vive reconnaissance » de ce que la constitution nouvelle pour la république du Valais garantit la religion catholique. Il le prie de prendre sous sa protection l'église de Sion et tout le clergé (!).

— Le culte de ce jour de Pâques a été célébré à Lausanne dans toutes les églises d'une manière fort tranquille. On craignait des manifestations des membres du Club de St-Laurent.

2 avril. Les membres du Club de St-Laurent sont excessivement mécontents de ne pouvoir se réunir dans leur local habituel. Le soir, il se forme des attroupements et le bruit court qu'une sorte d'insurrection doit avoir lieu contre l'autorité et les pasteurs. La Chambre administrative a préparé la résistance et, grâce à l'énergie du commandant français, tout est resté calme.

3 avril. L'agitation continue à Lausanne. On a lancé des pierres contre les fenêtres du pasteur Bugnion.

4 avril. La Chambre administrative du Léman annonce par une proclamation qu'elle a appelé Maurice Glayre à remplir provisoirement les fonctions de préfet national du canton.

— La Chambre administrative publie une proclamation énergique pour ramener l'ordre. Elle ordonne à tout citoyen de porter la cocarde verte.

5 avril. Une délégation du Comité de Réunion remercie la Chambre administrative de ce qu'elle a fait pour le maintien de l'ordre.

6 avril. Les membres du Club de St-Laurent ont écrit aux sociétés populaires de Morges, Vevey, etc., pour les instruire de ce qui se passe et de l'affront fait au buste de Guillaume Tell, enlevé du temple de St-Laurent. Les patriotes de Vevey n'ont rien répondu et ceux de Morges ont recommandé la soumission.

7 avril. Les clubistes se bornent à demander aujourd'hui de pouvoir se réunir deux fois par semaine dans le temple de Saint-Laurent. Ils n'y mettront ni buste, ni emblème quelconque et le culte pourra y être célébré. Leur demande est admise.

— On craint généralement que le sort du Pays de Vaud ne soit pas encore complètement fixé et qu'une partie au moins soit réunie

à la France. On promet aux Genevois de faire de leur ville le chef-lieu d'un département qui s'étendrait sur une partie du Pays de Vaud, pour les engager à se réunir à la France.

— Le général français Lorge réclame le désarmement des communes fribourgeoises. Cela excite un mécontentement d'autant plus grand que plus de la moitié du canton a adopté dès les premiers moments les nouvelles idées.

8 avril. Le commissaire français Lecarlier ordonne la levée d'une contribution de 15 millions sur les cantons de Berne, Soleure, Fribourg, Lucerne et Zurich, et une d'un million sur quelques monastères. Vingt et un otages de Berne et de Soleure sont arrêtés et conduits à Huningue.

9 avril. Les députés du canton du Léman au Corps législatif partent pour Aarau, qui doit être provisoirement la capitale de la République helvétique.

10 avril. A la suite d'une enquête qui a été très longue, la Chambre administrative a décidé aujourd'hui la mise en liberté, sous la caution de leur commune, des habitants de Thierrens qui avaient été arrêtés au mois de janvier, ensuite de la mort des deux hussards français.

11 avril. Le commissaire français Lecarlier sollicite fortement les citoyens de la Suisse centrale et orientale à accepter la constitution helvétique.

— Les rives de la Sarine sont encore infectées par les cadavres des combattants des journées de mars. On invite Berne à pourvoir à la sépulture des corps.

12 avril. Première réunion du Grand Conseil et du Sénat à Aarau.

13 avril. Le général Schauenbourg ordonne de suspendre toute relation commerciale ou autre avec les cantons de la Suisse centrale, qui manifestent la plus vive opposition au nouveau régime.

— La Chambre administrative décide le licenciement des troupes vaudoises qui ont été sur pied jusqu'à maintenant.

14 avril. Il est arrivé à Lausanne, venant de Berne, dix-sept chars chargés d'or, d'argent et d'effets précieux. Ces chars, escortés par des hussards, sont conduits en France.

— Schauenbourg et Lorge donnent de nouveaux ordres pour le désarmement des communes fribourgeoises.

15 avril. Une troupe française pénètre au milieu de la journée dans la ville de Genève, qui est incorporée à la France. Cet événement a été préparé par Mangourit, représentant du Directoire français.

16 avril. La landsgemeinde de Schwytz décide la résistance au nouveau régime. Nidwald, Zug et Uri ont déjà pris une résolution semblable. L'exemple de Schwytz entraîne les contrées voisines.

17 avril. F.-C. Laharpe adresse au Directoire français une longue lettre pour protester contre la conduite des commissaires français en Suisse. Il énumère les nombreuses atrocités qui ont été commises ; il montre la misère et le mécontentement qui règnent dans le pays et il invite le gouvernement français à chercher à mériter la sympathie et non la haine de ses concitoyens. « Il sera plus facile, dit-il, de les exterminer que de les asservir. »

18 avril. Le Grand Conseil et le Sénat annoncent par une proclamation leur organisation, la nomination du Directoire et la mise en vigueur de la constitution nouvelle.

19 avril. On apprend avec plaisir à Lausanne que M. Glayre a été élu par les Conseils au nombre des membres du Directoire helvétique. Ses collègues sont Legrand, de Bâle, Oberlin, de Soleure, Bay, de Berne, et Pfyffer, de Lucerne.

— Les Conseils publient une proclamation invitant les citoyens des cantons qui n'ont pas encore accepté la nouvelle constitution à se réunir à leurs compatriotes du reste de la Suisse.

20 avril. On est dans la consternation à Berne ensuite de l'énorme contribution de 6 millions qui pèse sur la ville. Pendant ce temps, on prépare le théâtre pour jouer la comédie, les officiers français ayant besoin de récréation.

21 avril. Le général Schauenbourg fait part au Directoire helvétique de sa sympathie et de son dévouement. Le commissaire Lecarlier l'invite à user de tous les moyens pour réunir la Suisse centrale au reste de l'Helvétie.

25 avril. On continue, dans le district de Nyon, à faire courir le bruit d'une annexion à la France. La Chambre administrative charge le sous-préfet de démentir cette nouvelle. De son côté, Laharpe écrit de Paris que ces bruits sont le produit de la malveillance et de l'intrigue.

— Maurice Glayre a quitté Lausanne ce matin pour aller prendre possession de ses fonctions à Aarau. Le canon a tonné ; quatre compagnies étaient sous les armes et une escorte d'officiers à cheval a accompagné Maurice Glayre jusqu'à Moudon.

— Les Français ont commencé les hostilités contre la Suisse centrale. Ils sont entrés aujourd'hui à Zug.

26 avril. Le Club de St-Laurent a célébré par un cortège, des chants et des discours, une fête en l'honneur de J.-J. Rousseau.

— Signature de l'acte de réunion de Genève à la République française.

— Le citoyen Zeltner, de retour de Paris où il avait été envoyé par l'Etat de Soleure, fait au Directoire helvétique un rapport favorable sur les dispositions du gouvernement français à l'égard de la Suisse. Il conseille d'envoyer aussitôt un représentant diplomatique à Paris et recommande Laharpe, mais il est nommé lui-même à cette fonction importante.

27 avril. Schauenbourg adresse encore une proclamation aux cantons récalcitrants avant de continuer les hostilités.

28 avril. Dans une longue lettre au Directoire, la Chambre administrative du Léman donne de nombreux renseignements sur la mauvaise situation financière du canton, qui a dû s'endetter beaucoup ; sur la nécessité de mettre fin aux droits féodaux et sur les bruits dangereux qui se répandent dans les districts de l'ouest de leur prochaine réunion à la France.

— « Les Conseils ont résolu aujourd'hui que le mot de *Monsieur* doit continuer à être proscrit auprès de toutes les autorités de l'Etat et qu'au lieu de cette expression contraire à l'égalité, le titre beau et simple de *Citoyen* soit généralement employé.»

30 avril. Schauenbourg a repris les hostilités sur toute la frontière de la Suisse centrale.

— Les administrations des cantons frappés par les contributions françaises ont une peine inouïe à satisfaire aux exigences des commissaires. Elles présentent des réclamations qui ne sont pas écoutées. A Fribourg, le commissaire des guerres fait irruption à sept heures du soir dans la salle des séances de la Chambre administrative et somme celle-ci de s'exécuter. Elle prend peur et remet tous les papiers de valeur qu'elle peut posséder.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Dans la séance du 24 mars de la **Société d'histoire de Fribourg**, M. de Diesbach a lu une lettre du général français Pijon adressée aux habitants de Fribourg le 10 mars 1798, huit jours après la prise de la ville. Il paraît qu'après la défaite de Neuenegg, d'où les Français ramenèrent à Fribourg sur 70 chars plus de 400 morts ou blessés, un certain nombre de citoyens répandirent dans la rue des bruits sinistres. Il ne s'agissait de rien moins que de piller et d'incendier la ville. Le général Pijon s'empressa dans cette lettre énergique de calmer les inquiétudes des habitants. Aidé de

ses officiers, il voulait maintenir l'ordre et écraser ceux qui auraient envie de se livrer à des excès.

M. le conseiller d'Etat de Schaller a proposé de nommer une commission chargée de recueillir dans les arsenaux les anciens costumes des milices fribourgeoises du siècle passé et de celui-ci. Ce serait former un musée historique curieux. Cette proposition a été acceptée et la commission a été composée de MM. de Schaller, de Techtermann et Stajessi.

M. de Techtermann a montré à ses collègues trois objets intéressants. Le premier est un cahier manuscrit du siècle passé et renfermant environ 35 Noëls fribourgeois dont quelques-uns très anciens. Le second est un petit tableau au centre duquel brille en relief une Sainte Vierge en argent doré. Il fut donné en 1686 à l'avoyer Tobie Gottrau, de Fribourg, par Mgr Jacob Cantelmi, nonce apostolique en Suisse. Le troisième est une plaque métallique représentant le Saint Rosaire. C'est l'œuvre du même Tobie Gottrau qui était un artiste, membre de la confrérie de St-Luc.

— Le dernier **Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**, paru dernièrement, renferme plusieurs renseignements intéressants et quelques travaux de valeur. M. Borgeaud y publie une *Charte universitaire octroyée par le pape Martin V à Jean de Rochetaillée, patriarche de Constantinople, évêque commandataire de Genève* (1418-1442), et M. Dufour-Vernes un mémoire sur *les Archives d'Etat de Genève*. M. Emile Dunant lui a fourni le texte de la communication qu'il a donnée l'année dernière à la Société d'histoire de la Suisse romande sur les *Milliaires de l'église de Prévessin*. Il résulte de ce dernier travail que sur dix des pierres milliaires se rapportant à la route de Nyon à Genève qui sont connues, huit sont actuellement conservées. Deux d'entre elles sont à Prévessin (petit village à une demi-heure à l'ouest de Ferney-Voltaire), où elles forment les piliers soutenant le porche de l'église. M. Dunant est parvenu à déchiffrer pour la première fois l'inscription qui se trouve sur l'un de ces milliaires, à se convaincre qu'elle est relative à l'empereur Elagabale et qu'elle date de l'an 219 de notre ère.

Après avoir étudié et comparé les différents milliaires connus se rapportant à cette même route de Nyon à Genève, M. Dunant est arrivé à les classer comme suit :

1. *Milliaire de Colovrex,* aux noms de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, déposé au musée épigraphique de Genève. Il ne porte pas de chiffre et était peut-être placé à Nyon même (161 apr. J.-C.).

2. *Milliaire de Colovrex*, marquant le premier mille à partir de Nyon ; déposé au musée épigraphique de Genève (246 apr. J.-C.).

3. *Milliaire de Prévessin,* marquant le troisième mille, au nom d'Elagabale. C'est celui dont M. Dunant a donné le texte pour la première fois (219 apr. J.-C.).

4. *Milliaire de Prévessin,* marquant le troisième mille et mentionnant la réparation de la voie, aux noms de Maximin et de Maxime (235-238 apr. J.-C.).

5. *Milliaire trouvé à Messery* (Haute-Savoie) mais placé primitivement vers Founex, marquant le quatrième mille, aux noms de Septime Sévère et de Caracalla (201 apr. J.-C.). Il est déposé au musée épigraphique de Genève.

6. *Milliaire trouvé à Hermance,* mais primitivement sur la rive droite du lac, marquant le septième mille, aux noms de Constance et de Sévère (305-306 apr. J.-C.). Il est déposé au musée épigraphique de Genève.

7. *Milliaire de Versoix,* marquant le huitième mille, au nom de Trajan (entre 97 et 117 apr. J.-C.), au musée épigraphique de Genève.

8. *Milliaire de Genève,* autrefois à la Pélisserie, aujourd'hui perdu, au nom de Trébonien Galle; sans chiffre (252-254 apr. J.-C.).

9. *Milliaire de Genève,* placé autrefois à la Treille, aujourd'hui au musée épigraphique, au nom d'Elagabale ou d'Alexandre Sévère; sans chiffre (entre 218 et 235 apr. J.-C.).

10. *Milliaire de Crans* signalé par Aug. Turrettini.

Cette livraison du *Bulletin* se termine par quelques intéressantes communications de M. Jaques Mayor sur les fouilles et les trouvailles faites dans le courant de la dernière année à St-Pierre, à l'horloge du Molard, à la Tour de l'Ile, etc.

— Nous signalons aux lecteurs de la *Revue historique vaudoise* la dernière publication de M. le Dr J. Strickler, le savant historien qui s'occupe depuis un certain nombre d'années de compulser, classer et publier les documents qui, dans les archives de la Confédération, sont relatifs à la période de l'Helvétique. Il s'agit d'une petite **Histoire de la Révolution helvétique** [1]. Dans une brochure d'environ 150 pages, M. le Dr Strickler a résumé le récit des événements de cette époque importante en faisant usage des sources d'informations les plus sûres. En guide expérimenté et consciencieux, il conduit le lecteur depuis le moment où la France intervint en faveur du Pays de Vaud jusqu'à celui où les valeureux montagnards de la Suisse centrale furent forcés de reconnaître le régime nouveau après avoir défendu avec l'énergie du désespoir leur liberté et leur indépendance menacées.

[1] *Die Helvetische revolution,* 1798, *mit Hervorhebnung der Verfassungs, fragen,* von Dr Joh. Strickler, Archivar. Frauenfeld. J. Hubers-verlag, 1898.



6me année. N° 6. Juin 1898.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

DOCUMENTS INÉDITS SUR GUILLAUME FAREL

ET SUR

LA RÉFORMATION DANS LE COMTÉ DE NEUCHATEL

(Suite et fin).

Farel soupçonnait un peu la dame de Valengin, Guillemette de Vergy, d'avoir machiné dans l'ombre le guet-apens. En réalité, celui-ci n'avait probablement existé que dans l'imagination du réformateur et l'événement avait été tout à fait fortuit. Du reste, Guillemette de Vergy, veuve de Claude d'Aarberg, était « une bonne vieille dame », qui, très attachée par éducation à l'ancien culte, ne demandait cependant qu'à vivre en paix avec ses voisins et alliés. Elle se plaignit néanmoins à LL. EE. de la conduite des partisans des idées nouvelles. Farel avait fait cesser la messe dans un village pour prêcher, lors même que les paroissiens lui disaient : *Laisse dire la messe.* En passant à Valengin avec quelques habitants de Neuchâtel, il avait brisé la croix d'une chapelle, injurié les prêtres, les traitant de « larrons et meurtriers ». A Dombresson, enfin, l'église avait été saccagée et les images cassées et rompues « vyolentement et par force. » « Ce ne sont pas choses selon l'Evangile, écrivait-elle, et

les commandemans de Dieu, disant que l'on ne doit fère à aultruy ce que l'on ne vouldroit être fait à soy-mesme, que l'on doit aymer son prochain comme soy-mesme.»

MM. de Berne, qui considéraient la dame de Valengin comme « une vieille radoteuse peu à craindre », lui répondirent d'une manière très brutale et ne craignirent pas de terminer leur lettre en disant : « Aider à châtier ceulx qui n'ont faict aultre offense, sinon ouyr la prédication de l'Evangile, et sur ce ont rompuz, abattuz et burléz les idoles, sachéz que cela jamais ne ferons, car il seroit contre Dieu.»

L'excitation du public, les événements fâcheux qui en résultaient, la « révolution » qui grondait partout, tout cela étonnait Guillemette de Vergy et bouleversait ses habitudes et ses idées les plus chères. Il n'est pas étonnant qu'elle ait, en conséquence, écrit ces paroles, que MM. de Berne trouvèrent « rigoureuses » : « Moy et mon pays sommes contrains, et je cognoys que c'est un monde nouveau, auquel signiorie est forcée, justice rompue, vérité et loyaulté perdue.»

Ce long procès, terminé d'une manière douteuse comme résultat, n'est pas isolé dans la vie mouvementée de Farel. Un de ses moyens d'évangélisation consistait, du reste, très souvent à citer devant les juges ses contradicteurs. Il provoquait ainsi forcément un débat public qui lui était très utile en ce qu'il lui permettait d'exposer ses thèses religieuses devant des personnes auxquelles il n'aurait pas eu l'occasion de parler sans cela. Il profitait aussi de l'occasion pour proclamer longuement, par écrit, les points principaux de la doctrine nouvelle et il présentait le résultat de son travail comme pièce essentielle du procès. Farel n'était certainement pas toujours dans son droit au point de vue des faits, mais cela importait peu pour le résultat final. La protection de LL. EE. le cou-

vrait. Les tribunaux n'osaient pas rendre un jugement qui aurait excité la très dangereuse colère de MM. de Berne. Le plus grand risque que Farel courait généralement, c'était de voir ses juges imiter la prudence de ceux de Valengin, se déclarer incompétents et renvoyer la cause devant une instance plus haute. Ce fut le cas presque toujours à Neuchâtel.

Il n'en fut pas de même le 5 juin 1529, dans la petite ville de Grandson. Farel perdit deux procès ce jour-là. Il avait plaidé d'une part contre Claude Bovet, moine du prieuré de St-Jean [1], et d'autre part contre Guy Régis, cordelier, à Grandson. MM. de Berne rappelèrent aux juges les égards qu'ils auraient dû avoir pour leurs « seigneurs et supérieurs ». Farel, du reste, en appela des juges de Grandson à LL. EE., qui cassèrent les deux jugements.

Pendant l'automne 1530, Farel eut deux procès importants à Neuchâtel : 1° Un procès intenté contre lui par les chanoines et les chapelains ; 2° un procès intenté par lui-même contre le vicaire de Neuchâtel, messire Antoine Aubert.

En septembre, Farel avait affiché dans les carrefours de Neuchâtel des placards renfermant les provocations les plus graves contre les prêtres, annonçant que « tous ceux qui dient la messe sont meschans, meurdriers, larrons, reguieurs de la passion de Jhésucrist et séducteurs du peuple, et que ainsy le voulloit soustenir et prouver par la Sainte Ecripture. »

[1] Il y avait au-dessus de la ville, avant la Réformation, un prieuré de Bénédictins placé sous le Vocable de St-Jean-Baptiste. Il avait été fondé au XIIe siècle par les sires de Grandson et relevait de l'Abbaye de Chaise-Dieu en Auvergne. C'est l'église de ce monastère qui est aujourd'hui celle de la paroisse. — On sait que Grandson appartenait à Berne et à Fribourg depuis les guerres de Bourgogne. Il en était de même pour la ville d'Orbe et le bourg d'Echallens.

Plainte fut aussitôt portée contre lui. Sans s'émouvoir, il se fit fort de prouver ses accusations en justice et il déposa entre les mains du maire, qui devait les transmettre aux chanoines et aux chapelains, une série d'articles ou remontrances contre le pape et la messe.

Après que ces articles eurent été lus « de mot en mot, en justice ouvertement », Farel offrit de démontrer la vérité de leur contenu « par la saincte Parole de Jésus-crist, laquelle est remplie de toute véritey. » Les chanoines répliquèrent, non sans apparence de raison, qu'il ne s'agissait pas de cela dans le procès, mais bien de savoir si les prêtres étaient réellement larrons et meurtriers. Ils se réservaient, du reste, de soumettre la question « spirituelle » à l'appréciation des « clercs, docteurs et lettrés, pour ceste cause eslus, requis et ordonnés. »

Les juges de Neuchâtel renvoyèrent les parties dos à dos devant « les nobles et honorés Seigneurs Messieurs les gouverneurs, conseillers et citoyens de Besançon. » C'était en somme une manière de ne pas se compromettre.

Le vicaire Antoine Aubert ayant qualifié Farel d'hérétique, celui-ci déposa une plainte contre lui. Le vicaire ne se rétracta pas et se fit fort de prouver par la Sainte Ecriture la vérité de son accusation. Il écrivit à ce sujet ses preuves qui consistent en différents passages de l'ancien et du nouveau Testament. Farel répondit par un long plaidoyer écrit contre la messe. Malgré la pression exercée par MM. de Berne, le tribunal renvoya les parties à se pourvoir devant les juges de Besançon.

LL. EE. furent vivement contrariées par ce dénouement qui ne décidait rien. Elles recommandèrent Farel au gouverneur Georges de Rive, « car il est notre serviteur. » « Ne le remettés pas à Besançon, disaient-elles ; ains au dit Farel tenés bonne justice comme vouldriés que fyssions pour vous. Aultrement y mettrons ordre et

y adviserons de tieulle sorte que tout le monde entendra que nous ne voulons souffrir la Parolle de Dieu estre ainsy persécutée.»

Cette insistance décida les juges de Neuchâtel à revenir sur leur première sentence, mais ne suffit pas cependant pour faire condamner le vicaire. Ils trouvèrent en effet un autre moyen de terminer cette affaire difficile sans paraître obéir aux suggestions de LL. EE. Après avoir relu les articles du prêtre et la réponse du réformateur, ils décidèrent en effet de renvoyer l'affaire devant « justice spirituelle, mesmement en icelle de laquelles sumes dyocesin et resortissant qu'est par devant très révérend Seigneur Monseigneur l'Evesque de Lausanne, là où ils sont clercs litterez, docts, remplis de drois ad ce servissant et appartenant.»

Il y eut un nouvel accès de mauvaise humeur de la part de LL. EE. « *Vous devez insister pour que le procès se vuide à Neuchâtel et non ailleurs*, dirent-elles à leurs députés. En second lieu, si vous pouvez convaincre ledit vicaire ou que lui même convienne d'avoir dit qu'il tient pour hérétique tous ceux qui méprisent la messe, vous devez l'accuser au nom de Messieurs et le citer en justice. »

C'est pendant ce temps que le Conseil de Besançon était appelé à trancher le différend entre Farel et les chanoines. Très embarrassé, il se décida à remettre le tout au prochain Concile général ou à l'empereur.

Farel en appela aux Grands Etats de Madame la Comtesse de Neuchâtel. « Jeanne de Hochberg et son Conseil, dit M. Piaget, mis au courant de toute l'affaire par Georges de Rive, après de longues délibérations, trouvèrent qu'il serait bon de convoquer les Grands Etats, lesquels, pour mettre un terme à tous débats, inviteraient purement et simplement Farel et les chanoines à obser-

ver le Traité de Paix du 25 juin 1529[1], dont l'article dix interdisait toute parole choquante et injurieuse de part et d'autre au sujet de la religion. Il fut décidé également que Jeanne de Hochberg écrirait à « ses bons pères et protecteurs », MM. de Berne, « lectres de pacification sur ledict affaire. »

Il est probable que les Grands Etats de Madame ne furent pas appelés à s'occuper de cette affaire et que Jeanne de Hochberg n'eut pas ainsi l'occasion d'écrire sa « lettre de pacification ». Les réformateurs avaient fait pendant tout ce temps beaucoup de disciples et les novateurs, impatientés, résolurent d'en venir à un coup de force. Les 23 et le 24 octobre 1530, l'église collégiale fut saccagée par une bande d' « évangéliques » armés de pioches, de haches et de marteaux. Ils profitèrent de la terreur que l'événement répandit sans doute chez beaucoup de personnes attachées encore à l'ancien culte, pour exiger que l'on fît voter les citoyens sur la question de savoir si Neuchâtel serait acquise à la réforme ou conserverait la messe. Cette votation, où tout ne se passa pas très correctement, sans doute, donna une majorité de dix-huit voix aux partisans de Farel.

Je terminerai ici le résumé du remarquable mémoire de M. Piaget. qui a réussi à nous fournir une nouvelle et intéressante contribution à l'histoire de la réformation dans la Suisse romande.

E. M.

[1] Il s'agit de la Paix de Steinhausen conclue entre les cantons catholiques et évangéliques, à la suite de la première rencontre de Cappel.

APERÇU

Sur les Relations de l'Helvétie avec la Hollande et sur les avantages réciproques que ces relations pourraient procurer dans l'avenir.[1]

La République naissante des Etats généraux[2] se hâta de notifier en 1592 l'union des sept provinces unies aux cantons protestants helvétiques, qui la reconnurent aussitôt pour une République souveraine.

On voit aussi dès l'année 1605 les Etats généraux députer Pierre de Bréterode à ces cantons pour leur demander des secours d'argent et des troupes. Il n'y eut que celui de Berne qu'on vit disposé à déférer à cette demande ; mais se trouvant seul dans cette disposition, il se borna à faciliter aux Hollandais la promesse, que firent les Suisses, que les troupes espagnoles et italiennes ne traverseraient pas le territoire helvétique pour aller renforcer en Flandre l'armée de l'archiduc Albert.

En 1653, le chancelier Stokker fut député vers Cromwell par les Etats protestants de la Suisse, pour offrir leur médiation entre le protecteur et les Etats généraux. Ayant gagné la confiance de Cromwell et celle du grand pensionnaire de Witt, il contribua beaucoup à la paix de 1654 entre l'Angleterre et les Provinces unies.

En 1672, Abraham du Malabert ayant été député des Etats généraux en Suisse pour parvenir à y conclure un traité d'alliance avec les cantons protestants, il fut croisé par les ministres de France et ne put obtenir ce succès : mais il parvint à faire ordonner par ces Etats à celles de leurs troupes au service de France qui avaient déjà pénétré dans les Provinces unies, de sortir des terres de cette République et de ne plus agir offensivement contre elle[3].

David de Watteville leva en 1676, quoique sous l'ombre du mystère, un régiment de 2600 hommes à Zurich et à Berne pour le service des Etats généraux. La capitulation conclue pour dix années fut le modèle de celles que les Suisses ont faites depuis au service des provinces unies.

En 1690, les Etats généraux furent compris dans le traité que

[1] Présenté au Conseil exécutif de la République helvétique par son ministre des relations extérieures le 6 novembre 1800.

[2] On sait qu'en 1579, l'Union d'Utrecht déclara indépendantes de l'Espagne les provinces septentrionales des Pays-Bas sous le nom de *République des Sept Provinces-Unies*.

[3] Louis XIV, roi de France, venait de commencer contre les Provinces-Unies la guerre dite de Hollande qui se termina six ans plus tard par le traité de Nimègue.

Guillaume III, prince d'Orange et roi d'Angleterre, fit avec les cantons de Zurich, de Berne, de Glaris et d'Appenzell protestants, et avec la ville de St-Gall. Ce traité était d'alliance offensive et défensive et stipulait des secours mutuels d'hommes et d'argent.

Mons. de Walkenier, envoyé extraordinaire des Etats généraux auprès du corps helvétique, parvint à lever pour leur service divers corps militaires à Zurich, à Berne, à Bâle et dans les Grisons.

Le roi d'Angleterre dont l'amitié et la considération pour les Suisses étaient réelles, fit agréer à leurs hautes puissances pour colonel général de ces régiments suisses et grisons, le comte d'Albermale, capitaine de la première compagnie des gardes du corps de Sa Majesté britannique. Guillaume III étant mort en 1702, les Etats généraux réunirent à leur conseil les pouvoirs qu'ils avaient accordés à ce monarque sur leurs troupes. Les Suisses à leur service militaire étaient alors au nombre de 11,200 hommes. Ils rendirent des services signalés aux Provinces unies depuis 1702 jusqu'en 1712. — Ce fut le 21 juin de cette année que fut conclu, entre le canton de Berne et les Etats généraux, un célèbre traité d'union, le seul qui ait été signé entre les Suisses et les Hollandais. En voici les clauses majeures et principales :

1° Il y aura d'après l'ancienne amitié réciproque qui existe entre les deux Etats, une étroite union défensive entre les deux républiques.

2° Ce traité s'étendra de la part du canton de Berne à la défense du pays, de leurs hautes puissances et celle de leurs bannières ; les troupes que le canton leur fournira pourront être employées au service de tous les Etats du royaume de la Grande-Bretagne qui sont en Europe.

3° Dans tous les temps le canton de Berne laissera 24 compagnies, par lui avouées et recrutées dans son territoire, au service des Etats généraux.

4° Si leurs hautes puissances étaient attaquées ou en péril inévitable de l'être, le canton fera en leur faveur une nouvelle levée de 4000 hommes sans pouvoir les refuser, et il entretiendra ces corps de recrues nécessaires, à moins que le canton ne fût lui-même en état de guerre ou en péril d'y entrer.

5° Leurs hautes puissances de leur côté s'engagent à la défense de la ville de Berne, de tous les Etats qui sont sous sa souveraineté, et ce qu'il est essentiel d'observer (après ce que recours ait déjà présenté sur ces pays divers), tous les combourgeois du canton, savoir *les comtés de Neuchâtel et de Valangin, Bienne, la Neuveville et la vallée de Moutier-Grandval.*

6° et 7°. Si le canton de Berne, ou ses sujets et combourgeois

étaient attaqués, ou engagés dans une guerre, leurs hautes puissances leur fourniraient pour subsides une somme pareille à celle que coûte la paye des 24 compagnies bernoises au service des Etats généraux. Et si la guerre contre le canton de Berne était si redoutable qu'il fût obligé de rappeler ses troupes du service des dits Etats généraux, ceux-ci les leur renverront sous la restriction que s'ils n'étaient engagés que dans une guerre avec d'autres Etats helvétiques, à laquelle une autre puissance étrangère ne prendrait point part, les Etats généraux ne payeraient au canton que le subsides convenus, sans être obligés de lui envoyer les 24 compagnies bernoises. Dans la fin du sixième de cet article, et dans les suivant qui est le septième, on entre dans de grands détails sur l'emploi qui devra être fait des troupes bernoises selon la nature de guerre où les puissances contractantes se trouveront engagées.

8°, 9° et 10°. Les 24 compagnies actuellement au service des Etats généraux, seront réparties dans deux ou trois régiments et données à des bourgeois de Berne, huit compagnies seules exceptées qui pourront être données indifféremment à des bourgeois et à des sujets du canton.

11° Les 24 compagnies pourront, en temps de paix, être réduites par leurs hautes puissances, à 150 hommes chacune.

12° et 13°. Le canton aura le choix des capitaines des nouvelles levées, et parmi ceux-ci les Etats généraux choisiront l'état-major.

14° On règle la manière de procéder à la nomination des capitaines pour les compagnies vacantes.

15° et 16°. Leurs hautes puissances donnèrent pour les nouvelles levées, les mêmes sommes accordées aux capitaines suisses qui, en leur particulier, ont levé des compagnies ; et les capitulations pour ces nouvelles levées doivent être faites de la manière la plus claire.

Le reste du traité ne contient que les réserves de ne pas combattre contre certaines puissances, et l'invitation faite soit à la reine d'Angleterre, soit aux Etats helvétiques d'accéder au présent traité d'union. Dans un article séparé, il est stipulé que si des puissances étrangères se mêlent des divisions intestines de la Suisse, et attaquent le canton ou ses combourgeois, les Etats généraux fourniront les sommes ci-dessus stipulées, pour la défense des Bernois et de leur combourgeoisie. Cet article séparé a été le modèle de celui que M. DuLuc inséra pour les cantons catholiques dans le traité de 1715, défiance réciproque entre les Etats helvétiques, que leur réunion en une république indivisible doit naturellement faire disparaître.

En conformité du traité d'union dont je viens de présenter toutes les clauses, le général de St-Saphorin, autorisé par le canton de

Berne, signa à La Haye le 12 juin 1714 une capitulation en 32 articles pour les troupes bernoises au service de leurs hautes puissances. On n'y trouve que des stipulations purement militaires. Les seuls objets politiques qu'on peut y remarquer, sont que les deux tiers des régiments au service des Etats généraux seront composés de Suisses, et l'autre tiers d'Allemands des cercles de Souabe, d'Autriche, de Bavière, de Franconie, du Haut Rhin et de la Haute Saxe, que ces régiments auront leur propre justice, et qu'ils ne seront jamais ni employés ni transportés sur mer en pays étranger, *hormis au royaume d'Angleterre pour sa défense.*

Ce fut en vertu de cet article et de l'ancien attachement du canton de Berne pour la Grande-Bretagne, qu'en 1715 il y eut six bataillons suisses dans les troupes auxiliaires que les Etats généraux envoyaient à Georges Ier.

En 1718, une résolution des Etats généraux classa les troupes suisses dans l'ordre suivant : 1° le régiment du colonel général des Suisses et Grisons ; 2° le régiment de Goumoëns levé en 1693 ; 3° le régiment de Chambrier dont six compagnies étaient bernoises et deux autres neuchâteloises ; 4° le régiment grison de Schmid. Tous ces corps formaient ensemble 32 compagnies, entre lesquelles il y en avait six de Zurich et deux de Bâle.

En 1742, quarante-huit compagnies suisses au service des Etats généraux formaient un total de 7000 hommes. En 1747, M. de Haron, député des Etats généraux, obtint de Berne le nouveau régiment de Grafenried et, en tout, les compagnies bernoises ayant été augmentées de 50 hommes chacune, une nouvelle levée de 3600 hommes. Le ministre de Haron parvint également en 1748 à obtenir des cantons et Etats suisses protestants des levées de nouveaux corps, et spécialement d'un régiment des gardes suisses ; de sorte qu'en 1748, les Etats généraux avaient 26 bataillons suisses formant un total de 20,400 hommes, répartis dans les régiments du vieux Sturler, de Constant, de Planta, de Hirzel, de Grafenried, du jeune Sturler, de Chambrier, de Budé et des gardes suisses.

Ce n'est point le cas d'entrer ici dans le détail des guerres intestines qui éclatèrent en 1785, 1786 et 1787 entre le Stathouder et quelques provinces des Etats généraux, d'autant plus que les régiments suisses n'y prirent qu'une part assez passive. Il est également inutile d'insister sur ce qu'a eu presque d'humiliant la nature du renvoi que les troupes helvétiques ont subi du service des Provinces unies. Il est même de la sagesse politique de moins s'appesantir sur les événements, le plus souvent imprévus, bizarres et même iniques que produisent les révolutions, que sur les causes qui les ont amenées.

et sur les effets qu'elles auront, quand, après des balancements violents et inégaux, le temps qui se précipite rapidement vers les points extrêmes devra comme se reposer sur l'ancre de la paix.

Nos relations futures avec la Hollande, quoiqu'elles doivent éminemment avoir pour bases notre passion respective pour la liberté, et nos désirs mutuels de ne pas devenir la proie des grandes puissances qui nous avoisinent, auront à l'avenir des points de contact plus ou moins importants et réels, suivant ce que ces grandes puissances vont convenir entre elles de la pacification générale de l'Europe [1]. Si l'Angleterre pouvait jamais devenir humaine et modeste, il nous serait bien plus profitable que la Hollande redevînt l'amie de la Grande-Bretagne, sans cependant cesser de l'être avec la France, que de voir les républiques batave et helvétique n'être que les deux bras esclaves, impérieusement dirigés par la République française, qui s'est constituée à bien des égards leur tête souveraine.

L'Angleterre est presque aussi intéressée que nous à nous voir au milieu de l'Europe un centre neutre et solide, qui puisse arrêter les vues ambitieuses de l'Autriche et de la France sur l'Italie. Tout en la ménageant, les habitants des Provinces unies ne tarderont pas, à l'aide de leur pêche active et de leur habitude du cabotage, à voir renaître leur commerce et leur activité. Il en naîtra en faveur de l'Helvétie une concurrence de vendeurs, qui nous rendra bien moins chères les denrées des deux Indes, devenues pour nous de première nécessité. Nous avons sans doute peu d'échange de denrées et de matières brutes ou ouvrées à offrir aux Provinces unies, quoique nous puissions, par le Rhin, leur faire passer des bois de mâture, leur fournir des chevaux de trait pour leur pays, des carrières, leur donner, à un prix avantageux pour eux, nos fils de fer et jusqu'à nos toiles de coton, ainsi que les soies brutes et ouvrées que nous tirons de l'Italie.

Tôt ou tard les Etats généraux, sous quelle nature de gouvernement qu'ils se trouvent, auront besoin de nos gens de guerre que nous échangerons contre une partie de leurs richesses. Ne perdons pas de vue d'ailleurs que le roi de Prusse, que les plus grands motifs obligent à être ami des Etats généraux, est notre combourgeois, et que formant aujourd'hui une des premières puissances européennes, il est dans le cas de vouloir s'assurer comme des

[1] Il faut se souvenir que ce rapport a été écrit en 1800, quelques mois avant la conclusion du traité de Lunéville qui mit fin à la guerre de la seconde coalition.

points d'appui politiques dans la Suisse et dans la Hollande. Je conclus donc, que toujours et dans toutes les circonstances, il nous convient de nous approcher d'un Etat qui ne peut lui être indifférent et avec lequel il convient d'ailleurs à l'Helvétie d'entretenir des relations étroites.

LES DERNIERS JOURS D'UN BAILLIAGE BERNOIS AU PAYS DE VAUD

Lorsque, le 24 janvier 1798, les baillis bernois se virent contraints de quitter le beau Pays de Vaud, il se passa sans doute, un peu partout, des scènes qu'il serait intéressant de pouvoir retracer. On en conclurait, assez logiquement, la nature des relations qui s'étaient établies entre les représentants de Leurs Excellences et leurs sujets du pays romand. Tel bailli avait su se faire apprécier, parfois même aimer ; tel autre avait réussi à se rendre odieux. A leur départ, les uns furent accompagnés de quelques regrets, les autres des manifestations d'une joie bien naturelle. Parmi les premiers, la chronique locale signale le bailli d'Oron, Jean-Rodolphe de Mülinen, sur lequel nous avons trouvé quelques détails dans un récent article du *Tagblatt*, de Berne. Durant la dernière année de son séjour à Oron, M. de Mülinen avait eu dans sa maison, en qualité de précepteur de son jeune fils, un candidat en théologie qui fut ainsi témoin de la chute du régime bernois au Pays de Vaud. Ce précepteur, devenu dans la suite inspecteur en chef des péages, est mort en 1866, à l'âge de 80 ans. De bonne heure, il avait pris l'habitude de consigner dans son journal personnel les faits qui venaient à sa connaissance, et c'est à ce journal que nous empruntons les détails qui suivent.

I

Au printemps de 1797, soit à l'arrivée du précepteur à Oron, la famille de Mülinen se composait de la personne

du bailli, de celle de sa femme, née de Gross, de la sœur du bailli, Mlle de Mulinen, et de son unique fils, Rodolphe, le futur ministre de Bavière à Paris. Au château habitaient en outre le régisseur, Louis Voruz, de Moudon, la gouvernante, Mlle Studer, de Thoune, une femme de chambre, une cuisinière et un valet de chambre qui faisait en même temps fonction de cocher. Le secrétaire baillival s'appelait Gabriel-Frédéric Jan, de Châtillens ; le pasteur du village, Hurtault, et le docteur Mellet.

Sa seigneurie M. le bailli, maigre et d'une taille assez élevée, était un homme affable, bienfaisant et généralement aimé. Madame la baillive était une petite personne qui paraissait avoir été élevée à la cour. Pleine de talents, musicienne distinguée et pinçant supérieurement de la harpe, c'était une maîtresse-femme ; bonne cependant, bien qu'un peu redoutée du personnel de la maison.

Le fils du bailli, l'élève du précepteur, était un jeune garçon de neuf ans, extraordinairement vif et bien doué, mais, en qualité d'unique enfant, quelque peu gâté.

Le régisseur, Louis Voruz, jeune homme énergique, très actif, administrait le domaine avec beaucoup de conscience et de soin. Généralement apprécié, il avait une grande influence sur les paysans du bailliage avec lesquels il s'entretenait toujours en patois.

A cette époque, quelques émigrés français habitaient, dans le voisinage d'Oron, de petites maisons de paysans. Le bailli leur distribuait des secours et les invitait quelquefois au château. Dans leurs chétives demeures, ils se montraient pauvrement vêtus et en sabots. Au château, ils se présentaient en habits de cour, bottés et éperonnés, avec le verbe haut. Parmi eux, se trouvait un certain chevalier de La Garde, portant sur la poitrine la décoration de l'ordre royal de Louis XVI. On se serait cru à la cour de France. La morgue des émigrés et le fait que, par

absence de ressources pécuniaires, ils ne donnaient point de pourboire. les faisaient haïr des domestiques. Nul ne les détestait plus que le cocher qui, très souvent, devait mettre au service du chevalier le cheval de selle de M. le bailli. Un jour, au moment où le chevalier allait sortir du château, son cheval se cabra et le jeta sur le pavé de la cour. On dut l'emporter chez lui et, de longtemps, il ne reparut au château. On accusa le cocher d'être l'auteur de ce méchant tour.

Dans le récit qu'il fait de son séjour à Oron, le précepteur du jeune de Mülinen décrit l'ordonnance intérieure du château, la vue dont on jouissait sur les villages environnants, Palézieux, Châtillens, Oron-la-Ville, Mézières, etc., et sur les montagnes voisines du canton de Fribourg, mais il trouvait un peu âpre le climat de la contrée. Dans les promenades journalières qu'il faisait avec son élève et en compagnie du garde-chasse, il lui arrivait parfois de tirer des lièvres et des perdrix qui foisonnaient, paraît-il, dans les environs. Le produit de cette chasse était toujours fort bien accueilli au château. La famille du bailli faisait aussi de fréquentes promenades du côté du lac de Bret et des visites aux baillis voisins, entre autres à François-Rodolphe de Weiss, bailli de Moudon, à Louis de Büren, à Lausanne, à Béat-Emmanuel-Rodolphe de Tscharner, à Vevey. Partout elle était fort bien reçue. Il en était de même chez le bailli de Rue.

Au printemps de 1797, le précepteur assista à la magnifique fête des Vignerons, à Vevey. Une partie des vignes du Dézaley et du Burignon de Vevey appartenait au bailliage d'Oron.

II

Au moment où l'agitation commençait à se produire au Pays de Vaud, l'auteur du récit que nous analysons

accompagna M. de Mülinen à Moudon pour assister à la revue, à l'occasion de laquelle le bailli de Weiss harangua les troupes et les exhorta à la fidélité envers le souverain, mais il était trop tard : le bailli fut honni et M. de Mülinen estima prudent de retourner promptement à Oron. Le général Bonaparte, allant de Milan à Rastadt, avait traversé Lausanne le 22 novembre 1797 et Berne le 23. On sait avec quel enthousiasme il avait été accueilli dans la première de ces villes. Au mois de janvier, le Pays de Vaud était en pleine révolution. Partout, on plantait des arbres de liberté et bientôt les baillis bernois se virent obligés de fuir.

M. de Mülinen, avec sa famille et ses domestiques, partit pour Fribourg, laissant tous ses biens à la garde du brave Voruz et du précepteur. Il fut accompagné un bout de chemin par ses employés et par les autorités de l'endroit, qui lui firent de touchants adieux ; les larmes aux yeux, ils le remercièrent de ses bienfaits et le prièrent de ne pas les oublier. Mais à peine étaient-ils de retour au village et Voruz et le précepteur rentrés au château, que l'on planta un arbre de liberté devant l'ancienne résidence baillivale, avec une devise révolutionnaire composée par le régent Bernet, lequel, pour le prix des nombreux bienfaits qu'il avait reçus de la famille de Mülinen, se comportait comme un ingrat et comme un jacobin furibond. Avec quelques mauvais sujets, il alla même jusqu'à dévaster la cuisine et la cave du château. Ce ne fut qu'à grand'peine, et en déployant une vigoureuse énergie, que Voruz, Jan, de Châtillens, et le D[r] Mellet parvinrent à empêcher des vols plus considérables. Ces honnêtes citoyens placèrent aussitôt une garde composée d'hommes armés et de braves et vaillants officiers.

Quiconque ne voulait pas s'exposer à être molesté ou injurié devait arborer la cocarde verte envoyée de Lau-

sanne. En qualité de Bernois, le précepteur ne voulut pas se soumettre à cette obligation. Mal lui en prit. Il ne tarda pas à être conduit devant le Comité révolutionnaire qui siégeait à l'auberge du village. Le président, assis sur une chaise placée elle-même sur une table, se mit aussitôt à injurier grossièrement les tyrans de baillis et le gouvernement bernois, tout en proférant des menaces contre le précepteur. La scène ne tarda pourtant pas à changer. Plusieurs des amis du jeune Bernois, entre autres Voruz, les frères Jan et des personnes de sa connaissance qui avaient appris son arrestation, entrèrent dans la salle et déclarèrent qu'ils le prenaient sous leur protection, qu'ils ne souffriraient pas qu'il lui fût fait la plus petite offense et qu'ils en feraient immédiatement rapport au Comité central de Lausanne, alors présidé par le citoyen Maurice Glayre. Ces discours produisirent un effet très prompt. A la vérité, il faut ajouter que, sur la suggestion d'un ami, le précepteur venait de faire apporter quelques bouteilles de vin. Accompagné de ses amis, il put retourner sans encombre au château, où il rentra par une porte de derrière dont il avait conservé la clef. Peu de jours après, il reçut de la part de quelques aimables demoiselles d'Oron, de Châtillens et de Palézieux, dans la société desquelles il avait passé plus d'une agréable soirée du dimanche, une cocarde verte confectionnée par elles, avec la prière instante de la porter afin d'éviter d'autres désagréments. Il ne se fit alors aucun scrupule de l'arborer jusqu'au jour où, parvenu sur territoire fribourgeois, il la mit de côté.

III

Grâce aux démarches des autorités d'Oron, et surtout grâce à l'énergique intervention du régisseur Voruz, celui-ci obtint du Comité central de Lausanne l'autorisa-

tion d'expédier librement tout le bien personnel de l'ex-bailli à l'endroit qui lui serait désigné par ce dernier. Le lendemain de ce jour, le précepteur fut agréablement surpris en apprenant que la commune d'Oron mettait gratuitement à sa disposition le nombre nécessaire de chars et de conducteurs pour transporter le bagage de la famille de Mülinen à Fribourg. Le même soir, tard dans la nuit, escorté d'une garde, il partit d'Oron avec les chars chargés et les voitures qui avaient été laissées en arrière par le bailli. Mais, à son arrivée à Rue, le bailli fribourgeois lui refusa le passage sous le prétexte que le Comité révolutionnaire de Moudon l'avait menacé de brûler le château de Rue s'il laissait passer les bagages de l'ex-bailli bernois. Force fut donc au précepteur de retourner la même nuit à Oron avec tous les chars.

Les autorités d'Oron, indignées d'un tel procédé, expédièrent le lendemain matin, de bonne heure, un exprès à Lausanne avec une lettre adressée au Comité central et relatant les faits qui venaient de se produire. L'après-midi déjà arriva la réjouissante réponse que le Comité central intimait aux patriotes de Moudon la défense positive, accompagnée de grandes menaces, de mettre aucun empêchement au passage par Rue et d'en aviser immédiatement le bailli de cette ville. La nuit même, les bagages reprenaient la route de Fribourg et traversaient Rue. Le lendemain matin, de bonne heure, ils arrivaient à Romont, au moment même où l'on y dressait un arbre de liberté, et l'après-midi, ils entraient à Fribourg. On comprend la satisfaction éprouvée alors par le précepteur. « Je ne puis pas, dit-il, décrire le revoir et l'accueil de la famille de Mülinen devant l'hôtel des Merciers et en présence d'une foule de peuple. C'est avec des larmes de joie que le bailli, sa femme et son fils me saluèrent ; ils croyaient déjà que tout était perdu. » Les bagages

déposés aux Merciers, les conducteurs des chars, généreusement payés, reprirent la route de Moudon.

L'auteur du récit que nous venons d'analyser prétend que beaucoup des baillis du Pays de Vaud furent, à leur départ, honteusement pillés ; que la vie même de plusieurs courut de grands dangers. Cette accusation ne nous paraît pas absolument conforme aux données de l'histoire, quoiqu'il soit possible que des scènes regrettables aient, ici ou là, accompagné la fuite des baillis. Cela aurait dépendu beaucoup de la manière dont ces derniers s'étaient comportés pendant le temps de leur administration. Nous croyons, par exemple, que le bailli de Lausanne n'eut pas lieu de se plaindre, non plus que celui de Vevey, M. de Tscharner, qui était très aimé et qui n'eut qu'à se louer des ménagements qu'on eut pour lui.

Les pages qui précèdent ne renferment sans doute rien de bien extraordinaire, mais il nous a paru que ce coup d'œil jeté sur les faits caractéristiques du départ de l'un des plus estimés d'entre les baillis du Pays de Vaud, était de nature à projeter quelque lueur sur les sentiments qui animaient, à l'égard des représentants de Leurs Excellences, telle ou telle localité de notre patrie vaudoise à l'époque de son émancipation.

J. CART.

QUATRE MOIS AU COLLÈGE DE LAUSANNE EN 1791.

J'ai sous les yeux un certain nombre de lettres que deux jeunes étudiants du Collège de Lausanne envoyaient, en 1791, à leurs parents de Rossinières. Les unes sont adressées à « M. le juge Henchoz », leur père ; les autres à « M. le ministre Henchoz, très zélé pasteur », leur

oncle [1]. Elles renferment aussi très souvent des renseignements sur un autre de leurs oncles, le ministre Martin, de Mézières, qui, à cette époque-là, se trouvait précisément entre les mains de la justice bernoise à cause de certains propos imprudents qu'il avait tenus relativement à la dîme des pommes de terre.

Ces lettres de deux jeunes étudiants, dont l'un au moins n'était à Lausanne que depuis deux mois, renferment un certain nombre de passages intéressants. Elles nous parlent quelquefois d'une manière bien pittoresque des études que l'on faisait alors, des occupations des élèves en dehors de leurs classes, de leurs amusements, etc. Elles renferment aussi plus d'un trait de mœurs intéressant et il est assez curieux de voir de jeunes étudiants raconter à leur manière aussi bien une revue des troupes que l'installation solennelle d'un nouveau professeur. C'est à ces divers titres que je vais mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue historique* quelques extraits de la correspondance des fils du juge Henchoz, de Rossinières.

La première lettre des fils Henchoz est datée du 2 janvier 1791. Ils font part à leurs parents de la manière dont ils ont passé les fêtes du Nouvel-An. « Nous avons bien couru la ville ces soirs passés pour voir les boutiques, qui étaient partout illuminées », dit l'aîné, David ; mais aussitôt il pense à ses devoirs et il ajoute : « Je m'impatiente que nos leçons recommencent ; il n'y en a point jusqu'à mercredi [2] ». Le cadet, Bernard [3], se souvient surtout du soir de l'an. « Nous avons passé le Nouvel-An chez

[1] Je veux noter ici ce détail que les lettres expédiées à cette époque-là de Lausanne à Rossinières devaient passer par Berne et qu'il n'y avait par conséquent pas encore de courrier postal direct entre les bords du Léman et le Pays-d'Enhaut.

[2] Y a-t-il beaucoup d'élèves qui pensent ainsi à la fin du XIX[e] siècle ?

[3] J'appellerai ces deux jeunes gens David et Bernard, bien que leurs lettres ne renferment que les initiales de leurs prénoms.

Mme Rey ; le soir, après le souper, on a chanté, nous avons fait divers jeux et veillé un peu tard.»

David n'était pas, paraît-il, un grand mathématicien et cela lui causait divers ennuis. Ecoutez plutôt sa complainte du 30 janvier à ce sujet : « Mes études vont toujours bien ; si je n'avais pas ces mathématiques à refaire, je n'aurais absolument aucun désagrément à essuyer. Comme je suis obligé d'assister aux leçons de mathématiques avec la volée qui me suit, et que je m'y trouve souvent le seul de ma classe, ils ne cherchent le plus souvent qu'à me faire de la peine, quoique je ne leur fasse jamais la moindre chose ; lors même qu'ils me disent les plus grossières sottises, je ne prends pas la peine de leur répondre. Heureusement qu'il n'y a que trois leçons de mathématiques par semaine. Au reste, ce n'est pas à moi seul qu'ils en veulent, mais généralement à tous ceux qui ne veulent pas polissonner avec eux. Quand je suis avec ma volée, ils ne me disent rien, car mes camarades n'étant pas mieux que moi avec eux, ils prendraient mon parti. Nous sommes, dans notre classe, tous très bien ensemble. Ils me rendent tous les services qu'ils peuvent. Nous nous voyons fort souvent les uns et les autres. Nous faisons quelquefois, de Félice, mon frère et moi, une partie d'homme de brom (?) avec du Bochet, qui vient me voir presque tous les jours. Plus je vois ce dernier et plus je m'aperçois que c'est un véritable ami à mon égard. Nous nous préparons ensemble pour nos examens ; il m'a dit qu'il voulait venir travailler avec moi à Rossinières cet été.»

Bernard, toujours gai et content, étudiait même l'allemand avec un véritable enthousiasme. « Je suis toujours joyeux et content, disait-il à son père dans cette même lettre du 30 janvier. Mes leçons vont fort bien. Je sais plusieurs phrases allemandes ; quand je ne sais pas que

faire, j'apprends des mots allemands. » Changeant tout à coup de sujet, il ajoute : « Je crois qu'il tombe beaucoup de monde aujourd'hui. parce que les pierres sont mouillées et couvertes de neige. Je suis bien placé pour voir tomber les gens, ensorte que si le mauvais temps a ses inconvénients, il a aussi ses agréments. »

Trois jours plus tard, le même indique de la manière suivante l'emploi de ses journées : « Le matin, j'ai des leçons de 9 à 11 heures. Ensuite, je me prépare pour l'après-dîner. A midi, je dîne et sors de table à une heure. J'apprends alors mon allemand. ce qui me prend à peu près trois quarts d'heure. A trois heures, je vais à ma leçon d'allemand. J'en sors à quatre ; je *goûte* et ensuite, s'il fait beau temps, je vais me promener sur Mont-Benon ou Derrière-Bourg avec quelques amis. Je rentre à la maison pour travailler. Il vient presque toujours quelqu'un, ou du Bochet, ou Morel, ou Agassiz, ou Archinard l'aîné. Quand il ne vient personne, ce qui arrive rarement, je lis des ouvrages que je prends à la Bibliothèque des étudiants. Quand les amis viennent, nous faisons plusieurs jeux. A huit heures, nous nous en allons tous pour souper. A neuf heures, je me retire ; mon frère joue de la flûte pendant que je danse. Ensuite je vais me coucher et dors comme un prince héréditaire. »

Le 9 février, Bernard raconte à son oncle et d'une manière bien pittoresque comment s'était passée la dernière leçon de rhétorique. « C'était hier le jour où nous devions réciter notre pièce. On avait élevé une petite chaire, qui est dans l'auditoire, à une hauteur extrême. Il y avait, pour y monter, des bancs qui n'étaient pas bien solides, en sorte qu'on risquait de tomber. La chaire elle-même branlait beaucoup. Lorsque M. Dutoit[1] appela

[1] Le professeur Dutoit occupait la chaire d'éloquence et de rhétorique.

un élève nommé Jala, Piémontais, celui-ci ne voulut pas d'abord monter dans la chaire, ne la jugeant pas assez solide. Alors tous les élèves s'écrièrent : *A la tribune ! à la tribune !* de sorte que M. Dutoit, de même que nous, se crevait de rire. Le professeur dit alors à Jala que s'il voulait il lui céderait sa chaire. Cependant le Piémontais se décida à monter dans la chaire provisoire. Il fallait qu'il s'appuyât fortement contre la paroi pour ne pas tomber. aussi nous ne pouvions nous empêcher de rire, de même que M. Dutoit. Enfin, Jala récita sa pièce et il eut de nouveau des difficultés pour descendre de ce trône élevé. Enfin, n'osant pas descendre, crainte de tomber, il sauta et fit lever beaucoup de poussière. M. Dutoit fit la critique de la pièce qui venait d'être entendue et appela un autre élève nommé Dilly, qui monta en chaire aussi doucement qu'un chat, récita bien et redescendit sans peine. Ce fut ensuite le tour d'un nommé Bocherens, qui n'avait pas bien appris, ensorte que lorsqu'il fut en chaire il ne se gêna pas et lut tranquillement sa pièce. M. Dutoit ne lui fit pas une longue critique et passa à un autre, nommé Roud. Celui-ci fit un *rouet* (?) complet au milieu de sa pièce. On voyait que cela lui faisait beaucoup de peine. Je ne fus pas appelé, ensorte que ma pièce servira pour une autre fois, car on dit qu'il nous en fera faire tous les quinze jours.»

Dans la même lettre, David donnait aussi quelques renseignements intéressants sur ses études et sur ses maîtres. « Mes affaires vont toujours passablement, disait-il. M. Treytorrens [1] m'interroge presque toutes les leçons. Quelquefois je lui réponds bien, d'autres fois je lui laisse faire sa leçon tout seul. Nous avançons grand

[1] Louis de Treytorrens était depuis 1761 professeur de philosophie, de physique et de mathématiques. Il conserva ses fonctions jusqu'en 1794. Il était professeur honoraire depuis 1758.

train ; nous en sommes déjà aux solides. Je m'amuse toujours bien aux leçons de physique et d'histoire naturelle. Nous commencerons, je crois, à la fin de cette semaine, la botanique. M. François [1] nous a fait voir ces jours, en détail, le cabinet du château, que je n'avais vu qu'en gros lorsque nous y allâmes ensemble, il y a trois ans. Je crois que M. D'Apples [2] est content de moi. Je lui réponds assez bien. Nous en sommes maintenant au chapitre XI de *Officis Juranthum.*»

Nous sommes maintenant renseignés sur les études et le zèle remarquable des fils du juge Henchoz, de Rossinières. Nous savons qu'ils ne se plaignaient pas du surmenage intellectuel et se trouvaient très heureux de leur existence. Maintenant, l'hiver va finir, les promenades vont devenir plus longues, les distractions plus nombreuses. Bernard Henchoz constate avec plaisir, à ce sujet, que sa régularité au travail n'en souffrira pas : sa montre marche mieux que les horloges de Lausanne. « Ma montre va bien, dit-il ; c'est dommage qu'il y ait plus d'une horloge à Lausanne, parce qu'elles ne vont jamais ensemble et qu'elles sont souvent dérangées [3].»

Quelques jours plus tard, David Henchoz s'excuse auprès de ses parents d'avoir dépensé un peu d'argent à la foire de février. « Je ne peux pas dire comme mon cher papa que j'aie fait emplette d'argent à la foire, écrit-il le 20 février ; il n'en est pas de même ici qu'à Château-d'Œx. Vous trouvez assez d'occasions pour dépenser votre

[1] Jean-Sam. François était depuis 1776 professeur honoraire (extraordinaire) de physique. Il devint professeur ordinaire en 1788 et le resta jusqu'en 1800. On sait qu'il fut, en 1798, un des plus fougueux orateurs du Club des patriotes, qui tenait ses séances dans le temple de Saint-Laurent. Plusieurs de ses discours ont été publiés dans l'*Ami de la liberté*, journal de ce Club.

[2] Le professeur D'Apples occupa la chaire de droit de 1772 à 1802.

[3] Lettre du 16 février.

argent, mais quand il est une fois loin, bonjour, vous avez beau courir la foire du matin au soir, vous ne trouvez pas un sol. Voici donc mes emplettes *foireuses*. Je me suis laissé tenter par une flûte traversière. Encore des flûtes ! me direz-vous. Oui, mais comme elle était fort bonne, il n'y a pas eu moyen de résister à la tentation. Au reste, elle n'est pas bien chère ; elle ne m'a coûté que huit batz. Lors même qu'elle en aurait coûté dix, je n'aurais pas pu m'en dessaisir. Si vous voyiez danser mon frère, vous ne mépriseriez pas ma flûte. Je lui fais faire par son moyen des *rigaudons* et tours d'adresse surprenants. Il a déjà repassé tous ses menuets, allemandes, contredanses, etc. Je ne doute pas qu'il ne soit très habile danseur lorsque nous irons rejoindre nos foyers.» L'excellence de sa flûte lui fait presque oublier qu'il a visité aussi à la foire un géant qui est « un homme comme on en voit peu.» Ce géant était accompagné d'une demoiselle qui, « quoique sans bras, faisait avec les pieds des tours d'adresse incroyables, comme d'écrire, de prendre une prise de tabac », et qui trouvait encore le moyen d'être « fort gaie et contente de son sort.»

Au mois de mars, ce fut surtout la fête de Notre-Dame qui intéressa les fils Henchoz. « Voilà le grand jour passé, raconte David à ses parents. Il y a eu, comme à l'ordinaire, une grande affluence de monde de tous côtés, malgré la bise extrême qu'il faisait ce jour-là. On ne voyait partout que chapeaux emportés et *coeffes* voltiger. Mon chapeau m'a bien fait courir aussi. Les bises de chez nous ne sont rien en comparaison de celles d'ici. Il ne me semble pas que j'aie jamais senti un froid si piquant. » « Il y a eu aussi du *biscôme*, ajoute Bernard, mais je ne me suis pas laissé tenter, non plus que par les œufs. Beaucoup de monde est monté sur le clocher, mais pour moi je me suis contenté de les regarder de ma fenêtre.»

Mais voilà qu'on annonce une très prochaine revue des dragons. Il y a là de quoi faire trotter l'imagination d'un ressortissant du Pays-d'Enhaut, et le grave David Henchoz se hâte d'annoncer la chose à ses parents. « Il y aura un grand concours de monde aux revues des dragons. Comme l'Académie laisse libres les étudiants d'aller aux leçons ce jour-là ou de n'y pas aller, nous profiterons de la permission. Tous nos professeurs nous ont déjà donné congé. On ne l'a cependant pas encore demandé à M. de Treytorrens; mais s'il le refuse, nous le prendrons tous nous-mêmes.»

« Vous aurez peut-être été un peu en peine de nous pendant ces jours de revue, écrit le même, à la date du 16 avril. Je viens dissiper vos inquiétudes, si vous en avez eu, en vous assurant qu'il ne nous est pas arrivé le moindre mal, au contraire. Nous nous sommes bien amusés. Hier, on a coupé la pomme. Il y avait un monde incroyable qui était venu de tous les côtés. Tous les étrangers et gens de distinction y étaient, princes, ducs, comtes, milords, etc. Il y avait au moins deux cents voitures et cabriolets. La revue a été passée dans les plaines de Saint-Sulpice. »

Je terminerai les extraits de la correspondance des deux collégiens par le récit que fit l'aîné de l'installation du nouveau professeur de grec, Frédéric-Moïse Conod. La cérémonie fut solennelle, comme on va le voir.

« Nous avons vu hier[1] installer pompeusement Monsieur Conod, au son des hautbois, flûtes, violons, en un mot de toute la musique qu'on avait pu rassembler. On avait même fait venir un musicien de Mulhouse.

» Voici comment la cérémonie commença ; on vit d'abord entrer Monsieur le Baillif précédé de ses licteurs et suivi de toute l'Académie. Il y eut dans ce moment un

[1] Lettre du 11 mai 1791.

très beau concert. Dès qu'il fut fini, Monsieur le Baillif fit un discours très éloquent ; il remonta à l'origine de l'Académie de Lausanne, fit l'éloge de tous les grands génies qu'elle avait fournis à la Suisse et finit par dire qu'elle pouvait même se glorifier de posséder dans son sein un homme à qui, de son vivant, Rome, Venise, en un mot toute l'Italie avait élevé des statues. Il voulait parler de Monsieur le professeur Tissot, qui était présent à la cérémonie. Ce fut ensuite le tour de Monsieur Dutoit, qui nous présenta Monsieur Conod et adressa à toute l'assemblée un discours très pathétique. Il finit par aller donner le baiser de confraternité à Monsieur Conod, qui s'avança alors vers tous les membres de l'Académie, en particulier, pour faire la même chose. Quand il eut fait le tour, il monta en chaire et fit un discours latin fort éloquent, mais qui n'a pas pu être suivi jusqu'à la fin, car il a duré une heure. On entendait de temps en temps des coups d'archet, qui l'avertissaient que les musiciens, aussi bien que nous, ne pouvaient plus l'écouter. Les dames, qui étaient venues, bâillèrent plus d'une fois. Enfin, il finit son discours en disant qu'il tâcherait de nous faciliter et de nous rendre agréable l'étude de la langue grecque, qu'il nous priait de le regarder toujours comme notre ami et qu'il serait charmé en toute occasion de nous montrer combien il s'intéressait à nous.

» Les musiciens purent à peine attendre que Monsieur Conod eût prié pour recommencer leur concert, qui continua jusqu'à ce que tout le monde fut sorti. Le temple allemand était complètement rempli.

» Il y a eu encore aujourd'hui une assemblée académique, je ne sais pas à quel sujet. Je crois que nous aurons la première leçon de grec lundi.

» Monsieur François, qui est revenu de Berne, après avoir perdu son procès, a recommencé ses leçons. Il nous

a dit qu'il croyait qu'on fixerait bientôt les examens. Il se proposait de faire avec nous l'astronomie physique avant les examens. mais il nous a dit avant-hier que cela n'était pas possible et qu'il la renverrait à l'année prochaine. Nous l'avons prié de nous retrancher quelque chose pour les examens, mais il n'a pas voulu. Il nous a seulement dit qu'il ne chercherait pas à nous embarrasser par des questions difficiles.»

Je suis arrivé à la fin de la correspondance des fils Henchoz. Les renseignements qu'elle nous a donnés fourniront peut-être un thème aux personnes qui voudraient comparer la vie scolaire d'autrefois à celle d'aujourd'hui. Eug. MOTTAZ.

MAI 1798

1er mai. La Chambre administrative du Léman fait part au Directoire des intrigues nombreuses de Desportes dans le district de Nyon et les régions voisines. Les communes de cette partie du canton exigent l'abolition des droits féodaux.

1-2 mai. Conseil de guerre des Schwytzois à Rothenthurm. Pendant que A. Reding va prendre position à la Schindellegi, Marianus Herzog va commander la troupe qui garde l'Etzel.

2 mai. Marianus Herzog abandonne lâchement son poste ; Reding est en conséquence obligé de se retirer sur Rothenthurm où, dans l'après-midi, il repousse les Français.

— Laharpe mande à M. Glayre que la République cisalpine cherche à se relier avec la France par un nouveau passage alpin. Il s'agirait de rétablir l'ancienne route du Monte Moro, qui aboutit à Viège, et d'amener le transit commercial à Lausanne pour Pontarlier, plutôt qu'à Genève et Lyon, comme Desportes cherche à l'obtenir. Il serait essentiel aussi de faire terminer le canal d'Entreroches pour relier le Léman avec le lac de Neuchâtel et le Rhin.

— On apprend avec beaucoup de satisfaction, à Lausanne, la nomination du citoyen Polier, juge au Tribunal suprême, à la charge de Préfet national du canton.

3 mai. Les Conseils adoptent une loi déterminant avec détail quel sera le costume des magistrats de chaque autorité nouvelle du pays.

— Rapinat annonce au Directoire helvétique qu'il vient remplacer en Suisse le commissaire Lecarlier.

— Nouveaux combats du côté d'Arth. Reding se décide à conclure avec Schauenbourg un armistice de 24 heures.

4 mai. Landsgemeinde de Rothenthurm. Après une discussion orageuse, elle se décide à reconnaître la nouvelle constitution sur la promesse de l'évacuation du pays par les Français et de l'intégrité du culte catholique.

— Les Conseils abolissent sans indemnité les droits féodaux personnels.

6 mai. Sur la demande du Préfet national, le Directoire décide que les habitants des Ormonts recevront de nouveau leurs armes.

7 mai. Trente-deux communes de La Côte demandent aux Conseils l'abolition des droits féodaux.

— On apprend à Lausanne que les Haut-Valaisans ont pris les armes contre le nouveau régime. Deux mille hommes occupent Sion. Le résident français Mangourit se retire à St-Maurice. — Le Préfet du Léman va lui-même se rendre compte des événements avec une escorte. Il charge le citoyen J.-S. Bergier du commandement des troupes vaudoises qui, jointes aux patriotes du Bas-Valais, doivent rétablir l'ordre.

9 mai. Le Directoire helvétique proteste auprès de Rapinat contre l'apposition des scellés mis sur les caisses publiques et sur celles des fondations pieuses de Lucerne.

— Bergier prend position avec ses troupes à Martigny.

10 mai. Laharpe annonce à Glayre que les actes et surtout les lettres de Mengaud ont produit à Paris un très mauvais effet.

— Un religieux de St-Maurice, le Père Sigismond, se charge d'une mission pacificatrice auprès des chefs du Haut-Valais.

— Le commissaire Rapinat remet aux autorités centrales une lettre du gouvernement français démentant que le citoyen Ochs ait perdu sa confiance.

11 mai. Il règne un mécontentement assez général dans les campagnes vaudoises. On a affiché un drapeau rouge et noir contre l'arbre de la liberté à Morges. A Orbe, il a été coupé pendant la nuit.

— Zeltner remet à Talleyrand une note demandant un allègement des charges qui pèsent sur diverses parties du peuple suisse.

12 mai. Zeltner communique à Talleyrand un tableau des abus de pouvoir et des exactions commis en Suisse par les représentants français.

— Le Directoire helvétique apprenant que les caisses publiques de Soleure doivent être enlevées demain par le commissaire Barbier, envoie un courrier au Préfet de ce canton pour qu'il appose aussitôt le sceau national sur le trésor. Cette mesure est rendue générale pour tous les cantons sur lesquels pèse la contribution française.

— Ensuite de la mission du Père Sigismond, les citoyens de Riedmatten, G. Majorat, d'Hermance, et deux autres arrivent à Martigny, avec une procuration de Joseph de Courten, pour négocier un arrangement. Ces tentatives de pacification excitent le mécontentement de Mangourit, qui cherche à les entraver et à enlever à Bergier la confiance de ses troupes.

13 mai. Le Préfet du Léman, H. Polier, annonce au Directoire qu'il y a une grande agitation dans le district de Morges en faveur de la suppression totale des droits féodaux. On sera obligé, pense-t-il, de la décréter en indemnisant les propriétaires.

14 mai. Rapinat remet au Directoire helvétique une note hautaine lui faisant observer qu'il n'est qu'une autorité administrative. En conséquence, il fait briser les scellés que le Directoire avait fait apposer sur les caisses bernoises. « Elles sont, dit-il, la propriété de la République française. »

— La pacification du Haut-Valais allait avoir lieu probablement lorsque le général Lorge est arrivé pour prendre le commandement des troupes françaises. Bergier reçoit l'ordre de se retirer et les opérations militaires vont commencer.

16 mai. Laharpe annonce à Glayre qu'il use de tous les moyens dont il peut disposer pour décider le Directoire français à mettre fin aux abus que ses représentants commettent en Suisse. Il vient de présenter une note comme simple particulier.

— Il règne un grand mécontentement dans diverses parties de la Suisse allemande. Les populations des campagnes bernoises, argoviennes, etc., se plaignent du nouvel ordre de choses. Le Directoire et les Conseils sont mécontents des généraux et des commissaires français. Tout le monde gémit sous le poids des charges militaires.

17 mai. A la suite d'un violent combat livré sur les rives de la Morges, les Français et les Vaudois pénètrent dans la ville de Sion, qui est soumise au pillage le plus affreux.

18 mai. Le général Lorges s'avance jusqu'à Louèche. Le Haut-Valais sera désarmé. Un grand nombre de soldats vaudois prennent part au pillage de quelques localités.

19 mai. Le Directoire helvétique envoie à Rapinat une protestation contre sa conduite et lui rappelle les proclamations et les promesses de la France.

22 mai. Zeltner remet au Directoire français une très longue note qui énumère en termes sévères les fautes et les exactions des commissaires et des troupes françaises en Suisse. Cette note, que Zeltner aurait voulu plus modérée, excite le mécontentement du Directoire français.

23 mai. Dans une lettre à la Chambre administrative, le général Lorges fait l'éloge de la valeur que les troupes vaudoises ont montrée devant Sion.

26 mai. Il y a deux cent-trente prisonniers valaisans au château de Chillon.

28 mai. Le passage des troupes françaises excite à Lausanne un mécontentement général. Il y a eu quelques brutalités commises par des soldats à Lausanne, à Lutry, à Lucens, etc.

30 mai. Laharpe écrit à Glayre que la réponse du Directoire helvétique à Rapinat fait beaucoup de bruit ; on la trouve digne d'un peuple brave et honnête, mais elle déplaît à quelques personnes influentes. Il conseille de refuser à la France le droit de se servir du territoire suisse pour le transport de ses troupes. « Accordons à la France, dit-il, ce qu'elle a droit d'attendre de nous... mais refusons ce qui détruirait notre indépendance, notre liberté et nos espérances de bonheur.

— Le commissaire Rapinat ordonne la levée d'une contribution de 570,000 livres sur quelques monastères (St-Gall, Wettingen, Muri, Hauterive, Engelberg, etc.).

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

L'année 1898 continue à être celle du **Centenaire**. Après les fêtes vaudoises sont venues celles qui ont rappelé d'une manière si digne et si solennelle le combat de *Neuenegg*. Les Schwytzois ont célébré avec raison le souvenir de la journée de *Rothenthurm* qui fut une des plus belles et des plus héroïques de cette époque malheureuse à plusieurs égards. Le canton du *Tessin* a célébré avec un entrain tout méridional, au commencement de mai, le centenaire de son émancipation. Il pouvait d'autant plus le faire qu'il faillit, à cette époque-là, subir le sort de la Valteline qui venait d'être réunie à la République cisalpine. Il fallut tout le dévouement et toute l'énergie des patriotes pour que le pays ne tombât pas dans le piège que lui tendait Bonaparte et ceux qui lui succédèrent.

On sait que le territoire actuel du Tessin forma à l'époque de la République helvétique deux cantons, ceux de Bellinzona et de Lugano. Ce n'est qu'à l'époque de l'Acte de médiation que le canton du Tessin fût fondé dans ses limites actuelles.

Les Genevois n'ont pas pu célébrer leur centenaire par une fête joyeuse. Les journaux se sont bornés à rappeler que le 15 avril 1798, l'ancienne république fut réunie à la France. M. Edm. Pictet a communiqué à la Société d'histoire et d'archéologie un important travail puisé aux meilleures sources, sur la manière dont fut préparée et exécutée cette annexion, œuvre du résident de France Félix Desportes.

« La perte de l'indépendance, écrivait à cette occasion M. E. Dunant, était certes, de toutes les infortunes, la plus douloureuse pour les cœurs genevois, mais cette annexion temporaire était peut-être préférable à la situation des cantons suisses pendant la sombre période de la République helvétique. Envahis par les armées, ruinés par les réquisitions arbitraires et violentes des généraux et des commissaires français, eux aussi, perdirent, de fait, par le traité offensif et défensif conclu avec la France, leur neutralité et leur indépendance. »

M. Dunant a raison. Genève eut plus de tranquillité et fut moins écrasée par le régime français pur et simple que ne le furent les cantons suisses à l'époque de la guerre de la seconde coalition. Cependant les difficultés et les désillusions de la période de l'Helvétique ne furent pas complètement inutiles à diverses contrées de la Suisse, aux anciens pays sujets en particulier. Les Vaudois qui avaient vécu sans soucis et sans existence politique auparavant, furent appelés tout à coup à la vie publique. Ils firent connaissance avec les responsabilités du pouvoir et ils se préparèrent à cette rude et sévère école de la République helvétique à gouverner leur canton lorsque celui-ci arriverait enfin à constituer un Etat autonome. Leur apprentissage fut onéreux et accompagné quelquefois de grandes humiliations, mais il n'en fut peut-être que plus profitable et fructueux pour l'avenir. Cette école de la vie publique leur eût manqué — en grande partie du moins — si leur pays avait été annexé à la France. Les Genevois avaient fait depuis longtemps cet apprentissage de l'art de se gouverner soi-même. Lorsque le régime impérial succomba sous les coups de l'Europe coalisée, ils avaient encore pu conserver leurs anciennes traditions politiques et administratives et ils n'eurent qu'à y revenir en les adaptant aux circonstances nouvelles.

— Puisque nous parlons de centenaire, n'oublions pas d'ajouter

que la **Gazette de Lausanne** a réuni en une brochure le récit de la fête qu'elle a offerte à ses collaborateurs, à l'oeeasion de son entrée dans sa eent-unième année. On y trouve l'historique du journal, sa manière de renseigner ses lecteurs dans les périodes précédentes et une reproduetion des discours qui ont été prononcés à la suite du banquet anniversaire du 1er février. La première partie est intéressante pour l'histoire du pays, et la seeonde pleine de charme et d'intérêt.

— M. *Max de Diesbach* a fait part dernièrement à ses eollègues de la Société d'histoire de Fribourg de ses reeherehes au sujet d'une ehronique manuserite qui est connue sous le nom d'**Anonymus Friburgensis**. L'auteur avait voulu rester ignoré, mais il était certainement fribourgeois. Ce manuserit a été découvert en 1754 par le général écrivain Zurlauben, à Soleure, dans la bibliothèque d'un de ses amis, le baron Joseph Laurent d'Estavayer-Mollondins. Il avait appartenu auparavant au célèbre avoyer Peter Falk, de Fribourg, d'où il avait passé par héritage à la famille de Praroman et, de là, aux d'Estavayer-Mollondins. A en juger par l'écriture, il daterait du XIVe sièele. L'auteur y relate les événements survenus de 1386 à 1388, pendant les guerres de Sempach et de Næfels. La lutte entre Fribourg et Berne et les faits d'armes livrés devant Nidau ont naturellement la première place dans son récit, mais il n'oublie pas les pays plus lointains, tels que Zurich, l'Argovie et l'Entlibueh.

L'*Anonymus Friburgensis* a toujours été regardé eomme une source importante de l'histoire de Fribourg, non pas tant au point de vue de la quantité et de l'exaetitude des renseignements, qu'en raison de son antiquité. L'année dernière, M. Théodore de Liebenau en a attaqué l'authenticité dans un article paru dans les *Kathol. Schweizer Blaetter*. Il appelle cette ehronique une supereherie littéraire qu'il n'hésite pas à attribuer à Zurlauben lui-même.

M. de Diesbach a repris l'un après l'autre les arguments de M. de Liebenau et a apporté de son eôté toutes les raisons qui militent en faveur de l'authentieité, spécialement le fait de la provenance du manuserit et la parfaite exaetitude des noms de lieux. Cependant il a avoué qu'en présence des judicieuses critiques de l'éminent historien lucernois, sa foi est ébranlée, et que l'*Anonymus* ne peut plus être regardé à l'avenir comme une base aussi solide de l'histoire fribourgeoise qu'il l'était autrefois.



6me année. | N° 7. | Juillet 1898.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LE SOULÈVEMENT DE LA GRUYÈRE EN 1798

par le notaire J.-L. Combaz

Le notaire Combaz, de Montbovon, l'auteur de l'intéressante relation que nous publions, fut consacré un moment par le populaire grand historien, et la Société d'histoire de la Suisse romande lui alloua même 250 francs pour ses nombreux travaux. Ceux-ci, en effet, sont volumineux, ils comprennent des manuscrits d'au moins 800 pages et trahissent un chercheur infatigable, un écrivain fécond.

C'est surtout la Gruyère, pays de ses pères, le canton de Fribourg, le diocèse de Lausanne, qui furent le thème de ses études. Mais aucune de ses œuvres n'a été publiée; elles demeurent enfouies dans l'une ou l'autre bibliothèque.

La cause de cet abandon est que les œuvres du notaire Combaz pèchent par le manque de sérieux, de science et d'érudition, par le défaut de la bonne critique; il accordait trop peu à l'exactitude chronologique et aux vérifications des documents.

La froide science qui consiste à chercher sous les chairs le squelette même de l'histoire lui répugnait; il préférait suivre les chemins faciles de son imagination. Il avait reçu la mission d'embellir, de poétiser les antiquités de

l'histoire comme un barde. Il raconte à merveille, sans gêne et sans frein.

Un de ses auditeurs, M. Louis Bornet, n'a pas oublié cette figure originale du notaire Combaz ; il a même relevé d'une manière spirituelle ses travers [1].

« Il avait vu toutes les vieilles pierres et en savait l'histoire écrite ou traditionnelle, dit M. Bornet. Avec n'importe quel reste de mur, il nous refaisait un ancien cloître, son clocher, son préau, ses allées aux sombres détours, des donjons, des manoirs de toute sorte, des constructions romaines ; il en avait même tracé en bleu et en rouge. Qui de nous déterrerait à présent le château de Crésuz ou l'abbaye de Humilimont ? Il avait aussi une collection d'armoiries pour les familles indigènes, dont il savait par cœur les descendances et les ramifications, aussi bien que le cours des ruisseaux et les embranchements de tous les sentiers du pays. Avait-on envie de faire graver son cachet à la foire de Bulle ou de Fribourg, on savait à qui aller s'adresser ; tel revenait charmé et surpris d'avoir d'azur, de gueules à son écu et par dessus la fourche, le rateau héréditaire ou un beau mouton. Depuis Gruérius jusqu'à Michel, il savait les noms de tous nos rois pasteurs et contait les plus anciens détails qui, je commence à le craindre, seront perdus pour l'histoire.

» Nul n'aurait pu comme lui expliquer la stratégie de la bataille du Pré-de-Chêne, la terrible descente des chèvres qui sauvèrent la patrie au Belluaz, ou retracer aussi naturellement qu'ils l'eussent fait eux-mêmes les hauts faits des cent jeunes croisés de la chronique, ou les exploits homériques des autres héros gruériens qui, arrivés près du lac Léman, croyaient voir la mer ! et la terre sainte de

[1] *L'Emulation*, revue, année 1853, page 149.

l'autre côté ! Quand, à cheval sur un de ces récits, il s'élançait sur la trace de Clarimboz, poursuivait les Savoyards effarés, se heurtant, s'écrasant, s'embourbant par milliers dans les souilles de la sombre forêt, ou qu'il s'arrêtait court pour plaisanter Bras-de-fer encore menaçant et troublé du combat, à propos de sa grande épée que le sang a soudée à ses doigts ; dans ces moments de séduction et d'entraînement, sans la crainte de l'interrompre, on lui aurait demandé ce qu'alors il faisait lui-même. « — J'étais là, telle chose m'avint. » Cette réponse dans sa bouche n'aurait nullement surpris ; car, comme La Fontaine, il entrait le premier dans l'illusion où il voulait attirer les autres, et comme lui il aimait à mêler son discours de ces bonnes et maternelles expressions de la vieille langue. »

Voilà quel historien était Combaz. Il était néanmoins très couru, très écouté ; on le cherchait quelquefois pour cela jusqu'au cabaret.

Il écrivait assez mal. Il est vrai qu'il n'avait de style que ce qu'il en faut pour laisser des manuscrits.

Il avait joué un certain rôle lors des événements de 1798. Il était enthousiasmé de la chute du régime patricien et représenta le comité de la Haute-Gruyère à l'assemblée de Lausanne ; les souvenirs qu'il nous a laissés de cette période troublée sont les meilleurs et les plus fidèles de ses ouvrages. Nous lui empruntons ceux concernant le soulèvement de la Haute-Gruyère, avec quelques légères corrections.

Sous le régime de la Médiation, il fit partie du Petit Conseil, dans la subdivision du Tribunal d'appel.

Il mourut en 1837.

* * *

Des comités insurrectionnels se formèrent un peu partout : à Vevey, à Morges, à Montreux. D'autres villes

suivirent cet exemple, et à la fin de l'année 1797, ou plutôt à l'aurore de l'année suivante, l'indépendance vaudoise était un fait accompli ; les baillis bernois durent abandonner leurs bailliages du beau pays de Vaud.

Les ressortissants fribourgeois qui se rendaient dans cette contrée furent obligés de prendre la cocarde verte ou de retourner sur leurs pas.

Bientôt une colonne de Français, sous le commandement du général Ménard, entra dans le Pays de Vaud, pendant que Berne se préparait à la lutte et chargeait le général de Weiss du haut commandement de ses troupes.

Les choses en étaient là lorsque, le lendemain de la foire de janvier 1798, l'arbre de liberté fut planté sur la place du Tilleul de Bulle.

Un comité se constitua en gouvernement provisoire, présidé par le curial Geinoz. Il s'affilia à celui de Vevey ; les baillis furent invités à abandonner les châteaux de Bulle [1] et Gruyères.

Les communes de la Haute-Gruyère se réunirent à Grandvillard, où un comité se constitua sous la présidence du lieutenant Borcard.

Gruyères resta isolé quelques jours, jusqu'au moment où une compagnie de Bulle se rendit dans ses murs et provoqua son adhésion au mouvement, et un comité, sous la présidence du curial Dupré, se forma. Bientôt après Romont, Rue, Attalens, Châtel-St-Denis, Surpierre, Montagny, St-Aubin, Estavayer, Vuissens embrassèrent la cause vaudoise.

Un comité central s'établit à Lausanne, où M. le châtelain Badoud, de Romont, se rendit avec d'autres

[1] Le bailli de Bulle était d'Odet, qui avait pris ses avances en dirigeant ses biens sur Fribourg ; quant à celui de Gruyères, Albert Muller, les patriotes lui enlevèrent deux chevaux, qui traînèrent leurs canons.

Fribourgeois, aux fins de recevoir des instructions. L'auteur de ces lignes faisait partie de cette députation.

Dans la Gruyère, on établit deux postes militaires, l'un à Russille, dans la commune d'Avry-devant-Pont, l'autre dans la gorge de la Tinne, près de Montbovon.

Des patrouilles ne cessaient de circuler dans les territoires soumis aux comités.

Le gouvernement patricien de Fribourg conservait encore l'illusion de son existence, malgré les signes noirs qui assombrissaient son horizon. Corbières, La Roche, Farvagny, les vingt-quatre paroisses [1] lui restaient fidèles.

Le comité de Grandvillard, encore timide, députa deux commis à Fribourg pour prendre conseil auprès de LL. EE. Celles-ci répondirent que ce comité devait se dépêtrer comme il pourrait.

Le jour de la fête de la Chandeleur, le colonel Perret, à la tête d'un bataillon, sortit des portes de Fribourg et s'avança jusqu'au Bry. Cette marche en avant excita le comité de Bulle à redoubler de vigilance, il augmenta le nombre des défenseurs de Russille et fit sonner le tocsin.

Le Grand Conseil de Fribourg crut éloigner l'orage en décrétant, le 6 février 1798, l'égalité des droits entre les citoyens, mesure que Berne avait déjà prise. Mais c'était trop tard : le torrent descendait des hauteurs en grondant et emportait tout obstacle.

Une assemblée fut convoquée à Payerne pour constituer un canton nouveau sous la dénomination de canton

[1] Par les vingt-quatre paroisses, on entend les villages qui entourent la ville de Fribourg et qui auraient été donnés par le fondateur de cette ville, Berchthold IV. Il faut mettre au vieux fer cette expression. Des seigneurs puissants possédaient presque tout le pays jusqu'aux portes de la ville. Ces nobles ne prêtèrent jamais hommage à Fribourg. Plus tard, ils devinrent combourgeois de la ville, qui ensuite acquit ou conquit leurs possessions.

de *Sarine et Broie.* Les généraux français Brune, Rampon et Pijon s'y trouvèrent avec une troupe nombreuse. Ils donnèrent le grade de général à un M. de Bons, Vaudois, et Curton, Fribourgeois.

MM. Blanchenay, de Vevey, et Weber, du même lieu, firent l'inspection du poste de la Tinne, qui se trouvait en présence du bataillon de Graffenried, commandant le poste de Cuves. A la Tinne on établit une batterie de deux canons. On abattit de gros sapins pour barrer le passage, qui du reste est très étroit; la route côtoie de profonds précipices au bas desquels la Sarine se fraye péniblement un passage dans le sombre des rochers.

Le capitaine Ritner, de Genève, qui arriva à Bulle avec une compagnie de dragons, se rendit aussi au poste de la Tinne avec la compagnie Progin. En passant par Albeuve, le curé, Jacques Baud, régala si abondamment les dragons d'excellente eau de cerises que ma foi plusieurs ne purent rejoindre leur poste le même jour.

Du poste de la Tinne Blanchenay et Weber se rendirent à celui de Russille. Ils apprirent que le bataillon Perret, de Fribourg, cantonnait au Bry. Ils se rendirent auprès du commandant Perret et après un court entretien celui-ci crut qu'il se trouvait en présence d'un adversaire disposant d'une nombreuse troupe, qu'elle s'apprêtait même à fondre sur la sienne. Il se retira. Il remarqua encore que Weber portait une cocarde aux couleurs françaises. Il s'imagina se trouver déjà en présence des soldats de cette nation. Il ne pouvait lutter avec succès avec la poignée d'hommes dont il disposait.

Un jour, après ce petit événement qui avait son côté pittoresque, le major Albert Muller arriva avec une nouvelle colonne fribourgeoise jusqu'à la hauteur des Genièvres, entre le Bry et Russille, aux fins de faire une nouvelle démonstration contre les rebelles. Ceux-ci ne

s'én émurent pas ; leurs officiers profitèrent de la situation de leur camp à Avry ; ils firent parade de leur monde en plaçant un homme entre les arbres de la forêt et firent monter et descendre derrière une patrouille, ce qui donnait l'illusion. à une certaine distance, d'un camp bondé de défenseurs. Ce naïf stratagème réussit pleinement. Le major Muller crut comme Perret qu'il se trouvait quelques centaines de défenseurs dans le camp adverse, alors, qu'en réalité, il en existait tout au plus deux cents!

Le dévouement des Bullois alla jusqu'à fabriquer un canon de bois, mais solidement cerclé qui pouvait lancer des projectiles à une assez grande distance. Plus tard, le général Brune leur fit cadeau de deux pièces de canon de meilleur aloi pour les récompenser de leur civisme.

Le mois de février se passa dans la fièvre guerrière. L'assemblée de Payerne s'étant constituée sous la présidence de l'avoyer de Dompierre, et ensuite sous celle de Georges Badoud, de Romont, on commença à s'orienter et à étudier un plan de campagne rationnel. Un projet d'une République rhodanique vint un instant interrompre les travaux de l'assemblée, mais ce projet eut la durée des roses. L'assemblée travaillait pour une République unitaire. Les députés se rendirent bientôt dans leurs foyers pour s'occuper d'élections. Ce fut l'affaire de quelques jours et les élus se trouvèrent à leur poste avant que l'armée française eût reçu les ordres de poursuivre les opérations.

Dans un conciliabule il fut décidé de sauvegarder Fribourg et de ménager ses habitants. Une députation fut choisie ; elle devait se rendre dans cette vieille capitale, tout imprégnée de patriciat et engager son gouvernement à céder aux circonstances, d'envoyer des députés à l'assemblée de Payerne, ce qui éviterait des mesures coercitives et des malheurs. Georges Badoud, Broye de

Murist-la-Molière, Gachet de Gruyères et Jomini, ancien Banneret de Payerne furent chargés de cette mission. Le général Brune leur donna un sauf-conduit sur leur demande puis ils montèrent dans une voiture et partirent. Quelques dragons les accompagnèrent. Cette députation fut bien accueillie, elle logea à l'hôtel des Merciers. Le Grand Conseil s'assembla, délibéra fort longtemps et après trois jours de délibération il donna une réponse évasive : il voulait et ne voulait pas se soumettre à l'ultimatum qui lui était présenté.

La députation s'en retourna à Payerne emportant dans sa poche un insuccès.

Le canton de Berne était décidé à se défendre et avait envoyé des troupes de secours à sa voisine la ville de Fribourg, celle-ci demeurait en quelque sorte sous la domination de celui-là.

Certains magistrats de Fribourg se montrèrent extrêmement belliqueux et ne rêvaient que succès faciles contre les nouveaux Bourguignons. Ils étaient persuadés que les Français qu'on leur montrait s'approchant des remparts de leur place n'étaient que des Vaudois travestis. Ils émirent même l'opinion qu'on devait retenir prisonnière la députation de Payerne. Cette ardeur guerrière se fondit comme la neige au föhn lorsque le 2 mars les Français se présentèrent.

Le lendemain du retour de la députation, on vit arriver à Payerne MM. Louis d'Affry, Nicolas Gady et un autre qui demandèrent une audience au général Brune. Ils purent se convaincre de visu de l'état des choses et du ferment des esprits.

Une colonne française se joignit à celle du camp de Rusille où commandait François Glasson, dit Lentulus. Rodolphe Gapani, qui joua un rôle sous le gouvernement helvétique, s'y trouvait avec les officiers Esseiva, Equey,

Borcard, Progin, Geinoz, etc. Cette colonne, dirigée par les généraux de Bons et Curton, sortit un matin de son retranchement et se dirigea sur Fribourg en faisant une diversion sur Farvagny et Neiruz qui demeuraient fidèles à l'ancien régime. A Farvagny le bailli Xavier Muller fit partir un coup de canon à l'arrivée de l'ennemi et prit aussitôt la fuite comme si un spectre le poursuivait.

Une autre colonne, sous le commandement du général Pijon, se trouvait devant Fribourg le 2 mars. Cette place, après quelques volées de boulets, capitula. Pijon continua sa poursuite sur la Singine en laissant la colonne d'Avry comme garnison.

Un troisième corps, commandé par le général Rampon, s'empara de Morat. Il s'avança sur Guminen afin de rejoindre la demi-brigade de Pijon.

Fribourg ayant capitulé, presque tous ses magistrats, leur famille, se dispersèrent pour aller se cacher les uns d'un côté, les autres de l'autre.

Louis de Lenzbourg voyant l'impossibilité de défendre la ville, conserva assez de sang-froid pour faire sortir ses défenseurs en leur disant qu'ils pourraient mieux se battre sur la hauteur du Schöenberg. Il entendait par là sauver la place du pillage et de l'incendie. La garnison prise de panique se sauva dans le plus grand désordre ; une partie se joignit aux Bernois qui retournaient à Neuenegg et à Berne. Pijon ne fut pas heureux à Neuenegg, il allait battre en retraite sur Fribourg lorsque l'armée de Schauenbourg lui permit d'avancer après la prise de Berne.

Les électeurs restés à Payerne furent témoins de toutes ces péripéties qui changeaient subitement l'état des choses. Ils entendaient la canonnade un peu partout et les estafettes ne cessaient de se succéder. Ils restèrent environ un mois dans cette ville et finirent par nommer les premières autorités cantonales. On commença par la

Chambre administrative comme la besogne la plus urgente pour remplacer l'ancien conseil. L'assemblée quitta ensuite Payerne pour se rendre à Fribourg.

Le général Pijon, à son retour dans cette ville, fit publier une proclamation pour y faire rentrer les fuyards, mais son but ne fut pas tant de les rappeler dans leurs foyers que de leur imposer la forte contribution de deux millions. Il avait déjà fait une visite préalable au Trésor de l'ancien gouvernement où il découvrit 63,000 écus, ce qui le dépita. Il ne put s'empêcher de dire que les Fribourgeois étaient trop pauvres pour songer à faire la guerre à la République française.

Le citoyen commissaire Rapinat parut pour remplir la mission à laquelle il excellait, celle des réquisitions pour le service de l'armée. Etant entré botté, éperonné, le chapeau sur la tête pour faire connaître ses ordres à l'assemblée électorale, il lui fut observé, assez sèchement, que s'il désirait qu'on prît sa demande en considération, il devait, de son côté, respecter une assemblée constituée, émanant d'un peuple libre. Il se découvrit et alors on lui accorda l'honneur de la séance.

Pendant que la colonne du camp de Russille se portait sur Fribourg en compagnie des Français, celle qui était restée dans la gorge pittoresque de la Tinne ayant appris le départ des Bernois, franchit le défilé et alla planter quelques arbres de liberté, tout en se faisant accompagner d'un tonneau de vin dans la pensée très fondée du reste que les Bernois n'avaient rien laissé aux camarades du poste de la Tinne.

Plus tard, l'aubergiste de Montbovon réclama le paiement de son tonneau de vin, mais la Chambre administrative lui répondit qu'elle aurait trop à débourser si elle se mettait sur le pied de payer les noces patriotiques.

Fribourg, juin 1898. F. Reichlen.

MAURICE GLAYRE ET LA RÉVOLUTION VAUDOISE

Maurice Glayre, l'ancien conseiller intime de Stanislas Poniatowski, a pris une part considérable aux événements qui se sont passés dans le Pays de Vaud en 1798 et pendant les années suivantes. Cet homme eut le privilège d'assister aux deux événements les plus émouvants dont peut parler l'histoire d'une nation. Il avait vu l'agonie et la mort de la Pologne; il assista au réveil des Vaudois à la vie politique et à la naissance du canton de Vaud. Il avait cherché à conjurer la ruine de la Pologne; il contribua à l'affermissement de l'indépendance vaudoise. Dans ces deux situations si dissemblables, il garda toujours la plus grande modération en même temps que la plus grande fermeté. Au milieu du déchaînement formidable des passions politiques il étonna ses contemporains par le calme qui ne l'abandonna jamais. Il put ainsi juger des événements et des hommes, sans haine et sans partipris. Il eut des adversaires politiques acharnés en 1800, 1801 et 1802 et cela dans son canton encore plus que dans toute autre partie de la Suisse. Personne cependant ne douta de sa loyauté, de son désintéressement et de son ardent désir de vouloir contribuer uniquement et däns la mesure de ses forces à l'affermissement de l'indépendance vaudoise et au bonheur de la patrie suisse.

Je ne veux pas entrer ici dans le détail des actes de Maurice Glayre pendant l'époque dont on vient de célébrer le centenaire. Cela fera l'objet d'un chapitre important de la biographie que je désire consacrer un jour à la mémoire de cet homme. Je veux seulement montrer de quelle manière il envisagea les événements et quels principes furent à la base de sa conduite en 1798.

Maurice Glayre a heureusement indiqué lui-même dans

plusieurs manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous quelles étaient ses convictions intimes et quel fut le mobile de ses actes. Je n'aurai donc généralement qu'à lui laisser la parole.

Le premier et le plus important de ces documents est une lettre qu'il adressa le 28 mars 1804 à l'historien Zschokke qui lui avait demandé quelques renseignements sur sa conduite et ses principes politiques. Cette lettre, qui n'est pas complètement inconnue du public, se trouve en original à la bibliothèque d'Aarau. Elle fut l'objet de tous les soins de Maurice Glayre. J'en ai retrouvé en effet le brouillon et j'ai pu noter en plusieurs endroits des variantes aussi intéressantes que précieuses. J'utiliserai ici ces variantes en les mettant sous les yeux du lecteur, car elles renferment des détails plus précis, mais aussi plus personnels sur les idées et les actes de Maurice Glayre que la lettre définitive. Si leur auteur n'a pas voulu les communiquer à l'historien Zschokke, c'est précisément par le fait qu'il y parlait beaucoup plus de lui-même que dans le texte final. On voudra bien s'en souvenir en lisant les pages qui suivent et ne pas accuser Maurice Glayre de manquer de modestie.

« Vous m'avez demandé, Monsieur, écrivait-il, quel est le point de vue sous lequel j'ai envisagé la révolution dans ses commencements et dans ses suites ; je vais vous le dire sans nul déguisement.

» Je n'ai jamais été dans l'opinion qu'elle était indispensablement nécessaire à la Suisse en général et aux cantons en particulier.

» Je ne justifierai l'opinion qu'elle n'était pas nécessaire à la Suisse en général que par deux observations : la première qu'elle fut le don d'un ennemi ; la seconde que le système fédératif a été rétabli au gré des vœux de tous les cantons et par une intervention qui a été accueillie

comme un bienfait[1]. Ce système, à la vérité, a subi plusieurs changements qui semblent l'avoir perfectionné; mais l'a-t-il fait en effet? Est-il tel que l'eussent désiré les convenances intérieures et extérieures de la Suisse? C'est ce que le temps nous apprendra. Puisse-t-il donner à notre patrie autant de siècles de bonheur que celui que la révolution a détruit.

» Je conviendrai aisément que ce dernier avait en théorie de grands défauts; mais qui osera affirmer que ces défauts n'ont point contribué à sa durée? Avec la nullité politique, ne nous ont-ils pas donné la neutralité, ce beau privilège dont tant d'Etats secondaires ont été jaloux? Ils nous mettaient dans l'impuissance de déployer nos forces; de là des motifs de sécurité pour nos voisins. Sous un régime qui eût mis plus d'ensemble dans les vues et dans les intérêts, nous aurions été forcés d'entrer dans les divers systèmes fédératifs, c'est-à-dire dans ces alliances où les Etats subalternes s'associent aux dangers sans jamais partager le fruit des succès. Dans l'opinion que nous sommes aujourd'hui plus fortement organisés, il est à craindre qu'on exigera davantage de nous...

» Je ne pense pas que la révolution ait été en général plus nécessaire pour les cantons qu'elle ne l'était pour la Suisse elle-même. On pourra en excepter peut-être les sujets des démocraties et ceux de quelques aristocraties marchandes.

» Mais pour améliorer le sort d'un vingtième de l'Helvétie, était-il prudent de hasarder le bonheur de tout le reste?

» Je ne compte point le canton de Vaud dans le nombre de ceux qui avaient essentiellement le droit de désirer

[1] On se rappelle que cette lettre fut écrite le 28 mars 1804 et que Napoléon avait donné à la Suisse l'Acte de Médiation un an auparavant.

une révolution. Je vais m'expliquer, dussiez-vous, Monsieur, en tirer cette conséquence qu'avec de telles opinions on ne peut être un bon révolutionnaire.

» L'aristocratie bernoise avait dans son principe des différences frappantes avec celui des aristocraties marchandes. Chez celles-ci, spéculer sur l'industrie des sujets était le privilège le plus précieux; chez celle-là c'étaient les jouissances attachées au commandement; ici l'ambition a quelque chose de noble, là elle ressemblait trop à l'avarice.

» A Berne, l'ambition des individus était de la nature de celle du gouvernement; elle avait aussi pour objet le crédit et les honneurs. De là des rivalités entre les membres de l'Etat, des partis qui exerçaient les uns sur les autres une surveillance active et une censure sévère. C'était là qu'on pouvait observer comment l'aristocratie peut se tempérer elle-même.

» De toutes ces combinaisons et de ces divers contrepoids, résultait un gouvernement ferme et doux, c'est-à-dire un bon gouvernement. Les dénis de justice, les lésions majeures en faveur des privilégiés ont été infiniment rares, et si les mœurs de la jeunesse avaient eu la modération du gouvernement, les griefs eussent été bien moins sentis. Mais l'orgueil de cette jeunesse altière leur donna de l'importance; on fut porté à se croire opprimé parce qu'on se croyait trop souvent humilié.

» Sous cette administration généralement bonne, le Pays de Vaud avait prospéré. C'est un fait dont on ne peut disconvenir; je sais qu'on a dit que cette prospérité n'était point le résultat d'efforts généreux, de combinaisons profondes, de grands sacrifices de la part des Bernois; que le seul mérite qui leur appartînt, sous ce rapport, était de n'avoir rien fait pour arrêter la marche de la nature et des circonstances qui ont favorisé ce pays.

J'accorderai tout cela ; mais je ne croirai point affaiblir par là l'estime due à ce gouvernement ; je suis au contraire persuadé que sans le vouloir, on a fait son éloge. Il en est à mon avis, de l'art de gouverner, comme de celui de guérir, où le vraiment habile se contente d'éloigner les causes prochaines de destruction et laisse faire le reste à la nature.

» Telles étaient mes opinions sur la révolution ; pourquoi donc l'ai-je servie ? Il faut répondre à cette question.

» Et d'abord je déclare que je n'ai pris aucune part ni au dedans ni au dehors, aux démarches qui l'ont provoquée et précédée. Deux jours avant qu'elle ait éclaté, je n'avais eu ni entretien, ni correspondance avec aucun de ses agents ; leurs personnes m'étaient pour la plupart inconnues. Longtemps j'ai douté si la révolution était possible et si les fauteurs oseraient se déclarer. J'étais certain que sans l'appui hautement déclaré de la France, ils seraient incontinent les victimes d'une première démarche. Et comment eussé-je pu présumer que le plan du Directoire était le brigandage et la spoliation de l'Helvétie et que les insinuations seraient un de ses moyens ? Mais la présence de l'armée de Ménard sur nos frontières et l'arrêté du gouvernement français, qui prenait les insurgés sous sa protection spéciale, me dessillèrent les yeux et je vis la révolution imminente et inévitable. Quelque éloigné que j'eusse été de la provoquer, quoique persuadé qu'elle n'était point justifiée par la nécessité, lorsqu'elle fut achevée, mon système invariable a été qu'elle ne devait point rétrograder et que puisque le canton de Vaud en particulier lui devait son émancipation, il était de mon devoir de la maintenir. En effet, si le droit de se gouverner par soi-même n'est pas dans tous les cas avantageux, si les efforts pour le recouvrer présentent toujours des succès douteux et des dangers cer-

tains, et tels que l'oppression bien caractérisée peut seule les justifier, cependant ce droit est toujours en lui-même un bien assez précieux pour qu'il ne soit pas permis de l'abandonner lorsqu'une fois on l'a conquis. Je n'ai point partagé les vues de ceux qui ont conspiré contre le nouveau régime, dans la pensée qu'en retournant à l'ancien on y retrouverait tous les avantages qui étaient la matière des regrets. Cette opinion m'a paru très hasardée. Le bonheur de l'ordre précédent était autant le résultat de ce qu'il avait réellement de bon que d'une longue habitude de ses imperfections. Mais l'intrigue révolutionnaire avait tellement exagéré les dernières, avait généralisé à un tel point le vœu pour une réforme, que le retour aux mêmes choses et surtout aux mêmes hommes nous eût nécessairement placés dans un état permanent d'insurrection imminente. Cet état eût exigé des mesures répressives tellement énergiques que bientôt elles eussent dû dégénérer en régime de terreur. Enfin il eût fallu des victimes à un gouvernement outragé.

» ... Voilà, Monsieur, quelles furent mes raisons pour ne pas laisser rétrograder la révolution.

» Vous connaissez maintenant mes plus secrètes pensées sur cette grande crise de l'Helvétie ; il me reste à vous entretenir de leur influence sur ma conduite dans son origine et dans ses progrès.

» Tant que je conservai l'espoir qu'on pouvait éloigner la révolution, mes vœux se dirigèrent vers ce but. Je proposai à M. d'Erlach de Spietz la seule mesure que je crus convenir aux circonstances. Je conseillai la convocation des Etats du Pays de Vaud. C'était ce que les Français craignaient le plus et par conséquent ce qui convenait le mieux. En effet, on gagnait du temps et on ôtait tout prétexte à l'entrée des troupes. M. d'Erlach me demanda un projet pour cette convocation. Je le lui remis. Il le

propose à la Commission souveraine; ses pouvoirs se trouvent nuls; le temps se perd; les événements pressent; Ménard entre, les baillis fuient et le Pays de Vaud est en insurrection.

» Je ne pensais pas sans doute que cette mesure partielle eût empêché la révolution générale. Mais si. dans une position désespérée, on pouvait encore s'occuper de l'avenir, il ne fallait rien négliger de tout ce qui pourrait le mieux constater l'injustice atroce de l'agression, ôter à l'agresseur ses prétextes et le livrer à la postérité, noirci de crimes sans excuses.

» Mon premier pas dans la carrière de la révolution fut donc un conseil qui tendait à l'éloigner.

» Cependant elle était là; je devais prendre un parti. Il s'en présentait trois : le premier, de me mettre à l'écart et de lui demeurer étranger; le second, de m'opposer à ses progrès; le troisième, de marcher avec elle et de la servir.

» Ce n'est pas la raison et les calculs qui nous décident dans les grandes circonstances de notre vie; nous sommes entraînés par notre caractère. Le mien ne me permettait pas d'être neutre dans les dangers de ma patrie et d'avoir d'autres intérêts que les siens. Je ne blâme point ceux qui ont pris le parti de la prudence; ils n'ont éprouvé que les froissements communs, et ils n'ont à se plaindre ni de l'ingratitude de ceux qu'ils ont servis, ni de la haine des autres.

» Quant au second parti, je l'eus pris si j'eusse observé des traits qui m'eussent inspiré de la confiance, mais la longue sécurité des Bernois avant l'événement, leur division dans le danger, leur négociation mal conduite, la faiblesse de leurs mesures, tout m'avertissait que me déclarer pour eux, c'était m'associer à leur ruine. A mon

âge[1] et avec un peu d'expérience, on n'est plus capable de cette impulsion violente qui se jette en aveugle dans le péril. On veut que le succès soit possible. On calcule les moyens qui le rendent tel et si on les trouve insuffisants, on se refuse au danger.

» ... Lorsqu'on se trouve placé dans une position où il faut nécessairement succomber, ce que le malheureux se doit essentiellement à lui-même, c'est de mettre dans la plus grande évidence la justice de sa cause afin que l'histoire puisse faire naître en sa faveur le plus grand intérêt, et contre l'oppresseur le plus haut degré d'indignation. L'histoire dira, à la vérité, que les Bernois ont voulu résister, mais elle ne pourra dire qu'ils aient épuisé tous les moyens de la prudence...

» ... Ma position me permettait, me commandait même de prendre conseil de la raison appuyée de l'expérience. J'avais depuis longtemps observé la marche des révolutions et j'avais remarqué qu'une résistance impuissante ne servait qu'à les faire dégénérer de leur principe et les rendre plus atroces. En vain, les chefs doués de quelques vertus voudraient en écarter les crimes ; ils naissent des obstacles et des dangers ; l'homme se croit tout permis lorsqu'il a tout à craindre : tel est son instinct irrésistible.

» Je suis donc persuadé que lorsqu'on a jugé une révolution inévitable, il faut se hâter de l'achever et qu'il est du devoir du bon citoyen de la servir, et jamais révolution n'a dû paraître si inévitable que la nôtre ; jamais peut-être le parti que réclamaient les besoins de la patrie n'a été plus fortement indiqué.

» Je sais que ces principes peuvent souvent couvrir des intérêts et des passions d'un genre bien méprisable. Mais

[1] Glayre avait alors 55 ans.

l'examen le plus sévère me permet d'affirmer que je n'ai pu être séduit ni par de tels intérêts, ni par de telles passions.

» Si j'avais pu sentir encore quelques-unes des inquiétudes de l'ambition, je n'aurais pu quitter le théâtre où j'avais connu ces jouissances. Quelles places pouvaient me donner dans le Pays de Vaud toutes les chances d'une révolution et lesquelles eussent pu me flatter après celles que j'avais volontairement abandonnées (en Pologne) ?

» Ma fortune était égale à mes désirs et je ne pouvais que la compromettre dans les orages de la révolution.

» Aucune haine contre les Bernois en général ou contre l'un d'eux en particulier ne m'avait atteint. Je n'ai point recherché leur société, mais jamais les devoirs que j'avais à remplir auprès de ceux qui occupaient les places ne m'ont paru pénibles. Ayant pu choisir le gouvernement sous la protection duquel je voulais achever ma vie, c'était le leur que j'avais préféré.

» Telles étaient les dispositions dans lesquelles je me trouvais lorsque je dus prendre un parti. Elles ne me laissent aujourd'hui aucun doute sur la pureté de mes motifs. Le dévouement le plus désintéressé m'entraîna dans le sein de la révolution. Il ne sera peut-être pas inutile à vos desseins d'avoir sous les yeux une esquisse légère de sa marche dans ce canton. Je vais la retracer en peu de mots.

» Des hommes estimables s'étaient de bonne heure déclarés en faveur de la révolution ; mais ses agents les plus actifs étaient pour la plupart des élèves des clubs français, des meneurs de sociétés populaires, et ce que la classe qui n'avait rien à perdre avait pu fournir d'auxiliaires ; les uns et les autres soumis aux directions de Mangourit, le Mengaud du midi de l'Helvétie.

» Cette association prend la qualité de mandataire du

peuple. Elle signe une adresse dans laquelle elle expose les griefs contre le gouvernement bernois et en demande le redressement. Sous le titre de *Club de la Réunion*, elle commence à agir comme autorité. Sous l'influence de ce club, dont les chefs n'étaient que faiblement obéis, et sous celle des sociétés populaires, qui le dominent, on pouvait prévoir une oppression générale et peut-être des scènes sanglantes. Les tribunes populaires retentissaient d'accusations atroces et de maximes sanguinaires. On touchait au régime de la terreur.

» Il fallait à tout prix arracher la direction du mouvement révolutionnaire des mains qui s'en étaient saisies pour la placer en d'autres plus sages et moins intéressées à l'anarchie, c'est-à-dire entre les mains des magistratures mêmes du canton.

. . . .

» Lorsque j'ai vu [1] la révolution devenir inévitable, et je la jugeai telle par l'approche de l'armée de Ménard, par les mouvements des clubs organisés par des émissaires secrets dans nos villes et nos campagnes, enfin par l'arrêté du Directoire français qui prenait sous sa protection quiconque s'insurgerait, lors, dis-je, que je vis la révolution inévitable, j'avais deux partis à prendre : me mettre en avant ou la laisser marcher sans moi. Dans le premier cas, je devenais coopérateur dans une entreprise que je ne jugeais ni nécessaire dans son but, ni légitime dans ses moyens. Je hasardais mon repos, tout mon bonheur, pour obtenir un résultat d'un avantage douteux. N'ayant pas de haine contre les Bernois, leur malheur n'était pas un dédommagement pour mes dangers. Je suspectais les vues d'un gouvernement étranger, souillé de toutes les atrocités et j'avais peine à croire à la géné-

[1] Je place ici la fin de la première rédaction de la lettre de Glayre à Zschokke. Elle est plus explicite sur le rôle de son auteur.

rosité de ses motifs. Telles auraient été mes raisons pour me mettre à l'écart.

» Mais si je prenais ce parti, tous les hommes de poids restaient en arrière. Le mouvement révolutionnaire tombait dans les mains des commissaires français et de leurs auxiliaires, c'est-à-dire entre les mains des hommes les plus exaltés et les plus exagérés du canton. Je voyais toutes les scènes françaises se répéter dans ma patrie. La plupart des têtes révolutionnaires étaient à la hauteur des Marat, etc. Les assemblées populaires allaient gouverner le canton. Ayant mis dans la balance mes convenances particulières et les dangers publics, mon choix fut bientôt fait, et, avec le sentiment intérieur que je faisais à ma patrie le plus grand de tous les sacrifices, je pris un rôle actif.

» Quel fut ce rôle ? Le voici. Je résolus d'abord de paralyser les clubs, les assemblées populaires et les agents français. Je proposai dans le Deux-Cents de Lausanne que cette magistrature demandât aux Bernois le redressement des griefs et la convocation des Etats du Pays de Vaud. Il adopta mon avis. La démarche faite, toute l'influence des clubs cessa ; le peuple voyant ses magistrats en action se calma et bientôt les assemblées populaires furent réduites à de vaines motions.

» Les circonstances demandaient une autorité de surveillance. Le Deux-Cents nomma un comité de quatre ou cinq de ses membres. Je fus l'un d'eux.

» Il fallait imprimer le même mouvement à tout le canton. On s'adressa aux municipalités des villes et on les invita à envoyer des députés à Lausanne. Ces députés formèrent un Corps, sous le nom de Comité central des villes. Je le présidai.

» Les demandes faites aux Bernois restant sans réponse, l'armée française établie dans le canton, les baillis en

fuite, l'espoir d'échapper à une révolution perdu, il fallut la faire marcher.

» Le Comité central n'avait réuni que les députés des villes ; on y appela les représentants des communes et ils formèrent l'Assemblée provisoire souveraine du canton. Je présidai généralement cette assemblée jusqu'à l'organisation d'une espèce de pouvoir exécutif, dont je fus le chef [1]. Cette assemblée ne commit aucune injustice ; les exagérations furent comprimées et nous arrivâmes à la constitution unitaire sans crimes et sans scènes sanglantes.

» Sous ses auspices, on nomma la Chambre administrative provisoirement souveraine. Je fus son premier membre. Elle résolut d'établir une autorité subordonnée pour la police du canton. Elle voulut que je prisse la place de Préfet national [2]. Je nommai les sous-préfets de chaque district et donnai la première impulsion à cette autorité. Elle fut partout obéie.

» Les corps législatifs assemblés à Aarau se préparèrent au milieu d'avril à nommer le Directoire helvétique. Je fus désigné et bientôt après je me rendis à mon poste. »

On a pu voir que les pages précédentes sont empreintes de la plus grande sincérité et de la plus parfaite franchise. Maurice Glayre ne chercha pas à se montrer sous un faux jour. Le succès de la révolution, la constitution du canton de Vaud en Etat souverain, l'hommage que les plus distingués de ses compatriotes avaient rendu à son dévouement et à sa droiture, ne le portèrent à exagérer ni son rôle dans les événements, ni son zèle révolutionnaire. Et cependant beaucoup de ses contemporains le considé-

[1] Le Comité de police et de surveillance générale.

[2] Le Préfet, premier magistrat du canton, représentait le gouvernement central.

rèrent pendant les premiers mois de l'année 1798 comme un patriote très décidé et très zélé. La Harpe, qui était le plus fougueux de tous, disait en parlant de lui dans une lettre au général Brune : « Le chevalier Glayre est un homme très instruit et très prononcé. [1] » De Trey, membre de l'Assemblée provisoire, dit de son côté dans ses Mémoires : « Il faut que je dise un mot de ce grave chevalier Glayre, illustre boute-en-train de la révolution... Ce Glayre, accoutumé à gouverner des loges de francs-maçons, fut élu le *tout premier* président de la junte insurrectionnelle... Il était rayonnant de plaisir et de gloire ; avec quelle dignité il prononçait les paroles sacramentelles : « Citoyens, sous les auspices de l'Etre suprême, j'ouvre les travaux de cette assemblée. [2] »

(A suivre.) E. MOTTAZ.

CHANSON HELVÉTIQUE

dédiée à la LÉGION FIDÈLE *du colonel F. de Rovéréaz, cantonnée près de Morat en 1798.*

Enfants de la fière Helvétie,
Quittons nos paisibles hameaux ;
Allons entourer nos drapeaux,
Allons défendre la patrie.

L'on vient nous apporter des chaînes,
L'on nous offre un joug odieux ;
Le sang de nos braves aïeux
A-t-il donc tari dans nos veines ?

Non, non, j'aperçois nos bannières,
J'entends le cri de nos soldats ;
La liberté pour les combats
Réunit nos bandes guerrières.

[1] Lettre du 7 février 1798.

[2] Voir *Revue historique* de 1893, pages 234 et 235.

Sous des enseignes étrangères
N'avons-nous pas bravé la mort ?
Mourons, mais défiant le sort,
Mourons libres comme nos pères !

Vengeons, dans ces jours de carnage,
Vengeons nos frères égorgés ;
Et que leurs mânes outragés
N'accusent plus notre courage.

Morat nous parle de la gloire,
De la valeur de nos aïeux :
Amis, nous avons sous les yeux
Le monument de leur victoire.

Comme eux, au mépris de la vie,
Défendons notre liberté ;
Vivons pour l'immortalité,
En mourant pour notre patrie.

(Communiquée par M. CHUARD, professeur.)

JUIN 1798

1er juin. Les soldats vaudois qui ont fait la campagne du Valais sont accusés d'avoir pillé dans plusieurs localités.

Le citoyen Blanchenay, chef de bataillon, proteste contre cette accusation au nom de la troupe qu'il commande.

— Le Directoire helvétique adresse aux autorités du canton du Léman une proclamation pour leur annoncer son indignation et sa douleur à la nouvelle des excès criminels « par lesquels des militaires du canton ont déshonoré le nom de leur patrie et la cause auguste qu'ils servaient » pendant l'expédition du Valais. Il demande que des enquêtes complémentaires soient ouvertes et que les coupables soient punis.

— Le général Schauenbourg répond d'une manière très dure aux plaintes que le Directoire helvétique lui fait parvenir à propos de la conduite des commissaires et des troupes françaises.

2 juin. Le Préfet du Léman, H. Polier, fait venir chez lui Louis Reymond, l'orateur le plus fougueux et le plus influent de la Société des amis de la liberté, et le réprimande fortement à cause de ses discours et de ses écrits.

5 juin. Le Directoire transmet au Grand Conseil un message dans lequel il juge très sévèrement la conduite de la *Société populaire* de Lausanne. Il espère que les conseils se décideront à la supprimer.

— Le Directoire demande aux conseils la dissolution des sociétés populaires qui paraissent en divers endroits devenir dangereuses pour la tranquillité publique.

6 juin. On dit que Desportes, le résident de France à Genève, va venir habiter Lausanne. On prétend que bien des personnes lui demandent de faire annexer le Pays de Vaud à la France. Plusieurs de ceux qui avaient poussé ici à la révolution en sont mécontents maintenant.

7 juin. Des lettres de Fellenberg, Zeltner et Laharpe annoncent que le gouvernement français est très mécontent du Directoire helvétique et le considère comme allié de l'Autriche et de l'Angleterre, à cause de ses protestations contre la conduite des commissaires.

— La ville de Vevey a réuni par le moyen d'une collecte la somme de 1717 livres, qu'elle met à la disposition de la Chambre administrative pour venir en aide aux Valaisans victimes de la guerre.

8 juin. Le Directoire, dans un message au Grand Conseil, se plaint des sociétés populaires de Berne et de Lausanne qui répandent la discorde, excitent les citoyens contre les magistrats et s'arrogent des droits inconstitutionnels. Il en désire la dissolution. Il se plaint aussi pour les mêmes raisons du journal de Louis Reymond, *le Régénérateur.*

— Sur la proposition de P.-A. Stapfer, ministre de l'instruction publique, le Directoire envoie à Paris le citoyen Tralles, professeur de physique et de mathématiques, afin de se concerter avec l'Institut national sur les moyens de régler l'unité des poids et mesures.

— La loi sur l'abolition du régime féodal n'étant pas terminée, les conseils décident qu'en attendant une décision définitive, toutes les récoltes doivent être « recueillies » par les cultivateurs.

9 juin. Il y a toujours un grand mécontentement causé par le passage des troupes, les violences de quelques soldats, la rareté de l'argent, les difficultés que rencontre le Directoire. On parle d'une coalition de l'Europe contre la France, qui ferait de notre pays le théâtre de la guerre.

— Le Préfet du Léman annonce au Directoire que l'on continue

à faire courir le bruit d'une prochaine annexion d'une partie ou de tout le Pays de Vaud à la France. C'est à Genève que ces intrigues ont, dit-on, leur point de départ. On dit que Desportes viendrait s'établir à Lausanne ; les intrigants comptent sur lui.

10 juin. On apprend que Desportes ne viendra décidément pas à Lausanne.

11 juin Le Deux-Cents de Lausanne envoie les citoyens Fiaux et Secrétan à Aarau pour protester contre le projet qui admet dans les communes les habitants aux mêmes droits que les bourgeois. Il demande que, dans ce cas, les biens communaux soient, au préalable, partagés entre les bourgeois.

13 juin. Le Directoire helvétique publie une proclamation annonçant aux populations du canton du Léman qu'il n'est absolument pas question d'incorporer à la France aucune parcelle du territoire vaudois.

— Les conseils de Lausanne envoient des courriers dans les communes pour les inviter à faire cause commune avec eux dans la question des bourgeoisies. Cette mesure est vivement critiquée par beaucoup de personnes.

14 juin. Le Grand Conseil reçoit une lettre de la Société populaire de Lausanne réclamant contre le message remis par le Directoire le 5 courant. Le Grand Conseil passe à l'ordre du jour.

15 juin. On a vu passer à Lausanne ces jours derniers des chars de numéraire venant du Valais.

— Reymond défend les sociétés populaires dans son journal. Il demande que la cause des patriotes soit défendue et qu'on fasse un 18 fructidor si cela devient nécessaire.

16 juin. Le Grand Conseil décide que les clubs, sous le nom de sociétés populaires, sont abolis, mais que des sociétés particulières peuvent s'occuper des affaires publiques. Elles ne peuvent cependant pas s'occuper de législation, de gouvernement, ni s'affilier. Elles peuvent être dissoutes.

— Le commissaire Rapinat opère un coup d'Etat qui a pour conséquence de modifier profondément la composition du gouvernement helvétique. Sur son ordre, Bay et Pfyffer quittent le Directoire et Bégoz le ministère des affaires étrangères. Rapinat accuse le Directoire d'encourager la contre-révolution.

17 juin. Les conseils passent à l'ordre du jour sur une pétition signée de L. Reymond, demandant le respect des sociétés populaires, « qu'aucune puissance ne pourra priver du droit de s'assembler paisiblement.»

— Les conseils adoptent une loi divisant le canton du Léman en 17 districts.

— La Chambre administrative du Léman communique au Directoire helvétique la copie d'un article qu'elle a envoyé au journal l'*Ami des lois* (à Paris) pour démentir la nouvelle qu'il a perfidement insérée, de la disposition des habitants de ce canton à désirer leur réunion à la France.

18 juin. Le commissaire Rapinat décrète que toutes les motions, tous les décrets du Corps législatif, tous les arrêtés du Directoire helvétique... qui contrarieraient les mesures du commissaire et du général en chef sont déclarés nuls et de nul effet.

20 juin. Le Directoire français désavoue le décret de Rapinat, du 17 courant. Il rappelle celui-ci.

21 juin. Le citoyen Meunier, chef de brigade, accompagné de quelques officiers, installe dans leurs fonctions les deux nouveaux membres du Directoire nommés par Rapinat, Ochs et Dolder.

24 juin. Le général Schauenbourg communique au Directoire helvétique la décision de son gouvernement à l'égard de Rapinat et invite les conseils à nommer eux-mêmes les successeurs de Bay et Pfyffer.

— Le Grand Conseil reçoit une pétition de trente-deux communes du canton du Léman demandant la conservation des biens communaux.

27 juin. Schauenbourg annonce au Directoire que Rapinat est rétabli dans ses fonctions.

30 juin. Ochs et La Harpe sont nommés par les conseils comme membres du Directoire.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La *Revue de la Suisse catholique* a publié dernièrement quelques pages très curieuses sur un séjour que fit dans le canton de Fribourg en 1792 le moine bernardin dom Moreau de Lucelle. Les notes laissées par ce religieux renferment des renseignements bien intéressants sur divers événements de l'époque, sur les émigrés français, la révolution dans l'évêché de Bâle et surtout sur la vie intérieure de quelques monastères du canton de Fribourg.

Voici par exemple ce qu'il dit à la date du 23 août 1792, à propos de l'existence des trappistes qui étaient fixés depuis l'année précédente au **couvent de la Valsainte**, près de Charmey.

« J'ai dîné et soupé chez nos confrères de la Trappe... J'y ai trouvé quarante saints religieux, dont six prêtres. Ils y sont arrivés le 1er juillet 1791. Après avoir passé trois jours à l'abbaye d'Hauterive, ils se sont mis en route et, ayant fabriqué une croix, ils l'ont portée à M. Granget, curé de Cerniat, dans la paroisse duquel est la Valsainte, le priant de vouloir la bénir; puis ils sont allés en procession, chantant les louanges du Seigneur, à leur nouvel établissement. Leur manière de vivre est extraordinaire. Qu'on en juge : 1. Pour l'hiver, ils n'ont point de fourneau ou poêle; 2. Au fort de l'été, trempés de sueur, ils n'osent pas essuyer les gouttes avec le mouchoir, ni chasser les mouches, pas même les guêpes. On les voit écumer de chaud, sans avoir la liberté de se désaltérer avec une goutte d'eau ; 3. Les jours ouvrables, ils se lèvent à une heure trois quarts ; les fêtes et dimanches, à minuit trois quarts, et les jours de sermon, à minuit moins un quart ; 4. Ils sont au chœur sans s'asseoir et sans s'appuyer ; 5. Pendant huit mois de l'année, ils ne font qu'un repas par jour, à deux heures, et en carême à quatre heures, consistant eu une mauvaise soupe au pain faite avec des vesces et de l'avoine mêlée de sang et d'eau, avec un peu de sel, après laquelle on leur sert une pitance sans apprêt. Leur boisson est de l'eau de genièvre ; 6. Ils travaillent cinq ou six heures par jour ; 7. Ils chantent au chœur ou prient à genoux plus de sept heures tous les jours, douze les jours de fêtes et dimanches et plus de douze aux grandes fêtes. Ils se couchent sur une planche et ont pour oreiller un sac de paille...

» J'ai dîné avec eux au réfectoire ; il m'a fallu marcher sur un frère qui était couché à travers le seuil de la porte. Un autre a été obligé, également par pénitence, de baiser les pieds de tous les confrères, avec inclination de part et d'autre. Un troisième a été prosterné au chœur pendant la grand'messe. Ils ont un silence continuel.

» J'ai trouvé des saints pénitents qui tous ont l'air contents, quoique le visage de plusieurs soit l'empreinte de la mort. D'autres ont une figure rubiconde... Au chœur, ils ont toujours la tête découverte, tandis qu'ils se la couvrent au réfectoire. Leur modestie ne leur permet point d'ouvrir les yeux. Le Père abbé et le Père hôtelier parlent seuls aux étrangers.

» Voici la réception des hôtes. Lorsque vous avez sonné à la porte, un frère convers ouvre le guichet, puis la porte, et, après

s'être prosterné à vos pieds, il vous conduit en silence dans une chambre et après vous avoir remis une tablette où sont écrits les usages de la maison, il vous quitte. Alors arrivent deux frères de chœur qui se prosternent tout leur long ; s'étant relevés, ils vous font signe et vous conduisent à l'église où ils vous donnent de l'eau bénite. Après l'adoration du Saint-Sacrement, ils vous conduisent de rechef dans la chambre où ils vous avaient trouvé, et font une lecture spirituelle. Alors ils disent les versets prescrits dans la règle *Benedictus*, et, sans dire mot, ils vous quittent et vont chercher le frère hôtelier ou le maître des hôtes. Celui-ci vous parle et, après vous avoir questionné sur les motifs de votre visite, va chercher le révérend Père qui est l'abbé. Le moderne s'appelle Père Augustin, issu de l'illustre famille de Lestrange ; il est docteur en Sorbonne et était grand vicaire de Vienne en Dauphiné. Le roi l'avait nommé archevêque de ce diocèse, mais il se retira à la Trappe.

» Cette maison, malgré ses austérités plus grandes que jadis à la Trappe, est composée de personnes élevées très délicatement, entre autres Dom Gerosimo, cellerier, qui est un grand d'Espagne, seigneur d'Alcantara. »

On sait que les Trappistes de la Valsainte se retirèrent en Allemagne à l'approche de l'invasion française. Ils y rentrèrent en 1802 pour s'en voir déloger de nouveau à l'époque du premier empire. Ils firent une troisième apparition en 1814, mais trop pauvres, paraît-il, pour racheter le domaine, ils se retirèrent en France l'année suivante.

— La **Société d'histoire du canton de Fribourg** s'est réunie le jeudi, 26 mai, à 2 heures, dans son local habituel, sous la présidence de M. Max de Diesbach.

M. *Eugène de Budé* avait bien voulu venir de Genève entretenir la société d'un de ses ancêtres, Guillaume Budé, fondateur du Collège de France, né à Paris en 1467 et mort en 1540. Guillaume Budé fut l'un des premiers ouvriers de la Renaissance. Il a brillamment inauguré l'ère de la philosophie française. C'était un savant universel, une véritable encyclopédie vivante. A la fois juriste, lexicographe, numismate, philologue, historien, naturaliste, et même philosophe et théologien, il a laissé plusieurs ouvrages, imprimés en bloc à Bâle en 1557. Mais une de ses œuvres les plus curieuses, c'est son journal intime, retrouvé il y a peu de temps au milieu des débris d'un galetas dans la maison de campagne que M. Eug. de Budé possède près de Genève. Ce sont sept volumes d'environ

1200 pages chacun, d'une authenticité certaine, écrits par Guillaume Budé lui-même. Il les a intitulés *Adversaria,* c'est-à-dire choses mises en bloc, brouillon. Il y a consigné, chaque jour, toutes sortes de notes sur ses lectures ou ses études, ainsi que sur les événements, les hommes et les idées de son temps. C'est un amas énorme de renseignements sur tous les domaines possibles et imaginables des connaissances humaines, voire même sur l'art culinaire ou les remèdes à employer contre la rage.

M. de Budé, avec beaucoup d'aisance et d'intérêt, a promené ses auditeurs à travers cette immense forêt vierge, et il a été chaleureusement applaudi et remercié. Il y a quelques années, il a publié en un petit volume, dont il a bien voulu faire don d'un exemplaire à la Société, la biographie de son illustre ancêtre. Il se propose à nouveau d'éditer prochainement ces *Adversaria,* qui témoignent de la puissance de travail et de la colossale érudition de cet homme qu'Erasme appelait un jour à bon droit le *prodige de la France.*

Le R. P. *Bernard Fleury* lit ensuite quelques lettres, écrites pendant la tourmente de 1798 au Père Meuwly, Gardien du couvent des Franciscains de Lucerne, par les PP. Cordeliers de Fribourg, Ildephonse et Basile, contemporains des événements. Elles racontent les appréhensions des religieux avant l'arrivée des Français, les nombreuses déprédations et tentatives d'incendie causées au couvent par les soldats, etc. Cependant, à quelque chose malheur est bon, car les curés Scheffer, de Guin, et Zumwald, de Cormondes, exilés du pays par le gouvernement patricien après les événements de 1781, purent rentrer dans leurs paroisses, grâce aux Français qui mirent à la tête du pays des hommes nouveaux. Le P. Modeste Collaud a aussi laissé une relation détaillée de l'entrée des Français à Fribourg.

M. l'abbé *Ducrest* a présenté un calice en étain avec lequel trois prêtres français, émigrés en Suisse pendant les tragiques journées de la Révolution, célébrèrent la Sainte-Messe à Auboranges, dans les années 1793 à 1796. Une courte relation, trouvée aux archives de la cure de Promasens, raconte comment ce calice, caché lors de l'entrée des Français en Suisse, fut conservé comme par miracle et retrouvé dans la maison Pache, à Gillarens, plusieurs années plus tard.

M. *Max de Techtermann* fournit quelques données intéressantes sur la topographie de l'ancienne ville de Fribourg. La construction de la troisième enceinte de la cité a probablement recouvert en partie deux larges fossés qui reliaient le *Perthuis* d'un côté, et le

Varis de l'autre, avec l'ancienne tour de Jaquemart. Récemment, en creusant un canal sur la place devant le convict Albertinum, on a retrouvé des restes de murailles qui devaient servir de revêtement à la contrescarpe qui dominait le fossé, près de la tour aujourd'hui disparue du Jaquemart.

M. *Max de Diesbach* donne lecture de deux anciennes lettres écrites par M. Tissot, secrétaire de la municipalité de Moudon, à M. le baron Porta, archiviste à Lausanne vers 1840, sur des antiquités romaines importantes découvertes à cette époque au village de Bionnens, sur la propriété du syndic, Pierre Carrard. Ces lettres communiquées à M. de Diesbach, par M. Joly, ancien conseiller d'Etat de Moudon, énumèrent tous les objets retrouvés avec des indications précieuses sur l'emplacement des ruines d'où on les a exhumés. Ces ruines paraissent avoir été considérables ; mais on semble avoir perdu, aujourd'hui, jusqu'au souvenir de l'endroit précis où elles se trouvaient, et il est probable que les objets mis au jour auront pris le chemin du Musée de Lausanne.

Sur ce, la séance est levée, et l'on se dit au revoir, à Morat.

— Dans l'article paru dans la dernière livraison de cette Revue et intitulé **Quatre mois au collège de Lausanne,** il était question de parties « d'homme de brom », jouées par quatre jeunes gens. J'avais fait suivre cette désignation d'un point interrogatif qui avait pour excuse mon ignorance en fait de jeux de cartes. Un obligeant correspondant d'Aigle, M. A. Cherix, a bien voulu me faire savoir que « l'homme de brouch » est un jeu de cartes se jouant à quatre personnes, qui était fort répandu autrefois dans les districts d'Aigle et du Pays-d'Enhaut. Je remercie mon correspondant d'avoir bien voulu faire disparaître un point d'interrogation dans la *Revue historique vaudoise*. E. M.

— **La Société suisse des traditions populaires** a tenu sa troisième séance annuelle à Bâle, le 24 avril, sous la présidence de M. le Dr Krayer, professeur de philologie à l'Université de Zurich.

M. le Dr Burkardt-Finsler, professeur d'histoire à Bâle, y a lu un travail du plus haut intérêt sur les anciens livres généalogiques ou albums de famille conservés au Musée de Bâle. Ils sont richement illustrés, remplis de dédicaces, sentences pieuses et autres, scènes de famille, armoiries, portraits ou dessins de toute espèce. Le plus ancien est celui de la famille bâloise des Falkner qui date du commencement du XVIe siècle.

L'un des plus beaux exemplaires provient du canton de Fribourg.

C'est l'album de David Perret, l'un des premiers étudiants du collège St-Michel. Il date de 1583 et 1584. Il y a dans ce recueil d'étudiant des peintures de genre d'un art remarquable ; en particulier six scèces de chasse, bal et fiançailles, sortes de miniatures qui sont de petites merveilles. Il s'y trouve aussi les armoiries fines et riches de coloris, de plusieurs familles fribourgeoises ou suisses de l'époque, les Diesbach, Reyff, Gottraux, etc.

Viennent ensuite chronologiquement les albums du professeur Grynæus, de Jaques Gœtz, de Leuchtig, de Nicolas Rippel, un ami du bourgmestre de Wettstein. Ce dernier est rempli de sentences tirées de tous les domaines de la vie et en plusieurs langues. A signaler aussi l'exemplaire de Christophe Hoffmann, qui renferme de nombreux autographes de princes vivant à l'époque de la guerre de Trente-Ans.

Le savant conférencier a donné pour chaque exemplaire un court aperçu historique sur le livre lui-même, l'explication des images et la lecture des vers les plus caractéristiques.

Ces recueils nous fournissent des données fidèles sur les mœurs, le caractère et les idées du temps où ils ont vu le jour et ils sont pour l'historien, aussi bien que pour l'artiste, une mine précieuse.

M. Junod, de Neuchâtel, le missionnaire que beaucoup de nos lecteurs ont entendu avec plaisir parler des superstitions et des mœurs des Ba-Ronga, a entretenu la société de plusieurs coutumes de ce même peuple et donné surtout l'explication de leur fameux *jeu des osselets*.

La journée s'est terminée par une visite du très riche musée historique de Bâle sous la conduite de M. Burckard-Finsler, son très aimable et savant directeur.

La *Société suisse des traditions populaires* compte aujourd'hui plus de 500 membres, surtout nombreux dans la partie allemande de notre pays. Le but qu'elle poursuit est intéressant et elle mérite d'être davantage soutenue dans la Suisse romande.



6me année. | N° 8. | Aout 1898.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

LE CINQUANTENAIRE NEUCHATELOIS

Le canton de Neuchâtel a célébré il y a trois semaines, de la manière la plus enthousiaste et la plus grandiose, le cinquantième anniversaire de son émancipation et de sa réunion complète à la Suisse. Il y a plusieurs manières de fêter un événement de ce genre. Les uns veulent avant tout le rappeler au souvenir de la génération présente par un récit à la fois populaire et exact; d'autres croient qu'il faut montrer aux populations les événements eux-mêmes par une représentation scénique; d'autres enfin — ils sont toujours nombreux — organisent un banquet où un certain nombre de privilégiés connaissant déjà les événements historiques que l'on veut rappeler — je veux le croire du moins — en entendent parler de nouveau par les premiers magistrats du pays.

Les Neuchâtelois ont été servis à souhait, puisque les trois moyens dont il est fait mention ci-dessus leur ont été offerts.

Les deux premiers seulement doivent intéresser la *Revue historique vaudoise.*

C'est M. Numa Droz qui a été chargé de raconter au peuple neuchâtelois les étapes successives du rapprochement et enfin de la réunion définitive de son pays à la Suisse. Il l'a fait avec la clarté et la hauteur de vues

qu'on lui connaît depuis longtemps. Il a montré d'une manière à la fois limpide et sommaire les différentes phases du développement de l'idée suisse dans l'ancienne principauté depuis le premier traité de combourgeoisie avec Fribourg, en 1290, jusqu'au 1er mars 1848. Il a raconté avec beaucoup de détails intéressants la révolution dont on célébrait l'anniversaire. Il a enfin montré avec raison quelle était la situation des différentes contrées et des populations sous l'ancien régime afin que la génération actuelle pût facilement mesurer le chemin parcouru dans le développement économique, administratif et social.

On nous permettra d'emprunter à l'ouvrage de M. Numa Droz deux extraits concernant quelques points saillants et particuliers au pays de Neuchâtel.

Voici d'abord quelques lignes sur la formation de la principauté et sur l'unification du pays.

« Au début, le domaine royal des Comtes de Neuchâtel comprenait dans notre pays, le Vignoble, du lac de Bienne à Auvernier, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers. Au delà d'Auvernier, le pays relevait des seigneurs de Colombier, de Gorgier et de Vaumarcus. Il y avait en outre des fondations ecclésiastiques : le prieuré de Bevaix qui remonte à 998, celui de St-Pierre de Vauxtravers, à Môtiers, mentionné pour la première fois en 1049, celui de Corcelles (1092), l'abbaye de Fontaine-André, au-dessus de Hauterive (1143), etc. Comme les seigneurs ecclésiastiques ne pouvaient tirer le glaive pour la défense de leurs droits temporels, ils choisissaient comme protecteurs ou *avoués*, des seigneurs laïques, qui se disputaient volontiers cette clientèle profitable. Tous ces droits, enchevêtrés les uns dans les autres, contrecarraient l'influence des comtes de Neuchâtel, qui cherchaient à s'en défaire pour unifier le pays et agrandir leur domaine royal.

» Une rivalité redoutable surgit entre eux lorsque fut constituée, en 1265, la seigneurie de Valengin comme vassale de Neuchâtel, en faveur de deux fils du comte Ulrich III : Berthold et Ulrich d'Arberg. Désireux de s'émanciper, les successeurs d'Ulrich d'Arberg, Jean et Thierry, prirent les armes contre leurs cousins de Neuchâtel, mais ils furent battus à Coffrane et faits prisonniers (25 février 1295)... Dès lors, les seigneurs de Valengin se tinrent tranquilles, mais ils ne supportaient pas moins avec impatience leur état de vassalité.

» Afin de défendre leur domaine contre les agressions du dehors, les comtes de Neuchâtel fondèrent le Landeron et le fortifièrent (1316); ils firent également de Boudry une place forte. Vers cette époque des hobereaux pillards s'étaient établis dans des châteaux forts, véritables repaires d'où ils sortaient, comme des vautours, pour rançonner ou détrousser ceux qui passaient à leur portée. Il y avait trois repaires de ce genre au Val-de-Ruz : Hocquincourt, près de Villiers, Bachontour, près de Savagnier, et Batoncourt, près de Chézard. Les comtes de Neuchâtel les détruisirent au XIVe siècle. Ils rasèrent aussi le château de Rochefort dont le seigneur, Vauthier, s'était mis en état de révolte contre eux (1401).

» C'est ainsi que peu à peu la maison de Neuchâtel étendait sa domination sur tout le pays. Elle finit par racheter, en 1563, la Seigneurie de Colombier pour 60,000 écus et en 1573 la Seigneurie de Valengin pour une somme égale. Gorgier et Vaumarcus subirent des phases diverses, passèrent en 1433 de la suzeraineté des comtes d'Estavayer sous celle des comtes de Neuchâtel, mais continuèrent à avoir une existence assez indépendante. Ces seigneuries appartinrent d'abord à la maison de Neuchâtel-Gorgier, puis furent inféodées séparément : Vaumarcus aux de Bonstetten (1595) et ensuite aux de

Büren (1675). Gorgier, beaucoup plus tard, aux Andrié (1749). »

Laissons maintenant le moyen âge et voyons quelle était la situation constitutionnelle de la principauté de Neuchâtel sous le régime prussien de 1814 à 1848. Après avoir rappelé les modifications profondes qui avaient été apportées dans l'organisation intérieure de la plupart des cantons en 1830 et 1831, M. Droz continue ainsi :

« ... La Charte-Constitution de 1814 avait institué sous le nom d'*Audiences* générales, un simulacre de Corps législatif, composé de telle manière qu'il était à la dévotion du gouvernement. On y trouvait tout d'abord le bureau du Conseil d'Etat, qui en avait la présidence, savoir : le gouverneur-président, le chancelier, le procureur général et le secrétaire d'Etat; puis dix conseillers d'Etat; puis les chefs de juridiction, sorte de magistrats à la fois administratifs et judiciaires nommés par le Conseil d'Etat, au nombre de vingt et un; enfin quatorze notables aussi désignés par lui. Ensemble 49 membres faisant partie du gouvernement ou contribuant à sa nomination. L'élément populaire n'était représenté que par trente membres élus au *troisième* degré ; c'est-à-dire que les assemblées primaires des communes se bornaient à choisir des électeurs qui élaboraient une liste double de candidats, et c'est la cour de justice de la juridiction, composée du chef de la juridiction et de douze à vingt-quatre justiciers qui faisait en réalité l'élection en réduisant cette liste de moitié.

» Dans ces conditions, que pouvait être la délibération ? Aucune bouffée d'air libre, d'air du dehors, d'air vivifiant ne pénétrait dans la salle des Audiences générales. D'initiative des députés, il n'y en avait point, et à quoi eût-elle servi ? De publicité des débats, pas davantage ; la liberté de la presse n'existait d'ailleurs pas. De

contrôle sérieux de l'administration, pas de trace non plus. De séparation des pouvoirs, à peine une ombre. Les Audiences générales n'avaient pas même la prérogative fondamentale de tout parlement constitutionnel, celle de voter le budget. On leur soumettait, et encore pas toujours, les lois d'impôt; en outre les objets qu'il plaisait au gouvernement de leur faire ratifier. C'était une machine à endosser les responsabilités dont le Conseil d'Etat ne se souciait pas. Quant au gouvernement, il était nommé par le roi, mais en réalité se recrutait lui-même, car le roi désignait les candidats qu'on lui proposait. »

Après avoir mentionné quelques autres défauts de ce régime, M. Droz rend du reste justement hommage à la droiture des hommes d'Etat de l'époque. « Il faut reconnaître, dit-il, que les gouvernants s'inspiraient d'intentions honnêtes; ils croyaient sincèrement faire le bien du pays sans s'apercevoir que les temps marchaient, que les lumières gagnaient peu à peu les masses et développaient en elles les sentiments égalitaires... Les esprits clairvoyants se rendaient compte que cet état de choses ne pourrait plus durer bien longtemps. Gouverner, a-t-on dit avec raison, c'est prévoir. Les gouvernants de cette époque surent peut-être prévoir, mais à coup sûr, ils étaient dans une situation qui les empêchait d'agir. »

On sait de quelle manière a été résolu, le 1er mars 1848, le problème neuchâtelois. On sait aussi qu'il ne pouvait guère exister une autre solution.

Les grandes fêtes qui viennent d'avoir lieu ont prouvé surabondamment que les populations du canton de Neuchâtel ont voué une grande reconnaissance aux hommes d'action et de cœur qui ont réuni enfin à la Suisse l'ancienne principauté en la transformant d'après les principes qui avaient déjà prévalu dans presque tous les autres cantons.

Le point culminant de ces fêtes a été la représentation du bel ouvrage auquel l'auteur M. Philippe Godet a donné ce titre si juste de *Neuchâtel suisse*. C'est là surtout que le peuple neuchâtelois s'est donné tout entier ; c'est là que son enthousiasme et sa reconnaissance pour les hommes de 1848 se sont montrés sans détour ; c'est là que l'on a senti vibrer à l'unisson tous les cœurs ; spectateurs, acteurs, figurants, auteur enfin et surtout, ont été entraînés tous ensemble par les mêmes sentiments. Le spectacle de l'immense amphithéâtre occupé par plus de trois mille personnes était ainsi, à certains moments, non seulement intéressant, mais émouvant.

Celui qui se déroulait sur la scène ne l'était pas moins.

M. Godet a réussi à faire de *Neuchâtel suisse* un ouvrage qui est fidèle à l'histoire en même temps qu'à la tradition ; littéraire et archaïque tout à la fois. Les personnages du drame historique parlent volontiers le langage de leur époque, ils emploient même souvent les expressions qui sont contenues dans les mémoires et les chroniques du temps.

M. Godet a encore réussi à donner à l'ensemble de sa pièce historique une unité que l'on ne s'attendait pas tout d'abord à trouver dans une succession de douze tableaux, qui ne semblent pas avoir un lien bien grand entre eux. Cette unité est produite en partie par les intermèdes de musique et de déclamation qui amènent le spectateur, par une habile transition, d'une époque de l'histoire à une autre et ont aussi pour conséquence de ne pas laisser tomber l'intérêt. Les récits du Messager boiteux — une vraie trouvaille — relient ce que l'on vient d'entendre et de voir à ce qui va suivre.

Cette unité du drame de M. Godet est produite aussi et surtout par le principe immuable qui s'y montre à

toutes les pages : la marche constante du peuple neuchâtelois vers le peuple suisse, leur alliance toujours plus étroite, leur union plus complète toujours ardemment désirée et enfin réalisée au milieu de notre siècle. L'intérêt devient ainsi de plus en plus grand à mesure que le drame se développe. L'enthousiasme des spectateurs grandit dans la même mesure et la représentation se termine par une ovation grandiose et émouvante.

Il faudrait parler avec détails de l'ouvrage de M. Ph. Godet : la place me manque pour cela. Qu'il me suffise encore de dire que comme reconstitution historique, le spectacle était irréprochable et que l'on s'était donné une peine très grande pour qu'aucun détail ne fût oublié. Les décors ne laissaient non plus rien à désirer.

Parmi les scènes qui ont obtenu le plus de succès auprès du public, il faut citer celle de l'Arbre de la liberté, à la Chaux-de-Fonds, en 1792. C'était une évocation vraiment intéressante des mœurs révolutionnaires. Les applaudissements éclataient de toutes parts lorsque les enfants se plaçaient à genoux autour d'un petit arbre de liberté et chantaient la strophe fameuse :

> Nous entrerons dans la carrière
> Quand nos aînés n'y seront plus ;
> Nous y trouverons leur poussière
> Et la trace de leurs vertus...

Et la scène traditionnelle du *Crêt-Vaillant*, au Locle, où un parti de Bourguignons pillards furent chassés par les femmes de l'endroit ! Et le départ des montagnards pour le Tir fédéral de Bâle, en 1844 ! etc.

La musique de M. Lauber s'adaptait très bien aux paroles et à la pensée de M. Ph. Godet. Quelques-uns des chants resteront certainement populaires dans toute la comté, comme on disait autrefois. Ce sera entre autres le cas de la très amusante chanson de Grandson et de Morat,

dont on me permettra de rappeler les paroles en terminant :

Chantons la chanson
De Grandson
Et de Morat,
La, ri, ra !

A Morat comme à Grandson,
Dig, din, don,
A Grandson comme à Morat,
S'enfuira
Le fanfaron
Bourguignon.

La cloch' de Grandson,
Dig, din, don,
Jusqu'à Morat
S'entendra.

File, file, sans façon,
Bourguignon !
Ton beau duc se souviendra,
La, ri, ra,
De la leçon
De Grandson.

E. Mottaz.

MAURICE GLAYRE ET LA RÉVOLUTION VAUDOISE

(Suite et fin).

Maurice Glayre dit dans sa lettre à Zschokke que le Deux-Cents de Lausanne décida sur sa proposition de demander à LL. EE. la convocation des Etats de Vaud. Le rapport qu'il présenta à cette occasion est à la fois un document important pour l'histoire de la révolution et une pièce qui montre de quelle manière son auteur envisagea les événements à l'instant même où ils devenaient menaçants aussi bien pour le pays dans son ensemble que pour le gouvernement bernois. Le lecteur retrouvera dans cet écrit la même sincérité et le même amour de la patrie que dans la lettre à Zschokke. Le voici :

Rapport à Nos Seigneurs du Deux-Cents sur la pétition en faveur des Etats (du 8 janvier 1798).

Une pétition vous est présentée tendante à demander votre concours à une requête adressée à notre Souverain. Devez-vous admettre ou repousser cette pétition, lui accorder ou lui refuser votre concours? Voilà la question que vous avez donné à examiner à votre commission. Les membres qui me précèdent en rang vous ont parlé avec assez de développement pour que je fusse dispensé de vous entretenir à mon tour, si l'usage et la loi ne me l'ordonnaient; je vais leur obéir.

Pouvez-vous repousser la pétition qui vous est présentée? Sa forme, ses motifs, son objet, les circonstances, tout a été pesé par votre commission, et sous chacun de ces rapports, elle a trouvé des raisons pour l'admettre.

Sa forme. Elle est régulière, son style est convenable; rien n'y blesse la règle, rien n'y rappelle l'idée de la sédition.

Ses motifs. Ils sont puisés dans l'amour de la patrie, dans l'espoir d'améliorer ses destinées.

Son objet. Le maintien de nos privilèges primitifs et le redressement de nos griefs.

Les circonstances. Elles sont imposantes et semblent répondre du succès.

Les objections contre cette pétition naissent des accessoires. Mais qui s'arrêtera aux accessoires lorsque le fond réunit à des qualités légales, des qualités utiles? Votre commission a supposé que vous aviez rejeté la pétition et elle a recherché les conséquences qui en résulteraient. Elles sont majeures, nous ne pouvons vous le dissimuler.

Les pétitionnaires repoussés par leur magistrat lui retirent soudain toute leur confiance; désormais, ils voient en lui un obstacle qu'ils ont à combattre, un ennemi qu'ils

doivent vaincre; l'état de guerre commence. Calculons les chances.

Les pétitionnaires sont faibles par leur nombre, mais ils sont forts de toute la puissance de la nation française. Son Directoire a parlé en termes sans équivoque; déjà ses colonnes se sont ébranlées; elles campent à nos portes.

Dédaignés par vous, les pétitionnaires n'en marchent pas moins à leur but, mais leur marche sera celle d'une faction qui sent ses forces et s'irrite des résistances; d'une faction qui se croit en droit de mépriser ses magistrats qu'elle appellera non sans quelque apparence (de vérité), lâches et traîtres à la Patrie.

Les membres de cette magistrature qui ont voulu affaiblir l'opinion de nos dangers se sont appuyés sur la bonté, sur la générosité du caractère des citoyens pétitionnaires. Ah! sans doute, tandis que nous remplirons nos devoirs, tant qu'ils nous verront dignes de leur estime, nous pourrons y compter; l'ordre public, la sûreté des personnes et des propriétés n'auront jamais de plus fermes appuis; nous les avons questionnés, Messeigneurs, vous nous avez mis à portée de les connaître[1], nous vous répondons d'eux. Mais c'est la confiance en vous qui est la vraie garantie. Le temps présent est sous l'empire des passions, des grandes passions, des passions les plus fortes qui entrent dans le cœur de l'homme. Si une main habile ne conduit nos destinées, ce qui n'est aujourd'hui que zèle pour la patrie sera demain fureur de parti; la veille on voulait la servir, le jour suivant on voudra la venger; ainsi les passions toujours croissantes finiront par tout renverser. Hélas! j'ai mes garants de ce que j'avance: vous me dispenserez de vous les rappeler[2].

[1] La commission avait eu une entrevue avec les principaux chefs des pétitionnaires.

[2] Maurice Glayre avait vu de près les passions politiques qui avaient agité la Pologne et qui avaient conduit ce pays à la ruine.

Très Honorés Seigneurs, votre commission a pesé ces choses : elle a mesuré les dangers d'un refus : elle vous propose de recevoir la pétition et je vote avec elle.

Je passe à la seconde question : Devez-vous accorder ou refuser votre concours à l'objet de cette pétition ?

Que demandent les pétitionnaires ?

Dans les termes les plus soumis, ils supplient leur souverain de former une représentation nationale dans le but d'entendre les griefs du peuple et d'en obtenir le redressement.

Ici je présente une question : Avez-vous des griefs à redresser ?

La voix publique, sans contradicteur, dit qu'il en est. Cela posé, quels sont nos devoirs ? Nous allons les connaître. Vous connaissez le serment que nous avons prêté. Nous avons promis à LL. EE. fidélité et loyauté. Oui, Messeigneurs, nous l'avons promis. Qu'ils nous admettent à le leur promettre encore et nous volerons au-devant de cet appel. Mais quoi ! le projet de requête qui vous a été lu s'écarterait-il de la ligne de loyauté et de fidélité ? Votre Commission affirme que non. Vous y demandez un moyen légal de garantir et de resserrer des liens que le temps et les passions ont affaiblis. Je vous le dis, tant en mon nom qu'en celui de mes collègues, le but que nous annonçons est celui où nous tendons : il n'y a en nous ni arrière-pensée, ni restriction mentale ; nous voulons, par la mesure qui vous est présentée, écarter des inquiétudes, dissiper des nuages, nous unir enfin et pour toujours à notre Souverain, sous la garantie de nos intérêts communs mieux définis et mieux prononcés.

Si nous n'étions entravés par la force des circonstances, nous vous eussions proposé de renvoyer à d'autres temps la crise qui s'approche. Mais encore une fois, il ne dépend

ni de notre volonté ni de nos vœux de l'ajourner, — elle est là.

Si cette crise ne se fait par nous, si nos soins n'en régularisent pas la marche, elle se fera sans nous et au gré de l'intérêt de l'étranger. Il faut ou que nos magistrats marchent à la tête des événements ou des commissaires français. Il n'y a pas d'autres chances ; choisissez.

Mais, Messeigneurs, quand votre intérêt vous permettrait le doute, votre devoir vous défend d'hésiter. Vous êtes chargés de maintenir les franchises et les droits de ce public ; voilà votre tâche ; voilà ce que nous devons faire aux dépens de notre repos et de notre bonheur. Nous étions si bien ! a dit quelqu'un en nous invitant à l'inaction. Ah ! sans doute, nous étions bien ! qui le sent mieux que moi ? Mais est-ce d'être toujours heureux que nous avons prêté le serment ? Non, Messeigneurs, nous avons promis d'être les défenseurs des droits de la communauté et nous devons oublier pour elle et le repos et le bonheur.

Je n'ajouterai plus que cette réflexion : Si notre Souverain juge autrement que nous de la force des circonstances, il se refusera à nos demandes... S'il nous accorde la représentation nationale, c'est là, Messieurs, où sera le poste de notre fidélité et de notre loyauté, le poste de l'honneur ; c'est là où, dès aujourd'hui, nous jurons de ne reconnaître pour collègue et représentant légitime que celui qui s'engagera par serment à s'opposer de toutes ses facultés à tout projet tendant à nous séparer de notre Souverain.

« Je vote pour le projet de la requête.»

Le rapport de Glayre fut adopté, comme on le sait. L'organisation du Comité central des villes fut la suite naturelle de cette décision.

Maurice Glayre a rendu, par sa conduite dans ces

circonstances, un service inappréciable à son pays. qu'il a contribué puissamment à sauver des exagérations. Les Vaudois n'avaient, en général, que peu d'enthousiasme pour la révolution. Celle-ci étant cependant inévitable et imminente, il importait de la faire et de la conduire d'une manière aussi sage que possible, de façon à ce que la majorité de la nation pût s'y rallier. Lorsque les Vaudois virent à la tête du mouvement non pas les plus fougueux et les plus passionnés de leurs compatriotes, mais des hommes expérimentés, prudents, qui montrèrent de la manière la plus saisissante les dangers du pays et les devoirs de chaque citoyen, ils purent sans arrière-pensée coopérer aux événements et se rallier aux nouvelles idées. Maurice Glayre contribua puissamment à cette œuvre d'émancipation et de paix, et c'est pourquoi il peut être considéré comme un des hommes qui ont mérité la reconnaissance de leurs compatriotes [1].

Eug. MOTTAZ.

NOTICE SUR LES COMTÉS DE NEUCHATEL & DE VALENGIN

ET SUR LEURS RELATIONS AVEC L'HELVÉTIE.

Les fêtes du cinquantenaire neuchâtelois et les représentations remarquables qui ont été données de l'œuvre de M. Philippe Godet fournissent un intérêt d'actualité au Mémoire suivant, qui date de l'époque de la République helvétique et de la Commission exécutive qui avait succédé au Directoire après le Coup d'Etat du 7 janvier 1800. On désirait à ce moment-là sortir la Suisse de la dépendance absolue de la France et on cherchait à intéresser à son sort le gouvernement prussien. C'est dans

[1] Je veux encore ajouter que Glayre envoya à Zschokke, en mars 1804 deux autres lettres. L'une concerne son existence en Pologne et l'autre sa conduite comme membre du gouvernement helvétique.

ce but que l'on recueillit divers renseignements historiques sur la principauté de Neuchâtel et les extraits des anciens traités qui avaient servi de base à ses relations nombreuses avec la Suisse. Ce Mémoire renferme les résultats de ces recherches et des conclusions favorables à une sorte d'alliance avec le gouvernement de Potsdam. Il est presque inutile d'ajouter que ce dernier, ensuite des circonstances exceptionnelles où se trouvait l'Europe à l'époque de la conclusion du traité de Lunéville, ne put pas agir comme l'auraient désiré quelques hommes d'Etat suisses, et que la République helvétique, après quelques tentatives inutiles de rapprochement avec la cour de Vienne, continua à être à la merci de la France.

E. M.

* * *

Le comté de Neuchâtel a été possédé par cinq maisons diverses depuis qu'il fut distrait de la Bourgogne transjurane par la faiblesse de Rodolphe III, qui en fut le dernier roi.

Ces cinq maisons sont celles de Neuchâtel, de Fribourg, de Hochberg, de Longueville et de Brandebourg. Mais Neuchâtel ne fut dans aucun temps un fief de l'empire, par conséquent il n'en fut jamais démembré.

Il est vrai qu'en 1288, Rodolphe de Neuchâtel, voulant se procurer la protection de l'empereur et de la maison de Châlons contre les violences de ses voisins, fit un don de son comté à Rodolphe de Habsbourg. Mais ce ne fut point pour l'unir à l'empire. Il ne le céda que par fidéi-commis et à la charge de le remettre à Jean de Châlons, ce qui fut exécuté par l'empereur[1]. Rodolphe de

[1] Le jeune Rodolphe (ou Rollin), alors âgé de sept ans, venait de succéder au comte Amédée, sous la tutelle de ses oncles Jean et Richard. Ce sont ces derniers qui le conduisirent auprès de Rodolphe de Habsbourg, qui se trouvait alors devant Berne.

Neuchâtel le reprit ensuite en fief du même Jean de Châlons, à la maison duquel les seigneurs de ce comté en ont fait longtemps hommage. Ces seigneurs étaient de la maison de Fribourg, héritière de Rodolphe et éteinte en 1457. Mais cette féodalité ne fut que précaire et selon le traité de 1511 entre l'empereur Maximilien et le Corps helvétique, toute discussion sur les fiefs au territoire suisse, dont Neuchâtel faisait partie à ce moment-là, devait être portée devant le seigneur direct, selon le droit des fiefs. Or, en 1530, la maison de Châlons s'étant éteinte, Neuchâtel passa à la maison de Hochberg, qui en descendait par les femmes. La mouvance réunie avec le comté s'éteignit; cette maison de Hochberg en devint le seigneur direct et n'en fit hommage à personne. Les cantons qui, en 1512, avaient conquis Neuchâtel sur Jeanne de Hochberg et y avaient fait des lois comme souverains en 1503, 1522 et 1526, l'en remirent en possession malgré les protestations du canton d'Uri.

En 1592, Marie de Bourbon, comtesse de Neuchâtel, acquit de Frédéric de Wurtemberg [1] le pays de Valengin, qui, autrefois souveraineté séparée de Neuchâtel, a été censée, depuis, faire partie de celle-ci. Ce pays ne fut guère reconnu pour comté qu'en 1707 et est, à très peu de chose près, soumis aux mêmes lois et à la même nature de gouvernement que le comté de Neuchâtel [2].

Le bonheur le plus réel de cette principauté est d'avoir de très anciennes liaisons avec plusieurs cantons helvétiques. Le souverain et les sujets l'éprouvèrent également aux époques qui se sont succédé depuis la mort

[1] Par acte du 21 mai 1592, le duc de Wurtemberg cédait tous ses droits sur Valengin à Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, pour la somme de 70,000 écus d'or.

[2] Il faut se rappeler que ces pages datent de l'année 1800.

de Jeanne de Hochberg[1], épouse de Louis V d'Orléans, duc de Longueville, jusqu'à nos derniers jours. Les comtes de Neuchâtel avaient déjà des traités de combourgeoisie avec Soleure depuis 1406, avec Fribourg depuis 1496 et avec Lucerne en 1501.

Les actes de combourgeoisie conclus précédemment encore avec Berne donnaient à ce canton des relations d'un très grand poids vis-à-vis du comte de Neuchâtel. Ces actes renouvelés depuis 1406 à diverses époques faisaient succéder l'arbitrage de Messieurs de Berne à celui qu'avaient exercé précédemment l'évêque et le chapitre de Lausanne, lorsqu'il s'élevait des discussions entre le souverain de Neuchâtel et ses sujets. Ces actes portaient la clause de s'assister mutuellement de bonne foi et de toutes les forces des parties contractantes au cas que l'une des parties fût attaquée, et la combourgeoisie du prince et des sujets neuchâtelois y était déclarée perpétuelle. La ville de Berne se déclarait même *protectrice* du Pays de Neuchâtel.

On voit en conséquence dans l'histoire de cette principauté que lorsqu'il est intervenu des difficultés et des litiges entre les princes et leurs Etats, le canton de Berne a cité à son tribunal les uns et les autres, les a jugés ou par contumace ou définitivement. Lorsqu'il a même été question que les Audiences des trois Etats du Pays décideraient à diverses époques quel était le prétendant à la principauté qui y avait un véritable droit, cette décision ne se rendait que sous les auspices préparatoires du canton de Berne. Les autres trois cantons combourgeois de Neuchâtel et enfin le Corps helvétique n'étaient appelés à prendre part aux litiges que lorsque la marche

[1] Jeanne de Hochberg mourut le 23 septembre 1543. « Elle ne fut, à force de faiblesse et de bonté, qu'une souveraine idiote », disait le chancelier de Montmollin.

conciliatrice ou de l'arbitrage du canton de Berne sur des objets majeurs paraissait ne pouvoir aboutir à d'heureux résultats. Ce canton déclara, le 13 avril 1552, au roi de France, Henri II, qu'il était obligé de conserver de *toute sa puissance* les souverainetés, coutumes et privilèges de Neuchâtel.

Ce que l'on doit surtout observer ici c'est que de temps immémorial la principauté de Neuchâtel a été regardée comme pays helvétique, particulièrement depuis son démembrement de la Petite-Bourgogne, suivant les déclarations du comte de Metternich, ambassadeur du roi de Prusse en Suisse et son représentant à Neuchâtel ; elle devait conserver *une exacte neutralité*, ainsi que le canton de Berne, en toute guerre européenne qui ne serait pas déclarée à l'Helvétie, comme faisant elle-même partie du *Louable Corps helvétique*.

Divers traités ont compris nommément le comté de Neuchâtel dans le Corps helvétique, notamment le traité de Vervins en 1598, celui conclu entre la France et la Hollande en 1697, celui conclu entre l'empereur et la France à Ryswick, le 23 septembre 1697, et l'Acte d'inclusion, donné par le roi d'Angleterre le 8 octobre de la même année, où ce prince déclara qu'il met la ville et le comté de Neuchâtel au rang des Etats suisses.

Pour achever de prouver l'extrême affinité qui existe entre le comté de Neuchâtel et les autres Etats helvétiques, il ne faut pas oublier de dire que Messieurs de Berne écrivirent à Henri II que *lorsque le comté de Neuchâtel fut remis à Madame la comtesse Jeanne de Hochberg et à ses enfants, hoirs et successeurs, il fut remis pour le posséder et dominer, en telle qualité, droiture et prééminence, comme il avait été possédé par les cantons qui en faisaient la remise.*

Lorsque le même roi Henri II emprunta 50,000 écus

du canton de Soleure, Léonor hypothéqua à ce canton le comté de Neuchâtel pour sûreté de cette somme et il fut stipulé dans l'acte que si le dit comté dans l'espace de huit ans pouvait être vendu, *la dite vendition ou engagère devra être présentée aux chers alliés de Soleure, qui devront être préférés à tout autre.*

Le comté de Neuchâtel fut aussi hypothéqué en 1558 à Messieurs de Berne, pour une somme de 30.000 écus, et celui de Valengin, pour pareille somme, en 1579. Ce qui est surtout remarquable, c'est que le canton, lorsqu'il fut remboursé de cette dernière somme, prétendit et s'est réservé le *droit de retrait* sur le Pays de Valengin.

Si quelque observation majeure doit concourir à prouver que le Pays de Neuchâtel est un pays helvétique, c'est celle de la liberté reconnue par le canton de Berne en 1708, qu'ont eu les habitants de cette principauté de servir dans les troupes suisses chez diverses puissances, au point qu'on a vu des régiments helvétiques servir à la bataille de Rosbach contre le roi de Prusse lui-même, leur souverain. Aussi, dans le traité passé le 2 janvier 1658 entre Louis XIV et le duc de Longueville fut-il déclaré que *dans les levées qui se sont faites cy-devant en Suisse, tant pour le service des Rois ses Prédécesseurs que depuis son avènement à la Couronne, il y a toujours eu grand nombre de soldats et plusieurs capitaines, même des Colonels et Régiments entiers tirés des Comtés de Neuchâtel et Valengin, et qu'il était bien raisonnable que les habitants des dits Comtés, qui donnent les mêmes secours et assistance à la France que ceux des autres pays de la Suisse, en reçussent les mêmes grâces et le même traitement.*

Nous avons vu sur les mêmes principes le Grand Frédéric donner à M. de Béville, gouverneur de Neuchâtel, des ordres pour que celui-ci travaillât à faire inclure les comtés de Neuchâtel et Valengin dans

l'alliance conclue en 1777 entre la France et le Corps helvétique.

Ce fut en qualité de Suisses que, sur la demande du canton de Berne, à raison des troubles élevés en Helvétie, les Neuchâtelois fournirent en 1656, à ce canton, un secours de deux compagnies de 160 hommes chacune. Ils avaient déjà fourni leurs contingents aux Suisses contre Charles-le-Hardi et dans la conquête du Pays de Vaud. Ils avaient été avec les Suisses au service de Henri IV et six de leurs compagnies, jointes à celles des autres Suisses, vinrent en France en 1575 avec le prince Casimir. On ne saurait assez peser sur les droits que le canton de Berne avait acquis sur les Neuchâtelois d'après le premier acte par lequel il recevait ceux-ci comme combourgeois. Il était dit dans cet acte que « pour autre » cause que cause ecclésiastique, les habitants du Pays » de Neuchâtel n'adopteront d'autres juges que Messieurs » de Berne : que les Neuchâtelois, en reconnaissance de » la combourgeoisie, payeront deux marcs d'argent fin » annuellement au canton de Berne, qui, en 1566, ont » été réduits à un marc, et que s'ils manquent aux obli- » gations contractées avec lui, ils se soumettent à lui » payer mille marcs d'argent fin.»

Les droits de juge se sont tellement étendus en faveur de Messieurs de Berne qu'on les a vus connaître des difficultés qui s'élevaient à Neuchâtel sur le droit d'y recevoir des bourgeois, et même des litiges qui s'y sont élevés sur des affaires purement ecclésiastiques. L'Etat de Berne a même donné aux habitants du Pays de Valengin des brevets ou titres de protection et de sauvegarde, et ce pays, par une convention de 1597, payait aussi annuellement un marc d'argent au canton de Berne en reconnaissance de sa bourgeoisie. L'influence de celui-ci sur l'entière principauté devint si grande qu'en 1698,

Louis XIV écrivit à ce canton pour se plaindre que c'était sous les auspices des députés bernois que l'on se permettait à Neuchâtel des discours et des menées contre ses intérêts.

Fribourg et Soleure s'étant plaints à diverses reprises de ce que les Neuchâtelois faisaient difficulté d'admettre aux charges du gouvernement et à la tenue des fiefs, des particuliers de leurs cantons parce qu'ils prétendaient regarder comme étrangers les Fribourgeois et les Soleurois, les princes de Neuchâtel déclarèrent dans leurs rescrits, et particulièrement Madame de Nemours en 1695, qu'en qualité de combourgeois, ceux de Fribourg et de Soleure étaient de temps immémorial aptes à posséder lesdits charges et fiefs et qu'en toute perpétuité ils y seraient maintenus.

Nous ne finirions point si nous voulions rapporter tout ce qui constate la nature helvétique des Comtés de Neuchâtel et de Valengin. Des marchands neuchâtelois ayant fait passer en 1549 au duché de Bourgogne, des marchandises pour lesquelles on voulait leur faire payer de nouveaux péages, la Diète helvétique écrivit au gouvernement de ce duché que le Comté de Neuchâtel était dans l'*enclave du Pays des Ligues* et par conséquent exempté de payer d'autres péages que ceux que payaient les Suisses. En 1555, sur des plaintes à raison de prédications faites à Lignières contre la paix du Pays, plusieurs cantons déclarèrent que cette paix du Pays engageait les Neuchâtelois comme les autres Suisses. En 1584, neuf cantons s'assemblèrent à Baden et y déclarèrent que la Seigneurie de Valengin était comprise dans les limites et circuits des lignes suisses. En 1668, les cantons alliés de Neuchâtel, au nom de la Diète générale helvétique, ordonnèrent aux capitaines neuchâtelois de quitter provisoirement le service de France sous peine de n'être plus

tenus comme *Eidgenossen*, titre qui fut donné par la Diète de 1676 au gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.

On lit dans l'exposé des demandes faites le 23 mai 1767 au nom du roi de Prusse devant le canton de Berne, que Sa Majesté se proposant de faire un code du droit public de l'Etat de Neuchâtel, veut que ce code, après avoir été rédigé *soit présenté à LL. EE. de Berne et par Elles garanti comme constitution fondamentale de l'Etat.*

Il a paru essentiel, avant d'entrer dans quelques détails sur les relations qui peuvent occasionner des difficultés entre les princes de Neuchâtel et l'Helvétie ainsi que sur les autres relations réciproquement utiles que le roi de Prusse, comme roi, doit avoir avec notre patrie, de démontrer que la Principauté de Neuchâtel a toujours fait portion de la Suisse et que les Cantons ont été non seulement les Confédérés ou Combourgeois, mais encore les Juges et comme les Pères et les Protecteurs.

Les relations de limites et de voisinage ont cependant donné lieu à beaucoup de difficultés, de procès et même de rixes entre les Neuchâtelois et le canton de Berne.

On peut consulter des volumes entiers, la plupart allemands, qui se trouvent dans les archives de Berne sur les contestations qui se sont élevées par rapport au cours et au Pont de la Thièle, au droit de pêche dans cette rivière, aux péages qui y ont été perçus de part et d'autre, aux limites qui y ont été contestées et quelquefois fixées au passage et à l'amarrinement des bateaux. Il fut réglé en août 1655 *que la rivière de Thielle servait de séparation entre les deux Etats, que les terres et Pays en dessus septentrion de la dite rivière de Thielle seraient et demeureraient de la souveraineté et juridiction du dit Seigneur de Neuchâtel et les terres et les Pays situés en devers midi de la dite rivière sont et restent de la souveraineté et juridiction de la ville de Berne; mais quant à icelle dite rivière de Thielle,*

qu'elle doit appartenir en toute souveraineté, juridiction et seigneurie, aux dits Seigneurs de Berne suivant un acte du 5 juin 1242, depuis la sortie du lac de Neuchâtel jusques au fossé collatéral, soit Gresson, à la réserve des corps morts gisants ou attachés au bord devers le Jura ou septentrion de dite rivière en faveur du dit Seigneur Comte et que depuis le dit fossé collatéral qui est à cent pas ou environ au dessus du Pont de Thielle, tout le reste de la dite rivière jusqu'à son entrée dans le lac de Nidau ou Bienne, appartiendra aussi en toute souveraineté et juridiction au dit Seigneur de Neuchâtel, à la réserve en faveur des dits Seigneurs de Berne, de la pêche, idem des corps morts ou gisants ou attachés au bord devers midi, et du droit de port de l'Isle St-Jean.

Des difficultés sur la pêche s'étant élevées entre le bailli de St-Jean et le châtelain de Thièle au sujet de l'emplacement des nasses, il a été convenu en confirmation d'une concession de 1601, du traité d'Anet de 1654, et du convenant de 1775, que le prince de Neuchâtel ou son châtelain au Pont de Thièle pourra user de deux nasses au dessous du Pont de Thièle du côté de la juridiction bernoise pour l'usage de leur maison seulement. Il est stipulé toutefois que pour obvier à l'inconvénient de gêner l'écoulement des eaux du nouveau canal fait l'an 1772 et pour prévenir de même le dommage qui en résulterait pour les communes chargées du maintien du dit canal, on réserve que les deux nasses concedées ne seront jamais placées l'une à côté de l'autre, mais à une distance fixée dans la convention. Il y est aussi déclaré que pour favoriser cette pêche, on ne construira pas de nouveaux ouvrages et que le bailli de St-Jean fera ôter la nasse posée à 100 pieds au-dessous de celle de M. le châtelain du Pont de Thièle. Cet accord est du 9 avril 1782.

Le péage de la Thièle a également occasionné bien des difficultés entre sujets des cantons de Berne et de

Fribourg et les receveurs des droits du Comté de Neuchâtel. La ville de Cerlier et les habitants de Chulle (Tschugg?) et Champion (Gampelen?) s'étant plaints, ainsi que la ville de Cudrefin, de péages que les préposés de l'Etat de Neuchâtel leur faisaient payer au Pont de Thièle, le roi de Prusse ordonna par un rescrit du 9 septembre 1749, que les villes de Cerlier et de Cudrefin ainsi que les communautés de Chulle et Champion seraient exemptées de ces péages comme pour le passé, c'est-à-dire pour tout ce que leurs bourgeois et communiers faisaient passer au dit Pont pour leur usage et celui de leurs ménages.

Les seuls péages qui ont dû être établis d'ailleurs dans cette partie étaient celui du Pont de Thièle pour l'avantage du prince de Neuchâtel et celui de la Poissine au profit du canton de Berne.

Il fut très anciennement un temps pendant lequel les passages quelconques ne payaient qu'un seul droit de péage en voyageant sur eau du Pont de Thièle jusqu'à Yverdon, soit que ce droit fût perçu au dit Pont, soit à Neuchâtel, soit à la Poissine ou à la Sauge, soit à Cudrefin.

Depuis que Cudrefin et Grandson ont fait partie de la domination helvétique, on a mis ordre à ce que les péages sur le lac de Neuchâtel (et on a décidé qu'en le payant au Pont de Thièle on ne le paierait pas à Neuchâtel) ne fussent pas tous perçus à l'avantage du prince. On est convenu, d'après les lois générales sur les droits respectifs des seigneurs riverains sur tel ou tel côté des lacs et des fleuves, que les navires qui voyageraient sur le lac de Neuchâtel seraient sur le pays neuchâtelois quand, tirant une ligne par le milieu du lac depuis la Thièle jusqu'à Yverdon, ils navigueraient dans la partie septentrionale et occidentale, qu'au contraire ces navires seraient censés

être sur le pays bernois lorsqu'ils se trouveraient naviguer du côté du Midi et de l'Orient dans la partie du lac qui baigne les terres du canton de Berne. Cet arrangement a décidé le droit de juridiction sur les noyés qui se trouvent vers l'une ou l'autre partie du lac, ainsi que sur les délits qui peuvent y être commis. Messieurs de Berne modérèrent du reste de moitié en 1654, les droits de péage qu'ils prenaient à la Poissine et à la Sauge.

Les limites entre le bailliage de Grandson et le comté de Neuchâtel donnèrent également lieu à des discussions entre le souverain de ce comté et les cantons de Berne et de Fribourg. On sentit la nécessité de fixer les limites entre la Métralie de Provence qui appartenait au bailliage de Grandson et la baronnie de Gorgier, dépendante du Comté de Neuchâtel, et cédée en 1750 comme relevante toutefois de la souveraineté, à André de Gorgier. Cette délimitation fut conclue à Vaumarcus le 13 juin 1722 entre les délégués des trois souverains. Elle est volumineuse et on la trouve en entier dans le registre 11 page 188, sur les affaires de Neuchâtel, qui existe dans les archives du canton de Berne.

En vertu d'une délimitation précédente faite en 1720, les habitants du quartier rière la *nouvelle censière*, sujets de la comté, peuvent sans billet de permission faire sortir les bois qu'ils ont dans le bailliage de Grandson. Ceux-ci ne peuvent être sujets aux patrouilles et fonctions militaires qu'autant qu'ils auraient leur résidence habituelle dans ce bailliage.

Le village de Lignières, situé sur la montagne de Diesse, a aussi donné lieu à des démêlés entre le prince de Neuchâtel, le canton de Berne et l'Evêque de Bâle. Les cômtes de Neuchâtel ayant reçu ce village en échange, d'un des évêques, ainsi que la cession des droits de ce prélat sur ce petit pays autant que la majorie

s'étendait, ils prétendirent que la majorie s'étendait autant que la dîmerie. L'évêque et le canton ayant eu à cet égard des prétentions bien diverses, il en est résulté de longues procédures et des projets de compromis qui ne semblent pas avoir conduit cette affaire à une fin déterminée.

Suivant un acte de 1336, la Seigneurie de Cudrefin et toute la terre du Vully *doivent avoir leur affouage et coppage de bois nécessaire à bâtir rière le comté de Neuchâtel.*

Suivant un autre acte d'abandon fait devant les commissaires des cantons de Berne et de Fribourg, les habitants des quatre villages de Praz,..... Lugier et Chaumont, se sont désistés en faveur du Pays de Neuchâtel de tout ce qui pouvait leur appartenir au marais de Chablay moyennant six-vingts livres, monnaie de Savoie.

Les divisions qui s'étaient élevées entre les comtes de Valengin et de Neuchâtel relativement au droit que le premier a réclamé pour cinq de ces villages, de jouir en commun de la vaine pâture sur les prés de la montagne de Chaumont qui fait face au lac de Neuchâtel, ont été tranchées en faveur du comte réclamant, par une sentence que les députés des douze cantons ont rendue en la ville de Berne le 18 août 1536.

(A suivre).

JUILLET 1798

3 juillet. Le citoyen Ochs, qui vient d'être élu membre du Directoire par les Conseils, a été installé aujourd'hui dans ses nouvelles fonctions. C'est Rapinat, accompagné de plusieurs officiers, qui l'a présenté.

12 juillet. Les Conseils décident que tous les citoyens seront appelés prochainement à jurer fidélité à la constitution nouvelle.

14 juillet. On apprend à Lausanne que F.-C. Laharpe a accepté la place de membre du Directoire helvétique. « La patrie comptera ce jour au nombre de ses jours de fête », dit le *Bulletin officiel.*

15 juillet. L'Assemblée électorale siégeant à Lausanne a terminé aujourd'hui l'élection des tribunaux de district. Elle a aussi nommé Henri de Crousaz comme membre du Tribunal suprême pour le canton du Léman, en remplacement de Henri Polier.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société d'histoire de la Suisse romande** a tenu le 16 juin sa séance annuelle de printemps, au Musée industriel, à Lausanne, sous la présidence de M. B. van Muyden, son président.

M. van Muyden annonce que le tome VII des *Documents sur le Valais* va paraître, achevé par M. Holder, continuateur du regretté abbé Gremaud.

La Société d'histoire a trois pertes à enregistrer dans la personne de MM. Benj. Golliez, pasteur, H. Bouthillier de Beaumont, président de la Société de géographie de Genève, et l'historien Pierre Vaucher.

M. van Muyden rend hommage à la mémoire de ces trois anciens membres et donne, sur les deux derniers, d'intéressants détails biographiques. Nous extrayons de cette notice ce qui a trait au savant professeur de Genève et aux rapports qu'il a soutenus avec Louis Vulliemin et Georges de Wyss : « Pierre Vaucher n'a pas laissé d'ouvrages volumineux, mais bien une série innombrable d'esquisses, de mémoires, d'articles et de communiqués où se reflète son esprit critique. C'était un érudit poussant l'amour de l'exactitude et la passion de la vérité jusqu'aux dernières limites du scepticisme. L'histoire suisse le captivait, il ne comprenait pas le préjugé défavorable dont elle est trop souvent l'objet. Comme le clubiste qui néglige les chemins battus pour escalader les hautes

cimes, il concentrait tout son effort sur les points controversés de nos annales nationales. Il ne se perdait pas en considérations générales et ne se complaisait pas dans la recherche des effets et des causes, ou dans des descriptions pittoresques ; son style était extraordinairement concis, il avait le don de dire beaucoup de choses en peu de mots et d'éveiller des idées.

» On trouve dans l'œuvre de Vaucher des éclaircissements sur la légende de Winkelried, les débuts des guerres de Bourgogne, l'intervention de Nicolas de Flüe dans les démêlés de la Diète de Stanz, la personnalité de Calvin et ses rapports avec les Genevois, la St-Barthelémy, les procédés de Fr.-César de la Harpe, pour lequel il éprouvait peu de sympathie, etc., etc. La question des origines de la Confédération et de la fable de Tell exerçait sur lui une sorte de fascination. Il s'est appliqué à dépouiller notre histoire des légendes dont les chroniqueurs et les poètes se sont plu à embellir le berceau de notre indépendance. A cet égard, il s'est montré beaucoup plus entier que Georges de Wyss. L'historien zurichois, en effet, voyait dans l'histoire de Tell une fable de haute antiquité, ayant déjà figuré dans les ballades populaires de divers rameaux germaniques, au fond primitif de laquelle étaient venus s'ajouter des événements locaux, mais il en concluait qu'il était impossible, sans se livrer à des conjectures arbitraires, de faire le départ entre ces deux éléments.

» Le tempérament de Vaucher différait du tout au tout de celui de Louis Vulliemin, et cependant ces deux écrivains s'appréciaient beaucoup mutuellement.

» Il y avait quelquefois néanmoins des escarmouches entre l'historien genevois et celui de Lausanne et ce dernier s'empressait d'en faire part à de Wyss.» « Le prochain cahier de la revue historique, lui écrivait Vulliemin, doit renfermer une étude de notre littérature historique de notre ami Vaucher, et qui porte à chaque page sa signature. J.-A. Müller y est bien maltraité. Et pourtant c'est lui qui a réveillé la Suisse par son souffle puissant, au moment où la révolution allait l'ébranler dans ses fondements. Les esprits de détail ont un rôle précieux, mais, travaillant dans les profondeurs, ils risquent parfois de méconnaître ce qui se passe sur leurs têtes. Cinq jours avant sa mort, Vulliemin écrit à Vaucher : « J'ai le cœur tout plein de tout ce que vous avez fait pour votre vieil invalide.»

» Vaucher n'épargnait pas davantage Georges de Wyss qui subissait avec longanimité les remontrances de son « bien cher ami de Genève » ; mais l'écrivain zuricois, qui avait débuté par les

mathématiques, avant de se vouer à l'histoire, possédait au plus haut degré le talent de discerner avec précision les données essentielles d'un problème ; il en résolvait l'une après l'autre les inconnues, et, plus tenace que Vulliemin, opposait une vive résistance aux arguments du sceptique genevois. Vaucher lui reprochait, alors de se montrer trop conservateur et trop indulgent pour « les récits enfantins de nos chroniqueurs ».

» Ces relations marquées au coin d'une tendre affection entre des hommes également éminents, mais d'âge et de caractère si différents, sont vraiment touchantes. Il nous a paru qu'il y avait quelque intérêt à les rappeler.»

Vulliemin, parvenu à un âge avancé, ayant entrepris de donner une histoire suisse abrégée, soumit le texte de son premier volume à Georges de Wyss et celui du second à Vaucher. L'aimable historien vaudois était avant tout un narrateur de premier ordre, « la critique chez lui, dit Vaucher, était tenue en échec par des goûts d'artiste que de sévères études n'avaient pas corrigés ».

Les deux amis l'amenèrent cependant à modifier son opinion sur bien des points, et le spirituel vieillard, avec cette bonne grâce qui était un des charmes de son caractère, acceptait humblement les avis de ses collaborateurs. En 1876, il écrivit à Georges de Wyss : « La bonté que vous avez mise à châtier le premier volume, M. Vaucher l'a mise au second, dans lequel nos romands occupent un peu plus de place. Il m'a aimé, c'est-à-dire qu'il m'a vertement châtié ».

M. Mottaz, dans une communication sur le chevalier Maurice Glayre, ancien conseiller du roi Stanislas Leczinski, revient sur la carrière politique de cet homme d'Etat vaudois, révolutionnaire-modéré ou conservateur-révolutionnaire, d'après une sorte d'apologie qu'il adressa, en date du 24 mars 1804, à Zschokke d'Aarau. Le texte de la lettre est connu. M. Mottaz en a retrouvé le brouillon, et y signale un certain nombre de variantes qui mettent mieux en relief les appréciations de Glayre touchant le régime bernois, l'intervention française et la révolution vaudoise.

Glayre ne connaissait pas les chefs du mouvement émancipateur. Il n'avait pris aucune part aux événements qui l'ont fait éclater. Il n'avait aucun motif de détester le régime bernois et il ne le détestait point. Quand le mouvement s'est précipité, il n'a pas cru devoir le combattre : on ne revient pas à un régime dont l'opinion populaire ne veut plus ; il y a pris part afin de le modérer, afin d'en enlever la direction aux éléments de désordre qui

menaçaient de le faire aboutir aux excès qu'avait commis la République française quelques années auparavant.

Dans la discussion qui a suivi, M. Eug. Secretan a exprimé l'opinion que Glayre s'était vu, à six ans d'intervalle, avec un peu de complaisance ; que, sans les éléments violents, la révolution n'aurait pas éclaté, et que le correspondant de Zschokke a été beaucoup plus porté par les circonstances et par l'opinion de son entourage que par son génie politique.

M. Alfred Millioud, archiviste-adjoint à Lausanne, que la Société d'histoire vient de recevoir au nombre de ses membres, n'a pu venir à la séance, et a chargé M. F.-A. Forel de la lecture d'un résumé des recherches qu'il a faites pour le gouvernement vaudois dans les archives de Turin. Entre autres trouvailles intéressantes, il faut signaler :

l'acte de fondation du château et de la ville de Morges par Louis de Savoie, baron de Vaud, fixant la date de cet événement à 1286-1287 :

une liste des habitants de Morges, dressée en 1350. La ville comptait alors 165 *casaglie*, soit bâtiments. Il y avait une église à l'extrémité de la ville ;

une enquête faite en 1290 par Amédée de Savoie, à l'effet de savoir à qui appartenait le territoire où Morges avait été construit ;

une série de pièces relatives aux dégâts que le Pays de Vaud a subis pendant les guerres de Bourgogne ;

un procès entre les hommes de Lausanne et les officiers de l'Evêque, au XVe siècle ;

une nomenclature des pièces frappées de 1390 à 1429 à la monnaie de Nyon, leur change, leur aloi, etc. ;

une liste de quarante Vaudois qui ont pris part à la campagne de Naples, en 1382 ;

des données sur la mortalité par la peste de 1356 ;

des comptes de la garnison de Chillon ;

des actes concernant la construction des châteaux d'Yverdon, Rue, etc., etc.

M. van Muyden transmettra les remerciements de l'assemblée à l'auteur de ces recherches, et félicite en même temps le gouvernement vaudois d'être entré dans la voie féconde des subventions aux recherches historiques.

M. Forel, revenant sur une partie du travail de M. Millioud, parle d'une soixantaine de pilotis qu'on a mis au jour à Morges en ouvrant les rues pour y poser une canalisation, pilotis alignés dans l'axe des rues, plus anciens que ceux qui soutiennent certaines maisons,

moins anciens que ceux des stations lacustres, ce qu'on reconnaît à la largeur des coups d'équarrissage qui démontrent l'usage de haches en fer. Il n'a pu, quant à lui, trouver encore d'explication plausible de l'existence de ces pilotis. M. de Montet en propose une qu'il fonde sur une trouvaille analogue faite à Vevey : ne serait-ce point la trace d'une ancienne enceinte en palplanches, fixée dans le sol par ces pieux ? M. de Diesbach éclaire le problème d'observations qu'il a faites dans le voisinage de Morat : on a dû, jadis, fortifier les routes aux passages marécageux en les bordant de chaque côté de pilotis reliés par des planches, qui elles-mêmes portaient peut-être des pièces de bois horizontales, transversales à l'axe de la route. C'est d'ailleurs sur un appareil semblable que courent certaines lignes de chemins de fer au Texas, et, sans aller si loin, on trouve dans les vallons des Alpes bernoises des traversées de marécage améliorées par le même procédé.

M. de Montet entretient ensuite l'assemblée de madame de Warens, d'après une centaine de pièces trouvées récemment à La Tour dans une caisse de vieux documents ayant appartenu à la famille Hugonin. M. de Montet ne cherche pas à draper son héroïne dans des vertus qu'elle n'a pas laissé paraître ; il la montre ce qu'il l'a déjà montrée, une pâte de tous ingrédients contraires, à la fois religieuse et mondaine, ambitieuse et se croyant simple de goûts, superficielle surtout, bienfaisante sans discernement, trouvant plaisir à la société de gens inférieurs, et y émoussant sa dignité comme sens moral. Son style illustre les fluctuations de son caractère ; tantôt limpide, et tantôt filandreux et obscur. Quant à son orthographe, elle ferait la joie de la Société pour la réforme de ladite ; elle écrit *précotion, sinceire, amaire, diffiquulté.* Tombée dans la gêne, elle veut mettre à profit les secrets que l'on avait, dans la famille qu'elle a quittée, pour fabriquer nombre de drogues et de spécifiques. Elle écrit à son neveu pour avoir les recettes, et de l'*esprit de coclaria.* Rien n'y fait, la pauvreté fait son œuvre, et ce sont alors de lamentables sollicitations d'argent. Elle a beau signer baronne, elle en est réduite à des expédients qu'on lira dans le travail que préparent MM. de Montet et Couvreu à l'aide des documents qu'ils ont entre les mains.

L'heure avancée oblige de se hâter : M. de Molin donne un rapide aperçu de l'état financier, et l'on descend à Beau-Rivage où la plupart des assistants vont dîner. Là, dans une extra-séance qui n'en est pas moins goûtée, M. de Molin exhibe une trouvaille qu'il a faite... chez un antiquaire, et dont l'authenticité est néanmoins douteuse : un petit Hercule dont la chevelure luxuriante semble

révéler une interprétation du dieu gréco-latin par un artiste ou un artisan germain.

La séance ordinaire d'automne aura probablement lieu à Neuveville près Bienne.

— Lors de la restauration de l'église de Syens, on avait mis au jour dans la voûte de la partie de l'édifice datant du XVIIme siècle et qui fait chœur, des *pots de résonnance.*

On avait découvert à Grandson, lors de la restauration de l'église de cette ville, l'emplacement occupé par ces *pots.*

A Syens, ces vases d'environ 30 centimètres de haut, en forme d'amphores ventrues, étaient noyés dans l'appareil de la voûte, l'ouverture tournée en bas.

Si nous reparlons de cette découverte, vieille déjà de quelques mois, c'est que le chanoine Bourban écrit de Saint-Maurice au *Courrier de Genève* les lignes suivantes :

« J'ai eu l'honneur déjà de signaler l'importance de la grande voûte d'arêtes avec arcs formerets du futur musée des fouilles à St-Maurice. En méditant, sous cette voûte, les restaurations nécessaires pour lui rendre son cachet primitif et les moyens de trouver les ressources pour réaliser cette restauration, je suis arrivé à une découverte inattendue. Au milieu du plâtre, jeté à profusion sur le vieil appareil du tuf par un maçon inconscient, je suis arrivé à constater, dans l'appareil de la voûte, la présence des fameux *pots de résonnance* du moyen âge.

» Les moines et les chapitres redoublaient alors d'efforts pour chanter harmonieusement les louanges de Dieu. On voulut charger les voûtes mêmes de l'église de répéter les suaves accents du chant sacré. A cette fin, on les a armées de pots de résonnance qui eurent pour un temps un grand succès. Cependant, les principes de l'acoustique ne se sont pas pliés à cette ingénieuse invention. L'expérience n'a pas tardé à prouver que ces pots de résonnance étaient des meubles inutiles. Mais aujourd'hui c'est une bonne fortune pour l'archéologue quand il peut en découvrir. J'en ai compté douze. »

— A propos de ce qui est écrit plus haut concernant la ville de **Morges**, M. Millioud a publié dans la *Gazette de Lausanne* du 28 juin un article dont on nous permettra de détacher les lignes suivantes :

« Un parchemin que j'ai trouvé cette année à Turin nous décrit l'état du pays de Vufflens avant que Morges y existât. Elle ne fut pas fondée par notre petit Charlemagne, comme disaient les traditions. Le génie actif de ce prince a tellement ému le sentiment du peuple, que les vieux chroniqueurs nomment plus de trente châteaux qu'il aurait fondés ou restaurés. Le fondateur de Morges est

Louis, fils d'un frère du comte Pierre, premier baron de Vaud, digne de sa maison comme préparateur d'affaires, acquéreur de terres, bâtisseur de donjons. Quand Philippe, frère et successeur de Pierre, mourut, un de ses fils, Amédée, devint comte de Savoie; un autre, Louis, devint baron de Vaud. Ayant le Jura par les Clées, le lac de Neuchâtel par Yverdon et Cudrefin, le centre du Pays par Moudon, il voulut avoir aussi des ports sur le lac Léman, et une frontière forte du côté de Lausanne. Cet homme tout armé de fer passa souvent dans les prairies où se présentent, près de Morges et de Rolle, tant de paysages virgiliens aux beaux arbres, aux montagnes lointaines. Il songea à s'y fortifier, à y avoir un château, une ville, des troupes, des revenus. Il demanda au seigneur de Vufflens, maître de tout le pays où coulait la Morge, de lui remettre une partie de son fief. Vufflens céda devant Savoie. Il semble qu'il ait ensuite fait entendre trop haut par devant le baron les droits que lui valait cet acquiescement, s'exposant ainsi à les voir contestés; car Amédée, chef de la famille de Savoie, crut bon de s'interposer : en octobre 1296, un grand clerc, professeur en lois, fut envoyé pour mettre fin aux contestations par le moyen d'une enquête, et demander aux gens du pays à qui ils obéissaient, comment ils avaient vécu avant la naissance de la ville, « avant que le seigneur Louis eût commencé de bâtir et de fortifier le château et la ville de Morges ». Ces expressions, qui reviennent cinq fois dans l'enquête, et les documents du Régeste de M. Forel, établissent que Morges naquit en 1286 ou 1287, peut-être pendant ces deux années.»

— « Un demi-siècle s'est écoulé depuis que les postes de notre patrie ont été centralisées et il ne restait plus, de l'importante administration que furent les postes vaudoises, que des documents dispersés, derniers vestiges d'une activité éteinte. »

C'est à l'aide de ces documents que M. Marc Henrioud, fonctionnaire postal, a reconstitué d'une manière très vivante l'**Histoire des Postes vaudoises sous le régime cantonal** (1804-1848).

On sait en effet que, dignes héritières des postes bernoises, les postes vaudoises eurent leur heure de célébrité, et que leur réseau, dépassant sur plusieurs points les frontières du canton, pouvait servir de modèle en son genre. Lorsque la régale des postes fut attribuée à la Confédération, celle-ci trouva, sur le territoire vaudois et même en dehors une excellente organisation, que l'on adapta à l'ensemble des postes suisses. L'organisation de ce service est curieux à connaître et il faut savoir gré à M. Henrioud d'en avoir décrit le mécanisme et de l'avoir fait connaître au public.



6me année. N° 9. Septembre 1898.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

NOTICE SUR LES COMTÉS DE NEUCHATEL & DE VALANGIN

ET SUR LEURS RELATIONS AVEC L'HELVÉTIE

(Suite et fin).

Les grandes difficultés existantes et souvent renouvelées entre le canton de Berne et la principauté de Neuchâtel ont résulté de ce que les Bernois ont souvent refusé aux Neuchâtelois de se pourvoir de blé dans les marchés du canton, de ce qu'après avoir stipulé en des actes anciens que le comté de Neuchâtel fournirait des vins pour la consommation des Bernois, ceux-ci devenus maîtres du Pays de Vaud, ont refusé de recevoir dans leur territoire le vin des deux comtés ; de ce qu'enfin le canton a voulu traiter avec la France non seulement pour la provision de sels qui lui était nécessaire, mais encore pour la fourniture de Neuchâtel dont le gouvernement seul devait veiller pour ses sujets à un approvisionnement de cette nature. Il est certain qu'à l'égard des principaux comestibles, la Suisse peut souvent tenir en échec la principauté de Neuchâtel.

Du reste le droit d'Abzug ou de traite foraine a été réciproquement abrogé entre l'Etat de Neuchâtel et le canton de Berne par une convention mutuelle du 18 septembre 1785.

Il nous reste, en ce qui concerne le canton de Berne vis-à-vis du souverain de Neuchâtel, à certifier que c'est

aux soins et aux travaux de ce canton que le roi de Prusse a l'obligation de sa souveraineté. Le dilemne était irrésistible : ou la principauté était inaliénable et alors elle devait être adjugée au descendant le plus proche de la maison de Châlons dont l'électeur de Brandebourg ne descendait point, tandis que plusieurs autres prétendants et particulièrement madame la marquise de Mailly en descendaient très évidemment du côté des femmes...

Les articles généraux accordés par l'électeur de Brandebourg et confirmés par les rois ses successeurs aux comtés de Neuchâtel et Valengin sont en abrégé :

1. La conservation de la religion, l'ordre de la discipline ecclésiastique maintenu, la levée annuelle d'une somme applicable à des établissements religieux dans tout le pays; on ajoute que dans la partie protestante de l'Etat, il n'y aura de résidents et de susceptibles de charges que les protestants ainsi que les seuls catholiques pourront résider et posséder des offices dans la partie catholique de l'Etat.

2. Que nul, même naturalisé qui ne sera pas d'origine, naturel du pays, sujet et régnicole ou qui sera lié par quelque charge ou office à quelque autre prince et Etat, ne pourra obtenir aucun emploi civil, militaire ou ecclésiastique, le seul gouverneur étant exempté de cette loi.

3. Que tout Neuchâtelois pourra librement sortir du pays, aller voyager, servir en guerre toute puissance, pourvu que celle-ci ne soit pas en guerre contre le prince du Pays en sa qualité seulement de prince de Neuchâtel; que nul Neuchâtelois ne sera forcé de servir que pour la défense de l'Etat et que le Pays restera neutre vis-à-vis de tout autre Etat, prince ou seigneurie, à moins que le Corps helvétique n'y prît part ou intérêt.

4. Qu'il sera pourvu à ce que la justice soit brièvement

administrée; qu'en conséquence les Etats du Pays seront assemblés ordinairement au moins une fois l'année, et extraordinairement pour les clauses, décrets et accessoires; que le souverain fera en sorte que la coutume du pays soit bien rédigée, même augmentée, sauf et réservé les franchises et libertés de tous les corps de l'Etat; que les demandes des officiers de la seigneurie seront claires et précises, et qu'ils y exprimeront s'ils agissent civilement ou criminellement.

5. Que dans les brevets des officiers de l'Etat, au lieu de la clause *tant qu'il nous plaira*, on mettra celle-ci : *tant qu'ils se comporteront bien*, en sorte que la seule malversation, ainsi que celle des notaires, pourra les faire destituer, les uns ou les autres de leurs charges.

6. Que les dispenses de mariage jusqu'aux cousins-germains exclusivement, seront complètement abolies.

7. Que les serments des notaires seront remis sur l'ancien pied et les innovations à cet égard retranchées.

8. Que le prince sera le maître de faire des reconnaissances quand il le trouvera bon, mais toujours à ses dépens.

9. Enfin qu'à l'avenir, le souverain aussitôt après avoir été investi prêtera le serment par lui-même ou par procureur; promettra et assurera à la ville de Neuchâtel et aux autres corps de l'Etat, de confirmer au besoin les lois et les constitutions fondamentales de l'Etat en général et de tous les droits, franchises et libertés spirituelles, bonnes anciennes coutumes, écrites ou non écrites, de chacun des corps et communautés de l'Etat, comme aussi toutes les concessions perpétuelles, réelles et personnelles accordées par tous les princes précédents.

Ces articles généraux, susceptibles d'interprétations très étendues en faveur des peuples du Pays de Neuchâtel,

gênaient singulièrement la puissance et même la justice du souverain. Frédéric le Grand crut nécessaire d'y déroger à quelques égards, mais il s'en suivit progressivement des mouvements, des réclamations et enfin des troubles séditieux dans toute sa principauté. L'intervention du canton de Berne et ensuite celle des cantons de Lucerne, Fribourg et Soleure ne parvinrent point à les apaiser. Le souverain envoya M. Derschau, son ministre plénipotentiaire en Suisse, et les quatre cantons envoyèrent leurs députés à Lucerne pour juger le procès entre le prince et ses sujets.

Un nombre immense de volumes renfermèrent les plaintes des sujets et les réponses faites au nom du roi. La fureur populaire fut attisée et M. Gandot, avocat général du souverain, fut assassiné de la manière la plus barbare. Les quatre cantons combourgeois convinrent de la nécessité d'envoyer des troupes pour ramener l'ordre violé. Le duc de Choiseul, parlant au nom de Sa Majesté Très Chrétienne, ordonna le 3 avril 1768 au chargé d'affaires de France en Suisse de faire passer quatre de ses lettres aux quatre cantons arbitres pour qu'ils se gardassent bien d'envoyer des troupes à Neuchâtel. Ces lettres étaient impérieuses et dangereuses, si elles eussent réussi, pour la tranquillité du pays. Le chargé d'affaires en retarda l'envoi jusqu'à l'arrivée des troupes à Neuchâtel, se conduisit en homme sage et fut disgracié.

Cependant les députés des quatre cantons rendirent plusieurs sentences, notamment contre les chefs des séditieux assassins; ils ouvrirent plusieurs voies de conciliation et enfin, au gré des parties, Sa Majesté Prussienne donna un rescrit qui ratifiait les articles de pacification convenus entre le gouverneur Lentulus et les députés des corps et communautés de la principauté.

Ces articles ratifiés le 30 janvier 1769 portaient en

substance que les sujets neuchâtelois qui jouissaient d'anciens abris[1] ou abonnements y seraient maintenus comme par le passé et qu'il ne serait jamais porté atteinte aux constitutions, libertés et franchises du pays ; que les baux à ferme présentement établis seront confirmés, mais qu'à leur expiration il sera procédé à la vente des vins et à l'*abri* des grains en la forme anciennement usitée ; que justice sera rendue par les tribunaux à quiconque portera des plaintes contre les receveurs.

Le prince règle ensuite la forme des procès et destitutions contre les officiers du souverain ; il attribue au Conseil d'Etat l'examen des délits des officiers militaires et trace la procédure d'après laquelle ils doivent être poursuivis. Il n'assujettit point à ces lois son avocat général, son médecin, son interprète et son intendant des bâtiments, comme pouvant être destitués par un simple acte de sa volonté. Il déclare que ses bienfaits, fruits de sa seule bénéficense, ne pourront être regardés comme héréditaires et qu'ils ne dureront qu'autant qu'il le jugera à propos. Il permet la convocation des corps et communautés de l'Etat pour les objets relatifs à sa constitution et veut que quatre conseillers d'Etat assistent à ses assemblées, pour que rien ne s'y passe de contraire au respect et à la fidélité dus au souverain. Il accorde le droit de chasse à ceux de ses sujets qui ne l'avaient point. Il ne veut point être [occupé] par des affaires simples, ordonne qu'elles soient portées devant le gouvernement, et si celui-ci ne rendait pas justice, il ne refusera

[1] On sait que jusqu'en 1746, le gouvernement fixait chaque année, d'après l'abondance ou la disette des grains, le prix du blé dans la principauté. C'était l'abri. Les contribuables pouvaient payer leur redevance en nature ou en verser la valeur dans la caisse du receveur d'après le taux de l'abri. Pour obtenir un revenu d'Etat plus fixe Frédéric II rendit en 1746 une ordonnance qui convertissait l'ancienne régie en ferme. C'est ce nouveau système de perception qui amena les troubles de 1766.

jamais d'écouter les plaintes d'aucun de ses sujets. Le code civil futur règlera l'objet des saisies.

En cas de troubles et séditions dans Neuchâtel, si le magistrat ordinaire ne peut les dissiper, le gouvernement secondera ses efforts et fera venir dans la ville les milices de l'Etat pour réprimer les mutins. Le gouvernement aidera de même le magistrat dans les autres quartiers du pays où il pourrait se former une sédition. Sa Majesté invite les corps de l'Etat à nommer des personnes sages, éclairées, pour la confection du code des lois et coutumes du pays, les franchises et libertés réservées, et il associera ceux-ci à un commissaire chargé à cet égard de ses instructions.

Les communautés pourront s'assembler et délibérer suivant l'ancien usage sur les droits et autorités du prince ou sur leurs propres droits et franchises. Le roi règle enfin de quelle manière se faisaient les remplacements des justiciers et des autres charges de justice.

Ici se termine l'histoire abrégée des comtés de Neuchâtel et de Valengin. Il est aisé d'en conclure que l'influence du Corps helvétique et particulièrement celle du canton de Berne sur ces comtés ont été toujours prépondérantes et qu'il importe de les faire valoir avec sagesse auprès de la cour de Berlin comme un moyen sûr et reconnu de procurer l'avantage réciproque du souverain et des sujets.

Mais n'y a-t-il point d'autres motifs de déterminer le roi de Prusse, soit comme souverain de Neuchâtel, soit comme monarque en Allemagne de riches et vastes Etats, à veiller sur les destinées de la Suisse, à l'intéresser en ces jours malheureux à ce qu'elle ne succombe point sous l'excès de ses pertes et de ses maux.

Les Helvétiens, naturellement belliqueux, s'applaudissent d'avoir pour leur combourgeois un prince redoutable

et révéré par sa puissance et sa science militaire. Dans un temps où presque tous les services étrangers sont fermés et pour longtemps à la bravoure helvétique, elle entrevoit dans le lointain les jours heureux où le roi de Prusse, laissant un plus grand nombre de ses sujets se livrer paisiblement aux travaux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, associerait à ses travaux militaires un assez grand nombre d'individus d'une nation valeureuse. Le Pays de Neuchâtel seul ne put jamais lui être indifférent, même sous l'unique aspect qu'il est devenu comme une place d'armes où des soldats de tous les pays viennent s'offrir à son service, il n'ignore point la condescendance des cantons pour donner passage à ces soldats sur le territoire helvétique. L'Helvétie a déjà eu d'anciens rapports militaires avec le Brandebourg. Joachim Ier, qui fut un de ses électeurs, ayant terminé par l'entremise de son cousin Casimir et par sa médiation, la guerre sanglante qui se faisait entre l'empereur Maximilien Ier et la Ligue de Souabe, d'une part, et les républiques suisses, de l'autre, celles-ci accordèrent en 1502 une levée de 2000 hommes à l'électeur qui était alors en guerre avec la ville de Nuremberg, et par là elles l'aidèrent puissamment à remporter une pleine victoire. Frédéric-Guillaume, le Grand Electeur, invita en 1673 les cantons protestants à entrer dans son alliance avec l'empereur et les Provinces-Unies, à quoi les cantons déférèrent sans hésiter, et il les avait déjà nommés en 1672 pour parrains de son fils Albert-Frédéric. Les cantons suisses accordèrent depuis 1696 à Frédéric III une garde suisse de 125 hommes. Enfin, le prince royal Frédéric-Guillaume donna au grand roi Frédéric Ier l'empereur Charles VI et le canton de Berne pour parrains.

C'est surtout en jetant un coup d'œil général sur l'état actuel de l'Europe qu'il paraît facile de déterminer Sa

Majesté prussienne à s'intéresser fortement au sort de l'Helvétie. Si l'Italie, d'un côté, à moitié soumise, peut persévérer dans sa situation abattue ; si, d'une autre part, la République française et l'empereur finissent par s'entendre au point de se donner en Europe une immense puissance respective, combien est grand l'intérêt du roi de Prusse à employer tous ses moyens et à profiter de tout ce qu'on peut et doit conserver encore d'égards pour lui à l'effet de revivifier, de rendre neutre et indépendante cette Helvétie. Elle pourrait devenir comme le noyau du système politique européen, comme une digue contre laquelle l'ambition extrême d'une puissance quelconque viendrait se briser. Que si, au contraire, l'équilibre ancien de l'Europe revient à quelque chose près sur ses premiers balancements, quel avantage n'est-ce pas pour Sa Majesté Prussienne d'avoir un point assuré de confédération dans l'Helvétie, d'où elle barrerait les vues constantes de la Maison d'Autriche ; d'où elle secourrait même avec des troupes helvétiques son allié le roi de Sardaigne et tel autre prince d'Italie ; d'où elle secourrait enfin et pourrait accroître la force militaire de la Batavie (Pays-Bas), à laquelle plusieurs cantons suisses se sont fait si longtemps un honneur d'associer leurs soldats. Je dirai plus ; l'Helvétie doit être comme une sorte de phare placé au milieu de l'Europe, éclairé par l'œil perçant de Sa Majesté prussienne, d'où ce prince observera avec succès les différents projets et les tentatives guerrières ou politiques des puissances du Nord et du Midi.

... Alliée naturelle de la Prusse sous le rapport de sa position topographique relativement à la souveraineté de Neuchâtel, et placée encore entre la France et les Etats de la Maison d'Autriche, l'Helvétie offre un boulevard contre l'ambition de ces deux grandes puissances, dont la prépondérance alternative inspira si souvent de justes

craintes aux autres Etats européens. La Prusse, rivale de l'Autriche, ayant à redouter d'un autre côté l'influence trop prononcée de la République française sur le continent, doit considérer l'Helvétie sous ces deux grands points de vue comme un Etat ami, qu'il lui est important de protéger et dont elle doit même rechercher l'alliance.

C'est aussi ce même motif qui engage le cabinet de Berlin à s'intéresser au maintien de notre neutralité et les avantages qui doivent en résulter sont tout à fait analogues au système politique que cette cour conserve depuis un siècle et dont les succès ont été trop heureux jusqu'à présent pour qu'elle veuille l'abandonner.

... C'est dans l'instant actuel que se préparent les plus grands desseins qui vont donner au système politique de l'Europe une physionomie nouvelle, et le gouvernement helvétique, dépositaire, dans ce moment intéressant, des destinées du peuple qui les a confiées à sa sollicitude, doit saisir tous les moyens qui sont en son pouvoir pour assurer à notre patrie le plus haut degré de prospérité possible.

C'est de la sagesse de ses délibérations, de la prudence qu'il saura mettre dans l'exécution, du zèle avec lequel il en poursuivra le succès, que dépend notre bien-être futur.

L'ÉMANCIPATION DU PAYS DE VAUD

AU POINT DE VUE DU CORPS HELVÉTIQUE

Dans les très nombreuses publications provoquées par le centenaire de l'indépendance vaudoise, il a été presque exclusivement question des rapports entre Berne, Vaud et la France. C'était l'essentiel, en effet, car le Corps helvétique a eu dans la révolution vaudoise de 1798 son

rôle habituel alors, c'est-à-dire un rôle très effacé. Il y a lieu cependant à examiner quelle a pu être, dans cette crise mémorable, l'attitude réciproque du Pays de Vaud et du Corps helvétique.

Politiquement, leurs rapports se réduisaient à fort peu de chose : le Pays de Vaud faisait partie de l'Etat de Berne par droit de conquête, et LL. EE. n'auraient admis aucun contrôle de leurs confédérés dans l'administration de leur territoire. Et cela d'autant moins que Berne n'avait jamais obtenu, pour le Pays de Vaud, ce qu'on appelait la garantie fédérale. En d'autres termes, Vaud n'était pas compris dans la neutralité helvétique. Sauf erreur, la dernière tentative dans ce sens-là remonte à 1668, alors que les cantons catholiques demandèrent la protection fédérale pour Constance et quelques autres cités voisines du Rhin, et que les cantons réformés réclamèrent à titre de compensation le même bénéfice pour Genève et le Pays de Vaud, ce qui, dit Hilty, (*Constitutions fédérales de la Suisse*, pag. 138), « provoqua les protestations du duc de Savoie et du nonce et fit échouer le projet. »

Après la seconde guerre de Vilmergen et dans la première moitié du XVIII[e] siècle, la scission entre catholiques et réformés s'aggrava au point de rendre irréalisable toute tentative analogue à celle de 1668. En revanche, on peut admettre que Berne et Zurich s'étant garanti leurs possessions après la victoire de Vilmergen (1712), le Pays de Vaud devait être compris dans ladite garantie, ce qui n'engageait pas à grand'chose, étant donné la rivalité traditionnelle entre Zurich et Berne [1]. Il s'en suit

[1] Au surplus, Zurich était paralysé par les conflits entre la ville et la campagne ; ainsi, après l'entrée des soldats français dans le Pays de Vaud, la campagne s'opposa à l'envoi des 2000 hommes, maigre secours que le gouvernement zurichois voulait accorder à Berne !

que. légalement, le Pays de Vaud, en tant que sujet de Berne, n'avait pas à recourir à la Diète contre ses maîtres.

De fait, cependant, la situation était moins tranchée, moins nette. Par la force des choses, après deux siècles et demi de vie en commun avec Berne, vie de soumission, soit, le Pays de Vaud sentait ses destinées liées à celles de la Suisse, et réciproquement. En voici un exemple et qui est tiré de la fameuse prestation du serment dit de fidélité, le 10 janvier, soit quinze jours avant la proclamation de la République lémanique. Berne avait choisi cette date comme devant coïncider avec le renouvellement de l'alliance, dans tout le territoire hevétique, ensuite de la décision votée par la Diète d'Aarau, la dernière de l'ancienne Confédération. En réalité, et pour plus d'un motif, le soi-disant renouvellement de l'alliance fut différé jusqu'au 25 janvier et ne fut solennisé qu'à Aarau. Mais, pour le Pays de Vaud, le serment de fidélité fut maintenu au 10 janvier ; or, la proclamation de LL. EE. fut précédée de la lecture, non moins officielle, de la proclamation de la Diète [1]. Il y était dit expressément :

> Les Etats helvétiques sont assurés que chacun de leurs bons bourgeois, ressortissants et habitants, sera empressé, aussitôt que la voix de la patrie l'appellera, de sacrifier sa personne, son sang et son bien pour le soutien de notre union helvétique, pour le maintien de notre sainte religion, pour la protection de la sûreté publique, des personnes et des propriétés.

Certes, il est regrettable que la voix de la patrie ait attendu l'heure du péril, la onzième heure, pour retentir aux oreilles des populations vaudoises. Néanmoins, dans cet appel *in extremis* était contenu un aveu de solidarité. Nous sommes donc fondés à nous demander : Quelle a

[1] Voir entre autres *Revue historique*, déc. 1897 : *La cérémonie du 10 janvier 1798*, par P. Maillefer.

été l'attitude du Corps helvétique en face du Pays de Vaud, et réciproquement.

I

Pour plus de clarté, voyons d'abord ce qu'il faut entendre, vers 1798, par *Corps helvétique ;* ce terme élastique et indéterminé est préférable, on va le voir, à tout autre. Plus on étudie, en effet, l'histoire de notre patrie au XVIIIe siècle, moins on y discerne une confédération au sens actuel de ce mot. Il n'y a ni constitution fédérale, ni même alliances homogènes, c'est à peine une confédération d'Etats ou plutôt de gouvernements.

Il n'est pas même aisé de dire de qui se composait le Corps helvétique, ni où il s'arrêtait. En faisaient partie tout d'abord les XIII cantons (*Orte*), et là même subsistaient des inégalités entre les VIII anciens et les V nouveaux (Soleure, Fribourg, Bâle, Schaffhouse, Appenzell). En Diète, par exemple, ces derniers devaient se contenter de sièges moins élevés que ceux des VIII anciens cantons. Puis venaient les pays alliés, les *Zugewandte*, au nombre de dix (Genève, Valais, les trois Ligues grises, l'Evêché de Bâle, Bienne, la principauté de Neuchâtel et Valengin, la ville de St-Gall, l'Evêché du même nom, enfin, en dehors des frontières naturelles, Mulhouse et Rottwyl). Ces deux dernières cités avaient seules le privilège d'être alliées avec la totalité des Confédérés ; les huit autres l'étaient les uns avec certains cantons, les autres avec certains autres. Ce n'est pas tout : outre ces alliés proprement dits, le Toggenbourg et la Gruyère l'étaient aussi, mais à un moindre degré. Enfin, Rapperswyl, Baden, Frauenfeld, etc., formaient une transition curieuse entre alliés et sujets. En somme, en fait d'alliés, il faut s'en tenir à cette définition intentionnellement

vague de Hilty (page 118) : « Les alliés étaient des membres de la Confédération, qui, en général, avaient moins de droits que les autres, et qui étaient soumis au protectorat des Confédérés. »

Quant aux pays sujets, leur situation était moins enviable, mais plus nette. Fort peu d'entre eux étaient au même titre sujets des XIII cantons ; la plupart l'étaient d'un seul groupe. Argovie et Thurgovie ont participé de ces deux types, à partir de Vilmergen. Enfin, presque seul de son espèce, le Pays de Vaud était sujet d'un seul Etat.

Ce Corps helvétique, si complexe et si mal défini, avait-il du moins, à défaut d'un territoire homogène, un pouvoir exécutif central ? Pas davantage. Zurich, sans doute, était *Vorort* nominal, mais Berne, à d'autres égards, l'était tout autant. Et pour les cantons catholiques, c'était Lucerne, en rivalité fréquente avec Fribourg ou Soleure. Le Corps helvétique possédait, il est vrai, un organe central, la Diète fédérale, se réunissant d'habitude à Baden, à Aarau, à Frauenfeld ; mais elle était sans compétence fixe, et d'ailleurs il y avait Diète et Diète (les *Allgemeine Tage*, les *Gemeineidgenœssische* ou Diètes fédérales, et les *Konfessionnelle Sondertage*). Circonstance significative, et qui est un commentaire singulièrement éloquent de tout cet état de choses, le seul lien fédéral nettement perceptible dans le dernier tiers du siècle, c'est le traité d'alliance entre les Confédérés et Louis XVI, en date du 25 août 1777 ; toutefois, Genève et Neuchâtel en demeurèrent exclus, tandis qu'une lettre annexe de Louis XVI déclarait comprendre le Pays de Vaud dans les stipulations du traité. Les tentatives faites peu après, en 1789 par exemple, sur l'initiative du Saint-Gallois Muller-Friedberg, pour transformer les alliances partielles en une alliance fédérale uniforme, échouèrent complètement.

Les premières années de la République française, la Terreur, puis le Directoire, agitèrent le Corps helvétique en sens contraire, le bouleversèrent même, mais sans lui donner plus de cohésion ni de force de résistance. Enfin, quand il devint évident — à partir de l'automne de 1797 — que la neutralité helvétique, déjà fort compromise, allait s'effondrer, alors, sous le coup de fouet de la nécessité, la Diète se réunit une dernière fois à Aarau, le 26 décembre, et bientôt après une sorte de conseil de guerre fédéral — mais où faisaient défaut Bâle, Schaffhouse, Appenzell — s'installa à Berne, en contact quotidien avec les Deux-Cents et avec le Petit Conseil. Il ne put guère que constater l'insuffisance de toute l'organisation militaire fédérale, du soi-disant *Défensional* [1].

Insuffisance d'abord quant au chiffre des milices fédérales : d'après le dit *Défensional*, le total des trois levées de l'armée fédérale atteignait à peine 40 mille hommes ; c'était précisément le chiffre auquel on évalue, pour 1792, les soldats suisses au service étranger ! Naturellement, les milices cantonales étaient beaucoup plus nombreuses puisque lors de la seconde guerre de Vilmergen, Berne à lui seul doit avoir levé 40 mille hommes et Zurich 20 mille. Insuffisance ensuite, et surtout manque d'unité, quant à l'équipement, la solde, la direction des troupes fédérales : l'occupation de Genève, en 1792, et surtout de Bâle (1792 à 1795), en vue d'affirmer la neutralité helvétique, accentuèrent plus encore la bigarrure d'uniforme, de paie, de commandement ainsi que les chinoiseries de la bureaucratie d'alors [2]. Et pourtant, avant l'automne 1797, les circonstances étaient favorables, et, à Bâle, tout au

[1] Voir Hilty, *Constitutions fédérales*, pages 308-310.

[2] Voir d'abondantes preuves à l'appui dans l'étude de M. Maillefer sur *Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse pendant la guerre contre la première coalition* (REVUE HISTORIQUE 1896).

moins, la population très bien disposée en faveur des troupes fédérales.

En somme, en effet, la neutralité helvétique avait survécu — on a peine à s'expliquer comment — à travers les guerres des premières coalitions. On l'a fait observer, le mérite en revient en partie à la faiblesse, à l'inertie du Corps helvétique, invulnérable par le fait même qu'on ne savait où trouver ses organes vitaux pour les frapper; mais en grande partie aussi le mérite en revient à l'attitude conciliante et loyalement habile du marquis de Barthélemy, l'ambassadeur de France en Suisse, d'abord sous Louis XVI, puis après le 10 août, puis sous le Comité de Salut public, enfin sous le Directoire. Barthélemy, a-t-on dit avec raison, connaissait et aimait la Suisse aussi bien que la France. Il obtint par exemple, sous la Terreur, que le gouvernement français renonçât à demander au Corps helvétique le renouvellement de l'alliance de 1777, par égard pour la situation périlleuse de la Suisse entre l'Autriche et la France. Mieux encore : il obtint en 1793 de Zurich, puis de Berne, la reconnaissance officielle de la République française, et il réussit, enfin, en mai 1796, à faire signer la même déclaration par le Corps helvétique tout entier.

Pendant l'année 1795 — les documents inédits publiés ici même par M. Emile Couvreu en font foi — les rapports des agents français dans le Pays de Vaud sont nettement défavorables à toute velléité d'annexion à la France et médiocrement bienveillants pour les patriotes vaudois. A cette époque, et plus tard encore, la France respectait la neutralité helvétique, sauf quelques accrocs dans l'évêché de Bâle. A partir du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), ce fut un changement complet : Carnot et Barthélemy (devenu entre temps membre du Directoire) furent éliminés de ce corps; Barras et Rewbel devinrent tout puis-

sants, Rewbel surtout, un avocat alsacien qui avait contre Berne des rancunes personnelles; Bonaparte enfin, dont la popularité avait doublé par ses récentes victoires de Lodi, d'Arcole et de Rivoli (novembre 1796 et janvier 1797), Bonaparte, pour des motifs fort divers, haïssait de tout son cœur les aristocraties des cités suisses, Berne en première ligne. Déjà en juin 1797, il parlait de conquérir le Valais, et quelques mois plus tard, il émancipait la Valteline pour la réunir à la République cisalpine.

Nous voilà, semble-t-il, bien loin de notre sujet, l'attitude du Corps helvétique vis-à-vis de l'émancipation du Pays de Vaud. Tout au contraire, car les pages qui précèdent expliquent comme quoi cette attitude fut ce qu'elle fut, c'est-à-dire effacée, presque insaisissable. Quand on ne se préoccupe que des destinées du Pays de Vaud, on a peine à s'expliquer pareille indifférence de la part de la Diète d'Aarau; elle se comprend mieux quand on tient compte de l'impasse où se trouvait acculé le Corps helvétique, vers la fin de 1797.

Au nord, au sud, à l'ouest, ses frontières étaient menacées, sa neutralité tombait morceau après morceau. A la rigueur, que la Valteline fût enlevée par Bonaparte aux Ligues grises et réunie à la République cisalpine, cela ne compromettait pas directement la neutralité helvétique; à la rigueur encore, que la portion de l'Evêché de Bâle faisant partie intégrante de l'Empire germanique, fût incorporée à la France comme département du Mont Terrible, la Diète pouvait en prendre son parti, en regard des bouleversements bien plus graves qu'avaient amenés dans les pays voisins les guerres des premières coalitions. Mais, encore une fois, à partir du 18 fructidor (septembre 1797), les nuages s'amoncelaient à vue d'œil : c'était le traité de Campo-Formio affectant de passer sous silence la neutralité de la Suisse; c'était, en novembre 1797, Bonaparte

traversant en libérateur le Pays de Vaud encore bernois, puis acclamé à Bâle par le tribun Pierre Ochs et son parti, tandis qu'il daignait à peine s'arrêter à Berne et répondre aux civilités plus ou moins sincères des autorités bernoises; c'était ensuite la portion helvétique de l'Evêché de Bâle envahie dès la mi-décembre par les soldats français, l'Erguel ou Val St-Imier occupé par Gouvion de St-Cyr, Bienne elle-même, l'alliée des Confédérés, obligée d'ouvrir ses portes; c'était enfin et surtout la division Ménard campée dans le Pays de Gex, c'est-à-dire le drapeau français projetant déjà son ombre au-delà des frontières naturelles de la Suisse!

Que faisait la Diète, réunie en session extraordinaire à Aarau, dès le 26 décembre? Elle continuait à négocier avec Mengaud, le successeur de Barthélemy, aussi retors et mal disposé que celui-ci avait été loyal et bienveillant. La Diète fit mieux : elle envoya deux délégués dans le Pays de Vaud, chargés d'une mission de conciliation. Son choix était heureux : c'étaient Hans-Conrad Wyss, alors à la tête du canton-vorort, de Zurich, et Reding de Biberegg, ancien landammann de Schwytz; ils avaient comme secrétaire J.-J. Hirzel, de Zurich[1].

Les délégués de la Diète arrivent à Lausanne le 15 janvier, animés d'intentions excellentes. Sans retard, ils adressent aux populations vaudoises une proclamation assez vague, il est vrai, et rédigée en un français qu'eût désavoué Voltaire, mais qui leur parlait comme à des égaux, les traitant de ressortissants, d'habitants du Pays de Vaud et nullement de sujets. C'était trop tard : de fait, dès le 10 janvier, le jour du fameux serment de fidélité, la moitié environ des villes vaudoises étaient engagées

1 Voir, sur cet épisode peu connu, les éphémerides très complets et puisés à bonne source (*Il y a cent ans)*, publiés dans la *Gazette de Lausanne* par son rédacteur en chef.

sur la pente qui allait les conduire à la révolution. Berne, de son côté, après avoir longtemps tergiversé, prenait coup sur coup les mesures les moins propres à regagner la confiance des Vaudois. Cela étant, dès le 16 janvier, c'est-à-dire le lendemain de la proclamation mentionnée plus haut, les délégués de la Diète adressent à Berne une protestation, confidentielle assurément, mais dont la vivacité de ton contraste avec les précautions oratoires du document du 15 janvier. En voici la traduction telle que la donne la *Gazette de Lausanne* (17 janvier 1898) :

Nous avons été surpris autant que froissés d'apprendre indirectement les mesures de rigueur que le gouvernement de Berne vient d'ordonner. Si elles étaient connues dans toute leur sévérité, la révolution éclaterait instantanément, sans que nous ayons aucune force à lui opposer. Dans la situation actuelle et l'exaltation générale des esprits, il ne faut pas songer à des répressions et, pour ce qui nous concerne, nous n'y prêterions jamais les mains.

La Haute Commission bernoise que préside le trésorier de Gingins a agi jusqu'ici adroitement et avec prudence. Il est vrai qu'on ne veut pas le croire à Berne, parce qu'on y est encore dans l'illusion étrange qu'avec plus de vigueur on eût pu éviter ce qui est arrivé. *Or, à quelques rares exceptions près, l'ensemble du peuple, villes et campagnes, désire s'entendre avec le gouvernement de Berne, sans immixtion aucune des Français. mais on veut absolument l'assemblée des Etats et on ne rentrera pas dans le calme avant qu'elle ait été convoquée. Une minorité seulement, qui n'est pas forte mais remuante, veut rompre avec Berne et constituer un Etat indépendant, allié à la Confédération. Si l'on n'est pas prudent, c'est cette minorité qui l'emportera*[1].

Le lendemain, 17 janvier, nouvelle missive des commissaires de la Diète au Conseil secret de Berne. Elle ne fait point double emploi avec la lettre de la veille; elle précise et les réclamations des Vaudois et le danger imminent d'une intervention française à main armée :

Les tentatives faites pour détourner les Vaudois de leur dessein ont complètement échoué. Nous ne pouvons pas vous cacher que

[1] C'est nous qui soulignons.

les mieux disposés des Vaudois insistent pour la convocation d'une Assemblée avec une insistance qui touche à l'opiniâtreté. La leur accorder est, à nos yeux, le seul moyen de maintenir le peuple dans la légalité. *D'autre part, la France n'attend qu'un prétexte, si mince soit-il, pour intervenir et cette intervention est même désirée par une fraction peu nombreuse, il est vrai, mais d'autant plus remuante, de la population*[1]. Refuser l'Assemblée serait d'autant plus regrettable que, dans ce cas, les plus modérés des Vaudois ne pourraient pas s'opposer à ce que l'indépendance du pays fût proclamée.

Le danger est si grand que les modérés se sont constitués en Comité central; ils estiment devoir cela à leur pays afin de lui éviter de grands malheurs et ils ne se sépareront pas avant d'avoir reçu l'assurance qu'il sera fait droit à leur demande. Nous insistons donc auprès de vous afin que vous examiniez de la façon la plus sérieuse s'il n'est pas préférable de leur accorder ce qu'ils demandent que de le leur laisser prendre de leur propre autorité, ce qui ne saurait tarder beaucoup. Nous croyons une concession d'autant plus indiquée que, d'après les termes mêmes des délégués des conseils, il ne s'agirait que d'une assemblée régulière des députés des villes communes du pays, convoquée par le souverain, organisée par lui sur des bases équitables et présidée par ses délégués...

Cette fois encore, c'était trop tard, trop tard pour céder, disait Berne, trop tard pour résister, a dit l'histoire impartiale. Après leurs avertissements inutilement répétés, que pouvaient faire de plus les délégués de la Diète, représentants respectables d'un corps qui n'était plus à même de se faire respecter?

Le samedi 20 janvier 1798, ils quittent Lausanne en faisant afficher une dernière proclamation à l'adresse du Pays de Vaud; au lieu d'avouer l'échec complet de leur mission, ils ont le tort d'affecter de croire qu'elle a abouti. La réponse ne se fit pas attendre : le mercredi suivant, le 24 janvier, le drapeau vert de la République lémanique flottait avant l'aube sur la place de la Palud, en face du vieil hôtel de ville de Lausanne.

(A suivre.) Eug. SECRETAN.

[1] Idem.

LES SUITES DE LA BATAILLE DE MORAT

Si la bataille de Morat est fatale à bien des contrées, au contraire, les alliances suisses gagnent plusieurs seigneuries : Orbe, Grandson, Montagny, Bémont, les Clées, Bottens. Orbe et Grandson reçoivent des baillis alternativement de Berne et de Fribourg. Cet état de choses dure trois siècles, jusqu'en 1798, où les Français entrant en Suisse délogent les baillis.

Disons, en passant, que les terres conquises par les Suisses donnent lieu à de longues et sérieuses contestations. Enfin, des arbitres, assemblés à Munster (1484), prononcent que les conquêtes faites durant la guerre demeureront la propriété perpétuelle des villes de Berne et de Fribourg, moyennant une indemnité de vingt mille florins d'or du Rhin à payer aux cantons.

Une nouvelle cession définitive, faite le 13 juin, aux villes de Berne et de Fribourg, comprend non seulement les terres conquises sur la maison de Châlons, mais, en outre, plusieurs villes et seigneuries enlevées à Jacques de Romont et à d'autres vassaux de la Savoie. Les Bernois gardent pour eux Cerlier, confisqué sur Jean de Châlons-Arlay.

Le riche butin fait à Morat est dans la Diète de Stanz l'objet d'un partage bien difficile et le sujet prochain d'une guerre civile. On peut l'éviter grâce à la médiation du B. Nicolas de Flue.

Il faut surtout parler de la conduite insensée de Charles-le-Téméraire à l'égard de la duchesse de Savoie, Yolande de France, veuve du duc Amédée IX. Un duc bourguignon enlevant pendant la nuit une famille princière, un allié qui lui a fourni pour la journée de Morat trois mille hommes, commandés par un capitaine distingué, d'Orlié,

tué sous les murs de cette ville, c'est une faute plus grande, plus infamante que la perte d'une bataille. Racontons, pour le flétrir, un point de l'histoire de la campagne de Morat, si désastreuse pour la Bourgogne et si avantageuse pour la Suisse.

Le malheur est trop souvent un mauvais conseiller, il aigrit et rend ombrageux les caractères les plus doux et porte à d'étranges excès les caractères violents et irascibles.

Charles-le-Téméraire appartenait bien certainement à ces derniers. Ne pouvant se venger des coups de la fortune sur ses ennemis, il s'en prit à ses amis et alliés et particulièrement à Yolande de France, sœur de Louis XI et duchesse de Savoie. Dans l'excès de son amertume, il accusa la duchesse de l'avoir trahi, d'avoir voulu l'empoisonner. A l'entendre, c'était pour elle qu'il était venu faire la guerre aux Suisses ; et elle, de son côté, s'était sans doute entendue avec le roi de France, son mortel ennemi : en un mot, elle seule était cause de tous ses désastres.

Certes, les apparences ne justifiaient aucunement ces fâcheux soupçons, ni la réalité non plus. Il se peut que la politique de Yolande et son attachement à la cause de Bourgogne n'aient pas été complètement désintéressés ; qui l'était alors ? Comme beaucoup d'autres princes à cette époque, la régente de Savoie avait longtemps caressé la pensée et s'était bercée de l'espoir d'unir son fils Philibert à la fille unique du duc de Bourgogne, Marie, riche héritière, que tout le monde convoitait et que le duc promettait à tout le monde, au moins à ceux qu'il jugeait capable de rendre service à la cause de Bourgogne.

Il se peut aussi que, désillusionnée à cet égard, elle ait cherché à se rapprocher du roi de France, son frère, et

que Charles, avisé de ses démarches, ait voulu l'en faire repentir.

Quoi qu'il en soit, au moment où le duc de Bourgogne, à peine échappé au désastre de Morat, se reposait à Gex, sur les terres de Savoie, Yolande venait avec sa famille lui faire les honneurs de l'hospitalité, ou plutôt, sans soupçon et sans méfiance, se livrer à sa merci.

Contre son habitude, Charles dissimula, et prenant un ton hypocrite, il l'engageait à l'accompagner dès le soir même et à chercher un asile en Bourgogne, contre les attaques à redouter de la part des Suisses.

Yolande s'excusa en faisant valoir ses devoirs de régente, les ressources qui lui restaient dans ses Etats et les places fortes où elle pouvait se mettre en sûreté, tant en deça qu'au delà des Alpes.

Bref, ne pouvant l'entraîner spontanément, le duc ordonna à son chambellan, Olivier de la Marche, alors à Genève, de s'embusquer sur le passage de Yolande, de s'emparer d'elle, de son fils, le duc régnant, ainsi que des autres membres de la famille, et de les amener en toute vitesse dans la ville de St-Claude.

Afin de donner à son trop fidèle écuyer le temps de concerter et d'exécuter ce guet-apens, Charles feignit de tenir à la présence de la duchesse et chercha perfidement à prolonger l'entrevue.

Il était nuit, lorsque, prenant congé du duc, Yolande partit de Gex pour rentrer à Genève avec ses fils, Philibert, Charles et Jacques-Louis, ses deux filles, Marie et Louise, et trois dames de compagnie. Sous la garde des seigneurs de Menthon, de Claude de Racconis, de Louis de Villette et de Geoffroy de Rivarole, son maître d'hôtel, elle chevauchait sans défiance, lorsque Olivier de la Marche, embusqué au village du Grand-Saconnex, fond à l'improviste avec ses hommes sur la faible escorte, la

divise avec une étonnante rapidité, et mettant la main sur la duchesse, l'attache brutalement à la croupe de son cheval. Il cherche encore à s'emparer du jeune duc, mais dans l'obscurité, il se trompe et fait prisonnier son frère Charles. Au bruit de cette apparition soudaine et inattendue, Philibert, âgé de onze ans, obéissant à son gouverneur, s'était caché dans un champ de blé.

En dépit de ses officiers et de leurs courageux efforts, la duchesse resta aux mains des Bourguignons.

Fermant les yeux pour ne point voir, Olivier de la Marche s'éloigna au plus vite ; il craignait que les hommes de l'évêché de Genève ne vinssent au secours de la belle-sœur de leur prince et prélat. La montagne de la Faucille fut franchie en toute hâte. Les augustes captifs n'eurent qu'un moment de repos à Mijoux et arrivèrent le vendredi à St-Claude.

L'enlèvement de toute la cour de Savoie était regardé comme certain. En apprenant que le jeune duc lui avait échappé, Charles entra dans des transports de colère inouïs, il voulait se porter aux dernières violences contre les exécuteurs de ses ordres.

Un peu revenu à lui-même, il songea au château de Rouvres près Dijon, pour le lieu de détention de ses prisonniers ; puis, afin de se soustraire aux plaintes et aux récriminations, il s'éloigna au plus vite.

Les prisonniers, toujours conduits par messire Olivier, se remirent en route le 1er juillet et le soir de ce jour arrivèrent à Orgelet. On gagna Lons-le-Saunier, Bletterans, Rochefort, Auxonne. Ce ne fut que le 27 juillet, plus d'un mois après la journée de Morat, que les prisonniers arrivèrent au lieu de leur destination, le château de Rouvres.

Des démarches furent faites à la cour de Dijon, mais sans succès. Charles était tout absorbé par ses préparatifs

d'invasion de la Lorraine, où l'infortuné duc devait trouver une nouvelle défaite.

Impatiente enfin de voir arriver un secours qu'elle attendait vainement, Yolande se décida à surmonter ses répugnances et à solliciter l'intervention de son frère, Louis XI.

Le roi de France reçut avec une grande défiance la visite de Pinerol, secrétaire de la duchesse. Il ne regarda point comme gage de créance suffisant la bague qu'elle avait reçue de lui le jour de son mariage et que le secrétaire lui présentait : habitué au soupçon et à la tromperie, il ne voulut voir dans ce messager qu'un espion et un ravisseur de l'anneau de Yolande.

Ces retards n'avançaient point les affaires de la captive de Rouvres ; elle gémissait loin de ses Etats de Savoie, dont elle était régente pendant la jeunesse de Philibert.

Le seigneur Rivarole vint de Chambéry pour traiter avec la cour de France. Contre toute prévision, l'ambassadeur de Savoie fut bien reçu du roi, qui s'émut, ainsi que la reine Charlotte de la Maison de Savoie, au récit des souffrances et de la détention de la duchesse et de sa famille.

Sur le champ, il dépêcha le sire de Bouchage auprès de Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne, pour concerter avec lui l'enlèvement de la duchesse et de ses enfants. Il recommandait d'agir promptement et de profiter de l'absence du duc, qui venait de quitter la Bourgogne avec une nouvelle armée pour attaquer son neveu, René de Lorraine.

Le sire d'Amboise, quittant la Champagne au premier appel du roi, arriva sans obstacle avec 300 lances sous les murs du château de Rouvres. Le fidèle Pinerol, celui-là même à qui Louis XI avait failli faire un mauvais parti, avait tout préparé pour l'évasion de sa maîtresse. Grâce

à un coup de main habilement exécuté, la duchesse Yolande sortit de prison avec sa famille dans la nuit du 2 octobre 1476.

A peine Louis XI était-il rentré dans la capitale de la Touraine, qu'un courrier vint lui annoncer l'heureux succès de l'expédition du sire d'Amboise contre la forteresse de Rouvres. Ses principaux officiers furent envoyés au-devant des prisonniers du duc pour leur faire comme une garde d'honneur. Lui-même vint la recevoir à l'entrée de son château de Plessis-les-Tours, où résidait le roi.

Une escorte française, composée de vingt-sept personnes, ne devait s'arrêter qu'à Chambéry. Le 9 décembre seulement, les victimes de la bataille de Morat faisaient leur entrée solennelle à Chambéry, où de grandes fêtes eurent lieu à l'occasion de l'arrivée du duc de Milan, du comte et de la comtesse de Genève, des envoyés de LL. EE. de Berne et de Fribourg.

Profitant du désastre de Morat, René, avec l'aide des Suisses, était rentré en Lorraine et avait reconquis ses Etats. Toujours obstiné dans ses projets, Charles vint lui présenter la bataille sous les murs de Nancy. C'est là aussi que l'attendait le juge sévère, vengeur de l'innocence et père de l'orphelin. Abbé JEUNET.

QUELQUES GLANURES HISTORIQUES

ÉGLISE DES CLÉES

Au moyen âge comme maintenant la chapelle des Clées était annexe de Lignerolle. C'est à Lignerolle que les habitants des Clées enterraient leurs morts en passant par un chemin, aujourd'hui cancelé, entre le château et la ferme de Lignerolle. La chapelle des Clées a subi sans doute plusieurs transformations depuis sa fondation. Aujourd'hui on y remarque la table de communion en pierre qui porte sur son pied des feuilles sculptées, la chaire,

ancienne aussi, de très vieux bancs et des espèces de stalles au pied desquelles est une longue poutre pour appui des pieds. — La Bible d'Osterwald vient de chez Henri Vincent, imprimeur à Lausanne, 1807.

La plus grosse des deux cloches a été fondue par Samuel Treboux à Vevey. La plus petite doit dater d'avant la Réforme ; elle porte au pourtour supérieur une inscription que nous n'avons pu lire.

Le pont des Clées date de 1764; cette date se lit au pied d'une inscription bernoise effacée par le marteau.

On conserve au château des Clées, dans le sous-sol, une quarantaine de boulets en granit grossièrement taillés qui servaient à la garnison en cas de siège pour les faire rouler sur les assaillants. Les trois enceintes du château sont très distinctes par places. L'entrée était du côté du village. Il y avait deux tours au moins dont le donjon actuel et une autre à côté dont les fondements subsistent et qui sert de demeure au gardien. Contenait-elle un puits ? Il semble que oui, le trou rond au-dessus de la voûte devait laisser passer l'instrument à puiser l'eau en cas de siège. Les bâtiments d'habitation se trouvaient au bout de l'esplanade actuelle, au nord-ouest.

ÉGLISE DE BRÉTONNIÈRE

Elle est en partie romane et peut donc être classée parmi les plus anciens édifices religieux du pays. Le cimetière qui entoure l'église est désaffecté. Le sonneur nous dit que jadis chaque famille de Brétonnière y avait sa place spéciale. — Les débris du bénitier sont dans la muraille à gauche en entrant à l'église dont la nef a un plafond en bois. On entre dans le chœur gothique par une voûte à l'une des extrémités de laquelle se trouve la chaire basse de 1632. La Bible est de 1744, Neufchâtel, Abraham Boyve et C°. — C'est donc une des plus ancien-

nes du canton sans doute. Elle a été donnée le 1[er] janvier 1817 à la paroisse par le pasteur J. S. Louis Perey avec cette inscription : « A ses chers paroissiens de Bréthon-» nière en témoignage de satisfaction, particulièrement » de ce qu'ils fréquentent le service divin, soit le diman-» che, soit les jours ouvrables aux prières publiques. » Le sonneur, qui reçoit de la commune, la forte somme de fr. 13 pour l'an 1898, a dès les temps anciens un banc *spécial* sur la vieille galerie par laquelle l'on arrive au clocher. La cloche est de 1624 et a été fondue par Zeender à Berne. — Dans la nef on remarque deux petites fenêtres romanes vis-à-vis l'une de l'autre. Dans le chœur, à gauche de la belle fenêtre gothique, on voit encore l'armoire des huiles saintes ou des calices surmontée de jolies sculptures et d'une croix brisée. Les deux petites fenêtres du chœur, au sud-ouest, paraissent romanes depuis l'intérieur. Elles sont percées dans un mur d'une profondeur de 1 m 50 environ. A l'extérieur elles sont l'une carrée, l'autre gothique et toutes les deux grillées.

De la place occupée par le sonneur pour ses fonctions, il voit, par un trou muni d'une vitre, le pasteur dans sa chaire. Nous nous sommes demandé si cette ouverture ne date pas du temps du catholicisme, le sonneur devant voir le prêtre officier, afin de sonner de telle ou telle façon suivant les phases de la messe. Pareille ouverture se voit ailleurs, entre autres dans l'église de Goumoëns-la-ville.

A Bretonnière existent encore les noms de rue, sentier et pré de la cure. Dans ce dernier, on a retrouvé des restes de constructions. Etait-ce la cure catholique ?

EGLISE ET CHATEAU DE LIGNEROLLE

L'église est gothique ; plusieurs chapelles latérales devaient exister ; une seule a été conservée, celle appartenant jadis aux seigneurs de Lignerolle. Elle est au sud-

ouest ; on y remarque les armoiries des anciens seigneurs au bas des arceaux. Lors des réparations faites à l'église, on a trouvé des ossements dans le chœur et ailleurs, qui ont été mis dans une espèce de crypte. La tour repose sur le transept et contient deux cloches ; la plus grosse est de 1769 et indique son poids.

En entrant dans le château, on voit à droite une ancienne prison voûtée à porte étroite et basse. Le château était flanqué de quatre tourelles, dont une seule subsiste entière. On y mettait les prisonniers, et dans l'une les archives ; cette dernière est voûtée et a une porte en fer. Un vieillard de Lignerolle nous a dit que sa mère lui avait raconté avoir entendu pleurer des prisonniers dans ces tourelles. Les vastes caves sont voûtées et non voûtées, avec une porte d'entrée ogivale. Dans l'ancienne salle à manger, qui est immense, se voit encore une vieille cheminée, avec les armes des de Cerjat, seigneurs de Lignerolle pendant de longues années.

La paroisse de Rances est encore exactement ce qu'elle était avant la réforme, c'est-à-dire composée des villages de Rances (paroissial), Valleyres-sous-Rances (église annexe), Sergey et l'Abergement. Ces deux dernières localités possédaient deux chapelles dans l'église de Valleyres, dont elles sont encore co-propriétaires. Sur la chaire de 1626 de l'église de Rances, se trouve encore un clepsydre et l'on voit encore la croix de pierre sculptée sur le mur de l'ancien cimetière, au sud-est.

Voici, pour terminer, quelques vers faits par un pasteur de cette paroisse, à la fin du siècle dernier :

Je suis le ministre de Rances,
Qui prèche trois fois la dimanche,
Valleyres, Rances et Montcherand.
Arrière de moi, maudit Satan !

Nyon, le 4 août 1898. P. CORDEY.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société fribourgeoise d'histoire** a l'habitude de tenir, chaque année, sa réunion principale d'été dans une des principales villes du canton. Cette année, elle avait choisi Morat.

La Société d'histoire de Berne qui entretient avec celle de Fribourg des rapports d'excellente confraternité, avait envoyé quatre délégués, MM. Zeerleder, de Mülinen, de Rott et Robert de Diesbach. Du canton de Vaud étaient venus M. Joly, ancien conseiller d'Etat, à Moudon, et M. Mottaz, professeur, à Yverdon. M. Bachelin représentait Neuchâtel.

M. Max de Diesbach, président, a salué les représentants des autorités cantonales et communales et les invités des cantons voisins. Il a exprimé ses regrets de l'absence de M. le Dr Wattelet, avocat, l'érudit historien qui a eu le mérite de fixer à peu près définitivement l'emplacement du champ de bataille de Morat. M. Wattelet a été empêché par la maladie de parler du travail historique qu'il avait promis : un aperçu historique sur la ville de Morat.

M. Max de Diesbach y a suppléé lui-même en faisant d'abord un exposé sommaire des origines et des développements de Morat. Cette ville, habitée certainement déjà à l'époque lacustre et à l'époque romaine, est mentionnée d'une manière certaine, pour la première fois, l'an 516, dans un acte de donation de Sigismond, roi des Burgondes. L'empereur d'Allemagne, Conrad II le Salique, s'en empare et la détruit l'an 1033. En 1138, l'empereur Conrad II fait bâtir des murailles autour de la ville. Bientôt Morat passe aux ducs de Zæringen. Vers l'an 1200, Berthold V lui donne une charte de liberté ou *handfeste*. En 1218, la ville retourne à l'empire jusque vers l'an 1257 où la Savoie la prend sous sa domination. Le grand donjon du Château fut bâti en 1275. Un grand incendie détruisit une partie de la cité en 1414. En 1439, la ville est complètement fortifiée. En 1475, les Suisses s'emparent et la défendent héroïquement, l'année suivante, contre Charles le Téméraire. On voit encore les traces des boulets bourguignons sur les murailles.

M. de Diesbach montre ensuite sur un plan fort bien agrandi, le détail des anciens remparts du XVe siècle. Il y avait à cette époque quatre portes et plusieurs tours et tourelles dont quelques-unes aujourd'hui n'existent plus. Il cite entre autres : la tour des Sorcières, la tour de la Boucherie, la tour Schimmel, la Tornalette, la tour des Poudres, la tour Bombardée, l'ancienne tourelle Ste-Catherine, etc. Il y aurait aussi eu autrefois, en avant du château, sur le Lindensaal (ancien Montmusard) une enceinte de remparts avec

une porte et deux tours. Les fortifications de Morat furent en partie démolies dans les premières décades de ce siècle parce qu'elles ne servaient plus à rien. — M. Bachelin fait observer qu'il serait intéressant de connaître les noms des architectes qui ont bâti les remparts. On trouve en effet, sur les murs, plusieurs anciennes marques de maçons. — M. Max de Techtermann émet l'hypothèse d'une double enceinte primitive ; il se base sur le fait de deux sortes de tours, les unes rondes, les autres carrées, plus anciennes.

M. l'*abbé Gapany,* curé de Montet, parle du campement de Charles le Téméraire à Montet et à Morat avant la bataille. Le duc Charles, après avoir campé successivement à Nozeroy, Lausanne, Bioley-Magnoux, arrive près de Montet (Broie) le 6 juin 1476. Il y reste trois jours. Le 7, il fait défiler son armée devant les ambassadeurs et seigneurs étrangers. Il reçoit la visite d'Antoine d'Orlier, gouverneur de Nice, de lord Scales, frère de la reine d'Angleterre. Dans la matinée du 8 juin, le camp est mis soudain en alarme par l'approche d'un détachement de Suisses ; le même jour, le comte de Romont, Jaques de Savoie, rejoint l'armée bourguignonne avec une partie de ses troupes. Le dimanche de la Trinité, 9 juin, le duc part dans l'après-midi pour Morat ; il fixe sa tente sur une colline voisine. En arrivant, une première escarmouche insignifiante a lieu avec les Confédérés. Les jours suivants se passent en reconnaissances, distribution des troupes, investissement de la place. Des assauts ont lieu à plusieurs reprises jusqu'à l'arrivée des Suisses.

M. l'*abbé D*r *Holder* présente une savante étude sur l'ancien droit moratois. Comme pour le reste du canton, il faut, dès l'origine, distinguer le droit municipal et le droit coutumier. La source première du droit municipal moratois est la charte de fondation octroyée à la ville par son fondateur, le duc Berthold de Zæringen, probablement dans les premières années du XIIIe siècle. Mais le texte de cette charte laisse voir assez clairement qu'il y avait auparavant un droit coutumier romanio-burgonde. L'original de cette charte est perdu ; les archives de Morat en possèdent une copie incomplète, faite peut-être par les Moratois lorsqu'ils voulurent se mettre sous la domination de la Savoie en 1257. L'ancien droit municipal des Zæringen resta en vigueur pendant les deux siècles que Morat passa sous la domination de Savoie et même, sans beaucoup de modifications, jusqu'en 1798. A côté de ce droit municipal, il y avait aussi un droit coutumier écrit et fixé dès la fin du XIVe siècle. Le manuscrit qui le renferme se trouve aux archives de Morat. Il en existe à la bibliothèque de Bâle une copie allemande un peu plus détaillée que l'original faite vers l'an 1474. Une autre

source du droit moratois, ce sont les ordonnances de la ville dont le premier livre remonte à l'an 1393. Sous la domination de Berne et de Fribourg, Morat garde son ancien droit, ses anciennes libertés et franchises accordées par les Zæringen et confirmées par les comtes et ducs de Savoie, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. En 1715, on élabora un projet de livre coutumier qui ne fut définitivement adopté qu'en 1743. Ce coutumier est resté le droit régissant Morat jusqu'à la nouvelle législation de 1830, à part les quelques années de la République helvétique.

M. *Schneuwly,* archiviste, attire l'attention des historiens sur un document important concernant l'ancien Morat. Ce document, publié dans la première moitié de ce siècle par le *Solothurner Wochenblatt*, n'a guère été remarqué. C'est un acte de donation par lequel le comte Rodolphe de Neuchâtel accorde à quatre bourgeois de Fribourg des fiefs et des droits dans le territoire de Courtion, etc. L'acte est passé *in veteri Mura*, dans le « vieux Morat » vers l'an 1220. Il faut donc admettre qu'il y avait probablement à cette époque une ancienne ville ou un ancien château-fort sur lequel les renseignements historiques semblent manquer tout à fait.

M. l'*abbé Jeunet*, révérend curé de Cheyres, termine la série des communications scientifiques par la lecture du mémoire que nos lecteurs ont pu lire dans la présente livraison.

— Le **canton de Thurgovie** a célébré le 24 juillet le **centième anniversaire de son émancipation**. Comme le canton de Vaud, il doit son indépendance à l'invasion française qui a déterminé la Diète de Frauenfeld à faire droit à la pétition des populations.

On sait que la Thurgovie était un grand bailliage de la Confédération suisse qui s'en était emparée en 1460. Les baillis des anciens cantons ne laissèrent pas toujours des souvenirs agréables à leurs administrés et, à la première occasion favorable, ceux-ci cherchèrent à secouer le joug. Un homme énergique et entreprenant se présenta heureusement pour organiser le mouvement et le mener à bonne fin. C'était un jeune teinturier de Hauptwil, nommé Joachim Brunschwyler. Ayant assisté à une landsgemeinde à Appenzell, il fut enthousiasmé par ce spectacle de l'exercice de la souveraineté d'un peuple libre et il se promit de donner la même liberté à son peuple. Il confia son dessein au propriétaire du château d'Hauptwil qui exerçait les fonctions de juge et qui, connaissant l'état de l'opinion publique, crut devoir lui promettre son appui. Brunschwyler parcourut ensuite le pays, chercha des compagnons, fit de la propagande pour ses projets et invita les hommes de la Thurgovie à

se rendre au premier appel, à une landsgemeinde qui aurait lieu à Weinfelden.

C'est le 1er février 1798 que cette assemblée eut lieu. Le peuple s'y porta en masse. Le « comité d'initiative » était réuni à l'Hôtel du Raisin ; il se composait de quatre personnes : Brunschwyler, Kesselring, père et fils, habitants de Boltshausen, et Vogler, procureur au château de Frauenfeld. Au milieu de leur indécision causée par la gravité des circonstances, un nommé Reinhard, riche négociant, apparut sur l'escalier et exposa au peuple assemblé devant l'auberge le but recherché. Il finit par donner lecture du manifeste suivant rédigé par le fils Kesselring :

Au peuple thurgovien réuni à Weinfelden
le 1er février 1798.

Le motif pour lequel nous avons réuni aujourd'hui nos chers frères thurgoviens, est de leur poser deux questions capitales : Voulons-nous revendiquer notre indépendance et la liberté entière de notre patrie, et prier énergiquement les hauts Etats de l'accorder, prêts que nous sommes, le cas échéant, à nous sacrifier en fidèles confédérés, nous, nos biens et notre sang pour la défense de la patrie et de nos confédérés ? Ou bien, voulons-nous nous borner à demander l'abolition des abus introduits dans le gouvernement et dans l'organisation militaire ?

C'est évidemment la première proposition qui fut acceptée. Le 3 février les communes élirent des députés qui se réunirent le 5 à Weinfelden. Cette assemblée rédigea une pétition qu'elle adressa aux Etats souverains et dans laquelle elle exposait les vœux du peuple thurgovien. C'est Reinhard qui se présenta le 26 février devant la Diète de Frauenfeld et obtint l'affranchissement de son pays. Malheureusement, après le premier enthousiasme, les déceptions vinrent bientôt avec les troupes françaises.

— La chronique de la dernière livraison renferme une erreur typographique que quelques lecteurs auront déjà remarquée sans doute. On y lit page 255 que le chœur de l'église paroissiale de Syens date du XVIIe siècle. C'est « XIIIe ou XIVe siècle » qu'il faut lire.



6me année. N° 10. Octobre 1898.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

L'ÉMANCIPATION DU PAYS DE VAUD [1]

AU POINT DE VUE DU CORPS HELVÉTIQUE

II

Telle a donc été, dans la crise de 1798, l'attitude du Corps helvétique vis-à-vis de l'émancipation du Pays de Vaud : trop de préoccupations et de périls éparpillaient ses efforts, que paralysait d'ailleurs son autorité insuffisante.

Indiquons maintenant quelle fut l'attitude du Pays de Vaud à l'égard du Corps helvétique. Ici les renseignements sont beaucoup plus nombreux, mais, comme ils sont mieux connus parmi nous, il me suffira de les rappeler en les groupant en vue de mon but.

Dans l'ensemble de la population — abstraction faite des individualités en vue — la préoccupation dominante était : s'affranchir de Berne et devenir son propre maître ; devenir Français, on ne le voulait point ; rester Suisse, on y comptait bien, tout en comprenant vaguement que la chose n'était possible qu'au prix d'une transformation du Corps helvétique. Comment et par l'intervention de qui, de l'étranger ou des patriotes d'autres cantons ? c'est sur quoi nos populations n'étaient pas au clair.

Il est instructif de rappeler sur ce point l'opinion de

[1] Voir numéro de septembre.

Juste Olivier; il n'avait pas eu connaissance des nombreux documents publiés ou retrouvés depuis un demi-siècle, mais il avait l'avantage inestimable d'être en contact avec les témoins oculaires de 1798. Voici entre autres ce qu'il dit dans son *Histoire de la Révolution helvétique* (Lausanne 1842, page 17) :

De là une sorte de trouble et d'hésitation, augmentées encore par l'inexpérience du caractère national, par les tâtonnements d'un premier essai, par les exagérations, les enfantillages d'un premier enthousiasme... On était Vaudois, on aurait désiré l'être libre; mais on se sentait Suisse en même temps. Si Berne l'eût voulu, on l'aurait aimée! Et malgré tout, on avait peine à s'en détacher. Pouvait-on sans regret aborder la pensée de voir brisé ce beau canton qui couvrait de son ombre à lui seul le quart de la Suisse, qui en était la partie la plus belle, la plus fertile, la plus solide, et dont on était fier!

Lors du fameux banquet des Jordils, le 14 juillet 1791, si durement châtié par LL. EE., on portait encore de bonne foi la santé des « Suisses du canton de Berne » et celle des « villes et communautés du Pays allemand et romand ».

Naturellement, les chefs du mouvement avaient des vues plus précises, mais qui n'étaient point les mêmes chez les modérés et chez les patriotes avancés. Ecoutons d'abord les modérés, Maurice Glayre, Aug. Pidou, Jules Muret, Henri Monod, J.-J. Cart, Philippe Secretan, le bourgmestre de Saussure, le banneret Bergier. Leur avis très net est qu'il faut demander à Berne la convocation de délégués des villes et des campagnes, bref ce qu'on appelait improprement « la convocation des Etats, » mais qu'il faut se garder de réclamer de la France une intervention armée ou une garantie, quelle qu'elle soit.

La plupart d'entre eux sont opposés à la prestation du serment dit de fidélité, le 10 janvier, à cause de la manière dont Berne comptait l'imposer; l'un d'eux toutefois,

Henri Monod, se prononce résolument en faveur du serment, en disant : « Ne rompons pas les liens qui nous attachent à l'autorité qui subsiste, avant qu'on ait préparé celle qui doit la remplacer » (voir *Galerie Suisse* II, page 259)[1].

Mais l'essentiel, on s'en souvient, c'était, dans la première moitié de janvier, le pétitionnement qui réclamait la convocation régulière d'une « assemblée des villes et communes », appelée à retrouver et à ressaisir leurs anciennes franchises. Dès le 4 janvier, le bourgmestre de Saussure, Maurice Glayre et Phil. Secretan décident les pétitionnaires à s'adresser à Berne, non à Paris, comme le demandait Fr.-César La Harpe. Le 12, les Deux Cents de Lausanne adhèrent au pétitionnement, dans l'espoir de le modérer, et le bourgmestre de Saussure, dans une lettre subséquente à LL. EE., justifie leur point de vue. Vers le même moment, Maurice Glayre, avec quelques amis politiques, adresse un mémoire aux deux délégués de la Diète, dès leur arrivée à Lausanne, pour résumer les griefs des pétitionnaires et prier les délégués fédéraux d'appuyer à Berne leurs requêtes. On a vu plus haut l'insuccès de cette démarche. Voici enfin, dans le même ordre d'idées, un fragment significatif d'un écrit distribué en abondance à Lausanne, peu avant le 24 janvier, et que Juste Olivier attribue à Philippe Secretan ; en tout cas, il résume avec force et clarté les conseils des modérés :

Irons-nous auprès des étrangers pour leur dire : Venez et soutenez nos droits! Ou bien attendrons-nous que ceux d'entre nos frères qui sont mécontents se lèvent et qu'ils aillent vers l'étranger

[1] Quant à Maurice Glayre, il affirme n'avoir pris aucune part, ni au dedans ni au dehors, aux démarches qui ont provoqué et précédé la révolution. — Voir du reste sa lettre à Zschokke (mars 1804), publiée ici-même, et qui est une apologie rétrospective de son attitude avant et après 1798.

et lui disent : Venez et protégez-nous! Non, pas ainsi, frères et citoyens; mais nous irons auprès de LL. EE. notre souverain, et nous lui dirons : Convoquez les députés de nos villes et communes. Nous enverrons des hommes sages ; ils discuteront avec le souverain nos droits et nos intérêts, et ils feront ce qui est juste. Ils ne mettront pas en oubli les bienfaits reçus. Ils seront prudents, et le souverain sera gracieux : il sera fait un arrangement conforme à ce qui est droit... Ils feront de tout notre peuple une seule famille, une famille de frères, sous une domination paternelle. Et nous dirons à l'étranger : voici nous sommes une seule famille, une famille de frères, sous une domination paternelle : Soyons en paix. (J. Olivier, *Révolution helvétique*, page 86, etc.)

Certes, cette « domination paternelle », par deux fois répétée, suppose chez les modérés un idéal bien modeste. Cela même, Berne s'y refusa, et avec hauteur. D'ailleurs, dans les heures de crise, quand le courant est impétueux, ce n'est pas la main circonspecte et hésitante des modérés qui peut se maintenir au gouvernail. A l'heure décisive pour l'émancipation du Pays de Vaud, c'est le parti avancé qui l'emporte, et chez lui, nous allons le voir, la haine contre Berne est plus forte que la crainte d'une intervention armée de la France. Aussi, le 16 janvier, le Comité dit de Réunion expédie-t-il deux délégués auprès de Mengaud, à Aarau, pour lui exprimer « la reconnaissance vive et respectueuse qu'inspire aux réclamants vaudois la tendre sollicitude du Directoire (*sic*) pour notre bonheur et pour nos droits, et pour demander au gouvernement de la République française la continuation de son appui ». Et plus loin : « C'ect avec la confiance d'enfants qui s'adressent à leur père (*sic*) que nous venons invoquer vos directions bienfaisantes sur la marche subséquente. » Qu'on fasse aussi large que l'on voudra la part du vocabulaire ampoulé de l'époque, on a peine à croire que pareilles flagorneries fussent dans les intentions de Fréd.-César La Harpe.

C'est La Harpe en effet qui, de Paris, inspire et stimule les patriotes avancés, soit le Comité dit de Réunion. Cette fois enfin, voici un homme qui sait ce qu'il veut et comment il le veut. Ce pédagogue enthousiaste était né dictateur. Sa conviction était absolue, basée sur ses expériences personnelles et sur la dure répression des fanfaronnades patriotiques de 1791, et cette conviction était celle-ci : le Pays de Vaud n'obtiendra rien de Berne qui ne veut pas, ni de la Diète qui ne peut pas. Le secours ne lui viendra que du côté de la France, c'est-à-dire du Directoire et surtout de Bonaparte. C'était faire appel à l'étranger ! Soit, se disait La Harpe, fixé à Paris dès l'été de 1796. Et qu'ont fait autre chose, depuis Vilmergen, confédérés catholiques et confédérés protestants ? Regarder à la France, n'est-ce pas d'ailleurs la tradition constante du Corps helvétique, attestée encore en 1777 par le renouvellement de son alliance avec Louis XVI, alliance exclusive des autres puissances. Et même, fouillant plus loin dans le passé, La Harpe estime de bonne guerre d'invoquer contre Berne certain traité de 1564, lequel pouvait s'interpréter comme garantissant par la France les franchises du Pays de Vaud telles qu'elles avaient existé sous les ducs de Savoie. De là toute la stratégie de La Harpe, légitime à ses yeux, beaucoup moins aux nôtres. De là la fameuse pétition des vingt Fribourgeois et Vaudois, rédigée par lui, probablement déjà lors de l'ambassade bernoise à Paris quoiqu'elle porte la date du 7 décembre[1] ; de là le décret du Directoire en date du 8 nivôse (fin décembre 1797), qui recelait déjà en principe

[1] Voir le texte authentique, publié et commenté par M. Emile Dunant dans le cahier de novembre 1897 de la *Revue historique*. — Comme réfutation des arguties et des arguments tirés du traité de 1564, voir P. Vaucher dans l'*Anzeiger für Schw. Geschichte* V.

une déclaration de guerre contre LL. EE. de Berne et de Fribourg; de là les instances de La Harpe, le 15 janvier par exemple, auprès du Comité de Réunion de Lausanne, par l'intermédiaire de Brun, son homme de confiance à Versoix, afin qu'on se hâte et surtout qu'on pétitionne, non pas auprès de LL. EE., mais auprès du Directoire; de là, enfin, le 24 janvier, et en refoulant à l'arrière-plan les modérés, la proclamation d'une République lémanique et non d'un canton du Léman.

Ceci nous ramène à notre propos : l'attitude du Pays de Vaud vis-à-vis du Corps helvétique. Malgré les apparences, même en janvier 1798, La Harpe voulait énergiquement l'union avec la Suisse. A plus d'une reprise, il proteste contre l'annexion à la France. Il le fait de bonne foi car plus tard, membre du Directoire helvétique, il en est éliminé comme hostile à l'influence française; il se voit même accusé et momentanément arrêté, dans l'été de 1800, sous prétexte de conspiration contre Bonaparte!

En y regardant de près, on retrouvera dans toute la carrière de La Harpe, une attraction sincère vers une Suisse nouvelle, transformée et régénérée. A St-Pétersbourg, au milieu de ses fonctions à la cour du tzar, en 1785, il médite d'écrire une histoire de la Suisse pour laquelle il avait déjà fait venir les principales chroniques[1]. Treize ans plus tard, au lendemain de l'émancipation du Pays de Vaud, au moment où, de Paris, il expédie, en vrai dictateur, une série de quinze décrets à faire voter docilement par l'Assemblée provisoire, voici la teneur de l'un d'eux :

[1] Voir dans le cahier d'octobre 1896 de cette revue, une très longue lettre de La Harpe, datée de Tsarskoé-Sélo; elle donne d'abondants et curieux détails sur ce qu'il se proposait de dire et de ne pas dire; on y regrette un mot injuste à l'adresse de Jean de Muller (« un *ampoulage* ridicule à l'excès »).

4e *Décret.* La République Lémanique invite tous les sujets des aristocraties et démocraties de la Suisse à suivre son exemple, à fraterniser avec elle, à secouer le joug de la tyrannie, à resserrer les liens d'amitié et de fraternité, et à s'unir pour former de nouveau un seul et même peuple libre, *constitué en république une et indivisible.*

Mieux encore : le quinzième et dernier décret institue « trois fêtes à solenniser ». Tout d'abord : l'anniversaire du jeudi avant la St-Martin 1307, époque à laquelle Furst, Stauffacher et Melchtal, réunis à leurs trente camarades (*sic*), prononcèrent sur le Grutli le serment de se prêter un mutuel secours pour la défense de la liberté.

A ce propos, veut-on savoir pourquoi la jeune République Lémanique adopta le vert comme couleur nationale ? En voici la raison d'après le journal officiel du Directoire français, en date du 15 pluviôse an VI (3 février 1798) :

Lausanne, 26 janvier.

Hier, à la pointe du jour, le drapeau vert flottait sur la maison où s'assemblent les membres du comité de réunion : on y lisait : *République Lémanique.* Le vert était, comme on sait, la couleur de Guillaume Telle, Haufiacher (*sic*) et Melchtal ; c'est aussi l'emblème de l'espérance que doit avoir une République qui naît sous les auspices de la Grande Nation, etc., etc.

L'explication est plaisante, mais elle montre la préoccupation de La Harpe de rattacher le futur canton du Léman aux prétendues traditions helvétiques.

La Harpe donc voulait l'union à la Suisse, il la voulait énergiquement. Le malheur est que cette union ne pouvait se réaliser qu'au prix de la dislocation du Corps helvétique. De là la confiance, alors absolue, du patriote vaudois dans le projet de constitution unitaire d'Ochs, déjà amendé et aggravé par le Directoire de Paris. La Harpe, abusant une fois de plus de son autorité, impose ce projet à ses concitoyens vaudois ; il le fait voter à Lausanne, à l'unanimité et sans discussion, par l'Assemblée représentative provisoire, le 9 février. Il prend

d'ailleurs la peine, dans un mémoire en date du 5 février, de motiver l'acceptation du projet Ochs; il le fait, détail à noter, par des arguments utilitaires plutôt que patriotiques :

Il a paru que le plus sage parti était de demeurer attaché à la Suisse. Nos mœurs, nos relations commerciales, notre agriculture, le débit de nos vins, tout nous y conviait. Vous sentez que, unis comme nous allons l'être, il sera désormais bien plus facile de maintenir la paix et la neutralité de la commune patrie lorsqu'une seule volonté dirigera tous les efforts vers un même but!...

Poursuivant son plaidoyer en faveur de la constitution unitaire, La Harpe fait une déclaration significative : « La différence de l'idiome, dit-il, est ce qui nous a le plus arrêté. » Il sollicite ses concitoyens de passer par dessus cet inconvénient, en leur rappelant qu'il ne sera pas plus sensible que sous le gouvernement bernois (aveu précieux à noter sous la plume de son plus fougueux adversaire!). Puis, par une contradiction difficile à expliquer, il leur fait entrevoir que le français pourrait devenir la langue parlementaire de la Suisse régénérée [1].

Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis que les communes vaudoises, à la suite de l'Assemblée provisoire de Lausanne, avaient voté docilement la constitution unitaire, et déjà surgissait un projet tout différent, autrement périlleux pour l'avenir de la Suisse. Il avait été suggéré, semble-t-il, au général Brune et au Directoire par les intrigues des résidents français à Genève et dans le Bas-Valais. Brune s'en fit le promoteur, contrecarrant ainsi La Harpe, Ochs et Mengaud. Il s'agissait, sous couleur de faire droit aux répugnances des populations contre l'unitarisme, de morceler la Suisse en trois républiques :

[1] Verdeil, qui donne *in extenso* la première partie de la missive de La Harpe (III, 508), passe sous silence la question de l'idiome. On la trouvera textuellement dans Strickler *Die Helv. Revolution*, pages 64, 65.

le *Tellgau* comprenant les cantons primitifs (moins Lucerne et plus Glaris), l'*Helvétie* proprement dite avec une douzaine de cantons, enfin la *République Rhodanique* avec Lausanne pour capitale (Vaud, Valais, Fribourg et Bailliages italiens). C'eût été constituer officiellement une Suisse romande, la détacher de la Suisse allemande, et surtout la placer sous protectorat français. Ce malheur nous fut épargné. L'attitude de La Harpe vis-à-vis du nouveau projet du Directoire ne ressort pas nettement des documents publiés jusqu'ici. D'après Strickler, dont les recherches font autorité pour la période helvétique, La Harpe s'y serait rallié momentanément, mais comme à un pis aller, et pour contrecarrer les menées de Desportes à Genève et de Mangourit dans le Valais, qui poussaient à une annexion pure et simple à la France[1].

D'autres mobiles prévalurent soit auprès du Directoire soit auprès de Brune, si bien que le projet primitif et unitaire reprit le dessus. La décision du Directoire, en date du 15 mars, fut connue à Lausanne le 21, et dès le 12 avril le Sénat et le Grand Conseil helvétiques se réunirent pour la première fois à Aarau. C'était, pensait-on, la fin de la période révolutionnaire en Suisse; en réalité, elle ne faisait que commencer; mais désormais, on ne parlera plus ni du Corps helvétique ni du Pays de Vaud.

*
* *

Il est à peine nécessaire d'ajouter une conclusion aux pages qui précèdent. A cent ans de distance, un enseignement, dominant tous les autres, se dégage de cet exposé : sous aucun prétexte, même dans les périodes les plus troublées, il n'est d'une saine politique de provoquer l'intervention de l'étranger. Ce n'est ni patriotique,

[1] Voir Strickler *Die helvetische Revolution 1798, mit Hervorhebung der Verfassungsfragen* (Frauenfeld, Huber, 1898), entre autres pages 71, 79, 95, etc.

ni même prudent. Le Corps helvétique, aussi bien que le Pays de Vaud, en a fait l'expérience amère.

Le Pays de Vaud d'abord. De sa part, il y a eu erreur de jugement plus encore que faute ; son passé légitimait assurément n'importe quels efforts personnels pour s'émanciper ; il ne légitimait point l'appel à l'étranger. La Harpe a cru se servir des Français pour atteindre son but ; en réalité, ce fut l'inverse qui arriva. L'invasion de la Suisse en 1798 se serait produite très probablement, un peu plus tôt ou un peu plus tard, sans la pétition des Vaudois et des Fribourgeois, sans Ochs ou La Harpe, et, à plus forte raison, sans l'incident de Thierrens. Cette invasion faisait partie d'un plan arrêté par Bonaparte et par le Directoire ; elle était motivée par des antipathies politiques et personnelles, et aussi par des convoitises pécuniaires. Néanmoins, émancipé par autrui, par l'étranger, le Pays de Vaud en a subi longuement les conséquences. D'abord, contre-coup immédiat, il a eu à supporter l'emprunt Ménard de 700,000 francs, lors même que les deux tiers, dit-on, n'en furent jamais acquittés ; puis le passage des troupes françaises avec toutes ses vexations humiliantes et onéreuses ; puis surtout les méfiances prolongées des anciens cantons, non pas seulement lors des luttes entre utilitaires et fédéralistes, mais jusque après 1814 et 1815. Il ne fallut rien moins que l'alerte de 1838 contre la France, l'attitude des députés vaudois en Diète et des milices vaudoises à la frontière du Jura, pour dissiper les souvenirs pénibles qui planaient sur le berceau de la République Lémanique.

Pour le Corps helvétique, l'habitude de faire intervenir l'étranger dans ses difficultés intérieures a eu des conséquences différentes, mais non moins fâcheuses. Les alliances avec l'étranger, soit des catholiques soit des réformés, ont favorisé cet égoïsme imprévoyant qui a

amené les Confédérés à traiter en sujets près de la moitié de la population totale d'alors. Aussi, dès le premier choc décisif, dès l'entrée dans le Pays de Vaud de la brigade Ménard, au lendemain du prétendu renouvellement de l'alliance entre Confédérés et sous les yeux mêmes de la dernière Diète d'Aarau, le Corps helvétique s'effondre : à peu de jours d'intervalle, les populations de l'Argovie, de la Thurgovie, du Rheinthal, des Bailliages italiens se proclament indépendantes de leurs anciens maîtres. Ce n'était que le commencement : vinrent les années de discussions et de luttes à main armée entre unitaires et fédéralistes, les uns invoquant l'appui du drapeau français, les autres celui des coalisés, et les uns comme les autres méritant cette dure apostrophe de Bonaparte avant l'Acte de Médiation : « Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre ; si l'on vous abandonne plus longtemps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage. Votre histoire prouve d'ailleurs que vos guerres intestines n'ont jamais pu se terminer que par une intervention efficace de la France. »

Napoléon s'est souvenu des déclarations de Bonaparte, et les années du premier empire ont été pour la Suisse celles du protectorat français. La chute de celui-ci a été suivie d'une pression en sens contraire, mais toujours venant de l'extérieur. Il n'a fallu rien moins qu'une guerre civile, celle du Sonderbund, pour affranchir la Confédération des traditions néfastes que lui avait léguées le Corps helvétique, c'est-à-dire pour écarter définitivement toute pression étrangère, pour faire dépendre le développement normal de la Suisse des efforts combinés de la Confédération et des cantons, des luttes inévitables mais fécondes entre centralisateurs et fédéralistes.

Eug. SECRETAN.

VOLTAIRE ET ALLAMAND

Parmi les amis et correspondants de Voltaire dans le Pays de Vaud, on cite à côté des noms plus connus de Clavel de Brenles et de Polier de Bottens, celui du ministre et professeur Allamand. Les éditions de la correspondance de Voltaire que nous avons pu consulter ne mentionnent qu'une seule lettre adressée par l'illustre écrivain pasteur vaudois. Elle traite de la tolérance et date de 1771. Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur l'original de cette lettre et sur une vingtaine d'autres, dont trois autographes[1]. Elles sont accompagnées des brouillons de quelques-unes des lettres d'Allamand à Voltaire. Nous publierons les premières et les passages les plus saillants des secondes.

Le correspondant de Voltaire, François-Louis Allamand appartenait à une famille qui joue un rôle honorable dans l'histoire de la pensée chez nous. Son père, Thomas Allamand, était régent au Collège de Lausanne, et son frère Jean-Nicolas-Sébastien Allamand, se fit un nom comme physicien et

[1] Cette correspondance nous a été gracieusement communiquée par M. R.-A. Bergier, ingénieur des mines, dont le pasteur Allamand était l'arrière grand-oncle.

Si M. Bergier les retrouve, il nous communiquera aussi 52 lettres que J.-J. Rousseau a écrites à un autre membre de sa famille, le philosophe Alexandre Genevois, alors pasteur à Burtigny puis à Wufflens.

Ces 52 lettres ont disparu depuis l'année 1843, environ, que le père de M. Bergier qui habitait alors les Bergières, les a prêtées à quelqu'un qui ne les a jamais retournées.

Si ces faits arrivent à la connaissance de la personne qui détient actuellement cette correspondance, nous espérons qu'elle voudra bien la restituer à son propriétaire, rue du Valentin n° 21, à Lausanne.

succéda au physicien S'Gravesande dans la chaire de physique de l'Université de Leyde [1].

François-Louis Allamand naquit à Lausanne en 1709, fut consacré au saint ministère en 1732 et fut pasteur à Ormont-dessus, à Bex, puis à Corsier. En 1773 il fut nommé professeur de grec et de morale à l'Académie de Lausanne. Il mourut en 1784.

L'ouvrage principal d'Allamand est l'*Anti Bernier, ou Nouveau dictionnaire de théologie* (1770). D'Holbach avait publié sous le nom de l'*Abbé Bernier*, sa *Théologie portative ou Dictionnaire abrégé de la religion chrétienne*, petit dictionnaire d'incrédulité. Cet ouvrage valait à peine l'honneur d'une réfutation. Voltaire lui-même estimait qu'il devait avoir été écrit sur la table d'une taverne[2]. Allamand répondit par l'*Anti Bernier*, en deux volumes. Il avait le tempérament d'un polémiste, une plume acérée ; mais son ouvrage aurait gagné à être reduit aux proportions d'un simple pamphlet.

Allamand a été jugé avec trop de sévérité et par le clan des philosophes qui le trouvaient trop théologien, trop croyant, et par ses compatriotes protestants qui le jugèrent trop voltairien. F. de Charrière l'accuse de n'avoir eu du christianisme que le nom. On verra plus bas, par les extraits de ses lettres au plus grand des *philosophes*, à quel point de vue il se plaçait et combien, en somme, il était sincère dans ses convictions.

Les premières lettres de Voltaire à Allamand datent de 1755 ; c'est alors que la correspondance fut

[1] A. de Montet. Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois.

[2] Lettre de Voltaire à l'évêque d'Annecy. 1769.

le plus suivie. Sur une trentaine de documents que nous possédons, onze datent de cette année. C'est à la fois l'époque où Voltaire collaborait le plus activement à l'encyclopédie et où il caressait l'idée de se fixer sur les rives du Léman.

Ces circonstances le rapprochèrent des hommes cultivés du Pays de Vaud. Allamand était un de ceux-ci et Voltaire paraît l'avoir tenu en haute estime.

Dans ses lettres, Voltaire témoigne à son correspondant cette condescendance affectueuse, qu'il avait vis-à-vis des Vaudois ses amis. On ne s'étonnera pas de trouver chez Allamand une admiration sans bornes pour l'illustre philosophe; mais de plus un attachement réel, sincère, qui dépasse les limites d'une amitié banale et qui s'exprime chez le pasteur vaudois avec beaucoup de franchise et de loyauté.

Nous ne savons exactement dans quelles circonstances particulières Voltaire entra en relations avec Allamand. Celui-ci, alors pasteur à Bex, écrivit probablement le premier. Nous n'avons pas sa lettre, mais bien la première de Voltaire.

I. Voltaire a Allamand

A Prangins, 15 janvier 1755.

Il y avait au XVIe siècle des barbares qui se joignirent à d'autres barbares, auteurs de la St-Barthélemy. On n'écrivait point alors au milieu des glaces du Mont Jura d'aussi jolies lettres que celles que je reçois de Bex. Il est très vrai que je suis à Prangins, mais je n'y suis pas trop en corps et en âme comme vous le dites : il n'y a guère que mon ombre ; j'y suis accablé de maladies en attendant la saison des bains d'Aix. Il est vrai que quelques amis que j'ai dans ce pays-ci, m'ont inspiré le désir d'y finir mes jours. Les agréments de votre société achèveraient de me déterminer,

si les souffrances continuelles que j'éprouve pouvaient me laisser goûter encore les charmes de la société. Mon triste état m'empêche de vous écrire de ma main ; mais il ne dérobe rien à l'estime que votre lettre m'inspire ni au plaisir qu'elle m'a fait. Vous devez être un homme très aimable, et c'est avec de tels Pasteurs qu'il me faudrait vivre et mourir. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. VOLTAIRE.

Il manque ici, une ou plusieurs lettres d'Allamand. Voltaire tout occupé à se chercher une résidence et absorbé par le souci de sa santé, rejette sur sa maladie le retard qu'il a mis à répondre. Ses projets d'acquisition reprennent bientôt le dessus, et il en fait part à Allamand comme à ses autres correspondants :

II. VOLTAIRE A ALLAMAND

A Prangins, 14 février 1755.

L'état de ma santé, Monsieur, ne me permet pas, comme vous voyez, de répondre régulièrement, et demande de l'indulgence. Les attentions dont vous m'honorez me font un devoir de vous informer que j'ai acquis la possession de St-Jean auprès de Genève. Ma nièce qui est encore un peu parisienne, n'a pu résister aux agréments d'une maison et d'un jardin qui égalent ce qu'il y a de plus agréable dans les environs de Paris. Nous n'avons trouvé ni auprès de Lyon, ni auprès de Dijon, encore moins en Alsace, rien qui approchât de cette situation ; *hic angulus ridet.* Mais je voudrais aussi avoir Montriond. Je voudrais tenir à la liberté de tous les côtés, et terminer mes voyages à me promener d'un bout du Lac à l'autre. Si M. Panchaud propriétaire de Montriond n'est pas trop difficile, j'aurai bientôt conclu ce marché. Je me flatte que vous y viendriez philosopher avec moi. En qualité de malade et de philosophe je suis *vir paucorum hominum.* Vos lettres me donnent une extrême envie de vous voir ; notre connaissance est faite, et vous pourriez compter être chez vous quand vous me feriez l'honneur de venir chez moi. On m'avait proposé aussi une maison à Vevey, et peut-être m'en accomoderai-je, si le

marché de Montriond ne réussit pas. L'habitation auprès de Genève sera pour l'été ; celle de la Suisse sera pour l'hiver, et je chercherai dans toutes les saisons à vivre avec un homme de votre mérite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Allamand est un peu prolixe dans ses lettres ; son style n'est pas sans affectation et sans préciosité. Il veut plaire au grand homme, et faire assaut d'esprit avec lui. La lettre qui suit contient une comparaison ingénieuse du caractère genevois avec le caractère vaudois et des détails intéressants sur la personnalité même de l'auteur.

III. ALLAMAND A VOLTAIRE

17 février 1755.

J'ai craint ce qui est arrivé, que ces Messieurs de Genève ne vous enlevassent. Quand St-Jean n'aurait pas été à vendre, il le serait devenu par leurs soins. Je connais leur empressement en cas pareil. Nous sommes trop froids, nous autres, ou faute de chaleur, ou faute de la suffisance que Genève se sent. Au fond, il est très vrai, Monsieur, que cette ville est mieux étoffée que toutes les nôtres ensemble. Il y a plus d'argent et de tout ce qu'il attire, et quoique son Académie ne soit, comme celle de Lausanne, qu'une fabrique de ministres, il y a plus de culture en tout genre, et plus de choix à faire parmi les gens de lettres. Notre pays croit pourtant avoir cet avantage que la bonne compagnie y est meilleure, parce que sa politesse vient de plus loin, mais je crains que ce ne soit de pure prévention, et prévention à alléguer contre elle-même. Enfin, les Genevois ont bien fait ; qui n'en eût fait autant, à leur place. Je leur porte envie, car le moyen autrement ? mais je ne me plains pas d'eux, ou j'étouffe des plaintes injustes. Et puis, qui sait si ce marché de Montriond ne se fera pas. Nous vous aurions de temps en temps, et c'est toujours plus que nous ne valons. J'ai ici un ami qui l'est de M. Panchaud, et qui lui écrira demain, qu'il mette à cette terre un prix raisonnable, afin

que ceux de vos amis qui peuvent la connaître n'aient pas lieu de vous en dégoûter ; que son nom, à lui, figure dans l'acte de vente, et qu'il survive à Montriond même, dans les mémoires de votre vie. Tout négociant qu'il est, cela le touchera, ou je lui notifie que je le ferai diffamer pour un mois dans le journal helvétique...

Assurément, Monsieur, je me prévaudrai d'une invitation aussi gracieuse, si la chose devient praticable et au risque d'affaiblir extrêmement une prévention trop flatteuse, mais que j'aurais toujours eu la consolation d'avoir fait naître. Combien de plaisir moins doux passent encore plus vite. Dès à présent le froid et l'éloignement ne m'auraient point empêché d'aller à votre porte, sans l'orage de fonctions pastorales, qui me fera jusqu'à Pâques une prison de ma paroisse. J'en ai dix par semaine et point de vicaire. Le moyen avec cela de vous paraître que ce que je suis, un pauvre curé de village ; mais vous n'y trouverez rien à redire, quand vous verrez de près que c'est tout ce que je puis être, grâce à la nature et à la fortune qui n'ont pas su, ou qui n'ont pas voulu faire mieux pour moi, si ce n'est que la première a eu la précaution de régler mon ambition sur mes talents ; celle d'être aimé de vous, qui les passe de bien loin, ne laisse pas de se glisser dans mon cœur ; mais, ou le vôtre s'est bien flatté dans vos ouvrages, ou vous ne mépriserez point la simplicité d'un caractère qui n'est pas bon par bêtise, car il me semble qu'avec plus d'esprit, il serait encore meilleur.

Au reste, Monsieur, je dois avoir quelque petite avance auprès de vous, de qui mon frère a eu l'honneur d'être connu et aimé à Leyde, où il est professeur à la place de son maître, feu M. S' Gravesande. Il a fait quelques tentatives pour m'attirer dans ce pays-là, et pour me mettre dans l'éducation du jeune prince stadthouder : mais j'ai tâté des petites cours ; elles ressemblent à nos lacs qui n'en sont que plus orageux pour n'être pas des mers. Je n'en veux plus. Dernièrement il me sollicitait à accepter la chaire de M. Le Clerc que les Arminiens m'auraient donnée ; j'ai encore refusé, parce que, hérétique pour hérétique, j'aime autant le pays de Calvin que celui d'un autre, et que mes paysans ne s'embarrassent pas si leur liberté est d'indifférence ou de spontanéité, pourvu je les déclare prédestinés au salut quand ils pratiquent les dix commandements. Il faut que mon frère

me boude à cause de ces refus, car je n'en ai rien depuis deux mois. Afin qu'il ne me fasse plus de propositions, je vais lui envoyer une copie de votre lettre. Quitterai-je ma patrie, quand l'illustre Voltaire y arrive et ne dédaigne pas mon respect pour lui ! C'est trop vous parler de moi ; mais vos bontés m'ennoblissent à mes propres yeux et loué de vous de quoi serais-je rempli que de moi-même...

Voilà une véritable epistolaccia. Que faire ! Pourquoi vous enverrais-je du papier blanc ? Mais je vous prie, à mains jointes, de recevoir mes excuses et de ne m'en faire jamais. Si vous saviez ce que vaut une page d'écriture que vous avez dictée et signée, vous ne croiriez pas qu'on ait besoin d'en recevoir souvent pour avoir l'âme contente de l'une à l'autre. J'ai l'honneur d'être, plus que personne au monde, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Allamand.

Si nous avons donné *in extenso* la fin de cette missive, c'est pour montrer le ton de respectueuse admiration qui règne dans toutes les lettres du pasteur de Bex. A première vue on pourrait même accuser le correspondant de Voltaire d'être obséquieux. Mais il ne faut pas perdre de vue que, à l'époque où commence cette correspondance, Voltaire était l'écrivain le plus célèbre de l'Europe. Et la politesse du XVIIIe siècle était un peu cérémonieuse : on ne ménageait pas les compliments. Voltaire lui-même, ne reste pas en demeure. Il a cependant sur Allamand une incontestable supériorité ; il a le mérite de la concision. Ses lettres sont de véritables lettres ; celles d'Allamand sont trop souvent des dissertations.

Voltaire répondit dans la huitaine :

IV. Voltaire a Allamand

Prangins, 28 février 1755.

Vos lettres me font toujours un très grand plaisir, Monsieur, et, plus elles m'en font, plus je suis fâché que vous

passiez votre vie dans les cavernes de Bex. Ne pourriez-vous point vous partager quelquefois entre les tristes fonctions qui vous attachent à ce village, et les environs de Lausanne. Je fais ajuster actuellement l'ermitage de Montriond ; je n'ai pris cette campagne que pour être à portée de mes amis, et j'espère que vous serez du nombre. J'ai tout lieu de me flatter que Madame la comtesse de Bentinck viendra s'établir dans le voisinage ; ainsi au lieu d'aller chercher les Hollandais, les Hollandaises viendront vous chercher. Nous pourrions peut-être alors trouver quelque arrangement qui vous serait agréable. Ne m'oubliez pas, je vous en prie, auprès de Monsieur votre frère, pour qui je conserve toute l'estime qu'il mérite.

Je vous embrasse sans cérémonie.

V.

La lettre qui va suivre est une des meilleures qu'ait écrites Allamand. Elle est bien — la première partie du moins — dans le ton de Voltaire. Il y donne quelques détails sur sa paroisse et ses paroissiens, et finit par une appréciation de l'*Esprit des Lois* et du *Siècle de Louis XIV*, que n'a pas ratifiée tout à fait la postérité.

V. Allamand a Voltaire

Bex, 17 mars 1755.

Monsieur,

Je suis charmé que vous soyez en règle pour Montriond : seulement je voudrais que ce fût une acquisition conclue, plutôt qu'une seule simple location... Dès que je vous verrai là, je vous demanderai, Monsieur, la permission de vous y aller faire ma cour, et tant que cette permission durera, j'en userai aussi souvent que je pourrai me dérober d'ici. N'ayez pourtant pas peur ; ma chaîne est bien courte, elle me tiendra lieu de discrétion. Ce qui m'accommoderait fort serait une cure plus à portée ; avec le temps, la chose deviendra possible. Mais faisons mieux : fondez-en une à Montriond, qui est entre deux jolis hameaux où il n'y en a point. Je vous prêcherai comme Barbette; vous mangerez en carême

tant d'omelettes qu'il vous plaira, et si vous trouvez que le pain de la cène n'est ni chair ni poisson, on se régalera de tous deux chez vous. En attendant, Bex n'est point si affreux que vons pourriez bien croire. Il est vrai qu'une bonne partie de mon troupeau est cantonnée parmi des rochers, où il n'y a que lui, les chamois et moi qui puissions grimper. Mais le principal village est dans la plaine, au pied d'une belle montagne de plâtre, couverte d'un vignoble dont le vin est, comme vous pouvez vous figurer, d'un déboire délicieux. J'ai en face à six cents pas une autre montagne qui n'a pas plus de huit mille pieds de haut, et d'où une trentaine de familles se dévalent tous les dimanches pour venir me demander le chemin du ciel. Je le leur montre dans une église du premier gothique, la seule avec une autre qui ait cette antiquité dans notre pays ; mais je crois la maison pastorale encore plus vieille. A ma droite coule le Rhône au long d'une autre chaîne de montagnes, dont il ne tient qu'à vous de voir, de Prangins, une pointe ; montée sur les deux mille pieds de pente qu'il y a du lac à la mer, elle pourrait bien être de niveau avec le pic de Tériffe. Avec cela et des onailles qui, dans l'occasion, luttent corps à corps avec les ours, si Bex s'écrivait Bey, comme votre secrétaire le veut absolument, et s'il n'était pas trop loin de vous, pourquoi ne dirai-je pas: *Nullus in orbe locus Baïis praelucet amœnis.*

Pour mes fonctions, ce n'est pas là-dessus non plus qu'il faut me plaindre. Chacun a sa folie. La nôtre est qu'un ministre peut faire dans sa paroisse ce que le soleil fait dans la sienne, éclairer et échauffer. La comparaison est fière, mais c'est à peu près tout le casuel de nos bénéfices, et après tout, n'est-il pas vrai qu'il faut lumière et chaleur au monde moral, comme à l'autre ? Et qui se chargerait d'en donner aux paysans, si Dieu avait oublié de faire des cerveaux qui mettent leur vanité à cela ? Ce qui me manque, c'est, je l'avoue, une heure de conversation par jour ; à force de luire aux autres, je m'éteins moi-même, et faute de quelqu'un à qui reprendre feu, je sens trop que je suis un soleil encroûté. Que faire ? C'est ce sentiment qui m'inquiète ; peut-être passera-t-il avec le reste...

Les Genevois disent qu'ils vont faire une belle édition de vos ouvrages et de ceux de Monsieur de Montesquieu. Je n'ai point encore trouvé le loisir de bien lire l'*Esprit des*

Lois ; je n'ai fait que le parcourir et je voudrais bien oser vous demander à l'oreille si ce livre-là mérite toute sa réputation. J'avais lu en feuilles et tout d'une haleine la 2me édition du *Siècle de Louis XIV*, livre qui est entre les livres ce que le siècle de Louis XIV est entre les siècles. On vient de m'envoyer l'édition de Francfort avec ses notes impertinentes et votre supplément. Car c'est beaucoup à Bex d'être déjà en 1753. Les malavisés qui ont lâché ce brûlot contre vous devraient bien en avoir honte...

ALLAMAND.

Voltaire ne veut pas croire qu'Allamand soit heureux dans les *cavernes de Bex ;* il le plaint de vivre si retiré au milieu d'une nature sauvage. Il s'intéresse à son sort et voudrait faire quelque chose pour lui :

VI. VOLTAIRE A ALLAMAND

Aux Délices près de Genève, le 25 mars 1755.

En vérité, Monsieur, vous me paraissez comme Orphée au milieu des animaux. La destinée se moque du monde, d'avoir placé entre des rochers, des loups et des chamois, un homme qui paraît fait pour tous les agréments de la société. Je crois que vos antres de Bex valent peut-être encore mieux que les palais des rois ; mais, *est inter Tanaïm quiddam socerumque Tigelli.* Il y a certainement un milieu entre l'esclavage des cours et votre maudite cure de Bex. Il y a d'autres êtres dans le monde que des chamois et des monarques, et c'est avec ces êtres-là que vous devez vivre. Etes-vous marié? avez-vous des enfants? voulez-vous me venir voir à Montriond vers le mois de juillet? J'espère y aller faire alors un petit tour ; je m'entretiendrais avec vous de votre mérite et de votre fortune. L'un m'intéresse à vous au point que je voudrais faire l'autre. J'y pourrais du moins contribuer par les ouvertures que je vous ferai. Je vous aime par vos lettres, et j'espère vous aimer encore plus en vous voyant. Je vous embrasse de tout mon cœur.

VOLTAIRE.

Il manque ici de nouveau une ou plusieurs lettres d'Allamand. C'est Voltaire qui, d'après nos documents, reprend le premier la parole :

VII. Voltaire a Allamand

Aux Délices près de Genève, 13 mai 1755.

J'ai vécu bien tristement, Monsieur, depuis que je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire. Un des plus aimables hommes du monde a rendu ma vie fort désagréable ; c'est Monsieur Tronchin le médecin. Je me suis mis entre ses mains et je ne fais plus que des remèdes. J'espérais que Madame la comtesse de Bentink viendrait ce mois-ci dans nos quartiers, et que nous pourrions parvenir à vous débaucher. Je n'ai point encore de ses nouvelles. Je m'imagine que vous quitteriez quelquefois vos montagnes assez volontiers pour elle, et que j'en pourrais profiter. Votre imagination réussirait encore mieux auprès d'une femme d'esprit que chez vos gens de l'âge d'or ; je voudrais bien que vous puissiez dire avec nous : *oh ! le bon temps que ce siècle de fer*. Je suis très touché de la perte que vous avez fait de M. votre .... , et je voudrais bien pouvoir contribuer à votre consolation ; s'il vous ressemblait, je compte avoir perdu quelqu'un que j'aurais aimé.

On a donné le nom de *Délices* au lieu que j'habite parce qu'on y a la vue du lac et de deux rivières, que la maison est un beau plain-pied, et que le jardin est planté assez agréablement ; mais il n'y a point de délices pour un malade entouré de maçons et de charpentiers. Ce qu'il y a de pis, c'est que la maison, quoique assez vaste, n'avait que deux appartements. Celui qui l'a bâtie avait oublié qu'il faut donner quelquefois à coucher à ses amis. Je corrige ce défaut dans l'espérance que de vous posséder un jour. Laissez-moi, je vous prie, cette illusion ; il en faut toujours un peu dans ce monde ; mais si je me trompe dans l'idée de vous voir ici, je ne me trompe pas au moins dans l'opinion d'être aimé un peu de vous.

Je vous embrasse, Monsieur, et suis toujours sans cérémonie entièrement à vous. V.

P. Maillefer. *(A suivre).*

PIERRE VAUCHER

La *Revue historique vaudoise* vient bien tard apporter son modeste tribut d'hommage à la mémoire du très regretté professeur qui a si grandement honoré les études historiques en Suisse. Nos lecteurs nous permettront bien cependant de rappeler encore succinctement la carrière de cet homme remarquable et ses titres principaux à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au passé de notre pays.

La vie de Pierre Vaucher fut très peu mouvementée ; son histoire est très simple et très courte. Il était fils de Vaucher-Guédin qui fut, en son temps, conseiller d'Etat. Il naquit à Genève le 2 décembre 1833 et fit toutes ses études dans sa ville natale. Quoique n'ayant pas l'intention d'exercer le ministère, il étudia la théologie et publia en 1856 une thèse qui lui valut la licence et qui était intitulée : *Recherches critiques sur les lettres d'Ignace d'Antioche.*

Il se rendit ensuite à Berlin, où il trouva définitivement sa voie. Les cours de Vatke qu'il suivit le décidèrent en effet à s'occuper tout à fait des études historiques. Une autre conséquence de son séjour dans la capitale de la Prusse fut de le faire participer aux méthodes allemandes dans ses nombreux travaux. C'est alors, en effet, qu'il prit l'habitude de rechercher l'exactitude minutieuse du détail avant d'écrire un travail historique quelconque.

« Rentré à Genève, dit M. Emile Dunant dans la *Suisse universitaire,* Pierre Vaucher fit, comme privat-docent, des cours sur divers sujets historiques de 1859 à 1865. Chargé d'un cours d'histoire suisse en 1865 et, en 1866, du cours d'histoire générale, il fut nommé professeur ordinaire en 1869, en remplacement de Barni. C'est à cet

enseignement, qui répondait à ses aspirations, qu'il se consacra pendant trente-trois ans. En outre, il fut chargé d'un cours de philosophie de l'histoire, alternant avec un cours de critique historique, dès 1888 et, à partir de 1889, il fit à la Faculté de droit, pendant les semestres d'hiver, un cours libre sur l'histoire politique de la Suisse, destiné aux étudiants de première année. Si nous ajoutons qu'il remplit de 1876 à 1884 les fonctions de doyen de la Faculté des lettres, de 1884 à 1886 celles de vice-recteur et de 1886 à 1888 celles de recteur, toujours avec une conscience scrupuleuse, nous aurons marqué les principaux jalons d'une carrière presque exclusivement universitaire [1].»

Pierre Vaucher avait toujours été myope. Presque aveugle depuis plusieurs années, « il avait dû abandonner ses cours dès le 15 mars dernier, à la suite d'attaques qui avaient porté atteinte non à son intelligence, mais à sa capacité de travail. Il a vu venir la mort avec calme et s'est éteint sans souffrance le 9 juin. Le 11, au matin, une foule considérable d'amis et d'élèves rendait hommage à la dépouille mortelle de cet homme de cœur et de science qui honorait par son travail l'Université de Genève et la patrie suisse. » [2]

Pierre Vaucher laisse une œuvre considérable. Il fut, en effet, un grand travailleur, en même temps qu'un homme empressé à rendre service et à fournir des renseignements et des conseils. Les travaux qu'il a publiés sont très nombreux ; la plupart sont très peu connus du grand public parce qu'ils concernent des points de détail, qu'ils ont très peu d'étendue et qu'ils constituent de l'histoire documentée et non des récits populaires. Celui de ses ouvrages qui a eu sans doute le plus de lecteurs a

[1] *Suisse universitaire*, du 30 juin 1898.
[2] *Patrie suisse*, numéro du 6 juillet 1898.

été publié en deux éditions sous le titre d'*Esquisses d'Histoire suisse.* On y trouve un exposé clair, précis et sûr, des premiers pas de la Confédération suisse et de son développement jusqu'à la Réformation. Il n'y faut pas chercher un exposé considérable des événements de l'époque, des considérations générales sur les hommes et les choses, mais bien plutôt un récit très bref basé sur la recherche la plus minutieuse de l'exactitude à laquelle on peut arriver dans une certaine mesure par l'étude approfondie des rares documents qui concernent la fin du XIIIe et le commencement du XIVe siècle.

La question toujours très controversée des origines de la Confédération suisse a captivé pendant longtemps Pierre Vaucher. On sait qu'à la suite des Kopp, des Rilliet et de tant d'autres, il ne craignait pas de bouleverser les opinions populaires et de reconstituer l'histoire de cet événement, en laissant impitoyablement de côté tout ce que la tradition avait ajouté dans le cours des siècles aux rares renseignements fournis par les documents authentiques. Pierre Vaucher a montré lui-même, dans la chronique suisse de la *Revue historique de France*, combien est grand à cet égard le chemin parcouru depuis un siècle. « Il y a cent ans à peine, dit-il, qu'un historien suisse, qui, par une rare fortune, se trouvait être en même temps un très habile écrivain, s'est occupé, avec le talent que l'on sait, de rassembler et de rajeunir les traditions séculaires de son pays. Et cependant que reste-t-il aujourd'hui du monument élevé par Jean de Muller à la mémoire des ancêtres ? Quelques récits plus pittoresques que lucides de nos grandes batailles ; quelques pages fort éloquentes assurément, mais dont une science plus circonspecte a depuis longtemps constaté la fausseté. Ceci, sans doute, ne veut pas dire que l'éloquence patriotique ait perdu tout crédit auprès de nos historiens (on en citerait, au

contraire, même parmi les plus récents, qui sacrifient à l'occasion sur ses autels), mais ceci veut dire qu'une méthode nouvelle gouverne désormais les esprits, et qu'en dépit de mainte résistance, elle conquiert de proche en proche quelque parcelle du terrain que le préjugé national occupait jadis sans partage. Cette méthode inaugurée dès le commencement du XIX[e] siècle par trois ou quatre savants, dont les noms demeureront entourés d'une juste estime, exposée dans les termes les plus clairs par le professeur J.-E. Kopp, de Lucerne, et rendue sensible aux intelligences les plus rebelles par les travaux de ses élèves ou de ses émules, — cette méthode, dis-je, n'est pas autre que celle qu'on pratique dans tous les pays cultivés de l'Europe et qui, selon le mot de M. Scherer, nous apprend soit à remonter directement aux sources, soit à soumettre les témoignages, en apparence les mieux autorisés, à toutes les opérations de la critique historique. De là, dans les Mémoires de nos sociétés d'histoire, ces innombrables monographies où l'on s'exerce à retourner en tous sens les problèmes que la sagesse des vieux âges croyait avoir définitivement résolus...[1] »

Pierre Vaucher n'était pas seulement un disciple de Kopp. Il cherchait encore à amener aux nouvelles méthodes historiques ceux qui, comme Vulliemin, avaient acquis déjà, à juste titre, une grande notoriété, mais qui conservaient trop encore, selon lui, des « goûts d'artiste ». Qu'on me permette à ce sujet de citer ce qu'il écrivait dans la *Revue historique*, après la mort de l'historien vaudois qui fut à la fois son maître et son élève, mais surtout son ami :

« M. Vulliemin était avant tout un narrateur de premier ordre, un écrivain d'un rare talent, et bien qu'il ait, dans

[1] *Mélanges d'histoire nationale*, p. 2-4.

le cours de sa longue carrière, publié nombre de pièces inédites, le métier de *Geschichtsforscher* n'était pas, à proprement parler, sa vocation spéciale. La critique était chez lui tenue en échec par des goûts d'artiste « que de sévères études n'avaient pas corrigés » ; la précision du détail lui importait moins que l'harmonie de l'ensemble. Je sais même de bons juges qui, pour ce motif, ont longtemps préféré à ses trois volumes sur l'histoire de la Confédération suisse dans le XVIe et le XVIIe siècle, son Essai plus populaire sur Chillon ou ses admirables portraits du doyen Bridel et du landammann Pidou. Pourtant, lorsqu'en 1873, il fut tenté de résumer dans un rapide récit ce qu'on peut savoir de plus certain de nos antiques annales, il comprit bien vite qu'il fallait bon gré, mal gré, se ranger sous la loi des nouvelles méthodes. « L'histoire suisse, disait-il, ne présente plus les aspects qu'elle offrait aux temps où Jean de Muller écrivait ; les recherches ont suivi leur cours. La critique a fait son œuvre. A nous d'en accepter les résultats, persuadés que toute conquête de la vérité est une force pour la patrie.» Ainsi fit-il d'un bout à l'autre, sans que jamais l'âge l'empêchât de s'acquitter lestement de mille lectures, où une vieillesse moins alerte que la sienne se fût bientôt épuisée. L'ouvrage publié, M. Vulliemin gardait cependant un scrupule. Ce livre préparé avec tant d'amour était-il vraiment digne du succès qu'il avait obtenu ? La première partie surtout, qui traite des origines et du développement de la Confédération suisse, ne portait-elle pas trop la trace de son « incompétence » ? Ce fut dès lors son grand souci, son unique préoccupation, de la retoucher pendant qu'il était temps encore, et aux amis qui l'assistaient dans cette tâche, il ne cessait de demander qu'on le mît, par une entière franchise, en mesure de se corriger. Celui qui écrit ces lignes a été trop activement mêlé à l'entreprise pour

entrer dans aucun détail : mais il ose affirmer que les personnes qui voudront bien comparer l'édition nouvelle du tome I avec la précédente trouveront presque à chaque page la preuve du soin minutieux avec lequel elle a été revue. Etre succinct sans cesser d'être clair, et rigoureusement exact sans cesser d'être intéressant : tel est, en face d'un sujet complexe entre tous, le problème que l'auteur d'un Précis d'histoire suisse doit résoudre. M. Vulliemin l'a résolu autant qu'il est possible d'y réussir. On pourra faire autrement que lui ; on chercherait en vain à mieux concilier les exigences de l'art et les droits de la science, le respect pour les choses d'autrefois et l'observation toujours plus stricte des devoirs qu'impose la poursuite de la vérité [1].»

Les personnes qui veulent se rendre compte tout à fait de la méthode et du travail de l'historien genevois doivent parcourir les *Mélanges d'histoire nationale*. On trouve groupées dans ce volume plus de vingt monographies sur les sujets les plus divers et qui avaient déjà paru auparavant dans différents journaux ou revues. Les questions controversées y sont traitées de préférence et de manière à laisser dans l'esprit du lecteur une lumière nouvelle et une confiance plus grande dans les efforts de la critique historique.

Je n'ai pas l'intention d'indiquer ici la liste des travaux laissés par Pierre Vaucher. Il faudrait pour cela plusieurs pages de cette revue. Je veux ajouter cependant que ce n'est là qu'un côté de l'œuvre de l'éminent historien genevois. L'autre, pour être moins connu des personnes qui n'ont pas été en communication avec lui, n'en est guère moins considérable. On a vu plus haut de quelle manière il avait collaboré à l'œuvre dernière et remar-

[1] *Mélanges d'histoire nationale*, p. 17 et 19.

quable de Louis Vulliemin. Ce qu'il fit avec lui, il le fit avec beaucoup d'autres de ses collègues et amis de la Suisse allemande, entretenant avec eux une correspondance régulière et importante. Il aimait à servir ainsi de trait d'union entre les deux parties principales de sa patrie.

Pierre Vaucher aimait ses élèves ; il s'attachait à eux et se plaisait à continuer ses entretiens en dehors des leçons. Il s'appliquait à leur communiquer sa prédilection pour les recherches et les travaux historiques. Il y réussit dans une mesure peu commune et il eut le plaisir de voir un certain nombre d'entre eux devenir des disciples distingués, qui maintenant s'appliquent avec succès à suivre ses traces. Une des plus belles journées de sa vie fut, à cet égard, celle du 2 décembre 1895. Il fêtait à ce moment le 30[e] anniversaire de son professorat. Ses élèves et continuateurs lui remirent à cette occasion le volumineux recueil intitulé *Pages d'histoire*, qui renfermait des Mémoires inédits, dans lesquels chacun d'eux avait fait son possible pour montrer au vénéré maître qu'il avait profité de son enseignement et voulait suivre ses traces. Ce fut pour lui la plus douce et la plus grande récompense d'une carrière consacrée au travail et à la recherche de la vérité.

Eug. MOTTAZ.

AOUT ET SEPTEMBRE 1798

15 août. La Société des Amis de la liberté, de Lausanne, se plaint au Grand Conseil du peu de progrès que fait l'organisation définitive du pays et sa régénération. Elle demande l'abolition complète des droits féodaux.

17 août. Le serment civique a été prêté aujourd'hui dans le canton du Léman avec le plus grand empressement. Cette cérémonie s'est faite avec la plus grande solennité dans chaque district. A

Lausanne elle a eu lieu sur la place de Montbenon au milieu d'un concours immense de population. Dans le canton de Fribourg, l'évêque Odet avait adressé aux fidèles de son diocèse un mandement pour recommander de prêter le serment. Ses conseils ont été suivis.

19 août. Le vent ayant obligé avant-hier à renvoyer l'illumination, elle a eu lieu aujourd'hui au milieu d'une foule compacte qui couvrait la place de Montbenon. On a aussi lancé un ballon qui est allé retomber à deux lieues de Lausanne dans les forêts du Jorat.

26 août. Le Grand Conseil décide qu'il y aura dans chaque commune une municipalité chargée de l'administration générale et une chambre de régie nommée par les bourgeois et qui s'occupera de la gestion des biens communaux.

27 août. Dans une séance extraordinaire, la Société des Amis de la liberté décide l'envoi à Aarau des citoyens Pache et Oboussier avec une pétition protestant contre la décision du Grand Conseil sur les bourgeoisies.

31 août. Le *Régénérateur* de Louis Reymond contient la pétition que les Amis de la liberté présentent au Sénat. Ils refusent de se soumettre à la loi sur les bourgeoisies et protestent contre l'existence des droits féodaux.

Fin août. On apprend que MM. Rusillon et Pillichody qui avaient été arrêtés à la fin du mois de mars par l'ordre du général Brune, emmenés à Paris et enfermés dans la prison du Temple, ont enfin été mis en liberté. Ils sont rentrés dans leur pays. On se souvient qu'ils avaient été saisis ensuite de l'activité qu'ils avaient déployée pour combattre le nouveau régime.

1er septembre. Les députés des Amis de la liberté de Lausanne déposent sur le bureau du Sénat la pétition de leurs amis. Sur le conseil de Cart, ils en ont modifié quelques phrases pour la rendre plus modérée de forme et de fond.

3 septembre. Après de longues discussions, le Sénat rejette la décision que le Grand Conseil avait adoptée le 26 août, au sujet de l'organisation des communes.

— Ensuite de l'article paru dans le *Régénérateur* du 31 août, contre les bourgeoisies et les droits féodaux, le Directoire ordonne l'arrestation de Louis Reymond, juge de district, à Lausanne, comme provocateur à la rébellion et perturbateur du repos public.

5 septembre. Le Directoire adresse aux citoyens du canton du

Léman une proclamation pour les mettre en garde contre les individus qui prétendent au titre exclusif de patriotes.

— Ensuite de l'arrêté du Directoire du 3 courant, Reymond a été mandé au château et s'y est constitué prisonnier. Il y a eu aussitôt une grande agitation en ville. Les amis de Reymond ont demandé sa liberté, qui leur a été refusée. Ils ont alors appelé aux armes pour le délivrer de force. La garde bourgeoise, levée pendant ce temps, a gardé la prison. Reymond a invité lui-même ses amis, depuis la fenêtre, à rester calmes. Le préfet a publié aussitôt une proclamation et appelé la troupe qui était à Yverdon. Elle est arrivée à la fin de la soirée, alors que tout était rentré dans le calme.

6 septembre. La solennité du Jeûne est célébrée au milieu du calme apparent le plus complet.

7 septembre. Le préfet national publie une proclamation interdisant tout attroupement, toute provocation, le port de toute arme.

8 septembre. Le tribunal du canton s'est réuni aujourd'hui pour commencer le procès de Reymond.

9 septembre. Trois personnes ont été arrêtées aujourd'hui pour avoir pris une part importante à l'organisation de l'émeute du 5 courant.

11 septembre. Une personne a encore été arrêtée aujourd'hui, à cause de l'émeute du 5 courant.

Reymond reçoit tellement de visites que sa prison ressemble à un club politique. Le tribunal a décidé qu'on ne pourrait voir ce détenu à l'avenir sans la permission de son président.

13 septembre. L'avocat Porta publie un pamphlet pour justifier les signataires de la pétition remise au Sénat le 1er septembre. Cet écrit est porté à Aarau par Valier, défenseur de Reymond, ancien président de l'Assemblée provisoire.

14 septembre. Ensuite de ce qui s'est passé à Lausanne le 5 courant, le Directoire a décrété aujourd'hui la dissolution de la Société populaire. Les scellés seront apposés sur ses papiers et sur ceux du Comité de Réunion et de leurs présidents et secrétaires. Le temple de St-Laurent ne sera ouvert que pour le culte. Les individus qui ont organisé et dirigé la manifestation du 5 seront arrêtés. Les clubs existant dans les autres communes seront aussi dissous.

20 septembre. Louis Reymond a été jugé aujourd'hui. Après cinq heures de délibération, le tribunal cantonal a décidé que Reymond serait aux arrêts dans sa maison pendant trois mois et qu'il serait

suspendu de ses fonctions pendant ce temps. L'accusateur public en a appelé au Tribunal suprême.

23 septembre. Il est de nouveau question de l'annexion du canton du Léman à la France. On parle beaucoup d'intrigues qui ont lieu dans ce but entre des membres de l'ancienne société des Amis de la liberté et Desportes.

25 septembre. La société des Amis de la liberté annonce sa dissolution et lègue son drapeau et sa caisse à la municipalité pour les écoles. L'intérêt du capital sera attribué à des prix qui seront distribués chaque année le jour des promotions aux élèves qui auront fait le plus de progrès dans la langue allemande.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La critique historique s'est beaucoup occupée depuis un siècle de la question des **origines de la Confédération suisse.** La poésie n'a pas non plus, on le sait, négligé ce sujet inépuisable. Le dernier venu des ouvrages de ce genre est celui publié il y a quelque temps chez M. Benda, à Lausanne, par un jeune poète qui a voulu garder l'incognito et qui signe du pseudonyme de Louis Hénard [1].

L'auteur connaît très bien les événements qu'il a voulu dramatiser. Il a de plus le mérite d'avoir été saisi par un enthousiasme tout juvénile à la lecture des faits héroïques dont parlent les traditions helvétiques. Cet enthousiasme, il réussit à plusieurs reprises à le faire passer dans l'esprit du lecteur de son poème et à faire apprécier ainsi hautement un ouvrage de début. C'est là peut-être une des plus grandes qualités de cet ouvrage dont l'auteur mérite d'être encouragé par le public.

— Le Dr Planta, ancien conseiller aux Etats, dans un opuscule intitulé : **Schulte et Tschudi,** réfute quelques-unes des accusations portées contre notre historien national Tschudi, par le professeur Schulte, de Fribourg en Brisgau.

[1] Louis Hénard. *Le Rutli*, poème. Lausanne, B. Benda, 1898.



6me année. N° 11. Novembre 1898.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

VOLTAIRE ET ALLAMAND

(Suite)

Allamand, malade aussi, plaisante agréablement sur sa maladie. Nous ne donnons que quelques fragments de sa lettre.

VIII. Allamand a Voltaire

Bex, le 20 juin 1755.

Pascal disait qu'un bon chrétien doit être malade ; si cela est, me voilà, Monsieur, en état de grâce aussi bien que vous. J'en ai pour gage une grosse fluxion qui m'a pris aux deux oreilles, aux dents et à la gorge, sans compter la fièvre ; qui ne croirait pas un homme malade dans les formes, si elle ne s'en mêlait. Et ce qui rend cela plus méritoire, c'est que je l'ai gagné à faire mon devoir, qui est de visiter aux mois d'avril et de mai les divers quartiers de ma paroisse... Depuis trois semaines, je n'ai point paru en chaire. C'est tout dire pour un ministre à qui il n'est guère moins essentiel de prêcher que de vivre. Aussi n'y a-t-il plus moyen d'y tenir et si je ne suis pas mort après-demain, je prêcherai sur le repos du sabbat. Ce sera le violer en le recommandant, mais les prêtres ont toujours eu ce privilège, et ils l'ont quelquefois étendu à tout le décalogue. En attendant, et pour renoncer tout d'un coup à tout régime, je reviens dès aujourd'hui à la vie et à mes plaisirs en vous écrivant...

Ce n'est pas seulement à faire des vers que vous êtes le magnus Apollo du XVIIIme siècle. Peut-être aurais-

je déjà actuellement dormi chez l'oracle, sans mon indisposition, car si elle eût été plus traitable, j'étais fort tenté de pousser de Lausanne aux Délices. Les politesses de votre dernière lettre m'y autorisaient, et je m'en prévaudrai quelque jour, ou je ne pourrai tant. Mais c'est sans espérance de trouver Madame de Bentineck auprès de vous ; on m'a dit qu'elle préfère Neuchâtel à ce pays. Mon imagination que vous raillez ne laisserait pas d'être à son service là comme ailleurs, mais il n'en manque pas dans cette petite ville qui est, dit-on, notre Gascogne. On m'a dit aussi que malgré ouvriers, maladie et remèdes, vous avez sur le métier quelque chose de fort obligeant pour la Suisse. Il est bien naturel qu'on l'attende avec impatience. La mienne est grande de voir comment vous vous y prendrez pour nous vanter, après avoir si bien réussi à nous peindre. Ce n'est pas que les treize cantons ne soient très louables, et qu'un cœur comme le vôtre ne trouve à louer partout, sans commettre son esprit. Mais si vos muses envisagent cette nation sous la riante perspective qu'elles ont de St-Jean, elles risquent de la flatter, autant qu'on lui fait de tort quand on ne la prend que par les rochers d'Uri et les culottes de Schwytz. Il faut vous laisser faire, vous vous en tirerez toujours à votre gloire. Si nous en sortons à la nôtre, quelle fête après 6000 ans d'humiliations !....

Allamand.

IX. Voltaire a Allamand

Aux Délices, 6 juillet 1755.

Vous êtes donc aussi comme l'un de nous, et les tempéraments suisses se ressentent donc de l'humanité! Mon cher Monsieur : *quisque suos patimur manes*. J'ai chez moi actuellement votre confrère Monsieur Bertrand de Berne. Je voudrais bien vous tenir. Mais j'espère que les pénates de Montriond seront plus heureux que ceux des Délices. On a imprimé je ne sais comment ce petit compliment que j'avais fait à la liberté et au chapeau de Guillaume-Tell en arrivant dans son pays. L'imprimeur s'est avisé de mettre ce rogaton en gros caractères, comme un billet d'enterrement. Cela ferait un trop gros paquet. Il ne faut pas ruiner l'Eglise. La vôtre n'est déjà pas trop riche. Quel chien de métier vous faites ! et pourquoi avez-vous par-dessus le

marché femme et enfants. Pourquoi les gens qui pensent ne peuvent-ils pas vivre ensemble ? On va jouer *Alzire* chez moi. Je voudrais que vous fussiez son grand aumônier, et que vous ne vécussiez que pour la liberté et pour votre plaisir. Mais presque personne ne vit comme il le voudrait.

Je vous embrasse philosophiquement.

V.

X. Voltaire a Allamand

Septembre 1755.

Une tragédie à finir et à imprimer, les maladies, les médecins, les tracasseries prennent du temps ; je n'ai que celui d'assurer Monsieur Allamand de mon attachement. J'unis ma misanthropie à la sienne, et je souhaite que ce petit ouvrage l'amuse un moment. Voilà ce qu'on peut donc prétendre sur la terre, des instants de distraction et des jours de tourments.

V.

XI. Voltaire a Allamand

A Montriond près de Lausanne,

le 16 décembre 1755.

Je suis venu, Monsieur, me faire marmotte à Montriond pour l'hiver, après avoir essuyé mon petit tremblement de terre tout comme un autre. Le meilleur des mondes possibles me paraît une mine. Je plains, comme vous, les Portugais ; mais les hommes se font encore plus de mal sur leur petite taupinière que ne leur en fait la nature. Nos guerres égorgent plus d'hommes que les tremblements de terre n'en engloutissent. Si on n'avait à craindre dans ce monde que l'aventure de Lisbonne, on se trouverait encore passablement bien. Au reste on dit que la moitié de cette ville est encore sur pied. On commence toujours par faire le mal ou le bien plus grand qu'il n'est. Je crois que Lisbonne a encore moins l'apparence du bouleversement que les abîmes et les rochers où vous êtes. Si vous pouviez quitter votre antre pour venir dans mon trou de marmotte, nous raisonnerions ensemble du mal physique et du mal moral dans le temps de relâche que mes maux physiques peuvent me donner. Je serais charmé de voir comment une imagination aussi brillante que la vôtre a pu conserver son feu dans le pays des

frimas. Vous me paraissez ressembler au vin de Champagne qui n'en est que mieux quand il est à la glace.

Je vous embrasse en philosophe sans cérémonie à mon ordinaire.

V.

XII. Voltaire a Allamand

Aux Délices, le 3 mai (1756).

Vous n'avez été que malade, Monsieur, et moi j'ai été malade et paresseux ; je vous demande pardon de ma négligence. Il est vrai que j'ai toujours compté aller à Berne et vous voir dans mes tournées, malgré mon peu de goût pour les montagnes et pour les cavernes. Je n'ai pu encore mettre fin à cette grande aventure. Mais j'espère enfin me mettre en route dans quelques jours. Je quitterai mes fleurs et les arbres que j'ai plantés, et ce n'est pas un petit effort pour un homme qui n'a plus que de ces passions-là. Nous attendons tous les jours ici des nouvelles de la prise entière de Minorque. Je ne perds pas à la vérité le sommeil dans l'inquiétude de savoir à qui une des îles Baléares appartiendra, mais je m'intéresse à la gloire personnelle de Monsieur le maréchal de Richelieu. Je crois que vous vous souciez peu à Bex de ce qui se passe dans la Méditerranée. Rattrapez votre santé. Fuyez l'ennui et conservez-moi des sentiments obligeants que vous avez bien voulu me témoigner.

Voltaire.

XIII. Voltaire a Allamand

Aux Délices, le 15 septembre (1756).

Ne vous étonnez pas, mon cher philosophe que je n'ai jamais vu, et que je voudrais bien voir, si j'ai tardé si longtemps à vous répondre. J'ai chez moi une de mes nièces malade à la mort depuis un mois ; je ne suis pas trop en vie. Nos désastres particuliers ne m'empêchent pas de sentir les malheurs publics qui se préparent. *Tout est bien*, tout est mieux que jamais. Voilà deux ou trois cent mille animaux à deux pieds qui vont s'égorger pour cinq sous par jour. En vérité votre métier, tout pauvre qu'il est, vaut encore mieux. Le meilleur des mondes possibles est horriblement ridicule. Il faudrait voir tout avec des yeux stoïques ; mais le moyen quand on souffre et qu'on voit souffrir.

Que les philosophes au moins se consolent les uns les autres. Portez-vous bien, c'est ainsi que les philosophes autrefois finissaient leurs lettres.

V.

Après cette période de 1755 et 1756, la correspondance entre Voltaire et Allamand paraît avoir été moins active. Du moins les documents que nous possédons sont-ils plus rares. Le premier en date qui suive est de 1759, en réponse à une lettre que nous n'avons pas. C'est l'époque où la réaction contre les *philosophes* dut évidemment rapprocher les deux *amis*.

XIV. Voltaire a Allamand

Au château de Tournay, le 16 août (1759).

Vos lettres sont des cartels d'esprit Monsieur, mais je vous dirai comme Saint-Evremont mourant à Waller: vous me prenez trop à votre avantage ; je ne me porte pas assez bien pour jouer avec votre imagination. Il me paraît que vous ressemblez à Peau-d'Ane qui s'amusait à se parer de pierreries dans un désert entre des rochers. Que faites-vous de tant d'esprit dans votre abominable trou ? Vous m'apprenez qu'il y a cinq classes dans le Pays de Vaud. Mais de tous ces gens-là, il n'y en a aucun qui ne dût aller en classe sans vous.

Il est vrai que le roi m'a accordé tous les privilèges que ma terre de Fernex avait perdus ; il m'a fait libre. C'est à mon sens la seule vraie grâce qu'un roi puisse faire. Me voilà Français, Genevois et Suisse, ne dépendant de personne. C'est un sort unique et c'est ce que je cherchais. Il y a pourtant quelques lois que je suis obligé de suivre. Je ne peux faire dire la messe publiquement aux Délices, ni avoir un prêche public à Tournay et à Fernex. Mais je peux très bien y avoir un prédicant à huis clos. Je n'y voudrais pourtant pas d'autre ministre que vous, et je serais fort aise d'entendre votre parole, quoique ni vous ni moi ne pensions que votre parole soit celle de Dieu. *Interim vale.*

Voltaire.

Le compliment de Voltaire mit en verve son correspondant, et bien qu'il se défende avec beaucoup de modestie de chercher à briller aux yeux du grand écrivain, sa défense même dément cette affirmation. On n'y trouve pas que de l'esprit cependant; quelques aperçus sur la mission du pasteur de campagne montrent que de Crousaz ne s'était pas trompé quand il reconnaissait le bon sens à son élève.

XV. Allamand a Voltaire

Bex, le 20 août 1759.

...Voilà pourtant la seconde alarme que vous me donnez depuis trois ans. Je vous ai passé la première qui ne laissa pas d'être bien chaude ; mais trois ans de surcharge en 59, quand on a fait jouer l'*Œdipe* en 18, cela donne une terrible prise de plus à la médisance et à la peur, et votre lettre m'a fait trop de bon sang, pour ne pas vous en remercier d'abord. Cependant vous ne vous portez pas comme il faudrait, parce que les joies de ce monde ne sont jamais que de moindres tristesses. Mais tristesse à part, et s'il est vrai que vous ayez été une fois ou l'autre si près de la porte, oserait-on vous demander des nouvelles de par-là, car je me doute bien que vous y aurez regardé tout aussi loin que vous aurez pu.

Or ça donc sur la sombre rive
Dites, Monsieur, qu'avez-vous vu ?
Qui, de là, vous a dit : Qui vive ?
Et vous, qu'avez-vous répondu ?
Du noir chenil contre qui jappe
Plus âprement le triple chien ?
Est-ce contre Pélage, ou Luther, ou Socin ?
Au guichet de la basse trappe
Qui répond ? Le suisse du Pape
Ou la servante de Calvin ?
A qui fait-on plus sèche mine
Dans l'infernale Inquisition ?
Est-ce à l'hérésie mutine,
A la folle superstition,

A l'hypocrite dévotion,
Ou bien au vice qui domine,
Par la cave ou par la cuisine
Ou par le vase anti-Giton ?
Et dans les plaines Elysées,
De nos saintes billevesées
Comment parlent les bienheureux ?
Sur quels talons danse l'église,
Est-elle en robe ou en chemise ?
Par quel bout s'y cassent les œufs ?...

Pour de l'esprit, je voudrais bien en avoir assez pour vous donner bonne opinion de l'usage que j'en ferais dans mon trou. Hélas, Monsieur, je l'employerais à me passer de mieux, au lieu que je n'en ai que pour l'imaginer. J'y ai pourtant beaucoup plus que je n'osais jamais prétendre : l'honneur d'être flatté de la même main qui a écrit la *Henriade* et *Brutus*. Je ne donnerais pas cela pour toutes les chevaleries littéraires de Teutonie. A quinze ans, feu monsieur de Crousaz, notre grand homme d'alors, me trouvait du bon sens, et vous me trouvez de l'esprit à cinquante. Pourvu que l'esprit n'ait pas fait aller le bon sens en fumée... Par malheur, du bon sens et de l'esprit ne font pas du génie en Suisse, ni je crois nulle part quand cela se dissipe sur trop de choses, et c'est ce qui m'est arrivé. Mais ne me soupçonnez pas, s'il vous plaît, de chercher à briller en vous écrivant. Quand je m'y mets, c'est un mouvement de joie qui m'anime ; vous l'expliquerez comme il vous plaira, s'il mérite une explication, mais cette gaieté est tout mon petit Apollon et alors *injusta virescunt gramina*. Si c'est de l'esprit, tant mieux. N'est-ce pas dans une grotte qu'il faut un peu rajuster sa rocaille ? De pierreries je n'en ai guère que celles que je vous prends ; mais il est vrai que n'ayant que moi-même à contenter, je tâche de ne garnir mon écrin que de bonnes. Des strass me tireraient d'affaire partout ailleurs, ici je ne saurais à quoi les mettre.

Je vois de reste, Monsieur, que c'est notre robe qui, à votre avis, n'est que peau d'âne, et que vous vous riez de la figure que je dois faire là-dedans ; mais chaque situation a sa suite d'idées, et il se fourre de la raison partout. Je voudrais que vous m'eussiez entendu, le jour de notre St-Jacques, expliquer sans gâter la sphère le *sta sol* de Josué, et faire pleurer nos paysans sur les misères de l'Allemagne, sans en

maudire les auteurs. Croyez-moi, Monsieur, ces leçons publiques de raison et d'humanité, dont on ne s'est avisé que depuis Jésus-Christ doivent être bonnes à quelque chose, et je suis persuadé que, sans nous autres prédicants, tout serait encore sauvage dans ce pays. Ce serait le compte de M. J.-J. Rousseau, mais ce n'est ni le vôtre ni le mien. Ce monsieur-là se prend à la culture des esprits de tout le mal qu'elle y veut guérir, et qu'elle n'y met à l'air que comme le labour fait des méchantes herbes, pour les brûler au soleil quand il sera dans sa force.

Reste à savoir si notre parole qui est bien celle de Dieu, quand elle est digne de Lui, et utile à l'homme, est un bon moyen de culture. Pourquoi non ? Le fumier et les cendres y servent bien. Mais c'est mieux que cela, et il ne s'agit que de travailler la vérité de façon à la faire passer par tous les trous de la filière. J'admire la Bible par un endroit que vous ne soupçonnez pas, c'est qu'elle est comme la matière où Dieu a mis pour l'usage et pour l'exercice de chaque siècle et de chaque lieu tout ce que le point de culture de ce siècle et de ce lieu-là en saurait tirer, depuis les cuillers de bois jusqu'au cheval de bronze. Ainsi les docteurs ont bien pu faire des systèmes, comme le Roi et Graham font des montres, ou comme on attelle des puces à Nuremberg, mais ils n'auraient point su faire la Bible, comme nous ne faisons point le bois ni les métaux.

Pardon, Monsieur, et de grâce gardez-vous bien d'envoyer mes compagnons d'œuvre à l'école sans moi ; c'en serait fait de mon repos... Ces Messieurs n'entendent pas que personne en sache plus qu'eux ; ni qu'il y ait d'autre esprit dans leurs classes, que de celui qui fait moudre pour elles. Or j'ai besoin de farine, et de celle-là. Je voulais vous demander pardon de tant de babil, qui ne sera pas un cartel cette fois, mais de l'ennui à verse. Excusez-le. J'ai prêché hier avant midi et après, et siégé aujourd'hui deux heures en consistoire... C'est pire cela que migraine et que vapeurs. Je souhaite ardemment que votre mal ne soit rien de plus, et qu'il devienne incessamment beaucoup moins, s'il ne l'est déjà.

J'ai l'honneur d'être jusques *ad Aras*, Monsieur, etc.

A.

Nouvelle lacune jusqu'en 1761 où Voltaire prend le premier la parole.

XVI. Voltaire a Allamand

Au château de Tournay, par Genève,

le 4 mars (1761).

Je vous ai envoyé, Monsieur, un paquet de sottises, qui doit vous être venu par Lausanne ; mais j'aurais bien de la peine à en faire autant que maints de vos confrères en ont fait cette année ; je leur ai un peu fait donner sur les doigts ; mais il faudrait les leur couper, pour les empêcher d'écrire leurs impertinences. Il est vrai que la plupart vous viennent du pays des Cévennes où il y a beaucoup de fous ; ils se sont mis ici à être sots, et ils finiraient par être méchants si on les laissait faire. Votre style est si éloigné de celui de ces gens-là qu'il ne semble pas que vous soyez de leur métier. Mais puisque vous avez le malheur d'en être, oubliez-le toujours avec moi. Je ne vous connais que par vos lettres ; si votre conversation est aussi aimable qu'elles, venez me voir. Méprisez votre profession tant que vous pouvez ; faites votre devoir tellement quellement et dites toujours du bien de monsieur le Prieur. C'est le conseil de Rabelais qui valait mieux que tous les prêtres de son temps et du nôtre.

Je vous embrasse philosophiquement.

Voltaire.

Les deux lettres qui suivent ont rapport au Traité sur la Tolérance. Allamand en loue Voltaire et celui-ci se défend de l'avoir écrit. On remarquera, dans la seconde partie de la lettre d'Allamand, le souhait de ce dernier : *Je voudrais que vous fussiez aussi bon chrétien que vous méritez de l'être.* Cette idée se retrouve dans quelques-unes des lettres postérieures. Si elles témoignent de quelque naïveté de la part d'Allamand, elles le montrent plus sincère que beaucoup de critiques ne l'ont cru. Le jugement de F. de Charrière paraîtra, en tous cas, trop sévère.

XVII. Allamand a Voltaire

Bex, le 5 janvier 1764.

Oh ! Monsieur, la belle, la bonne et l'excellente chose que ce *Traité sur la tolérance !* Je viens de le lire, grâce à quelqu'un qui sait bien ce qu'il me faut, qui me l'envoya samedi sous le sceau du secret et à qui il fallut le renvoyer lundi. Un dimanche, comme vous voyez, entre deux. Je l'ai pourtant lu presque en chaire. Il a réveillé tous mes sentiments pour vous. Etaient-ils donc endormis ? Non, mais il y a si longtemps que ce pauvre et disgracié curé de Bex n'avait rien de nouveau de cette plume d'or qui ne devrait plus écrire que pour la Religion et l'Humanité, parce que la Religion et l'Humanité méritent seules une telle plume, et en auraient grand besoin...

Ce n'est pas qu'il n'y ait bien des malices là-dedans, et par-ci par là quelques injustices qui ne pouvaient guère m'échapper, à moi qui me mêle aussi de lire nos écritures dans leurs langues, et qui vis de l'autel, bien ou mal traduit. Mais je pardonne tout au feu sacré d'humanité qui vous dévore. Ce n'est pas non plus qu'un gros Suisse n'eût dogmatisé la matière plus pesamment. Il aurait distingué la Religion privée, faite pour mener chacun en paradis, et la religion de l'Etat, faite pour en être le lien de conscience. Il aurait dit que personne n'a que voir dans la première, parce que c'est mon affaire, et non celle d'autrui que j'aille en Paradis par la Perpendiculaire, par la Diagonale ou par la Cycloïde, comme c'est mon affaire, et non celle de l'Inquisition, que je mange du pain blanc ou du pain noir, — parce que les grands chemins doivent être libres, pour qui paye les droits et ne cherche à éclabousser personne ; et parce que celui du Paradis doit être de la même juridiction que le Paradis lui-même. Pour la Religion de l'Etat, c'est sans doute l'affaire de l'Etat puisqu'elle s'y termine, et que ce qui est nécessaire pour en fortifier le lien ne doit pas dépendre du caprice de chacun. Mon Suisse aurait aussi mis en fait que le *Credo* de la Religion publique est aisé à former, car il ne doit contenir que les articles de foi nécessaires pour servir de fondement et de motif aux vertus civiles, dans les cas où la loi civile n'a pas assez de prise. Enfin il aurait peut-être ajouté que l'Evangile n'a en vue que la Religion privée et que Jésus-Christ et les apôtres qui ne supposent nulle part des

puissances chrétiennes, laissent par là même l'Etat en toute liberté de prendre dans l'Evangile tout ce qui est nécessaire à l'Etat, et d'abandonner le reste aux fidèles. De tout cela, il aurait conclu que la règle de la tolérance est de renvoyer à la religion privée, à la religion du fidèle, tout ce qui est indifférent à la religion publique, à la religion du citoyen...

Je voudrais seulement que vous fussiez aussi bon chrétien que vous méritez de l'être. Croyez-moi, Monsieur, il est un christianisme qui mérite que vous en preniez connaissance. Ne vous fâchez pas ; j'appelle comme les autres un bon chrétien celui qui l'est à ma mode, et vrai christianisme celui que je trouve, moi, dans le Nouveau-Testament. Le beau coup de filet que je ferais là, si vous vouliez un peu mordre à l'hameçon, avec trois ou quatre de vos amis et le vicaire savoyard. Vous voyez ce que c'est que de vivre à Bex. Il faut bien rêver à quelque chose. Vous avouerez pourtant que si mon rêve est d'un fol, c'est d'un fol bon chrétien ; et qu'en vous offrant une clef du Royaume des Cieux, je vous offre une plus belle étrenne que vous ne pourriez m'en faire vous-même avec vos cent mille livres de rente.

A.

XVIII. Voltaire a Allamand

8 janvier 1764.

Si vous avez lu, Monsieur, le *Traité sur la Tolérance*, vous n'y avez certainement pas vu mon nom. Je ne sais quel est l'auteur de ce livre ; mais je m'imagine que le genre humain doit signer au bas qu'il est de son avis. Puisque vous me choisissez pour vous en faire avoir un exemplaire, j'en chercherai un, et je vous l'enverrai. On m'a dit que les premières personnes de France, c'est-à-dire celles qui ont le plus de crédit, approuvaient cet ouvrage, et que cependant il n'aura pas tout l'effet qu'on s'en était promis. Il pourra servir à relâcher un peu et à rendre plus légers les fers dont on accable cinq ou six cent mille malheureux, qui n'ont d'autre crime que d'être un peu opiniâtres.

Vous dites qu'il y a un peu de malice dans ce livre ; j'y vois au contraire trop de respect pour la malice de ceux qui imposent un joug impertinent à l'esprit humain, et trop de complaisance pour les imbéciles qui se soumettent aux fripons. Tous les honnêtes gens s'éclairent de plus en plus,

et il n'y a guère de jour où l'on ne coupe une des têtes de l'hydre.

Il ne s'agit, Monsieur, dans ce pauvre monde où nous sommes, que de manger son pain paisiblement à l'ombre de son figuier; tout le reste est une sottise ou une fureur. Je vous souhaite le degré de bonheur que la nature comporte dans vos horribles montagnes. Si j'avais les cent mille livres de rente que vous me donnez si libéralement, je vous en proposerais dix mille pour venir prêcher chez moi au lieu de prêcher à Bex; mais ne pouvant vous avoir, j'ai pris un jésuite qui me coûte beaucoup moins; aussi ne prêche-t-il point, il se contente de dire la messe, et moi de ne le point entendre. Ainsi tout va bien dans mes terres, je vous en souhaite autant dans les vôtres, supposé que vos rochers et vos précipices méritent le nom de terre.

Vos lettres me font grand plaisir; et quand il vous passera par la tête quelque idée que vous ne vouliez pas communiquer à votre consistoire, adressez-la moi hardiment, je ne vous excommunierai pas.

Pour des formules et des signatures de lettres, passez-vous en, s'il vous plaît.

P. Maillefer. *(A suivre).*

DOCUMENTS INÉDITS SUR Mme DE WARENS

Les papiers officiels et les lettres que renferme l'important dossier dont il est question ici, proviennent d'une famille apparentée à Mme de Warens. Ils sont maintenant, depuis quelques années, la propriété de M. Eugène Couvreu de Deckersberg, qui se propose de les mettre en dépôt au nouveau Musée historique veveysan, créé dans le bâtiment Jenisch. M. Couvreu a bien voulu nous autoriser à publier cette collection précieuse, dont nous connaissions déjà l'existence lorsque a paru notre notice biographique : *Madame de Warens et le Pays de Vaud*[1] sans qu'il nous fût possible à cette époque d'en obtenir communication[2]. En attendant de mettre au jour *in-extenso* ces actes et cette correspondance, nous profitons aujourd'hui, une première

[1] Lausanne, Bridel. 1891, in-8°.

[2] Voyez ouvrage cité p. 111.

fois, de la bienveillante permission de M. Couvreu en donnant ici, par quelques extraits, une idée de leur contenu.

Le dossier possédé par M. Couvreu se compose :

1° d'une quarantaine de documents de toute espèce, inédits, qui donnent une foule de renseignements nouveaux sur les rapports de Mme de Warens avec sa patrie et sa famille. Ce sont des actes notariés (testaments, partages, baux, etc.), des arrêts souverains, des mémoires présentés à LL. EE. et relatifs à des litiges au sujet de ses biens confisqués, enfin d'autres pièces encore ;

2° de six lettres adressées par Mme de Warens à M. Magny, assesseur baillival et secrétaire du Conseil de Vevey. L'une de ces lettres, non datée, est antérieure à son établissement en Savoie, les cinq autres sont postérieures, elles datent du 18 août 1726, du 8, 16 et 23 juillet, puis du 25 août 1727 ;

3° de trente-six lettres de Mme de Warens à M. le capitaine Hugonin, mari de sa nièce, Françoise-Marie de la Tour. La première de ces lettres est du 1er janvier 1737, la dernière du 9 mars 1755 ;

4° d'une seule lettre de Mme de Warens à sa nièce Mme Hugonin. Cette lettre est du 15 mars 1738 ;

5° de deux lettres de Mme de Warens, l'une écrite à M. Porta, son avocat, l'autre à M. de Montet, juge consistorial à Vevey ;

6° de trois lettres de M. Hugonin à Mme de Warens ;

7° enfin d'une dizaine de lettres de diverses personnes, où il est question de Mme de Warens, et adressées soit à M. Hugonin, soit à d'autres correspondants, qui les lui ont communiquées.

Les documents mentionnés ci-dessus, sous la rubrique 1°, ont tous quelque utilité pour servir de contribution à la biographie de notre héroïne avant ou après son abjuration. Nous avons vu avec plaisir qu'ils confirment pour la plupart entièrement les données de notre notice. Quelquefois ils la complètent et la corrigent sur un point spécial.

Quant aux lettres, elles ont une importance toute particulière, car elles nous donnent un aperçu nouveau et pris sur le vif du caractère et de l'état d'âme de Mme de Warens.

Elles nous la montrent à la fois religieuse et mondaine, (surtout sa correspondance avec M. Magny), possédée par une ambition toujours en éveil, qui lui fait désirer ardemment richesses et grandeurs, et se faisant néanmoins l'illu-

sion d'avoir le goût d'une existence obscure et de se croire détachée des biens qu'elle possède. Avec cela superficielle et jugeant tout de parti pris. Bienfaisante sans discernement, elle se laisse enjoler par le premier venu, qui la flatte, et devient aisément dupe. Son penchant singulier pour les gens de condition inférieure, avec lesquels elle vit dans un commerce journalier, lui fait perdre à la longue toute finesse morale, tout sentiment de dignité. Quelques-unes de ses lettres à M. Hugonin en offrent une preuve instructive. Des protestations d'amitié, très longues et très tendres, donnent à penser qu'elle éprouvait vis-à-vis de ses parents Hugonin une affection profonde et sincère. Mais cette affection dut subir assurément bien des hauts et des bas dans le cours de la lutte d'intérêts, qui les divisa pendant si longtemps et dans laquelle on voit qu'elle estimait avoir à se plaindre d'eux. Telles sont les impressions principales qui ressortent pour nous de sa correspondance. L'orthographe de cette dernière est très défectueuse, ce qui était, du reste, assez général chez les dames du temps de Mme de Warens. Dans ses lettres les *e* graves sont généralement remplacés par *ai* ou *ei*. Elle écrit *j'espaire*, *sinceire*, *au* est remplacé par un simple *o*, elle met *précotion* pour *préeaution*, *cu* se change sous sa plume en *quu*, ainsi *diffiquulté*, *ei* se change en *ie*, au lieu de *pareil* elle écrit *pariel*, au lieu de *conseil*, *consiel*.

Elle redouble volontiers le *c*, le *l*, le *p* et le *t* là où ce n'est pas correct de le faire et ne met, par contre, qu'une seule de ces consonnes, aux places où il devrait y en avoir deux. Le *t* final d'un mot est souvent supprimé dans ses lettres ; il en est de même de l'*h* initial, ainsi elle écrit : ils *son* pour ils *sont*, *j'abitte* pour *j'habite*, *maleur* pour *malheur*. *Et*, conjonction, et *est*, verbe, sont souvent orthographiés l'un pour l'autre. Les mots qui se prononcent *an* et qui ont pour voyelle *a* sont écrits régulièrement avec un *e* ; citons les mots *dens* pour *dans* et *senté* pour *santé*. Les substantifs et adjectifs singuliers reçoivent de Mme de Warens très souvent la marque du pluriel et le contraire a lieu pour ceux qui sont au pluriel. Le participe passé est écrit comme un infinitif, et l'infinitif comme un participe passé. Le verbe ne s'accorde parfois pas en nombre ou en personne avec son sujet. Souvent lorsqu'elle parle d'elle-même elle le met à la

troisième personne, par exemple *je croiroit*. Elle dit aussi tous les autres *auroit*.

Nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur toutes ces fautes, qui nous semblent dues plutôt à la distraction et à la négligence, qu'au manque de connaissance de l'orthographe, puisque l'on voit qu'en maints endroits Mme de Warens ne les fait pas. Dans les extraits que nous publions de ses lettres, nous ne comptons pas les reproduire.

Quant au style de ses lettres rien n'est plus variable : le plus souvent il est clair, coulant et précis, composé de courtes phrases, émaillé de boutades, qui témoignent de l'à-propos et de l'esprit. Dans d'autres lettres, il est filandreux, embrouillé et assez difficile à comprendre. Selon la mode du temps, les compliments de Mme de Warens sont interminables. La formule la plus courte qu'elle emploie est, avec quelques variantes, celle-ci : « Je vous demande d'avoir la » grâce de me croire, avec un tendre et sincère attachement » et la plus parfaite considération, Monsieur mon très-cher » neveu, votre très-humble et très-obéissante servante. »

Toutes ces lettres, jusqu'au 15 juillet 1748, sont signées F.-L. de Warens de La Tour, à partir de cette date elle ajoute régulièrement à sa signature le titre de Baronne, auquel elle n'avait pas droit. Une seule de ses lettres, adressée à Monsieur Magny, le 23 juillet 1727, contient l'*E* initial d'Eléonore, nom qui lui avait été donné lors de son baptême catholique.

Ses lettres à M. Magny sont scellées, les unes d'un cachet représentant un buste antique, les autres d'un monogramme, toutes ses lettres postérieures sont scellées des armes de la famille de la Tour.

Nous croyons utile de faciliter la compréhension des documents, dont nous donnons ci-après l'analyse, en les accompagnant des détails biographiques les plus indispensables sur Mme de Warens.

Françoise-Louise de la Tour, si connue dans la suite sous ce nom de dame de Warens, grâce aux confessions de Jean-Jacques Rousseau, naquit à Vevey le 31 mars 1699. Elle perdit à l'âge d'un an sa mère, née Jeanne-Louise Warnéry [1].

[1] Comme on le voit dans le mémoire présenté à LL. EE. en 1727 par l'hoirie de la Tour. Jeanne-Louise Warnéry avait épousé en premières noces M. Samuel Blanchenay et en avait eu une fille, Rose Judith. qui mourut peu après son père. en 1693.

Son père, Jean-Baptiste de la Tour, se remaria en janvier 1705, avec Mlle Marie Flavard. Il avait quatre enfants mineurs, deux du premier lit, François-Abraham et Françoise-Louise, et deux du second, Joseph et Jacob, lorsqu'il mourut d'une hydropisie pendant l'été de 1709[1].

Dans son testament, fait le 17 juin de cette année, et qui est la pièce la plus ancienne du dossier Couvreu, le défunt légua à ses quatre enfants, par parts égales, la totalité de sa fortune, déduction faite de quelques legs à des hôpitaux du pays et d'un autre à sa veuve. Mais il grevait l'héritage de ses enfants du second lit d'un usufruit en faveur de cette dernière, et le testament contenait la clause suivante à propos des biens qu'il léguait à ses enfants des deux mariages : « au cas que tous ces dits enfants vinssent à mourir » sans laisser des enfants et ab-intestat, il leur substitue la » dite dame, leur mère, sous cette expresse condition qu'elle » ne pourra disposer des dits biens substitués, qu'en faveur » d'un ou de plusieurs des plus proches parents du dit » testateur. »

Nous verrons plus loin que les enfants de Jean-Baptiste de la Tour, le jeune, cousin germain de Mme de Warens, réclamèrent longtemps de LL. EE. le profit de cette substitution, lorsque cette dame, devenue par la mort de ses frères utérins, héritière des biens soumis à l'usufruit, se trouva elle-même frappée de mort civile, à la suite de sa conversion au catholicisme.

Une autre clause des dernières volontés de Monsieur de la Tour établit pour ses enfants du premier lit, deux tuteurs testamentaires, son frère Jean-Gamaliel de la Tour et l'assesseur baillival François Magny, Mme de la Tour devait rester tutrice de ses propres enfants. assistée des conseils de ces deux Messieurs. L'ouverture officielle du testament eut lieu le 12 juillet 1709, en présence du sieur Jean Miol, qui représentait la veuve du défunt, sa belle-sœur[2], de noble Jean-Gamaliel de la Tour, frère de ce dernier, intéressé pour sa personne, et de noble Abraham-David Ancel, seigneur d'Yvonand, agissant comme tuteur de Françoise-

[1] C'est par erreur que nous avons placé sa mort en octobre.

[2] Il avait épousé Françoise Flavard, sœur de Mme Marie de la Tour.

Louise de la Tour [1], en remplacement de M. Magny, qui n'avait pas cru pouvoir accepter ces fonctions, puisqu'il administrait déjà, en qualité de curateur, des biens de deux autres membres de la famille de la Tour. Tous les assistants, excepté M. Miol, protestèrent contre les clauses qui restreignaient la liberté d'action des héritiers, sans toutefois s'opposer à l'acte d'homologation. Le curial de la justice du Châtelard, J.-P. Besson, s'occupa à cette occasion de déterminer les immeubles qui devaient constituer la part d'héritage des enfants de Mme de la Tour, née Flavard, grevée, comme nous l'avons vu, en faveur de cette dernière, d'un usufruit pendant son veuvage. Il choisit pour cette part la campagne que le défunt possédait au Basset et quelques fonds de terre avoisinants [2]. Pour ce qui concerne la part des biens paternels que devait recevoir la fille du premier lit, il la remit à ses tuteurs, avec les biens maternels, après en avoir fait un inventaire exact.

Depuis le second mariage de M. Jean-Baptiste de la Tour, sa fille Françoise-Louise avait été élevée chez les sœurs de celui-ci, Sébastienne-Violente et Louise de la Tour, cette dernière étant sa marraine. Mais ces deux demoiselles moururent successivement au bout de peu d'années, de sorte que l'enfant était rentrée déjà au foyer de ses parents à l'époque du décès de son père. Elle vécut ensuite encore deux ans chez sa belle-mère, au Basset. C'est pendant ce séjour qu'elle subit plus particulièrement l'influence religieuse de l'éminent piétiste François Magny, le même que son père avait désigné pour un de ses tuteurs. On ne peut douter que l'extrême tolérance de la doctrine, enseignée par ce vieillard, n'ait puissamment contribué à entraîner son élève du côté du catholicisme.

Vers la fin de 1711, Gamaliel de la Tour, d'accord avec M. d'Yvonand, mit sa nièce en pension à Lausanne, chez une dame Crespin. Françoise-Louise s'y trouvait depuis une année environ lorsqu'elle rencontra dans des maisons de la ville où elle était recommandée, Sébastien fils de noble Jean

[1] Comme il n'est plus question de François-Abraham, il faut admettre que cet enfant mourut entre le jour de la rédaction du testament et celui de son homologation.

[2] La famille de la Tour approuva le choix de ces immeubles par une déclaration datée du 1er octobre 1709. (Voyez Mémoire de l'hoirie de la Tour, présenté à LL. EE. en 1726.)

de Loys, seigneur de Villardin. Ce jeune homme, plus âgé qu'elle d'environ onze années, était déjà capitaine d'une compagnie d'élection au service de LL. EE. de Berne. Il la demanda en mariage quoiqu'elle n'eût point encore quatorze ans révolus. Nous avons raconté dans la notice, dont il a été question plus haut, toutes les difficultés qui surgirent au sujet de ce projet d'union entre M. de la Tour, lequel voyait cette union d'un œil favorable, et M. d'Yvonand, lequel persistait à n'en pas vouloir. Ces difficultés amenèrent entre les deux co-tuteurs une tension, fort préjudiciable à leur office. Dans ces conditions, la famille de la Tour insista pour la nomination d'un tuteur neutre, en la personne de M. Magny. Cette fois-ci, il accepta. Par son habileté et sa prudence il réussit, avec le concours de M. de Vullierens, oncle du jeune de Loys, à terminer amiablement le conflit. M. d'Yvonand finit par déclarer, le 14 août 1713, qu'il souscrivait au contrat de fiançailles conclu contre son gré le 18 avril précédent. Une lettre jusqu'ici inédite de M. de Warens, (c'est le nom que Sébastien de Loys prit depuis le jour où son père, en vue de son prochain mariage, lui avait promis la seigneurie de Vuarens comme partie de sa dot), donne avis de cette heureuse solution à M. Jean-Baptiste de la Tour, cousin germain de sa fiancée. Elle est datée de Lausanne le 17 août 1713 [1]. Nous détachons de cette lettre le passage suivant :

« Monsieur,

» Ayant fini les difficultés que nous avions avec M.
» d'Yvonand, par l'entremise de mon oncle de Vullierens,
» j'ai reçu un billet par son canal, qui porte le désistement
» de son opposition, suivant lequel M. le lieutenant substitué
» du Consistoire d'ici m'a donné l'acte ci-inclus, lequel je
» vous prie de communiquer à M. le juge du Consistoire de
» Vevey, pour que mes annonces puissent courir dimanche
» prochain à Vevey, comme cela arrivera ici, Dieu aidant.
» Je vous marquerai les articles de notre accommodement
» au premier jour, étant obligé de repartir dans ce moment
» pour la campagne, où je m'attends d'en apprendre le
» résultat. Je vous envoie aussi nos annonces, lesquelles
» vous aurez la bonté de remettre sans faute pour diman-
» che. »

[1] L'original appartient aujourd'hui à M. W. de Sévery.

Le mariage fut célébré à Lausanne, ville natale de l'époux, le 22 septembre suivant.

Ainsi que M. de Warens s'était engagé dans son contrat, il donna aux tuteurs de sa femme une décharge pour les biens qu'elle lui avait apportés. Il en donna aussi une à sa belle-mère pour les effets mobiliers qu'elle lui remit, d'après l'inventaire qui avait été fait à la mort de M. de la Tour. Nous avons sous les yeux cette dernière pièce, datée du 14 novembre 1714 et signée de sa propre main. Il est ainsi prouvé que Mme de Warens n'était pas dans le vrai lorsqu'elle prétendit en 1732, dans une supplique, que son mari n'avait livré aucun reçu. En dehors de cette constatation la dite décharge n'a pas d'intérêt, de sorte que nous jugeons inutile de la reproduire. Par contre, nous estimons devoir consacrer quelques lignes au partage des biens de Jacques-François de la Tour, cet oncle de Mme de Warens, qui mourût à Constantinople en 1745 et dont nous avons parlé dans notre notice [1]. Cet oncle était absent du pays depuis fort longtemps et n'avait donné depuis sept ans aucune nouvelle, lorsque le gérant des biens qu'il possédait au Pays de Vaud, M. Magny se proposant de quitter Vevey pour aller s'établir à Genève, les remit entre les mains de ses héritiers naturels, avec l'autorisation de LL. EE., après avoir rendu compte de sa gestion.

Par un acte notarié, daté de la Tour-de-Peilz, le 17 mai 1715, ces héritiers, Mme Françoise-Louise de Warens, et les enfants de son cousin Jean-Baptiste de la Tour, allié de Rovéréa [2], nièce et petits-neveux de l'absent, se divisèrent par moitié sa fortune, s'engageant solennellement à la rendre s'il donnait un jour signe de vie. La première eut pour part une vigne et un jardin, situés à Chailly, deux prés au Craux-Méjoz et au Cavalier, une flachère près de Villeneuve, et quelques titres hypothécaires ; les seconds reçurent une maison à Chailly, avec ses dépendances, divers prés sur les monts, dits « en la Ranière », et le solde en papiers de valeur. Le pré de la Foge fut destiné à payer les dettes de la succession. Quant aux engagements qui gre-

[1] L. c., p. 130.

[2] Dans notre notice nous avons placé la mort de M. Jean-Baptiste de la Tour, le jeune, au commencement de 1716, nous voyons par cet acte qu'il était déjà décédé à la date de ce partage.

vaient celle-ci au profit des pauvres de la contrée et particulièrement d'une veuve Campanat, née Ménens, ils furent répartis entre les héritiers, tout en restant garantis solidairement par eux.

Nous avons retracé ailleurs, aussi complètement qu'il nous était possible, tout ce que nous savons sur le mariage de Mme de Warens.

(A suivre). A. DE MONTET.

A PROPOS DES ARMOIRIES DE VERSOIX

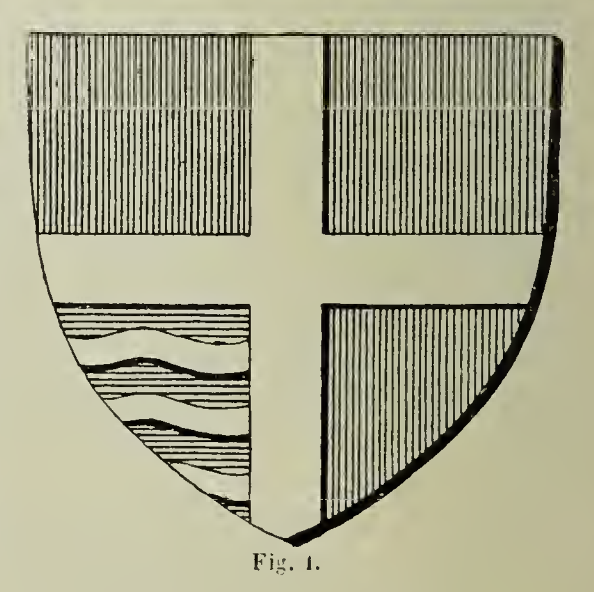
Etude dédiée à M. le Maire, à MM. les membres du Conseil municipal de Versoix et à la Jeunesse de cette localité.

La Jeunesse de Versoix s'adressait au printemps de 1898 à l'auteur de ces pages, afin de connaître le véritable blason de cette commune. C'était dans le but de le faire figurer sur la nouvelle bannière qu'elle se proposait d'acquérir.

Ce sujet a provoqué de nombreuses discussions dans la localité, et a même trouvé un écho au sein du Conseil municipal, dont l'intention serait, paraît-il, de donner une solution définitive à cette question.

Ce qui vient d'être dit nous a déterminé à élucider de notre mieux tout ce qui pourrait jeter un peu de lumière sur ce que plusieurs citoyens nomment volontiers dans leur langage intime : « l'affaire des armoiries. »

Pour aborder cette question par son vrai côté, il est important de ne pas confondre les deux Versoix, c'est-à-dire Versoix, bourg fortifié au moyen âge avec Versoix, ville embryonnaire, commencée par Choiseul.


Fig. 1.

En effet, Versoix bourg fortifié était une châtellenie vassale des Sires de Gex, eux-mêmes vassaux de la maison de Savoie. Relativement à cette époque éloi-

gnée, nous avons trouvé dans un *Recueil artificiel d'armoiries*, un blason dont les couleurs auront sans doute flotté sur l'un ou l'autre des forts, destinés à protéger Versoix. Dans notre fig. I nous reproduisons cet écusson tel qu'il a été dessiné pour le Recueil précité, par le savant fondateur des *Archives héraldiques suisses,* M. Maurice Tripet, fils de feu le Conseiller d'Etat Tripet. Il représente tout simplement la croix de Savoie avec cette seule différence que dans le canton 3 *le gueules de Savoie* est remplacé par *azur à trois ondes horizontales d'argent.* Ces armoiries constituent pour nous la preuve d'une vassalité complète.

Est-ce que plus tard les habitants de Versoix ont acquis de grandes franchises (analogues à celles octroyées aux bonnes villes du Pays de Vaud) ou leur Seigneur a-t-il obtenu pour quelque haut fait d'armes ou quelque service rendu à son suzerain d'importants privilèges, toujours est-il que dans l'écusson fig. II ce signe de vassalité est atténué, disparaît même complètement puisque nous voyons *azur à trois ondes horizontales d'argent* remplacer le gueules dans le canton 2. Ces armes qui méritent, comme les précédentes, la qualification de *parlantes,* nous permettent même de supposer que Versoix est devenu dans la suite et a été pendant un temps relativement long vassal direct du duc de Savoie. M. Tripet, que la science héraldique a perdu, il y a déjà quelques années (1894), ne dit malheureusement pas à quelle source il a puisé ses données. Nous avons été curieux de consulter Messieurs les Archivistes de Chambéry et de Turin. Tous deux ont eu l'obligeance de faire des recherches à notre intention ; elles sont malheureusement demeurées sans résultat. Plusieurs savants genevois également consultés, nous ont exprimé le regret de ne pas pouvoir satisfaire à notre demande.

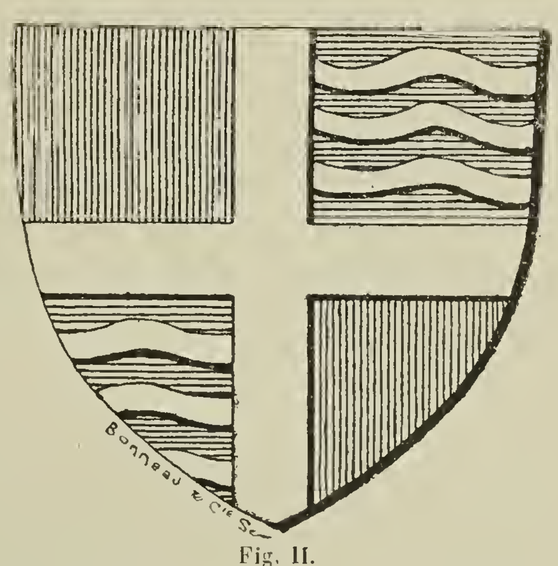


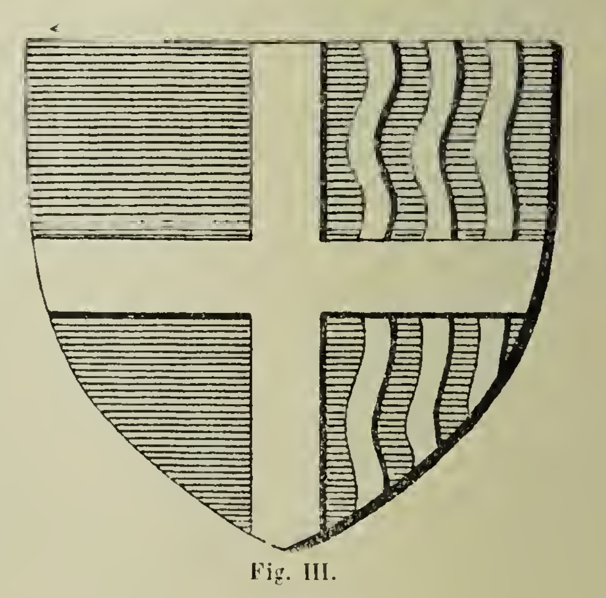
Fig. II.

Depuis l'invasion des Bernois et les guerres de religion du XVIme siècle, pendant lesquelles Versoix fut détruit presque de fond en comble et démantelé, on ne trouve aucun nouveau vestige d'armoiries. Versoix devint alors un pauvre village de pêcheurs ; il paraît cependant qu'il aurait repris un certain essor depuis que le Pays de Gex eut passé à la France.

Vint le XVIIIme siècle et le ministère de Choiseul sous Louis XV, qui pour faire concurrence à Genève, rêva ni plus ni moins que de bâtir près de Versoix une cité qui devait écraser sa rivale. Cependant les menaces des Bernois et l'or des Genevois eurent raison de ce projet, ce qui a permis à Voltaire d'adresser à Mlle de Choiseul ce quatrain connu :

Envoyez-nous des Amphions,
Sans quoi nos peines sont perdues :
A Versoix nous avons des rues
Et nous n'avons point de maisons.

Des travaux considérables avaient déjà été faits, notamment divers tracés de rues, places, bastions et fortifications. Un canal qui devait amener l'eau de la Versoix dans la nouvelle ville et qui existe toujours dès la Bâtie à Mont-Fleuri, sert encore à l'alimentation des fontaines. Le port, comme l'observait judicieusement Voltaire, avait été établi « dans l'endroit le plus battu des vents, au lieu de suivre l'indication de la nature à l'embouchure de la rivière » (ce qu'avaient déjà compris les populations lacustres). Ce port, à l'exception des forts qui devaient le protéger, fut complètement achevé et les plus âgés de la commune font encore l'éloge de sa beauté. Pour la solidité, on a eu la preuve qu'on se trouvait en présence de travaux sérieux, par le fait qu'on a eu énormément de peine à le détruire en partie, pour utiliser les matériaux aux enrochements de divers débarcadères de bateaux à vapeur. Il y a peu de temps on observait encore, soit de la plage, soit du lac, les pilotis destinés à protéger l'entrée du port contre la vague. Quant au mur de ce port, il est en été presque à fleur d'eau et en hiver au-dessus du niveau du lac. A la vue de tout cela, on regrette que ces mutilations aient été successivement autorisées. Tous ces travaux prouvent que Choiseul avait bien l'intention de faire du Versoix projeté une grande ville ; en conséquence, il s'est hâté de doter la future cité d'un écusson que nous reproduisons dans notre fig. III.


Fig. III.

D'après M. Gauthier (*Armorial historique des villes et bourgs de la Suisse*) il se blasonne comme suit : *d'azur à la croix d'argent, à*

senestre trois vergettes ondées de même passant sous la branche de la croix. Remarquons que Choiseul conserve la croix mais change le rouge de Savoie en bleu de France : quant aux ondes, il les place aussi dans deux cantons, mais en les transformant en vergettes ondées et verticales, ce qui, à notre humble avis, est un non sens. Cependant, le blason adopté par le ministre de Louis XV, nous conduit à faire la supposition que les armes des fig. I et II ont bel et bien été véridiques, qu'on s'est borné à les modifier en changeant un peu le dessin et les couleurs.

L'écusson de Versoix adopté sous le régime des Bourbons de France a donné lieu à deux variantes qui se rapprochent beaucoup de l'ancien blason de Versoix (fig. II). Nous les reproduisons dans nos fig. IV et V, toujours d'après le carton de M. Tripet (fig. IV). En ce qui concerne la fig V, elle reproduit la fig. II mais en conservant partout *l'azur*. Pendant les temps troublés de la Révolution française



Fig. IV.

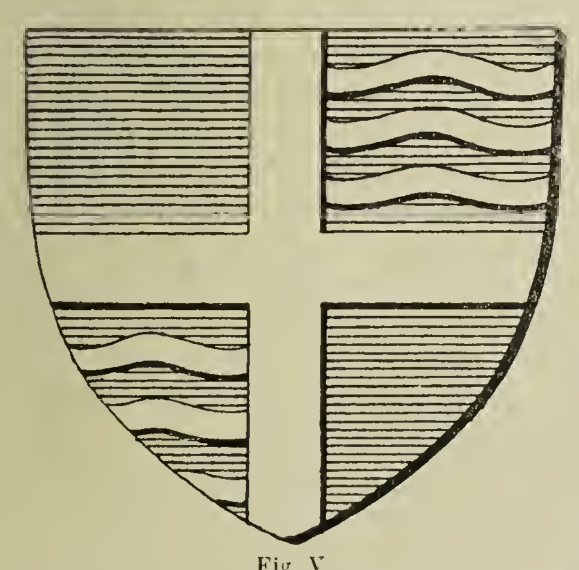


Fig. V.

où la localité qui nous occupe se nommait pompeusement *Versoix-la-Raison*, le bonnet phrygien aura sans doute surmonté l'une ou l'autre de ces armes.

Il ne nous reste plus qu'à mentionner quelques écussons de fantaisie. L'un est fourni par le drapeau de l'école primaire de Versoix qui remonte à 1888. (fig. VI). A son tour il se blasonne comme suit : *d'azur à la croix d'argent avec trois flammes de même dans chacun des*

4 cantons. De son côté la Société de gymnastique de Versoix s'est contentée, dans son drapeau inauguré en 1897, d'un écusson bleu et blanc, (fig. VII). Il ne nous a pas été possible de savoir où les *gyms* ont été chercher un semblable écusson, analogue à celui de Lucerne et dont le seul mérite est de rappeler, comme c'est aussi le cas pour Zoug et Zurich, que ces villes se mirent également dans des lacs couleur d'azur.

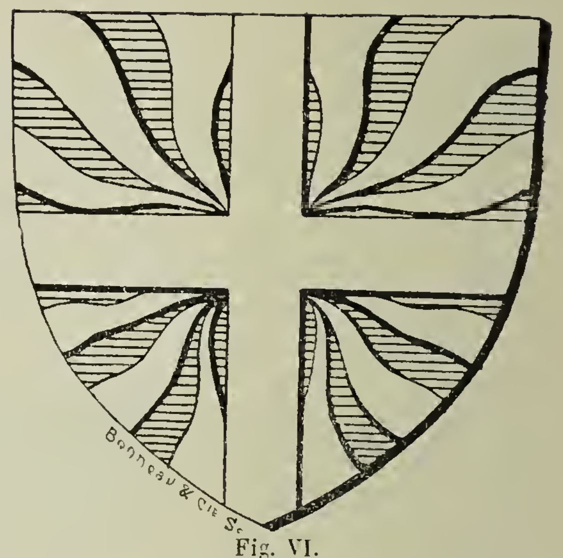
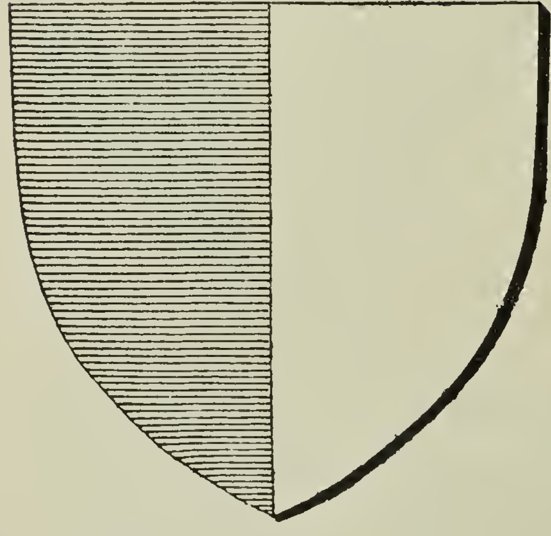


Fig. VI.


Fig. VII.

Le portefeuille de M. Tripet renfermait entre autres un écusson *d'azur à trois ondes d'argent* sans autre indication : il est reproduit dans notre fig. VIII. Nous sommes à nous demander en tenant compte de son analogie avec certains cantons de nos fig. I, II et V, si ce blason est relatif à Versoix, ou, si, chargé par les autorités neuchâteloises de proposer des blasons pour les communes qui n'en possédaient pas, il aura peut-être eu la pensée d'en doter telle localité du littoral[1]. Ce qui est certain, c'est qu'il présente une grande analogie avec les armes d'Yverdon et de Morges dont les trois ondes sont respectivement sur *sinople* pour la première et sur *gueules* pour la seconde. Une localité qui se reflète dans le bleu Léman, chanté par de nombreux poètes, comme c'est le cas de Versoix, est en droit de revendiquer l'écusson que nous avons signalé (fig. VIII), comme très en rapport avec sa situation ; il en est respectivement

[1] M. Tripet, nous écrit M. Max Diacon, avocat, a recherché ou composé toutes les armoiries manquantes de nos communes, et elles ont été publiées par l'Etat de Neuchâtel en un tableau colorié.



Fig. VIII.

de même pour les deux villes vaudoises susmentionnées dont les murs sont également baignés par la vague. On sait que d'une part le blason d'Yverdon s'applique à rappeler la couleur verte du lac de Neuchâtel, de l'autre Morges a déjà, dans le lointain jadis du moyen âge, adopté les couleurs de la Savoie (elles sont analogues à celles de la Suisse).

On peut conclure de tout ce qui vient d'être dit que Versoix n'a aucune raison de répudier le blanc, le rouge ou le bleu.

Notons encore que les couleurs bleue et blanche ont été adoptées par plusieurs associations de sauvetage, en particulier par les diverses sociétés disséminées sur le littoral du Léman. En conséquence, on ne saurait assez insister sur ce détail, que des armes analogues pourraient être adoptées par chaque endroit se trouvant au bord de l'eau.

A notre regret, l'histoire de Versoix la plus complète, dont M. C. Fontaine-Borgel est l'auteur, ne traite pas ce sujet et il nous a déclaré de vive voix ne connaître que l'armoirie adoptée par Choiseul. D'autre part la curieuse gravure du temps, dont un facsimile accompagne la page 142 de la *Guerre du Pays de Gex et l'Occupation genevoise* (1589-1601) par M. Henry Fazy, ne reproduit aucun drapeau. Cependant il représente « Le fort de Versoy et ses dépendances prins par les compagnies de Geneue fur le Duc de Sauoye, le huictiefme iour de Nouemb. l'an 1589. » On ne peut que déplorer cet oubli du dessinateur.

Le bleu comme couleur de Savoie se retrouve dans les vieilles bannières : nous citerons en particulier le drapeau n° 1 de la planche XLLV (p. 304) de l'*Armorial* dû à Blavignac, qui fut pris à Versoix par les Genevois en 1589 (Arsenal de Genève n° 18) et que reproduit notre fig. IX. Ce drapeau, dont la soie bleue est devenue verdâtre par vétusté, porte une étiquette ainsi conçue : Drapeau pris sur les Savoyards aux château et fort de Versoy en l'an 1489 en septembre. Cette date, remarque Blavignac, est erronée, car ce fut, ainsi que cela vient d'être dit, le 8 novembre qu'eut lieu la prise du fort de Versoix et la capture des drapeaux.

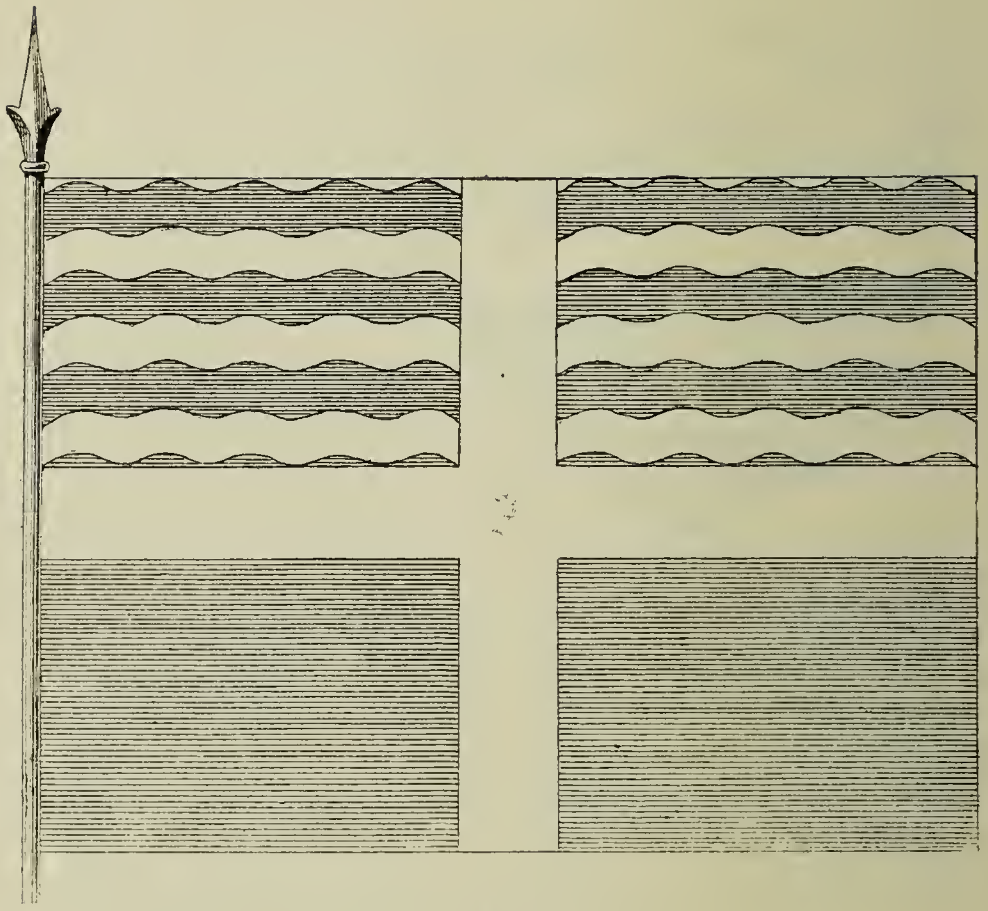


Fig. IX.

Le n° 2 (Arsenal de Genève n° 3), dont notre figure X donne le fac-simile, provient probablement de la même conquête, offre le mélange de la couleur rouge.

L'observation suivante n'est pas non plus déplacée.

Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de faire chemin faisant une excursion dans les annales, pour la raison bien simple qu'il était impossible de procéder autrement à cause des relations intimes de l'héraldique avec l'histoire.

Consultés, avons-nous dit, par la Jeunesse de Versoix relativement au blason qu'il conviendrait de faire figurer dans son nouveau drapeau, nos investigations nous ont conduit à lui conseiller de porter son choix sur notre fig. II comme étant à la fois le symbole d'un glorieux passé et conforme à la science du blason. Ces Messieurs ayant adopté notre proposition, on admire maintenant l'écusson dont il vient d'être parlé sur le beau drapeau remarquablement bien brodé par les soins de la maison Fräfel et Ce à St-Gall.

Nous avons été heureux de voir M. le comte de Foras au château

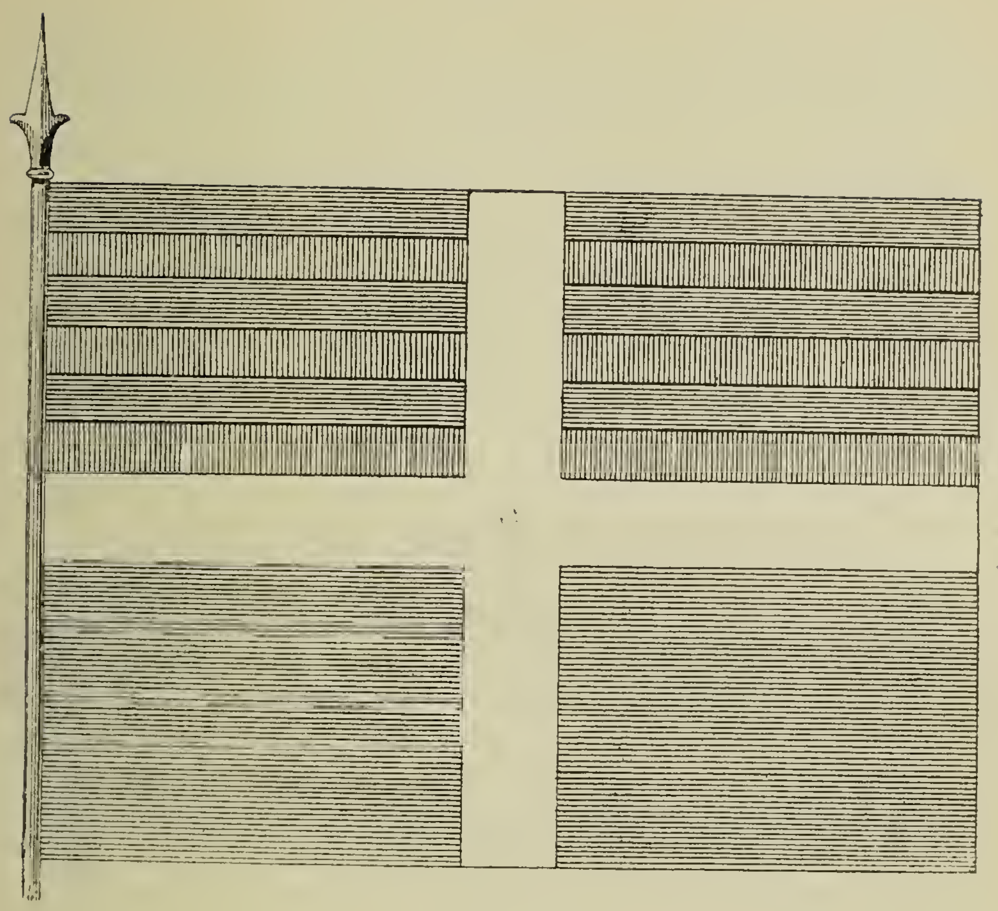


Fig. X.

de Thuyset, près de Thonon-les-Bains, un savant historien doublé d'un héraldiste distingué, nous donner totalement raison et nous écrire : « La version dont vous me donnez un dessin est sans doute la bonne. En tous cas, ces armes où 3 fasces ondées d'argent sur champ d'azur, remplissant les cantons 2 et 3 dans l'écu de Savoie, sont loin d'être banales et je ne saurais trop vous engager à les conserver comme un très rare (peut-être unique) spécimen de *blason de patronage*. Je regrette de ne pas l'avoir connu, car je l'aurais cité dans mon dictionnaire du blason. »

Maintenant, pour le cas où il entrerait dans les convenances des autorités de Versoix d'adopter définitivement des armoiries, il nous serait très agréable de supposer que nous avons contribué, dans la mesure de nos faibles moyens, à éclaircir dans une certaine mesure ce sujet complexe.

Laissons courir notre plume. La fig. VIII aurait pour les partisans d'un écusson autonome le mérite de ne rappeler en rien le passé et d'être exclusivement le symbole de la position topogra-

phique de Versoix, ce qui ne manquerait pas d'en faire un écusson purement géographique. Ce sont là des choses peu prisées par les personnes soucieuses du passé historique de leur commune.

Qui sait si certaines têtes ne rêvent pas, peut-être, un écusson semblable aux *cartels* des sociétés d'étudiants et qui, pour satisfaire les partisans des bigarrures, comprendrait au canton 1 l'écusson fédéral, au 2 Versoix le bourg représenté par 3 ondes horizontales d'argent sur azur, au 3 l'écusson de Versoix la ville, soit azur à 3 vergettes verticales d'argent, enfin au 4 l'écusson genevois parti rouge et jaune. Les héraldistes diront : quelle salade !

Ces réflexions finales sont ici à leur place.

Si dans nos contrées la croix helvétique a successivement remplacé la croix de Savoie et le puissant ours de Berne, et si depuis 1815 Versoix fait définitivement partie d'un canton suisse, nous nous plaisons à rappeler que nous avons pu écrire ailleurs : « Combien on aime voir nos patriotiques populations s'appliquer à garder le souvenir d'une puissante maison du moyen âge à qui nous sommes redevables de nos premières libertés et qui, à ce titre, est encore populaire parmi nous...» L'impartialité nous oblige d'observer que la maison de Savoie jouit chez les Vaudois d'une sympathie plus grande qu'à Genève. Le motif de la sourde hostilité des Genevois doit être cherchée dans le souvenir de l'Escalade ; peut-être qu'on en trouve encore la cause dans l'ombre de Calvin, dont la Rome protestante subit encore à travers les siècles l'influence.

Enfin nous estimons avoir eu raison de conseiller à la jeunesse de Versoix un écusson ayant le vrai mérite de mettre en relief une particularité locale, mais dont la partie principale a été trouvée assez glorieuse pour devenir, malgré la lutte du Quirinal contre la papauté, les armes du nouveau royaume d'Italie. Mais nous nous sommes encore souvenu que la France, incorporant la Savoie en 1860, a jugé à propos de conserver le nom de l'antique berceau de la maison sarde, puisqu'il a été donné aux deux départements correspondant à cette région. Détail à noter, ce sont les seuls départements français portant une dénomination historique pour la raison bien simple que le passé de la Savoie a été trouvé particulièrement glorieux.

Pour tous ces motifs, nous ne voyons aucun inconvénient de voir figurer dans les armes de Versoix la croix et les couleurs de la Savoie, car nous avons déjà rappelé leur analogie avec celles de la Suisse. C'est bien quelque chose et cela peut servir de consolation aux chauvins mesurant le patriotisme à une juxtaposition de couleurs.

Dans le cas où ces couleurs auraient été autres, nous en aurions bien vite pris notre parti en tenant compte que toutes les villes et bourgades d'un pays ne sauraient avoir les mêmes couleurs. Telle est notre réponse aux personnes qui reprochent au drapeau choisi par la jeunesse une particularité étrangère à notre pays. On ne discute pas de semblables arguments.

Pour notre compte, nous préférons nous rappeler cette définition exquise : « Les Suisses et les Savoyards sont cousins, ils font leurs fromages en paix et ne se font point d'ombrage. »

C. Cornaz-Vulliet.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société générale d'histoire suisse** a eu sa session annuelle les 8 et 9 août dernier à Soleure sous la présidence de M. le Dr Meyer de Knonau. Plusieurs communications du plus haut intérêt y ont été entendues par les très nombreux confrères accourus de la plupart des cantons.

M. le Dr Haene de Zurich a parlé de la Chronique zurichoise de Vadian, qui est un des documents les plus importants concernant les guerres de Bourgogne. — M. Meyer de Knonau a mis les membres de la société au courant des publications diverses qu'elle encourage et subventionne. Il a insisté sur celle que poursuivent MM. Reinhardt et Wiz. Il s'agit d'un recueil de documents se rapportant aux années 1570-1572, copiés aux archives du Vatican et qui ont trait à l'établissement de la première nonciature auprès des cantons catholiques. Ils nous révèlent avec quelle attention clairvoyante les envoyés italiens du pape étudiaient les mœurs et le caractère des Suisses sur lesquels leurs rapports contiennent une foule de détails pittoresques et curieux ; ils nous montrent aussi les efforts de Charles Borromée pour créer un lien permanent entre le Saint-Siège et les cantons et combien, sous son influence, fut plus profonde qu'on ne le croit souvent, la réformation intérieure accomplie à cette époque au sein du catholicisme.

Dans la séance principale qui a eu lieu le 9 août, M. Zatarinoff, professeur à Soleure, a fait part du résultat de ses recherches sur un épisode des guerres de Souabe. C'est dans ces guerres que les Soleurois ont combattu pour la première fois comme membres de la Confédération suisse. Ils y ont montré une belle vaillance et poursuivi avec habileté et persévérance la politique qui a eu pour conséquence la formation du territoire cantonal.

Le travail définitif de M. Zatarinoff sera publié l'année prochaine à l'occasion de l'inauguration du vaste bâtiment qui contiendra les nombreuses et précieuses collections scientifiques, artistiques et surtout historiques que possède la ville de Soleure.

M. Gustave Tobler, professeur à Berne, a terminé la série des communications par une brillante causerie sur le Zurichois Bodmer, auteur d'un certain nombre de drames qui ne supporteraient pas facilement la représentation, mais qui renferment des tableaux précieux et intéressants de la vie publique et populaire chez les anciens Suisses.

— La **Société d'histoire de la Suisse romande** s'est réunie le 21 septembre à la Neuveville. Cette assemblée a été une des plus agréables et intéressantes que nous ayons eues. La Société d'émulation avait en effet préparé aux historiens une aimable et cordiale réception, doublée dans l'après-midi d'une promenade délicieuse à Glérese et à l'Ile St-Pierre.

M. le Dr Gross a fait les honneurs du Musée de Neuveville qui n'est pas très grand, mais qui renferme cependant bon nombre d'objets précieux et ce véritable trésor des pièces d'artillerie enlevées à Charles-le-Téméraire à Morat.

M. de Mülinen a donné lecture d'une intéressante notice sur des lettres relatives à des persécutions contre les Juifs au milieu de XIVe siècle. Il s'agit d'une époque particulièrement troublée où tout était en mouvement, les peuples et leurs gouvernants, et où d'effroyables épidémies de peste et des tremblements de terre ajoutaient encore à l'horreur de ces sinistres années. En 1348, on s'attendait à d'épouvantables bouleversements ; pour conjurer le sort, les uns accablaient de cadeaux les monastères et les églises, les autres voulant jouir à tout prix du temps qui leur restait à vivre, s'emparaient sans scrupule des richesses d'autrui. Les Juifs furent naturellement en butte aux spoliations de ces derniers, qui, pour les rendre en quelque sorte légitimes, ne craignirent pas d'accuser les Juifs d'empoisonnement des fontaines et d'autres méfaits. Strasbourg surveillait avec un soin tout particulier les malheureuses victimes et les lettres que M. de Mülinen a trouvées dans le cartulaire de cette ville ont trait à des demandes de renseignements adressées au bailli de Lausanne et à d'autres personnages sur le cas des Juifs détenus à Lausanne, à Chillon et ailleurs. De grandes hécatombes d'Israélites eurent lieu à la même époque dans les Etats de Savoie et, notamment, tous ceux de Villeneuve furent brûlés. Le châtelain de Sion pense « qu'il n'en survît aucun. »

Nous n'insistons pas ici sur la communication qui a été faite à la Société d'histoire des lettres de Voltaire au pasteur Allamand, puisque la *Revue historique vaudoise* les publie en ce moment.

M. le Dr Gross a donné lecture d'un curieux manuscrit, le journal et la relation du voyage des députés de la Neuveville auprès de leur prince Frédéric de Wangen et Geroldsegg, prince-évêque élu à Bâle en 1775 et 1776. Cette relation renferme une foule de détails curieux sur les usages de la cour du prince et la fidélité de ses sujets.

La séance s'est terminée par un peu d'archéologie. M. Albert Næf a donné quelques détails sur le cimetière gallo-helvète, qu'il a si soigneusement exploré à Vevey et, en particulier sur certains points qu'il a pu constater pour la première fois, comme la présence de cercueils de bois.

M. Næf a restitué également sur un mannequin et en dûe place une des ceintures de bronze qu'il a retrouvées.

On ne se rendait pas compte jusqu'ici de la façon dont ce curieux ornement se portait et s'agrafait ; on est maintenant fixé à ce sujet. M. Næf a ensuite transporté ses auditeurs à Sion, au château de Va ère. Il y a découvert les traces de constructions fort anciennes, noyées dans les enceintes actuelles plus élevées que l'enceinte primitive et dont on retrouve les créneaux sur plusieurs points. C'est là un fait d'un haut intérêt pour l'histoire de l'architecture militaire.

— Dans sa livraison de septembre, le *Musée neuchâtelois* a publié quelques renseignements intéressants sur les **grands froids aux siècles passés**, extraits du « Livre de Rayson » de Louis Vouga, de Cortaillod. Nous en détachons les deux extraits suivants qui nous paraissent particulièrement suggestifs :

« Mesmoyre remarquable arivé en l'année 1695 qu'il comansa seulement de venir de la nayge au premier jour dudi an lequel en après en tomba raisonablement tellement que la froydure continua d'une manière qu'il en fit geller tout le lac, auquel on a passé et repassé a pied ferme tous les jours devan la Chandeleur que après, et que le 6me février il y a eu des gents de Port Alban qui ont amené deux tonneau de vin à traîneau outre le lac.

» ... Le 6me Janvier 1709, Jour des Roys, le grand froid a commencé à venir tellement qu'il a fait une si rude froidure qui a causé que l'on a presque point eu des blés qui estoyent à la fin derrière chez Pochon ; je n'ay eu en tous mes champs que septante gerbes ; l'an 1707 jen donnay septante et une au dixme ; les vignes ont estées presque toutes cuites, à la réserve de celles qui sont le long

du lac, et l'on a fait une très petite récolte de vin que l'on a presque point mené de char ; je n'ay eu de toutes mes vignes que neuf gerles ; les arbres sont bien mort et surtout les noyers. Dieu veuille que jamais nous ne voyons plus de semblable yver ; le froman c'est vendu jusque un escu blanc [1] l'esmine et ceze batz l'orge. Cependant l'on a eu quantité de forte graine et des poids et des poizetes parce que l'on a presque toute resemée la fin que l'on voullait semer les blés ; j'ay bien eu cent et huict esmine de poids. »

— C'est le 17 août 1798 que les citoyens suisses prêtèrent le **serment de fidélité à la nouvelle constitution** rédigée par Pierre Ochs et corrigée par le Directoire français. Le *Journal de Morges* a publié dernièrement à ce sujet, une lettre écrite quelques jours plus tard par un jeune Morgien à son frère. Ce document nous paraît suffisamment intéressant pour mériter d'être reproduit ici. Le voici :

« Mon cher frère,

» Je voulais t'écrire dimanche passé, mais j'ai entendu dire qu'il y aurait une fête vendredi et alors j'ai pensé que j'aurais de plus belles choses à te raconter. Je vais te parler à présent de la fête ; premièrement il y avait une centaine de petits garçons de Morges et une centaine de petites filles qui accompagnaient les autorités constituées. On a commencé la fête à deux heures. Nous nous sommes arrangés deux par deux, nous sommes entrés à l'église dans cet ordre au bruit de la musique militaire. M. Guex a fait un discours après lequel on a chanté un hymne à l'Eternel, nous sommes ensuite allés au Parc où on a prêté le serment. Quinze jeunes citoyennes ont chanté des airs patriotiques ; mes sœurs étaient du nombre. Après le chant, on a beaucoup tiré le canon, on est revenu derrière l'église où l'on avait préparé une place pour danser. Nous avons dansé comme les autres. La ville était bien illuminée, l'église et la promenade l'étaient aussi. Le citoyen Debill avait arrangé de fort jolies choses. On soupa ; on dansa à la promenade, tout le monde était gai ; il y eut un feu d'artifice ; enfin c'était un beau jour, je m'en souviendrai toute ma vie ; j'espère aussi prêter le serment. En attendant que j'aie l'âge, je tacherai de devenir un bon citoyen. Adieu, mon cher frère ; bien des amitiés à L. et au citoyen K. A. F. »

[1] L'écu blanc valait 7 1/2 livres ; la livre environ 4 batz.



6me année. N° 12. Décembre 1898.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

VOLTAIRE ET ALLAMAND

(Suite et fin).

La correspondance reprend en 1768 avec l'activité des années 1755 et 1756. Elle dure jusqu'en 1772. C'est l'époque où Voltaire, définitivement fixé à Ferney depuis 1760, y règne en grand seigneur et y vit en philosophe, entré déjà tout vivant dans l'immortalité.

C'est le moment où il peut voir lever la bonne semence de tolérance qu'il a répandue dans ses écrits. Il envoie régulièrement à Allamand ses œuvres nouvelles, et le pasteur vaudois les soumet à une critique parfois serrée mais bienveillante. Certaines épîtres à Voltaire sont de véritables dissertations.

Allamand, à cette époque, a quitté les *cavernes* de Bex pour la cure de Corsier.

XIX. Allamand a Voltaire

Corsier, 5 juillet 1768.

Je viens de lire et relire les conseils raisonnables à M. Bergier, les Jésuites chassés de la Chine et la profession du théisme. Il n'y a de neuf en cela que la façon, mais cette façon, jointe à la faveur du moment, me fait grand peur pour ma petite cure de Corsier, que j'ai tant pris de

peine à rendre logeable... Si on se met une fois à refondre nos cloches, ce ne sera pas pour s'arrêter en beau chemin, comme on fit il y a tantôt 250 ans ; l'appétit viendra aux uns ou leur est déjà venu, il reviendra aux autres. On fera chez vous rafle de tout, et chez nous un petit réveillon de ce qui reste.....

A.

XX. Voltaire a Allamand

A Ferney, 8 juillet 1768.

Il ne peut y avoir rien de neuf pour vous, Monsieur, dans les petits écrits dont vous me parlez, pas même l'aventure d'Aaron, de la bonne femme et de sa brebis. Aussi je soupçonne que ces bagatelles n'ont pas été faites pour vous, mais apparamment pour de jeunes garçons catholiques qu'on veut empêcher de se faire moines, et pour de jolies filles qu'on craint de voir s'enterrer toutes vivantes dans un cloître. J'imagine du moins que c'est là le projet des auteurs de ces plaisanteries. Pour moi, Monsieur, qui ne suis qu'un vieux solitaire assez malade et point du tout plaisant, je serai charmé de m'instruire avec vous quand vous me ferez l'honneur de venir dans mon ermitage. Vous y serez libre comme chez vous. La liberté est le premier de nos droits, et l'amitié la plus grande de nos consolations.

J'ai l'honneur d'être, avec une grande envie d'être votre ami, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

V.

XXI. Allamand a Voltaire

Corsier, le 19 juillet 1768.

... Au fond, la profession du théisme reconnaît formellementun Dieu rémunérateur, et cela me rassure contre la méchante vieille de Saint Louis qui voulait brûler le paradis et noyer l'enfer. Passe encore pour l'enfer, mais gardons le paradis, quand ce ne serait que pour y bien rire un jour de nos folies présentes, tant dévotes que profanes. D'ailleurs, quand je mets la main sur la conscience, et que je considère tous les plis et les replis de la soutane, je ne doute pas que ces ennemis ne puissent avoir de bonnes intentions en ne lui faisant quartier sur rien. Toute la sottise et toute la méchanceté n'est pas dans le cloître. Il y en a partout et de tout poil. Je pardonnerai même volontiers de porter l'humeur et

la raillerie peut-être un peu trop loin, car à qui appartient-il de réduire autrui à son propre niveau ; je demande seulement qu'après s'être épanoui la rate à nos dépends, on veuille bien revenir à des principes fixes, prendre l'affaire aussi sérieusement qu'elle le mérite, et ne pas tant se presser de mettre tout à bas, que nous soyons en péril de demeurer à l'air du temps...

Je n'ai cessé un moment d'être chrétien à ma mode. La question serait de voir si l'auteur des Conseils et moi nous nous sommes rencontrés sur cette autre manière de s'y prendre, ou en deux mots s'il n'y aurait pas moyen d'arrêter et d'exécuter un plan de religion universelle capable de faire le bonheur du genre humain, la gloire éternelle de la philosophie, sans oublier celle de Jésus-Christ dont nous mangeons le pain depuis dix-sept cents ans, et qui avait assurément saisi la bonne idée, car ce n'est pas sa faute si, après lui, sa parole a été faite chair. J'en atteste sur le point particulier de la tolérance, ce mot de l'essai : *Ah! si nous voulons imiter Jésus-Christ, soyons martyrs et non pas bourreaux*. De grâce, Monsieur, a-t-on jamais rien écrit, rien dit, rien pensé de plus naturel, de plus noble et de plus vrai ? Y a-t-il rien de plus sublime dans Bossuet. Je voudrais avoir donné seize volumes in-quarto de sermons que j'ai écrits et prêché pour cette seule ligne. Mais puisque je n'ai pas été prédestiné à la faire, j'opine, au moins, qu'on dresse une pyramide au centre du monde chrétien, et qu'on y grave cela dans toutes les langues de la Pentecôte. .

A.

XXII. Voltaire a Allamand

27 juillet 1768.

Le corps est faible chez moi, Monsieur, et l'esprit n'est pas prompt. Je vous réponds tard, mais j'espère vous voir bientôt. Vous trouverez chez moi des livres, de la liberté, l'amour de la vérité, une estime parfaite pour vous et une grande envie de vous plaire. Vous me direz comment les têtes que j'ai coupées à mes colimaçons sont revenues. Voilà un beau problème de physique et de métaphysique.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que vous méritez, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Ermite de Ferney.

Allamand se rendit enfin à l'invitation. De retour dans sa cure. il témoigna encore à son hôte sa joie et son admiration.

XXIII. Allamand a Voltaire

Corsier, 19 août 1768.

Monsieur,

Me voilà rétabli dans mon presbytère, la tête pleine de Ferney et le cœur de son illustre et aimable maître. Comblé de l'accueil que j'y ai reçu, je me hâte, Monsieur, de vous en réitérer mes très humbles remerciements. Conservez-moi de grâce votre amitié. L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux. J'avoue que milord Bolingbroke m'a mis fort mal à mon aise. Il me faudra au moins trois ou quatre lectures pour en revenir, et qui sait si j'en reviendrai. Entre nous, pourtant, je crois qu'il serait plus dangereux s'il était moins passionné, et cette passion que je déteste dans les chrétiens m'étonne toujours dans les ennemis du christianisme. De grâce qu'en ont-ils besoin, et à quoi bon s'emporter et dire des injures ? Encore peut-on nous passer cela, à nous qui avons notre état et nos bénéfices à défendre, mais pourquoi tant de fiel coule-t-il avec l'encre des sages? Ils disent que notre bile leur fait de la bile ; je le vois bien et je n'en suis pas plus édifié. A quoi sert d'être philosophe, si on n'est pas plus maître chez soi qu'un théologien ?

Je vous ai parlé d'un misérable qui a calomnié Jésus-Christ et sa mère. Il en a fait amende honorable dans l'église de son lieu ; après quoi il a reçu le fouet dans les carrefours, et on l'a transporté de l'autre côté du lac, pour devenir ce qu'il pourra, pourvu qu'il ne rentre plus en Suisse. C'était d'ailleurs un mauvais sujet. mais en vaudra-t-il mieux pour laisser une femme et quatre enfants dans la misère et dans l'opprobre, et pour être lui-même dans la nécessité de se faire pendre au premier gibet. Jésus-Christ avait dit que tout blasphème contre lui peut être pardonné,... mais on a craint à Berne les progrès de la contagion qui a déjà gagné le peuple comme vous voyez. MM. Bolingbroke et Fréret pourraient bien avoir ces coups de verge sur la conscience...

A.

XXIV. Voltaire a Allamand

24 août 1768.

Ce vieux philosophe fait mille tendres compliments au philosophe entre deux âges. Il le plaint beaucoup d'être réduit au malheureux métier auquel il est si supérieur par son esprit et par ses lumières. Mais ce serait une grande consolation pour le genre humain si ses confrères pouvaient lui ressembler, et substituer comme lui la morale aux absurdités. Mylord Bolingbroke a écrit en anglais ; il faut que chacun parle selon son caractère. Les uns font des catilinaires, les autres des satires de Pétrone ; quelques-uns des épigrammes de Martial. Lorsqu'on a l'horreur et la démence à combattre, il faut tantôt porter dans les esprits la plus vive indignation, et tantôt employer la plaisanterie. Il y a des monstres qu'il faut attaquer de tous les côtés et même par le ridicule.

Peut-être a-t-on bien fait, Monsieur, de punir votre ivrogne. Il n'appartient pas à un pareil gueux d'avoir raison. Il faut peut-être que la canaille respecte ce qui n'est fait uniquement que pour la canaille. Le tort de ce pauvre diable est, ce me semble, d'avoir dit publiquement en 1768 ce qu'il ne sera permis de dire qu'en 1778. Ce n'est qu'une erreur de chronologie.

V.

XXV. Allamand a Voltaire

Corsier, le 9 décembre 1768.

Monsieur,

Il faut que ce grand vilain coche ait emporté mon A. B. C. jusqu'à Berne, car je ne l'ai reçu qu'à dix jours de date. Aussi, Monsieur, ai-je les yeux gros et rouges pour avoir passé la nuit à y prendre ma leçon. Mais j'en suis bien payé par le plaisir indicible qu'elle m'a fait, et dont je me hâte de vous rendre mille grâces, sauf toujours ce qui intéresse trop notre pain quotidien. Je ne peux me lasser d'admirer cette abondance, cet agrément et cette mâle vigueur d'une plume que tant de travaux devraient avoir épuisée et raccornie... Combien de choses en si peu de feuilles et souvent en deux mots, et de choses neuves et tranchantes. C'est l'A. B. C. de toutes les sciences morales, mais comme les éléments

de Newton étaient ceux de la physique, il y a je crois quatre vingts ans. Ah, Monsieur ! qu'un si beau couchant ne s'occupe-t-il à tirer tout le parti possible de l'Evangile plutôt qu'à se donner de l'humeur contre lui. Pardonnez de grâce cette effusion à mon extrême attachement pour vous, et au désir qui me travaille qu'une si belle et si grande partie de la terre n'ait pas perdu 1500 ans à être chrétienne.

Il y a divers traits dans ces entretiens, même entre les plus hardis, que vous me verriez saisir sans difficulté. Je ne suis point effrayé, par exemple, de l'éternité du monde, telle que vous la proposez. Celle de la matière m'a toujours paru certaine. Je suis assuré que l'Ecriture ne contredit ni l'une ni l'autre, et mes amis ont vu depuis longtemps une paraphrase du 1er chapitre de la Genèse qui leur a paru simple et naturelle, et d'où il résulterait que Moïse n'a songé ni à la création de rien, ni à autre chose qu'à une manière de déblaiement de cette terre. Sur nombre de faits, de dogmes et de maximes vous trouveriez nos écrivains du Vieux et du Nouveau Testament beaucoup plus traitables qu'on ne pense, et surtout beaucoup plus traitables que nous autres théologiens...

A.

XXVI. Voltaire a Allamand

18 juillet 1769.

Le bibliothécaire de Monsieur Allamand lui fait ses plus sincères compliments, et lui envoie ces deux volumes qu'il vient de recevoir. Ces livres ne peuvent qu'amuser Monsieur Allamand et ne peuvent rien lui apprendre.

La lettre qui suit contient outre quelques détails particuliers une dissertation copieuse sur l'œuvre de Voltaire. Nous n'en citons que les appréciations générales. Allamand arrive à se perdre dans des critiques de détail où il fait preuve de beaucoup d'érudition, mais de trop de pédantisme.

XXVII. Allamand a Voltaire

Corsier, 25 janvier 1770.

... Pendant que j'étais à travailler de toutes mes forces pour la vigne de mon Maître, il a permis que la mienne fut

grêlée impitoyablement, et qu'au lieu de douze cents bonnes pintes de vin nouveau que je devrais avoir actuellement à boire ou à vendre, je suis réduit à quelques bouteilles de vieux, qu'il faut reporter chaque fois à demi pleines, pour n'être pas à sec le lendemain. Avec cela comment aurais-je le cœur de prendre fait et cause pour la maison? *Deorum injuriae Diis curæ*, puisqu'on me grêle comme si ma vigne n'était que du persil, et moi un amorrhéen ou le curé Meslier. Qui sait pourtant si ce n'est point mon attachement pour l'ouvrier de l'Œuvre qui m'a attiré cette avanie. Et néanmoins ce n'est pas comme Ante-Christ que j'aime et que j'honore cet ouvrier-là ; c'est comme étant lui-même des plus admirables chefs-d'œuvre de Celui qui a fait toute l'armée des cieux. Il pourrait bien être damné pour les siens ; mais il ne l'est pas encore, puisqu'il a été baptisé ; et je n'ai pas oublié ce que feu ma grand-mère disait, pour mes raisons, toutes les fois qu'on instruisait mon procès pour quelque espièglerie. c'est qu'il y a 12 heures au jour ; ce qui devait signifier qu'il ne faut désespérer de rien, ni de personne. Que sait donc si le coche ne m'apportera point à la fin quelque œuvre philosophique qui soit bonne chrétienne ? Je vous souhaite, Monsieur, de bon an, que nous vivions assez vous et moi pour cela.

J'ai appris de Grasset qu'il a de vous, Monsieur, la permission de vous imprimer en 34 volumes ; et il m'a envoyé une montre de l'édition qui est fort bien. Il ne pouvait rien lui arriver de plus salutaire à sa compagnie. *Hic meret cera liber sosiis*. D'ailleurs je suis flatté de l'honneur que vous faites à notre pays. Si je pouvais être à Lausanne durant l'impression, je ne céderais de bonne grâce à personne la revision des épreuves, dussiez-vous être de temps en temps importuné de mes doutes et scrupules. Car ma vanité serait non pas que notre édition fermât la bouche aux *etc.* et aux *etc.*, mais de donner contentement à ceux qui, sentant l'importance de cette riche collection, voudraient qu'il n'y demeurât rien de ce qu'Horace aurait appelée *paucæ maculæ quæ aut incuria fudit, aut humana parum cavit natura*. La collection à part, et supposant qu'il s'agît de tenir le compositeur en respect sur l'œuvre théologique, l'auteur trouverait-il mauvais que je lui proposasse de voir à quoi sert tout ce mépris, cette aversion et cette exécration qu'il marque pour ce pauvre peuple

juif, qui, tout en rognant nos ducats, a pourtant la gloire unique de couvrir la plus belle partie de la terre des rejetons de sa loi et de ses prophètes, d'en avoir eu le pressentiment en même temps que les Romains avaient celui de leur empire, de survivre à cet empire et à tant d'autres monarchies qui semblaient avoir pris à tâche de l'anéantir et de compter Copernic, Galilée, Gassendi, Bacon, Kepler, Descartes, Newton, Corneille, Racine, etc., — l'ermite de Ferney, avec qui je n'ai garde de mettre ceux de la Charente et de la Marne en rang d'oignon, de les compter, dis-je, entre ceux qui ont été baptisés au nom de l'un de ses citoyens. N'y aurait-il donc rien à gagner, pour toute bonne fin, à dessaler un peu ce qui a été lâché dans ce ton d'aigreur, et à donner aux disciples de Jésus-Christ l'exemple de la douceur et de la débonnaireté qu'il s'attribue, et dont il s'est rarement écarté. Je sais bien que cette douceur est dans le système de tolérance, mais je la voudrais partout ailleurs, et qu'il n'y eût aucun prétexte de dire qu'à en juger par le style des philosophes, s'ils sont jamais les maîtres, ils seront aussi hommes que n'ont jamais été les Juifs et les chrétiens.

Je voudrais aussi revoir tous les faits allégués dans la chaleur de la composition....

J'avoue, Monsieur, qu'au fond ce ne sont là que des bagatelles, et que quand on en pourrait relever beaucoup d'autres pareilles, reste toujours le fond des choses qui ne laisse pas d'être d'une importance infinie, et de démontrer que la religion a grand besoin d'être rendue plus utile au monde, et plus digne du siècle que vous avez éclairé. Mais, de grâce, travaillons-y donc sérieusement et de sang-froid. Prenons même les propositions honnêtes de l'Œuvre théologique pour préliminaires, et qu'on forme un congrès qui offre enfin au genre humain, en articles clairs et précis, la religion dont il a besoin. Je me persuade que quatre plénipotentiaires que vous nommeriez règleraient en trois jours, sous votre médiation, tous les articles de la paix universelle, et je ne doute presque pas qu'ils ne fussent bien près d'être acceptés dans toute l'Europe en moins de dix ans. Voilà mon château en Espagne ; il ne tient qu'à vous de le réaliser en formant le congrès à Fernex...

Et la réhabilitation des Sirven qui est votre ouvrage, à quoi songeai-je de ne pas vous en féliciter. Voilà une œuvre

chrétienne, celle-là ! Elle vous a valu dans la gazette de Berne le titre de *Nestor du Parnasse*. Cela peut passer, mais j'aime mieux vous appeler le génie tutélaire de l'innocence contre la tyrannie du fanatisme. Puissiez-vous conserver assez de force et de vie pour achever de le désarmer.

A.

XXVIII. Voltaire a Allamand

22 octobre 1770.

En vous remerciant, Monsieur, de vos quatre dents ; c'est précisément tout ce qui me reste. J'ai bâti quatre maisons pour les émigrants de Genève depuis que je n'ai eu l'honneur de vous voir. J'aurai bientôt quatre manufactures. Monsieur l'abbé Terrai, contrôleur général des finances de France, m'a pris quatre cent mille florins. J'ai à la fois quatre maladies ; j'aurai bientôt quatre pieds de neige à mes fenêtres. Voilà le quartenaire de Pythagore nettement expliqué.

Je sais très bien la généalogie de Madame Necker. Votre ministre n'avait pas cru si bien faire.

Je ne sais si vous avez lu le système de la Nature. Il fait plus de mal aux âmes que le système de Law n'en a fait aux bourses. Voici une petite réfutation honnête de ce Protagauras.

Vos ouailles ni les miennes n'entendent rien à tout cela, ni moi non plus. Que Dieu et la Nature vous aient en leur sainte et digne garde.

V.

Dans la lettre suivante Allamand fait un éloge du livre intitulé *Dieu ;* il tire de l'œuvre de Voltaire une foule de citations qu'il appelle « des traits d'une lumière si brillante et si pure qui sont répandus dans tout ce que vous avez fait et qui peuvent toujours servir à vous ramener au gîte ».

XXIX. Allamand a Voltaire

Corsier, 24 octobre 1770.

... Ici par exemple : *Mon Dieu est le maître de la nature* (donc N. B. point de *fatum*). *Il m'a donné l'idée de la justice et de la bienfaisance, Il veut donc que je sois juste et*

bienfaisant (donc point de *fatum*). *Le mot de Nature n'est qu'un mot. La matière ne peut être organisée que par l'intelligence : — Cœli narrnant gloriam — dei. Craignez d'être ingrat, vous à qui il a tant donné. Comment y aurait-il une intelligence en nous, s'il n'y en avait pas une dans la nature? Si la Nature combine, elle est intelligente ; si elle ne combine pas, quelque intelligence a combiné pour elle. Nous avons dans les flots agités de cette mer orageuse un besoin continuel de consolation et d'espérance ; avec l'une et l'autre on m'ôte le courage et les forces si on me crie qu'il n'y a point de port. Quand la croyance d'un Dieu ne préviendrait par an que dix méchancetés de chaque espèce, la terre entière doit l'embrasser. Il faut écraser la superstition sans blesser la religion qu'elle infecte. Un Dieu et des lois sages, de bons prêtres, doux, pieux, sans superstitions, charitables, tolérants....*

Je sais encore moins de fonderie que de métaphysique ; mais que voulez-vous qu'un cheval de bronze fasse tout seul à Versoix ? Je m'étonne que vous ne pensiez pas plutôt à obtenir pour ce lieu-là d'y pouvoir faire un essai de Religion raisonnable et de lois sages. Je suis fort trompé si ce ne serait pas le moyen d'avoir bientôt sans le secours de M. l'abbé Terrai, une ville et des habitants. Ah ! Monsieur, si vous allumiez sérieusement ce flambeau, pouvez-vous douter que tout ne prît feu dans peu d'années. Quel bienfait pour le genre humain et quelle gloire pour Ferney.

Je crains bien que ce froid prématuré ne vous éprouve beaucoup ; mais il y a dans votre tempéramment des ressources qui me rassurent. Sans cela comment serait-il possible qu'à cet âge, et après tant de travaux, vous ne craignissiez pas d'en entreprendre de nouveaux, et vous conservassiez une tête si saine et une fibre si vigoureuse, et qu'avec vos quatre dents vous puissiez mordre encore si serré ce professeur du Collège Duplessis?

Voilà une polissonnerie, mais elle est dite, pardon pour elle et pour le texte. Je n'y vois plus ; conservez-moi de grâce votre support et votre bienveillance et continuez d'agréer de ma part le plus respectueux dévouement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A.

XXX. Voltaire a Allamand

12 novembre 1770.

Je vous dois depuis longtemps une réponse, Monsieur le prédicant philosophe, mais un vieux malade ne fait pas toujours ce qu'il veut. C'est une opinion reçue en Angleterre, qu'Abadie était socinien. Vous savez que Jerôme dans sa lettre à *Gammaque avoue qu'il écrit souvent d'une façon et qu'il pense d'une autre. Je ne dis pas cela pour accorder le fatum avec Dieu et la Liberté. Tout cela s'arrange à merveille chez Homère, chez les Turcs et chez nous, quand on veut s'entendre sans se manger les yeux, comme on faisait il n'y a pas si longtemps. Il en est dit quelque chose à l'article *Destin*, mais ce n'est que pour le quatrième tome. Les trois premiers sont à peine pour A. B. C. Cet alphabet pourra faire crier, quoiqu'il soit d'un bon catholique. Il faut laisser crier, tâcher d'être supportable, et supporter tout le monde. Plus on est sceptique, plus on est de bonne composition. Je passe ma vie à prêcher la paix, et à tourner en ridicule ses ennemis. Par cette manœuvre, je fais un peu de bien, c'est ce qui me fait trouver grâce devant vous. J'aurai l'honneur de vous faire parvenir les trois rogatons alphabétiques le plus tôt que je pourrai.

Je vous prie de me conserver vos bontés dont je sens tout le prix, et de compter sur mon très sincère dévouement.

V.

L'abbé Terrai m'avait pris deux cent mille francs dans son expédition de houzard, avant qu'il fût question d'Alexandre.

XXXI. Voltaire a Allamand (1)

17 juin 1771.

Une partie de ce que je désirais, Monsieur, est arrivé. Je ne voulais que la tolérance, et pour y parvenir il fallait mettre dans tout leur ridicule les choses pour lesquelles on ne se tolérait pas.

Je vous assure que le 30 mai dernier, Calvin et le jésuite *Garrasse auraient été bien étonnés s'ils avaient vu une centaine de vos huguenots dans mon village devenu un lieu

(1) Cette lettre a déjà été publiée dans la correspondance de Voltaire.

de plaisance, faire les honneurs de ce que nous appelons la fête de Dieu, élever deux beaux reposoirs, et leurs femmes assister à notre grand'messe pour leur plaisir. Le curé les remercia à son prône, et fit leur éloge. Voilà ce que n'auraient fait ni le cardinal de Lorraine ni le cardinal de Guise.

Il est vrai que je ne suis pas encore parvenu à faire distribuer aux pauvres les trésors de Notre-Dame de Lorrette pour avoir du pain ; mais ce temps viendra. On s'apercevra que tant de pierreries sont fort inutiles à une vieille statue de bois pourri. *Dic lapidibus istis ut panem fiant.*

Il ne faut plus compter sur la prétendue ville de la tolérance qu'on voulait bâtir à Versoix. Elle n'existera qu'avec la ville de la diète européenne, dont l'abbé de St-Pierre a donné le plan. Mais du moins il y a un village de libre en France, et c'est le mien. Quand je ne serais parvenu qu'à voir rassemblés chez moi comme des frères des gens qui se détestaient au nom de Dieu, il y a quelques années, je me croirais trop heureux.

Vous m'écrivîtes il y a longtemps, Monsieur, que certaines brochures dont l'Europe est inondée ne feraient pas plus d'effet que les écrits de Tindal et Toland. Mais ces messieurs ne sont guère connus qu'en Angleterre ; les autres sont lus de toute l'Europe ; et je vous réponds que de la mer Glaciale jusqu'à Venise il n'y a pas un homme d'Etat aujourd'hui qui ne pense en philosophe. Il s'est fait dans les esprits une plus grande révolution qu'au XVI[e] siècle. Celle de ce XVI[e] siècle a été turbulente, la nôtre est tranquille. Tout le monde commence à manger paisiblement son pain à l'ombre de son figuier, sans s'informer s'il y a dans le pain autre chose que du pain. Il est triste pour l'espèce humaine que pour arriver à un but si honnête et si simple, il ait fallu périr dix-sept siècles de sottises et d'horreurs.

Adieu, Monsieur, je suis bien fâché que mon domicile qui s'embellit tous les jours soit si loin du vôtre. Je voudrais que votre Jérusalem fût à deux pas de ma Samarie.

Je vous embrasse sans cérémonie, du meilleur de mon cœur, avec bien de l'estime et de l'amitié.

V.

Je suis aveugle et mourant, mais les vingt-quatre lettres de l'alphabet sont à peu près remplies.

XXXII. Voltaire a Allamand

1er avril 1772, à Ferney.

Le vieux malade de Ferney fait ses très tendres compliments au pasteur des ouailles de Corsier. Il le supplie de vouloir bien lui dire quel est un Monsieur Veillon, demeurant à Bex, dans un des plus horribles séjours de la terre, et faisant assez joliment des vers. Est-ce une ouaille devenue homme d'esprit en entendant parler Monsieur Allamand ? Ne serait-ce point le pasteur qui lui a succédé ? J'ai envie de savoir ce qui en est. Je voudrais bien que Monsieur Allamand fît encore un voyage à Genève, je serais fort aise de ne point mourir sans l'embrasser.

V.

Ici s'arrêtent nos documents. Le vœu de Voltaire fut-il exaucé : put-il encore serrer Allamand dans ses bras ? Nous ne saurions le dire. Peu après cette dernière lettre (28 avril 1773). Allamand quitta ses ouailles de Corsier et vint à Lausanne occuper la chaire de grec et de morale. Placé plus près de Voltaire, il eut peut-être l'occasion de le voir plus souvent. Il survécut de six ans à son grand ami. Les lettres retrouvées dans ses papiers n'ajouteront pas grand'chose à ce qu'on sait de Voltaire. Mais elles nous montrent en quelle estime Allamand était tenu par le plus grand esprit de son siècle. Cette estime et ce que nous avons pu voir d'après les propres lettres d'Allamand démontrent que Gibbon n'exagérait pas trop quand il disait[1] : « Allamand, ministre dans le Pays de Vaud, est l'un des plus beaux génies que je connaisse... Cet homme qui aurait pu éclairer ou troubler une nation, vit et mourra dans l'obscurité. »

Paul Maillefer.

[1] *Virgile Rossel. Histoire littéraire de la Suisse romande.* II. 121.

DOCUMENTS INÉDITS SUR Mme DE WARENS

(Suite.)

Nous avons parlé de ses séjours alternatifs à Chailly et à Vevey, de ses rapports avec les familles les plus distinguées de cette dernière ville et principalement avec certaines familles réfugiées, des démêlés que son mari eut bientôt avec les autorités urbaines au sujet de la franchise d'octroi des vins de ses propres vignes, puis au sujet du paiement de la bourgeoisie de la famille de la Tour, et aussi des conditions qui lui furent faites, lorsqu'il devint lui-même bourgeois. Nous avons suivi plus tard les époux Warens à Lausanne, où ils se retirèrent, dégoûtés de ces démêlés et appelés par la famille de Loys. Nous avons décrit l'excellent accueil qu'ils y reçurent. C'est sans doute de cette ville que Mme de Warens écrivit à son ancien tuteur, M. Magny, en réponse aux observations paternelles qu'il lui avait adressées, ces lignes qui la dépeignent avec tant de vérité[1] : « Je conviens » que ma vie paraîtra mondaine à une personne consom- » mée dans la piété comme vous l'êtes. Mais, mon cher » Monsieur, je vous ai toujours reconnu un si bon cœur et » si porté à juger en bien des personnes, que vous n'avez » pas même eu le temps de connaître parfaitement, que » j'espère que vous voudrez bien avoir la même condescen- » dance à mon égard. Ce qui m'en flatte d'autant plus, ce » sont les bontés que vous avez eues pour moi, ayant bien » voulu me servir de père pendant ma jeunesse et m'ayant » toujours témoigné depuis mille marques d'amitié, dont je » suis pénétrée de reconnaissance, et le serai toute ma vie. » Ayez donc égard, mon cher Monsieur, à la situation où je » suis. Mon mariage m'ayant donné quantité de parents, » d'amis et de connaissances qui sont des personnes distin-

[1] Cette lettre, non datée, a été publiée en janvier 1893, avec celles du 18 août 1726 et du 16 juillet 1727, dont il sera question plus loin, par M. Aug. Glardon, dans le *Chrétien évangélique*. Cet auteur croit qu'elle fut écrite de Vevey. Mais cette opinion ne se soutient pas, car les parents, « donnés par son mariage » à Mme de Warens, habitaient Lausanne et non pas Vevey. D'autre part, M. Magny, qui résidait dans cette dernière ville pendant tout le second séjour que cette dame y fit, lui eût adressé alors, semble-t-il, ses reproches de bouche.

» guées par leur naissance et par leurs biens, n'est-il pas
» juste que je me fasse un devoir de faire mes honneurs
» chez moi, après en avoir reçu et en recevant tous les jours
» chez eux de plus considérables et qui m'engagent indis-
» pensablement au retour. Je vous avoue que j'ai le cœur
» placé à être charmée de m'acquitter, autant qu'il m'est
» possible. D'ailleurs, si vous connaissiez bien le caractère
» de ces personnes et la manière dont nous vivons ensem-
» ble, vous ne me trouveriez pas si criminelle. »

Mais le séjour de Lausanne finit aussi d'une manière fâcheuse. M. de Warens se vit forcé d'entrer en procès avec son père, qui ne lui donnait qu'une rente, au lieu de le mettre en possession effective de la terre seigneuriale de Vuarens, promise par contrat pour sa dot. Un jugement arbitral lui adjugea cette terre, le 2 août 1723; mais cette querelle lui avait créé, vis-à-vis des siens, une position pénible, de sorte qu'il s'était décidé, dans l'intervalle, à retourner vivre à Vevey.

Ce nouvel établissement dans sa ville d'origine, fut marqué à son début par une maladie de Mme de Warens, qui en crut mourir et fit son testament. Cette pièce, rédigée par les soins du notaire Grenier, en présence de deux témoins, Etienne Ronjat, écuyer, ci-devant chirurgien de S. M. britannique, et Etienne Justamond, pharmacien, est datée de Vevey, le 17 septembre 1722, et contient les dispositions suivantes : « Premièrement elle (la testatrice) a donné et
» lègue, par le principe de sa charité ordinaire, au charitable
» hôpital de cette ville, cinquante écus blancs et autant à la
» Bourse des pauvres réfugiés de ce dit lieu, autant encore
» au charitable hôpital de Lausanne, item, dix écus blancs
» au charitable hôpital de La Tour, autant à celui de Mons-
» treux et autant à celui de Blonay, payables les dits légats
» une année après son décès par ses héritiers ci-après nom-
» més. Item, elle donne et lègue aux nobles Jacques-François,
» Gamaliel et Françoise-Marie, tous trois enfants aînés de
» feu noble Jean-Baptiste De la Tour, son cousin germain,
» la somme de six mille francs, argent courant dans ce pays,
» à partager par égale portion et payables quatre ans après
» son décès. Item, aux nobles Gabriel et Louis De la Tour,
» enfants cadets du dit Jean-Baptiste, cinq cents francs,
» payables dans le même terme. Item, aux demoiselles ....
» et Louise, les deux filles non mariées de feu M. Ancel

» de Cheyres [1], ses cousines d'Yverdon, cinq cents francs
» chacune [2]. Item, à Mme Sarah De Joffrey, née De la Roche,
» dite l'Irlandaise, quinze cents francs, avec une bague à un
» diamant, un habit de damas cannelle et blanc, une pièce
» persienne à fond bleu et deux assortiments de ses dentel-
» les à choix. Item, à la susdite noble Françoise-Marie De la
» Tour, sa filleule, tous ses autres bijoux, habits et autres
» nippes, sauf que l'on prélèvera quelques vieux linges d'une
» manière convenable et assortie pour sa servante Pernon.
» Item, à la dite Pernon, cinquante écus blancs. Item, à
» Pierre, valet de M. De Warens, cinquante écus blancs.
» Ces deux domestiques de même que Jacqueline, sa cuisi-
» nière, seront habillés de pied en cape pour son deuil.
» Item, à la veuve du procureur Sauge, cinquante écus
» blancs, pour les services qu'elle lui a rendus pendant sa
» maladie.

».... Elle a de sa propre bouche nommé et institué pour
» ses vrais et uniques héritiers... le seigneur de Warens son
» époux, pour la somme de six mille francs, exempts de
» toute charge et les nobles Jacques-François et Gamaliel
» De la Tour, ses neveux, pour le reste, etc. »

Ce testament prouve, d'une part, que M. et Mme de Warens se trouvaient déjà de retour à Vevey le 17 septembre 1722, et, d'autre part, que cette dernière souffrait déjà alors des maux, qui l'affligèrent tout le reste de ses jours. Le chagrin qu'elle éprouva de ses malheurs industriels ne fut donc pas l'origine de ces maux, mais les aggrava sans aucun doute.

Dans notre notice précédente, nous avons fait longuement l'historique de la manufacture de bas de soie, que Mme de Warens fonda le 1er février 1725, à Vevey, avec un jeune Français, appelé Laffon. A la veille de ruiner son mari, qui, par faiblesse, avait toujours fourni des capitaux à son entreprise sans y prendre néanmoins aucune part, elle ne put se résoudre à lui avouer sa triste situation. Elle préféra fuir en Savoie et y devoir à la faveur royale, en échange de son changement de religion, une pension modeste, qui ne fut pas toujours payée. L'intéressante lettre de M. de Warens [3] nous fait connaître les circonstances principales de cette

[1] A.-D. Ancel, seigneur d'Yvonand et de Cheyres.

[2] Tous les legs d'argent qui suivent devaient être payés un an après son décès.

[3] Voy. ouvr. cité. Doc. 61.

évasion, lors de laquelle sa femme ne négligea pas d'emporter tout ce qu'il avait chez lui d'argent et d'objets de prix, ne lui laissant, pour seule consolation, que la lourde responsabilité des dettes, qu'il avait contractées pour elle. Bien qu'on ait lieu de croire ce récit, puisqu'il se montre vrai sur tous les points où il est possible de le contrôler, il serait assurément fort désirable de posséder aussi une version de la fugitive elle-même, sur sa fuite et son abjuration. Nous y trouverions peut-être quelque explication nouvelle, capable de modifier notre jugement, sur l'un ou l'autre de ces faits. Or cette version a jadis existé.

Dans une lettre que Mme de Warens adressa d'Annecy, le 18 août 1726, peu de semaines seulement après les événements en question, au vénérable François Magny, elle lui écrit : « Je ne vous répéterai pas quels sont les motifs de » mon changement de religion, je me flatte que ma mère » vous fera part de ma lettre ». — Espérons que cette lettre de Mme de Warens à Mme de la Tour n'aura pas été détruite et qu'il nous sera possible de la retrouver un jour.

Mme de Warens ajoute aux lignes que nous avons citées : « Je ne doute point que je ne doive ma conversion aux » bonnes prières que vous avez faites pour moi, avec d'au- » tres bonnes âmes chrétiennes. Dieu me fasse la grâce d'en » recueillir les fruits. »

Dans la partie de sa lettre, qui précède, elle avait prié son correspondant de lui envoyer un petit abrégé de sa généalogie, et de le faire d'une manière aussi avantageuse que possible : « Comme je n'ai jamais cru, écrit-elle à ce sujet, » d'avoir besoin de dire qui j'étais, je ne me suis point embar- » rassée de ma descendance ; aujourd'hui je me trouve dans » le cas de dire que je suis noble, pour satisfaire à Sa » Majesté, qui souhaite d'en être instruite... Je sais que mes » ancêtres ne se sont guère embarrassés de ces sortes de » choses, que je regarde moi-même comme des folies. Ce » n'est pas la vanité qui me la fait demander, mais la néces- » sité d'avoir du pain. »

Le commerce épistolaire de Mme de Warens avec M. Magny paraît s'être borné, en 1726, à cette seule lettre. Il recommença, par contre, au milieu de l'année suivante, lorsque cette dame apprit que son ancien tuteur manifestait le projet de lui faire visite. Le 8 juillet 1727, elle lui exprime le plaisir que lui cause cette bonne nouvelle et le prie de lui donner

avis du temps où il compte venir. Après la visite du vieillard elle s'informe, le 16 juillet, comment il a effectué son retour. « Je suis tout-à-fait inquiète, écrit-elle, sur votre » voyage et ne puis me refuser la satisfaction d'en apprendre » des nouvelles le plus tôt possible, dans la peine où je suis » que ces deux journées de cheval ne vous aient incom» modé. Le Seigneur veuille que votre santé, qui est chère » à tant de personnes et à moi en particulier, n'en souffre » pas... Je ne doute pas que le Seigneur ne vous ait conduit » ici pour que vous me soyez une aide efficace, par vos » prières pour mon bonheur éternel, et un secours assuré » pour m'aider à me remettre dans le cas naturel où je » devrais être, qui est de manger le pain qui est à moi et » non pas celui des étrangers, qui est toujours bien amer, » lorsqu'on a un peu de sentiment. »

Passant ensuite à des affaires plus matérielles, elle lui envoie, avec sa lettre, un double de la donation entre vifs qu'elle avait faite à son mari, ainsi qu'une consultation au sujet de cette dernière, et lui demande ce qu'il en pense [1].

Le 23 du même mois, nouvelle lettre, écrite aussi d'Annecy, dans laquelle, après l'avoir remercié des « bonnes exhortations », qu'il lui a adressées, et lui avoir aussi exprimé sa joie du bon état de sa santé, malgré les fatigues d'un voyage pénible, elle lui demande de lui acheter, comme elle se trouve fort languissante, de l'esprit de coquelaria de Burquely [2], pour un louis d'or, qu'elle lui envoie.

Cette correspondance se termine-t-elle par sa lettre cordiale du 25 août 1727, datée de Menthon, près Annecy ? C'est ce que l'on ne saurait affirmer. Le soin qu'a pris sa parenté de conserver tout ce qui venait d'elle, donne, par contre, la presque certitude que cette lettre fut la dernière, dont remise lui a été faite, sans doute par le destinataire lui-même [3]. Celui-ci vit peut-être, dès cette époque, un inconvénient à continuer cette communication ?

Dans sa lettre du 25 août, Mme de Warens accuse réception de la « coquelaria », ainsi que de deux écus patagons de

[1] M. de Warens raconte dans sa lettre de 1732 comment il a obtenu cette donation. Le texte de celle-ci est contenu dans Metzger. *Conversion de Mme de Warens*. p. 45 à 50.

[2] Extrait liquide, tiré des feuilles du cochléaria par le pharmacien Bürkly.

[3] M. Maguy, que de nombreuses mentions désignent comme très lié avec Mme de la Tour-Flavard, doit lui avoir donné personnellement ces lettres.

reste. Elle demande encore à M. Magny quelques bouteilles, de ce remède, avec quelques prises d'arcanon [1] et d'émétique « que, dit-elle, ma mère fait, ainsi que de sa composition de » sel amonia et de corne de cerf, qu'elle donne dans les » fièvres. Je souhaiterais d'avoir quelques-unes de ces recet- » tes de feu mon père. »

Le passage ci-dessus est curieux en ce sens qu'il confirme les lignes suivantes des « Confessions » de Jean-Jaques Rousseau : « Elle ne laissa pas de prendre le goût que son père avait pour la médecine empirique et pour l'alchimie ; elle faisait des élixirs, des teintures, des baumes, des magistères, elle prétendait avoir des secrets. »

Ce penchant de Mme de Warens est confirmé encore par elle-même le 6 mars 1746, lorsqu'elle écrivit à M. Hugonin, en le priant d'acheter pour elle du gayra [2] et du cumin : « Je » vous dirai en confidence que c'est pour finir une composi- » tion particulière pour la maladie des bestiaux, dont j'ai » vendu en France le secret 20,000 livres. Si je tarde trop à » faire la dite composition du dit remède, cela pourrait me » faire manquer mon marché. Vingt mille livres valent » encore la peine de les prendre. »

Il apparaît, par son accusé de réception, qu'on lui expédia assez à temps le gayra et le cumin, mais le marché manqua néanmoins. Pour quelle raison, Mme de Warens ne le dit pas.

Depuis la fuite de son épouse, M. de Warens se trouvait dans une situation embarrassée. Légalement responsable, sur sa propre fortune, des dettes qu'elle avait faites à son insu, soi-disant sur la sienne, il se vit bientôt harcelé par les créanciers qu'elle laissait au pays. Une évaluation approximative établit que ces dettes dépassaient le montant de ses biens. Une seule ressource lui restait, dans de si fâcheuses conditions, pour éviter une faillite. C'était de solliciter du gouvernement de Berne, qui venait de décréter la mort civile de Mme de Warens, à cause de son abjuration, et par conséquent la confiscation de son héritage, la faveur de lui céder tout ou partie de ce dernier, comme un juste dédommagement des sacrifices pécuniaires considérables qu'il avait dû supporter pour elle. C'est ce qu'il fit par une requête datée du 29 août 1726.

(A suivre). A. de Montet.

[1] Lisez arcanson = colophane.
[2] Nom local d'une plante médicinale, *l'Imperatoria ostruthium*.

Communication à l'assemblée générale
de l'Association pour la Restauration du Château de Chillon.

LA SALLE DE JUSTICE, LES DEUX PIÈCES CONTIGUES ET LEUR RESTAURATION

AVEC UN PLAN GÉNÉRAL DE CHILLON

Mesdames et Messieurs,

Dimanche, le 13 juin 1897, j'ai eu l'occasion de résumer devant vous les résultats de mon exploration archéologique de la salle de Justice et des deux pièces voisines, résultats sur lesquels fut basé le plan de restauration des locaux en question, accepté par votre Commission technique. Un mois plus tard, le 13 juillet, le Conseil d'Etat me fit le grand honneur de me nommer architecte du Château de Chillon; — le délégué de votre Commission technique a tenu essentiellement à conserver son rôle précédent, pour bien marquer qu'il entend ne rien faire sans l'assentiment de ses collègues, auxquels il propose des idées et dont il ne fait qu'exécuter les décisions.

C'est donc des travaux de votre Commission technique, composée de MM. Assinare, Rahn, de Geymüller, Châtelain et Næf, dont je me permettrai de vous entretenir; le fâcheux état de santé de notre Président, M. Assinare, l'a empêché, depuis plus d'un an, de prendre une part active à nos travaux. Par contre, M. le conseiller d'Etat Viquerat a bien voulu faire droit à une requête de la Commission technique, tendant à ce que M. Simon, architecte de l'Etat, assistât à toutes nos séances; nous avons également eu le plaisir de voir à notre dernière réunion M. le commandeur d'Andrade, de Turin, directeur du bureau des monuments historiques du Piémont et de la Ligurie, et M. Magne, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, membre de la Commission des monuments historiques de France. — Ces messieurs nous ont fait profiter de leur science et de leur grande expérience.

Sans reprendre par le menu l'historique de la construction de la salle de Justice et des deux pièces voisines, il ne sera pas superflu peut-être d'en rappeler brièvement les phases principales, — autant

qu'elles peuvent être utiles pour la compréhension de l'état actuel et des travaux de restauration.

Nous constatons tout d'abord l'existence d'une tour, la tour du Duc actuelle, et d'une enceinte, dont il est impossible jusqu'ici de préciser la date ; à cette tour et à cette enceinte est adossée une première résidence, qui comprend l'espace de la salle de Justice actuelle et des deux pièces voisines, mais avec des divisions et des niveaux d'étages tout différents de ce qui existe aujourd'hui. Les restes de cette première résidence se voient du côté du lac en saillie au-dessous des grandes fenêtres de la salle de Justice, à l'intérieur de cette salle à son angle nord-est, et sur deux des faces ouest et nord de la chambre de torture ; ils se retrouvent encore sous le sol actuel des deux locaux en question, où des couloirs ont été ménagés pour en permettre l'étude. On y voit la décoration, les différents étages marqués par les trous de poutraisons, les divisions, enfin les amorces de ces curieuses cloisons en plâtre dur coulé, les clotets, qui servaient à partager les locaux de grandes dimensions en plusieurs appartements et à former des couloirs. A quelle époque remonte l'origine de cette première résidence, je ne saurais le dire ; dernièrement, M. d'Andrade n'a pas craint de la placer positivement entre le IXe et le XIe siècle, et cela par comparaison avec des monuments de la vallée d'Aoste et du Piémont. Krieg de Hochfelden et M. le professeur Rahn avaient déjà assigné la même date au mur saillant du côté du lac, mur dont ils ne pouvaient connaître la relation avec la résidence primitive. Je tiens à faire ressortir l'intérêt capital de posséder sur ce point un témoin authentique d'une date aussi reculée ; tout ce qui touche aux premiers siècles du moyen âge est encore enveloppé de voiles épais. Les documents font défaut, et lorsqu'on a le bonheur d'en rencontrer, il faut absolument les conserver, les mettre en lumière, en permettre l'étude autant qu'il est matériellement possible de le faire ; ce sont des livres et des livres excessivement rares. On comprendra donc pourquoi dans la restauration de la salle de Justice et des pièces voisines, nous avons tenu à conserver et à rendre visibles ces restes si précieux, dont la valeur et l'intérêt ne feront qu'augmenter avec le temps.

On demandera peut-être si tout ce qui se voit dans les restes de la résidence primitive remonte aux Xe et XIe siècles : non pas. Il a dû y avoir ici des remaniements au XIIe siècle, alors que dans l'acte connu du cartulaire de Hautcrêt, le comte Humbert III de Maurienne parle de son châtelain de Chillon et de la garnison du château ; il a dû y en avoir d'autres encore sous le comte Tho-

mas Ier de Savoie, qui écrivait en *1224* à son châtelain Udricus de veiller à ce que l'aménagement et la distribution de sa nouvelle résidence soient bien exécutés. C'est au commencement du XIIIe siècle que remontent les graffiti si amusants, curieux et instructifs, tracés sur les ébrasements de deux baies de la chambre de torture ; cette porte et cette fenêtre, actuellement visibles dans les parois O. et N. faisaient partie de l'étage supérieur de la résidence primitive, elles furent murées entre 1250 et 1255, lors des remaniements considérables exécutés à Chillon par le comte Pierre II et restèrent murées pendant six siècles et demi. C'est une page d'histoire que ces fenêtres et leurs graffiti, une page d'histoire vraie, non tronquée ni falsifiée, meilleure que n'importe quel parchemin usé par le frottement des siècles, c'est une évocation saisissante et soudaine du commencement du XIIIe siècle avec ses preux chevaliers, sa vie militaire et ses superstitions religieuses. Et je passe sous silence tous les renseignements spéciaux que l'archéologue ou l'architecte peuvent recueillir au sujet du mode de construction à cette époque, au sujet de la fermeture des portes et fenêtres ; qu'il me suffise d'avoir montré pourquoi ces baies doivent rester ouvertes, et pourquoi elles ont été maintenues bien que ne faisant pas partie de l'ensemble postérieur de la pièce tel qu'il nous a été conservé.

Avec le milieu du XIIIe siècle, nous arrivons aux remaniements considérables, même aux reconstructions effectuées sous le comte Pierre II de Savoie, et les textes précis des comptes du château permettent de suivre les travaux pour ainsi dire pas à pas. — Ces comptes de Chillon, conservés aux archives royales de Turin, avaient été signalés dès longtemps ; *Cibrario* en avait extrait plusieurs renseignements importants, *Ernest Chavannes* en avait publié un petit extrait des années 1402 à 1403 complété par des notes de *M. Favey* et tous deux, ainsi que notre regretté collègue, feu Théodore *Fivel*, avaient montré la grande utilité qu'il y aurait à en posséder une copie détaillée et complète. Le délégué de votre Commission technique ne pouvant se rendre lui-même à Turin, demanda à M. le président de l'Association de bien vouloir faire exécuter ces copies ; la requête fut accordée, et *M. Alfred Millioud* fut chargé du travail, qu'il exécuta avec beaucoup de conscience.

Ces comptes, qui vont de 1257 à 1508, sont, il est vrai, un casse-tête chinois : il s'agit avant tout de les débrouiller, d'identifier les locaux dont il est question, et qui changent souvent de nom au cours des siècles. La lecture des textes serait restée absolument

inutile et incompréhensible sans l'exploration simultanée et très attentive de l'édifice ; l'exploration seule, sans les textes, n'aurait jamais permis de préciser, de fixer des dates et des noms, points de comparaison de la plus haute valeur pour la connaissance de l'archéologie et de l'architecture civile, militaire, religieuse même de notre pays au moyen âge.

Il ne peut être question de donner ici un aperçu, même sommaire, des travaux considérables exécutés à Chillon sous Pierre II de Savoie, travaux commencés vers *1254* ou *1255*, en grande partie terminés en *1260*, mais qui se poursuivent jusqu'en *1265*. Je me bornerai à résumer ce qui concerne la salle de Justice et les deux pièces voisines, autant qu'il peut être utile pour la compréhension de leur état actuel et des travaux de restauration qui y ont été exécutés.

Pierre II fait de Chillon une de ses résidences. Ce que disent à ce sujet les chroniques de Savoie, ne peut certes être accepté sans contrôle, et n'a qu'une valeur de tradition vraisemblable ; les comptes, par contre, fournissent quelques renseignements à cet égard, renseignements que je dois laisser de côté mais qui semblent confirmer entièrement l'hypothèse. On remanie les défenses, de manière qu'elles répondent aux dernières exigences militaires, on installe le logement du bailli du Chablais, qui, à ce moment, réside positivement à Chillon, enfin, les appartements et les salles e réception du comte, dont nous nous occuperons maintenant. Ces appartements et salles de réception, strictement réservés au comte et nettement séparés du reste du château, se groupent avec la chapelle autour de la cour supérieure du château ; ils forment un tout bien distinct avec le donjon et le bâtiment du trésor, qui y est adossé.

L'espace occupé par la salle de Justice actuelle donnera deux grandes salles de réception, de fêtes et de banquets : la *magna aula bassa*, *inferior, magna aula, magna sala* ou *aula* tout court, au niveau de la cour ; à l'étage supérieur, la *magna aula* ou *sala superior*, qui devint plus tard l'*aula du parament*, notre « Salle des Chevaliers », se relie directement à la cour par un escalier. Au sud, entre la grande salle et la cuisine (S), installée dans le local où se trouve aujourd'hui mon bureau, on réserve une office (U), sorte de garde-manger, le *larderium*, d'où un escalier descend aux sous-sols et à une sortie directe sur le lac. Au premier étage, la pièce située au-dessus de l'office est une *camera*, une chambre à coucher, chauffée par une vaste cheminée.

Au nord des grandes salles et adossées à notre « tour du Duc » (X) d'une part, au bâtiment des latrines (V) d'autre part, sont encore deux

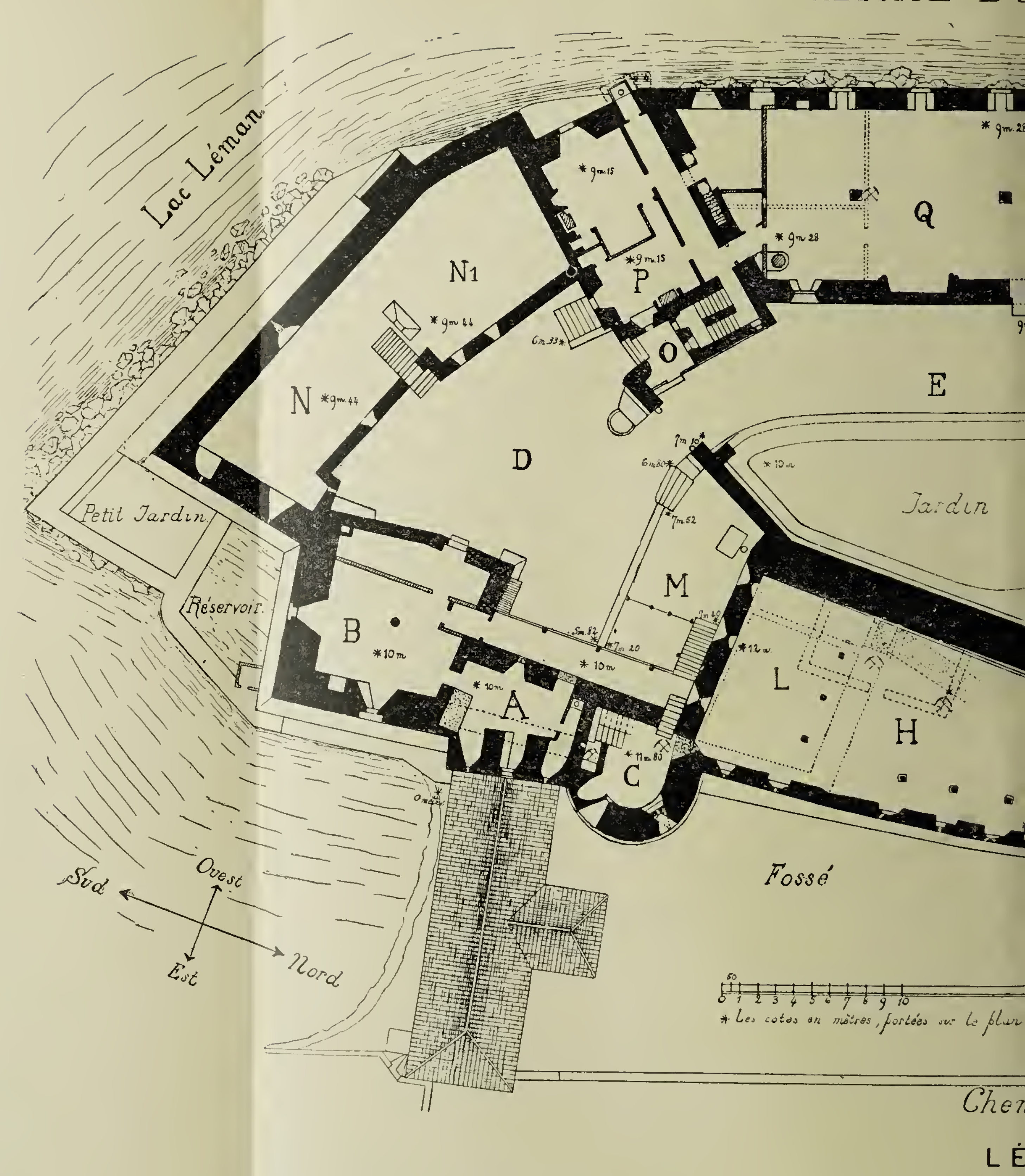
petites pièces superposées (U²) ; à rez-de-chaussée une sorte de petit salon, qui devint la chambre de torture bernoise ; à l'étage supérieur une nouvelle chambre à coucher, notre chambre de la Duchesse. Ces deux pièces communiquent toutes deux au nord avec le bâtiment des latrines (V), à l'est avec les appartements du comte installés dans notre « tour du Duc » (X), la *turris Alinghii*, où se trouve au premier étage la « *camera domini* », la chambre à coucher du seigneur. Telle est, à grands traits, la disposition des locaux créés sous Pierre II, disposition qui subsiste encore aujourd'hui dans ses lignes essentielles ; pour l'obtenir, les constructions antérieures furent en partie démolies, en partie englobées dans le nouvel ensemble. Voici de quelle façon :

L'ancienne résidence se composait de deux parties principales, respectivement au nord et au sud d'un mur, qui aurait coupé en deux la salle de Justice actuelle ; l'amorce de ce mur est encore conservée, vous la verrez dans le grand sous-sol « de Bonivard », et vous la trouverez marquée sur le dallage de la salle de Justice. Cette division essentielle fut supprimée. Un grand sous-sol ininterrompu s'étendit sous l'espace destiné au-dessus à la salle de Justice et aux deux pièces contiguës, et ce sous-sol, notre « Prison de Bonivard » fut voûté. Les voûtes eurent pour conséquence de rehausser considérablement le niveau des salles supérieures, elles exigèrent en même temps une rectification dans l'alignement des parois latérales est et ouest. A l'ouest, du côté du lac, l'enceinte primitive fut conservée jusqu'au niveau de la salle de Justice et sur toute sa longueur, la paroi occidentale de notre « Chambre de Torture » fut même entièrement maintenue ; c'est à cette heureuse circonstance que nous devons les fenêtres de l'ancienne résidence, qui y ont été retrouvées, et dont j'ai parlé il y a un instant. Pour maintenir et contrebutter la poussée des voûtes, on se borna à doubler à l'intérieur du sous-sol l'enceinte occidentale et septentrionale, doublure qui servit à rectifier l'alignement, et que vous pourrez observer aujourd'hui dans les meurtrières de la « Prison de Bonivard ».

Du côté oriental, la démolition fut radicale. Le tracé primitif conservé sous le sol, marqué sur le dallage actuel et que l'on peut suivre grâce au couloir pratiqué à cet effet, coupait de biais la salle de Justice. Il fallut rectifier cet alignement, et créer un nouveau mur, parallèle à celui de la face qui regarde le lac ; il fut en grande partie reconstruit en *1439*, comme nous le verrons plus tard, mais reconstruit sur le tracé adopté vers *1254*.

Il va sans dire que les parois qui arrêtent la salle de Justice au

PLAN GÉNÉRAL DU

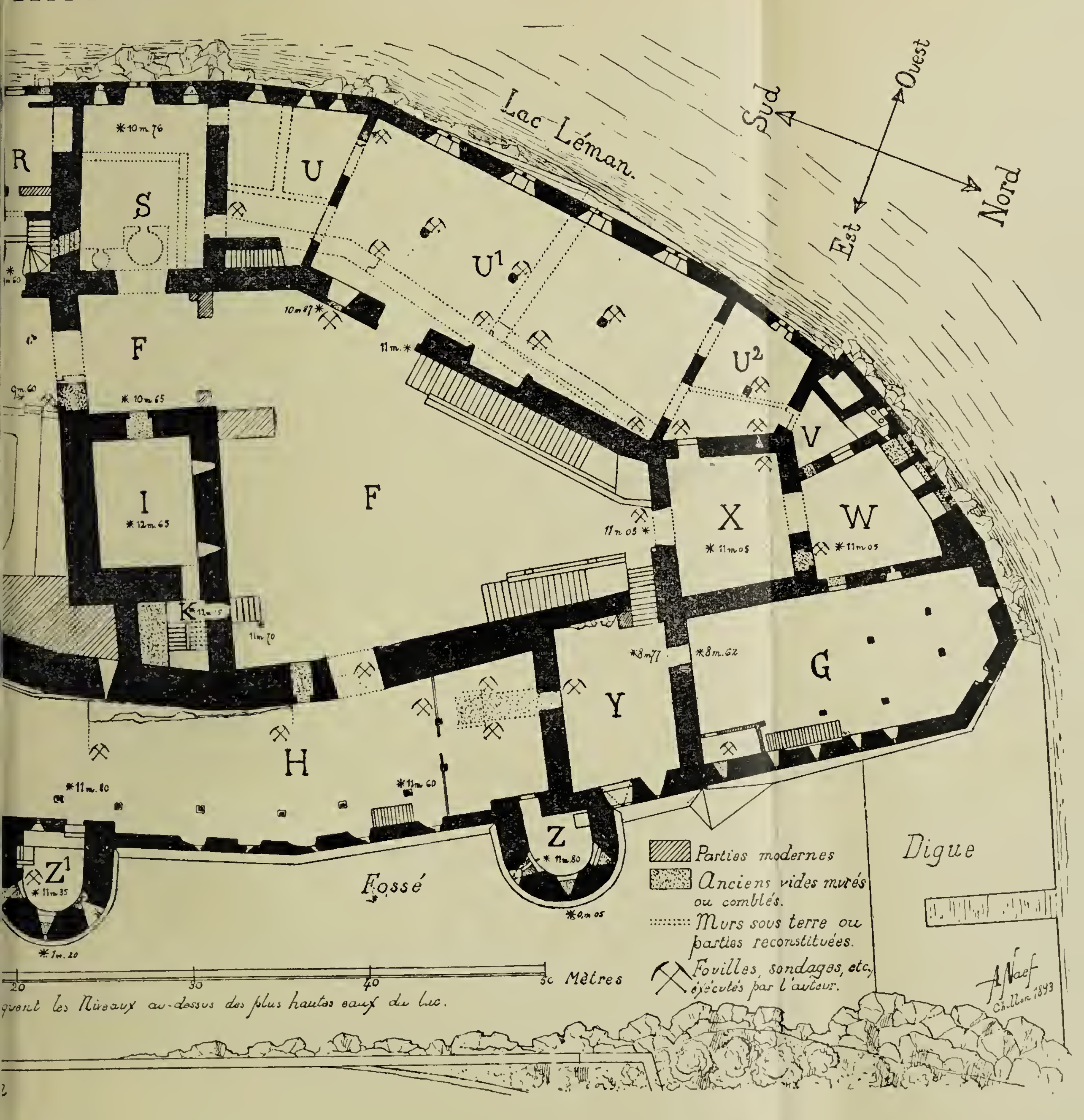


LÉ

A	Entrée.
B	Tour du bailli; corps de garde.
D	Première cour.
N N¹	Etables et dépendances.
P	Appartement du concierge.
O	Escalier.
Q	Salle des gardes; salle à manger et cuisine.
R S	Sous-sol.

U U¹ U²	Sous-sol; g salle de j
U²	Salle de la
X	Tour du du
W	Anciens app
E	Deuxième c
F	Troisième c
I	Donjon.

(C)HATEAU DE CHILLON



(LÉG)ENDE

...d souterrain de Bonivard;	K	Ancien bâtiment du Trésor.
...ce; salle des chevaliers.	G	Cinquième cour, cour du cimetière
...stion.	Y	Crypte — Chapelle St-Georges.
	H-H	Cour.
...ements.	Z Z¹ C	Tours de défense.
	L	Emplacement de la forge.
	M	Terrasse.

nord et au sud sont de la même époque. Ces divisions, qui se prolongent à l'étage supérieur et qui montent jusque sous le toit, furent construites en porte-à-faux sur les voûtes du sous-sol et presque sans fondations. Je fus obligé de les reprendre en sous-œuvre d'un bout à l'autre.

Il faut enfin noter un point, qui a une importance considérable pour la compréhension des travaux exécutés sous Pierre II. Avant ces travaux, le terrain suivait le profil naturel du rocher, dont le donjon occupe le point culminant ; il tombe brusquement à l'est et à l'ouest, s'abaisse graduellement des côtés nord et sud. En *1254* on exécuta des travaux considérables, de manière à créer des cours intérieures qui fussent à peu près de niveau avec la salle de Justice et les deux pièces voisines ; je rappelle que le niveau de ces salles était fixé par les voûtes inférieures du grand sous-sol.

Il sortirait du cadre de cette communication de montrer comment la surélévation du niveau dans la salle de Justice et les pièces voisines, entraîna une opération analogue soit dans notre tour du Duc (X), soit dans la tour (S) où fut installée la cuisine, deux corps de bâtiments qui faisaient déjà partie de la résidence primitive. Je me borne à l'indiquer, et à ajouter que c'est encore à cette époque et pour le même motif que fut remanié le bâtiment des latrines (V), adossé au nord de notre « chambre de torture ». (U^2)

La salle de Justice et les deux pièces contiguës furent couvertes de grosses poutres apparentes, destinées à porter les planchers des salles supérieures ; ce plafond du XIIIe siècle n'existe plus dans la salle de Justice, où il a été remplacé en *1439* par le beau plafond actuel. On peut se faire une idée de l'état primitif, en examinant le plafond de notre chambre de torture et sa décoration polychrome ; la poutraison de la pièce méridionale a également conservé sa disposition originale. Elle n'a jamais été décorée, ce qui s'explique facilement et se justifie par la destination de cette pièce, le *Larderium*, sorte de dépense placée, je l'ai dit, entre la grande salle de fêtes et banquets, et la cuisine. Nous nous occuperons une autre fois des salles supérieures, et essayerons de restituer en pensée leur état en 1254, avec leurs grands plafonds cintrés, dont j'ai pu prouver l'existence et retrouver la forme. Ces locaux furent presqu'entièrement remaniés en *1336* d'abord, en *1439* ensuite, enfin au XVIe siècle par les Bernois.

J'espère que ces indications, toutes sommaires et forcément condensées qu'elles soient, suffiront pour bien montrer *ce qui se passa vers 1254*: comment la salle de Justice et les pièces contiguës

vinrent se greffer sur les différentes constructions antérieures. C'était le premier point que je désirais fixer, car les travaux de restauration devaient essayer de traduire l'historique de la construction, de le laisser voir aussi clairement que possible, sans cependant nuire à l'aspect général des salles.

Nous allons maintenant parcourir ces locaux, et voir ce qu'il reste de l'ensemble créé par l'ancien maître d'œuvre du comte Pierre ; le nom de cet architecte, que j'ai eu la chance de retrouver, mérite d'être cité avec honneur : il s'appelait *Mainier*. C'est à lui qu'on doit le Chillon de *1254*, qui, malgré des remaniements partiels, est encore conservé aujourd'hui dans ses lignes essentielles ; il faut citer aussi ses aides, maçons et tailleurs de pierre principaux, *Humbert de Lausanne*, *Vulliermus de Saint-Antoine* et *Jean d'Aigle*. Qui sait si *Humbert de Lausanne* n'a pas travaillé aussi à notre cathédrale ? Cela se peut, il y aurait même des raisons qui me le feraient croire, et auxquelles j'aurai peut-être un jour ou l'autre l'occasion de revenir.

Le mur occidental de la salle de Justice fut percé de quatre grandes et belles fenêtres, dont les doubles lancettes en tiers-point, les colonnettes, les rosaces, les sièges de pierre, sont tels aujourd'hui qu'ils furent dessinés par Mainier et exécutés vers *1255*. Je n'entrerai pas ici dans une analyse architecturale et archéologique des détails de ces fenêtres ; qu'il me suffise de constater que soit dans leur ensemble, soit dans leurs détails, elles se rattachent au style le meilleur et le plus pur du XIII[e] siècle, et que, chez nous, dans l'architecture civile, de bons exemples de ce style sont excessivement rares.

Il y aurait bien des choses à dire au sujet de ces fenêtres, notons-en au hasard quelques-unes. C'est d'abord l'alternance des matériaux et de leurs couleurs, alternance voulue, très régulière, qui trahit une influence italienne évidente.

Les pieds-droits, de même que les abaques et les bases des colonnettes, sont en roche grise et rose ; nous retrouverons pareils matériaux et pareille provenance à la porte principale de la salle, donnant sur la cour. Ce sont des cailloux roulés de la Tinière, soigneusement triés, autrement dit de la pierre d'Arvel de deux tons.

Les fûts des colonnettes sont en marbre de St-Triphon poli, les sièges latéraux en St-Triphon brut. Il n'est pas sans intérêt de s'arrêter à cet usage des carrières de St-Triphon au XIII[e] siècle, et de constater que nous le retrouvons, à la même époque, à la cathédrale de Lausanne ; les charmantes colonnettes du jubé, conservées dans une galerie sur cour de la maison de M. le juge François

Secretan, à la Cité, sont entièrement taillées en St-Triphon. Je me permets d'engager les personnes qui ne connaîtraient pas ces superbes spécimens à aller les admirer. Les comptes nous montrent comment les blocs extraits de la carrière étaient transportés jusqu'au Rhône, et de là par bateau à Chillon.

C'est en molasse, enfin, que furent confectionnés les chapiteaux, les arcs en tiers-point des lancettes, et les quatre-feuilles du sommet. Je regrette de ne pouvoir encore préciser la carrière ; ce n'est que 15 ans plus tard que, pour la première fois, le lieu de provenance est indiqué. Il s'agit d'une réparation dans la cuisine ; la molasse est amenée de Morges par bateau.

Les chapiteaux primitifs, absolument rongés, ont dû être refaits en pierre dure d'après des moulages pris sur les originaux ; il a été possible par contre de conserver les quatre-feuilles, à l'exception d'un seul, dont l'intérieur a été remplacé.

Puisque l'occasion s'en présente, et pour n'avoir pas à y revenir, je donnerai ici un renseignement explicatif indispensable. D'après une règle adoptée par la Commission technique de Chillon, et qui sera appliquée peu à peu à tous les monuments historiques vaudois restaurés avec le concours de l'Etat, les parties remplacées restaurées ou modernes, seront toutes datées et accompagnées d'un signe conventionnel. *La date seule* indique les adjonctions entièrement modernes ; *la date* et les lettres *R. F. S.* une réfection en facsimilé ; *la date* et les lettres *R. L.* une restauration libre, c'est-à-dire vraisemblable, mais dont on ne peut pas prouver qu'elle soit, dans tous ses détails, la reproduction exacte de l'état primitif.

Ces signes permettront à chacun de lire sur les murs mêmes et de suivre la nature des travaux de restauration, exécutés dans un monument historique, de distinguer les parties originales, des parties refaites ou ajoutées : j'indiquerai plus tard ce que la Commission technique se propose de faire pour rendre ces signes facilement intelligibles.

Avant de quitter les fenêtres, quelques remarques encore. On notera aux arcs en tiers-point des lancettes les amortissements semi-circulaires des moulures ; ces amortissements, très caractéristiques, se retrouvent précisément dans les trois premières travées occidentales et dans le narthex de la cathédrale de Lausanne construits vers *1260*. Les emmarchements, qui donnent accès aux sièges de pierre, paraîtront d'une hauteur démesurée ; la chose s'explique facilement par le fait que le sol de la salle fut légèrement abaissé en *1439*. Nous avons été obligés de conserver ce niveau pour des raisons que j'exposerai plus loin en indiquant aussi de quelle façon nous essayerons d'y remédier.

Les volets actuels sont absolument modernes ; je me suis borné à les entailler au sommet pour dégager les quatre-feuilles et en faire disparaître la vilaine couleur grise. Ils avaient été peints en *1836*, pour les mettre en harmonie avec les affûts et les caissons d'artillerie remisés dans cette salle, alors que Chillon servait d'arsenal. Ces volets seront provisoirement conservés tels quels, jusqu'à ce qu'on sache exactement que mettre à leur place. La question est difficile, en ce sens qu'il faut d'une part sauvegarder la fidélité archéologique, mais songer d'autre part à la conservation de l'édifice. De tout temps, et dès l'origine, il n'y a eu à ces fenêtres que des volets, dont on peut encore restituer la disposition primitive grâce aux gonds et aux trous de barres conservés dans les ébrasements. Ces volets, au lieu d'être d'une seule pièce, comme aujourd'hui, étaient composés chacun de deux vantaux superposés, pouvant s'ouvrir indépendamment l'un de l'autre ; ils étaient maintenus par des barres, qui se tiraient ou s'enfonçaient à volonté. Il est probable que c'est ce système que nous essayerons de restituer. Il n'y a jamais eu ici ni vitres ni vitraux ; les comptes confirment aujourd'hui ce renseignement, précédemment obtenu par l'exploration archéologique. Ce n'est qu'en *1342* ou *1343* que l'on pose les premières vitres à Chillon, à cette charmante fenêtre de la chambre du comte que vous connaissez et dont j'espère pouvoir vous entretenir. En 1379, dans la salle de Justice, dans nos chambres de Torture et de la Duchesse, les rosaces seules des fenêtres furent vitrées ; l'événement est raconté avec force détails et comme une chose extraordinaire. Le travail est confié à *Pierre Mugnier*, maître-verrier de Genève, avec lequel le comte a une conférence préalable à Thonon ; le nom de ce maître verrier genevois du XIVe siècle n'était guère connu, inconnu même si je ne fais erreur, d'après ce que me disait un jour M. Jaques Mayor.

De la paroi occidentale passons à la paroi opposée, du côté de la cour. Cette paroi, je l'ai dit précédemment, fut en partie reconstruite en *1439* mais sans changer d'alignement ; les comptes ne disent pas clairement la raison de cette reconstruction partielle, mais le fait est qu'elle fut exécutée et qu'on la reconnaît très exactement. On ne conserva de la disposition antérieure que la porte et la fenêtre ; la cheminée du XIIIe siècle, qui occupait exactement le même emplacement que la cheminée actuelle, fut démolie et ses matériaux furent utilisés dans la réfection du mur.

J'ai recherché ces matériaux que vous pourrez examiner, les ai

fait extraire du mur et remplacer par des pierres sans valeur ; les documents ainsi obtenus permettent de restituer en pensée la cheminée du XIIIe siècle, et suffiront même peut-être pour sa reconstruction effective. On remarquera que fûts polygonaux et chapiteaux, en pierre dure, présentent l'alternance de matériaux et de couleurs notée aux fenêtres occidentales, et que nous allons retrouver à la porte, mais moins régulière ; il est assez singulier d'y noter un fragment qui semble provenir du Valais. Les chapiteaux étaient peints de motifs très gracieux ; ils supportaient une ossature en chêne, couronnée d'une corniche en molasse, également peinte ; sur la corniche reposait la hotte de la cheminée. Pour se faire une idée exacte de l'ensemble, ainsi restitué, il n'y a qu'à comparer la cheminée encore conservée dans notre « chambre du Duc » ; c'est exactement le même principe, bien plus, la corniche est absolument la même. Nous trouverons plus tard l'explication d'un problème relatif à la date de cette cheminée de la « chambre du Duc », problème qu'il ne m'aurait probablement pas été facile de résoudre, sans l'explication très simple et très amusante donnée par les comptes.

La porte et la fenêtre du XIIIe siècle, qui ont été retrouvées et restaurées, nécessitent quelques explications. Les Bernois, gens pratiques, transformèrent la salle de Justice en une « salle du Moulin », désignation qu'elle conserva jusqu'aux travaux d'installation de l'arsenal exécutés par de Perregeaux en *1836*.

L'entrée primitive, aujourd'hui restituée, leur parut trop étroite. Au lieu de l'agrandir, ils jugèrent plus simple de démolir les parties extérieures de la fenêtre, en n'en conservant que le large ébrasement. La porte du XIIIe siècle, devenue inutile, fut murée ; son grand arc en tiers-point du côté de la cour, enlevé, fut transformé en un bel arc surbaissé pour la nouvelle entrée. C'est cette entrée, élargie encore en 1836 pour le passage des canons, que vous avez pu voir il y a quelques années.

La restitution de la porte primitive n'a plus besoin d'être longuement expliquée ; ayant retrouvé la place de l'arc en tiers-point, et celle de ses différents claveaux, je me suis borné à remettre le tout là où les Bernois l'avaient pris. La restauration de la fenêtre fut plus difficile. L'ébrasement intérieur, le niveau des sièges de pierre, les emmarchements, étaient donnés, mais nous manquions absolument de documents sur la nature des ouvertures extérieures.

Un premier projet, à deux lancettes, fut abandonné et la Commission technique fut d'avis d'étudier une division à trois lancettes ; lors de la mise en circulation de ce projet, notre président,

M. Assinare, qui n'avait pu suivre toutes les discussions y relatives, eut l'heureuse idée de nous faire revenir de notre première décision. Le principe à deux divisions fut repris, mais au lieu de copier le type des fenêtres occidentales, on reproduisit les fûts et chapiteaux du XIIIe siècle trouvés dans la paroi même ; ces modèles s'harmonisaient mieux avec les profils chanfreinés de la porte voisine, et permirent une alternance semblable dans les matériaux et leurs couleurs. Il s'agit donc ici d'une restauration libre, mais justifiée dans son ensemble et ses détails ; c'est ce qui a été marqué à l'extérieur, au-dessus de la rose, par la date et les lettres conventionnelles : *R. L.*

Il n'y a pas grand chose à dire des parois extrêmes, au sud et au nord de la salle, où nous avons rétabli et restitué les portes telles qu'elles étaient au XIIIe siècle ; ces portes avaient été coupées, murées, même en grande partie détruites en *1836*, lors de l'aménagement de l'arsenal. On y avait percé quatre énormes ouvertures, que vous trouverez discrètement marquées par une ligne pointillée, datées, et qui ont été murées.

La paroi méridionale nécessite cependant quelques explications. A l'origine on y avait prévu trois issues : aux deux extrémités, une grande porte cintrée ; au centre, une petite porte en tiers-point. Lors de l'exécution de la décoration polychrome des parois, c'est-à-dire au moment de l'achèvement de la salle, cette disposition fut modifiée ; c'était la conséquence d'une modification simultanée dans la distribution intérieure de la pièce contiguë, la dépense.

La porte centrale fut murée et masquée sous la peinture ; la grande porte cintrée de droite fut remplacée par la petite porte en tiers-point qui y a été restituée. Nous avons essayé de tout laisser voir, mais pour cela il fallait arrêter enduit et peinture autour de la porte centrale, démurée et remise au jour ; le même système a été adopté pour les restes de la grande porte cintrée, à l'extrémité de droite. Ce système qui étonnera peut-être au premier abord, n'est que la mise à exécution du principe qui guidera toujours la Commission technique : laisser voir partout ce qui peut avoir un intérêt ou une utilité quelconque pour la compréhension des phases successives de la construction. C'est ainsi que la coupure, ménagée à l'angle nord-est de la salle, a son intérêt et sa grande utilité : elle montre la décoration des parois de la résidence primitive, qui s'élève encore jusqu'au niveau de l'étage supérieur de cette ancienne résidence ; elle fait comprendre que la paroi septentrionale de la salle de Justice n'est qu'une applique construite en *1254*, et qu'antérieurement il n'existait ici aucune division : elle

permet enfin de reconnaître le retour d'angle du mur oriental de la résidence primitive, mur dont on peut suivre le tracé sur le dallage, la décoration et la poutraison inférieure dans le couloir souterrain.

Je n'ai encore rien dit des grandes colonnes de marbre noir qui soutiennent le plafond, de leurs chapiteaux, ni de leur décoration. Si l'on compare les chapiteaux et les bases de ces colonnes aux parties correspondantes des colonnettes des fenêtres, on reconnaîtra un style bien antérieur, plus simple, plus rude, beaucoup moins élégant. Je ne crois pas me tromper en disant que ces colonnes proviennent de la résidence primitive, d'un autre endroit peut-être, et qu'elles ont été simplement utilisées dans la nouvelle salle créée en *1254* par Pierre II. Les comptes du château nous montrent d'autres exemples analogues. Un détail semblerait bien confirmer l'hypothèse ; au moment de leur mise en place les chapiteaux montraient de nombreuses brisures, qu'on a cherché à masquer sous la peinture. Examinez les feuilles du premier chapiteau méridional, l'angle de l'abaque du chapiteau opposé, il n'y a pas moyen de s'y tromper.

La décoration polychrome de ces chapiteaux a été restaurée, mais chaque fois d'un seul côté, de manière à garder un témoin intact ; il permettra de contrôler toujours ce qui a été fait et comment, de s'assurer que la restauration n'est pas imaginaire, que c'est donc un document scientifique sérieux, non une création dans le goût du gothique moderne.

Cette remarque m'amène à la décoration des parois et à leur restauration. Il est une remarque essentielle, sur laquelle je désirerais insister avant tout, c'est que cette décoration en assises obliques, tantôt grises à joints rouges, tantôt et le plus souvent rouges à joints gris, n'était et ne devait être autre chose qu'un fond de muraille, ce que nous avons remplacé par du papier peint. Elle se retrouve partout à Chillon, elle est absolument typique, et trahit de nouveau une influence italienne évidente. Cette décoration est tellement usuelle, on la considère comme une chose si indispensable et naturelle, que les textes n'en font jamais spécialement mention ; cela va avec le plâtrissage des murs. Mais dès que le comte voulait résider à Chillon, et avant son arrivée, les parois se garnissaient d'étoffes et de tentures, et l'on étendait de grands tapis sur le sol en plâtre dur coulé ; avec le départ du seigneur tout était remballé, et expédié ailleurs. Cette décoration remonte au XIIIe siècle, mais fut encore exécutée exactement de même au XIVe ; tout au plus, trouve-t-on parfois des chevrons rouges, bordés de gris, à la place des assises obliques.

Nous n'avons pas eu à discuter la valeur artistique plus ou moins grande de cette décoration, à nous demander si nous voulions refaire sur ces murs quelque belle décoration classique du XIIIe siècle, prise n'importe où ; cela aurait été une erreur complète. En admettant même que ces copies eussent été parfaites, elles n'auraient toujours été que des copies, étrangères à notre pays, elles n'auraient pas été ce qui se faisait à Chillon au XIIIe siècle, elles n'auraient eu aucune valeur archéologique, historique, ni scientifique quelconque. Je ne crains pas de le dire bien clairement : dans la restauration d'un monument historique nous n'avons pas le droit de corriger ; nous n'avons qu'une tâche : conserver, conserver avant tout, mettre en valeur ou expliquer, retrouver des parties ignorées, enfin restituer quand il est possible de le faire à coup sûr, et cela qu'il s'agisse de peintures ou de maçonneries, peu importe. Le temps des réfections, des mâchicoulis en ciment et du pseudo-ancien s'en va ; notre époque veut des *documents*, des documents vrais, précis, non falsifiés, en archéologie comme pour toute autre science.

Nous avons vu que lors des remaniements de *1439* le sol de la salle de Justice fut un peu abaissé ; c'était une conséquence du développement donné au nouveau plafond, qui coupa et masqua la partie supérieure de la décoration du XIIIe siècle. Le fait est particulièrement visible sur la face occidentale, au-dessus des quatre grandes fenêtres. Derrière ces lambris et sur les trois parois nord, sud et ouest, les couleurs primitives se sont conservées pour ainsi dire intactes ; elles nous ont été d'un grand secours pour restituer exactement l'ensemble. Pourquoi la décoration ne se retrouve-t-elle pas sur la paroi orientale, comme sur les trois autres ? Vous aurez déjà répondu à la question, en vous rappelant que cette paroi fut presque entièrement reconstruite, en tous cas entièrement reparementée sur ses deux faces, en *1439*. Tout se tient, tout s'enchaîne : les amorces de la peinture, conservées aux deux extrêmités de la paroi et masquées sous un garnissage de quelques centimètres, viennent montrer qu'en *1439* le mur ne changea pas de direction ; ces amorces, prolongées, permettent de restituer l'ensemble sur toute la paroi ;... et ainsi de suite. Il semblerait qu'au XVe siècle l'on ait prévu une nouvelle décoration sur les parois et sur le plafond, mais elle ne fut jamais exécutée ; le duc ne résidait plus souvent à Chillon, les embarras financiers de la maison de Savoie et la suite des événements historiques expliquent aussi cet inachèvement.

Sur la paroi occidentale la décoration était presque partout visible ; vous noterez qu'en plusieurs endroits elle a pu être

conservée intacte, ailleurs nous nous sommes borné à compléter discrètement ce qui était tombé. Les parois est, nord et sud, par contre, ont dû être entièrement repeintes parce qu'il n'y avait plus rien d'apparent ; mais les amorces des joints et des assises, sous le plafond et aux angles de la salle, nous guidaient sûrement.

Puisqu'il n'y avait plus rien, on demandera peut-être d'où vient la bordure, qui encadre la petite porte septentrionale. Le motif n'est pas inventé, mais bien strictement reproduit ; voici comment. En *1836*, lorsqu'on perça dans les parois sud et nord les quatre grandes ouvertures que vous connaissez, la petite porte en question fut détruite ; les quartiers de tuf avaient gardé sous le badigeon bernois leur décoration du XIIIe siècle. Une partie fut employée pour les arcs surbaissés des grandes ouvertures, le reste fut jeté dans le bâtiment des latrines et dans le bâtiment voisin, au nord, qu'il s'agissait de combler ; c'est en enlevant ce remblai, au moyen duquel des salles entières avaient été enfouies, que je retrouvai heureusement un des claveaux de ma porte. C'était suffisant. J'y retrouvai aussi, par la même occasion, des fragments importants de la décoration polychrome de la partie opposée de la paroi, fragments qui servirent à la restitution des peintures de notre « chambre de Torture ». Je pourrais multiplier des exemples analogues ; j'ai tenu à en donner au moins un, pour montrer *une* des nombreuses raisons de la nécessité absolue d'explorer tout d'abord à fond un monument que l'on se propose de restaurer, et de chercher, autant que possible dans l'édifice même, les documents et les éléments des restitutions proposées.

En parlant de l'aménagement futur de la salle, nous verrons tout à l'heure de quelle façon il sera permis peut-être de compléter la décoration des parois par des adjonctions modernes, utiles et intéressantes, mais auxquelles on ne pourra se tromper, et que personne ne prendra pour la restitution d'un état primitif. Je passe maintenant à la question du *sol*.

Au XIIIe siècle, et pendant tout le moyen âge, le sol des salles aussi bien que celui des chambres de toute nature, se composait d'une aire en plâtre dur coulé ; c'était l'habitude générale, que nous retrouvons en Italie, en Valais, et dont nous possédons encore de nombreux exemples à Chillon même. Les comptes du château parlent souvent de ces pavements, qu'on était obligé de réparer et de refaire malgré leur solidité relative, et sur lesquels on étendait des tapis ou des nattes. Dans le rapport du comité, qui vous a été adressé, vous aurez vu les raisons qui n'ont pas permis de restituer le sol de la salle de Justice dans son état primitif : défaut

de la matière première, incompétence des ouvriers, enfin et surtout affluence des milliers de visiteurs qui traversent cette salle pendant toute l'année.

Cela aurait été s'exposer à des travaux perpétuels de réfection. La Commission technique a donc admis de placer ici un dallage, dont le grain et la couleur rappelleraient, autant que possible, la nature et l'aspect du sol primitif; c'est une restauration *libre*, datée et marquée comme telle, imposée par les circonstances. Nous avons dû adopter le même système dans la « chambre de Torture » ; dans la pièce méridionale, par contre, que des cloisons subdiviseront en trois espaces de petites dimensions, nous essayerons de rétablir le sol tel qu'il était au moyen âge.

L'examen du *plafond* et de la *cheminée* nous amène aux travaux les plus considérables exécutés à Chillon après ceux de Pierre II ; ces travaux, dirigés de *1438* à *1446* par *Aymonet Corniaux*, architecte de la maison de Savoie, durent modifier sensiblement l'aspect intérieur de la plupart des salles. Impossible ici de les décrire tous ; je me bornerai à résumer ceux qui sont en relation directe avec la salle de Justice, les pièces voisines et leurs abords immédiats, ou qui peuvent être d'intérêt spécial pour des comparaisons.

J'ai parlé de la réfection du mur oriental de la salle de Justice ; dans le parement extérieur de ce mur, du côté de la cour, il est amusant de noter un quartier de tuf qui a conservé sa décoration du XIII[e] siècle, et qui provient de l'ancien parement intérieur. On suréleva ce mur, de même que celui du côté du lac, et on les couronna tous deux de la corniche qui s'y voit aujourd'hui. La réfection des escaliers extérieurs qui, de la cour, conduisent d'une part à la salle des Chevaliers, d'autre part à la Chapelle (Y), est de la même époque ; de la même époque encore les grandes croisées de la salle des Chevaliers, donnant soit sur la cour soit sur le lac, celles de la salle située au-dessus de notre « grande Cuisine » (Q), la porte en tiers-point de la salle des Chevaliers, la réparation des nervures des voûtes du grand sous-sol de Bonivard, enfin les cheminées monumentales de la salle de Justice, de celle des Chevaliers et de ce que nous appelons la « grande Cuisine ». Tout cela est exécuté en molasse ; elle provient de la carrière du Pissiou à Lausanne. On la transporte par chars à Ouchy, et de là par barques à Chillon.

Ce qui dut modifier plus profondément encore l'aspect intérieur du château, ce fut la transformation des plafonds : ceux de la salle de Justice et de la salle des Chevaliers, de la grande Cuisine et de notre chambre de la duchesse, datent de cette époque. J'ai parlé

du plafond primitif de la salle de Justice et n'y reviendrai donc pas ; la réfection de celui de la salle supérieure, « des Chevaliers », est intimément liée à la surélévation des murs, que j'ai signalée il y a un instant. Le grand plafond cintré, établi en *1254* dans la salle des Chevaliers et dont j'ai parlé au début de cet entretien, donnait suffisamment d'air et d'espace pour ne pas nécessiter un développement considérable en hauteur des parois latérales. Le superbe plafond horizontal, adopté par Aymonet Corniaux, et ses énormes poutres, changeait singulièrement la question ; il fallait surélever les murs latéraux, sans cela la salle aurait été trop écrasée. Vous avez remarqué peut-être que, malgré cette surélévation, la salle des Chevaliers manque un peu de hauteur, on sent d'emblée qu'il y a eu là un remaniement ; c'est cette première constatation qui m'amena à chercher et à résoudre le problème du plafond du XIII[e] siècle. Il va sans dire que les surélévations de murs et les transformations de plafonds nécessitèrent une réfection de la toiture ; la tuile nécessaire est achetée à Antoine Donczon, bourgeois de Lausanne, transportée à dos d'âne de la tuilerie au lac, et de là par barques à Chillon. Je ferai observer, en passant, que ce n'est qu'en *1300* que la tuile du moyen âge fait son apparition à Chillon ; nous y trouvons la tuile romaine, puis une mauvaise imitation de la tuile romaine employée pour la couverture de l'ancienne résidence, mais de *1257* à *1300*, les comptes en font foi, il n'y a absolument à Chillon que des bardeaux, nos « tavillons ».

Le bois nécessaire à la confection des nouveaux plafonds vient de Nyon ; c'est du sapin du Jura. On en amène de nombreuses barquées, dont Aymonet Corniaux lui-même prend livraison dans le port du château. Au XIII[e] siècle, les bois de construction, chêne et sapin, sont coupés dans la forêt de Chillon ; plus tard on les amène de la forêt de Châtoz.

Inutile de décrire le plafond de la salle de Justice, vous l'avez sous les yeux ; nous avons heureusement pu nous borner à le faire nettoyer, puis à le faire cirer très légèrement, comme on traite un meuble de prix. Aucun des bois importants n'a dû être remplacé ; à l'exception de quelques baguettes, dans les caissons plats, tout est de disposition primitive. Ces baguettes, qui manquaient, ont été confectionnées en copiant exactement les moulures des baguettes voisines. J'ai pu m'assurer que les clous avaient été dorés ; les comptes ayant confirmé la chose, c'est la seule restitution de quelque importance que nous nous soyons permise. Il est très probable que l'on avait projeté une décoration polychrome pour ce plafond, décoration qui ne fut pas exécutée, de même que celle

des parois et de la cheminée : la superbe couleur naturelle que le bois a prise avec le temps est parfaitement suffisante ; je crois qu'il aurait été difficile de faire quelque chose de meilleur.

La grande cheminée a été restaurée, mais le plus discrètement possible ; tous les fragments remplacés, et reproduits en fac-simile, ont été datés et pourvus du signe conventionnel habituel. On s'étonnera peut-être que le tuf de la hotte ait simplement été rejointoyé ; le fait mérite un mot d'explication. Il se peut, il est même probable, je l'ai dit, que l'on y avait prévu une décoration polychrome, mais cette décoration n'a jamais été exécutée ; nous ne pouvions donc nous permettre d'y copier ou d'y composer une peinture quelconque, à moins de trouver dans le pays même et sur une cheminée semblable un motif approprié. La possibilité n'est pas exclue, je crois même que nous trouverons ce qu'il faut dans les châteaux de la vallée d'Aoste ; nous verrons alors à en étudier une reproduction, qui porterait nettement l'indication de sa provenance, mais jusqu'à ce moment il vaut mieux ne rien mettre.

Nous avons examiné les volets des fenêtres et leur disposition primitive ; je dois ajouter un mot au sujet des *portes* et de leurs ferrures. La disposition et la forme générale des portes sont fixées soit par les anciens gonds, presque tous retrouvés en place, soit par les profils des tableaux, mais là s'arrêtent les renseignements précis relatifs à ces menuiseries ; les comptes fournissent en outre quelques détails complémentaires, utiles et intéressants, et nous possédons heureusement encore une porte, qui remonte à 1337, et qui montre le mode de fabrication, évidemment usuel à Chillon. Inutile, je pense, de dire que les menuiseries actuelles, toutes brutes, sont absolument provisoires, et qu'elles n'ont été placées là qu'en attendant la solution définitive ; — les différents modèles de ferrures, qui y ont été tracés, pour juger de l'effet, sont des copies des portes du jubé de Valère à Sion. La peinture intérieure de la porte principale a la même provenance.

Comme nous ne possédons plus à Chillon aucun modèle analogue, force nous est d'en chercher qui aient été exécutés entre *1254* et *1429* par des ouvriers de l'ancienne Savoie ; ce n'est guère qu'en Valais, dans la vallée d'Aoste et dans la Savoie actuelle qu'on a chance d'en trouver. Dans ces conditions, la Commission technique a préféré attendre de plus amples informations, plutôt que de compromettre le résultat par une solution hâtive.

Je désirerais encore donner quelques renseignements sur l'*aménagement* futur de la salle. Pour cela, il faut d'abord se rendre

compte de sa destination primitive. Notre désignation de « Salle de Justice » n'est pas absolument inexacte, mais elle est incomplète ; c'est ici sans doute que le comte recevait ses vassaux, qu'il tenait aussi ses assises, mais la *Magna Aula* était avant tout une grande salle de fêtes, de réceptions, de banquets. En fait de meubles à demeure fixe, il n'y avait guère qu'un banc continu le long des parois, banc plus ou moins riche, suivant les époques ; lorsqu'une fête ou un banquet exigeait des tables, c'étaient de simples planches posées sur chevalets, tables que l'on couvrait de nappes et que l'on enlevait ensuite. Les comptes nous renseignent assez exactement à ce sujet, et nous montrent qu'avant l'arrivée du seigneur on passait une revue générale du mobilier, que l'on réparait les anciens chevalets ou que l'on en confectionnait de nouveaux si c'était nécessaire. Ajoutez à cela quelques couronnes de lumières, quelques porte-torches, et c'était à peu près tout ; les bahuts se plaçaient dans les chambres à coucher. Il va sans dire que l'on ne peut mentionner les tentures, les étoffes de prix, les rideaux, les tapis, qui ne restaient pas à demeure fixe au château.

C'est dans cette salle qu'il est permis de se représenter le banquet des noces d'Amédée V de Savoie avec Sibylle de Baugé, célébrées à Chillon le 5 juillet *1272*, les fêtes organisées en l'honneur du séjour au château de Marguerite de Kybourg, la sœur du comte Pierre,... etc. En un mot, c'est ici que le comte prenait ses repas lorsqu'il séjournait à Chillon, et il n'y était jamais seul.

La conclusion, c'est qu'il faudra mettre ici le moins de choses possible ; la salle perdrait tout son caractère. La Commission technique a prévu un long banc continu qui règnera tout autour des parois, et dans la largeur duquel seront prises les marches nécessaires pour accéder aux seuils des portes, de même qu'aux emmarchements des fenêtres. Comme nous ne possédons aucun document qui permette de restituer le banc tel qu'il était au XIIIe siècle, au XIVe, ou au XVe, il a semblé préférable de ne pas imiter des formes du moyen âge, qui pourraient induire en erreur et faire croire à une restitution. Je me hâte d'ajouter que, comme pour les peintures éventuelles de la hotte de la cheminée, la possibilité n'est pas exclue d'arriver à copier ici un modèle de forme authentique, ayant servi au même usage, dans une salle analogue ; M. le commandeur d'Andrade nous a même signalé un modèle de ce genre dans un des châteaux de la vallée d'Aoste. Ce serait parfait, et la copie serait alors datée et pourvue de l'indication de son lieu d'origine ; en attendant qu'il soit possible d'entreprendre des voyages d'études pour recueillir des documents de ce genre, le banc

dont vous voyez un échantillon sera suffisant et ne trompera personne.

On demandera ce que signifient les stalles de la cathédrale de Lausanne, qui ont été soigneusement nettoyées et adossées à la paroi septentrionale.

Lorsque, vers *1826*, on amena ces stalles à la chapelle de Chillon, on n'y attachait pas grande valeur; c'était pour utiliser de vieux meubles, inutiles, remisés dans une des tours de la cathédrale Or ces superbes stalles ne peuvent rester dans la chapelle, où elles sont hors de proportion, dont elles masquent des portes et des fenêtres, et, chose tout aussi fâcheuse, où on ne les voit pas, tant elles sont mal éclairées.

De deux choses l'une : ou les remettre à la cathédrale, ou les mettre à Chillon dans un local où elles soient en valeur, local de la même époque. Les remettre à la cathédrable serait logique, mais pour le moment dangereux; nous avons choisi la salle de Justice, salle de l'époque des stalles, où ces meubles sont en valeur et bien éclairés. D'ailleurs la façon dont ils ont été disposés snr les emmarchements des bancs modernes, montrera que ce n'est pas une restitution de l'état primitif de la salle; pour plus de clarté, un écriteau indiquera d'ailleurs le lieu de provenance des dites stalles et la date de leur transfert à Chillon.

J'ai dit que je donnerai quelques indications sur ce que la Commission technique se propose de faire pour rendre intelligibles au public soit l'historique des pièces restaurées, soit les signes conventionnels adoptés pour leur restauration. L'idée, que je n'ai d'ailleurs fait que copier sur ce qui se fait au Louvre et ailleurs, consisterait à placer sous verre au centre de la paroi occidentale et à hauteur des yeux, la reproduction d'un plan de la salle et des deux pièces voisines. Ce plan, que vous pourrez examiner, montre en teintes différentes les constructions des diverses époques; il, sera pourvu d'une légende résumant les dates et les faits essentiels, les noms des comtes constructeurs, de leurs architectes, etc.; il contiendra en outre l'explication, bien visible, des signes conventionnels dont seront pourvues toutes les parties restaurées ou ajoutées. Ce système sera peu à peu poursuivi dans tout le château.

Une autre idée, que la Commission a adoptée en principe, serait de disposer tout le long des parois la série complète des armoiries des châtelains de Chillon, jusqu'à la conquête bernoise. Ces armoiries eintes sur des écus en bois, seraient accompagnées d'une légende onnant le nom du titulaire, la date ou la période de sa fonction.

Là encore, les légendes et les dates montreraient qu'il ne s'agit pas d'une restitution d'un état primitif. D'autre part cette décoration est très admissible, on l'employait très fréquemment ; elle aurait enfin le grand avantage d'apporter un puissant élément décoratif, et de résumer toute l'histoire de Chillon jusqu'en *1536*, précisément dans la salle la plus importante du château à l'époque de la domination savoyarde.

Nous étudierons encore la possibilité de laisser, dans la salle même, les anciens fragments d'architecture que l'on a été obligé de remplacer; pour être utiles et intéressants, ces fragments doivent rester aussi près que possible de leur lieu de provenance de manière à permettre des comparaisons. S'ils sont rassemblés dans un musée lapidaire, ils perdent de leur intérêt et on les examine moins souvent.

J'ai esquissé sommairement les recherches et les travaux de restauration exécutés dans la salle de Justice, et aurais encore à vous parler des *locaux adjacents* au nord et au sud, du *grand sous-sol de Bonivard,* de la *Salle des Chevaliers* et des *pièces contiguës,* de la *tour du Duc* et des *bâtiments adossés au nord* de cette tour, de la *cour supérieure*, de la *grosse tour de l'entrée*, de la *crypte* découverte dans la première cour du château, et de plusieurs autres locaux qui ont été explorés. Il faut que j'y renonce pour aujourd'hui, et que je me permette de vous renvoyer au rapport du Comité, qui vous a été adressé. M. le Président a bien voulu me demander de n'être pas trop bref, mais voilà plus d'une heure que votre patience est mise à contribution ; je dois donc m'excuser d'avoir un peu trop abusé de l'autorisation. Si le Comité est d'accord, je proposerais quelques causeries analogues à celle de cet après-midi, dans lesquelles nous pourrions passer en revue les différentes parties du château. Ces entretiens, annoncés à l'avance aux membres de l'Association, auraient lieu au château même, de manière à permettre la visite immédiate des locaux étudiés.

Corseaux-s/Vevey, le 20 août 1898.

Albert NÆF.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. J. Michel a publié dernièrement dans la *Revue de la Suisse catholique* un article très curieux sur les **pierres de taille employées â St-Maurice d'Agaune** à diverses époques. Il est arrivé à la conclusion qu'à l'époque romaine et jusque vers la fin du IIIe siècle, les matériaux dont on s'est servi à St-Maurice et même à Martigny étaient un calcaire provenant des bords du lac de Neuchâtel. Ces carrières étaient connues depuis longtemps, mais M. Michel, qui en a fait une étude complète, a pu renseigner ses lecteurs à leur sujet d'une manière plus précise qu'on ne l'avait fait jusqu'à maintenant.

« Sur les bords du lac de Neuchâtel, dit-il, à un kilomètre au nord de Concise, on aperçoit une falaise de rocs blanchâtres qui s'élèvent de 10 à 20 mètres au-dessus du niveau du lac. Cette falaise présente un développement d'environ un kilomètre entre le château de la Lance et le moulin de la Raisse. C'est là que, d'après une tradition constante, les Romains sont venus chercher les plus belles pierres qui leur ont servi à construire les remarquables monuments d'Avenches...

» Les traces du travail des ouvriers sont encore aussi nettes dans ces carrières que s'ils venaient de les quitter. Ils exploitaient cette pierre très dure à la tranche, comme on le fait pour la molasse de nos jours. On voit encore çà et là des blocs ébauchés, des tronçons de colonnes abandonnées sur le rivage et jusqu'à des fragments de marbre poli, dont un certain nombre ont été utilisés dans la construction du chemin de fer d'Yverdon à Neuchâtel.

» ...Ce serait par le lac jusqu'à Yverdon ; ensuite par terre d'Yverdon à Morges (?) ; puis par le Léman jusqu'au Bouveret et plus loin même par le Rhône peut-être, que se seraient opérés les transports de pierres destinées à St-Maurice et à Martigny.

» Quelque étonnant que cela puisse nous paraître, il faut admettre que des transports réguliers étaient organisés entre St-Maurice et le lac de Neuchâtel. Les Romains, habitués à demander leurs belles pierres de taille aux ouvriers exercés qui exploitaient les carrières de la Raisse, ne se donnèrent pas la peine de chercher dans le Valais celles qu'ils auraient pu y trouver, s'ils l'avaient voulu.

» ...Les carrières de la Raisse ont été exploitées pendant près de trois siècles. Pourquoi les a-t-on abandonnées ? Faut-il en chercher

la cause dans les invasions des barbares ou bien ne peut-on l'attribuer à un exhaussement du niveau du lac de Neuchâtel déterminé par les alluvions de l'Aar ? Les eaux seraient-elles venues noyer les grottes, encore visibles, qui devaient servir d'habitation aux ouvriers ? Je ne saurais le dire [1], mais j'ai pu constater que si le niveau du lac de Neuchâtel n'avait pas été abaissé d'environ 2^m50 il y a une vingtaine d'années par suite de la correction des eaux du Jura, je n'aurais pu vister les carrières de la Raisse aussi facilement que je l'ai fait récemment en suivant les bords du lac. »

M. Michel montre enfin que beaucoup de blocs exploités par les Romains dans les carrières de la Raisse se retrouvent dans le revêtement extérieur du soubassement de la cathédrale de Lausanne. Cela démontre, semble-t-il, qu'ils avaient construit dans cette région-là quelque monument considérable dont les matériaux ont été utilisés par les architectes du moyen âge.

— Les Valaisans songent à élever un monument au **Bois de Finges** près de Sierre, à l'occasion du centième anniversaire du tragique combat qui se livra à cet endroit le 20 mai 1799. La Société d'histoire du Haut-Valais a lancé à la fin de l'été un appel à ses concitoyens dans le but d'arriver à réunir la somme nécessaire pour faire réussir cette patriotique entreprise.

On sait que le combat de Finges n'est qu'un épisode — le plus tragique sans doute — de la lutte héroïque qu'ont soutenue les populations du Valais contre les Français en 1798 et 1799. La déroute qui en fut la conséquence livra pour la seconde fois ce pays au bon plaisir des troupes de la « grande nation » dirigées à cette époque par Xaintrailles et Turreau, deux hommes dont le souvenir affreux n'a pu s'effacer dans l'esprit des malheureuses populations valaisannes.

Un correspondant du *Journal de Genève* écrivait à ce sujet le 21 août dernier les lignes suivantes qui montrent d'une manière très suggestive la valeur des Haut-Valaisans qui participèrent à cette grande lutte et les moyens employés par leurs adversaires.

« Un vieillard de Louèche m'a montré certain jour la place d'où un carabinier valaisan, à l'affût près de l'ancienne église de Louèche avait « descendu » dix-huit Français postés sur l'autre rive de la Dala. On conviendra que, vu la distance et la valeur relative des armes de l'époque, c'était bien une prouesse.

[1] Différentes observations faites sur les bords du lac de Neuchâtel ont montré à diverses reprises depuis un certain nombre d'années que cette hypothèse est très probablement une réalité.

» Le même vieillard m'a raconté avoir appris de témoins oculaires que les Français, désespérant de vaincre les Valaisans, chargèrent plusieurs convois de vin, d'eau-de-vie et de liqueurs et les dirigèrent sur le bois de Finges. C'était une habile tactique car les Valaisans, exténués, s'emparèrent du convoi et malheureusement en abusèrent. La fatigue et le vin aidant, leur troupe se laissa surprendre et massacrer. Le Valais n'avait plus de défenseurs. Mais les chasseurs, cernés de tous côtés, purent s'échapper par les glaciers de la Dala, de Lœtsch et d'Aletsch, et rentrer à Conches.

» Le 1er juin, le drapeau français flottait jusqu'à la Furka et le Valais ressemblait à une immense ruine. On conçoit que la Société d'histoire ait choisi la vénérable et historique forêt de Finges pour rappeler par une pierre les luttes pour la liberté valaisanne. »

— La Société d'histoire du canton de Neuchâtel continue à s'occuper activement de la **restauration du château de Valangin** qui, on le sait, est devenu sa propriété depuis plusieurs années. Dans sa séance du 29 septembre dernier, elle a entendu à ce sujet un rapport de MM. Châtelain et Béguin, architectes. Ils ont parlé de ce qui a déjà été fait et une discussion est intervenue sur les voies et moyens à employer pour terminer au mieux ce grand travail.

« Au rez-de-chaussée, à l'angle N.-E., on a retrouvé une partie de la tourelle dans laquelle montait un escalier, puis quelques fenêtres ont été démurées... Les murs en pierre dont les traces subsistaient ont été rétablis. Au premier étage, les meneaux des fenêtres ont été refaits comme au rez-de-chaussée ; quelques fenêtres dissimulées jusqu'ici, ont été dégagées et munies de meneaux.

» Au deuxième étage, dans la tour, les charmantes fenêtres avec accolades et meneaux, ont été démurées et refaites d'après les vestiges qui restaient. Toutes les baies du château ont été pourvues de fenêtres en chêne qui attendent leurs verres mis au plomb.

» Quant aux murs d'enceinte, l'angle du mur S.-O., qui était en mauvais état, s'est écroulé ; cela a soulevé la question de rechercher les fondations de la tour indiquée sur le plan de 1773, ce qui a été fait ainsi que pour les autres tours également notées sur ledit plan ; toutes ont été retrouvées. »

La société a ensuite confirmé de nouveau la commission de restauration qui avait été nommée en 1895 et chargé le comité de préparer un programme complet des travaux qui sont encore à exécuter. Sur la proposition de M. Châtelain, elle a en outre décidé à l'unanimité de faire une démarche auprès du Conseil d'Etat pour

qu'il veuille bien suivre l'exemple du gouvernement vaudois en présentant au pays de Neuchâtel un projet de loi sur la protection des monuments historiques.

— On a découvert il y a quelques semaines des **anciennes sépultures** dans la forêt de la Baumettaz, commune de Denezy, près du territoire de Villars-le-Comte, au district de Moudon. Des découvertes analogues ont été faites jadis dans les environs et sur un espace de terrain assez considérable ; il semble donc d'après M. l'archéologue Næf, que l'on a affaire à un véritable cimetière burgonde.

Les tombeaux présentent tous les caractères de cette époque. Ils sont formés de grandes dalles de grès, exploité sur place, sont régulièrement alignés, orientés de l'ouest à l'est et couverts horizontalement. Leur longueur, très variable, ne dépasse pas deux mètres et ils se rétrécissent régulièrement ; la largeur, du côté de la tête, est de 50 cm., de 40 cm., à l'extrémité opposée, sur une profondeur de 50 à 35 cm. Les corps sont couchés sur le dos, le regard tourné vers l'est. Les bras sont étendus le long du corps et les mains sont ramenées sur le haut des cuisses, suivant la coutume générale dans les sépultures gallo-helvètes.

On a souvent observé que nombre de tombeaux burgondes ne renferment aucun objet quelconque ; c'est aussi le cas à Denezy. On y trouve parfois du charbon, déposé intentionnellement comme désinfectant et pour absorber les gaz. Une constatation de ce genre a été faite au printemps dans le cimetière gallo-helvète de Vevey. M. Crisinel, syndic de Denezy, a découvert une de ces grandes plaques de ceinturons, avec boucle et agrafe, si caractéristique pour l'époque burgonde. Il en a fait don au Musée de Lausanne.

Quelques-unes des tombes de Denezy ont été visitées aussi par M. de Molin, conservateur au Musée cantonal d'archéologie. Il a constaté lui aussi qu'elles appartiennent à l'époque burgonde. Malheureusement, là comme à Rossenges, où une découverte semblable avait été faite il y a peu d'années, la terre s'était introduite dans les cercueils de pierre et l'humidité aidant, les ossements s'effritent et tombent facilement en poudre. Quant aux objets renfermés dans les fosses, on n'a trouvé que peu de chose jusqu'à maintenant, à part la boucle de ceinturon dont il a été parlé plus haut.

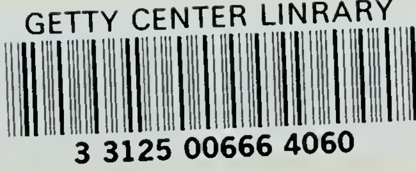
— On se souvient de la communication faite à la Société d'histoire de la Suisse romande **par M. Alf. Millioud, aide-archiviste,** au sujet des origines de la ville de Morges. Ce travail, publié par les soins de M. Vionnet, forme une superbe plaquette, qui figurera dans

la bibliothèque de tous les historiens et amateurs. Elle contient une introduction de M. A. Millioud, savoureuse et élégante page d'histoire, puis le document latin relatant : l'*Enquête et examen de témoins fait par Nicolas de saint Germain docteur ès droits par ordre et authorités à lui commises par le comte Amédée de Savoie sur la preuve que les biens et possessions civiles dont est situé le château et lieu de Morges sont de la juridiction et direct domaine du comte de Savoie, que le dit château et lieu de Morges est situé et enclavé en la baronie, domaine et seigneurie des seigneurs de Voflens et Joleins et que les chateaux et biens de Voflens et Joleins, et tout ce que est dans leurs anciens mandements et limitations ont été reçus et reconnus en fief et direct domaine du dit comte de Savoie par Louis de Savoie.* Vient ensuite la traduction littérale du document. Le tout est accompagné de 4 planches photographiques reproduisant le précieux document. M. Millioud a fait là une trouvaille heureuse ; il a élucidé d'une façon définitive la question des origines de Morges et nous sommes reconnaissants à M. Vionnet d'avoir entrepris, à grands frais, la publication d'un travail aussi utile.

— Nous n'avons pas à raconter ici, les journaux quotidiens en ayant déjà parlé, la **cérémonie imposante de l'inauguration du monument élevé à Davel par le peuple vaudois.** Elle a été grande dans sa simplicité voulue, et les discours du président du comité, M. C. Delessert, du président du Conseil d'Etat, M. Ruchet, ont fait, sur la foule recueillie et attentive, une excellente impression. Les masses chorales et les fanfares ont exécuté d'une manière magistrale plusieurs de nos morceaux patriotiques. Enfin le Grand Conseil a entendu quelques paroles émues de son président. Le sculpteur, M. Reymond, a eu sa part d'applaudissements et le comité lui a exprimé, au cours du banquet de Beau-Rivage, la reconnaissance des patriotes et des amis des beaux-arts dans notre pays. Un groupe d'amis de notre passé a profité de la circonstance pour rappeler la mémoire d'un homme de bien et d'un des premiers magistrats de notre nouveau régime, celle du directeur Maurice Glayre. Une plaque de marbre avec inscription a été placée, par leurs soins, sur une des façades de la maison Bugnion, au Grand-Chêne. M. Ed. Secretan a rappelé en termes éloquents la mémoire de Maurice Glayre, un de nos plus grands hommes d'Etat.

— A l'occasion de la statue, plusieurs articles et travaux ont vu le jour. M. *Emile Bonjour* a fait, dans la *Revue du dimanche*, l'historique de la statue. M. Louis Dupraz, bibliothécaire, a commencé dans la *Revue* la publication d'une série de documents relatifs à Davel.




GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00666 4060

